

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
GÉOGRAPHIQUE,
DE LA PROVINCE
DE BRETAGNE;
DÉDIÉ
A LA NATION BRETONNE;

Par M. OGÉE, *Ingénieur-Géographe de cette Province.*

TOME TROISIEME.



De notre Imprimerie.

VATAR, fils aîné, seul Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, & de la Chambre des Comptes, à Nantes, place du Pilori.

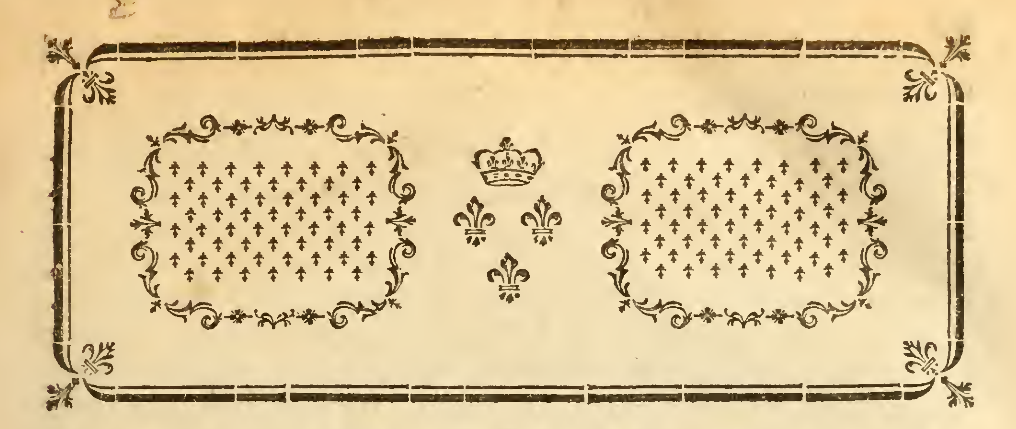
M. DCC. LXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVIS.

Le Public est averti que cette Edition, faite sous les yeux de l'Auteur, est la seule à laquelle on doit ajouter foi : on la reconnoîtra à la signature & au paraphe ci-dessous.

Ogéroo



DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
ET
GÉOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE
DE BRÉTAGNE.

NAIZIN ; à 8 lieues trois quarts au Nord de Vannes, ſon Evêché ; à 17 lieues trois quarts de Rennes ; & à 2 lieues trois quarts de Pontivi, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe, dont la Cure eſt à l'alternative, compte 2000 communiants, & reſſortit à Ploermel. La baſſe-Juſtice du Gué-de-l'Iſle appartient à M. Jacquelot. Ce territoire eſt fertile en grains & foin ; mais il n'eſt pas auſſi exactement cultivé qu'il pourroit l'être : on y voit des landes dont le ſol n'eſt pas indigne des ſoins du cultivateur.

En 1296, Henri de Kergouet, Seigneur de Naizin, vend à Alain, Vicomte de Rohan, tout ce qu'il poſſede dans cette Paroiſſe. Depuis ce temps, les domaines aliénés par Henri ſont toujours reſtés à la maiſon de Rohan.

Les manoirs nobles de Ker-dréan & du Teil-Porman ſont dans ce territoire.

NANTES ; ville avec titre de Comté ; par les 3 degrés 53 minutes 48 ſecondes de longitude, & par les 47 degrés 13 minutes 7 ſecondes de latitude ; & à 22 lieues de Rennes.

Ducheſne, dans ſes *antiquités de la France*, & autres hiſtoriens, mettent Nantes au rang des plus anciennes villes des Gaules. Tous ceux qui ont parlé de ſon origine, n'ont pas manqué de former mille conjectures hazardées. Selon les uns, elle fut fondée par le célebre Namnès, qui vivoit, dit-on, trois cents ans après le déluge, douze cents quarante ans avant Jeſus-Chriſt. Voici comment ils raiſonnent : Après la confuſion miraculeuſe des langues, les peres de famille ſe ſéparerent, & ſe répandirent dans tout l'Univers. Les deſcendants de Japhet ſe fixerent dans le Nord ; &, à meſure qu'ils multiplioient, ils ſe répandoient dans le pays. Namnès, un des chefs de ces Peuples, vint s'établir ſur les bords de la Loire, & y fit bâtir quelques cabanes pour lui & ceux qui le ſuivoient. Tels furent les commencements de la ville de Nantes. On ne pouvoit trouver une plus illuſtre origine. Namnès paſſe pour le premier habitant de la Bretagne, & même de la Gaule ; & l'exiſtence de ce Prince, ou pere de famille, une fois prouvée, on en pourroit conclure que Nantes eſt la plus ancienne ville du Royaume, parce qu'il ſeroit facile de démontrer, par l'analogie qui ſe trouve entre les deux noms *Namnès* & *Nantes*, que le fameux aventurier eſt le fondateur de cette cité. Malheureuſement aucune piece, aucun monument digne de foi, ne peut nous ſervir de guide dans l'obſcurité de ces ſiecles reculés, & l'exiſtence de Namnès ſera toujours très-douteuſe : on peut même dire que, quand on la ſuppoſeroit réellement prouvée, on n'en pourroit encore rien conclure, parce qu'on pourra toujours regarder comme une fable ſon arrivée dans les Gaules, ou ſon établiſſement ſur les bords de la Loire, dans le Comté de Nantes. Ce ne ſeroit pas d'ailleurs une choſe bien extraordinaire, qu'une ville portât le nom d'un homme mort deux ou trois ſiecles auparavant.

Selon les autres, Nantes tire ſon nom du mot celtique *nant*, qui ſignifie *fleuve* & *eau courante*, & par conſéquent Nantes veut dire : la *cité du fleuve*, ou *ville bâtie ſur un fleuve*. Ce ſentiment, qui fait penſer que Nantes a été bâtie par les Celtes, ne nous inſtruit point de ſon origine ; ainſi il peut être

regardé comme tout-à-fait inutile pour assigner son antiquité.

Conradianus, Evêque de Salisbury, dans sa *description de l'une & l'autre Bretagne*, dit que les Nantais rendoient les honneurs divins à Noë, sous le nom de *Volianus*. Si cette assertion étoit prouvée, on en pourroit peut-être tirer quelques lumieres: mais elle ne peut l'être, & nous allons même détruire plus bas l'opinion du Prélat Anglais, par des raisons qui nous paroissent convaincantes.

Quoi qu'il en soit de ces différentes opinions, comme chacun peut avoir la sienne, nous pensons que Nantes est une des plus anciennes cités des Gaules, mais qu'on ne peut fixer l'époque de son origine, avec les seules lumieres que nous trouvons dans les histoires anciennes: elles ne nous apprennent absolument rien de positif à cet égard. Il est même à présumer que les Gaules furent peuplées plus tard que l'Allemagne; & par conséquent que ce fut plus de trois cents ans après le déluge que Nantes fut bâti. Nous donnerons, pour preuve de cette assertion, la coutume qu'avoient les Gaulois d'aller s'instruire de la Religion en Allemagne. Les Druides, sur-tout, étoient obligés d'y aller passer quelque temps, pour y puiser, comme dans sa source, la véritable connoissance de la Religion. Il est clair, d'ailleurs, que les Gaulois regardoient les Allemands comme leurs freres, puisqu'ils ne leur donnoient d'autre nom que celui de *Germani; germains, freres*.

Nantes formoit déja, du temps de César, une cité très-puissante; voilà ce qui prouve son antiquité. Ce Conquérant historien, &, après lui, Strabon, Pline, Ptolomée, Grégoire de Tours, conviennent que cette ville fut une des dernieres à céder aux armes des Romains, & une des premieres à secouer le joug odieux que cette Nation altiere lui avoit imposé. Les Nantais étoient alliés des Venetes, & leur donnerent des secours dans le combat naval qu'ils livrerent à César. Ce passage de l'historien prouve que dès-lors les habitants de Nantes étoient navigateurs & commerçants.

Dans le voisinage de Nantes étoient les Samnites. Les historiens leur donnent Ancenis pour capitale. On croit qu'une colonie de cette Nation passa avec les Venetes en Italie, & s'y établit. Les Samnites nommerent *Samnium* le pays où ils se fixerent. On sçait combien il en coûta aux Romains pour soumettre cette Nation fiere & belliqueuse. Ils la reduisirent enfin sous le joug, & peu à peu le nom de *Samnites* se perdit en

Italie. Les Venetes formerent, dit-on, l'Etat de Venise, mais tous les sçavants ne s'accordent pas sur l'origine de cette République. Plusieurs lui assignent une existence plus moderne, & leur sentiment paroît même bien plus vraisemblable que le premier.

Si l'on s'en rapporte à Strabon, Bacchus étoit la principale ou au moins une des principales Divinités des Nantais. Cela pouvoit être de son temps; mais il est à croire que ce Dieu du vin & de la débauche ne fut connu que très-tard à Nantes. Elle suivit l'exemple des autres villes soumises aux Romains; elle adopta les Dieux de ses vainqueurs. On croit, cependant, que les Nantais honoroient plus particuliérement Mercure, Dieu des Commerçants.

La Table Théodosienne, que l'on appelle de *Peutinger*, son inventeur, donne le nom de *portus Nannetum* à la ville de Nantes, pour la distinguer des autres villes du nom de *portus*. L'inscription trouvée, sur la fin de l'année 1580, dans les débris d'un mur de ville, auprès de la porte Saint-Pierre, prouve qu'elle a porté ce nom. Cette inscription est gravée en caracteres Romains, sur un marbre qui a quatre pieds trois pouces de longueur, sur quinze pouces de hauteur; la voici:

Numinib. Augustor.
Deo Voliano
M. Gemel. Secundus & C.
Sedat. Florus Actor. Vicanor.
Portens. Tribunal CM. locis
ex stipe conlata posuerunt.

M. Moreau de Mautour, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, fit imprimer, en 1722, une dissertation historique sur ce monument. Il pense qu'elle fut gravée sous le regne de Constantius & de Constantin, par ordre des Receveurs des impositions établies sur les habitants de Nantes, & les marchandises qui s'y débitoient; & que ces Officiers la firent placer dans un lieu qu'ils firent bâtir pour rendre la justice au Peuple. MM. Travers, Gruter, & autres, ont expliqué cette inscription d'une maniere différente; mais le sentiment de M. Moreau de Mautour paroît le plus naturel & le plus vraisemblable. Ce Dieu Volianus est, selon toutes les apparences, Mercure, Dieu du Commerce.

Tout concourt à confirmer ce ſentiment plutôt que celui de l'Evêque de Salisbury, qui prétend que Volianus étoit Noë. En effet, l'inſcription eſt dédiée aux Dieux des Empereurs, par des Officiers de ces Princes, dans une ville de commerce, & placée dans le lieu même où l'on rendoit la juſtice aux Commerçants. Certainement les Romains ne reconnoiſſoient pas Noë pour un Dieu, & les Nantais avoient déja abandonné leur premier culte. Si l'inſcription avoit été poſée long-temps avant la domination des Romains, ſans nom d'Empereur, par les ſeuls habitants de Nantes, le ſentiment du Prélat Anglais ne ſeroit pas invraiſemblable; mais les termes de ce monument ne permettent pas d'ajouter foi à cette opinion. Nous oſerons même aſſurer que ſi Conradianus avoit vu l'inſcription, il n'eût point confondu Noë avec Volianus.

Dans un manuſcrit trouvé jadis au château de Vitré, on lit, que l'on avoit autrefois adoré, en Bretagne, le Dieu Boulianus; que l'image de ce Dieu avoit trois faces, & qu'on lui faiſoit des ſacrifices trois fois l'année, par le miniſtere de douze Druides. Cette image étoit aſſiſe ſur un globe, ſur lequel étoient gravées trois lettres grecques Α Ν Ω, pour déſigner le commencement, le milieu, & la fin.

Quand on ſuppoſeroit que Boulianus eſt le même que Volianus, on n'en peut rien conclure contre mon ſentiment, qui eſt que Volianus ne peut être Noë, parce que les attributs de Boulianus, ſelon le manuſcrit, ne peuvent convenir en aucune façon à ce conſervateur du genre humain.

Nantes, dans le principe, reconnut vraiſemblablement le même Dieu que le reſte des Gaules, & changea de Religion comme ſes voiſins. Ses coutumes & ſes uſages étoient les mêmes que celles des autres Nations Gauloiſes, au rapport des hiſtoriens & du Concile tenu à Tours, l'an 567: & ce ſeroit, ſans doute, une inconſéquence, même extraordinaire, de lui attribuer un culte différent.

Ptolomée, qui vivoit ſous l'empire d'Adrien & d'Antonin le Pieux, donne à Nantes le nom de *Condivicnum* ou *Condivincum*: *Nannetes quorum civitas Condivicnum*, ou *Condivincum*, *appellatur.* Enfin, cette ville prit le nom de Nantes de celui de ſon peuple *Nannetes*, par ſyncope ou retranchement de la ſyllabe du milieu; retranchement aſſez ordinaire dans les noms propres français, qui ſont toujours plus courts que dans le latin. De cette ville, les Romains avoient tracé une route juſqu'à Poitiers, alors appellée *Limonum*: on croit que ce chemin paſſoit par Cliſſon ou

aux environs, par Tiffauges & Bressuire; c'est au moins la direction la plus naturelle qu'on puisse lui assigner.

Cette cité nous est plus connue depuis que, par un bienfait de la Providence, les peuples qui l'habitoient ont été éclairés des lumieres de la foi. De toutes les cités de l'Armorique, elle fut la premiere qui reconnut la vérité de l'Evangile, & la seule qui eut le bonheur de donner des Martyrs de la Religion pendant la persécution des Empereurs payens.

Quelques historiens, & même le Bréviaire de Nantes, font arriver l'Evêque Saint Clair en cette ville, vers l'an 70. C'étoit, dit-on, un Disciple des Apôtres. Cette assertion nous paroît bien hazardée. Il est constant qu'en 70 les Chrétiens étoient très-rares dans les Gaules, & qu'il n'y en avoit aucuns dans toute l'Armorique. Il est bien plus vraisemblable que Saint Clair ne vint à Nantes que vers l'an 284, sous les Empereurs Diocletien & Maximien. Les Evêques n'avoient alors qu'un très-petit troupeau, avec lequel ils se cachoient dans des grottes souterraines pour y célébrer les saints mysteres. Saint Clair ne put obtenir aucun logement à Nantes; le peuple craignoit trop les Empereurs pour accueillir un homme qui prêchoit une Religion proscrite par les loix de l'Empire.

Le zele du Prélat ne fut pourtant pas inutile : il réussit à convertir un jeune homme d'une famille distinguée; il se nommoit *Donatien*. Le nouveau prosélyte avoit reçu le baptême avec cette foi vive qui caractérisoit les premiers Chrétiens. Convaincu de la vérité du culte qu'il venoit d'adopter, il ne témoigna plus que du mépris pour les Dieux imaginaires de son pays. Il ne se contenta pas de gémir en secret sur l'aveuglement de ses concitoyens, il voulut leur déciller les yeux, & leur annonça la vérité avec une ardeur singuliere. Il s'attacha, sur-tout, à persuader son frere Rogatien, & il y réussit.

Les Empereurs Diocletien & Maximien, qui regnoient alors, résolurent d'abolir le Christianisme. Ils envoyerent des ordres au Président des Gaules pour faire punir tous les Chrétiens qui refuseroient d'adorer les Dieux de l'Empire, & récompenser ceux qui renonceroient volontairement à la foi. Le Président arriva à Nantes, suivi d'une foule innombrable de peuple. Le Magistrat, qui gouvernoit la ville, étoit irrité contre Donatien : il le dénonça sur le champ comme coupable. » Si vous venez, dit-il au Président, » pour soutenir le culte des Dieux & punir les impies, c'est par » le châtiment de Donatien que vous devez commencer. Jupiter,

» Apollon,

» Apollon, Mercure, &c. n'ont point d'ennemi plus audacieux. » Non content de vivre lui-même dans l'erreur, il prêche publi- » quement une Religion étrangere : il a séduit son frere, & l'a » rempli d'un profond mépris pour les Divinités que nous recon- » noissons. » Le Président fit venir l'accusé, &, le regardant avec colere : « Comment osez-vous, lui dit-il, paroître devant moi, » sans trembler ? Vous méritez les plus terribles châtiments, & » vous allez les éprouver. Ingrat envers les Dieux ; rebelle aux » ordres des Empereurs, nos augustes maîtres ; séditieux, per- » turbateur du repos public, vous répandez parmi le peuple des » opinions dangereuses, vos rêveries, & vos erreurs criminelles. »

Donatien lui répondit avec modestie, mais sans foiblesse : « Vous parlez contre la vérité que vous ne connoissez pas. » Parce que vous êtes aveugle, dois-je l'être aussi ? Vous ne res- » pirez que sang & carnage ; assouvissez votre barbarie : je vous » déclare que je ne changerai jamais. » Le Président offensé lui ordonna de se taire, & le menaça, s'il continuoit, de lui faire ôter la vie. « Vos menaces ne peuvent m'effrayer ; je vous » plains seulement de ne pas connoître Jesus-Christ, cet Homme- » Dieu, mort pour le salut des hommes. »

Ces dernieres paroles irriterent le Président, qui le fit enchaîner & enfermer dans une étroite prison, espérant que la crainte du supplice pourroit l'intimider & le faire renoncer au Christianisme. Rogatien fut aussi-tôt amené au Président, qui lui dit avec douceur : « J'ai entendu dire que vous vouliez aban- » donner le culte des Dieux qui vous ont donné la vie, & qui » vous prodiguent tous les jours de nouveaux bienfaits. Croyez- » moi, revenez à eux, leur indulgence est grande, ils vous » recevront avec bonté ; venez dans le palais des Empereurs, » vous y jouirez de tous les plaisirs, & vous pourrez parvenir » aux premieres charges de l'Empire. » Rogatien fut insensible à ses promesses, & lui témoigna qu'elles étoient inutiles. « Vous » ne réussirez point à me faire rendre hommage à des Dieux » de métal ou de plâtre, sourds & muets ; ils manquent d'es- » prit, comme vous manquez vous-même de jugement. » Cette fermeté étonna le Juge, qui le fit mettre en prison, afin de venger, dès le lendemain, par sa mort, les loix, les hommes, & les Dieux outragés.

Le jour suivant, le Président les fit sortir de prison. Ils parurent tous deux, chargés de chaînes, mais avec un visage serein, & en chantant les louanges du Dieu qu'ils aimoient, &

qui leur donnoit ce courage au dessus des forces humaines. Une seule chose affligeoit Rogatien : c'est qu'il n'avoit point encore reçu le baptême. Il ne pouvoit se le faire donner alors, parce que l'Evêque Saint Clair & Adeodat, son Diacre, avoient pris la fuite à l'arrivée du persécuteur. Donatien le rassura, en lui disant, que son sang, qu'il alloit répandre pour la foi, lui tiendroit lieu de baptême.

Le Président, avant de les faire conduire au supplice, essaya de nouveau de les faire changer de dessein. Il se plia en cent façons différentes pour les réduire; mais ils furent inébranlables, & lui dirent d'une voix unanime : « Nous méprisons » tes Dieux, ou plutôt tes vaines Idoles; fais-nous conduire à » la mort, elle ne nous fait pas trembler. Peut-on trop souffrir » pour Jesus-Christ? »

A l'instant, on les mit sur le chevalet, & on commença à les tourmenter. Ils endurerent si patiemment les tortures, que le Président, désespérant de les fléchir, ordonna de les mettre à mort. Les Licteurs les percerent d'abord d'une lance, & leur trancherent ensuite la tête, le 24 Mai 290.

Ainsi moururent les deux premiers Martyrs Bretons. On n'est pas d'accord sur le lieu où ils perdirent la vie. Les uns prétendent que c'est dans le même lieu où est située l'Eglise des Chartreux; les autres, que c'est sur le chemin de Paris, entre les Chartreux & la Communauté de Saint-Charles, dans l'endroit où l'on voit deux croix & deux ormeaux. Enfin, la troisieme opinion est que c'est dans la même place où sont les Fonts baptismaux de l'Eglise paroissiale qui porte leur nom. On peut conclure de là qu'une partie du fauxbourg de Saint-Clément n'existoit point alors, puisque la coutume des Romains étoit de faire les exécutions hors de la ville & des fauxbourgs.

Lobineau prétend qu'on faisoit la fête de ces deux Saints en Angleterre, dès le septieme siecle. Les Nantais les ont toujours honorés comme leurs Patrons, & la ville & le diocese ont éprouvé plus d'une fois les heureux effets de leur protection. Les anniversaires de l'Eglise Collégiale de Nantes nous apprennent que leur Office fut fondé double, le 19 Mai 1447, par Jean Bouchard, Prêtre de l'Eglise paroissiale de Saint-Similien.

Saint Clair qui, comme on vient de le dire, avoit pris la fuite, mena une vie errante & cachée. Il mourut, selon l'opinion commune, dans la Paroisse de Reguini, au diocese de Vannes, le 10 Octobre 309. Quelques Eglises lui donnent le

titre de Martyr, quoiqu'il ne soit pas prouvé qu'il mourut pour la défense de la Religion, ou par les mains de ses ennemis. Celle de Tulle prétend avoir son corps, qui lui fut, dit-on, apporté d'Angers, ou plutôt de quelques villes de Bourgogne, puisque les anciennes légendes & les chroniques de Bretagne rapportent qu'il fut transporté dans cette derniere province, vers l'an 897. On ne trouve rien dans les archives de la Cathédrale qui puisse confirmer le récit des historiens qui parlent de ces différentes translations. La fête de Saint Clair est gardée dans tout le diocese, le 10 Octobre de chaque année.

En 310, Ennius, second Evêque de Nantes. En 324, l'Empereur Constantin se fait baptiser. L'histoire rapporte que ce Prince, faisant bâtir l'Eglise de Saint-Pierre de Rome, porta douze corbeilles pleines de terre sur ses épaules, en l'honneur des douze Apôtres, afin d'animer les ouvriers au travail par son exemple. En conséquence des Edits de cet Empereur, Ennius a la satisfaction d'élever un temple au vrai Dieu sur le tombeau des Saints Martyrs Donatien & Rogatien.

335. Mort d'Ennius. Saint Similien lui succede, & fait bâtir, hors des murs de la cité, chez un particulier, un petit Oratoire où les Chrétiens s'assembloient. Un écrivain de ce siecle assure, dans un Ouvrage manuscrit, qu'il n'y a aucunes Reliques de Saint Similien dans l'Eglise qui porte son nom, & que le tombeau qu'on y voit n'est point celui de ce Prélat, mais de quelque autre Evêque de Nantes ou de quelque personne illustre. La tradition & l'usage contredisent l'opinion de l'auteur, qui, d'ailleurs, ne prouve pas ce qu'il avance. De temps immémorial, le jour de la fête du Saint, à la Messe & aux Vêpres, le Célébrant va donner de l'encens à ce tombeau, sur lequel on allume des cierges. Dans la même Eglise, se voit un puits où la tradition veut que soit la tête du Saint. Il est à croire que l'eau de cette fontaine est bonne : on peut toujours assurer qu'on en faisoit jadis beaucoup d'usage; car la pierre de grain qui forme la margelle est presque entiérement usée par le frottement des cordes qui servoient à puiser. Un livre synodal de l'an 1220 nous apprend que la fête de ce Saint étoit autrefois gardée dans le diocese : elle est abolie depuis environ 240 ans.

Eumelius, quatrieme Evêque de Nantes & successeur de Similien, assiste au Concile de Rimini, l'an 359, &, sur la fin de sa vie, l'an 374, à celui de Valence en Dauphiné, assemblé pour régler les mœurs des Ecclésiastiques. L'Evêché de Poitiers

n'étoit alors séparé de celui de Nantes que par la riviere de Loire.

380. Marc, cinquieme Evêque de Nantes. Cette ville étoit encore soumise aux Romains. Trois ans après, Conan Meriadec, premier Roi Breton, débarque dans ce pays, avec le tyran Maxime, soumet les Nantais sous sa puissance, & prend le titre de Souverain. Affermi sur son Trône, Conan porte ses armes dans l'Aquitaine, & se rend maître du pays de Retz, l'an 405. Il secoue le joug des Romains, en 410, & choisit Nantes pour sa capitale : il exerce tous les droits de la souveraine puissance, & fait admirer sa sagesse dans le Gouvernement.

Ceux qui ont fait des recherches sur les médailles & les monnoies anciennes, ne disent point en avoir vu de purement gauloises avant la domination des Romains. C'est peut-être une erreur que ces auteurs ont adoptée, parce qu'ils n'ont trouvé que des caracteres grecs sur les monnoies qui leur sont tombées entre les mains; mais ils n'auroient pas, sans doute, porté le même jugement, s'ils avoient fait attention que la plupart des inscriptions gauloises sont en caracteres grecs, & qu'on observoit vraisemblablement la même coutume à l'égard des monnoies. On sçait bien que les Gaulois n'avoient point de monnoies d'or ou d'argent, mais ils en avoient de fer ou de cuivre. Le commerce qu'ils faisoient avec leurs voisins les mettoit dans la nécessité d'en faire battre de particulieres.

Dès que les Gaules furent délivrées de la domination des Romains, on y fit frapper des médailles & des monnoies qui portoient le nom des Princes souverains. Comme l'Armorique est la premiere qui secoua le joug, il est constant que les monnoies que Conan Meriadec fit faire à Nantes, sont les premieres qui aient paru dans les Gaules sous un autre nom que celui des Empereurs. Nous en reste-t-il quelques-unes de ce Prince ? C'est ce qu'on ne sçait pas. Le Pere Toussaint de Saint-Luc dit avoir vu une médaille avec la légende, *Conanus*, *Rex Britonum*, & il croit qu'elle fut frappée l'an 410; mais il n'est pas certain qu'elle soit de Conan Meriadec, plutôt que de Conan le Tors, qui étoit aussi maître de Nantes. Que cette médaille soit de Conan Meriadec ou de Conan le Tors, peu importe, puisque tous les historiens conviennent que le premier de ces Princes fit battre monnoie à Nantes, que ces monnoies étoient d'or & de la valeur d'un tiers de sol.

408, ou environ. Origine des Marches. L'Empereur Honorius,

voulant arrêter les progrès des Bretons & empêcher les courses qu'ils faisoient sur les terres de l'Empire, mit des garnisons dans les lieux où sont aujourd'hui les bourgs de Getigné, Cugan, Clisson, Boussai, Legé, Bois-de-Cené, Saint-Etienne du Bois, & Tiffauges, qui étoit le quartier général. Ces garnisons, exposées à des dangers continuels, ne seroient pas restées long-temps dans le devoir, si on ne leur eût accordé des privileges extraordinaires pour les dédommager de leurs travaux. En conséquence, Honorius leur donna des exemptions, qui furent confirmées plusieurs fois dans la suite par les Empereurs & les Rois de France. Les habitants des lieux en jouissent encore aujourd'hui. Ce fut aussi à cette époque que Tours, qui étoit sous la métropole de Rouen, devint, à son tour, métropole des provinces de Tours, du Maine, d'Anjou, & de Bretagne.

421. Conan Meriadec meurt, & est enterré à Saint-Pol-de-Léon, avec cette épitaphe : *Ci-gît Conan, Roi des Bretons.* Salomon, fils d'Urbien, & petit fils de Conan, lui succede. Ce Prince fut tué à Nantes, l'an 434, selon les uns, par les Gots d'Aquitaine qui avoient surpris cette ville ; &, selon les autres, par ses propres sujets, dont il vouloit réformer les mœurs corrompues.

434. Grallon, beau-frere de Conan Meriadec, succede à Salomon ; il quitte le séjour de Nantes, sans cesse exposé aux irruptions des barbares, & fixe sa demeure à Quimper, qu'il érige en Evêché. Hilarius, Capitaine Romain, lui fait la guerre, & remporte sur lui quelques avantages. Grallon ne se rebute point, ramene enfin la fortune à son parti ; entre, à son tour, sur les terres des Romains, & leur prend quelques places. La mort, qui le surprend, arrête le cours des victoires des Bretons.

Arisius, sixieme Evêque de Nantes, eut pour successeur Didier, Curé au diocese de Toulouse, Prêtre zélé & recommandable par ses vertus. Il s'éleva avec force, n'étant encore que simple Ecclésiastique, contre l'hérésie de Vigilance ; &, de concert avec Ripaire, Prêtre Espagnol, il envoya les œuvres de cet hérésiarque à Saint Jérôme, qui les demandoit pour les réfuter. C'est à ce digne Prélat que Léon de Bourges, Eustachius de Tours, & Victurus du Mans, adresserent la lettre circulaire du Concile de Bourges, vers 451. On croit que Didier est le même que Sulpice Severe appelle son frere, & que c'est à lui qu'il adressa la vie de Saint Martin. Saint Paulin, qui étoit aussi l'ami de l'Evêque de Nantes, loue la pureté de ses mœurs & la sainteté

de ſa vie. On attribue à Didier la fondation de l'Egliſe de Saint-Vincent.

Audren, fils de Salomon, étoit monté ſur le Trône l'an 445. Les Bretons avoient repris les armes ſous la conduite de Saint Germain d'Auxerre, & de Saint Loup, Evêque de Troyes, & avoient chaſſé les garniſons Romaines de toute la Bretagne. Débarraſſé de ces puiſſants ennemis, ils furent attaqués par d'autres plus terribles. Les Huns aſſiégerent la ville de Nantes en 453, & demeurerent ſoixante jours devant ſes murailles. Les habitants n'avoient plus d'eſpoir d'échapper à la fureur des barbares ; mais le Ciel qui les protégeoit, dit Grégoire de Tours, les ſauva miraculeuſement. Vers le milieu de la nuit on vit ſortir de la Baſilique des Saints Donatien & Rogatien, une proceſſion d'hommes vêtus de blanc. Une autre proceſſion ſemblable ſortit de la Baſilique de Saint Similien. Les deux compagnies d'eſprits céleſtes ſe réunirent, ſe ſaluerent très-civilement, & ſe mirent à prier. Quand l'oraiſon fut finie, chacun ſe retira vers le lieu d'où il étoit ſorti. Les ennemis, témoins de ce prodige, ſont ſi effrayés qu'ils prennent la fuite avec précipitation. Marcil-Chillon, Général des barbares, fut touché de ce miracle, & ſe fit baptiſer.

L'Evêque Léon fait auſſi-tôt aſſembler le Peuple pour remercier l'Etre ſuprême d'une délivrance ſi peu attendue. On rapporte que, comme il célébroit le ſaint Sacrifice, il vit tomber ſur l'autel trois gouttes d'eau de même volume, leſquelles ſe réunirent & formerent un riche diamant. L'Evêque le fit enchâſſer dans une croix d'or, & voulut y ajouter d'autres pierres précieuſes ; mais elles ſe détachoient d'elles-mêmes, chaſſées par le diamant céleſte. Il étoit brillant aux yeux des bons, & obſcur aux yeux des méchants. C'eſt dommage qu'il ſoit perdu, ou qu'il n'y en ait plus de ſemblables ; ils ne ſeroient pas inutiles de nos jours ! Sigebert, le ſeul qui rapporte ce fait, ne dit point où il l'a pris. Il eſt à croire qu'il n'eût jamais de réalité que dans ſon imagination. Un chrétien, obligé de rapporter des miracles de cette eſpece, ſe trouve toujours embarraſſé. S'il les nie, on l'accuſe d'incrédulité ; s'il les croit, on le traite de ſuperſtitieux ou d'imbécille. Cependant, quoi qu'on en diſe, je crois pouvoir, ſans irréligion, révoquer en doute ceux que je viens de rapporter : ils ſont ſi peu atteſtés, ſi peu croyables, qu'on ne doit pas me ſçavoir mauvais gré de n'y pas ajouter foi.

L'hiſtoire aſſigne un motif plus raiſonnable de la fuite des

barbares. Eigidius, ou comme nous l'appellons *le Comte Gilles* ou *Gillon*, chef des Milices Romaines, ſur les bords de la Loire, voyant que les barbares menaçoient Nantes, ſe jetta dans la ville avec des troupes aguerries, & força, par la plus vigoureuſe réſiſtance, les Huns à lever le ſiege. Pour éterniſer la mémoire de cette action, & récompenſer, en même temps, le généreux Romain, les Nantais firent frapper, en ſon honneur, une médaille, dont Bouteroue nous a donné l'explication. Le même auteur nous apprend qu'on fit frapper, dans la même ville, des tiers de ſols d'or, ſur leſquels, d'un côté, étoit une tête ceinte de bandelettes, avec la légende, *Nannetis*; & de l'autre, une boule ou globe à deux degrés, avec la légende *Eigidius*. M. le Blanc lit *Figidius*, & croit que c'eſt le nom du Monnétaire. C'eſt une erreur : la tête de la médaille n'eſt point celle d'un ſimple particulier, mais celle d'un Roi ou d'un Empereur, & ne peut convenir qu'à Eigidius, que les Francs mirent ſur le Trône en 458. Au reſte, il n'eſt pas étonnant qu'on ſe ſoit trompé, parce que dans les monuments qui nous reſtent des premiers ſiecles, il eſt très-difficile de diſtinguer la lettre *F* de la lettre *E*. Ce tiers de ſol eſt le plus ancien monument que nous ayons, qui donne le nom de *Nannetis* à la ville de Nantes.

464. Mort d'Audren, fondateur de la ville de Châtelaudren. Erech, ſon fils, lui ſuccede. Ce Prince, qui marche contre Euric, Roi des Gots, avec douze mille hommes du dioceſe de Nantes, rencontre les ennemis dans le Berry, & perd la bataille. Cette action ſe paſſa vers 473.

473. Euſebe, fils d'Erech, &, ſelon d'autres, de Rivalon, monte ſur le Trône, & fixe ſon ſéjour à Vannes, parce qu'il craignoit les Saxons; peuples de la Germanie, qui s'étoient fortifiés au Croiſic, d'où ils faiſoient des courſes continuelles juſqu'aux portes de Nantes. Les Romains, qui venoient de rentrer en Bretagne, avoient fait conſtruire une fortereſſe nommée *Grannone*, (c'eſt Guérande,) & tenoient ces Saxons bloqués depuis quelque temps; mais la néceſſité & les circonſtances ayant forcé les troupes Romaines de ſe retirer, les barbares recommencerent leurs courſes, ſe ſaiſirent des iſles de la Loire, s'y fortifierent, & continuerent leurs irruptions, ſous la conduite d'Odoacre, juſqu'au commencement du ſiecle ſuivant.

490. Mort d'Euſebe, Comte de Vannes & de Nantes. Budic, frere de Riothim, qui lui ſuccede, fait ſa réſidence à Nantes, & défend, avec beaucoup de valeur, cette ville, contre

les Saxons qui l'aſſiegent pendant deux mois. Cerunius, ſucceſſeur de Cariundus, eſt témoin, l'an 490, de la fondation que fait Budic de l'Egliſe de Saint-Cyr, aujourd'hui Saint-Léonard. Ce Prélat eſt reconnu lui-même pour fondateur de celle de Saint-Clément : il exiſtoit alors une Abbaye du nom de *Saint-Donatien*.

Clément, Evêque de Nantes, n'eſt pas bien connu : on le croit pourtant fondateur de l'Egliſe de Saint-Saturnin, qui d'abord ne fut qu'une Chapelle qui fait aujourd'hui partie de la ſacriſtie. Cette ſacriſtie eſt effectivement voûtée en pierres & bâtie à l'antique.

On trouve dans les ſouſcriptions des Evêques qui aſſiſterent au Concile d'Agde, tenu l'an 506, que l'Evêque de Poitiers faiſoit encore quelquefois ſa réſidence au Pallet, à quatre lieues & demie de Nantes; ce qui prouve que ſon dioceſe s'étendoit encore juſqu'à la Loire. (Voyez le Pallet.)

Budic étoit paſſé en Angleterre, & y étoit mort. Hoël, ſon fils & ſon ſucceſſeur, avoit vu ſes Etats ravagés par les barbares, & ſes peuples obligés d'abandonner leur patrie. Le Prince Breton avoit demandé du ſecours au Roi d'Angleterre, qui lui avoit accordé ſa demande. Il ne perd point de temps : il raſſemble auprès de lui ceux de ſes ſujets qui étoient reſtés en Bretagne, il appelle ceux qui s'étoient réfugiés dans les iſles & les provinces voiſines, & marche contre les étrangers qui occupoient ſon pays. Il voit le ſuccès couronner ſes travaux & ceux de ſon fils Jean ou Jona, qui, l'an 515 ou 516, remporte auprès de Nantes une victoire complette. En mémoire de cette action, on fait frapper à Nantes des tiers de ſols d'or, avec une tête ſans diadême, pour légende, *Nannetis*, d'un côté; de l'autre côté, eſt une eſpece de trophée, traverſé d'un pieu, qui ſemble porter un bonnet, & pour légende, *Johannis*. Le bonnet étoit le ſymbole de la liberté. Jean paroît ſans diadême, ſur cette médaille, parce qu'il n'étoit ni Roi ni Comte. Il a de longs cheveux & une mante ou fourrure qui lui couvre les épaules, parce qu'il étoit Prince & fils de Roi; qualités que les Gaulois & leurs voiſins déſignoient par les cheveux longs & la fourrure.

On trouve encore quelques autres pieces de monnoie frappées dans le même temps. Bouteroüe en a vu une, ſur laquelle étoit un trophée entre une croix & un ſoleil, ainſi figurée ☼ ✠, & pour légende, *Nannetis*, *Johannes*. Le trophée reſſemble à ceux que les Romains érigeoient après une victoire éclatante.

Sur une autre, on remarque, d'un côté, une tête couverte d'une eſpece de couronne à pointe, un écu ſur le bras, & pour légende,

Theodebertia;

Theodebertia; de l'autre côté, une croix ſur un degré, & pour légende, *Johannes*, *Namnetis*, avec le ſoleil & la croix ☼ ✠. On penſe que Jean, fils d'Hoel, aura voulu, par cette médaille, faire honneur au jeune Théodebert, fameux par ſes exploits contre les Saxons, leurs ennemis communs : peut-être même la victoire leur aura été commune.

On peut donner un autre ſens au mot *Theodebertia*, en ajoutant, avec Bouterouë, celui de *moneta*. Théodebert ne ſera plus alors que le nom du Monnétaire, & la médaille ſera toute entiere à l'honneur du Prince Jean. Cette opinion eſt même la plus vraiſemblable, puiſqu'il eſt conſtant que les Francs n'ont point entamé la Bretagne avant 560 : il eſt même à croire que les Princes Francs & Bretons n'étoient pas très-liés, parce que les derniers ſoupçonnoient Clovis d'avoir appellé les Friſons & les Saxons en Bretagne.

545. Hoël le Grand, après avoir chaſſé les barbares de toute la Bretagne, meurt, & laiſſe ſes Etats à ſes enfants, qui ſont : Jean, qui prit le nom d'Hoël; Conobre, Budic, Varoch, & Macliau : les deux autres fils de ce Prince, Léonor & Tugdual, ſont honorés comme Saints, & ne prirent aucune part aux affaires du Gouvernement.

515. Euhemer, Evêque de Nantes. Il aſſiſte en perſonne, ou par Députés, aux Conciles tenus à Orléans, aux années 533, 538, & 541. Ruricius l'aîné, Evêque de Limoges, parle avantageuſement d'Euhemer, dans une de ſes lettres, de même que Trojanus, Evêque de Saintes, qui lui écrit en réponſe à la queſtion, *ſi l'on pouvoit baptiſer quelqu'un qui doutoit l'avoir été*. Fortunat donne auſſi de grandes louanges à Euhemer. Il étoit marié; & ſon épouſe, qui le ſoupçonnoit d'infidélité depuis qu'il étoit Evêque, parce qu'il avoit rompu tout commerce avec elle, épioit toutes ſes démarches. Elle s'introduiſit un matin dans ſa chambre, où elle le trouva qui repoſoit. Grégoire de Tours rapporte qu'elle vit ſur ſon ſein un agneau éclatant de lumiere, & que cette viſion miraculeuſe la guérit de ſa jalouſie. Saint Felix dit que ce Prélat n'avoit aucun mépris pour ſa femme; mais qu'en ſa qualité d'Evêque, il ne croyoit pas pouvoir vivre avec elle ſelon les loix du mariage. Il commença l'Egliſe de Saint-Pierre que Felix acheva.

Hoël II, dit *Jean Reith*, ne finit pas comme il avoit commencé; il fut foible, & perdit une partie de ſon autorité. Ses Etats furent bouleverſés par des factions continuelles. Les Sei-

gneurs s'éleverent les uns contre les autres, & lui-même tomba ſous les coups de ſon frere Conobre, l'an 547 : il avoit épouſé la fille de Malgo, Roi d'Angleterre, de laquelle il eut une fille qui ſe maria au Seigneur de Léon, & un fils, nommé *Judual*, qui ſe retira à Paris à la Cour du Roi Childebert.

547. Conobre ſe rend maître de Nantes & de preſque toute la Bretagne, qu'il uſurpe ſur ſes freres & ſes neveux.

Felix, Evêque de Nantes, l'an 550. Ce Prélat naquit à Bourges, l'an 513, d'une des plus anciennes & des plus illuſtres familles d'Aquitaine : il fut ordonné Prêtre en 540; Evêque de Nantes en 550; & aſſiſta, en cette qualité, au Concile de Paris, l'an 557. De retour en ſon dioceſe, il y établit la réforme, conformément aux Réglements du Concile.

560. Conobre prend le parti de Chranne, fils naturel de Clotaire, Roi de France. Ce fils rebelle & ſon protecteur ſont vaincus & tués. Clotaire ſe rend maître de Nantes au mois d'Octobre, & en donne le Gouvernement à Felix, qui y aſſemble un Concile la même année.

561. Mort de Clotaire. Chilperic qui lui ſuccede, continue Saint Felix dans le Gouvernement de Nantes. Ce Prélat fait creuſer le canal qui ſépare les prairies de Mauves & de la Magdeleine, & qui conduit les eaux de la Loire au château & tout le long des quais juſqu'à la Foſſe, où tous les bras de la Loire ſe réuniſſent. La prairie de la Magdeleine s'appelloit alors *la prairie des Hannes* ou *de l'Hienne*. L'Evêque, Gouverneur, fait encore conſtruire la chauſſée de Barbin, rend navigable la riviere d'Erdre, qui, juſques-là, n'avoit formé qu'un marais; fait couper, par un canal, qu'on voyoit encore en 1700, les prairies de Gloriette & de la Sauſaye, & bâtit ſur les deux rivieres pluſieurs moulins à eau, les ſeuls qui fuſſent connus alors.

L'Egliſe Cathédrale fut achevée en 555, & décorée par les ſoins de ce digne Prélat : cet édifice étoit de la plus grande beauté; la couverture étoit, dit-on, d'étain, & au deſſus de la nef principale, qui étoit flanquée de deux autres, s'élevoit une tour quarrée, terminée en dôme, & ſoutenue de pluſieurs arcades. La décoration intérieure étoit riche & magnifique; de très-belles colonnes, dont les chapiteaux étoient de marbre, ſoutenoient l'édifice. Les murs étoient garnis des meilleurs tableaux qu'on eut alors; & le pavé étoit de marbre à la moſaïque. Les autels étoient très-bien ornés & les plus beaux de toutes les Gaules : on y remarquoit le marbre le plus fin, des couronnes d'or, des

vases d'argent, & d'autres ornements précieux. Au milieu de l'Eglise étoit une colonne de marbre, sur laquelle étoit placé un Christ d'argent massif, ceint d'un jupon d'or, embelli de pierres précieuses, & attaché à la principale voûte avec une chaîne d'argent. Sur une autre colonne étoit un gros rubis, pour éclairer l'Eglise pendant la nuit. Tous les vases qui servoient à l'Office divin étoient d'or & d'argent. Enfin cette Eglise superbe étoit peut-être ce qu'il y avoit de plus riche en France, en ce genre. Le Prélat assembla un Concile pour la consacrer : la cérémonie s'en fit le 30 Septembre 568; dédicace dont la Cathédrale actuelle fait encore la fête à pareil jour.

Fortunat, place à Chefseil (a), aujourd'hui Sainte-Luce, la maison de campagne de l'Evêque Felix, & l'appelle *Cariacum* : cette maison, qui porte le nom de *Chassais*, appartient encore à l'Evêque de Nantes.

L'an 569, Felix va au Concile de Tours, &, l'an 573, à celui de Paris, assemblé pour réconcilier les Rois. Il termine quelques différents qu'il avoit avec l'Archevêque de Tours, & revient consoler son troupeau affligé de son absence. Il obtient la liberté de plusieurs Nantais, que les bas Bretons avoient faits prisonniers.

Un Prêtre du diocese de Nantes a publié des tiers de sols d'or, frappés, dans ce temps, au pays de Retz, dans les villes de Rezé & de Veuë, alors considérables. Ces monnoies sont de Théodoric, fils de Budic, Comte de Vannes.

583. Assemblée ecclésiastique à Nantes. Saint Felix, sentant sa fin approcher, voulut assurer l'Evêché de Nantes à son neveu Burgundion. En conséquence, il avoit prié les Evêques de venir à Nantes, dans le dessein de leur faire confirmer son choix. Le Candidat fut envoyé à l'Archevêque de Tours, qui ne voulut pas le sacrer, parce qu'il n'étoit point encore dans les saints Ordres. Il le renvoya à son oncle, après lui avoir enjoint de se faire ordonner Prêtre, d'être exact à l'Office, & de mériter, par ses bonnes œuvres, la place éminente qu'on lui destinoit. Le jeune homme de retour, trouvant la santé de son oncle beaucoup meilleure, ne se pressa pas de suivre les avis de l'Archevêque. Il eut bientôt lieu de s'en repentir; Felix mourut quelque temps après, & Burgundion ne put obtenir le Siege.

Saint Felix fut le seizieme Evêque de Nantes, & l'un des

(a) Ce lieu étoit nommé *Chefseil*, parce que le Seil y prend sa source.

plus illustres de son temps. A toutes les vertus de son état, il joignoit des talents supérieurs pour le Gouvernement : il instruisit son troupeau, embellit & enrichit sa ville épiscopale. Il rendit un grand service à son pays, par la conversion des Saxons du Croisic, qui, éclairés par ce grand homme, se réunirent aux Bretons, & se soumirent aux loix du Prince. Il sçut allier deux vertus qui se trouvent rarement ensemble, la douceur & la fermeté. On en trouve un exemple dans l'affaire de sa niece. Cette Demoiselle aimoit un jeune homme de distinction, nommé *Pappolen.* Les parents consentoient à les unir, à l'exception du seul Felix, qui, je ne sçais par quel motif, s'y opposoit fortement. Le jeune homme, impatient & ennuyé des délais, enleva son amante qui étoit au Loroux-Bottereau, & se réfugia, avec elle, à Saint-Aubin. Le Prélat, offensé, l'envoya chercher, & lui fit prendre, malgré elle, le voile dans le Couvent de Bazas. Il est à croire qu'elle ne fit pourtant pas de vœux, puisque dès que son oncle fut mort, elle quitta le cloître pour épouser son amant, qui fut nommé Gouverneur de Nantes aussi-tôt après son mariage. Felix étoit mort le 8 Janvier 584.

Le Roi, qui ne vouloit pas que Burgundion fût Evêque de Nantes, nomma, pour remplir ce Siege, Nonnechius II du nom, cousin de Felix. Il est le premier Evêque de ce diocese, de la nomination des Rois de France.

584. Chilperic, Roi de France, à Soissons, ordonne à la Milice Bourgeoise de Nantes d'aller faire le siege de Bourges; ville qui appartenoit à Gontran, Roi d'Orléans. Ces troupes revinrent peu après chargées de dépouilles & d'esclaves qu'elles avoient fait dans le Berry. Il est à présumer que cette Milice Bourgeoise ressembloit aux troupes Romaines, & aux Communes qui subsisterent en France jusqu'en 1425. Chaque Paroisse marchoit sous la banniere du Saint de son Eglise, & alloit à la guerre avec son Curé, qui suivoit l'armée, afin d'exercer parmi son troupeau les fonctions de son ministere. C'est la premiere fois que les Communes du diocese ont été employées par les Rois de France. On peut regarder cette Milice comme l'origine de celles qui furent établies, en 1425, par le Duc Jean V, & par le Roi Louis XIV, en 1688.

Clotaire II avoit succédé à Chilperic, son pere, & commandoit à Nantes. Guerech, dit *Varoch*, Comte de Vannes, vient assiéger cette ville en 586; &, lorsqu'il est prêt de s'en emparer, il apprend qu'une armée de Français s'avançoit pour

lui en faire lever le ſiege. Le Prince Breton marche au devant de l'ennemi, l'attaque, le défait, & retourne devant Nantes, qui ſe rend par compoſition. Varoch en chaſſe tous les Français, & remet tout le Comté ſous l'obéiſſance de ſes anciens maîtres. Gontran entre en Bretagne, aſſiege la ville de Nantes & la prend. Varoch, qui avoit d'autres affaires ſur les bras, demande la paix, & s'oblige à ne plus porter les armes dans les Etats du Prince Français.

Ce traité, dicté par la néceſſité, eſt bientôt rompu. Varoch entre, en 589, dans le Comté de Nantes, fait vendanger toutes les vignes, & conduire le vin à Vannes, où il faiſoit ſa réſidence.

592. Nantes eſt ravagée par la peſte. Nonnechius ordonne des proceſſions publiques, & le fléau ceſſe. Ce Prélat avoit été marié, & avoit un fils que le Roi accuſa de trahiſon. Le jeune homme, qui peut-être ſe ſentoit coupable, prend la fuite pour ſe dérober aux reſſentiments du Monarque qui étoit alors à Nantes; & le pere, pour appaiſer la colere du Prince, lui fait de riches préſents.

593. Mort de Gontran. Childebert, qui lui ſuccede, laiſſe, en 595, ſes Etats à ſon fils Thierri, qui donne le Gouvernement de Nantes à Theudoad. Nouvelles courſes de Varoch dans le Comté de Nantes.

610. Euphrone ſuccede à Nonnechius à l'Evêché de Nantes. Dans le même temps, deux Officiers du Roi Thierri amenent à Nantes le fameux Abbé Saint Colomban, avec ordre de lui préparer un vaiſſeau pour le conduire en Irlande, ſa patrie. Le Roi renvoyoit le ſaint Eccléſiaſtique, parce qu'il avoit refuſé ſa bénédiction à ſes enfants bâtards; il avoit même oſé lui dire que Dieu ne permettroit jamais que les enfants du péché regnaſſent. L'Evêque & le Gouverneur de la ville, qui vouloient ménager la faveur du Roi, reçurent très-mal le vertueux exilé. Il ne manqua pourtant de rien: deux femmes de piété, nommées *Procule* & *Dodée*, fournirent généreuſement à tous ſes beſoins. Saint Auguſtin, Miſſionnaire, envoyé par le Pape Grégoire le Grand en Angleterre, avoit paſſé par Nantes, quelques mois auparavant, pour ſe rendre à ſa deſtination.

612. Mort de Thierri. Clotaire III, qui lui ſuccede, ne regne pas long-temps, & Dagobert, qui monte ſur le Trône en 623, fonde l'Egliſe Paroiſſiale de Saint-Denis de Nantes.

626. Léobard, ſucceſſeur d'Euphrone, & dix-neuvieme Evêque de Nantes, aſſiſte au Concile de Rheims, tenu l'an 626.

Le célebre Saint Amand, né, l'an 588, au village d'Herbauges, dans la Paroiſſe de Saint-Mars-de-Coutais, fleuriſſoit ſous ſon Epiſcopat. (Voyez Saint-Mars-de-Coutais.)

630. Saint Paſquier ſuccede à Léobard, comme le prouvent deux manuſcrits de la bibliotheque de Chriſtine, Reine de Suede. Ce Prélat fonde l'Abbaye d'Indre. (Voyez Indre.) L'année ſuivante 631, le Gouvernement de Nantes eſt donné à Gripon. Ses ſucceſſeurs ſont inconnus juſqu'à l'année 779. Il eſt probable que cette ville n'eut point d'autres Gouverneurs que ſes Comtes ou Seigneurs.

633. Sigebert ſuccede à Dagobert. Taurinus, ſucceſſeur de l'Evêque Saint Paſquier, aſſiſte au Concile de Paris, l'an 638. Haico, qui ſuccéda à Taurinus, n'eſt connu que par le catalogue. Salapius qui monte, en 654, ſur le Siege épiſcopal, aſſemble, l'année ſuivante, un Concile, auquel Saint Nivard de Rheims préſide : on y fait pluſieurs réglements néceſſaires. On commençoit à négliger d'aſſiſter aux Meſſes paroiſſiales ; les Eccléſiaſtiques avoient, pour la plupart, des femmes, & ces femmes ſe faiſoient publiquement appeller, ſelon la qualité de leurs maris, *Prêtreſſes, Diaconeſſes, & Soudiaconeſſes* : elles avoient même l'audace de ſervir à l'autel ; ce qui ſcandaliſoit les foibles. Ces abus furent proſcrits, avec raiſon, par le Concile.

L'aſſemblée décida qu'on partageroit les dîmes & oblations en quatre parties égales : la premiere, pour l'Evêque ; la ſeconde, pour le Curé & ſes Clercs ; la troiſieme, pour les pauvres ; & la quatrieme, pour les fabriqueurs. On avoit, depuis quelque temps, la coutume de donner du pain-bénit à ceux qui ne pouvoient communier, faute d'abſolution ; & le Concile ordonna de pratiquer exactement cet uſage : c'eſt pourquoi, on lui a attribué l'inſtitution du pain-bénit, qu'on ne donnoit d'abord qu'aux Catéchumenes pour les préparer à la communion.

Le Concile condamna les femmes adulteres à ſept ans de pénitence. Celle qui étoit convaincue d'infidélité étoit ſéparée de ſon mari, qui étoit tenu de faire pénitence avec elle, s'il vouloit la reprendre. L'époux de la coupable ne pouvoit en épouſer une autre, elle vivant.

Les perſonnes non-mariées & ſans engagement, qui tomboient dans l'impureté, étoient condamnées à trois ans de pénitence. Les homicides volontaires n'étoient admis à la communion qu'après une pénitence de quatorze ans ; & l'Egliſe ne leur accordoit ſon aſyle qu'à regret. Ceux qui tuoient quelqu'un par ac-

cident, étoient ſeulement tenus de jeûner quarante jours au pain & à l'eau; mais ils étoient ſéparés de tout commerce ſpirituel avec les Fideles pendant deux ans, & n'étoient admis à la communion qu'après cinq ans.

Le Concile défendit auſſi aux femmes d'entrer dans les lieux où l'on traitoit des affaires publiques, ſous prétexte qu'elles troubloient l'aſſemblée par leur immodeſtie, leur inquiétude, leurs cris, & leur babil continuel. Un autre abus que le Concile frappa d'anathême, fut la dévotion ſuperſtitieuſe & ſtupide du peuple pour certains arbres que la religion des Druides avoit conſacrés. La populace, qui ne ſe défait que difficilement de ſes préjugés, n'eût pas permis qu'on eût coupé une ſeule branche de ces arbres chéris. On allumoit auſſi des cierges & des chandelles ſur d'anciennes pierres jadis ſacrées; & ceux qui s'abandonnoient à ces pratiques ſuperſtitieuſes n'en ſçavoient pas même la raiſon: c'étoit un uſage de leurs peres, auquel, diſoient-ils, ils devoient être fideles.

Depuis 560 juſqu'en 680, douze Rois furent ſucceſſivement maîtres de Nantes; mais, à cette époque, la foibleſſe du Gouvernement fit naître l'audace des Grands, les provinces & les villes s'accoutumerent à voir des Souverains dans leurs Gouverneurs, & l'anarchie féodale commença. Agathée ou Aſquier, ſucceſſeur d'Alapius en 680, fut, en même temps, Comte & Evêque de Nantes. Il fut le premier de ces Prélats non-ſacrés, qui poſſédoient les revenus de la puiſſance temporelle & ſpirituelle, & qui ſervoient le Roi, à la guerre, en perſonne, & à la tête de leurs vaſſaux. Ces déſordres étoient condamnés par les loix; mais les loix étoient ſans vigueur & les déſordres très-communs.

Amelon, qui ſuccede en 700 à Agathée, eſt remplacé par Emilien. Celui-ci étoit Breton de naiſſance & recommandable par ſes talents & ſes vertus: il ſe diſtingua dans les guerres des Sarraſins contre la France, & perdit la vie dans un combat qu'il livra, à la tête de ſes troupes, aux Arabes qui aſſiégeoient Autun en 725. Il eſt honoré, dans cette derniere ville, le 25 Juin, ſous le nom de *Saint Emilien*, Martyr, Evêque, & Comte de Nantes.

Salvius, ſon ſucceſſeur, ſe trouva à la bataille que Charles Martel livra aux Sarraſins d'Eſpagne, près Tours, l'an 732. La victoire des Français délivra pour jamais leur pays des fers des Muſulmans. Jean de Serres dit qu'il demeura ſur le champ de

bataille trois cents ſoixante-quinze mille hommes, parmi leſquels il n'y avoit qu'environ quinze cents Français. C'eſt ici qu'il faut crier au miracle : il eſt viſible. Comment un hiſtorien oſe-t-il avancer des fauſſetés auſſi évidentes ? Il eſt conſtant que les Sarraſins n'étoient pas des lâches : c'étoit, au contraire, des guerriers vaillants, qui avoient conquis de vaſtes régions ; des peuples toujours ſous les armes, endurcis aux fatigues de la guerre, & animés par le fanatiſme & le ſouvenir de cent triomphes. Il eſt certain que les étrangers furent écraſés & taillés en pieces ; mais il n'eſt pas moins vrai que la victoire dut coûter cher aux vainqueurs. Le nom de Charles Martel devint célebre dans toute la terre : la Chrétienté le regarda comme ſon libérateur, & la France comme ſon héros. Ce grand homme fit diſtribuer tout le butin à ſes ſoldats ; &, pour mieux récompenſer la Nobleſſe, il lui accorda, dit-on, la dîme des biens eccléſiaſtiques pendant pluſieurs années, du conſentement du Clergé, qu'il promit de dédommager.

778. Charlemagne marche contre les Sarraſins d'Eſpagne. Hoël, Comte de Nantes, & Araſtagnus, Prince Breton, le ſuivent à cette expédition, avec deux mille hommes de troupes. Ils montrent tant de valeur & ſe ſignalent tellement, que les poëtes s'empreſſent, à l'envi, de célébrer leurs hauts faits, ſelon la coutume établie alors. On chantoit, dans le camp, des vers en l'honneur de ces deux héros. Charlemagne, voulant récompenſer leurs ſervices, donne à l'un la Navarre, & à l'autre la Biſcaye, pour en jouir en toute ſouveraineté. Ils ne jouirent pas long-temps des bienfaits du Monarque : ils furent tués l'un & l'autre, avec le neveu de Charlemagne, en combattant à l'arriere-garde, à Roncevaux, dans le paſſage des Pyrénées. Araſtagnus fut enterré à Blaye. Daniel Wa ou Wnna ſe porta ſon héritier. Le corps d'Hoël fut apporté à Nantes par ſes ſoldats.

Charlemagne ſe ſaiſit peu après de la Bretagne, & donne le Comté de Nantes à Widon ou Gui. Odilhart meurt l'an 800. Quelques-uns lui donnent la qualité de Saint, & fixent ſa fête au 14 Septembre ; mais on ne le trouve, dans aucun Bréviaire, honoré de ce titre : il avoit du mérite, & Charlemagne lui témoignoit une conſidération particuliere.

800. On frappe, aux environs de Nantes, une monnoie blanche au coin de Charlemagne, avec cette inſcription : *Carlus Rex*, *metallo & metallum*. Les Normands commencent à paroître ſur les côtes de Neuſtrie. Charlemagne partage ſes Etats entre

ſes trois fils, aſſocie l'aîné à l'Empire, & lui ordonne d'aller lui-même prendre la Couronne ſur l'autel. Tels ſont les événements les plus remarquables depuis 800, juſqu'à la mort de cet Empereur en 814.

Louis le Débonnaire donne le Comté de Nantes à Gondebaud, qui l'abandonne quelques années après pour ſe faire Moine. Almanus eſt fait Evêque de Nantes. Aubret de Miſſirien place ici un Obmanus, comme un Evêque de nouvelle découverte; mais il eſt à croire qu'il s'eſt trompé, & qu'Obmanus n'eſt autre qu'Almanus. Otton, ſucceſſeur de ce dernier, aſſiſte au Concile de Paris en 829, & à ceux de Sens & de Vorms en 833. On frappe, dans le voiſinage de Nantes, une monnoie au coin de Louis le Débonnaire, avec cette inſcription : *Hludovicus Imp. metallum. Hludowic. Imp. Aug. metallum.*

827. Louis le Débonnaire donne le Comté de Nantes à Lambert I du nom, & lui ôte quelque temps après, pour le punir d'avoir pris les armes contre lui, en faveur de ſon fils Lothaire. Richouven eſt fait Comte de cette ville.

840. Louïs le Débonnaire meurt. Ses enfants partagent ſes Etats. Le Comté de Nantes tombe en partage à Charles le Chauve. Les trois Princes Français ſe font la guerre, qui ſe termine par la bataille de Fontenai, en Poitou, où cent mille hommes perdent la vie. De ce nombre fut Richouven, Comte de Nantes, qui combattoit pour ſon maître Charles le Chauve. Rainaud, Comte d'Herbauges, ſon ſucceſſeur, eſt tué le 23 Juin 843, dans les plaines de Blain, par Lambert II, fils de Lambert I, qui prend le titre de Comte de Nantes, contre la volonté du Roi. Ses ſujets le chaſſent honteuſement. Pour s'en venger, il ſe met à la tête des Normands qui ravageoient la France. Les barbares, conduits par ce chef, viennent à Nantes par la Loire, avec ſoixante-ſeize navires. Auſſi-tôt qu'ils ſont arrivés, ils plantent des échelles contre les murs, prennent la ville d'aſſaut & la rempliſſent de ſang. Les habitants, qui n'avoient point de Comte ou Gouverneur, n'avoient fait aucune réſiſtance : la plupart s'étoient ſauvés dans la Cathédrale, & s'y étoient enfermés avec l'Evêque Gohard & le Clergé. Après le pillage de la ville, les barbares attaquent l'Egliſe & en briſent les portes : ils n'épargnent perſonne; les Prêtres ne ſont point exempts de la commune loi, & l'Evêque lui-même eſt maſſacré ſur l'autel de Saint-Feréol. Les Normands emportent tous les tréſors de l'Egliſe, & Lambert devient paiſible poſſeſſeur du Comté. Les eſclaves que les

barbares emmenoient recouvrent la liberté à la faveur d'une contestation qui survient entre eux. L'Eglise de Nantes est réconciliée, le 30 Septembre, par Susannus, Evêque de Vannes, & le corps de Saint Gohard est enfermé dans une chasse de bois. Tout ce que les légendes disent de plus sur ce Saint, doit être regardé comme fabuleux. Baillet veut que son corps soit à Saint-Serge, ou à Saint-Pierre d'Angers; il est plutôt à Paris, où on le porta, avec plusieurs autres, pour le dérober aux profanations sacrileges des Normands. On honore ce Prélat sous le titre de Martyr, à Creteil, dans l'Isle de France, à peu de distance de Paris. Le marc d'argent valoit alors dix-huit sols, & le marc d'or dix livres seize sols : ainsi dix-huit sols répondoient à quarante-huit livres de notre monnoie actuelle.

843. Actard monte sur le Siege épiscopal de Nantes. Charles le Chauve part de Poitiers pour venir assiéger Rennes; il s'arrête, en passant, à Liré (*a*), où se tenoit alors un Concile, duquel il ne reste que six canons : il y en a deux qui ne sont point venus jusqu'à nous; ils portoient condamnation contre ceux qui manquoient de respect envers l'Eglise & d'obéissance envers les Rois, & contre ceux qui prétendoient connoître, par des sortileges, la durée de leur regne, & le nom de leurs successeurs.

845. On frappe, à Nantes, des deniers d'argent, au coin de Charles le Chauve, avec l'inscription : *Carlus gratiâ Di Francorum Rex*, *Nannetis civitas.* C'est le seul monument qui prouve l'autorité de ce Monarque dans la ville de Nantes.

849. Lambert, Comte de Nantes, s'attire la haine de son Evêque, qui le fait chasser par Nominoé. Lambert se retire à Craon, petite ville de l'Anjou, qui appartenoit à sa sœur d'Oda, Abbesse du Monastere de Saint-Clément de Nantes. Il s'ennuie bientôt de vivre tranquille dans sa retraite. Il fait bâtir le château & la superbe tour qu'on voit encore à Oudon, sur les bords de la Loire. De là il leve des contributions dans tout le pays, jusqu'en 855 qu'il est tué par Guibon, Comte du Maine, & enterré à la Saverniere. (Voyez Oudon.)

L'Abbaye de Saint-Clément & celle de Saint-André étoient peu éloignées l'une de l'autre. A la suppression de ces deux Monasteres, leurs revenus passerent au Chapitre de la Cathédrale, & leurs dépendances ont formé depuis le territoire de sa Jurisdiction.

849. Charles le Chauve donne le Comté de Nantes à

(*a*) Liré est une Paroisse de l'Anjou, dépendante de l'Evêché de Nantes.

Amauri. Nominoé chaſſe ce Seigneur, s'empare de la ville, exile Actard, qu'il ſçavoit être attaché aux intérêts de la France, & donne ſon Siege à Giſlard. Le Prince Breton unit à l'Evêché de Nantes tout le pays qu'il avoit conquis au Sud de la Loire, & meurt l'an 851. Eriſpoé, ſon fils, lui ſuccede.

853. Les Normands s'emparent de Nantes, & ſe retirent, avec leur butin, dans l'iſle de Bieſſe, où ils ſe fortifient l'année ſuivante. Eriſpoé, ſecouru de Sideric, chef d'une autre horde de barbares, les attaque, les défait, & les chaſſe. La monnoie que Charles le Chauve avoit fait frapper à Nantes, tombe dans le diſcrédit. L'Edit donné à Piſte, en 854, la décrie, comme ayant été frappée dans un lieu que le Roi ne poſſédoit plus.

Actard eſt député à Rome par le Concile de Soiſſons, pour ſe plaindre des ravages que faiſoient les Bretons ſur les terres des Français. Ce Prélat accepte la commiſſion avec joie, dans l'eſpérance d'intéreſſer le Pape en ſa faveur, & de remonter, par ce moyen, ſur ſon Siege. Charles le Chauve, qui favoriſoit Actard, le recommande fortement au Pontife. Celui-ci, qui n'avoit point connu l'Evêque de Nantes, ſans l'eſtimer, plaide ſa cauſe auprès d'Eriſpoé. Le Prince Breton ſe laiſſe fléchir, & Actard eſt rétabli en 855. Giſlard, forcé de quitter Nantes, ſe retire à Guérande, & conſerve la moitié du dioceſe, malgré tous les efforts qu'on fait pour la lui arracher. La partie qu'il retint, forme aujourd'hui l'Archidiaconé de la Mée. Les Evêques de la province condamnent Giſlard à paſſer le reſte de ſes jours dans le cloître de Saint-Martin de Tours; mais il ſe moque de la ſentence, & meurt ſur ſon Siege de Guérande, l'an 895. Ce Siege demeure vacant.

Actard ne jouit pas long-temps de la tranquillité. Salomon aſſaſſine ſon couſin Eriſpoé, s'empare de la Couronne, & chaſſe l'Evêque de Nantes de ſon Siege, avec injonction de ſortir de ſes Etats. Auſſi-tôt il envoie des ambaſſadeurs à Rome pour prévenir l'orage. Actard implore la protection du Roi & de ſes confreres, & parvient facilement à l'obtenir. On écrit au Pape en ſa faveur, mais les préſents de Salomon avoient eu leur effet. Le Pape n'agit que foiblement auprès du Roi Breton, & Actard n'a plus d'eſpérance. Il eſt amplement dédommagé, en 871, de la perte de l'Evêché de Nantes, par le Pallium qu'on lui accorde avec l'Archevêché de Tours. C'eſt le premier Evêque de Nantes qui ait été transféré ſur un autre Siege. Hincmar de

Rheims prétend, à tort, qu'il posséda les deux Evêchés en même temps; l'un en titre, & l'autre en commende. Dès qu'il fut Archevêque de Tours, il ne fut plus reconnu pour Evêque de Nantes. Ce Prélat étoit remuant, ambitieux, homme d'esprit, politique, adroit, & capable de faire réussir une affaire importante. On murmura beaucoup de ce qu'il ordonnoit une seconde fois ceux qui avoient reçu les Ordres de Gislard : Salomon, lui-même, s'en plaignit au Pape, qui lui fit réponse qu'il ne pouvoit approuver cette conduite; mais qu'au surplus Actard étoit un homme de mérite.

871. Hermengarius, Evêque de Nantes, se fait sacrer par Actard, Archevêque de Tours. Salomon est tué, l'an 874, par Pasquiten, son gendre, & Gurvand, gendre d'Erispoé. Pasquiten prend le titre de Comte de Nantes & de Vannes, & Gurvand celui de Comte de Rennes. Les Normands ravagent le Comté de Nantes, à différentes reprises, & les habitants du pays sont forcés de l'abandonner.

877. Alain, fils d'une fille de Salomon, est reconnu Comte de Nantes, en qualité de tuteur de Gurmhailon, fils de Pasquiten. Charles le Chauve lui fait la guerre, lui enleve la ville de Nantes, & y fait bâtir des ponts de bois, les premiers qui aient existé sur la Loire, en cet endroit.

879. Les Normands s'emparent de Nantes, & gardent quelque temps cette ville. Hermengarius meurt en 886. Landran, qui lui succede, se retire, avec ses Clercs, à Angers, par la crainte de tomber entre les mains des Normands. Le Roi Charles le Gros, touché de la situation du Prélat, pourvoit abondamment à tous ses besoins.

Les Normands, qui ne peuvent réussir en France, viennent en Bretagne, dans l'espérance de profiter de la guerre intestine qui désoloit l'Etat. Ils se joignent à ceux de leur nation qui étoient dans le Comté de Nantes, & recommencent leurs courses, sous la conduite de leur Roi Hasting.

Alain, Comte de Nantes, touché des maux de son peuple, se prépare à le venger. Il leve une armée nombreuse, poursuit les barbares avec une activité incroyable, en détruit une bonne partie près Guérande, & joint le gros de leur armée dans le territoire de Questember, au diocese de Vannes, où il remporte la victoire la plus complette, l'an 888. De quinze à seize mille qu'ils étoient avant la bataille, il n'en échappe que quatre à cinq cents. Les soldats d'Alain, pleins d'admiration pour sa

valeur, le proclament Duc de Bretagne ſur le champ de bataille, ſous le nom d'*Alain Rebré*, c'eſt-à-dire, *le Grand*.

Landran, informé de la défaite des Normands, revient à Nantes, l'an 889, & s'occupe du ſoulagement de ſon troupeau. Le Duc Alain aide le Prélat dans ſes deſſeins, & fait bâtir, auprès de la Cathédrale, un petit château pour la ſûreté de l'Evêque.

Eudes, Duc de Paris, étoit monté ſur le Trône des Français, & ſe montroit digne du choix des peuples qui s'étoient ſoumis à ſa puiſſance. Ce Monarque, qui ſe prétendoit Souverain du Comté de Nantes, donna, vers 893, l'Egliſe des Saints Donatien & Rogatien à l'Abbaye de Saint-Médard de Soiſſons, qui la poſſéda, dit-on, juſqu'en 1003 : elle paſſa enſuite à la fameuſe Abbaye de Bourg-Dieu, Ordre de Saint-Benoît, au dioceſe de Bourges. Le Chapitre de Nantes, ou plutôt l'Evêque, ne voulut pas conſentir à cette ceſſion, & ſe ſaiſit des revenus de l'Egliſe, ſous prétexte que tout ceci s'étoit fait ſans ſon conſentement. Il auroit pu, me ſemble, donner une meilleure raiſon, qui étoit que le Roi Eudes n'avoit pu diſpoſer de l'Egliſe de Saint-Donatien, puiſque le Comté de Nantes ne reconnoiſſoit, en 893, d'autre Souverain que le Duc Alain le Grand. Cependant, comme l'Evêque craignoit que la conteſtation ne finit pas à ſon avantage, il fit enlever les ornements les plus précieux de l'Egliſe en litige, & fit tranſporter la chaſſe des Saints Martyrs à la Cathédrale, où elle eſt reſtée depuis. Ce procès dura juſqu'en 1092, & finit à l'avantage de l'Egliſe de Nantes. Il eſt à croire que les Moines de Bourg-Dieu ne demeurerent point à Nantes. S'ils y euſſent été, ils n'auroient pas ſouffert qu'on enlevât les précieuſes dépouilles des Martyrs.

Landran meurt le 5 Février 896, & eſt inhumé dans l'Egliſe de Saint-Donatien, ſous une tombe de marbre. Le Gorgius, que d'Argentré lui donne pour ſucceſſeur, eſt ſuppoſé. Foulcher eſt le véritable ſucceſſeur de Landran. Nantes offroit alors le plus triſte ſpectacle ; des rues preſque déſertes, des maiſons à demi-brûlées, & des murs écroulés.

Le Duc Alain voulant rétablir cette cité malheureuſe dans ſon ancienne ſplendeur, & mettre ſes habitants en ſûreté, donna à l'Evêque Foulcher la petite Abbaye de Saint-André (*a*), avec les vaſſaux qui en dépendoient, & la Seigneurie Mi-

(*a*) L'Abbaye de Saint-André étoit ſituée entre la riviere d'Erdre, l'Egliſe de Saint-Donatien, & les murs de la cité.

gno, ſur le fond de laquelle étoit ſituée la riche Abbaye de Saint-Clément. Cette Communauté n'avoit point été épargnée par les Normands, & les Religieuſes, qui l'avoient abandonnée depuis long-temps, ne vouloient point y revenir, dans la crainte de ſe voir expoſées à de nouveaux malheurs.

Le Prélat, devenu riche par ces donations & les bienfaits de quelques Seigneurs, fit entourer une partie de la ville de hautes & fortes murailles, qui pouvoient ſervir d'aſyle au peuple dans le beſoin. Elles commençoient à l'Egliſe Cathédrale, enfermoient l'Evêché & les Régaires, & ſe rendoient par les rues de Saint-Denis & de Saint-Gildas, juſqu'à la maiſon du Doyen, & à la Cathédrale. Elles enfermoient, dans leur enceinte, les Paroiſſes de Saint-Jean, de Saint-Laurent, & tout le canton dans lequel les anciens ſtatuts du dioceſe concentrent les Chanoines, & d'où ils leur défendent de ſortir, ſans être accompagnés d'un ſerviteur ou d'un Clerc.

902. Foulcher aſſiſte au Concile de Tours, fait enſuite réparer & augmenter ſa Cathédrale, & réunit à ſon Siege la partie qui en avoit été ſéparée par Giſlard, & qui, depuis la mort de ce dernier, étoit gouvernée par l'Evêque de Vannes. Le Prélat meurt l'an 906, & eſt enterré à Saint-Donatien. On ne peut lui refuſer des éloges : la chronique de Nantes vante, ſur-tout, ſa prudence, ſa juſtice, & ſa probité.

Iſaïe, ſon ſucceſſeur, meurt au bout de quelques mois, & le Siege eſt occupé par Adalard, en 907. Mort d'Alain le Grand. Gurmhailon, qui prend le titre de Comte de Vannes & de Nantes, ne montre que de la foibleſſe. Il ne peut réſiſter aux Normands qui s'emparent du Comté Nantais & d'une partie de la Bretagne, qu'ils gardent ſous leurs loix depuis l'an 910 juſqu'en 936. Pendant le ſac de cette ville, il ſe fait un miracle, dont l'hiſtoire nous a été conſervée par une chronique manuſcrite de Saint-Brieuc. Un malheureux habitant, pourſuivi par les Normands, couroit de toutes ſes forces ſe réfugier dans l'Egliſe des Saints Patrons de la ville, dont il imploroit la protection ; mais les forces lui manquent en chemin, & il ſe voit ſur le point d'être joint par les ennemis. Dans cette extrêmité, il apperçoit un gros arbre derriere lequel il va ſe cacher. L'arbre s'ouvre ſur le champ, reçoit le fugitif, & ſe referme auſſi-tôt. Les Normands courent pour l'immoler & ne trouvent rien. Surpris de ce prodige, ils retournent vers leurs compagnons, & leur racontent ce qui vient de leur arriver. L'arbre rend alors à la lumiere le Nantais qu'il avoit conſervé. Voilà vraiment

un miracle ; mais le fait eſt-il vrai ? je n'en ſçais rien. Je ne le nierai pas ; je ne l'aſſurerai pas auſſi : quoique le chroniqueur, pour donner plus de vraiſemblance à ſon récit, ajoute que celui qui avoit été ſi miraculeuſement conſervé, avoit pluſieurs fois raconté à ſes parents & à ſes amis ce qui lui étoit arrivé.

Adalard & ſon Clergé, voyant la ville au pouvoir de l'ennemi, ſe retirent en Bourgogne d'où ils ne revinrent plus. Alain Barbe-torte ſe réfugie en Angleterre avec une partie de ſes ſujets, tandis que les autres vont chercher un aſyle en France ou dans les iſles voiſines. Les Normands reſtent les maîtres du pays, juſqu'à ce qu'Alain, ennuyé de vivre dans une Cour étrangere, penſe ſérieuſement à rentrer dans ſes Etats. Il demande au Roi Adolſtan, ſon protecteur, des vaiſſeaux qu'il obtient, & les remplit de Bretons réfugiés, qui n'attendoient que l'occaſion de rentrer dans leur patrie. Alain part avec ce petit nombre de troupes, & vient débarquer aux environs de Cancale : ſans perdre de temps, il ſe rend à Dol occupé par les Normands, les attaque, les taille en pieces, marche contre ceux de Saint-Brieuc, & leur arrache encore la victoire. Les Bretons fugitifs, informés des ſuccès de leur Prince, viennent en foule ſe ranger ſous ſes drapeaux. A la tête d'une armée nombreuſe, Alain vole de victoire en victoire. Bientôt toute la Bretagne eſt libre, à l'exception du Comté de Nantes. Le vainqueur ne veut pas laiſſer ſon ouvrage imparfait : il s'avance vers ce pays, & attaque les Normands qu'il trouve retranchés, ſelon les uns, dans la prairie de Mauves, près Nantes ; &, ſelon les autres, dans la Paroiſſe de Saint-Aignan, même dioceſe. Alain eſt d'abord repouſſé & obligé de ſe retirer pour faire repoſer ſes troupes ; mais, deux heures après, il revient à la charge avec tant de furie, qu'il force l'ennemi dans ſon camp & en fait un horrible carnage. Le petit nombre qui échappe au fer des vainqueurs, abandonne la Bretagne, qui, depuis ſi long-temps, étoit le théatre de leurs cruautés.

Alain, qui ſe rend à Nantes pour remercier le Ciel du ſuccès de ſes armes, trouve l'entrée de la Cathédrale bouchée par des ronces & des épines, qu'il fait couper. Ce trait d'hiſtoire prouve que les Normands ne permettoient point aux Fideles de s'acquitter des devoirs même les plus ſacrés, ou plutôt qu'il n'y avoit aucun chrétien à Nantes pendant que cette ville étoit ſous le joug de ces étrangers. Ils avoient ruiné & bouleverſé la ville, à peine reconnoiſſoit-on les veſtiges des maiſons & des

rues. Le Duc fit réparer ce qui pouvoit l'être, & bâtit le château de la Tour-neuve, où il se logea.

939. Octron est fait Evêque Commendataire de Nantes. Il meurt en 950, & Hesdren ou Hesdin lui succede. Alain partage la ville en trois parties. Il se conserve la plus grande sous le titre de prévôté. La seconde, connue sous la dénomination des Régaires, est donnée à l'Evêque : elle s'étendoit depuis le mur qui étoit du côté du Nord jusqu'à la porte Charriere, aujourd'hui *Saint-Nicolas*, & à la prairie de Mauves, alors nommée *prairie de la Fontaine*. Il donne à ses Officiers la troisieme partie, qui a été l'origine des différents fiefs qu'on connoît en cette ville : il joint, en même temps, au territoire de Nantes, les cantons de Mauges, Tiffauges, Herbauges, & Retz, avec leurs dépendances, & fait tous ses efforts pour rétablir la ville de Nantes dans son ancienne splendeur.

L'Eglise de Notre-Dame n'étoit, dans le principe, qu'une Chapelle, qui fut ruinée par les Normands. Le Duc Alain, qui vouloit en faire une Collégiale, commençoit à la faire bâtir, lorsqu'il fut surpris par la mort au château de la Tour-neuve, l'an 952. Il avoit donné ordre qu'on l'enterrât dans sa nouvelle Collégiale; mais, comme elle n'étoit pas encore bâtie, on porta son corps à l'Eglise de Saint-Donatien. D'Argentré rapporte ici un miracle, qui paroît avoir besoin de confirmation. Le corps du Prince, dit-il, fut enterré à Saint-Donatien; mais il sortit de son tombeau : on l'y replaça, mais inutilement. Le même prodige arriva trois fois. Quand on fut bien assuré de la vérité du fait, on reporta le corps du Prince à la Collégiale, où il fut inhumé avec beaucoup de solemnité. Ce miracle, ajoute-t-il, fut écrit sur un tableau, qui resta dans l'Eglise jusqu'à ce qu'il fût entiérement usé.

On prétend, & il paroît certain que c'est son tombeau qu'on voit dans la muraille de la nef, un peu au dessous de l'autel de la Paroisse : il forme le retable de celui de Sainte-Rose. On y lit cette inscription en latin:

Alain Barbe-torte, Duc de Bretagne, Juge équitable, ennemi du Paganisme, grand défenseur de la Foi, a fait beaucoup de dépenses pour le rétablissement de l'autel de Notre-Dame de la Rose.

La Collégiale que ce Prince fit bâtir n'étoit pas à beaucoup près

près aussi vaste qu'elle l'est de nos jours. Une inscription de ce temps-là, dit qu'on ne peut lui donner le nom de *Basilique*, quoique rétablie par les soins d'un Prince magnifique & libéral.

959. Gautier I du nom, est fait Evêque de Nantes. L'année suivante, les Normands surprennent cette ville, & font l'Evêque Gautier prisonnier, avec plusieurs personnes de distinction. Nouveau miracle dans l'Eglise de Saint-Donatien. Les barbares, qui osent profaner cette Eglise, sont subitement privés de la vue. Ils sont au désespoir de cet accident : les prisonniers qu'ils ont fait dans cette Eglise, leur font connoître leurs crimes, & leur conseillent d'implorer la miséricorde de Dieu & la protection des Saints Martyrs. Ils suivent ce conseil, & la vue leur est rendue. Ce fait, qu'ils racontent, dit-on, à leurs compagnons, les épouvante tellement, que, dans la suite, ils respecterent toujours les Eglises. (Cette anecdote est tirée d'une chronique manuscrite de Saint Brieuc.)

L'Evêque Gautier est mené par les Normands jusqu'à Vannes, & recouvre sa liberté moyennant une forte rançon. Les Paroissiens de Saint-Similien lui offrent les dîmes de leur Eglise & le patronage de la Cure, s'il veut faire rebâtir l'Eglise à ses frais : ce qui est accepté. Cette Eglise avoit été tant de fois pillée & détruite, que les habitants de la Paroisse, qui n'avoient pas mieux été traités, se trouverent dans l'impossibilité de la rétablir. Pour subvenir à la subsistance du Recteur, ils lui accorderent le tierçage.

L'Evêque Gautier, ne pouvant remplir ses engagements avec les Paroissiens de Saint-Similien, propose à ses Chanoines de se charger de l'édifice de cette Eglise, aux mêmes conditions. Ils y consentent, & la perception des dîmes leur est assurée à perpétuité, avec la présentation de la Cure.

Le jour que la premiere pierre fut posée, le Chapitre se rendit processionnellement au lieu de l'édifice. Il ne perdit pas son temps, s'il est vrai, comme on le prétend, que les offrandes qu'il reçut furent plus que suffisantes pour la construction de l'Eglise. En mémoire de ces libéralités, la Cathédrale va, le 16 Juin de chaque année, en procession à Saint-Similien.

965. Hoël IV du nom, fils naturel d'Alain Barbe-torte, est reconnu Comte de Nantes. Il est assassiné, en 980, dans la forêt Nantaise, par ordre de Conan le Tors, Comte de Rennes. Gautier meurt la même année.

Guerech, frere d'Hoël, prend en même temps le titre de

Comte & celui d'Evêque. Il emploie les revenus de son Evêché à faire rebâtir l'Eglise Cathédrale. Il ne se fait point sacrer, & épouse une Dame, nommée *Aremberge*. Il périt, comme son frere, par la perfidie de Conan le Tors, qui le fait empoisonner, l'an 987.

Alain, son fils, lui succede au Comté ; & Hoël, que les uns disent aussi son fils, tandis que d'autres le font fils d'Hoël IV, est son successeur à l'Evêché, qu'il tient deux ans en commende. Il fait le même emploi des revenus ecclésiastiques que son pere, & a le bonheur de trouver dans Foulques Nerra, Comte d'Anjou, un généreux protecteur, qui le défend contre Conan le Tors, & lui donne pour tuteur Aimeri, Vicomte de Thouars.

990. Hugues I du nom, est fait Evêque de Nantes, & meurt en 992. Il étoit Gouverneur de sa ville épiscopale, dit un historien. Cela peut être, mais ce titre ne lui appartenoit pas, puisque cette ville avoit un Comte particulier. Conan le Tors s'en étoit saisi, & y avoit fait bâtir le château du Bouffay, où il avoit mis une garnison. En creusant les fondements de l'édifice, on trouva une tête d'homme enfermée dans une cassette, que les derniers ravages des Normands avoient fait cacher sous terre pour la dérober à leurs mains sacrileges. Quelques indices firent soupçonner que c'étoit la tête de Saint Pol, premier Evêque de Léon en 580. Robert, Abbé de Saint-Florent-le-Viel, conseilla d'en faire l'épreuve par le feu, selon l'usage du temps. On suivit ce conseil. La tête fut mise trois fois dans un feu de paille de lin, & trois fois dans un feu de sarment très-vif, en fut retirée intacte & reconnue pour véritable & sainte Relique. Elle fut donnée par le Comte Robert à l'Abbé du Monastere de Glosne ou de Saint-Florent-le-Viel, qui relevoit, en ce temps, du Comté de Nantes.

992. Conan est tué à la bataille de Concreuil, qu'il livre à Foulques Nerra, Comte d'Anjou. Aimeri, Vicomte de Thouars, est reconnu Comte de Nantes, en qualité de tuteur de Judicaël, fils de Guerech & d'Aremberge. Celui-ci prend le titre de Comte, en 992, sous la tutelle de Gui de Thouars. Le 26 Juin de la même année, Nantes est assiégée & prise par Geoffroi, Comte de Rennes, fils & successeur de Conan. Il rend pourtant cette place, au bout de trois semaines, à Judicaël, à condition qu'il lui en fera hommage.

992. Hervitius est fait Evêque de Nantes. Fulbert de Chartres blâme ce Prélat d'avoir ordonné Megenard, Abbé de Saint-Pierre de Chartres, qui avoit été élevé à cette dignité,

contre toutes les regles, par la protection de Thibaud, Comte de Blois. Cet Hervitius est le premier qui ait donné des biens-fonds au Chapitre de sa Cathédrale, qui, jusques-là, avoit été nourri par les Evêques, comme un enfant par son pere.

1002. Geoffroi I, Duc de Bretagne, envoie de Brest, à Hervitius, Evêque de Nantes, qu'il estimoit beaucoup, le corps de Saint Hervé. Ce fut dans la Cathédrale que furent placées les saintes Reliques, sur lesquelles on prétend qu'on fit, pendant plusieurs siecles, le serment en Justice. Hervitius meurt à Blois l'année suivante.

1005. Judicaël, Comte de Nantes, est assassiné sur le chemin de Rennes, en allant voir le Duc Geoffroi. Budic, son fils naturel, lui succede.

1009. L'Evêché de Nantes, qui étoit resté vacant depuis la mort d'Hervitius, est donné à Gautier II du nom. C'étoit un homme inquiet & séditieux, plus soldat qu'Evêque, qui eut sans cesse les armes à la main contre le Comte, son Souverain. Il fait des concessions multipliées à son Chapitre; mais il diminue considérablement les richesses de son Eglise, par les présents & les donations qu'il fait aux Seigneurs pour les retenir dans son parti. En 1012, il part pour la Terre-Sainte, & fait désigner, pour son successeur, Pudic ou Budic, son fils, né en légitime mariage.

1026. Judith, fille de Judicaël & sœur de Budic, Comtes de Nantes, épouse Alain Caignard, Comte de Cornouailles. Les noces se font dans l'isle d'Indre. Ce mariage causa une très-longue guerre entre les deux Comtes Budic & Alain Caignard, parce que ce dernier ne pouvoit souffrir que Budic, qui étoit bâtard, possédât ce Comté au préjudice de l'héritiere légitime. (Voyez Indre.) L'Eglise de Saint-Cyr & Sainte-Julitte, aujourd'hui Saint-Léonard, qui avoit été détruite par les Normands, est réparée par les soins du Comte de Nantes, qui la donne à l'Abbaye du Roncerai d'Angers. Les Religieuses Angevines y font aussi-tôt construire un Monastere, qui fut détruit, dans la suite, par Pierre de Dreux. Dom Lobineau prétend, à tort, que c'est le Comte Matthias qui fit réparer cette Eglise.

L'Evêque Gautier trouve, à son retour de la Palestine, les biens de son Eglise usurpés par Budic, qui vouloit se venger de ce que lui avoit fait souffrir le Prélat. Celui-ci lance une excommunication contre le ravisseur qui s'en moque. L'Evêque implore la protection du Duc, & l'obtient. On se préparoit à la

guerre, lorſque l'Archevêque de Dol offre ſa médiation, & parvient enfin a réconcilier les parties.

Le terrein aujourd'hui occupé par le fauxbourg de la Baſtille, la place de Viarme, & les hauts-pavés, faiſoit alors partie d'une vaſte forêt, qui s'étendoit juſqu'à Saint-Herblain & à Sautron. Cette forêt étoit, dit-on, habitée par un monſtre qui dévoroit les paſſants. Les Nantais s'aſſemblerent pour le tuer. Un Gentilhomme de la ville l'attaqua avec courage, & eut le bonheur de délivrer ſon pays de cette bête féroce. En mémoire de cet événement, on fit conſtruire dans la forêt une Chapelle ſous le nom de *Notre-Dame de Miſéricorde*. La forêt ne ſubſiſte plus, mais la Chapelle eſt toujours fréquentée avec beaucoup de dévotion : elle tient actuellement à la ville par le fauxbourg Saint-Similien.

1027. Judith, épouſe d'Alain Caignard, Comte de Cornouailles, donne aux Moines de Sainte-Croix de Quimperlé la Chapelle de Notre-Dame de Nantes, qui avoit été érigée en Collégiale par le Duc Alain Barbe-torte. Ces Religieux la céderent, dans le treizieme ſiecle, aux Moines de Redon.

Les payſans que Budic, Comte de Nantes, avoit chargés de garder le château de Saint-Florent-le-Viel, ſur les bords de la Loire, dans l'Anjou (*a*), ſe voyant les armes à la main, s'imaginent qu'ils peuvent réſiſter à leurs maîtres mêmes & leur donner la loi. Ils font une irruption dans le Comté de Nantes, pillent & brûlent les maiſons des Seigneurs. La Nobleſſe prend les armes, & marche contre cette populace imprudente, ſans ordre & ſans chef, qui eſt taillée en pieces à la premiere rencontre.

1030. Deux payſans trouvent dans le lit de la riviere d'Evre une cloche d'or, du poids de deux cents marcs, & en font préſent au Prieur de l'Abbaye de Saint-Florent, qui, par reconnoiſſance, leur donne quelques arpents de terre. Le Comte Budic apprend ce qui ſe paſſe ; &, en qualité de Souverain du lieu où ce précieux métal avoit été trouvé, il oblige les Moines à le reſtituer, & leur fait compter dix livres en dédommagement du fonds de terre qu'ils avoient donné aux payſans.

1037. Budic, Comte de Nantes, meurt. Matthias, ſon fils & ſon ſucceſſeur, confirme à l'Abbeſſe du Roncerai d'Angers la poſſeſſion du Monaſtere de Saint-Cyr.

(*a*) Le Comté de Nantes s'étendoit alors juſqu'auprès d'Angers.

1041. Mort de l'Evêque Gautier. Budic ou Pudic, ſon fils, qui lui ſuccede, n'occupe pas long-temps le Siege épiſcopal. Le Concile de Rheims, où préſidoit le Pape Léon IX, le dépoſe comme ſimoniaque, lui permettant néanmoins de faire les fonctions ſacerdotales. Cette ſentence lui cauſe un chagrin violent, qui le conduit au tombeau la même année. Le Pape Léon IX, de ſon autorité, & ſans conſulter perſonne, lui donne, en 1050, pour ſucceſſeur, Airard, Cardinal, Abbé de Saint-Paul de Rome. Hoël, fils d'Alain Caignard, Comte de Cornouailles & de Judith, venoit de ſuccéder, au Comté de Nantes, à Budic, mort ſans poſtérité l'an 1051. De concert avec le peuple & le Clergé, il écrit au Pape une lettre très-vive, pour lui remontrer que les habitants de Nantes avoient toujours eu le privilege d'élire leur Evêque, & qu'ils vouloient uſer de leurs droits; que cependant, par reſpect pour le Saint-Siege, ils avoient reçu celui que Sa Sainteté venoit de leur envoyer, & qu'ils lui conſerveroient le reſpect dû à ſa dignité, s'il ſe comportoit bien, à condition toutefois que cela ne tireroit pas à conſéquence pour l'avenir.

Les Nantais trouvent bientôt ſujet de ſe plaindre de leur Evêque. Ils ſe ſervent de cette occaſion pour le dépoſer, en le jugeant incapable de gouverner ſon Egliſe. Tout le monde s'accorde à demander ſon expulſion, & le Prélat eſt honteuſement chaſſé de ſon Siege. La ſentence eſt remarquable : on y lit, qu'Airard a été ordonné, contre les Canons, par le Souverain Pontife lui-même. Il eſt le premier des Evêques de Nantes qui ait été nommé par le Pape, & qui ait eu des Bulles. Il retint le titre d'Evêque juſqu'à ſa mort, quoiqu'il ne fût pas reconnu en cette qualité des Nantais.

Il eſt à croire que ſa dépoſition fut juſte. Ce qu'il fit pendant ſon Epiſcopat, ne donne pas bonne idée de ſon équité. Le Concile de Rome avoit ordonné que les Laïques, poſſédant Bénéfices eccléſiaſtiques, euſſent à les reſtituer, ſous peine d'excommunication. Airard, qui avoit été Moine, décida que toutes ces reſtitutions devoient ſe faire en faveur des Moines. C'étoit une injuſtice viſible; car le Concile, par le nom de Miniſtres des autels, n'avoit pas plus déſigné les Moines que les Prêtres ſéculiers.

La ville étoit alors entourée de bons remparts pour ſa défenſe, mais peu étendue. La place du Change, qui eſt aujourd'hui au centre de la ville, étoit un de ſes fauxbourgs. Le Duc Conan

vivoit en bonne intelligence avec le Comte de Nantes, & faisoit ordinairement sa résidence dans la Tour-neuve, nommée aussi *la tour de Sainte-Hermine.* Conan fit augmenter cet édifice, & l'appella *le château de la Tour-neuve.*

. Ce fut alors que ce Prince, un des plus grands Souverains qui aient regné en Bretagne, forma le projet de rendre à cet Etat ses anciennes limites, qui s'étendoient jusqu'à Angers & très-avant dans le Poitou. Il y réussit. Satisfait de ce côté, il voulut venger la mort de son pere Alain, empoisonné par les Normands l'an 1040; mais il mourut dans cette expédition, empoisonné, dit l'histoire, par le Duc de Normandie. (Voyez le premier volume de ce Dictionnaire, Abrégé de l'histoire.) Hoël lui succéda au Duché de Bretagne.

1052. Quiriac, frere du Duc, est fait Evêque de Nantes. Il est sacré l'an 1060. Ce Prince-Evêque parut digne du bâton pastoral. Il sçut se faire respecter de ses Chanoines & chérir de son troupeau. Il résista courageusement aux prétentions de la Cour de Rome, & vint à bout de tout ce qu'il entreprit. Le Chapitre vivoit en commun avec le Prélat, & faisoit tous les Offices de l'Eglise. On ne voyoit point alors de Chantres gagés, ni d'Official. L'Evêque jugeoit, avec les plus éclairés de ses Clercs, toutes les causes ecclésiastiques.

On ne peut reprocher à Quiriac que son excessive libéralité envers le Clergé, & sur-tout envers les Moines. Il donna à son Chapitre les domaines de Sainte-Marie, de Saint-Clément, & de Saint-André, avec les Eglises de Saint-Denis, Sainte-Radegonde, & plusieurs autres biens. Les Abbayes de Saint-Sauveur de Redon, de Quimperlé, & de Marmoutier, ressentirent particuliérement les effets de sa générosité.

1063. Quiriac préside au Concile assemblé à Nantes. Il va à Marmoutier, en 1065, & donne, en 1076, à son frere Benoît, Abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, une Terre située sur le ruisseau du Sance, à peu de distance du fauxbourg de Barbin, à l'endroit nommé *Loquidie*; & une prairie située à Sainte-Luce. Cette concession forma le Prieuré de Langle-Chaillou, qui passa de l'Abbaye de Quimperlé à celle de Blanche-Couronne; &, de celle-ci, aux Moines de Pirmil, qui en jouissent aujourd'hui.

1076. Lettre du Pape Grégoire au Duc Hoël, pour lui recommander l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Ce Prince exerce, pour la premiere fois, à Nantes, le droit d'aubaine; droit jusqu'alors inconnu en cette ville.

Il s'éleve, pendant ce ſiecle, d'étranges abus dans l'Egliſe. Un des plus ſinguliers eſt le ſalaire qu'on exige pour la confeſſion ; ce qui rend les Prêtres fort aſſidus à l'entendre, & le peuple fort négligent à la faire.

1078. Mort de Quiriac. Le Duc, ſon frere, donne à Marmoutier l'Egliſe de Sainte-Radegonde de Nantes, & ne ſe réſerve, de ſes revenus, que la moitié des offrandes des fêtes de Noël, de Pâques, & de Touſſaint, avec dix ſols de cens annuel.

1079. Benoît, Abbé de Quimperlé, ſuccede à ſon frere. Il eſt le premier Evêque de Nantes qui poſſede enſemble une Abbaye & un Evêché. Il ſe rend recommandable par ſon activité, ſes travaux, ſon zele, & ſa bienfaiſance ; mais on lui reproche le même défaut qu'avoit ſon prédéceſſeur, de prodiguer les biens de l'Egliſe aux Moines, gens toujours plus reſpectables dans une honnête médiocrité que dans l'opulence.

1084. Mort d'Hoël. Alain Fergent, ſon fils aîné, eſt reconnu Duc de Bretagne ; & Matthias, ſon cadet, eſt fait Comte de Nantes. Le Parlement général eſt aſſemblé en cette ville, l'an 1087 : on y regle les rangs des Evêques & des Barons. On peut voir dans d'Argentré la charte de ce réglement.

1088. Benoît, Evêque de Nantes, étant à ſon Abbaye de Quimperlé, admet à la fraternité de ce Monaſtere la Ducheſſe Conſtance, fille du Roi d'Angleterre, & épouſe du Duc Alain Fergent. La Princeſſe, qui peut-être n'aimoit pas les Moines, ſe fait long-temps prier avant d'accepter ce bienfait, qui n'étoit rien moins que déſintéreſſé.

1095. Les Religieux Bénédictins, établis depuis peu de temps à Nantes, refuſent un Gentilhomme très-pauvre, de la Paroiſſe de Donges, qui demande l'habit de Saint Benoît. Il s'en retourne bien affligé chez lui, & paroît inconſolable. Friold, Seigneur de Donges, fait venir ce Gentilhomme, ſon vaſſal, & lui aſſure, par un contrat, la poſſeſſion d'un très-bon moulin. Muni de cette piece, le Gentilhomme ſe préſente, cede ſon contrat aux Moines, & eſt reçu à bras ouverts. Ce fait ne doit pas étonner, quand on penſe qu'il faut encore un millier d'écus pour être reçu dans des Abbayes qui jouiſſent de cent mille livres de rente.

Le grand cimetiere de la Cathédrale, dont il ne paroît plus aucuns veſtiges, occupoit alors tout le terrein où l'on voit la nouvelle pſallette & les maiſons ſituées entre la place Saint-

Pierre, la rue Saint-Laurent, & la ruelle qui conduit de cette Eglise à la Cathédrale. Au dehors de la ville, entre le terrein occupé par les Ursulines & les Chartreux, étoit une Eglise qui ne subsiste plus, dédiée à Sainte-Marie : elle servit long-temps de Chapelle à l'Hôpital de Sainte-Marie, & ensuite à celui de Saint-Clément. Les Evêques y descendoient la veille de leur entrée & y passoient la nuit, pour marquer qu'ils devoient leurs premiers soins aux pauvres, & qu'ils étoient comme des étrangers & des passants, aujourd'hui ici, demain ailleurs.

1095. L'Evêque de Nantes assiste au Concile de Clermont, tenu par Urbain II. Il se trouve aussi, l'an 1096, à la consécration que fait ce Pape de l'Eglise de Saint-Nicolas d'Angers. L'acte de cette cérémonie met les Paroisses de Derval, de Donges, & de Prigné, au nombre des biens de cette Eglise.

1096. L'Evêque Benoît, étant à Bordeaux, est créé Juge, conjointement avec Amar, Légat du Pape, des différents qui s'étoient élevés entre les Moines de Vendôme & ceux de Saint-Aubin d'Angers, au sujet du Prieuré de Saint-Clément de Nantes. Ce Prieuré fut adjugé, par Sentence, à ceux de Vendôme, qui le possedent encore : il avoit autrefois été de la dépendance des Religieuses de Saint-Clément, dont nous avons parlé en 849.

1100. Alain Fergent & la Duchesse Ermengarde, sa seconde femme, donnent aux Moines de Marmoutier la forêt de Puzarles, située sur la route d'Angers : c'est la Magdeleine-en-Bois, qui est aujourd'hui unie au Prieuré de Saint-Martin de Nantes. Environ le même temps, les Moines de Bourg-Dieu céderent au Chapitre tous les droits qu'ils pouvoient avoir sur l'Eglise de Saint-Donatien, en échange du patronage & revenus de plusieurs Cures.

1101. Alain donne encore à Marmoutier les Eglises de Saint-Saturnin & de Sainte-Croix. L'acte en fut passé près la place du Bouffai, dans une Chapelle qui ne subsiste plus. Le même jour, le Prieur de Gahard compte, on ne sçait pas pourquoi, soixante sols d'or au Duc Alain Fergent; vingt sols d'or à la Duchesse, son épouse; & trois sols d'or au jeune Comte Conan, leur fils.

1105. Concile, à Nantes, dans l'Eglise de Saint-Laurent. Cette assemblée remit la septieme partie de la pénitence, imposée par le Confesseur, à ceux qui iroient dévotement visiter l'Eglise de Doulon, au jour de l'anniversaire de sa dédicace.

Ce

Ce fut pendant ce Concile que Benoît obtint, pour l'Eglise de Nantes & l'Abbaye de Quimperlé, les privileges rapportés dans le *Gallia Christiana*. Il demanda aussi la canonisation de Saint Gurloës, qui lui fut refusée, sous prétexte qu'on ne pouvoit lui accorder sa demande que par l'avis d'un Concile assemblé exprès.

Les Evêques, assemblés à Nantes, terminerent une contestation qui s'étoit élevée entre l'Evêque & le Chapitre, d'une part, & les Moines de Tournus, de l'autre, au sujet de l'Eglise paroissiale de Saint-Viau. Le Légat, à qui on en avoit déféré le jugement, avoit donné l'Eglise aux Moines, sans examiner si leurs droits étoient fondés. Louis le Débonnaire avoit fait présent de ce Presbytere aux Religieux de Saint-Philbert qui apparemment l'avoient cédé de gré ou de force.

1107. Autre Concile assemblé à Nantes par Gerard d'Angoulême. Benoît se démet de son Evêché l'an 1111. Robert I du nom, qui lui succede, est transféré, l'année suivante, sur le Siege de Quimper.

1112. Alain Fergent abdique la Couronne, & laisse la Bretagne & le Comté de Nantes à Conan III, dit *le Gros*. Avant cette abdication, il avoit créé, à Nantes, un Sénéchal, Juge de tous les différents & procès qui pourroient s'élever dans le Comté. Les appellations de ce Tribunal ne pouvoient ressortir que pardevant le Parlement général de la Nation.

1112. Brice est fait Evêque de Nantes. C'est à tort que Dom Lobineau prétend que ce fut François qui succéda à Robert. Brice assemble un Synode diocésain à Nantes, l'an 1116. La ville de Nantes est réduite en cendres, on ne sçait par quel accident, le 1er. Mai 1118. Son enceinte est agrandie, & on pratique un aqueduc en pierres de taille pour faire couler les eaux de la riviere dans tout son pourtour. Ce canal paroît d'autant plus utile, que, dans le cas d'incendie, on pouvoit arrêter au plus vîte les progrès du feu.

1119. Par lettres du 9 Octobre, le Duc Conan III fonde le Prieuré de la Magdeleine, sur les ponts de Nantes, & le donne à l'Abbaye de Toussaint d'Angers. On y établit un petit College de Chanoines-Réguliers, qui y vivoient encore en communauté sur la fin du quinzieme siecle.

1124. Conan le Gros confirme l'Eglise de Nantes dans la possession de tous ses biens, & y ajoute quarante-trois Paroisses.

1128. Concile à Nantes. Il défend, entr'autres choses, le droit

de bris, & celui qui attribuoit au Seigneur les meubles d'un homme ou d'une femme morts. Il prononce anathême contre les mariages inceſtueux alors fort communs, & déclare illégitimes les enfants qui en ſortiroient. Le Pape approuve le Concile; & le Duc, à la ſollicitation duquel il avoit été aſſemblé, le reçoit & s'y ſoumet. Les Monaſteres de Saint-Cyr & de Sainte-Julitte étoient tombés entre les mains de quelques Prêtres mariés, qui les laiſſoient en héritage à leurs enfants. Conan III réforme cet abus, & les érige en Paroiſſe, ſous le nom de *Saint-Léonard*: la Cure eſt préſentée par l'Abbeſſe du Roncerai, comme ancien Monaſtere dépendant de ſon Abbaye & habité par des Religieuſes de ſon Ordre.

1136. Brice augmente les Canonicats de ſa Cathédrale, de ſept Prébendes, qu'il dote de ſon propre fonds, & fait rebâtir le Palais épiſcopal. Le Pape Innocent II approuve tout ce qu'il avoit fait.

1138. Conan III & ſa mere Ermengarde font des augmentations & des conceſſions au Prieuré de Sainte-Croix de Nantes, & lui aſſignent un terrein ſitué auprès de l'Egliſe pour lui ſervir de cimetiere. Les Bénédictins devoient ce Prieuré à un Evêque de Nantes : mais la reconnoiſſance n'étoit pas la vertu de ces Religieux. Dès qu'ils furent confirmés dans la poſſeſſion de ce bénéfice, ils refuſerent de reconnoître la juriſdiction de Brice. Celui-ci s'en plaignit au Légat du Pape. La conteſtation fut très-ſérieuſe; mais elle ne finit pas à l'avantage des Moines, qui ſe virent obligés de ſe ſoumettre.

1140. Mort de Brice. François I du nom, Abbé de Bourgueil, lui ſuccede. L'année ſuivante, Conan fonde la Commanderie du Temple, & y établit les Templiers. Cette Commanderie étoit ſituée auprès du bourg Main, dans le pré Nian. Tout le quartier connu ſous le nom de *Sainte-Catherine*, forma, juſqu'au quinzieme ſiecle, une prairie ſur les bords des rivieres d'Erdre & de Loire. Le bourg Main comprenoit les rues de la Clavurerie, de la Mercerie, & de Saint-Nicolas : on l'appelloit *Mein* ou *Maën*, *burgus Meini.*

1143 ou 1144. Saint Bernard, Abbé de Clairvaux, vient à Nantes, accompagné de l'Evêque de Chartres. Il va viſiter les Religieux qu'il avoit établis à Buzai; il trouve que le Duc n'a pas tenu ſa promeſſe, & que le Couvent n'eſt pas commode. Il lui en fait des reproches très-vifs, & ordonne à ſes Moines de retourner à Clairvaux. Conan l'appaiſe par de nouvelles con-

cessions au Couvent de Buzai, & les Moines y restent. Pendant le séjour du saint Abbé à Nantes, on lui attribue un miracle singulier, que je ne rapporte que pour la fidélité de l'histoire. Le récit en est tiré d'un manuscrit latin de M. Travers, qui dit l'avoir pris dans la vie de Saint Bernard, liv. 2, chap. 6, n. 34 & 35.

Une femme de distinction, épouse d'un Officier des troupes du Duc, avoit touché le cœur d'un démon, qui, pour la séduire, s'étoit présenté à ses yeux sous la forme d'un jeune militaire, d'une figure aimable : il avoit mis tout en usage pour parvenir à son but ; &, comme les diables ont de l'esprit, il avoit réussi. Six ans se passerent dans ce commerce, qu'on peut justement appeller *diabolique*. Le démon se rendoit invisible, & jouissoit de cette femme, dans le lit même où elle couchoit avec son mari. Enfin, tourmentée de remords & dégoûtée du crime, l'épouse infidele court se jetter aux pieds d'un Prêtre, fait l'aveu de sa conduite, & se livre à tous les exercices de piété : mais tout cela est inutile, le démon n'en devient que plus importun ; le crime se divulgue bientôt dans le public, & le mari, maltraité, ne peut regarder sa femme qu'avec horreur.

Sur ces entrefaites, Saint Bernard arrive à Nantes. La coupable va se jetter à ses pieds & lui raconte son histoire, l'opiniâtreté de son séducteur, & l'inutilité de ses bonnes œuvres : elle ajouta que cet ennemi de son repos lui avoit annoncé l'arrivée de Saint Bernard, & qu'il lui avoit défendu d'avoir recours à lui ; avec menaces que, si elle le faisoit, elle devoit s'attendre à ne plus voir dans son amant qu'un persécuteur cruel & inflexible lorsque le Saint seroit parti.

La nuit suivante, le démon renouvelle & multiplie ses menaces, mais ne peut intimider cette femme, qui va de nouveau trouver le Saint Abbé. Celui-ci lui donne son bâton, & lui dit de le coucher avec elle. Elle suit le conseil, & le diable, arrêté par la présence de ce préservatif, ne peut approcher du lit : il se contente de menacer de loin & de promettre une vengeance terrible.

Le Dimanche suivant, le peuple est convoqué par l'Evêque dans la Cathédrale. Saint Bernard monte en chaire, & dit aux assistants d'allumer des cierges : il en prend un lui-même, puis apostrophe le diable impudique, prononce, de concert avec le peuple, anathême contre lui, & lui défend, de la part de Dieu, de jamais approcher de cette femme, ni d'aucune autre. On éteint ensuite les chandelles, &, avec elles, fut éteinte toute la

force du diable. La Dame se confessa, communia, & vécut désormais tranquille.

1145. Alberic, Cardinal, Evêque d'Ostie, tire de leurs chasses les reliques des Saints Donatien & Rogatien, qui sont reconnues, en présence d'une nombreuse assemblée, pour les précieux restes de ces illustres Martyrs. Ce fait est rapporté par Hugues, Archevêque de Rouen, témoin oculaire.

Itérée, qui étoit monté sur le Siege épiscopal l'an 1142, meurt l'an 1147, & a pour successeur Bernard, Moine de Clairvaux, né dans la Paroisse d'Escoublac, diocese de Nantes. Dom Martene lui donne d'abord le nom de *Hesius*, mais il reconnoît peu après qu'il s'est trompé, & que ce Prélat se nommoit *Itérée*.

1148. Mort de Conan le Gros. Le Comte Hoël, qui passoit pour son fils, lui succede, & renonce au droit qu'avoient ses prédécesseurs, de s'attribuer les meubles des Evêques morts. L'acte de cette concession porte que les Prélats pourront employer, pour le salut de leurs ames, ce qu'ils voudront de leurs meubles, & que le reste servira aux dépenses à faire pour l'élection de leurs successeurs. La générosité d'Hoël causa, dans la suite, bien des peines aux Souverains de Bretagne.

L'Evêque Bernard partit, vers ce temps-là, pour Rome, & passa par l'Abbaye de Saint-Florent-le-Viel, à laquelle il donna l'Eglise de Nozai, tant pour acquitter la promesse qu'il avoit précédemment faite aux Moines, que pour le salut de l'ame de son pere, qui étoit mort Moine de Saint-Florent.

1150. Olivier, fils de Briand, Seigneur de Varades, donne l'Eglise de sa Paroisse aux Moines de Marmoutier, qui veulent la rendre indépendante de l'Evêque Bernard. Celui-ci, qui avoit été Moine de Clairvaux, Ordre qui n'approuve point ces sortes d'indépendances, leur résiste fortement, & refuse de consentir à ces prétentions abusives & multipliées des Bénédictins.

Les Moines, qui possédoient alors des Cures, y nommoient, sans consulter personne, des Vicaires amovibles, qui avoient ordre de ne reconnoître d'autre Jurisdiction que celle de ceux qui les plaçoient. Ces Prêtres prenoient, dans les Monasteres dont ils dépendoient, les Saintes Huiles, que les Religieux bénissoient eux-mêmes. Quelques-uns prétendent même qu'il y avoit une Officialité dans les Abbayes, de sorte que les Evêques ne jouissoient pas d'une autorité générale dans leur diocese. De là devoient naître la corruption des mœurs, le relâchement de la discipline, & tous les abus qui sont la suite de l'indépendance.

1156. Hoël eſt chaſſé de Nantes, par ces mêmes habitants qui l'avoient deſiré avec tant d'empreſſement pour leur Souverain. Le motif de cette expulſion étoit la foibleſſe du Prince, peu capable de ſoutenir ſes droits contre Conan, Duc de Bretagne, qui menaçoit d'aſſiéger Nantes; ville qu'il ne vouloit pas laiſſer à Hoël, qu'il regardoit comme un uſurpateur, parce que Conan le Gros l'avoit déclaré bâtard (*a*). En conſéquence, les Nantais ſe donnent à Geoffroi d'Anjou, Comte de Nantes, frere de Henri II, Roi d'Angleterre, Prince puiſſant & guerrier. Le Comté de Nantes valoit alors, de revenu annuel, quarante mille ſols angevins. Geoffroi eſt reçu, par ſes nouveaux Sujets, avec les démonſtrations de la joie la plus vive. Mais, après la mort de ce Prince, arrivée l'an 1158, Conan ſe préſente aux portes de Nantes, & s'en rend maître. Cette révolution ne finit pas la querelle. Henri, Roi d'Angleterre, Monarque ambitieux, le plus habile & le plus puiſſant de l'Europe, revendique le Comté de Nantes, comme faiſant partie de la ſucceſſion de ſon frere. Le Prince répondit à ces demandes, qu'il s'étonnoit que le Roi d'Angleterre pût former des prétentions ſur un pays, qui, de temps immémorial, dépendoit de la Bretagne; qu'il étoit vrai que Geoffroi en avoit été poſſeſſeur, mais que c'étoit une uſurpation, & que des ſujets n'avoient pas le droit de ſe ſouſtraire à une domination légitime. Henri ne ſe met point en peine d'examiner la juſtice de ſes prétentions, & ſe prépare à faire la guerre au Duc. Celui-ci prend le parti d'éviter la tempête qu'il ne peut braver, ſe rend à Avranches auprès du Monarque Anglais, & y conclut un traité qui portoit que, Geoffroi, fils de Henri, épouſeroit Conſtance, fille unique du Duc, qui auroit pour dot le Comté de Nantes, & qu'après la mort de Conan, Geoffroi ſeroit reconnu Souverain de Bretagne. Le mariage ne fut pas célébré dès-lors, parce que Geoffroi n'étoit âgé que de cinq ſemaines. Henri n'en prit pas moins poſſeſſion du Comté de Nantes au nom de ſon fils.

J'ai dit qu'Alain Fergent avoit inſtitué un Sénéchal à Nantes; d'autres prétendent que le premier qui l'occupa fut Maurice de Liré, qui en fut pourvu par le Roi d'Angleterre, l'an 1158. Maurice de Craon l'occupa après lui.

(*a*) Conan le Gros déſavoua, en mourant, Hoël pour ſon fils, quoique tout le monde le crût ſon pere; puiſque la Ducheſſe, ſa femme, l'avoit eu pendant ſon mariage. Un pareil procédé eſt bien loin de nos mœurs.

1161. Les Chanoines de Nantes intentent un procès aux Moines de Quimperlé, pour la possession de l'Eglise Collégiale de Notre-Dame, qui avoit été donnée à ces derniers, en 1027, par Judith, épouse d'Alain Caignard, Comte de Cornouailles, du consentement de Quiriac, Evêque de Nantes. Le procès devient considérable. Les deux partis s'excommunient mutuellement; enfin, on choisit des Arbitres, qui, de concert avec les Evêques de Nantes & de Quimper, décident que les Moines de Quimperlé paieront, tous les ans, pour le bien de la paix au Chapitre, douze sols de rente, six à Noël & six à la Saint-Jean.

1163. L'Evêque Bernard assiste au Concile de Tours, & prêche devant le Pape Alexandre III & tous les autres Prélats assemblés. La noble hardiesse du Prédicateur rend son sermon curieux : le style en est beau, mais trop chargé d'antitheses, comme tous ceux de ce siecle. Le Canon XI de ce Concile prononce excommunication contre tout Ecclésiastique, possédant Bénéfice, qui retiendra chez lui une concubine, après avoir été averti deux ou trois fois par son Supérieur de la renvoyer. Le XIII défend aux Religieux de sortir de leurs Couvents pour se livrer à l'étude de la Médecine & des Loix Civiles. Les autres défendent d'exiger des rétributions pour l'administration des Sacrements, de mettre des impositions sur le peuple sans l'autorité des Souverains; & prononcent anathême contre la simonie & l'usure.

Bernard avoit fondé le Prieuré de Geneston pour des Chanoines-Réguliers, auxquels il avoit prescrit les constitutions qu'ils devoient observer : il leur avoit donné pour Prieur un homme de mérite, nommé *Clément*. L'an 1163, ce Prieuré fut érigé en Abbaye; & Clément, qui en avoit été le premier Prieur, en fut le premier Abbé.

1169. Bernard meurt le 29 Décembre. Robert II du nom, son neveu, lui succede l'an 1170. Ce Prélat, ci-devant Archidiacre de Nantes, étoit si estimé du Roi d'Angleterre Henri II, que le Monarque voulut assister à son Sacre. En montant sur le Siege épiscopal, il donne à ses Chanoines les Eglises paroissiales de Blain & de Heric, & confirme à l'Abbaye de Saint-Gildas des Bois la donation que son prédécesseur lui avoit faite de l'Eglise de Missillac.

1172. Les Moines de Quimperlé cedent l'Eglise de Notre-Dame de Nantes à l'Abbaye de Redon. Il y avoit alors à Buzai

deux Monaſteres ; l'un d'hommes, & l'autre de femmes. Il y en avoit auſſi deux aux Couëts, près Nantes. Leur exiſtence eſt prouvée par l'acte de confirmation que fit Robert, Evêque de Nantes, de pluſieurs donations en faveur de ces Couvents. Les Conciles ont ſagement défendu ces ſortes d'inſtitutions abuſives & ſcandaleuſes. Robert termina, dans le même temps, les conteſtations ſurvenues pour le partage des offrandes entre les Moines de Marmoutier, d'une part ; le Chapitre de ſa Cathédrale, & le Curé de Sainte-Croix, de l'autre. Ce Prélat eſt le premier Evêque qui ait fondé des ſuffrages dans ſon Egliſe : il légua douze deniers à chacun de ſes Chanoines, pour faire mémoire de lui dans leurs prieres.

1183. Henri II, Roi d'Angleterre, nomme l'Evêque de Nantes ſon Commiſſaire pour terminer ſes différents avec Louis le Jeune. Robert en vient à bout, & part pour la Terre-Sainte. Il meurt, en revenant de ce voyage, à Brindes en Italie, l'an 1185. Artur, qui lui ſuccede, ne fait que paroître ſur le Siege, & eſt remplacé par Maurice de Blaſon, que le Pape Urbain III place ſur le Siege Epiſcopal. Il étoit oncle de Thibaud de Blaſon, Seigneur de Mirebeau, poëte célebre de ſon temps. On remarque que les Chanoines étoient encore réguliers ſous ſon Epiſcopat.

1186. Geoffroi, Duc de Bretagne, meurt à Paris, à la Cour du Roi Philippe-Auguſte, & eſt inhumé, par ordre de ce Monarque, dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de la capitale. Conſtance de Bretagne, ſa veuve, qui étoit enceinte, accoucha à Nantes, dans la nuit du 29 au 30 Avril, d'un Prince, qui fut baptiſé par l'Evêque & nommé *Artur*. Depuis ce temps, le Comté de Nantes n'eſt plus ſorti de la maiſon de Bretagne.

1187. La Ducheſſe confirme aux Religieux de Touſſaint d'Angers la poſſeſſion des ponts de Nantes, depuis Pirmil juſqu'aux murs de la ville. La généreuſe donatrice s'exprime ainſi : « Nous commandons à nos ſucceſſeurs d'entretenir cette donai» ſon, ou autrement qu'ils ſoient damnés chez tous les diables, » & qu'ils endurent la peine avec le trahiſte Judas, & que » leurs malins efforts ne ſortent à effet. »

1188. Le Roi d'Angleterre aſſemble les Etats à Nantes, & leur demande la garde du jeune Prince, qu'ils lui refuſent. La régence & la tutelle de cet enfant précieux ſont confiées à la Ducheſſe mere. On remarque que, dans ce temps, le Roi d'Angleterre ſoumit les iſles de Jerſey & Garneſey à la juriſdiction ſpirituelle de l'Evêque de Nantes.

1190. Jehan de Goulaine eſt fait Gouverneur de Nantes, ſous le jeune Comte Artur. Ses ſucceſſeurs ne ſont pas connus juſqu'à Gui de Rochefort, Capitaine de cette ville, ſous Charles de Blois, l'an 1353.

1196. Les eaux de la Loire, accrues par des pluies continuelles, débordent au mois de Mars. La ville eſt inondée & ſouffre beaucoup. Maurice de Blaſon eſt transféré, l'année ſuivante, ſur le Siege de Poitiers. Ranufle, Comte de Cheſter, épouſe, par violence, la Ducheſſe Conſtance, ſa parente, & prend le titre de Duc; titre que les Barons ne veulent point confirmer.

1198. Geoffroi eſt fait Evêque de Nantes. Rodolphe de Nantes, ainſi appellé du lieu de ſa naiſſance, ſe fait remarquer dans l'Univerſité de Paris, par ſes profondes connoiſſances dans la Théologie, dont il donnoit des leçons. Il rend de grands ſervices à l'Egliſe, en démaſquant les Albigeois qui dogmatiſoient à Paris.

1199. Richard, Roi d'Angleterre, demande la garde & la tutelle du jeune Duc Artur, ſon neveu. Les Barons lui réſiſtent, & l'obligent à renoncer à ſes prétentions. La Ducheſſe Conſtance fait déclarer nul ſon mariage contracté avec le Comte de Cheſter, & épouſe Gui, Vicomte de Thouars. Les deux époux vendent, l'an 1200, aux habitants de Nantes, le droit de banc des vins qu'ils avoient dans cette ville, pour la ſomme de cinq mille ſols : le ſol étoit alors à onze deniers douze grains de loi, à la taille de cinquante-huit, & couroit à douze deniers. On l'appelloit *blanc* ou *douzain*, & il valoit environ quinze ſols de notre monnoie.

1200. Gui de Thouars fait agrandir le château de Nantes, & conſtruire le rempart du côté de l'Evêché, avec une des tours de la porte Saint-Pierre, pour défendre la ville du côté du fauxbourg Saint-Clément. Il prend, pour cet effet, une partie du jardin de l'Evêque, & dédommage le Prélat. L'acte paſſé à ce ſujet, ne prouve pas que la Motte Saint-Pierre & les foſſés de la ville, qui étoient dans cette partie, dépendent du fief de la Cathédrale.

Au mois de Mars, même année, la Ducheſſe Conſtance fonde l'Abbaye de Villeneuve. Elle meurt, l'année ſuivante, à Nantes, de la lepre; maladie fort commune alors. Son corps eſt porté à la nouvelle Abbaye, où il eſt inhumé ſolemnellement par l'Archevêque de Tours, aſſiſté de ſes Suffragants, qui s'étoient aſſemblés pour le Concile indiqué à Nantes. De ſon mariage avec Gui de Thouars, Conſtance avoit eu une fille qui épouſa Pierre de Dreux.

Artur I du nom, iſſu du premier mariage de Conſtance avec Geoffroi d'Angleterre, eſt reconnu Duc de Bretagne après la mort de ſa mere. Le Royaume d'Angleterre, qui lui appartenoit inconteſtablement, venoit de lui être ravi par Jean, ſurnommé *Sans-terre*, ſon oncle. Ce parent barbare, qui penſe bien que ſon neveu eſt ſenſible à cette injuſtice, s'attache à le perſécuter, & forme le projet de le dépouiller de la Bretagne même. Le jeune Duc intéreſſe le Roi de France à ſa défenſe, & la fortune ſemble d'abord le favoriſer; déja il a ſoumis quelques-unes des provinces que l'Anglais poſſédoit en France. Tout-à-coup les eſpérances de la Nation s'évanouiſſent. Artur eſt fait priſonnier, & poignardé peu de temps après, par ſon implacable ennemi. La ville de Nantes ſe réunit aux autres villes du Duché pour demander vengeance du ſang de ſon Souverain. Philippe-Auguſte écoute les juſtes plaintes des Bretons, & s'apprête à punir cet horrible aſſaſſinat. (Voyez l'Abrégé de l'Hiſtoire de Bretagne, tome premier.)

1203. Gui, Vicomte de Thouars, en qualité de tuteur de ſa fille Alix, eſt reconnu Duc de Bretagne & Comte de Nantes. Philippe-Auguſte vient à Nantes, en 1206, pour défendre cette ville contre le Roi d'Angleterre, qui, forcé de lever le ſiege, s'en venge par les plus affreux ravages. Pendant que le Roi avoit été à Nantes, il avoit demandé à l'Evêque des otages pour ſa ſûreté. Le Prélat, qui craignoit que les Ducs de Bretagne ne vouluſſent exiger la même complaiſance, fit part de ſes craintes au Monarque. Philippe-Auguſte, pour le tranquilliſer, lui donna un reſcript, par lequel il reconnoît que ces otages lui avoient été accordés, non comme à un Duc de Bretagne, mais comme à un Roi de France.

1207. Gui de Thouars fait une rente à la Cathédrale. Geoffroi fait achever la tour qui étoit au deſſus du chœur de ſa Cathédrale, & meurt l'année ſuivante. Gautier III du nom lui ſuccede. Les habitants de Nantes promettent à Gui de Thouars cent marcs d'argent fin, réduit en monnoie, pour les fruits échus de la régale de Nantes. On ignore ce que c'étoit que cette monnoie. Gautier ſe croiſe, en 1212, contre les Maures, part pour l'Eſpagne, & ne revient plus dans ſon Evêché. Le fauxbourg Saint-Similien eſt preſque entiérement brûlé.

1213. Etienne de la Bruere eſt fait Evêque de Nantes, & Pierre, fils de Robert II, Comte de Dreux, épouſe, dans le château de la même ville, Alix, fille de Gui de Thouars & de

Conſtance, Ducheſſe de Bretagne. Pendant les fêtes qu'occaſionne cette cérémonie, le Roi d'Angleterre prend Oudon, Ancenis, & ravage le pays des environs. Pierre de Dreux prend le titre de Duc, fait fortifier la ville de Nantes, & forme le projet d'agrandir ſon enceinte qui pour lors n'étoit pas fort étendue, puiſque les quartiers de Sainte-Catherine, de Saint-Léonard, des Carmes, des Changes, & de Saint-Nicolas, étoient ſitués dans les fauxbourgs.

Le deſſein du Prince étoit de faire une nouvelle ville de tous ces quartiers, ſans toucher aux anciens murs. L'Evêque & ſon Clergé n'approuvoient pas ces changements, parce que, ſelon les alignements tirés, on devoit renverſer pluſieurs édifices qui leur appartenoient. Pierre, trop ferme pour abandonner ſon projet, trop fier pour plier ſous l'Evêque, fait commencer les travaux, abattre & renverſer les Egliſes qui gênoient ſes opérations, & emploie les débris à la conſtruction des murailles. Elles s'étendoient depuis la Motte Saint-Pierre, le long de la riviere d'Erdre, juſqu'à Saint Nicolas, &, de-là, à Sainte Catherine, qui appartenoit alors aux Templiers. Dans le même temps, on creuſe deux ports ſur la Loire; l'un auprès de l'Egliſe de Sainte-Radegonde, nommé le *port de Pierre de France*, (il fut détruit, en 1590, par le Duc de Mercœur, lors de l'augmentation du château;) l'autre, appellé *Briand-Maillard*, du nom de l'exécuteur de l'entrepriſe, ſubſiſte encore de nos jours ſous le nom de *Port-Maillard*. Le lit de la riviere d'Erdre, qui paſſoit par les Changes, eſt bouché par ordre de Pierre de Dreux, qui en fait faire un nouveau. C'eſt le même qu'on voit aujourd'hui: il coupe les rues de la Boucherie & de la Caſſerie, & communique à la Loire au quai de la Poterne, ou au quai Fleſſelles.

1221. Alix, Ducheſſe de Bretagne, meurt à Nantes, le 21 Octobre. Son corps eſt porté à Villeneuve, ſelon ſes dernieres volontés, & inhumé auprès de la Ducheſſe Conſtance, ſa mere. La mort de cette Souveraine n'eſt pas le ſeul ſujet de douleur pour les Bretons. Une maladie peſtilentielle, jointe à la famine, déſole le pays; &, pour comble de malheurs, les Grands du Duché ſe révoltent contre leur Souverain, & mettent l'Etat à deux doigts de ſa perte. Cette guerre civile eſt terminée, le 3 Mars 1222, par la bataille de Châteaubriand, dont tout l'avantage demeure au Duc Pierre de Dreux.

1223. L'excommunication lancée contre Pierre par les Evêques

de ſon Duché, augmente l'animoſité de ce Prince contre le Clergé. L'Evêque de Nantes eſt député à Rome, pour ſe plaindre au Pape des violences de ſon Souverain.

Le premier code ſynodal, appellé *quaternio ſynodalis*, fut rédigé par ordre d'Etienne de la Bruere. Il contient de longs ſtatuts; mais on remarque qu'ils n'ont pas été imprimés fidélement : ils nous apprennent que les Curés étoient appellés à tous les teſtaments des Laïques de leur Paroiſſe; qu'il falloit avoir quatorze ans pour recevoir l'Extrême-Onction; que, quand le malade ne pouvoit communier ſous une grande eſpece, on le communioit avec du vin, qui en eſt une plus petite; & que les bancs des mariages ne ſe publioient jamais que les Dimanches, & ſans diſpenſes d'aucuns. Les mêmes ſtatuts obligent les Recteurs à ſe confeſſer une fois par an à leur Evêque, ou à ſon Pénitencier, & puniſſent l'ivreſſe de ſurpriſe, dans un Clerc, de ſept jours au pain & à l'eau; celle de négligence, de quinze jours; & celle d'aventure, de quarante jours auſſi au pain & à l'eau. Ils recommandent les pénitences canoniques, de trois & de ſept ans, & même de toute la vie, pour les grands crimes; & veulent qu'on puniſſe, de dix jours de jeûne au pain & à l'eau, le mari qui abuſe de ſon mariage. Ils recommandent de payer exactement la dîme; de ne point faire les corvées exigées par le Seigneur, ſans le conſentement de l'Evêque; & de ne point expoſer les ſaintes Reliques à la vénération des Fideles, ni permettre qu'on faſſe ſerment deſſus, depuis le commencement du Carême juſqu'à Pâques, depuis l'Avent juſqu'à l'Epiphanie, dans les jeûnes des Quatre-Temps & les Rogations, à moins que ce ne ſoit pour rétablir l'amitié & la concorde entre les perſonnes diviſées & ennemies. Ils défendent aux Eccléſiaſtiques de porter des armes, de plaider à des Tribunaux laïques, & de contracter des mariages clandeſtins. Ils défendent auſſi d'uſer de ſortileges dans les mariages, & prononcent excommunication contre les Médecins qui négligent d'avertir leurs malades de recourir aux Sacrements. Ils condamnent à des pénitences très-rigoureuſes les ivrognes, tant Eccléſiaſtiques que Laïques; les ennemis de l'Egliſe; les raviſſeurs de ſes biens; les violateurs de ſes privileges; les fauſſaires, ſur-tout ceux qui falſifient les lettres apoſtoliques. Les cabaretiers qui donnent à boire aux habitants de leur endroit ne ſont pas mieux traités. Les voluptueux, les impudiques, les adulteres; ceux, ſur-tout, qui tombent dans une incontinence ſecrette par la manuſtupration, crime affreux qui fait un monſtre

de celui qui le commet, sont condamnés à des pénitences longues & terribles. Les statuts imposent trois ans de mortification rigide & continuelle à tout homme libre, qui aura commerce avec une femme libre. Que l'on juge de la sévérité dont on usoit envers les fautes les plus considérables en ce genre, puisque les moins graves étoient si durement punies. Si l'Eglise étoit aussi sévere de nos jours, la majeure partie des Chrétiens ne sortiroit jamais de l'état de pénitent; mais elle est plus indulgente, & les crimes plus fréquents : l'un & l'autre se suivent. En général, tous ces statuts sont très-séveres.

Le 21 Septembre 1224, Pierre de Dreux prend Chantoceaux, place forte sur la Loire, à cinq lieues & demie de Nantes, & en chasse Thebaud Crespin. C'étoit un insigne brigand, qui, depuis vingt-cinq ans, pilloit les environs, arrêtoit les bateaux sur la riviere de Loire, en exigeoit des rétributions considérables, & troubloit le commerce de Nantes, des autres villes & bourgs situés sur ce fleuve.

Au mois d'Octobre suivant, Louis VIII, Roi de France, donna Chantoceaux & Mont-Faulcon au Duc de Bretagne, à condition qu'il lui en feroit hommage lige; qu'il y feroit garder les usages de l'Anjou, & porter les appels à la Cour du Roi. Ces conventions se remplissent encore aujourd'hui, puisque ces deux places dépendent de l'Anjou pour le temporel, & de l'Evêché de Nantes pour le spirituel.

1224. Mort d'Etienne de la Bruere. Clément de Châteaubriand, qui lui succede, assiste à l'assemblée des Evêques tenue à Villeneuve la même année. Ce Prélat meurt en 1227, & est remplacé, en 1228, par Henri I du nom.

1228. André, Baron de Vitré, pose, le 29 Juin, la premiere pierre du Couvent qu'il fonde à Nantes pour les Jacobins. Le Général de l'Ordre envoie un de ses Religieux prendre possession du nouveau Monastere.

1229. Henri III, Roi d'Angleterre, vient à Nantes, & y fait de si prodigieuses dépenses qu'il se fait mépriser des Barons, qui abandonnent son parti pour prendre celui du Roi de France. Pierre de Dreux passe, à ce sujet, en Angleterre, pour s'aboucher avec Henri qui y étoit retourné.

1232. Accord entre Henri, Evêque de Nantes, & l'Abbé de Marmoutier, au sujet des procurations qui étoient dues au premier par les Prieurés que possédoit le second dans son diocese. Il fut réglé, que l'Evêque se contenteroit de quinze livres

pour tous les Prieurés de Marmoutier, qui étoient ceux de Liré, de Chantoceaux, de Varades, du Pélerin, de Sainte-Croix de Nantes, de Pontchâteau, de Machecou, & de Donges.

Le 22 Septembre, Henri fait la dédicace de l'Eglise de Saint-Michel, nouvellement bâtie. C'est l'Eglise des Cordeliers, qui a été depuis considérablement augmentée & embellie. Le marc d'or valoit alors vingt livres, & le marc d'argent cinquante-sept sols sept deniers. Cent sols monnoie, ou six livres tournois de ce temps-là, valoient environ cent livres de notre monnoie.

Au mois de Juin 1233, Louis IX, étant dans son camp devant Ancenis, ôte à Pierre de Dreux le bail de Bretagne. Un pareil acte de souveraineté étoit sans exemple, & Pierre de Dreux refusa constamment d'en reconnoître la légitimité. On ne sçait quel motif avoit le Monarque d'en agir ainsi avec un Prince si digne de gouverner. Il est probable que ce fut un effet de la politique du Clergé. Henri, Evêque de Nantes, & Pierre de Dreux, étoient fort irrités l'un contre l'autre. Pierre n'aimoit pas les Ecclésiastiques, & ne cherchoit que l'occasion de les mortifier. Henri venoit de l'excommunier, & paroissoit disposé à bien défendre ses droits, lorsque la mort vint le surprendre en 1234. Ce Prélat étoit fort zélé pour son Eglise. Le Chapitre de la Cathédrale, en particulier, lui est redevable d'une partie de ses revenus.

Robert III du nom, originaire de Saintonge, fut transféré de l'Evêché d'Aquilée en Italie, à celui de Nantes, l'an 1235. Ce Prélat arriva dans sa ville épiscopale dans un temps de désastre. L'hiver avoit été très-rude. On rapporte que le froid fut si excessif, que, de mémoire d'homme, on n'en avoit essuyé un si rigoureux. La ville fut presque totalement submergée & ruinée par les débordements de la Loire. Le Roi Saint Louis envoya en Bretagne une armée, qui prit Châteaubriand, Oudon, & Chantoceaux, & ruina les environs de ces trois places.

Robert ne vécut pas mieux avec Pierre de Dreux que ses prédécesseurs. Ce Prince continuoit toujours de résister au Clergé. L'Evêque s'en plaignit au Pape Grégoire IX, qui donna ordre à l'Archevêque de Tours d'engager le Duc de Bretagne à réparer les dommages qu'il avoit causés à l'Evêque. Les Juifs avoient alors un Sénéchal & des Juges de leur nation à Nantes. On croit qu'ils habitoient la rue de la Juiverie, & que c'est d'eux que cette rue a pris son nom.

Quelques-uns donnent pour Evêque de Nantes un nommé *Gui* en 1236, & un *Daniel* en 1238. Ils sont supposés. Il y a

apparence qu'ils étoient ſeulement Grands-Vicaires, ſi toutefois il y en avoit alors, & que les deux Archidiacres étoient les ſeuls que l'Evêque chargeoit des affaires.

L'an 1237, Pierre de Dreux abdiqua la Couronne en faveur de ſon fils Jean I, dit *le Roux*. Le Roi Saint Louis rendit auſſitôt au jeune Prince le bail de Bretagne, dont il s'étoit ſaiſi, comme on l'a dit, l'an 1233.

L'an 1239, les Doyennés de Nantes, de Cliſſon, & de Retz, devoient à l'Archidiacre, pour ſon droit de viſite & autres droits, les ſommes ci-après, payables par les différentes Egliſes compriſes ſous chaque Doyenné. Les unes payoient dix ſols; les autres, ſix; les autres, cinq; à raiſon de leurs revenus. Le Doyenné de Nantes & le fief de Guihenneuc devoient dix livres ſeize ſols; le Doyenné de Cliſſon devoit dix-ſept livres; & celui de Retz, quarante-quatre livres cinq ſols huit deniers. Les procurations du Doyenné de Nantes montoient à vingt livres onze ſols; celles du Doyenné de Cliſſon montoient, à quelque choſe près, à la même ſomme. Les procurations du Doyenné de Retz ne ſe trouvent point dans le compte que j'ai vu. On y trouve, ſur la fin, que le Doyenné de Nantes doit à l'Archidiacre, le jour de la Pentecôte, pour la dîme des agneaux & des taureaux, ſix ſols; celui de Cliſſon, dix ſols; & celui de Retz, quatre ſols huit deniers.

L'an 1240, Jean I rendit, à la priere des Evêques & des Seigneurs, une Ordonnance contre les Juifs, qui furent chaſſés de la Bretagne. On fit main-baſſe ſur tous ceux qui ſe trouverent à Nantes & dans le dioceſe. Ils furent maſſacrés par une troupe de fanatiques, qui, en vertu d'une Bulle du Pape Grégoire IX, publiée l'an 1236, prirent la Croix, &, revêtus de ce ſigne de la charité, ils ſe ſaiſirent de ces infortunés, qui vivoient tranquillement ſous la protection des loix & de la foi publique. La même année, Robert, Evêque de Nantes, lance une excommunication contre le Duc, ſon Souverain, & part pour Jéruſalem, dont il eſt nommé Patriarche. Le Duc fait battre une monnoie blanche, aux armes de Dreux, étiquetée d'or & d'azur, au quartier de ſix hermines, 3 à 3, avec cette légende, du côté de la pile, *Johannes Dux;* &, du côté de la croix, *Britannic. I. N.* La lettre *N* ſignifie *Nantes*, comme les lettres *V* & *R* déſignent les villes de *Vannes* & de *Rennes*, ſur les monnoies de ce temps où elles ſe trouvent. Ce fut le Duc Jean qui rappella l'uſage aboli depuis long-temps de mettre

le nom de la ville ſur les monnoies. Il n'y fit pourtant inſcrire que la lettre initiale, au lieu du mot entier qu'on y mettoit d'abord. On a conſervé la marque monnétale *N*, juſqu'à l'union de la Bretagne à la Couronne; mais, comme en France on ſe ſert d'une lettre arbitraire pour déſigner la ville, on a changé la lettre Nantaiſe en *T*.

Galerand, Doyen de Tours, ſurnommé *le Défenſeur de l'Egliſe*, fut pourvu, l'an 1240, de l'Evêché de Nantes, par Juhel de Mathefelon, Archevêque de Tours, parce que le Chapitre, qui étoit ſoumis à l'interdit général, ne pouvoit procéder à aucune élection légitime. Ce fut alors que le différent qui ſubſiſtoit entre les Ducs & les Evêques de Nantes, devint tout-à-fait ſérieux. Pour ſuivre plus facilement & pour bien comprendre ce que nous allons en dire, il eſt néceſſaire que le lecteur ait quelques connoiſſances préliminaires des prétentions des Evêques de Nantes. Voici ce que nous apprend, à ce ſujet, l'hiſtoire.

Dans les premiers ſiecles de l'Egliſe, les Evêques étoient ſinguliérement révérés & chéris du peuple; & il faut avouer que la plupart le méritoient. Inviolablement attachés à leur devoir, uniquement occupés de la priere & du ſalut des ames confiées à leurs ſoins, ils inſpiroient l'admiration & le reſpect par la ſainteté de leur vie, & la confiance par la bonté paternelle avec laquelle ils gouvernoient leur troupeau. Ces ſentiments ſe perpétuoient; le pere les inſpiroit à ſon fils, la mere à ſa fille: chacun s'empreſſoit de faire des donations à l'Egliſe, d'augmenter ſes richeſſes. Les Princes & les Grands ſe dépouilloient volontiers de leurs droits en faveur de ces Evêques reſpectables, parce qu'on ſçavoit bien qu'ils n'en auroient pas abuſé; on les rendoit Arbitres de tous les différents, & leurs ſentences étoient des oracles que perſonne n'oſoit contredire. Telle fut, ſelon toutes les apparences, l'origine du pouvoir & de la juriſdiction des Evêques & des autres Eccléſiaſtiques.

Bientôt les mœurs du Clergé ſe corrompirent. Les richeſſes dont jouiſſoient les Eccléſiaſtiques, la conſidération attachée à leur état, charma l'ambition & l'orgueil. Tout le monde vouloit être Prêtre, ſéculier ou régulier: mais, comme cet état exigeoit des vertus, on en prit le maſque pour tromper les yeux du public; &, par ce moyen, le Clergé, qui n'avoit plus beſoin de nouvelles acquiſitions, ſans pour cela ceſſer d'acquérir, parvint à ſe former ces domaines immenſes & ces juriſdictions étendues qui, dans la ſuite, cauſerent tant de ſcandale. L'occaſion

ne manquoit pas & les moyens étoient faciles, parce que le respect du peuple pour la Religion & pour ses Ministres étoit toujours le même, & que l'ignorance qui regnoit alors ne permettoit pas de pénétrer les vues secrettes du Clergé. On s'imaginoit, ou plutôt l'on étoit vivement persuadé que la robe ecclésiastique ne pouvoit couvrir qu'un saint homme.

Dans la suite, non contents de ce qu'on leur avoit accordé, les Ministres des autels oserent s'emparer de ce qui ne leur appartenoit pas. Ils formerent les prétentions les plus injustes & les plus bizarres ; ils voulurent dominer sur les Sceptres & les Couronnes, &, pendant quelques siecles, on eut la bonté de le souffrir : mais, enfin, les ténebres se dissiperent ; on vit qu'on avoit adoré jusques-là une vaine Idole, & on résolut de la briser. C'est à l'époque où nous sommes que commença cette révolution.

Pierre de Dreux, en arrivant en Bretagne, avoit trouvé une nation belliqueuse, fiere, jalouse de ses droits, mais courbée sous le joug ecclésiastique. Ce Prince avoit l'ame grande, l'esprit pénétrant & éclairé. Il étoit actif, courageux, & politique adroit. Il s'indigna de voir sa Couronne en quelque sorte dépendante, & son autorité usurpée par les Evêques. Il forma sur le champ le projet d'abaisser le Clergé. L'entreprise n'étoit pas facile ni sûre ; mais elle étoit nécessaire. Il n'hésita point : il commença par attaquer l'Evêque de Nantes, qui étoit le plus puissant. Son pouvoir étoit exorbitant dans son diocese. Ce Prélat ne prêtoit point de serment de fidélité au Duc, & ne plaidoit point à sa Cour.

Henri, Roi d'Angleterre, & Geoffroi, son fils, avoient contraint les vassaux de l'Evêché à leur faire hommage ; mais, avec cette clause : sauf la fidélité due à l'Evêque. Aussi celui-ci n'avoit-il point laissé échapper ses droits. Il sçut bien forcer ses vassaux à reconnoître ses Ordonnances au préjudice de celles des Ducs de Bretagne. Les réglements & les loix pour la ville de Nantes, se faisoient, de concert, par le Duc & par l'Evêque. Le ban de la foire, qui se tenoit à Nantes, étoit publié au nom des deux Seigneurs. Les voleurs, surpris dans cette foire & dans les marchés, appartenoient à l'Evêque, pour le corps & pour les biens. Les amendes des forfaits commis par les vassaux du Prince sur les Terres de l'Evêque, appartenoient à ce dernier, & le Prince avoit le même droit. L'Evêque avoit droit, pendant quinze jours de l'année, de contraindre les hommes du Duc à lui prêter de l'argent, & le Duc avoit le même privilege sur les hommes

hommes du Prélat. Celui-ci avoit, pendant quinze jours, le ban du vin dans toute la ville. Le Duc ne jouissoit plus de ce droit, que la Duchesse Constance avoit vendu à ses sujets. S'il survenoit quelque plainte sur le poids du pain & sur la quantité ou la qualité des marchandises, le Duc rendoit justice à ses vassaux, & l'Evêque aux siens. On n'appelloit point au Duc des jugements de l'Evêque : c'étoit le seul Evêché qui eût ce privilege, quoique les autres eussent une jurisdiction temporelle. Quant à la guerre, c'étoit à peu près la même chose. C'étoit au nom du Duc que le ban de l'Ost se publioit sur les murs de la ville. Le Prince avertissoit ensuite l'Evêque, du jour & du lieu de l'assemblée; &, au jour marqué, les Hérauts du Prince & ceux de l'Evêque faisoient marcher les hommes de leur dépendance. A l'armée, les hommes du Prélat avoient leur banniere particuliere, & n'étoient point obligés de suivre le Duc au delà des limites du diocese. Quand le Duc faisoit la guerre, son armée s'appelloit *Ost*; quand c'étoit l'Evêque, il prioit le Bailli du Duc de lui amener ses sujets, & alors l'armée s'appelloit *Harelle*. L'amende de ceux qui manquoient à l'Ost appartenoit au Duc, & celle de la Harelle à l'Evêque. L'Evêque mort, le Duc se saisissoit de la régale & la rendoit à son successeur, aussi-tôt après l'élection, sans exiger qu'il se présentât devant lui.

On voit que ces Prélats avoient sçu se rendre indépendants & former une souveraineté particuliere. C'étoit cette puissance qu'il falloit détruire; mais comment s'y prendre? c'étoit la difficulté. Pierre de Dreux essaya de la rendre odieuse aux Grands. Il y réussit, mais le peuple, timide par ignorance & superstition, ne prit aucun parti. Assuré des Grands, le Prince commenca à braver la puissance de l'Evêque & à violer ses privileges. Il fait renverser les maisons du Prélat, abattre des Eglises sans son consentement, détruire un Couvent, bâtir les murs de ville, & creuser des fossés sur le terrein de l'Evêque & en place des maisons qu'il venoit de renverser. Le Prélat se plaint; demande, avec hauteur, réparation des dommages causés; &, comme on ne lui donne pas de réponse favorable, il lance les foudres de l'excommunication. Le Pape, l'Archevêque de Tours, prennent le parti de l'Evêque; on crie au sacrilege, on jette l'interdit sur le Duché. C'est alors qu'il faut voir agir Pierre de Dreux: il accorde, il refuse; gagne l'un, amuse l'autre; fait traîner les choses en longueur; demande beaucoup pour avoir peu; se soumet & résiste tour-à-tour: on le voit, dans un moment,

tout-à-fait humilié ſous le joug de l'Egliſe; on le croit perdu, bientôt il ſe releve, & tyranniſe plus que jamais le Prélat.

C'eſt dans cette viciſſitude de ſoumiſſions feintes & d'injures réelles, (ſi on peut donner ce nom aux entrepriſes d'un Prince qui cherche à ratrapper des droits uſurpés,) que ſe paſſe le regne de Pierre de Dreux. Les circonſtances le forcerent à abdiquer une Couronne dont il étoit digne par ſes talents, & il n'eut pas la ſatisfaction de venir à bout de ſon deſſein; mais il traça la route que devoient ſuivre ſes ſucceſſeurs. Si ce Prince eût gouverné plus long-temps la Bretagne, il auroit épargné bien des peines à ſa poſtérité : il eut beaucoup avancé la révolution, malgré les obſtacles qu'il rencontroit; il eut à combattre, à la fois, les foudres de l'Egliſe, l'orgueil des Papes, la haine du Clergé, les entrepriſes de ce Corps ſi puiſſant, & les ſcrupules de Saint Louis qui l'embarraſſerent plus que tout le reſte.

Pierre de Dreux n'avoit plus aucun pouvoir en Bretagne, & le Clergé eſpéroit que perſonne ne s'oppoſeroit plus à ſes prétentions; il penſoit même que les troubles paſſés ne ſerviroient qu'à augmenter ſes privileges & ſa puiſſance, mais il ſe trompoit : Pierre avoit ſçu inſpirer ſes ſentiments à ſon fils, & le mettre en garde contre les entrepriſes eccléſiaſtiques. La vacance de l'Evêché de Nantes fit connoître au Clergé ce qu'il devoit attendre du jeune Souverain. Dès que Robert fut parti, le Duc ſe ſaiſit du temporel de l'Evêché, & des meubles qu'y avoit laiſſés le Prélat : il fit prendre le bétail qui étoit dans les fermes, & tous les uſtenſiles de labourage qui s'y trouvoient; enlever les grains qu'on avoit dépoſés dans la Cathédrale, & lever, à ſon profit, les dîmes des bleds, des vins, des ſels, & autres fruits, juſqu'à la concurrence de mille tournois ou de cinquante marcs d'or; il exigea, en outre, quinze cents livres, des vaſſaux du Siege épiſcopal, pour les diſpenſer de le ſuivre à l'armée au delà des limites du dioceſe. C'étoit une vexation réelle, puiſqu'ils avoient le privilege de s'en retourner chez eux, dès que l'armée entroit dans un autre Evêché.

Le nouveau Prélat ne fut pas plutôt placé ſur ſon Siege, qu'il fit éclater ſes plaintes. Il paſſa bientôt aux voies de fait, & lança une excommunication contre le Prince. Celui-ci n'en fut point épouvanté, & la réſiſtance du Prélat ne ſervit qu'à l'animer de plus en plus. Ce fut au milieu de ces brouilleries que le Couvent des Jacobins fut bâti. Le Vicomte de Rohan, Seigneur de Blain, donna une ſomme conſidérable pour la conſtruction

de ce Monaſtere, le 7 Novembre 1240. Il avoit été fondé, l'an 1228, par André, Baron de Vitré.

Cependant, le Pape Innocent IV, preſſé par le Clergé de s'oppoſer aux entrepriſes des Ducs de Bretagne, nomma l'Evêque d'Angers pour prendre connoiſſance de cette affaire. L'an 1244, il lui adreſſa une Bulle, dans laquelle il fait une longue énumération des vexations de Pierre, jadis Duc, & de Jean, ſon fils, actuellement regnant. Elle renferme tous les différents ſujets de plainte de l'Evêque de Nantes. Outre ceux ci-devant mentionnés pour le temporel, il ſe plaignoit d'une loi qui défendoit à ceux qui commerçoient & qui naviguoient ſur la Loire, d'apporter, à Nantes, d'autre ſel que celui des ſalines du Duc. Par la même loi, les marchands qui venoient à Nantes, ne pouvoient dépoſer leurs marchandiſes dans d'autres magaſins que ceux du Prince, ſous peine d'une certaine rétribution.

Ces réglements cauſoient au Prélat un préjudice notoire. Les marchands, ainſi gênés, venoient rarement à Nantes; ce qui diminuoit conſidérablement les revenus de l'Evêque, qui percevoit certains droits ſur les marchandiſes. D'ailleurs, les vaſſaux de l'Evêque ſouffroient beaucoup de cette loi, qui les privoit du ſalaire qu'ils retiroient de leurs magaſins, que perſonne ne vouloit plus occuper.

On trouve encore, dans la même Bulle, que le Prélat avoit expoſé au Pape que le Duc Pierre avoit dépouillé les vaſſaux de l'Evêque, à Guérande, de leurs vignes & de leurs ſalines, perte évaluée à plus de ſept mille livres; que le Bailli & le Sénéchal du Duc avoient fait pendre, ſur les terres de l'Evêque, des malfaiteurs qu'ils y avoient ſaiſis; que le Duc avoit pris à crédit, pour la ſomme de deux cents ſeize livres, pluſieurs marchandiſes qu'il refuſoit conſtamment de payer; qu'il avoit brûlé les maiſons des vaſſaux, & par-là diminué la Juriſdiction temporelle de l'Evêque; qu'il avoit fait mettre, dans la Prévôté de Nantes, le coffre de la recette qui devoit être partagée entre le Duc & l'Evêque, & que ce coffre étoit toujours retenu dans le même lieu; que le Duc Pierre n'avoit point été abſous de l'excommunication lancée contre lui par l'Evêque Henri; que le Duc Jean contraignoit, par priſe de corps, les ſujets de l'Egliſe à lui faire ſerment de fidélité, quoiqu'il n'eût aucun droit de l'exiger; qu'il avoit ordonné aux marchands qui venoient à Nantes, de vendre leurs marchandiſes en détail; qu'il avoit mis certaines impoſitions ſur chaque tonneau de vin qu'on tranſpor-

toit en Angleterre ; qu'il avoit vendu à des particuliers le droit exclusif d'acheter le poisson des pêcheurs, & de le vendre en détail, & que ces différentes Ordonnances avoient été rendues sans le consentement de l'Evêque ; que le même Prince avoit encore défendu de recevoir la monnoie de Tours ; que non content de tout cela, il avoit fait saisir l'Official de Nantes, & l'avoit retenu un an prisonnier ; qu'il avoit fait condamner à mort un Sous-Diacre, sans vouloir écouter la justification de cet infortuné ; & qu'il avoit fait pendre, dans la ville de Machecou, un autre Ecclésiastique qui arrivoit de la Terre-Sainte. On n'avoit pas oublié, dans l'exposé de ces plaintes, les fossés & les barbacanes creusés & construits par Pierre de Dreux sur le terrein de l'Evêque, la destruction de l'Eglise & du Monastere de Saint-Cyr & Sainte-Julitte, l'exhumation des cadavres qui étoient dans le cimetiere de cette maison, la destruction des maisons dépendantes de l'Evêché, &c. Après cette longue énumération de ses griefs, l'Evêque concluoit à ce que les Ducs fussent condamnés à lui payer une somme d'environ vingt mille livres tournois, pour les dommages qu'ils lui avoient causés ; à lui restituer tout ce qu'ils lui avoient enlevé ; à reconstruire le Monastere & l'Eglise de Saint-Cyr en des lieux convenables ; à abolir toutes les loix portées à son préjudice ; à remettre les choses sur l'ancien pied ; & à payer tous les dépens du procès. Il requéroit encore qu'on les excommuniât, pour être tombés dans le cas de ceux qui tuent les Ecclésiastiques.

En conséquence des ordres du Pape, l'Evêque d'Angers charge deux Ecclésiastiques du diocese de citer les Princes accusés à comparoître devant eux, pour répondre & faire raison de leurs excès envers l'Eglise de Nantes. Ceux-ci s'acquittent de leur commission. L'Evêque & son Chapitre déclarent qu'ils approuveront tout ce qui sera fait dans cette occasion. Les Princes envoient leurs Procureurs à Nantes. Le procès commence. Elie, Doyen de la Rochebernard, est nommé, par l'Evêque d'Angers, pour assister, à sa place, à l'assemblée. Les témoins qui furent entendus étoient au nombre de cent huit. Les principaux étoient : Jean, Abbé de Saint-Gildas des Bois ; Robert de Fercé, Chanoine de Nantes ; Alain de Rohan ; Etienne de Dol ; Alain Brudol ; Jean de Ses-Maisons ; Alain de la Forêt ; Pierre de la Motte ; Guillaume de la Riviere ; Geoffroi de Lescot ; Guillaume de la Haye ; Hervé de Treilleres ; & plusieurs autres. Cette enquête nous apprend que les habitants de Guérande n'avoient été

maltraités par Pierre de Dreux, que parce qu'ils avoient acquis des terres, des vignes, & des ſalines, dans le fief du Duc, & qu'ils n'avoient point voulu comparoître à ſa Cour lorſqu'ils y avoient été appellés; que, pour les en punir, le Duc avoit fait ſaiſir leurs biens; que Pierre avoit mis un nouvel impôt ſur les ſalines de Guérande, mais que cette Ordonnance ne pouvoit lui être reprochée, puiſqu'elle avoit été faite du conſentement des deux Seigneurs; que le Duc Jean étoit convenu avec l'Evêque qu'ils auroient un magaſin commun où toutes les marchandiſes ſeroient dépoſées, & que cette convention n'avoit point encore été exécutée. Les Princes approuvent tout ce qui avoit été fait, & l'on aſſigne un jour pour plaider la cauſe.

L'année ſuivante, le Pape convoque les Evêques de Bretagne au premier Concile Œcuménique de Lyon: la Bulle qu'il leur adreſſe à cet effet, confirme le décret du Pape Grégoire IX, qui ordonne d'éviter les excommuniés, de ne communiquer avec eux d'aucune maniere que ce ſoit, & de payer exactement le tierçage & les dîmes. Les Evêques de Bretagne, qui avoient demandé la confirmation de ce décret, voulant embarraſſer de plus en plus les Ducs, firent obſerver au Saint-Pere, que l'interdit mis ſur le Dioceſe de Nantes, n'étoit point gardé par les Hoſpitaliers, les Templiers, & autres Religieux. Le Pape ne manqua pas de corriger un abus ſi contraire à l'intérêt de l'Egliſe: il leur fit expédier une Bulle qui les obligeoit à ſe ſoumettre à cet interdit, ſous les peines portées par les canons.

Le Duc Jean, qui s'étoit rendu au Concile à Lyon, vouloit de toute néceſſité terminer ſon affaire. L'Evêque de Porto fut chargé de l'examiner. Le Duc lui promit de ſe ſoumettre à ſa déciſion, & reçut l'abſolution. Les Ducs donnerent leur procuration à Guillaume du Mez, avec ordre de ne point plaider cette affaire en France, mais à Rome. Le Prélat inſiſta inutilement: Guillaume du Mez ne voulut point plaider, il dit ſeulement, par forme de converſation, que la régale, telle que les Ducs la prétendoient, étoit une coutume reçue dans toute la France; que les Souverains de Bretagne en jouiſſoient depuis plus de quatre-vingts ans, ſans qu'il fût mémoire du contraire; & qu'il avoit entre les mains une ceſſion de la régale faite à ces Princes, par un Evêque de Nantes, en conſidération de ce qu'ils avoient défendu ſon Egliſe contre les barbares. Galerand répondit qu'il n'y avoit point de preuves de ces trois articles. Guillaume du Mez n'en fournit pas, parce que les Ducs, regardant la régale

comme un droit de ſouveraineté, lui avoient défendu de s'expliquer ſur cette matiere.

Malgré la proteſtation que fit le Procureur des Ducs, de ne vouloir plaider qu'à Rome, l'Evêque de Porto prononça, à Lyon, une ſentence très-favorable à l'Evêque, qui obtint preſque tout ce qu'il demandoit. On ne voulut pourtant pas lui accorder la ſomme qu'il exigeoit pour dédommagement : la ſentence porte ſeulement qu'on fera l'eſtimation des dommages cauſés, & que le Duc ſera condamné à payer la ſomme adjugée par les Experts.

Les Ducs acceptent & ſe ſoumettent à la ſentence, malgré leurs proteſtations, & écrivent à l'Evêque, Juge, qu'ils ſatisferont l'Egliſe de Nantes. Hugues, Comte d'Angoulême ; Silveſtre de Rezé, & Jean de Maure, ſe rendent les garants de la promeſſe du Duc Jean I. Le Pape charge l'Abbé de Buzai de lever l'interdit auſſi-tôt que l'Evêque ſera ſatisfait. Ce dernier nomme des Procureurs pour agir à ſa place dans cette affaire. La Cour de Rome confirme la ſentence de l'Evêque de Porto, & nomme des Commiſſaires pour la faire mettre à exécution. Le Prince cherche des détours, promet beaucoup, & ne ſe preſſe pas de conclure. L'affaire traîne en longueur, l'Evêque de Nantes conçoit de violents ſupçons, en fait part au Saint-Pere, qui le raſſure en lui marquant que le Duc eſt excommunié, *ipſo facto*, s'il ne remplit ſes engagements, & s'il attente de nouveau aux droits de l'Egliſe. Celui-ci, peu inquiet de l'excommunication, ne ſe preſſe pas de conclure. L'Evêque le fait ſommer ; pour toute réponſe, il fait ſaiſir de nouveau le temporel de l'Evêché. Le Prélat, indigné & furieux, dépêche à Rome. Le Pape ordonne au Gardien des Cordeliers d'Angers d'excommunier publiquement le Duc de Bretagne, & de défendre à toutes perſonnes de communiquer avec lui. Le même Pontife charge les Evêques Bretons de citer le Prince à comparoître, quoiqu'abſent, s'ils ne peuvent le citer en perſonne.

Voilà ce que nous offrent les annales Nantaiſes, depuis 1240 juſqu'à 1251 ; le Duc luttant contre l'Egliſe, & l'Egliſe toujours ferme à lui réſiſter. Nous allons bientôt voir ce Prince enfin ſoumis à cette Puiſſance tyrannique.

1250. Normand du Marchis donne, par teſtament, à Jean de Ses-Maiſons, demeurant à Nantes, tout ce qu'il poſſédoit en maiſons, vignes, prés, terres labourables, & autres, tant en rente qu'en fonds, dans le fief de l'Archidiaconé de la Mée, au

lieu de la Saulſiniere, dans la Paroiſſe de Saint-Similien de Nantes. Le teſtament portoit que les biens donnés ſeroient partagés, par portions égales, entre les héritiers du Sieur de Ses-Maiſons, & qu'ils ne pourroient jamais être vendus ni engagés qu'à ceux de la famille. Depuis ce temps, la Saulſiniere n'eſt point ſortie des mains des Seigneurs de Ses-Maiſons. Le premier partage qui ſe fit de cette Terre, fut entre Jean, fils du précédent, & Bonne, ſa fille, femme d'Olivier Annet, ſous l'autorité & conſentement de Thébaut, Archidiacre de la Mée, du fief duquel dépendoient les biens à partager. La famille de Ses-Maiſons eſt très-illuſtre : après celles de Rohan, de Tournemine, & de Goulaine, il n'en eſt aucune, dans le dioceſe, qui puiſſe lui diſputer pour l'ancienneté. (Voyez Saint-André des Eaux.)

La même année, le Duc Jean I vainquit les Barons de Lanvaux & de Craon, confiſqua les biens qu'ils poſſédoient en Bretagne, & fit enfermer ce dernier, qui étoit de l'Anjou, au château du Bouffai, à Nantes.

1252. On renouvelle l'excommunication lancée contre le Duc de Bretagne, par les ordres du Pape, qui chargent l'Archidiacre d'Outre-Loire & l'Official d'Angers de cette commiſſion. La Bulle porte que l'intention du Saint-Pere eſt que l'excommunication ſoit publiée, non-ſeulement en Bretagne, mais encore dans tout le dioceſe de Paris. Le Duc qui s'y attendoit, n'y fit aucune attention. Il continua toujours de mortifier le Clergé, & d'étendre ſon autorité au préjudice de ce Corps ſi redoutable. L'excommunication fut encore réitérée en Bretagne & à Paris, l'an 1254.

1256. Jean I, enfin laſſé de vivre dans l'excommunication, partit pour Rome, & obtint l'abſolution, en ſe ſoumettant à tout ce que voulut exiger le Saint-Siege. On lui impoſa des conditions très-dures, les voici : 1°. On évitera, en Bretagne, les excommuniés, & ils ne pourront participer aux actions juridiques. 2°. Le droit de tierçage ſera payé ſuivant la coutume. 3°. On remplira, ſans aucune oppoſition, les dernieres volontés des mourants. 4°. Le Duc & ſes Officiers protégeront les Egliſes & les perſonnes Eccléſiaſtiques. 5°. Les cauſes qui concernent l'uſure, le parjure, & autres matieres de cette eſpece, ne pourront être agitées que dans le reſſort eccléſiaſtique. 6°. Le Duc n'empêchera plus les Laïques de donner ou reſtituer les dîmes à l'Egliſe. 7°. On obſervera le décret de Grégoire IX, qui porte que les excommuniés ſeront contraints, par le bras ſéculier, de

ſe réconcilier à l'Egliſe. 8°. On ne s'oppoſera point aux legs pieux faits à l'Egliſe, ſoit que les biens légués ſoient nobles ou roturiers. 9°. Le Duc réparera tous les dommages cauſés à l'Egliſe, & ſur-tout il dédommagera l'Egliſe de Nantes, ſuivant ce qui a été réglé par l'Evêque de Porto, & il dépoſera incontinent la ſomme à laquelle il a été condamné envers cette Egliſe; pour ſûreté de ſes promeſſes, il fournira des cautions ſuffiſantes, telles & en tel lieu que le Pape lui marquera, ſous peine d'une nouvelle excommunication. 10°. Le Duc & ſes héritiers ſeront tenus d'obſerver toutes ces promeſſes. Le Pape écrit en conſéquence aux Evêques de Bretagne, & les avertit de ne pas abuſer de leurs droits, & de reſpecter leur Duc, qui venoit de condeſcendre à leurs deſirs. Mais les promeſſes de ce Prince ne paroiſſent pas avoir été bien ſinceres. Il fit pourtant d'abord tout ce qu'on pouvoit attendre de lui. En arrivant en Bretagne, il donna des lettres-patentes ſcellées de ſon ſceau, qui confirmoient les promeſſes faites au Clergé. Les Barons furent irrités à la lecture de ces lettres, & refuſerent de s'y ſoumettre. Le Duc fut obligé de leur faire la guerre pour les y forcer. Mais, dans le même temps qu'il paroiſſoit ſi zélé pour les libertés & les droits de l'Egliſe, il les viola d'une maniere bien éclatante. Il voulut obliger les vaſſaux de l'Evêque de Nantes de le ſuivre à cette guerre, au delà des limites du Duché; & ils ne purent s'en exempter qu'en lui donnant de l'argent. Il eſt vrai que cette action étoit en quelque ſorte excuſable; puiſque le Duc combattoit pour les intérêts du maître, il étoit convenable que les vaſſaux l'aidaſſent à les défendre. Cependant, l'Evêque ſe plaignit de cette infraction au traité, & le Pape menaça le Duc de l'excommunier, s'il ne faiſoit ſatisfaction. Au reſte, on ne ſçait point quel fut le ſuccès de cette guerre; l'hiſtoire nous apprend ſeulement que la ville de Dinan fut brûlée pendant ces diviſions. On doit auſſi rapporter à ce temps trois traités qui y ſont poſtérieurs. Par le premier, Hervé de Léon IV du nom, Seigneur de Châteauneuf, s'oblige à payer au Duc une ſomme de dix mille livres, monnoie de Bretagne, pour obtenir le pardon de tous les forfaits & félonnies de ſon pere & des ſiennes. Le ſecond eſt d'Olivier de Cliſſon, qui, après avoir fait long-temps la guerre au Duc, ſe réconcilia avec lui en 1262. Le troiſieme eſt d'un autre Hervé de Léon, fils de Salomon, qui céda, en 1263, au Duc, tout ce qu'il poſſédoit dans la Vicomté de Poher.

Il sembloit que le Duc se seroit enfin lassé de tous ces troubles, mais ce Prince étoit jaloux de son autorité, à l'excès. Il avoit déja violé ses promesses en plusieurs occasions, ou plutôt il n'en avoit rempli aucunes. L'Evêque ne sçachant plus de quelles armes se servir contre un Prince qui méprisoit les foudres de l'Eglise, prit un parti plus modéré. Il demanda au Duc que l'affaire fût examinée par des Arbitres, & promit de s'en rapporter à leur décision. La proposition fut acceptée. La sentence arbitrale fut prononcée à Nantes, l'an 1259, par Eudes, Archidiacre de Nantes; & Regnier, Sénéchal de la même ville. Elle portoit que le Duc & ses successeurs jouiroient, à perpétuité, de la Tour-neuve, (c'est le château de Nantes,) que l'Evêque soutenoit avoir été bâti sur un terrein appartenant à son Eglise; à la charge de payer, aussi à perpétuité, aux Evêques de Nantes, cinquante-cinq sols de revenu annuel, sur la portion des droits qu'il levoit dans la ville. Le Duc fut encore condamné à payer, au jour de Notre-Dame, à l'Evêque, sept livres de revenu annuel, à prendre sur les mêmes droits, pour la destruction du jardin ou verger de l'Evêque, à compter depuis que Galerand étoit monté sur le Siege épiscopal. On régla que les arrérages, qui se montoient à cent quarante livres, seroient payés à la prochaine fête de Notre-Dame.

Quant au coffre commun, il fut décidé qu'il seroit placé dans un lieu commode, du consentement du Duc & de l'Evêque; que les Alloués de l'un & de l'autre auroient chacun une clef; qu'ils agiroient de concert & avec justice dans la collection des deniers qui devoient y être déposés; & que l'un n'en retireroit rien sans le consentement de l'autre. Il fut en outre réglé que le Duc reconnoîtroit, par ses lettres-patentes, devoir à l'Evêque les sept livres & les cinquante-cinq sols promis ci-dessus, & que le Prélat donneroit au Prince un mémoire contenant les droits de son Eglise, afin d'éviter les brouilleries & les divisions, non-seulement entr'eux, mais encore entre leurs successeurs respectifs. Jean I avoit ci-devant déclaré les vassaux de l'Evêque exempts des services qu'il en avoit exigés dans les guerres précédentes.

1256. Jean, Abbé de Saint-Gildas des Bois, donne la Chapelle de Brefchalan, la métairie, & l'isle de Saint-Denis, dans la Paroisse de Sucé, à l'Evêque de Nantes, qui lui donne, en échange, l'Eglise, le cimetiere, & les maisons que les Freres Mineurs tenoient de l'Evêque, dans la rue Perdue, aujourd'hui

des-Cordeliers. Les Moines de Saint-Gildas ne s'établirent point à Nantes; leur nouvel acquêt passa, à peu près dans le même temps, dans la maison de Rieux, qui en fit donation aux Cordeliers. Ces Religieux reconnoissent les Seigneurs de Rieux pour fondateurs de leur Couvent, parce qu'avant la donation dont nous venons de parler, ils étoient sans demeure fixe, & logeoient dans une maison d'emprunt.

Le Prince Robert, fils du Duc Jean I & de Blanche de Navarre, mourut le 10 Février 1260, & fut inhumé, au milieu du chœur de l'Eglise des Cordeliers, dans le petit tombeau sur lequel étoit le pupitre. Ce tombeau ne paroît plus depuis l'exhaussement du chœur de l'Eglise. On avoit, dans ce temps, à Nantes, une monnoie différente de celles dont nous avons parlé: on la nommoit *Nantais à l'écu*, *gros Nantais*, & *monnoie de Nantes*, du lieu où elle étoit fabriquée.

Galerand, surnommé *le Défenseur de l'Eglise*, mourut en 1263. Ce fut un malheur pour Jean le Roux d'avoir eu pour adversaire un homme si capable de lui tenir tête. Le Duc, oubliant toutes les peines que lui avoit causé la régale, fit encore saisir les biens du défunt, & vendanger ses vignes. Gautier, qui fut nommé pour succéder à Galerand, ne fit que paroître sur le Siege. Jacques de Guérande, son successeur, montra beaucoup de fermeté pendant le temps qu'il vécut.

Vincent de Pezenas, Archevêque de Tours, tint un Concile à Nantes, en 1264. Il nous en reste neuf canons: le troisieme, interdit la chasse aux Ecclésiastiques, Séculiers & Réguliers, par la raison qu'on ne trouve aucun Saint chasseur. Le cinquieme, regle la table des Evêques, pendant le cours de leurs visites, & défend de leur servir plus de deux mets. Le septieme défend, sous peine d'excommunication, d'exiger aucuns péages pour les effets & marchandises des Ecclésiastiques, à moins qu'ils ne trafiquent. Les autres défendent de promettre des Bénéfices avant qu'ils soient vacants; de diminuer le nombre des Moines dans les Prieurés; & de tenir ensemble deux Bénéfices qui exigent résidence.

1265. Jacques de Guérande lance une sentence d'excommunication contre le Duc de Bretagne, & contre Jean de la Chapelle, Prévôt de Nantes. Louis IX, Roi de France, rendit, le 1er. Novembre de cette année, une Ordonnance sur la taille & le prix des monnoies. Elle fait mention des Nantais à l'écu; ce qui prouve qu'ils avoient cours en France, ou que le Roi en faisoit frapper de semblables.

Jacques de Guérande mourut le 1er. Janvier 1267, & fut inhumé, dans ſon Egliſe Cathédrale, proche les ſaintes Reliques. En 1662, on fut obligé, pour rebâtir le grand autel, d'exhumer ſon corps; il fut porté & dépoſé dans la Chapelle de Saint-Lazare. Le portrait de ce Prélat ſe voit ſur une des principales vitres de l'Egliſe de Tours, dont il conſerva le Doyenné juſqu'à la mort. Les Officiers du Duc ſe mirent encore en poſſeſſion des maiſons épiſcopales, dont ils enleverent tout, juſqu'aux ferrures, & firent la recette des revenus de l'Evêché. Ils jetterent même des pierres au nouveau Prélat, lorſqu'il voulut entrer à l'Evêché; & l'Archevêque de Tours, qui étoit venu à Nantes pour faire exécuter le teſtament de Jacques, ne fut pas mieux traité.

Guillaume de Vern, ſucceſſeur du précédent, ne fut pas plutôt arrivé, qu'il expédia un ordre à l'Official, d'aller trouver le Duc, & de lui faire, en parlant à ſa perſonne, les monitions requiſes, de vuider les maiſons de l'Evêché & ſes manoirs de Sucé, de Pellan, & de Saint-Thomas de la Haye; de réparer tous les dommages qu'il y avoit cauſés; &, enfin, de reſtituer tous les revenus qu'il avoit perçus. Celui-ci répondit qu'il n'avoit pris que ce qui lui appartenoit, & qu'il ne prétendoit pas être obligé à reſtitution. Il ajouta qu'il entendoit que le Prélat élu vînt le trouver, pour recevoir de lui l'inveſtiture de ſon Evêché, ou qu'autrement il ne ſouffriroit pas qu'il en prît poſſeſſion. L'Evêque refuſa, & appella, au ſoutien de ſes droits, les ſentences obtenues par ſes prédéceſſeurs. Guillaume étoit moins opiniâtre, & peut-être moins ambitieux que le fameux Galerand. Il chercha des moyens de conciliation, pour éviter un procès fâcheux. Le Duc accepta la propoſition qu'on lui fit, de s'en rapporter au jugement de deux Arbitres, qui étoient, l'Evêque d'Albano, Légat du Saint-Siege; & Henri de Vezelai, Archidiacre de Bayeux. On mit, pour condition, que celui qui refuſeroit de ſe ſoumettre à leur ſentence, payeroit une ſomme de mille livres à l'autre. Les Arbitres, ſans toucher aux ſentences rendues par les Papes ou leurs Commiſſaires, ordonnerent que, pendant la vacance de l'Evêché, le Chapitre auroit la régie de ſes biens & revenus, & qu'il les rendroit au nouvel Evêque, auſſi-tôt ſon élection confirmée; que le Duc & ſes ſucceſſeurs accorderoient leur protection à l'Egliſe de Nantes; & que, pour les récompenſer des peines & des dépenſes qu'ils pourroient faire pour ſa défenſe, le Duc auroit dix livres de rente, qui ſeroient

acquises sur son fief, dans l'espace de trois mois, & dont la valeur seroit soldée des revenus de cette Eglise; que les Evêques de Nantes ne seroient point obligés d'aller trouver le Duc, pour avoir main-levée de la régale, mais seulement de lui faire sçavoir leur confirmation, ou, en cas d'absence du Prince, d'en informer son Sénéchal; & que le Duc rendroit au plutôt la régale, en déduisant les justes dépenses qu'il auroit faites pour la garde des biens de l'Evêché.

En conséquence de ce jugement rendu à Paris, au mois de Décembre 1268, le Duc fut absous de toutes les censures qu'il avoit encourues, à raison de ses récidives. L'Evêque promit aussi d'absoudre tous les Officiers de ce Prince, & de faire ratifier, par le Chapitre de son Eglise, tout ce qui avoit été statué par les Arbitres. Enfin, les parties se soumirent à l'observation de tout ce qui avoit été réglé.

Quelques mois après, le Duc assigna à l'Evêque quarante sols de rente sur la Prévôté de Nantes, pour le dédommager des fonds que le Duc, son pere, avoit enlevés pour les fortifications de la ville. Les préparatifs que faisoit alors le Duc, pour suivre Saint Louis à la guerre, ne lui permirent pas de remplir tous les articles de la sentence arbitrale, & l'Evêque ne le pressa pas dans ces circonstances. Mais, aussi-tôt que Jean le Roux fut de retour d'Afrique, en 1267, il satisfit au desir du Prélat, qui lui avoit fait faire une sommation à ce sujet.

Une chose pensa rompre de nouveau la bonne intelligence. Quelques séditieux avoient forcé les portes de l'Eglise de Guérande, pour y enterrer un homme pendant l'interdit. L'Evêque avoit demandé la punition des coupables. Rivalon du Temple, Sénéchal du Duc, négligea de les poursuivre. L'Evêque le menaça sérieusement de l'excommunier, s'il ne faisoit punir les auteurs d'un si horrible attentat. Il est à croire qu'il fut satisfait, puisqu'on ne voit pas que l'affaire ait été poussée plus loin. Dans le même temps, Mabille, fille de Hervé le Folle, Chevalier, & épouse d'Aimeri d'Aveir, aussi Chevalier, vend à l'Evêque de Nantes le fief & la Sénéchaussée de la Fosse. Le Prélat acquiert encore, l'an 1268, la jurisdiction de Bongarant, & annexe le tout au Siege épiscopal. Quelque temps après, il s'éleve une contestation entre Guillaume de Vern & Aimeri, on ne sçait à quel sujet. L'histoire nous apprend seulement que ce Seigneur, mécontent d'une sentence rendue contre lui par la Cour de l'Evêque, en avoit appellé au Bailli de Touraine; & que les

Officiers du Prélat, pour s'en venger, avoient saisi une partie des biens d'Aimeri. L'Alloué de Tours, informé de cette voie de fait, assigne les coupables à la Cour du Roi. Le Prélat ne comparoît point, & l'Alloué le menace de faire saisir son temporel & d'interdire sa jurisdiction; il lui fait même annoncer qu'il fera emprisonner ses Officiers, s'ils s'opposent à la saisie. L'Evêque assemble ses Chanoines, le 11 Octobre 1274, demande leur avis, & déclare publiquement qu'il ne tient point son temporel du Roi; qu'on ne pouvoit appeller de sa Cour à celle du Monarque Français; que ses prédécesseurs n'avoient jamais répondu à cette Cour, qu'il n'y répondroit pas; &, enfin, que le Roi ne pouvoit exercer aucune jurisdiction, ni sur ses biens, ni sur ses vassaux. Mais, comme il craignoit que l'Alloué ne méprisât sa déclaration, il le menaça de l'excommunier, s'il passoit outre.

On ne sçait quelle fut la suite de cette affaire; mais, on croit que c'est en partie ce qui décida le Prélat à faire le serment de fidélité au Duc. Les archives du château nous apprennent qu'il fit ce serment si long-temps contesté, & qu'il se reconnut sujet du Prince. Telle étoit la politique des Evêques de Nantes. Etoient-ils en contestation avec le Duc, ils avoient recours au Roi? Etoient-ils aux prises avec le Roi, ils nioient sa jurisdiction? Nous venons d'en donner la preuve.

1270. Le Duc Jean I part pour la Terre-Sainte, avec sa femme, son fils aîné, & l'épouse de son fils. Le Prince, qui vouloit trouver ses coffres pleins à son retour, avoit envoyé une prodigieuse quantité de vaisselle d'argent à la monnoie. Briand Silvanet, & Jonconit, qui en avoient été chargés, compterent ces effets à la Chambre des Comptes, qui tenoit pour lors ses séances, tantôt à Mussillac, tantôt dans l'Abbaye de Prieres. Cette argenterie fut monnoyée en oboles grosses & simples, gros & petits tournois, gros & petits sterlings, au coin du Duc. D'après les comptes présentés à la Chambre par les Monnoyeurs, on voit que les monnoies ci-dessus étoient les seules qui eussent cours dans la province. Elles étoient blanches, c'est-à-dire d'argent, & empreintes de l'écu de Bretagne, & d'une hermine passante : elles avoient plus ou moins d'alliage, selon les différentes especes. Le tonneau de vin valoit alors, à Nantes, vingt-cinq sols; & le marc d'argent cinquante-quatre sols sept deniers.

Au mois d'Octobre 1275, le Duc Jean, étant à Nantes, rend

la fameuſe Ordonnance qui change le bail des nobles en rachat, avec liberté aux Seigneurs d'adopter cette loi, ou de ſuivre l'ancien uſage établi par le Duc Geoffroi II. L'Evêque de Nantes fut un de ceux qui ne l'accepterent pas. Ce Prélat mourut le 14 Octobre 1277. Il avoit donné quatre livres quatre ſols de rente à ſes Chanoines pour faire mémoire de lui. Durand, Tréſorier ou Sacriſte en chef de la Cathédrale, fut nommé Evêque l'année ſuivante 1278.

1282. Synode diocéſain à Nantes. Durand unit à ſon Evêché & au domaine de ſon Chapitre les dîmes de la Paroiſſe de Trelleres, dont ils ne perçoivent plus que la moitié, & baptiſe, l'an 1285, à Saint-Florent-le-Vieil, le petit-fils du Duc Jean I. Celui-ci meurt le 8 Octobre 1286, & a, pour ſucceſſeur, Jean, Comte de Richemont, ſon fils aîné. L'Evêque, de concert avec pluſieurs autres Prélats, donne ſon conſentement au deſſein qu'avoit Charles II, Roi de Jéruſalem & de Sicile, d'expulſer les Juifs de ſes Etats; joint un fonds de trente-ſept livres de rente à ſa maiſon de campagne de Chaſſais, l'an 1291; & meurt l'an 1292. Henri II du nom, dit *de Caleſtria*, ſon ſucceſſeur, eſt ſacré l'an 1293, dans l'Egliſe de Saint-Maurice de Tours, & meurt l'an 1298. Il avoit fait à ſon Chapitre une rente de quatre livres monnoie, pour faire mémoire de lui. Maurus, que quelques-uns font Evêque en 1298, eſt ſuppoſé, & n'a point conſacré, comme ils le prétendent, l'Egliſe de Buſai, en qualité d'Evêque de Nantes. Henri III du nom eſt fait Evêque en 1298, eſt ſacré au mois de Janvier 1299, & aſſiſte au Concile de Châteaugontier, où il eut une conteſtation très-vive avec Robert Dupont, Evêque de Saint-Malo, pour la troiſieme place qu'ils vouloient tous deux occuper. Il va à Paris en 1303, & ſigne, avec les autres Prélats, à la réponſe que fait le Clergé au Roi Philippe le Bel, ſur la maniere dont ce Monarque devoit ſe conduire dans ſes démêlés avec le Pape Boniface VIII. Il meurt l'an 1304, & laiſſe pluſieurs ſtatuts dont nous n'avons vu qu'un fragment. Il y accorde dix jours d'indulgence à ceux qui approchent dignement du Sacrement de Pénitence. On fait l'éloge de la piété de ce Prélat, qui, dit-on, aſſiſtoit réguliérement aux Offices de ſon Egliſe.

1304. Daniel Vigier, né en la Paroiſſe de Guémené-Painfault, eſt nommé Evêque de Nantes, le 23 Février : il erige, l'an 1305, le Canonicat de Pierre d'Evignei en Doyen-Dignitaire du Chapitre, & unit à cette place les deux tiers des groſſes dîmes de

Coueron, dont Pierre d'Evignei étoit Recteur, sans prendre le consentement du Général de cette Paroisse.

Le Doyen, par l'acte d'érection de sa place, est obligé à huit mois au moins de résidence continuelle par an. Un des historiens de Bretagne fait un long détail des droits de ce premier Dignitaire; mais ce récit n'est pas fidele : il a seulement droit de correction sur les simples Chapelains & Clercs; il jouit du privilege d'administrer les Sacrements à ceux qui veulent les recevoir à l'Eglise, de sonner la cloche pour l'assemblée du Chapitre, & de mettre son nom, avant tous les autres, dans les délibérations & les lettres expédiées dans les délibérations générales, de cette maniere : *le Doyen & le Chapitre de Nantes*, *&c.* Lorsqu'il est absent, les lettres commencent de cette maniere : *le Chapitre de Nantes*, *le Doyen absent*, *&c.* Son titre ne lui donne aucun droit sur les Paroisses. Comme la dignité de l'ancien Doyen, que l'on appelloit *Doyen de Nantes & de la Chrétienté*, effaçoit la jurisdiction de ce dernier, Daniel unit les deux dignités l'an 1311, & y attacha la Cure de Saint-Jean en Saint-Pierre, ci devant présentée par l'Archidiacre, auquel le Prélat donna en dédommagement la présentation de la Cure de Mouzillon. L'Archevêque de Tours confirma cet échange.

1306. Le Duc Jean II meurt le 18 Novembre 1306. Artur II lui succede. L'année suivante est remarquable par la décision de la fameuse querelle qui divisoit, depuis plus de cent ans, le Clergé, les Ducs, les Grands, & le Peuple de Bretagne, au sujet du Past nuptial, & du tierçage ou jugement des morts. Ce tierçage étoit un droit qu'avoient les Curés de s'approprier le tiers des meubles de ceux qui mouroient dans leurs Paroisses. L'Evêque Daniel, & Nicolas de Guemené, Recteur de Saint-Mars de Coutais, furent députés à Rome par le Clergé; & Guillaume, Sire de Rieux, avec un autre Seigneur, par la Noblesse. Le Pape Clément V, qui occupoit alors la Chaire de Saint Pierre, réduisit, du consentement des Envoyés des deux partis, le tierçage à la neuvieme partie : c'est le droit curial, appellé *neume*; droit qui depuis fut réduit à la vingt-septieme partie sur les meubles des roturiers seulement. Le Saint-Pere fixa aussi tous les autres droits du Clergé, par sa Bulle du 2 Juin 1308, & donna au Chapitre de Nantes quarante sols de rente & vingt sols au bas Chœur, pour faire, tous les ans, le 28 Mai, mémoire de lui, par une Collecte récitée à la Messe, ou par un *Libera*.

Le tombeau qui se voit dans la Chapelle d'Espagne aux

Cordeliers, eſt celui d'un Chanoine de Burgos, mort à Nantes en 1308. L'inſcription, qu'on y lit, le prouve.

1309. Concile à Tours contre les Templiers. Cet Ordre militaire avoit été établi à Jéruſalem, ſelon les uns, l'an 1096, &, ſelon les autres, l'an 1118. Les premiers de ces Moines, au nombre de neuf, avoient fait leurs vœux entre les mains du Patriarche de la capitale de la Terre-Sainte, & avoient pris le nom de *Templiers*, du nom de leur demeure, qui étoit voiſine du Temple de Jéruſalem. Leur inſtitut leur faiſoit un devoir de protéger les Pélerins contre les infideles, & d'écarter ces derniers des chemins de la Terre-Sainte, afin qu'on en pût faire le voyage en toute ſûreté. Ils portoient un habit blanc, & le Pape Eugene III leur avoit permis, l'an 1146, de faire mettre une Croix ſur leur manteau.

Comme ils ne vivoient d'abord que d'aumônes, les Rois & les grands Seigneurs s'empreſſerent de leur faire des donations conſidérables. Ils ne furent pas oubliés de nos Ducs, qui leur donnerent différentes poſſeſſions en Bretagne. L'Ordre devint ſi riche, que, ſoixante ans après ſon inſtitution, ſes richeſſes égaloient celles des Souverains. Il poſſédoit, dit Matthieu Paris, plus de neuf mille maiſons dans les Royaumes Chrétiens. Une fortune ſi conſidérable augmenta leur bien-être, & diminua leurs vertus. Ils devinrent impérieux, fiers, & inſolents; ils oſerent même braver les têtes couronnées, & inſulter à leurs bienfaiteurs. Le même Matthieu Paris rapporte, à ce ſujet, qu'un homme ſçavant & Religieux, s'entretenant un jour avec Richard I, Roi d'Angleterre, des vices qui regnoient à ſa Cour, prit la liberté de lui dire qu'il devoit avoir ſoin d'en chaſſer trois filles infortunées, qui étoient l'orgueil, l'avarice, & l'inconſtance. « J'y ai pourvu, répondit le Monarque; j'ai marié » l'orgueil aux Templiers, l'avarice & l'inconſtance à..... »

Une conduite ſi inſupportable leur attira la haine de tout le monde. La haine veut des victimes. On épia leurs actions; & deux d'entr'eux, ayant été accuſés de pluſieurs crimes, furent ſaiſis & convaincus. Ces malheureux, avant de mourir, chargerent leurs Confreres de mille crimes horribles, entr'autres, d'impiété, du péché contre nature, &c. L'eſprit de vengeance & la malignité répandirent bientôt ces dépoſitions dans l'Europe; & l'on publia par-tout que les Templiers étoient des monſtres qu'il falloit exterminer. Sur le champ, les Rois donnent des Arrêts contre ces Chevaliers, les font enfermer dans d'obſcurs

cachots,

cachots, & leur donnent des Juges, que la prévention ne pouvoit que rendre injuſtes. Quelques-uns avouerent les crimes dont on les chargeoit; mais c'étoit plutôt la force de la torture que de la vérité, qui leur arrachoit cet aveu, & ils ſe rétracterent tous en montant ſur le bûcher.

Les Templiers méritoient-ils un traitement ſi rigoureux? cette queſtion eſt encore un problême, dit un écrivain judicieux. On ne peut douter, ajoute-t-il, que des Moines qui étoient riches, puiſſants, armés, ne fuſſent avides, injuſtes, adonnés aux voluptés, & enclins aux ſéditions; mais, quant aux crimes affreux, qui ſervirent de prétexte aux rigueurs qu'on exerça, il ſuffit de les rapporter pour en faire voir la fauſſeté. Leur extinction fut peut-être juſte, mais la maniere dont on y procéda fut cruelle, & même tyrannique.

Le Roi Philippe le Bel, entre les mains duquel le Pape Clément V avoit ſequeſtré les biens de l'Ordre, envoya des Commiſſaires, à Nantes, pour s'en ſaiſir, & en diſpoſer par vente ou autrement. Les habitants de la ville, jaloux de la puiſſance de leur Duc, s'oppoſerent aux Commiſſaires, & les firent ſortir de la ville; mais peu après, les Templiers furent auſſi chaſſés de Bretagne, & leurs biens, qui étoient conſidérables, furent confiſqués au profit du Duc, qui en donna une bonne partie aux Chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem. Leur maiſon fait aujourd'hui une Commanderie de Malte, ſous le nom de *Saint-Jean & Sainte-Catherine.* On voit dans la rue du Bois-tortu une ancienne Chapelle, ſervant de magaſin, qu'on croit avoir été la premiere Egliſe des Templiers, à Nantes.

1310. Guillaume, Sire de Rieux, meurt en allant en Eſpagne traiter du mariage du fils du Duc Jean II, avec Iſabelle, fille du Roi de Caſtille: ſon corps eſt apporté à Nantes, & inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers, fondée par ſes pere & mere.

1312. L'Evêque Daniel obtient un reſcrit du Pape pour partager les vingt-une Prébendes qui compoſoient le Chapitre de la Cathédrale de Nantes, en ſept Sacerdotales, ſept Diaconales, & ſept Sous-Diaconales. Il obtient encore une autre Bulle pour la création de deux Tabellions ou Notaires Apoſtoliques, & l'union de la Paroiſſe de Saint-Cyr en Retz à la menſe épiſcopale, ſous prétexte que les revenus de ſon Evêché ne montoient qu'à mille quarante livres petits tournois: le marc d'argent valoit alors cinquante-quatre ſols ſept deniers.

1313. Mort d'Artur II. Jean III lui ſuccede au Duché. Le 27 Août 1318, Thébaud de Rochefort, Vicomte de Donges, fonde le Couvent des Carmes, à Nantes, & leur donne ſon hôtel, ſitué dans l'endroit où eſt aujourd'hui le Couvent des Religieuſes de Sainte-Claire. Les Moines reſtent neuf ans dans cette maiſon, & ſont transférés, en 1327, par le même Seigneur, dans l'endroit qu'ils occupent aujourd'hui, entre les rues de Verdun & de l'Echellerie, ainſi appellée parce qu'on y trouvoit pluſieurs échelles pour monter ſur le mur de ville qui commençoit au Port-Communeau & ſe terminoit aux Changes. La grande ſalle du nouveau Couvent ſervit de Chapelle juſqu'à ce que l'Egliſe fût bâtie. Ce fut le ſecond Couvent de cet Ordre fondé en Bretagne : il fut peuplé par le premier, qui eſt celui de Ploermel. Dans les premieres années de leur établiſſement, les Religieux Carmes chantoient tous les jours une Grand'Meſſe pour leur fondateur.

L'Evêque, les Chanoines, & le Curé de Saint-Vincent, s'oppoſerent à la fondation; les Religieux s'en moquerent, & l'Evêque les excommunia. Ils en appellerent au Pape, & l'affaire reſta indéciſe juſqu'en 1330, que le fondateur, voulant enfin la terminer, appaiſa le Prélat & ſon Chapitre avec de l'argent. Le Pape confirma tout ce qui avoit été fait, le Duc Jean III approuva la fondation, & les Carmes reſterent tranquilles.

1320. Daniel Vigier publie des ſtatuts. Le ſeptieme défend d'admettre plus de trois perſonnes à tenir les enfants ſur les Fonts baptiſmaux, parce que cette pluralité de parrains & de marraines multiplie, dans la ſociété, les conſanguinités ſpirituelles, & empêche beaucoup de mariages. Le dixieme engage le peuple à entourer de murs les puits, les fontaines, & les foſſés, pour prévenir les accidents très-communs. Ceci paroît plutôt du reſſort d'un Juge de Police que d'un Evêque : mais qu'importe d'où viennent les réglements, quand ils ſont ſages, utiles, & faits par des perſonnes autoriſées par leurs dignités ?

1325. Le Prélat crée un Chapitre à Notre-Dame, par l'érection de pluſieurs Chapellenies en Canonicats, ſans préjudice, toutefois, des Moines de Saint-Sauveur de Redon, qui continuerent d'y avoir les honneurs, & d'y célébrer l'Office divin juſques vers le milieu du quinzieme ſiecle. Pour cet effet, les Religieux & les Chanoines faiſoient l'Office à des heures différentes. La Paroiſſe étoit régie par un Curé en titre, que le deſir de porter une aumuce a rendu depuis Vicaire à portion

congrue. Gerard, Seigneur de Machecou, percevoit alors un droit de péage ſur les ponts de Nantes.

1325. Jean III fait bâtir & dote la Chapelle des Saints Donatien & Rogatien, à l'extrêmité du fauxbourg de Saint-Clément, avec une retenue de dix-neuf ſols monnoie de rente à l'Hôpital du même Saint-Clément.

Jeanne de Bouville, épouſe d'Olivier de Cliſſon, meurt l'an 1329, & eſt enterrée ſous un tombeau de marbre noir, qu'on voit dans l'Egliſe des Cordeliers, du côté de l'épître : elle y eſt repréſentée avec cette inſcription :

Ci-gît Madame Blanche de Bouville, jadis femme de Mõs Olivier, Sire de Cliſſon, qui trépaſſa, l'an de grace M. CCC. XX & IX, le 29 Novembre.

Jean de Bretagne, Comte de Richemont & oncle du Duc Jean III, meurt le 17 Février 1333, & eſt auſſi enterré aux Cordeliers. On ne voit plus aucunes traces de ſon tombeau, qui, apparemment aura été détruit pour les différents changements que les Religieux ont fait à leur Egliſe. Ce Prince avoit légué, par teſtament, à la Cathédrale, une Croix d'or, dans laquelle étoit renfermé du bois de la vraie Croix, avec pluſieurs autres ſaintes Reliques.

L'an 1336, le meilleur ouvrier de Nantes, comme charpentier, maçon, &c. ne pouvoit gagner que deux ſols monnoie par jour, prix fixé par la police du Duc, depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher. Le boiſſeau de bled, meſure comble, ne valoit que deux deniers; & les autres denrées en proportion.

1337. Daniel Vigier meurt dans ſon Palais épiſcopal, le 14 Février, & eſt inhumé, ſous un tombeau de marbre, dans ſa Cathédrale, dans la Chapelle de Saint-Jean-Baptiſte, qu'il avoit fait bâtir. Ce Prélat étoit très-zelé pour la Religion; il orna ſon Egliſe Cathédrale, & l'enrichit. C'eſt lui qui fit faire la groſſe cloche, nommée *la Felix*, & les deux images, en argent, de la Sainte Vierge, & de Saint Jean, Apôtre, qu'on voyoit encore, en 1733, à droite & à gauche du crucifix d'argent. Il fonda pluſieurs anniverſaires, fêtes doubles, & Chapellenies; mais ce qui fait le plus bel éloge de ce Prélat, c'eſt qu'il fut le pere des pauvres de ſon dioceſe. Les ſtatuts qu'il a laiſſés ſont ſans date. On y voit qu'un Recteur étoit tenu de laiſſer, en mourant, quatre lits : le premier, pour ſon ſucceſſeur; le ſecond,

pour ſon Vicaire ; le troiſieme, pour leur Clerc : ils ne parlent point de la deſtination du quatrieme. Ils donnent la forme de l'abſolution, en ces termes : *Je t'abſous par l'autorité de Dieu & des bienheureux Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, de tous les péchés dont tu t'es confeſſé & de ceux dont tu ne te ſouviens pas, dans tout ce que je peux & ce que je dois.*

On lit l'épitaphe ci-après ſur le tombeau de Daniel :

> *Anno Dñi M°. CCC^mo. XXXVII, die Veneris XII mens Februarii, obiit Reverendus P^r. ac Dñs, Dñs Daniel Vigerii de Guemeneyo, Nanneteñ Diõcs oriundus Eps Nanneten, qui pe XXXII annos cũ dimidio rexit laudab. Eccliam Nanneteñ, cuj: aia in pace cũ Angelis requieſcat. Amen.*

1338. Barnabé de Rochefort eſt fait Evêque de Nantes ; il ſe démet, en 1339, & a pour ſucceſſeur Olivier Saladin. Celui-ci eſt le premier qui ſe ſoit fait porter par les quatre Barons à ſon entrée ſolemnelle, & qui ait uſé de la formule : *Evêque, par la grace de Dieu & du Saint-Siege.* Il n'y avoit alors qu'un ſeul Maître d'école pour l'éducation de toute la ville : il ſe nommoit *Eon Roger*, & étoit ſinguliérement conſidéré des Grands & du Peuple. Le Duc lui fit une penſion viagere de cent cinquante livres, pour l'engager à remplir exactement ſes devoirs.

1341. Le Duc Jean III meurt à Caen, le 30 Avril. Jean, Comte de Montfort, ſon frere, ſe ſaiſit auſſi-tôt de Nantes, contre les dernieres volontés du défunt Duc, qui avoit inſtitué, pour ſon héritier, Charles, Comte de Blois, époux de Jeanne de Penthievre, fille de Gui de Bretagne, aîné de Montfort. L'Evêque de Nantes & Bertrand, Sire de Briquebec, Gouverneur de Bretagne, mettent une impoſition de quatre deniers monnoie ſur chaque livre de viande qui pourroit être vendue depuis le 21 Novembre juſqu'au jour de Pâques, qui étoit alors le premier jour de l'année. Les Receveurs de ces deniers étoient Guillaume de la Gaſcherie & Philippe Bougault, Commiſſaires choiſis à cet effet. C'étoit pour la réparation des murs & autres ouvrages publics de la ville.

Jean, Seigneur de Derval ; Philippe du Château, Doyen du Chapitre ; Eon Roger, Maître d'école à Nantes ; & Guillaume Roger, que le Duc avoit nommé ſes exécuteurs teſtamen-

taires, font ouvrir, le 15 Juin, un coffre que Jean Bennibaut, Curé d'Abbaret, avoit déposé dans la sacristie de la Cathédrale, sous la garde du Trésorier. Ils y trouvent, en especes d'or, seize cents soixante-six doubles de soixante sols, neuf cents onze écus de vingt sols, trois cents quarante-six pavillons de trente sols, cent soixante-deux lions de vingt-cinq sols, mille quatre-vingt-sept royaux de vingt-deux sols six deniers, cinquante-trois florins de Florence, vingt-un parisis de vingt-cinq sols, treize couronnes de quarante sols, onze agnelets de quatorze sols, une once quinze sterlings & demi d'or; en especes d'argent, dix-huit cents quatre-vingt-dix livres en limousins, huit cents quatre-vingt-trois livres en doubles, soixante-quatre livres en oboles blanches de Bordeaux, mille trente livres en oboles blanches de dix deniers, & huit cents trente-trois livres en oboles blanches de quinze deniers : total des especes d'argent, quatre mille sept cents livres. Toutes ces sommes furent replacées dans le même coffre, & portées chez le Trésorier de la Cathédrale, comme dans un lieu plus sûr. Parmi l'argent monnoyé que le Duc avoit laissé au château, on trouva plusieurs monnoies anciennes, frappées au coin de ses prédécesseurs, & des monnoies noires de cuir. C'est la premiere fois qu'il est fait mention de ces dernieres: on ignore quand elles commencerent à courir; tout ce qu'on sçait, c'est qu'elles étoient d'un cuir fort, empreint d'hermines, & de quelques autres caracteres distinctifs. Au mois de Février 1341, le marc d'argent valoit neuf livres douze sols; &, l'année suivante, douze livres dix sols. En ce temps, Nantes passoit pour la capitale & la premiere ville du Duché de Bretagne.

1342. Charles de Blois obtient un Arrêt de la Cour des Pairs, qui le déclare héritier du Duché. Il part de Paris avec le Duc de Normandie, fils aîné du Roi, & vient mettre le siege devant Nantes. Le Duc de Normandie, Général des troupes Françaises, avoit six mille hommes; & Othon Adorne s'y étoit joint avec trois mille braves Génois. Les assiégeants occupoient les deux côtés de la riviere, & pressoient la ville avec vigueur. Montfort, qui la défendoit en personne, avoit une bonne garnison. Dès le second jour, les Génois s'approchent des barrieres, & sont vivement repoussés; mais ils ne s'effraient point, & reviennent tous les jours à la charge. Ces petits combats faisoient périr beaucoup de monde. Le plus remarquable est celui qui se livra près des barrieres, à l'occasion d'un convoi que les assiégés avoient enlevé, & qu'ils conduisoient dans la ville. Le

détachement envoyé à leur pourſuite, les joint lorſqu'ils étoient prêts d'entrer. On ſe mêle ſur le champ, & l'on combat avec fureur. Les aſſiégeants, qui reçoivent à tous moments du renfort, forcent enfin les autres à leur abandonner la victoire. La retraite des aſſiégés ſe fait avec tant de confuſion, qu'on leur prend deux cents priſonniers.

Cependant les habitants, qui voient leurs fauxbourgs occupés par l'ennemi, la famine prête à ſe faire ſentir, leurs maiſons de campagne brûlées, leurs métairies dévaſtées, leurs parents priſonniers, déliberent ſecrétement entr'eux ſur les ſuites du ſiege; &, comme elles leur paroiſſent dangereuſes, ils ſe décident à traiter avec les Français. En conſéquence, un des notables eſt député aux aſſiégeants, avec leſquels il conclut un traité, par lequel les habitants s'engagent à tenir une des portes de la ville ouverte pendant la nuit, pour y introduire ſecrétement les Français, à condition qu'ils n'y cauſeront aucun tort ni dommage, & qu'ils rendront en outre tous les priſonniers ſans rançon. Le tout s'exécute fidélement : les aſſiégeants entrent, marchent droit au château dont ils briſent les portes, ſe ſaiſiſſent du Comte de Montfort, & le font conduire à Paris, où il eſt empriſonné dans la groſſe tour du Louvre. Le vainqueur paſſe l'hiver à Nantes, & ſe prépare à faire le ſiege de Rennes.

1343. Nantes eſt aſſiégée par le Roi d'Angleterre, qui établit ſes quartiers à Richebourg, à Saint-Clément, au Marchix, & à la Foſſe. Les Français viennent au ſecours des aſſiégés. Les Anglais ne les attendent pas, & ſe retirent précipitamment; ils brûlent, en ſe retirant, la Chapelle de Saint-Julien de la Foſſe. Cette Chapelle a été depuis rebâtie & démolie pluſieurs fois: elle ſubſiſte toujours ſous le même nom.

1344. Olivier de Cliſſon ſe laiſſe gagner par le Roi d'Angleterre, & embraſſe le parti de Montfort contre Charles de Blois. Ce brave Chevalier eſt arrêté à Paris pendant les réjouiſſances d'un tournois magnifique : on lui fait ſon procès, & il eſt exécuté avec treize de ſes complices, Chevaliers Bretons renommés. La tête d'Olivier eſt apportée à Nantes, & miſe au bout d'une lance, ſur une des portes de la ville, pour intimider ceux qui ſeroient tentés de l'imiter.

1345. Olivier Saladin publie des ſtatuts. Le ſixieme ordonne de dénoncer, tous les Dimanches, les ſorciers excommuniés. Ce Prélat prêche, l'an 1347, devant le Pape Clément VI, à la canoniſation de Saint Yves, le 19 Mai. C'étoit un des plus cé-

lebres Evêques de ſon temps, & il méritoit ſa réputation : les réglements qu'il fit ſont très-ſages.

1350. Jeanne la petite, Bourgeoiſe de Nantes, fonde, près l'Egliſe de Notre-Dame, l'Hôpital de Saint-Julien. Le Prieur de cette Egliſe recevoit cinq ſols par chaque perſonne qui entroit dans cette maiſon : c'étoit une eſpece de Communauté. Charles de Blois érige, dans le même temps, la Chapelle de Saint-Donatien en Collégiale, & y met ſix Chanoines. (Voyez ci-après, année 1445.)

1352. Mort d'Olivier Saladin. Hugues II du nom, dit *de Montrelais*, Doyen, Grand-Chantre, & Archidiacre de Lamée, qui lui ſuccede l'an 1353, eſt transféré, la même année, à Tréguier. (Voyez Montrelais.) Robert IV du nom, dit *Peinel*, eſt en même temps transféré de Tréguier à Nantes. On croit que ce Prélat avoit été Cordelier, & qu'il étoit de l'illuſtre maiſon de Peinel en Normandie.

1353. Gui de Rochefort eſt fait Capitaine de Nantes pour Charles de Blois. On appelloit alors Capitaines ceux que nous nommons Gouverneurs. Cet uſage a duré juſqu'au commencement du ſeizieme ſiecle. L'année ſuivante, dans la nuit du 17 au 18 Février, les Anglais ſurprennent le château & en chaſſent le Commandant & ſa garniſon. Rochefort, déſeſpéré d'avoir laiſſé perdre ſa place, & brûlant du deſir de ſe venger, engage un certain nombre des habitants de la ville à ſe joindre à lui, attaque ce château dont on l'avoit forcé de ſortir, le reprend, & taille en pieces tous les Anglais qui y étoient.

Les plus anciens titres dépoſés au château, ſont tous poſtérieurs à l'année 1354, à l'exception de quelques *vidimus* ou collationnés antérieurs à cette époque. On ne doit pas s'étonner de cette rareté, dans un pays ſans ceſſe déchiré par des diſſentions domeſtiques ou des guerres étrangeres. Il n'y avoit point de ville, pas même de château, qui n'eût été pris & repris, pillé, ruiné, & brûlé. Il étoit preſque impoſſible que des papiers puſſent échapper à tant de révolutions, aux flammes, à la pourriture, aux vers, &, ſur-tout, au temps qui n'épargne rien.

1356. Charles de Blois contribue généreuſement au rétabliſſement des Egliſes de Saint-Laurent & des Peres Carmes, qui avoient été ruinées dans les ſieges précédents. La Cure de Notre-Dame eſt unie au Chapitre de cette Collégiale, en 1357, & non en 1359, comme diſent quelques-uns.

Chaque paroiſſien payoit alors quatre deniers à ſon Curé, à la

fête de Pâques. (C'eſt le petit blanc d'aujourd'hui.) Les mariages ſe faiſoient à la porte de l'Egliſe, &, pendant les trois jours de Ténebres, on n'allumoit que treize cierges, qu'on plaçoit ſur l'autel. Les Chanoines de la Cathédrale, comme ceux de la Collégiale, n'avoient par jour que huit deniers d'aſſiſtance ; ce qui faiſoit environ huit ſols de notre monnoie.

Les titres de la Confrairie de la Paſſion, publiés, en 1769, par M. de Ramaceul, Grand-Vicaire & Chanoine de la Cathédrale de Nantes, nous apprennent qu'elle fut fondée, en 1360, par le Duc Jean IV, ſurnommé *le Vaillant*. L'auteur rapporte que l'Evêque de Nantes, trouvant un jour ce Prince dans un abattement d'eſprit extraordinaire, & pénétré de douleur de voir le Duché déchiré par les guerres civiles, lui rappella, pour le conſoler, les circonſtances ſi triſtes de la Paſſion du Sauveur & de ſes ſouffrances. Le Prince fut touché & remercia le Ciel des peines qu'il éprouvoit. Pour lui en témoigner plus vivement ſa reconnoiſſance, il réſolut d'inſtituer la Confrairie de la Paſſion. Elle fut d'abord deſſervie dans l'Egliſe de Sainte-Croix : elle étoit très-célebre, & tous les Ducs de Bretagne s'y faiſoient inſcrire. La Reine Anne, elle-même, voulut y être admiſe. Depuis, pluſieurs Princes & grands Seigneurs demanderent à y être reçus. Elle fut transférée, en 1766, dans l'Egliſe des Carmes : elle eſt compoſée de cent Freres & d'une Sœur unique, qui doit être Princeſſe.

Dans les premiers temps, lorſque les Freres marchoient en proceſſion, ils faiſoient porter devant eux une banniere, ſur laquelle étoit arborée une Croix rouge, accompagnée des cruels inſtruments qui ſervirent à la Paſſion de Jeſus-Chriſt. On rapporte au même temps la fondation de l'Aumônerie de Touſſaint, ſur les ponts, par Charles, Comte de Blois.

On lit, dans les chroniques & titres de ce ſiecle, que les femmes, à leur premiere entrée à l'Egliſe, après leurs couches, préſentoient, pour offrande, du pain & un cierge bénit, dans lequel elles enfonçoient quelques pieces de monnoie, à leur dévotion & ſelon leurs facultés : c'eſt ce qu'on appelloit *la chandelle, monnoie de la Purification.*

1365. Simon Renoul, Archevêque de Tours, aſſemble à Angers un Concile provincial. L'Evêque de Nantes ne peut y aller en perſonne, pour cauſe de maladie, & y envoie des Députés. On y publie trente-quatre articles de diſcipline. Le vingtdeuxieme proſcrit l'uſage des œufs & du laitage pendant le Carême.

Carême. Les douzieme & treizieme défendent aux Prêtres de porter des souliers à long bec, nommés *poulaine*. La pointe de cette chaussure étoit plus ou moins grande, suivant la qualité. Celle des Princes étoit de deux pieds; celle des Gentilshommes & personnes qualifiées, d'un pied; & celle du peuple, de six pouces. Elle étoit recourbée & ornée de figures grotesques: la plus ridicule passoit toujours pour la plus belle.

1365. Nicolas Bouchard, Amiral de Bretagne, fait bâtir la tour & forteresse de Pirmil, pour la défense de Nantes du côté du Poitou. Pirmil étoit une ancienne Châtellenie, qui fut alors érigée en Gouvernement. Il vient d'être supprimé, avec plusieurs autres de la province, par notre auguste Monarque Louis XVI.

1365. Au mois de Novembre, Jean IV donne la vieille Monnoierie aux Jacobins, en considération de Simon de Langres, Religieux de cet Ordre, dont il fut le vingt-deuxieme Général. Le 30 du même mois, le même Prince fait son entrée à Nantes, & confirme la fondation de quelques Maisons religieuses. Le septier de froment valoit alors cinq sols, & la pipe du meilleur vin Nantais, vingt sols. Le marc d'argent étoit à cinq livres cinq sols.

1366. Mort de Robert Peinel. Le Chapitre nomme, pour son successeur à l'Evêché, Simon de Langres, Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique. La même année, Jean IV épouse, dans l'Eglise Cathédrale, Jeanne d'Angleterre, fille d'Edouard III du nom, Roi d'Angleterre. Ce mariage est célébré avec de grandes réjouissances & par de magnifiques tournois. L'année suivante, Simon de Langres bénit, le 11 Mai, l'Eglise & le cimetiere de Toussaint, fondés par Charles de Blois.

1369. Les Comtes de Pembrok & de Cantorberi arrivent à Nantes, où ils sont reçus avec distinction par le Duc, leur beau-frere. Trois jours après, ils partent pour le Poitou, avec leur armée qui étoit logée dans les fauxbourgs.

1370. Simon de Langres publie des statuts. Ils ordonnent aux chefs de famille, sous peine d'excommunication & d'une demi-livre de cire, d'envoyer, les Dimanches & Fêtes, une personne de leur maison à la Messe paroissiale, ou d'y aller eux-mêmes. Ils ne veulent pas aussi qu'on reçoive à la purification les filles après leur accouchement, à moins qu'elles ne renoncent publiquement à leur concubinage. Ce Prélat recevoit les résignations *in favorem*, qui vont présentement à Rome; mais il observoit, après avoir accordé les provisions, d'en donner l'exécution à l'Archidiacre ou à l'Official, qui les renvoyoit au

Doyen de l'endroit, & celui-ci commettoit le premier Prêtre ou Notaire pour mettre le pourvu en possession. Le château de Sucé étoit alors une maison de campagne des Evêques de Nantes.

1372. Simon de Langres se démet de son Evêché. Jean I du nom, aussi de l'Ordre de Saint-Dominique, qui lui succede, se trouve, avec plusieurs autres Prélats, à la dédicace de l'Eglise du College de Navarre, à Paris. Bertrand du Guesclin est fait Capitaine de la ville & du château de Nantes, qu'il venoit de soumettre à Charles V. Simon de Langres remonte sur le Siege épiscopal de Nantes en 1374, publie de nouveaux statuts, & permute, en 1382, avec Jean de Montrelais, Evêque de Vannes. Olivier de Clisson est nommé Gouverneur de Nantes en 1379. Le Comte de Bukingham assiege cette ville en 1380. Clisson défend sa place avec beaucoup de valeur, & force l'étranger à décamper après soixante-quatre jours de siege. (Voyez tome premier, page clviij.)

1384. Jean de Montrelais II du nom fait son entrée solemnelle à Nantes, avec toute la pompe usitée en pareil cas. Je rapporterai ici cette cérémonie singuliere pour la satisfaction du lecteur. L'Evêque passoit la nuit dans l'Hôpital ou Aumônerie de Saint-Clément. De là, il étoit conduit, jusqu'à la porte Saint-Pierre, par le Baron de Châteaubriand, qui tenoit la bride du cheval sur lequel étoit monté le Prélat. Il descendoit de cheval en cet endroit, & étoit porté en chaise, jusqu'au grand autel de son Eglise Cathédrale, par les Barons de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis, & de Châteaubriand. Ces Seigneurs dînoient avec l'Evêque, & partageoient les dépouilles de sa table. Le premier avoit le linge; le second, la vaisselle; le troisieme, l'échansonnerie; & le quatrieme, le cheval.

Le Duc, en qualité de Baron de Retz, avoit été cité à comparoître & à faire son office au jour de l'entrée. Ce Prince s'y trouva & exigea le cheval du Prélat, comme possesseur du rachat de la Baronnie de Châteaubriand; ce qui lui fut accordé. Les Barons eurent une dispute sérieuse au sujet du rang que chacun devoit occuper dans cette cérémonie bizarre & ridicule. Après beaucoup de contestations, Pierre Guego, Chapelain de l'Evêque, termina la querelle par la lecture d'un acte fort ancien, qui adjugeoit la premiere place au Baron de Pontchâteau; la seconde, à celui de Retz; la troisieme, à celui d'Ancenis; & la quatrieme, à celui de Châteaubriand.

1383. Aſſemblée des Etats à Nantes : la Nobleſſe y paroît, pour la premiere fois, avec le collier de l'Ordre de l'Hermine, que le Duc Jean IV venoit d'inſtituer. Les Dames y étoient admiſes ſous le nom de Chevalereſſes. L'année ſuivante, Geoffroi de Pont-Glou eſt nommé Capitaine de Nantes. Jeanne d'Angleterre, épouſe du Duc, meurt à Nantes au mois de Septembre, & eſt enterrée dans l'Abbaye de Prieres, au dioceſe de Vannes, comme elle l'avoit demandé. Son teſtament eſt du 25 du même mois. Gui de la Vieillevigne, Curé de la Paroiſſe de Saint-Laurent, fut un des témoins ; & Simon de Langres un des exécuteurs teſtamentaires. Le Duc fait auſſi ſon teſtament au château de Nantes, le 21 Octobre de l'année 1385. Il porte que le Prince veut être inhumé dans la Chapelle de Saint-Michel d'Aurai, ou dans l'Egliſe Cathédrale de Nantes, ou dans celle de l'Abbaye de Prieres. En conſéquence, il legue cent livres de rente aux Religieux de cette maiſon, pour avoir part à leurs prieres. Il déclare en outre que ſi les exécuteurs teſtamentaires ne jugeoient pas à propos de le faire enterrer dans cette Abbaye, il vouloit qu'on exhumât les oſſements de Jeanne d'Angleterre, ſon épouſe, & qu'on les mît avec lui dans le même tombeau.

1385. Les Nantais ſont témoins d'un combat, qui eſt pour eux un ſpectacle nouveau. Le Sire de Tornemine eſt appellé en duel par Beaumanoir, dont il avoit tué le frere pour épouſer ſa veuve. Le combat eſt accepté, & les deux Seigneurs demandent au Duc la permiſſion de ſe battre. Le Prince y conſent, & taxe le vaincu à mille livres de dépens. La place du Bouffay eſt choiſie pour le lieu du combat, que Jean IV honore de ſa préſence. Les deux champions jurent ſur les ſaintes Reliques & le Miſſel qu'ils ont bon droit, & qu'en leurs harnois, ni aux environs, ils n'avoient, ni n'auroient *ſort charai, ni mal engin*. Ils ſe battent à cheval & enſuite à pied, en champ clos, de quatre-vingts pas de long ſur ſoixante-dix de large. Beaumanoir, vainqueur, uſe noblement de ſa victoire. Il demande au Duc la vie de ſon adverſaire, & obtient qu'il ne ſoit pas puni ſelon la rigueur des loix.

5 Novembre 1386. Violent tremblement de terre à Nantes. Le 20 Mai de l'année ſuivante, on en éprouve un autre, d'autant plus affreux qu'il étoit accompagné des éclats multipliés du tonnerre. Les Evêques de la province tenoient alors un Concile en cette ville.

1387 ou 1388. La Ducheſſe Jeanne de Navarre, épouſe du

Duc Jean IV, accouche, à Nantes, le 11 Septembre, d'une fille, qui eſt baptiſée à la Cathédrale & nommée *Jeanne*. Jean IV aſſigne le douaire de cette Princeſſe ſur les rentes ducales de Nantes & de Guérande. Ce Prince s'embarque enſuite ſur la Loire, ſe rend à Meun, & de là à Paris, avec ſa ſuite, qui étoit de plus de douze cents perſonnes, Evêques, Barons, Chevaliers, Ecuyers, & Officiers de ſa maiſon. La ville de Nantes & tout le dioceſe eſſuient encore un nouveau tremblement de terre.

Le Synode tenu à Nantes en 1389, preſcrit aux Abbés d'aſſiſter aux aſſemblées eccléſiaſtiques, en chape de ſoie avec la croſſe; & aux ſimples Eccléſiaſtiques, en ſurplis & avec l'étole pendante. Il leur ordonne de renouveller tous les jours la ſainte Euchariſtie; de renvoyer, dans huitaine, les femmes ſuſpectes; & prononce excommunication contre un Prêtre qui ſéduira ſa paroiſſienne, ou une étrangere dont il aura entendu la confeſſion.

1390. Jean de Mauni eſt fait Capitaine de Nantes. Le Roi Charles VI aſſemble les Princes de ſon Sang, à Tours, l'an 1391, & députe le Duc de Berry au Duc de Bretagne pour l'inviter à s'y rendre. Jean IV va au devant de l'Ambaſſadeur juſqu'à la Seilleraye, à trois lieues de Nantes, & lui fait une réception magnifique. A ſon arrivée, le Duc de Berry écrit aux Seigneurs Bretons de venir à Nantes, pour être témoins de ce qu'il avoit à dire au Duc de la part du Roi. Les Gentilshommes ſe rendent à l'invitation, & s'aſſemblent au jour marqué. Le Prince Français fait un long diſcours, & déclare que le Roi trouvoit mauvais; 1°. que le Duc fît battre monnoie; 2°. qu'il fît la guerre au Connétable Olivier de Cliſſon; 3°. enfin, que, dans l'hommage que ſes vaſſaux lui rendoient, il les obligeât de jurer qu'ils le ſerviroient envers & contre tous, ſans en excepter le Roi.

Le Duc s'offenſe de ce diſcours, & entre dans une ſi terrible colere, que, ſans reſpect pour le caractere ſacré & inviolable des Ambaſſadeurs de ſon Souverain, il donne ordre d'arrêter tous les Seigneurs Français. Pierre de Navarre, qui étoit alors à Nantes, réfléchiſſant ſur les ſuites fâcheuſes que pourroit avoir cette affaire, court en avertir la Ducheſſe, ſa ſœur, & la preſſe de s'oppoſer, de toutes ſes forces, au funeſte deſſein de ſon époux. La Princeſſe épouvantée, prend ſon fils aîné entre ſes bras, va trouver ſon mari, fondant en larmes, & le conjure au nom du jeune Prince, fruit de leur union, de révoquer l'ordre qu'il vient

de donner. « Votre colère, lui dit-elle, va retomber ſur ce cher » fils & ſes freres, & les plonger dans un abyme de malheurs. » Le Duc eſt touché, réfléchit au danger auquel il s'expoſe, & donne des ordres contraires. Il demande même un ſauf-conduit, & part avec les Ambaſſadeurs du Roi pour ſe rendre à Tours, ſuivi de plus de quinze cents Gentilshommes. Une partie de cette nombreuſe ſuite fait le chemin en cinq bateaux, garnis de canons & de gens de guerre, tandis que le reſte va par terre. A une lieue de Tours, les Ducs de Bourbon & de Bourgogne viennent au devant du Duc, & l'accompagnent juſqu'à ſon logement.

Jean de Montrelaix II du nom, eſt le ſecond Evêque de Nantes, qui ait uſé de la formule d'*Evêque*, *par la grace de Dieu* : c'étoit un Prélat vraiment digne de ſon rang. Il publia des ſtatuts, dont la plupart ſont perdus. Dans ceux qui nous reſtent, il défend de célébrer aucune Meſſe avant celle de la Paroiſſe; d'y admettre les habitants des Paroiſſes voiſines, à moins que ce ne ſoit dans la ville; & de les confeſſer ſans la permiſſion de leur Curé. Il défend aux Prêtres de ſortir après huit heures du ſoir, en quelque temps que ce ſoit, à moins qu'ils n'aient des affaires indiſpenſables; de ſe faire ſervir par des femmes; & de célébrer des mariages avant le lever du ſoleil, parce qu'alors ils étoient réputés clandeſtins. Les mêmes ſtatuts nous apprennent que l'uſage déréglé des droits des époux, *verbi g. acceſſum ad uxorem quæ in menſtruis eſt*, *vel ad prægnantem*, *ſi indè ſequatur abortus*, étoit un cas réſervé; & qu'il y avoit des cas tellement réſervés à l'Evêque, qu'il ne pouvoit commettre aucun autre Prêtre pour en abſoudre.

Ce Prélat mourut ſi pauvre, que ſon Chapitre fut obligé de faire les frais de ſes funérailles. Il fut enterré ſans épitaphe, ni enfeu, dans la Chapelle de Saint-Guillaume, en ſon Egliſe Cathédrale. Bonabes de Rochefort, Archidiacre de la Mée, lui ſuccéda par réſignation, en 1391.

Les titres de la maiſon de Penthievre nous apprennent que la livre de cuivre valoit alors trois ſols quatre deniers; le beurre, ſix deniers; l'huile d'olive, un ſol ſix deniers; la chandelle de ſuif, un ſol; & la pipe de vin d'aujourd'hui, depuis cinq juſqu'à ſix livres: le marc d'argent étoit à ſix livres cinq ſols, & le marc d'or à ſoixante-ſix livres.

1392. Bonabes de Rochefort fonde la ſacriſtie de la Cathédrale. L'année ſuivante, le Tréſorier trouve le moyen de ſe

décharger, à peu de frais, des fonctions de Sacriste; comme ses successeurs ont trouvé depuis le secret de s'exempter de la garde du trésor, qui les obligeoit à coucher toutes les nuits dans la Cathédrale.

1395. Etablissement d'un Procureur général Syndic, à Nantes, pour veiller aux intérêts de la ville.

1396. Le Duc de Lancastre vient à Nantes. Le Duc lui donne des navires, des troupes, & de l'argent, pour conquérir le Royaume d'Angleterre.

1397. Mort de Bonabes de Rochefort. Ce Prélat avoit reconnu, pendant son Episcopat, l'obédience de Pierre de la Lune, dit *Benoît XIII.* Gui de Lescours avoit été nommé Evêque de Nantes, en 1391, par Clément VII. On le trouve avec la qualité d'élu de Nantes, dans un acte de l'an 1395, rapporté par l'Enfant, dans l'histoire du Concile de Constance. Il ne fut point reconnu en qualité d'Evêque à Nantes, parce qu'on y regardoit Clément VII comme Antipape. Pierre I du nom, Docteur en Théologie, est fait Evêque de Nantes en 1397, & Administrateur de Coutances en 1398. Bernard II du nom, lui succede dans le courant de cette année. Dans le même temps, Jean IV assigne à la Cathédrale soixante livres de rente, sur les pêcheries de la Loire, dans les Paroisses de Bouguenais, Rezé, Saint-Cyr en Retz, pour l'acquit d'une fondation de quatre Messes par semaine.

1399. Jean IV meurt au château de Nantes, empoisonné, dit-on, par un Prêtre de Nantes & le Prieur de Josselin, qui, en conséquence, sont arrêtés & constitués prisonniers. Le Prêtre meurt en prison, & le Prieur est élargi, faute de preuves pour lui faire son procès. Jeanne de Navarre, épouse de ce Prince, fait faire, par un artiste Anglais, un tombeau de marbre blanc, & le fait placer sur sa sépulture, dans le choeur de la Cathédrale, où on le voit encore aujourd'hui.

Jean V, âgé de dix ans, succede à son pere, sous la tutelle de sa mere. Cette Princesse est demandée, quelque temps après, en mariage, par Henri de Lancastre IV du nom, Roi d'Angleterre. Elle accepte la proposition. Le mariage est arrêté, & célébré à Nantes, par Procureur, le 3 Avril 1400. Jean V est confié aux soins du Duc de Bourgogne, son plus proche parent, qui l'emmene à Paris. Avant le départ de la Duchesse, Clisson lui fait offrir une somme de douze mille écus d'or, par forme de prêt, si elle veut lui donner le Gouvernement de Nantes.

Comme elle avoit besoin d'argent elle y consent; mais Gilles de Lebiest, Gouverneur de la ville, qui connoissoit l'ambition du Connétable, s'y oppose, & dit, avec beaucoup de fermeté, à Jeanne de Navarre, qu'ayant fait, par ses ordres, serment de ne rendre la ville qu'au Duc de Bourgogne, ou à Jean V lorsqu'il seroit majeur, il ne manqueroit jamais à sa parole, sous quelque prétexte que ce fût. Son inflexibilité fait échouer le projet, & Clisson garde son argent.

La même année, la ville de Nantes est désolée par une maladie contagieuse, qui emporte beaucoup de monde.

Le 3 Juin 1401, un ouragan furieux, qui commence sur les cinq heures du matin, renverse des murailles de la ville & les grosses charpentes qui les soutenoient; des arbres très-gros qui étoient dans le cimetiere de Saint-Pierre sont déracinés, & les campagnes de tout le Comté sont ravagées; les Eglises de Coueron & de Sainte-Pazanne sont, sur-tout, très-endommagées. La tempête ne dure, heureusement, qu'un quart d'heure : si elle eût duré encore autant de temps, le pays étoit totalement ruiné.

1404. Le Duc de Bourgogne assemble les Etats à Nantes, & établit des Gouverneurs dans les places les plus importantes. La peste ravage le Comté de Nantes. On a recours au Ciel. On fait une procession solemnelle, le jour de la translation de Saint Martin, au mois de Juillet. Le Clergé & les habitants y marchent pieds nuds, les saintes Reliques sont portées dans toutes les Eglises de la cité, & le fléau cesse. L'Evêque Bernard est transféré de Nantes à Tréguier, de Tréguier à Tarbes, & enfin de Tarbes à Tréguier. Quelques-uns lui donnent pour successeur Bertrand du Peyron. Henri IV du nom, dit *le Barbu*, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, & ci-devant Abbé de Prieres, est transféré de l'Evêché de Vannes à celui de Nantes. Le Pape le dispense de venir à sa Cour, pour lui épargner les fatigues & les dépenses du voyage, & le recommande au Duc.

1405. Jeanne de France, épouse de Jean V, fait son entrée à Nantes le 15 Mars. Le jour de son arrivée, le feu prend à quelques maisons; mais cet accident ne diminue point la joie que tous les citoyens ressentoient d'avoir cette auguste Princesse pour Souveraine. Le 10 Octobre, fête de Saint Clair, le feu prend encore, on ne sçait par quel hazard, à la pommette du clocher de l'Eglise Cathédrale. Un couvreur, nommé *Jean Lucas*, qui y monte le premier, est étouffé par les flammes & brûlé.

1406. Benoît XIII permet d'employer le Presbytere de l'Eglise de Saint-Saturnin de Nantes, à l'agrandissement de l'Eglise de ce nom, également que la rue qui les séparoit. Il faut observer que les Eglises étoient alors isolées, & ne touchoient à aucun autre édifice. Le Presbytere de Saint-Saturnin fut transféré dans le lieu appellé *la cave du Bouffay*, qui dépendoit vraisemblablement autrefois de la Paroisse de Sainte-Croix. Cette maison presbytérale, qui d'abord n'étoit que peu de chose, fut presque entiérement rebâtie, l'an 1599, par le Curé Guillaume Garnier, qui la fit augmenter d'un cabinet & exhausser d'un étage, à la charge de loger, dans un des appartements, les Prêtres de chœur & le Sacriste. L'Eglise fut exhaussée de huit pieds, en 1468, par l'ordonnance du Grand-Vicaire, qui menaça les Fabriqueurs d'excommunication, s'ils n'exécutoient ses ordres.

1406. Synode à Nantes. Il oblige les Curés à tenir des registres de Baptême. Ces statuts furent mal observés dans les campagnes; car il n'y en a point qui aient conservé des registres de ce temps-là.

1407. Le Duc Jean V accorde, par lettres-patentes, aux habitants de cette ville, le droit de tenir une foire franche par chaque année. Elle se tenoit d'abord sous les halles de la ville, commençoit au 1er. Janvier, & duroit quinze jours. Les intentions du Duc sont expliquées fort au long dans ses lettres-patentes. Il veut que les marchands qui viendront à Nantes pendant la foire, soit par terre ou par eau, soient exempts de tous droits d'entrée, & ne paient que les anciens devoirs de sortie; à l'exception pourtant de ce qui est dû pour le sel, le vin, & le bled, pour lesquels on n'accorde aucun privilege. Il y a encore, à Nantes, une autre foire franche, nommée *foire Nantaise:* elle commence le 24 Mai, & dure quinze jours.

Grégoire, se disant Pape de Rome, & les Cardinaux de son parti, sollicitent les Bretons de s'unir à eux. Le Roi de France & l'Université de Paris, qui reconnoissoient ce Pape, s'intéressent en sa faveur auprès du Duc de Bretagne, mais inutilement. Les Bretons ne veulent point abandonner leur Pape. La lettre de l'Université de Paris est une preuve du mauvais goût qui regnoit alors. On y trouve des citations à tout propos, des sentences, de l'emphase, du phébus, &c.

1407. Au mois de Décembre, le Duc rend une Ordonnance, qui permet à l'Alloué de Nantes de nommer douze notables Bourgeois, pour mesurer & jauger tous les fûts de vin, suivant l'usement

l'usement & coutume du pays. Ils devoient faire serment, entre les mains de l'Alloué, de se bien comporter dans les fonctions de leurs charges; fonctions pour lesquelles ils seroient salariés. L'année suivante, la ville afféage un domaine pour lequel elle paie encore aujourd'hui six sols, monnoie de redevance, pour avoir la liberté d'ouvrir des passages & des chemins sur la Motte du château Gaillard. Cette Motte étoit à la sortie de Richebourg, probablement dans l'endroit où est située la Communauté des Religieuses Ursulines.

1410. Le 21 Février, le Duc ordonna à Gilles de Lebiest, Capitaine des ville & château de Nantes, de choisir, parmi les Bourgeois & Habitants, un nombre d'hommes suffisant pour garder les portes de la ville, & de leur accorder un salaire raisonnable. Le 10 Avril, le feu prend au Couvent des Jacobins, & réduit en cendres, dans l'espace de quatre heures, l'Eglise, la Sacristie, & la plus grande partie du Monastere, avec tous les meubles & ornements. Le Duc, les Seigneurs de sa Cour, & les Officiers de sa maison, touchés du malheur des Religieux, font rebâtir l'Eglise & le dortoir, fournissent des cloches & des ornements; de sorte que la Communauté ne se ressentit pas beaucoup de cet accident. Le 18 Novembre 1413, l'Evêque bénit & consacre l'Eglise, avec beaucoup de solemnité.

1411. Le 21 Février, les habitants de Nantes obtiennent du Duc Jean V des lettres-patentes, données en son Parlement général, à Ploermel, portant confirmation du privilege que leur avoit accordé, en 1395, le Duc Jean IV, de nommer, tous les ans, un ou deux Procureurs pour veiller aux affaires communes de la ville, avec droit de police sur le pain. Ce Prince leur permet aussi d'avoir une horloge, à condition d'en prendre tout le soin possible: elle fut placée au Port-Maillard, pour servir, en même temps, au château & à la ville. Par les mêmes lettres, il est défendu aux Tanneurs & Corroyeurs de vendre du vin en détail.

Il y avoit alors à Nantes plusieurs Hôpitaux: celui de Toussaint, sur les ponts; celui de Notre-Dame de Pitié, dans la rue du Port-Maillard; de Saint-Jean, près les Cordeliers; & de Sainte-Catherine, en Erdre; ces deux derniers forment aujourd'hui une Commanderie de l'Ordre de Malte: celui de Saint-Julien, qui est éteint, étoit une Communauté de pauvres mendiants, qui vivoient ensemble & qui mettoient tout en commun; ceux de Notre-Dame, hors les murs, & de Saint-Lazare, sur les hauts

pavés, qui, réunis à ceux de Notre-Dame de Pitié & de Toussaint, forment l'Hôtel-Dieu, étoient destinés pour les lépreux, espece de malades fort communs en Bretagne. (Voyez l'Abrégé de l'Histoire, tome premier.)

Le Prieuré de la Magdeleine, sur les ponts, avoit un college de Chanoines-Réguliers. Le Chantre tenoit une école de Musique; & le Scholastique enseignoit la Grammaire à la jeunesse.

1411. Les Ecclésiastiques, toujours ambitieux, toujours inquiets, & tourmentés par la crainte de perdre leurs privileges, mettoient tout en usage pour les conserver. Les Conciles généraux & particuliers fulminoient des anathêmes contre les anathêmes qui osoient porter atteinte à ces droits sacrés & chéris. Les Evêques de la province de Tours, non moins prudents que leurs Confreres, ordonnent, en 1411, à tous les Recteurs de leurs dioceses, de publier, aux prônes des Messes paroissiales, les décisions suivantes, en langue vulgaire, afin que tout le monde pût en avoir connoissance.

1°. Sont excommuniés, *ipso facto*, tous ceux qui conjurent, conspirent contre les libertés de l'Eglise; qui diminuent, resserrent, ou troublent la jurisdiction ecclésiastique; qui défendent de la reconnoître, ou conseillent de la mépriser.

2°. Tout excommunié qui ne demandera pas l'absolution avant la fin de l'année, s'il vient à mourir, ne sera point inhumé en terre sainte, quoiqu'absous pendant sa maladie, parce quil a paru mépriser les censures pendant qu'il étoit en bonne santé (*a*).

3°. Sont excommuniés, *ipso facto*, les ravisseurs des biens de l'Eglise; & les lieux où ils se trouvent sont soumis à l'interdit. Ce réglement, si intéressant pour ceux qui le faisoient, est fort étendu.

4°. Sont excommuniés, tous Juges séculiers qui, ayant connoissance des vexations commises envers les Ecclésiastiques, ne leur font pas rendre justice lorsqu'ils le peuvent.

(*a*) A l'occasion de ce réglement, je rapporterai une anecdote qui se trouve dans la vie de Saint Louis, par Joinville. Les Evêques de France demanderent à ce Prince qu'il lui plût joindre l'autorité du Sceptre à celle de l'Eglise, pour obliger les excommuniés à demander l'absolution, au plus tard un an après l'excommunication lancée. Le Monarque refusa de se prêter à leurs vues, dans la crainte, dit-il, de commettre des injustices. Il cita, pour motif de son refus, le Duc de Bretagne, qui, après plusieurs années passées dans l'excommunication, avoit été absous par le Pape, qui avoit reconnu l'innocence de ce Prince. Si pourtant, ajouta-t-il, je l'avois forcé à demander l'absolution, j'aurois participé à l'injustice des Prélats Bretons. En conséquence il renvoya les Suppliants, sans vouloir consentir à leur demande.

5°. Sont encore excommuniés, toujours *ipso facto*, ceux qui citent devant eux des Eccléſiaſtiques, ſur-tout, lorſqu'ils les connoiſſent pour tels ; & même peine eſt décernée contre les Laïques qui traduiſent des Clercs à des Tribunaux ſéculiers. Les uns & les autres ne peuvent être abſous qu'en réparant les dommages cauſés par eux aux perſonnes opprimées.

6°. Encourent la même peine tous ceux qui portent des loix contre les libertés de l'Egliſe, tous ceux qui conſeillent d'en porter, ou qui les obſervent, à moins qu'ils ne renoncent à leurs prétentions, & ne réparent les pertes & dommages cauſés par eux.

7°. Sont pareillement excommuniés, ceux qui violent les aſyles ſacrés, en faiſant ſaiſir ceux qui s'y réfugient. Si c'eſt un Bénéficier qui exerce ou fait exercer ces violences, il doit perdre ſon Bénéfice.

8°. Sont auſſi excommuniés, ceux qui empêchent les Eccléſiaſtiques de diſpoſer des revenus de leurs Bénéfices.

9°. Sont de même excommuniés, les Eccléſiaſtiques qui, tenant des Gens d'Egliſe des terres, rentes, ou juriſdictions, avouent fauſſement les tenir des Laïques. Leurs conſeillers ou adhérents ſont auſſi excommuniés.

10°. La même peine eſt portée contre les Juges ſéculiers qui font des informations pour s'inſtruire ſi les ſentences d'excommunication & d'interdit ſont juſtes & raiſonnables, parce que la connoiſſance de ces faits ne peut appartenir qu'à la Cour eccléſiaſtique.

11°. Sont, par les mêmes raiſons, ſoumis aux cenſures de l'Egliſe, tous ceux qui mettent des impoſitions ſur les terres & revenus eccléſiaſtiques, qui ne doivent aucun droit de péage en paſſant d'un pays dans un autre. Si, cependant, les Eccléſiaſtiques commerçoient, les denrées qu'ils feroient tranſporter d'une ville à l'autre, pour les vendre, feroient ſujettes aux droits de péage.

12°. Sont excommuniés, ceux qui cauſent du tumulte ou du ſcandale dans les Egliſes ou cimetieres, & ceux qui prennent poſſeſſion d'un Bénéfice dont le Titulaire eſt vivant ; ceux qui maltraitent les Gens d'Egliſe, ou leurs vaſſaux, & qui font des dégâts ſur leurs terres ; enfin, tous les Juges ou Seigneurs laïques, qui tiennent en priſon des Eccléſiaſtiques, pour cauſe ou ſans cauſe. Ces excommunications ne pouvoient être levées par autre que l'Evêque.

1411. Jean V & ſon épouſe, Jeanne de France, font diverſes

fondations à la Cathédrale, aux Carmes, aux Cordeliers, & aux Jacobins. L'année suivante, Gilles de Bretagne, second fils du Duc Jean IV, Seigneur d'Ingrande & de Chantocé, meurt au siege de Bourges, capitale du Berry, où il servoit dans l'armée du Duc de Bourgogne. Ce jeune Prince n'avoit que dix-huit ans. Son corps est apporté à Nantes, le 18 Juillet, & inhumé dans la Cathédrale.

Les Paroissiens de Sainte-Croix obtiennent une place adjacente à leur Eglise, pour leur servir de cimetiere; ils donnent, en échange, quelques sols de rente sur un autre terrein. Ce cimetiere n'existe plus depuis l'établissement du cimetiere général hors de la ville.

1413. Jean V fait faire, dans l'Eglise des Jacobins de Nantes, un sépulcre représentant celui du Sauveur, & y fonde la Confrairie de la Véronique. Henri le Barbu fonde, en même temps, la Psallette de la Cathédrale pour six Enfants de chœur & deux Maîtres; l'un, pour les Belles-Lettres; & l'autre pour la Musique. Le Pape permet au Duc de prendre les appointements des Maîtres d'école sur les décimes du Clergé.

Aux mois de Février, Mars, & Avril 1414, la Loire déborde si considérablement, que la ville de Nantes se voit à deux doigts de sa perte. Plusieurs personnes sont ensevelies sous les eaux, qui emportent des maisons, des navires, & des barques chargées de marchandises; le tout perdu pour les possesseurs.

1415. Le jour de la Purification, la pointe du clocher de Saint-Pierre tombe, entre minuit & une heure. Comme le clocher étoit en bois, on fait abattre ce qui étoit resté debout, pour le construire en pierres. Henri le Barbu & le Sire de Quellenec poserent la premiere pierre de l'édifice, le 29 Juillet suivant; mais, comme la Cathédrale changea de forme, il est à croire qu'il ne fut pas achevé : on y travailloit pourtant très-long-temps après.

1415. Henri le Barbu assiste, par Procureur, au Concile de Constance, où il fut d'avis qu'on devoit remettre à un autre temps à traiter des annates que le Pape levoit sur tous les Bénéfices vacants. Pierre Beguel, Chanoine de Nantes & Député du Clergé, fut d'un avis contraire, & soutint qu'il falloit abolir ces sortes de droits, & pourvoir, d'une autre maniere, à l'état du Saint-Pere & des Cardinaux. L'année suivante, Henri publie de nouveaux statuts. Ils font un devoir aux Curés d'exhorter leurs Paroissiens *à visiter, le plus souvent possible, l'Eglise Cathé-*

drale de Nantes, & de leur enjoindre d'y faire des oblations, plutôt que de visiter des Chapelles nouvellement construites. Pour mieux réussir, ils devoient commander *ce pélerinage par forme de pénitence.* On est fâché de voir un Prélat, recommandable par mille vertus, qui avoit une piété solide, & qui paroît instruit, se persuader qu'il y avoit plus de mérite à visiter une Eglise ancienne qu'une nouvelle, une Cathédrale qu'une Eglise ordinaire, comme si tous les lieux saints, consacrés au service de Dieu, n'étoient pas également propres à lui rendre le culte qu'il exige de nous. Cette réflexion me paroît raisonnable. Si, cependant, c'étoit une erreur, je déclare que mon intention n'est point de fronder les préceptes de l'Eglise, & que j'adhere, de tout mon cœur, à ses sentiments. Tout ce que je sçais, c'est que les visites de la Cathédrale étoient un mal réel, si on les considere comme citoyen. Les personnes éloignées, qui étoient condamnées à ces pieux voyages deux ou trois fois dans l'année, y employoient trois, quatre, cinq, six, & quelquefois huit jours, ce qui ne se faisoit pas sans dépense; &, tandis qu'un malheureux s'acquittoit de cette obligation, qu'on regardoit comme indispensable, sa femme & ses enfants manquoient souvent du nécessaire.

Les mêmes statuts font mention des sortileges; pratiques abominables, fort usitées dans le quinzieme siecle. Le Prélat exhorte les Fideles à vivre sagement, à remplir exactement leurs devoirs, les assurant que le diable ne peut rien sur ceux qui ont la conscience pure.

1418. Robert, de l'Ordre des Freres Mineurs, prêchant dans l'Eglise de son Couvent, le premier Dimanche de Carême, avance ces propositions : *Le Curé n'est pas le Prêtre propre, désigné par la Clémentine* Dudùm *; & ceux qui obligent leurs Paroissiens à se confesser à eux, une fois par an, loin de faire une bonne action, tombent dans une espece d'hérésie, parce que les Religieux mendiants sont les propres Prêtres désignés par la Décrétale citée, sur laquelle les Curés se fondent.* Il prend de-là occasion d'élever son Ordre au dessus de celui des Prêtres séculiers, & vante les privileges des Mendiants, qui, dit-il, ont beaucoup plus de pouvoir pour absoudre, que les Recteurs ou Prêtres ordinaires.

Jean Goubart, Religieux Dominicain, prêchant, le Vendredi-Saint, sur la place Saint-Pierre, dit : *qu'un Frere mendiant doit avertir son pénitent d'aller à confesse à son Curé, une fois par an; mais que, si celui-ci ne le veut pas, le Religieux peut & doit même lui*

donner l'abſolution. Il ajouta : *que les Curés n'exigeoient ſi ſoigneuſement que leurs Paroiſſiens allaſſent à confeſſe à eux, que pour pécher plus facilement avec eux.*

L'Evêque de Nantes & ſon Official, informés de ce qui ſe paſſoit, citerent les Prédicateurs imprudents à comparoître, & les condamnerent. L'Univerſité d'Angers écrivit, à ce ſujet, au Duc de Bretagne, & l'exhorta à uſer de ſon autorité contre les coupables. Ceux-ci appellerent au Pape. Les Carmes ſe joignirent aux Jacobins & aux Cordeliers ; & tous enſemble conſtituerent, pour leur Procureur, Jean, Evêque d'Oſtie, Cardinal, & Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine. Ce Procureur préſenta ſa requête à Jean, Patriarche de Conſtantinople, Juge & Commiſſaire en ces ſortes de cauſes, qui, après pluſieurs procédures & quelques ſentences de contumace contre ces Religieux, ſe déſiſta de ſa commiſſion, & renvoya le tout au jugement du Pape. Le Pontife chargea Pierre de Foix, Evêque de Sabine, dit *le Cardinal d'Eſpagne*, & Ange, Cardinal de Verone, de terminer cette affaire. Le dernier étant mort peu de temps après, Pierre, Cardinal de Veniſe, lui ſuccéda. Les deux Cardinaux déléguerent Jacques de Moreſtin, Docteur en Droit, Doyen de Saint-Agricole d'Avignon, Chapelain du Pape, & Auditeur des cauſes apoſtoliques, qui, après avoir examiné le procès, & pris l'avis des plus habiles Juriſconſultes, condamna les propoſitions avancées par les Religieux, comme *fauſſes, ſcandaleuſes, mal ſonnantes, contraires à la ſaine doctrine, donnant de mauvaiſes impreſſions de la confeſſion, & erronées dans le Droit.* Les Prédicateurs furent auſſi condamnés à ſe rétracter publiquement, & à payer les frais de la ſentence, fixés à trente florins d'or.

1418. Vincent Ferrier, Religieux Dominicain, prêche l'Avent dans la Cathédrale de Nantes. Triſtan de la Lande eſt nommé Capitaine de la ville & du château. Henri le Barbu meurt le 17 Avril de l'année ſuivante. Ce Prélat avoit publié des ſtatuts, en 1405, 1406, 1407, 1408, 1410, 1411, & 1416. Un de ces réglements proſcrit un uſage bien abuſif : la dévotion de faire des neuvaines ; c'eſt-à-dire, de paſſer neuf jours & neuf nuits dans les Egliſes, & d'y coucher : il s'enſuivoit des déſordres ſcandaleux, parce qu'il s'y rencontroit aſſez ſouvent, enſemble, des hommes & des femmes, des filles & des garçons. Jean III du nom, dit *de Châteaugiron* & de *Maleſtroit*, eſt transféré, en 1419, de l'Evêché de Saint-Brieuc à celui de Nantes.

1419. Le Duc Jean V & Richard de Bretagne, ſon frere,

que la Comteſſe de Penthievre avoit fait inviter par ſon fils de venir paſſer quelques jours à Chantoceaux, partent de Nantes, le 13 Février, avec une ſuite peu nombreuſe. Olivier, fils aîné de la Comteſſe, après avoir pris avec ſa mere les meſures qu'ils croyoient néceſſaires pour la réuſſite de leurs deſſeins, vient au devant du Duc juſqu'au Loroux-Bottereau, ſous prétexte de lui faire honneur. A quelque diſtance de ce bourg eſt la petite riviere de Divatte, qu'il falloit paſſer ſur un mauvais pont de bois. Dès que le Duc & ſon frere ſont de l'autre côté, les gens de la ſuite du Comte jettent, comme par badinage, les planches du pont dans la riviere. On croit d'abord que ce n'eſt qu'un jeu, & le Duc en rit comme les autres. Il eſt bientôt détrompé. Charles de Penthievre paroît tout-à-coup à la tête d'une troupe d'hommes armés. Les deux Princes ſont ſaiſis; & leur ſuite, trop peu nombreuſe pour réſiſter à celle des Penthievre, ne peut que déplorer le ſort de ſes maîtres, qui ſont mis, pieds & poings liés, ſur de mauvais chevaux, & conduits, pendant la nuit, au château de Paluau, en Poitou, d'où on les ramene, quelques jours après, à Chantoceaux, où ils ſont détenus priſonniers.

La nouvelle de cet attentat, répandue dans la Bretagne, y cauſe la plus vive indignation. On vit alors combien Jean V étoit aimé. Tous ſes ſujets, grands & petits, riches & pauvres, courent aux armes, pour la délivrance de ce Souverain chéri. Toutes les places de la Comteſſe de Penthievre ſont aſſiégées & priſes, & une armée nombreuſe paroît devant Chantoceaux avec une artillerie formidable. Le Duc eſt délivré, & la place eſt raſée.

Jean V avoit le cœur bon, & l'ame la plus pacifique. On diroit preſque de lui qu'il étoit incapable de tout autre ſentiment que de ceux de l'amitié & de la douceur. Malgré tout ce qu'il avoit ſouffert des Penthievre, il leur auroit facilement pardonné s'ils euſſent témoigné le moindre repentir; mais, comme cet excès de bonté étoit étranger à leur caractere, ils ne purent s'imaginer que le Duc pût oublier de ſi ſanglants outrages. L'homme vicieux ne croit pas même à la vertu des autres. Cette défiance les perdit; ils prirent la fuite, & forcerent, pour ainſi dire, leur maître à la vengeance.

Jean V, pendant ſa détention, ne montra pas de courage. Il parut beaucoup plus occupé du danger qu'il couroit, que de la perte de ſa Couronne. Il parut diſpoſé à tout ſacrifier, pourvu

qu'on lui laissât la vie. Cette timidité le porta à faire vœu de donner au Couvent des Carmes, *son pesant d'or*, pour obtenir du Ciel sa délivrance. Ce vœu, que je n'ose dire inutile, mais seulement inconsidéré, fut fait en présence de Frere Jean Violet, Religieux de cette Communauté; & on pourroit accuser le Carme de l'avoir dicté, si la conduite du Prince ne détruisoit ce soupçon (*a*). Ce Moine, en qualité de son Confesseur, avoit seul le privilege de le visiter dans sa prison. Dès que le Duc fut arrivé à Nantes, il se rendit à l'Eglise des Carmes, pour remercier Dieu de la protection qu'il lui avoit accordée. Il fit ensuite délivrer au Prieur du Couvent trois cents quatre-vingts marcs sept onces d'or, en joyaux & vaisselle; mais ce ne fut que comme un gage de la somme promise. Tous ces effets furent rachetés dans la suite. On en trouve l'inventaire dans les archives des Peres Carmes de Nantes, & dans le second volume des preuves de l'histoire de Bretagne, par Dom Morice, Religieux Bénédictin.

Outre ce vœu, Jean V avoit fait serment au Comte de Penthievre de lui donner en mariage sa fille aînée, déja promise au Roi de Sicile, & une somme d'argent considérable. Il avoit consenti en outre à lui livrer Moncontour & Cesson, & à lui rendre Jugon, avec toutes les Terres que le Comte possédoit ou devoit posséder en Bretagne. Le Pape chargea les Evêques de Dol & de Saint-Brieuc de le délivrer de ce serment, & de procéder contre les Ecclésiastiques qui avoient trempé dans la conspiration des Penthievre.

Albert de Morlaix rapporte que, pendant la prison du Duc, l'Empereur Sigismond, croyant que les Penthievre le feroient mourir, envoya des Ambassadeurs à son épouse, pour la demander en mariage. Les Envoyés lui présenterent, de la part de leur maître, une piece de drap d'or de la plus grande beauté: elle la reçut, mais elle les renvoya froidement, avec une réponse peu satisfaisante. Après le retour de son époux, la Duchesse lui montra le présent, & l'instruisit de l'affaire. Le Duc fut indigné, & voulut jetter la piece de drap au feu; mais Frere Jean le Danteuc, Jacobin, son Confesseur, l'en empêcha, & demanda cette riche étoffe pour faire des ornements d'Eglise,

(*a*) Jean V fit vœu de donner *son pesant d'or* à Saint-Yves de Tréguier. Or, si le Pere Violet avoit été capable de dicter ces sortes de vœux, il auroit sollicité pour des maisons de son Ordre.

dont

dont le Couvent manquoit depuis l'incendie duquel j'ai déja parlé ci-dessus. Le Prince lui accorda sur le champ sa demande. Nous ne rapportons cette anecdote que pour la fidélité de l'histoire, & non comme un fait bien constaté.

1419. Les Officiers du Duc & les Magistrats de la ville font ouvrir, dans les jardins de la Commanderie de Sainte-Catherine, un chemin qui commençoit à la cour du Connétable, & finissoit à la porte Saint-Nicolas. Cette Commanderie n'étoit point encore unie à celle de Saint-Jean. Elle consistoit en un Hôpital & un cimetiere. Ses jardins s'étendoient le long du mur de ville, bâti par Pierre de Dreux en 1219, jusqu'à la rue Saint-Nicolas. En 1720, on voyoit encore, sur le sommet d'une des tours qui flanquoient le mur, la statue, en plomb, d'Alix de Bretagne, épouse de Pierre de Dreux. Ce monument ne subsiste plus. Les murs ont été démolis, & remplacés par des maisons qu'on y a fait bâtir, près Sainte-Catherine.

1420. Le Duc Jean V tenant son Parlement général à Vannes, accorde, par ses lettres du 19 Septembre, aux habitants de Nantes, le droit d'élire, quand il leur plairoit, mais sans contestation, contradiction, ni cabales, dix à douze des notables Bourgeois ou citoyens pour la défense & poursuite des causes qui pourroient intéresser la ville. C'est là l'époque de l'érection de la Communauté de Nantes. Les Nantais représenterent, dans le même temps, au Prince, qu'autrefois, pour le bien & les réparations à faire à leur ville, il avoit daigné accorder le dixieme du vin qu'on vendoit en détail dans toute l'étendue de la cité; mais que les deniers provenus de cette imposition n'avoient pu suffire pour abattre & raser Chantoceaux, & faire bâtir la tour appellée *grosse Bombarde* (*a*), dont l'édifice n'étoit pas encore achevé. Le Duc eut égard à leurs remontrances, & leur permit de lever cet impôt encore pendant trois années. On continuoit toujours le clocher de la Cathédrale, commencé en 1415. Le Chapitre, qui manquoit d'argent, demandoit le paiement de trois cents cinquante marcs d'argent, à quatre livres monnoie le marc, qu'il avoit prêté à Charles de Blois, il y avoit cinquante-six ans. Par lettres du 25 Septembre, le Duc permit aux Chanoines de prendre mille quatre cents livres monnoie sur ses propres revenus. Il accorda encore une traite de bled, exempte de

(*a*) C'étoit la grosse tour du Port-Communeau : elle a été démolie en 1757.

tous droits, pour la ville, parce que la récolte avoit été très-mauvaise.

Avant la démolition de Chantoceaux, les Comtes de Penthievre y perçevoient un droit de péage, sur toutes les marchandises & denrées qui alloient par la Loire à Nantes, ou qui remontoient cette riviere, & passoient devant ce château, qui étoit directement situé sur le rivage. Ce péage fut supprimé par lettres du 19 Septembre 1420. Bertrand de Dinan, Maréchal de Bretagne, fut alors nommé Gouverneur des ville & château de Nantes.

Une nouvelle Confrairie avoit été érigée à l'Aumônerie de Toussaint, fondée par Charles de Blois en 1360. Le Duc Jean V s'y fit inscrire le 14 Novembre 1422, &, pour son entrée, il accorda à l'Eglise du lieu le droit de construire, dans l'endroit, un moulin à eau, sur pilotis ou sur des bateaux. On assigna, pour ce moulin, la voie d'eau de Toussaint, sur une largeur de trente-sept pieds six pouces, & autant de longueur. L'acte passé à ce sujet, nous apprend qu'il n'y avoit point encore de moulins à vent à Nantes; que le Duc n'y avoit qu'un très-petit nombre de moulins à eau; & que, pendant l'été précédent, la sécheresse avoit été si grande que le peuple avoit absolument manqué de farine.

En 1423, le Prieuré de Sainte-Croix étoit encore habité par un Prieur & des Moines qui y faisoient l'Office divin.

1424. Lettres-patentes du Duc Jean V, données à Vannes le 18 Février, portant suppression des places de Gardes des portes de la ville de Nantes. Chacune de ces places étoit à quatre-vingt-seize livres de gage; somme qu'on prenoit sur la recette des deniers destinés aux fortifications de la ville. Comme ces gages paroissoient trop considérables, on destitua les Gardes actuels, & on leur en substitua d'autres, à moins de frais. Ces lettres permettent au Capitaine ou Gouverneur de la ville, d'exiger des Ecclésiastiques & autres habitants, les sommes nécessaires pour le paiement des nouveaux Gardes. Le même jour, le Prince donna d'autres lettres confirmatives de l'érection de la Communauté de ville. Il fonda encore, dans le même temps, l'Office de la Présentation de la Vierge, dans l'Eglise de Notre-Dame. Artur, son frere, Connétable de France, suivant son exemple, y fonde trois Messes chantées par semaine, pour lesquelles il assigne cent vingt livres de rente sur l'isle de Bouin. Le tonneau de froment valoit alors six livres, ce qui faisoit treize sols le septier.

On croit que Jeanne de France, épouſe du Duc Jean V, fit, en exécution de quelques vœux, bâtir ou rétablir à neuf la Chapelle de Saint-Jean, près les Cordeliers. On y voyoit encore, il y a quelques années, les armes de cette Princeſſe, ſur une des vitres. Elles étoient en ſimples loſanges, mi-partie de Bretagne à droite, & mi-partie de France à gauche. Il y avoit dans cette Chapelle une Confrairie, ſous le nom de *Saint-Jean de l'Hôpital*, & l'on y faiſoit beaucoup de ſervices ou d'anniverſaires. Les derniers Confreres voyant cette inſtitution tomber, porterent, vers 1680, leurs ornements au Bureau de ville, qui les envoya à l'Hôtel-Dieu.

Le clocher de Saint-Pierre n'avançoit pas faute d'argent. Le Chapitre, pour s'en procurer, eut recours au Duc, qui lui accorda un droit ſur les vins qui ſe débitoient ſous le fief de l'Evêque & du Chapitre. C'eſt le commencement de l'Octroi dont jouit aujourd'hui ce dernier. Il fut troublé d'abord dans la perception; mais il revint ſi ſouvent à la charge, qu'il la rendit perpétuelle, quoique, dans le principe, ce droit ne lui eût été accordé que pour un temps limité.

Philippe des Eſſarts, Seigneur de Thyeux, Conſeiller, Chambellan du Roi, Maître des Eaux & Forêts de France, Brie, & Champagne, Bailli de Meaux, Conſeiller & Maître-d'Hôtel du Duc, Gouverneur de Montfort, mourut le 21 Septembre 1425, & fut enterré dans l'Egliſe de Notre-Dame de Nantes, ſous un tombeau de marbre noir, qu'on voit dans la petite Chapelle près la porte de la Chefecerie.

1427. Tremblement de terre à Nantes & dans tout le Comté. L'Evêque fonde l'Office & la Fête de la Préſentation de la Vierge, dans tout ſon dioceſe. Nouveau tremblement de terre en 1428. Le Duc porte une Ordonnance, le 16 Février de l'année ſuivante, par laquelle il défend à tous Merciers forains détaillants de vendre leurs marchandiſes autres jours que le ſamedi. Jean de Maleſtroit, Evêque de Nantes, eſt fait Chancelier de Bretagne & Gouverneur de ſa ville épiſcopale.

1431. Philippe de Coëtquis, Archevêque de Tours, arrive à Nantes le 23 Avril, & y célebre un Concile. Les Evêques de Rennes, de Dol, de Vannes, de Quimper, de Saint-Malo, du Mans, & d'Angers, n'y aſſiſtent que par Procureurs. Les décrets de cette aſſemblée ſont peu connus; la Bigne, les Peres Labbe & Hardouin n'en font aucune mention. M. Maan les a fait imprimer à la fin de ſa Métropole de Tours; mais, avec

des omiſſions & obſcurités qui les rendent inintelligibles en pluſieurs endroits.

Ce Concile proſcrivit les ridicules cérémonies en uſage parmi le peuple, au premier jour de Mai, le lendemain de Pâques, & à la fête des fous. Le premier Mai, on rançonnoit ceux qu'on trouvoit au lit. Dom Lobineau rapporte qu'à pareil jour, quelques Seigneurs étant entrés dans la Chambre du Duc Jean V, avant que ce Prince fût levé, exigerent qu'il payât l'amende, & qu'il eût la complaiſance de le faire.

Ceux qu'on trouvoit au lit le lendemain de Pâques, au matin, Eccléſiaſtiques ou Laïques, étoient promenés nuds par les rues, & portés, en cet état, à l'Egliſe, où, après les avoir placés ſur l'autel même, on les arroſoit largement d'eau-bénite.

La fête des fous étoit une réjouiſſance profane, qui duroit depuis le jour de Noël juſqu'à la fête des Innocents. Ces divertiſſements étoient ſuivis de la débauche la plus ſcandaleuſe.

Un des Canons ordonne aux Evêques de faire lire l'Ecriture-Sainte pendant leurs repas, & de ſe ſervir de la formule Romaine pour la bénédiction de la table & les actions de graces. Il défend auſſi à tous Gens d'Egliſe, qui donnent à manger, de faire ſervir plus de deux plats, à moins qu'ils ne régalent des Princes ou des Seigneurs, dont l'Egliſe pourroit eſpérer quelques avantages, ou craindre quelques perſécutions.

On impoſa une pénitence aux blaſphémateurs, & l'on défendit la coutume qu'avoient les Prédicateurs, de prêcher ſur des échafauds élevés dans les places publiques, avec des éclats de voix & des geſtes ridicules. On leur preſcrivit d'annoncer la parole de Dieu avec humilité & décence.

Le Concile abolit auſſi l'uſage établi de temps immémorial, qui donnoit aux Archiprêtres ou Archidiacres le lit des Recteurs qui venoient à mourir. Un autre abus que l'aſſemblée eſſaya inutilement de détruire, c'eſt le charivari, ou bruit ſcandaleux, qu'on faiſoit à la porte de ceux qui paſſoient à de ſecondes noces, le jour même de la célébration du mariage. Ces déſordres, qui ont été condamnés par les Conciles, frappés des anathêmes de l'Egliſe, & défendus par les loix du Souverain, n'ont pu juſqu'ici être réprimés; ils ſubſiſtent encore dans pluſieurs cantons de la province. On a remarqué que c'eſt depuis ce Concile qu'ont commencé les maſcarades de Carnaval, puiſque les hiſtoriens, les Conciles, & les Evêques, n'en ont fait mention que quelque temps après.

1431. Le mariage de François, Comte de Montfort, avec Yolande d'Anjou, fille de René, Roi de Sicile, eſt conclu au mois d'Août, & célébré dans la Cathédrale de Nantes, au mois de Septembre ſuivant. Le Duc va à l'offrande, & y préſente ſix écus d'or, avec l'image de la ſainte Vierge, peſant cinq marcs d'argent. Les fêtes les plus brillantes ſe ſuccedent pendant pluſieurs jours.

Au mois d'Octobre de la même année, Iſabeau de Bretagne, fille du Duc Jean V, épouſe de Gui de Laval, accouche au château de Nantes d'une fille, qui eſt baptiſée, dans la Cathédrale, par Jean du Bouc, Evêque de Tréguier : elle eut pour parrain Richard, Comte d'Etampes ; & pour marraine, Yolande d'Anjou, Comteſſe de Montfort.

Les plaids généraux furent tenus, pour la premiere fois, à Nantes, au commencement du mois de Novembre 1431, par Pierre de l'Hôpital, Sénéchal de Rennes, de Nantes, & Juge univerſel de toute la Bretagne.

1433. Jeanne de France, Ducheſſe de Bretagne, meurt à Vannes le 20 Septembre. Le Duc ſort auſſi-tôt de cette ville, ſéjour déſormais odieux pour lui, & vient, avec ſa famille & ſa Cour, à Nantes. Il y jette, l'an 1434, les fondements d'une nouvelle Egliſe Cathédrale, beaucoup plus ſpacieuſe que l'ancienne. On commence l'ouvrage, le 13 ou 14 Avril, par le magnifique portail de cette Egliſe. Jean V poſe la premiere pierre ; Jean de Maleſtroit, la ſeconde ; François, Prince héréditaire de Bretagne, la troiſieme ; le Chapitre, la quatrieme ; Pierre de Bretagne, la cinquieme ; & la Ville, la ſixieme. On lit ſur une planche, derriere la principale porte d'entrée, ces quatre vers :

L'an mil quatre cent trente & quatre,
A mi-Avril, ſans moult rabattre,
Au portail de cette Egliſe,
Fut la premiere pierre aſſiſe.

1436. La Cure de Saint-Clément eſt donnée à un Eccléſiaſtique qui n'avoit point encore reçu les ſaints Ordres. En conſéquence, le Doyen & l'Archidiacre s'emparent des revenus rectoriaux, & font deſſervir l'Egliſe à leurs frais. Les loix conſacroient cette coutume dans l'Evêché de Nantes. Le Sire de Châteaubriand eſt nommé Gouverneur de la ville & du château.

Richard de Bretagne, Comte d'Etampes, quatrieme fils du Duc Jean IV, meurt à Cliſſon le 2 Juin 1438; ſon corps eſt apporté à Nantes, & inhumé dans l'Egliſe Cathédrale. Ce Prince avoit toujours ſuivi le parti du Roi Charles VII contre les Anglais. Il avoit épouſé Marguerite d'Orléans, Comteſſe de Vertus, fille de Louis de France, Duc d'Orléans, de laquelle il eut François II du nom, dernier Duc de l'illuſtre maiſon de Bretagne; Marie, qui fut Religieuſe en l'Abbaye de Longchamp; & Catherine, épouſe de Guillaume de Châlons, Prince d'Orange.

Sous l'arcade qu'on voit à gauche, en entrant aux Cordeliers de Nantes, ſe lit l'inſcription ſuivante:

Ci-giſt nobles homes Perrot l'Epervier, Seigneur de la Chiomais, qui trépaſſa l'an mil III^{c}. XXXIII.

Ci-giſt nobles homes Sire Pierre l'Epervier, Seigneur de la Foſſe, qui trépaſſa l'an mil^{o} IIII XXXVII.

1440. Le 18 Août, le Duc fait publier, à Nantes, une Ordonnance, qui porte que toutes perſonnes, ſans excepter même les Eccléſiaſtiques, qui vendront le vin de leur crû en détail, paieront le droit de billot, ou le dixieme de la vente, pour le produit être employé à la conſtruction du portail de l'Egliſe Cathédrale de Nantes.

1440. Gilles de Laval, Maréchal de France, Seigneur de Retz, d'Ingrande, & de Chantocé, eſt condamné, le 23 Octobre, dans la ſalle du château de Nantes, à être brûlé vif, pour punition de ſes crimes. La ſentence eſt exécutée, le 23 Décembre ſuivant, dans la prairie de Bieſſe ou de la Magdeleine, à l'endroit où l'on voit, ſur les ponts, les images de la Sainte Vierge, de Saint Gilles, & de Saint Lau. La ſentence fut pourtant mitigée lors de l'exécution. On étrangla le coupable avant de mettre le feu au bûcher, & on en retira ſon corps avant qu'il fut conſumé. Il fut inhumé dans l'Egliſe des Carmes, dans la Chapelle connue aujourd'hui ſous le nom de *Notre-Dame de Lorette.* La vie de cet homme ſingulier avoit été une ſuite continuelle des plus horribles déſordres : il eut le bonheur de ſe convertir à la mort. Monté ſur le bûcher qui devoit le conſumer, il avertit les parents de bien élever leurs enfants, parce qu'il reconnoiſſoit que tous ſes déréglements ne venoient que de

la mauvaise éducation qu'il avoit reçue. (Voyez Machecou.)

L'Evêque de Nantes profita de la prodigalité de ce Seigneur. Il avoit acquis de lui, avant sa détention, les Terres de Prigni, de Vue, du Bois-Tréan, la Seigneurie de Saint-Michel de Chefchef, & autres pieces de terres enclavées dans le pays de Retz, pour une somme de quatorze mille écus d'or, ce qui fait environ deux cents mille livres de notre monnoie. Comme il vendoit à tout moment quelque portion de ses biens, le Chapitre de la Cathédrale acheta de lui un domaine de cinquante livres de rente; & celui de la Collégiale, la maison de la Suze, autrement nommée *de Montfort*, avec plusieurs autres droits, Terres, rentes, & revenus.

On croit que la Chapelle de Saint-Yves, qui est au carrefour de la Boucherie, fut fondée par le Duc Jean V, en 1440 ou 1441. On y voyoit, il y a quelques années, les armes de Bretagne, sur le vitrail qui est au dessus de l'autel. Cette Chapelle vient d'être rebâtie à neuf.

Les Evêques de Nantes tenoient alors leurs grands jours dans le Palais épiscopal, & confirmoient ou infirmoient la sentence de leur Sénéchal sur les appellations des parties. Du Tribunal de l'Evêque les causes étoient portées, par appel, au Parlement du Duc; &, lorsque celui-ci confirmoit la sentence du Prélat, l'appellant étoit condamné à lui payer soixante sols un denier monnoie d'amende. Tout ceci se trouve détaillé & expliqué dans les actes du serment de fidélité prêté au Duc par les Evêques, aux années 1315, 1384, 1472, & 1477. Il est encore prouvé que les Evêques de Nantes jouissoient véritablement de ce droit, par la sentence que rendit Jean de Malestroit, en son Audience des grands jours du 8 Mai 1442, sur l'appel du jugement rendu par son Sénéchal des Régaires, au sujet de la chasse, entre Jean Moreau, Chantre de Nantes, & Jean du Tierxent. La sentence de l'Evêque infirme le jugement du Sénéchal.

1442. Jean V meurt le mercredi 29 Août, sur les deux heures du matin, au manoir de la Touche, près Nantes, maison dépendante alors de l'Evêché, & aujourd'hui occupée par les Prêtres Irlandais. Son corps est porté au château, & le Curé de Sainte-Radegonde, en qualité de Recteur du lieu, le présente au Chapitre pour en faire l'enlief. Les obseques se firent avec beaucoup de pompe, tout le Clergé y assista; le Curé de Sainte-Radegonde reçut ses droits; les deux Chapitres, les Jacobins, les Carmes, & les Cordeliers, furent aussi payés de

leur aſſiſtance. Les autres Eccléſiaſtiques ne ſe trouvent point inſcrits ſur l'état de la dépenſe, vraiſemblablement parce qu'ils ne voulurent recevoir aucun ſalaire pour rendre les derniers devoirs au Prince chéri & bienfaiſant qu'ils pleuroient avec toute la Bretagne. L'Evêque Jean de Maleſtroit fit la cérémonie des funérailles. Ce Prélat avoit confeſſé le Prince dans ſa maladie. La Cathédrale de Nantes ne poſſede plus ſon corps; il fut transféré, l'an 1450, dans celle de Tréguier, où l'on voit ſon tombeau.

François I du nom, fils aîné de Jean V, lui ſucceda au Duché.

1443. Guillemette, femme d'Olivier le Febvre, fait don à la Fabrique de Saint-Similien, dit *Saint-Sambin*, de quatre ſols ſix deniers & de ſix quarts de vin de rente. Ce vin devoit être diſtribué, le jour de Pâques, au peuple qui communioit ce jour-là.

On remarque qu'alors le ſceau de la Prévôté de Nantes étoit un petit vaiſſeau ou chaloupe à un ſeul mât, & à quatre hermines, deux deſquelles étoient au dehors des cordages, côtés à côtés, & les deux autres dans les cordages, avec une inſcription autour.

1443. Yſabeau de Bretagne, ſœur du Duc, épouſe de Gui, Comte de Laval, meurt au château d'Aurai, des ſuites d'une couche. Son corps eſt apporté à Nantes, & inhumé dans l'Egliſe des Jacobins, comme elle l'avoit ordonné. Jean de Maleſtroit & de Châteaugiron, Evêque de Nantes, meurt auſſi le 14 Septembre. Ce Prélat avoit fondé, à perpétuité, dans ſa Cathédrale, pluſieurs anniverſaires pour les Princes qu'il avoit aimés, ſçavoir: Jean V; Jeanne, Reine d'Angleterre; Charles VI, Roi de France; Henri IV, Roi d'Angleterre; & Olivier de Cliſſon, Connétable de France. Son épitaphe eſt ſur une table d'airain, dans la Cathédrale, la voici:

Clariſſimo ſanguine progenitus, magni ſpiritûs & animi vir, atque ad magna & ardua natus, Reverendus in Chriſto Pater Dominus Johannes de Maleſtricto, Britanniæ Cancellarius, priùs Brioceniſis Eccleſiæ, dehinc Nannetenſis Epiſcopus, in utrâque variis & magnificis dotationibus divinum cultum multipliciter auxit, juraque & privilegia prudenter & ſtrenuè tutatus eſt. Nannetenſem quatuor & viginti annis feliciter adminiſtravit, quam præclaris ædificiis & pretioſâ Reliquiarum, veſtium, tapetium, & librorum ſuppellectile florentem, relinquens, obiit die XIIII menſis Septembris, anno à natali Chriſtiano 1443.

Et

Et plus bas ;

Cùm tuba terrificis quatiet clangoribus orbem
Quatuor à ventis, corpora strata ciens,
Cùmque vorax hædos involvet flamma sinistros,
Et vix subsistent agmina sancta poli,
Judicis ad dextram statuaris clare Johannes,
Nannetesque tuos, Pastor, ad alta trahas.
Spiritus intereà divinâ luce fruatur;
Donec, & ipsa caro, luce adoperta micet.

Guillaume II du nom, déja élu Evêque du Mans, monte sur le Siege épiscopal de Nantes en 1443, par résignation de son oncle. Ce Prélat étoit fils de Jean de Maleſtroit & de Jeanne de Dol, Dame de Combourg. Il avoit été un des Juges du Maréchal de Retz.

La Chapelle de Bon-Secours fut fondée, l'an 1444, comme il est prouvé par l'inscription, en caracteres gothiques, gravée sur une pierre d'ardoise, incrustée dans le mur du côté de l'Epître.

Le jour de la fête de Monseigneur Jehan l'Evangéliste, 27e jour de Décembre 1444, fut cette Chapelle dédiée par Révérend Pere en Dieu Guillaume de Malestroit, Evêque de Nantes, laquelle n'aguere, avant ledit jour, avoient fait édifier Alain Rayemont & Jamette Philippe, sa femme, à l'honneur de Dieu & de Notre-Dame; &, en icelle, ont fondé une Messe perpétuelle, à y être célébrée, par chacun Dimanche, au matin, avant la Grand'Messe de la Paroisse de Sainte-Croix de Nantes, par le Chapelain de ladite Chapelle présent & à venir, qui est tenu à ce faire, avec dire & faire, par chacun jour, autres Services & Suffrages déclarés ès lettres & instruments sur ce faits; pour laquelle Messe célébrer & autres Services faire, & pour l'administration du Corps de Notre-Seigneur Jesus-Christ, qui repose au Sanctuaire ci-dessus, icelui Chapelain est & sera tenu faire résidence sur le lieu, sauf que, quand il auroit maladie ou nécessité urgente de vaquer en personne à ses affaires nécessaires, il pourra commettre Chapelain idoine à célébrer ladite Messe & faire lesdits autres Services durant ladite maladie & le temps qu'il vaquera à sesdites affaires nécessaires, sans charge ne occupations du Service d'autres Bénéfices, duquel Chapelain auxdits fondateurs, leurs hoirs & causes, ayant en perpétuel la nomination, quand le cas adviendra: & lesquels fondateurs

& leurs hoirs ont droit à toujours mais, d'avoir céans leur ſépulture, franche & ſans rien en payer au Curé de Sainte-Croix de Nantes, ne auſſi de l'aſſurance du luminaire & autres choſes qui ſerviront aux enterrements & ſervices deſdits fondateurs & de leurs hoirs, & ci-devant eſt la ſépulture d'iceux fondateurs : priez pour eux & pour tous les Fideles défunts, que Dieu leur faſſe pardon. Amen.

Le Sire de Guemené-Guingamp eſt nommé Capitaine des ville & château de Nantes, en 1444. La tour de Sauve-tout fut achevée cette année. On arrivoit alors au Port-Maillard par un pont couvert en ardoiſes, lequel joignoit le boulevard. On y fit quelques réparations, & les ouvriers qu'on y employa furent payés quatre ſols quatre deniers par jour. Les Freres de la Confrairie de la Paſſion donnoient, tous les vendredis de la ſemaine, ſix deniers à l'Hôpital. Ils avoient des troncs & des boîtes dans les Egliſes de la ville & de la campagne, où ils ramaſſoient des ſommes conſidérables. Les jours maigres, les malades ne mangeoient que du poiſſon & des légumes : la viande, les œufs, le beurre, & le laitage étoient entiérement bannis de cette maiſon pendant le Carême. Cette coutume ſévere ſubſiſta juſqu'au . . . ſiecle. Les Princes & les Grands s'y ſoumettoient comme les ſimples particuliers. C'étoit la Communauté de ville qui nommoit les Adminiſtrateurs de l'Hôtel-Dieu. Les Eccléſiaſtiques poſſéderent d'abord cette charge, que François I, Roi de France, leur ôta, parce qu'ils s'en acquittoient mal.

1445. Guillaume de Maleſtroit veut augmenter le revenu de ſon ſceau ſur les Cures de ſon dioceſe. Le Clergé s'oppoſe fortement à ſon deſſein, & le force de l'abandonner. La Communauté de ville envoie, pendant le Carême, à la Dame de Guemené-Guingamp, qui venoit d'accoucher au château de Touffou, Paroiſſe du Bignon, des vins de liqueur & le meilleur poiſſon qu'on peut trouver à Nantes. Les Chartreux ſont mis en poſſeſſion de la Collégiale, qui portoit le nom des *Saints Donatien & Rogatien*, à la ſollicitation du Connétable, Comte de Richemont. Du côté de la Sacriſtie, derriere le grand autel, eſt une petite Chapelle, qu'on croit avoir été bâtie dans l'endroit où les deux Martyrs furent mis à mort. L'Egliſe de Saint-Nicolas étoit alors très-petite : les Paroiſſiens, qui vouloient l'augmenter, acheterent, l'an 1449, par contrat du 2 Février, de Michel Botinard, Abbé de Pornic, une maiſon qu'il poſſédoit auprès de cette Egliſe. La ſomme, employée par les Fabriqueurs, leur

fut bientôt restituée par des legs multipliés. La maison fut employée, en 1461, à faire un cimetiere.

On trouve, dans les actes du douzieme siecle, que le cimetiere de Saint-Nicolas étoit dans le quartier de Sainte-Catherine, auprès d'une maison qui appartenoit à l'Abbaye de Buzai. Le plus ancien titre de la Paroisse de Saint-Nicolas est de 1395, & le seul qu'elle ait de ce siecle. Ceux du quinzieme sont en petit nombre : ils nous apprennent que la sépulture, dans l'Eglise, n'étoit pas gratuite, & qu'il en coûtoit plus à ceux qui étoient auprès de l'autel qu'à ceux qui en étoient éloignés ; que la principale porte de l'Eglise étoit au milieu du cimetiere, entre deux échelles ou escaliers qu'on y voit aujourd'hui ; & que l'Aumônerie étoit dans le lieu où l'on a depuis fait bâtir la grande porte de l'Eglise, lors de son accroissement en 1461. L'Aumônerie fut alors transférée & bâtie dans l'endroit appellé *Lérault*, d'autant plus aisément que Henri le Barbu avoit défendu que les hommes & les femmes couchassent dans les Eglises.

On voit, dans un compte de Fabrique de l'an 1458 ou 1459, que les luminaires des enterrements ne consistoient qu'en deux torches, pour les grandes personnes qui les demandoient, & qu'une seule torche suffisoit pour les enfants. La Fabrique, qui les fournissoit, recevoit en paiement un grand blanc de dix deniers. Ceci prouve que le droit de cire qu'exigent aujourd'hui les Curés, aux enterrements des enfants, n'est pas de vieille date.

La Paroisse de Saint-Nicolas, qui compte aujourd'hui environ trente mille habitants, n'avoit, en 1459, que neuf cents soixante-dix personnes mariées, y compris les veufs & les veuves. On n'y chantoit, par an, que deux anniversaires, avec Diacre & Sous-Diacre, qui recevoient chacun sept deniers d'honoraires. Aujourd'hui, ils sont bien plus nombreux. On prétend que, sous le seul Episcopat de Lavergne du Tressan, on y fonda plus de mille Messes.

L'écu royal, au coin de France, de soixante-quatre au marc, couroit en Bretagne à vingt-cinq sols. Le Duc François I en fit donner cent aux Jacobins de Nantes pour un anniversaire, qu'il fonda à perpétuité, l'an 1450, dans leur Eglise. Le Prince mourut à Vannes, le samedi 17 Juillet de la même année. Son corps fut porté à Redon, & inhumé dans l'Eglise de Saint-Sauveur.

Pierre II, qui lui succéda, fit avertir, le 18 Octobre, le

Chapitre, qu'il vouloit faire ſon entrée à la Cathédrale; cérémonie qui n'avoit jamais été pratiquée avant lui. Les Chanoines s'aſſemblerent auſſi-tôt, & reſolurent de ſortir proceſſionnellement, au ſon de toutes les cloches, & avec les Reliques, au devant du Prince, & de faire un feu de joie ſur la place Saint-Pierre. On ne lui envoya point le pain & le vin du Chapitre, comme on l'a pratiqué quelquefois envers les Princes qui ont fait leur entrée à Nantes. Cette cérémonie rappelloit à la mémoire la conduite de Melchiſedech envers Abraham. Le Chapitre n'a point conſervé de délibération plus ancienne que celle dont on vient de parler.

1450. Le 12 Novembre, l'Archevêque de Tours vient faire la viſite de la Cathédrale de Nantes & du Chapitre, qui lui donne, pour ſon droit de viſite, douze ſaluts d'or fin, de ſoixante-quatre au marc. Environ le même temps, Guillaume de Maleſtroit publie des ſtatuts, qui défendent aux Fideles de manger du beurre & du lait dans les jours maigres, & aux Curés qui ne réſidoient pas, de mettre à leur place des Vicaires non approuvés de l'Evêque; défenſe qui n'étoit pas ſans raiſon, dit l'auteur, parce que ces Vicaires étoient obligés de prendre des lettres dont on leur faiſoit payer bien exactement le droit annuel du ſceau, droit évalué au moins à ſoixante ſols pour le Curé, & autant pour le Vicaire. Ces ſtatuts défendent auſſi de donner la ſépulture à ceux qui mouroient ſans confeſſion, à moins qu'on n'eût des preuves qu'ils étoient de bonnes mœurs, & qu'ils n'avoient pas eu le temps de ſe confeſſer.

Les Chanoines de la Cathédrale portoient l'aumuce ſur la tête, & non ſur le bras. En hiver, au lieu du camail dont ils ſe ſervent aujourd'hui, ils avoient un bonnet qu'ils conſervoient depuis la Touſſaint juſqu'au premier Mars. Lorſqu'ils enterroient quelqu'un dans leur Cathédrale, le Curé de la Paroiſſe du mort leur préſentoit le corps pour en faire l'enlief; ce qui étoit même obſervé pour les Ducs, comme on l'a vu ci-devant à l'occaſion du Duc Jean V. Le corps de ce Prince, qui, depuis huit ans, étoit en dépôt dans l'Egliſe Cathédrale, fut transféré à Tréguier, en 1451, par Arrêt du Parlement, rendu en conſéquence des dernieres volontés de ce Prince. Pierre II, Françoiſe d'Amboiſe, ſon épouſe, les Barons, les Prélats, ſuivirent le convoi depuis Nantes juſqu'à Tréguier, où, en leur préſence, on inhuma le corps dans la Chapelle de Saint-Yves, ſituée dans l'Egliſe Cathédrale.

L'an 1453, Pierre II, qui, avant de monter ſur le Trône, avoit fait bâtir le chœur & les Chapelles de l'Egliſe Collégiale de Nantes, fit auſſi commencer le clocher qu'on y voit aujourd'hui. Cette Egliſe fut dédiée à Notre-Dame, le 20 Janvier 1455, & le Prince y fonda une Meſſe chantée, qui ſe célebre immédiatement après Matines, & qu'on a long-temps appellée *la Meſſe du Duc.*

Au mois de Mai de la même année, le Chapitre général des Jacobins s'aſſembla au Couvent de Nantes. Il s'y trouva mille ſix cents Religieux, qui élurent, pour Général de leur Ordre, Frere Martial Auribelli. Ce fut le Duc Pierre II qui défraya le Chapitre.

1454. Guillaume de Maleſtroit étoit extrêmement jaloux de ſon autorité. Impérieux & hautain, ce Prélat affectoit une indépendance blâmable, & ne pouvoit ſouffrir qu'on lui réſiſtât. Il eut un différent très-ſérieux avec Jean de Lebieſt, Gentilhomme diſtingué de ſon dioceſe. Celui-ci, qui réſiſta avec force, s'attira une ſentence d'excommunication; mais il ne ſe mit pas en peine d'appaiſer l'Evêque, il l'appella au Parlement de Paris. Guillaume de Maleſtroit, qui ne vouloit reconnoître aucune autre autorité que celle du Pape, refuſa de comparoître, & cita ſon adverſaire en Cour de Rome. Le Parlement, indigné de l'audace du Prélat, donne contre lui un décret d'ajournement perſonnel, &, bientôt après, un Arrêt qui le condamnoit à vingt mille livres d'amende envers le Roi, & à quatre mille livres envers Jean de Lebieſt. Non content de cela, il ordonna, à la requête du Procureur général, que le temporel de l'Evêque ſeroit ſaiſi, pour le punir d'avoir tenté de ſe ſouſtraire aux loix du Royaume, & de les violer. On décida que de ſemblables appels étoient contre les droits de la ſouveraineté, parce que le Roi eſt le Juge naturel de tous les différents qui s'élevent dans ſes Etats au ſujet des biens temporels; & que, dans cette partie, il ne reconnoît point de Supérieur ſur la terre. Le même Arrêt déclaroit que les droits du Prince ne doivent être plaidés qu'en ſa Cour; que les Evêques ne peuvent non-ſeulement appeller de ſes Ordonnances, mais même ſortir du Royaume ſans ſa permiſſion; & que les Papes ne peuvent citer devant eux aucun de ſes ſujets.

Ce procès avoit été commencé par le Prélat, qui s'en repentit dans la ſuite. Il avoit voulu forcer les vaſſaux de Jean de Lebieſt, Seigneur de Thouaré, à lui faire hommage, & à le

reconnoître pour leur Seigneur. C'étoit une injuſtice criante ; & Jean de Lebieſt n'épargna rien pour ſe conſerver ſes droits. Le Parlement de Paris lui fut favorable ; mais, s'il gagna d'un côté, il perdit de l'autre : il tomba dans la diſgrace de ſon Souverain.

Le Duc n'eut pas plutôt appris que le Seigneur de Thouaré avoit appellé au Parlement de Paris, qu'il lui en fit faire de ſanglants reproches. Ce Prince étoit furieux de voir traverſer ſes deſſeins par un de ſes ſujets. Nous avons vu ci-devant que les Evêques de Nantes ſe diſoient indépendants de tout autre que du Pape. Malgré tous les efforts de Pierre de Dreux & de Jean le Roux, ſon fils, ces Prélats avoient conſervé la plus grande partie de ces privileges extraordinaires qui les rendoient ſi puiſſants. Pierre II, qui projettoit d'abaiſſer la puiſſance du Clergé & de le ſoumettre à ſes loix, fut fâché de voir un de ſes ſujets citer un Evêque au Parlement de Paris. C'étoit, en quelque ſorte, avouer que le Duc n'avoit aucune juriſdiction ſur les Prélats de ſon Duché. Il auroit voulu qu'on les eût appellés à ſon Parlement, comme à leur Juge naturel. Il ne manqua pas auſſi d'envoyer des Ambaſſadeurs au Roi, pour le prier de renvoyer la connoiſſance de cette affaire au Parlement de Bretagne. Le Roi ne voulut point acquieſcer à la demande du Duc ; il ſentoit bien qu'il étoit de ſon intérêt que ces ſortes d'appels euſſent lieu : il mettoit par-là le Duc dans une dépendance totale de la France. On n'eut donc aucun égard à ſes repréſentations, & le Parlement rendit ſon Arrêt comme nous l'avons vu ; le Monarque fit même dire au Duc qu'il étoit étonné qu'un Duc de Bretagne voulût forcer les Evêques à lui faire ſerment de fidélité pour leur temporel ; que ce droit ne pouvoit appartenir qu'au Roi ; & qu'il le prioit de renoncer à des prétentions injuſtes, s'il mettoit quelque prix à ſon amitié. Le Duc fut extrêmement ſurpris, & répondit, avec beaucoup de fermeté, aux Envoyés du Roi, qu'il connoiſſoit ſes droits & qu'il en vouloit jouir ; que, de tout temps, les Ducs avoient exercé une juriſdiction immédiate ſur les Evêques de leur Duché ; que nul Breton, de quelque condition & qualité qu'il fût, ne pouvoit interjetter appel au Parlement de Paris, ſous quelque prétexte que ce pût être, ſi ce n'eſt dans le cas de déni de juſtice, ou de prétendu faux jugement ; que la régale lui appartenoit, en qualité de Souverain de Bretagne ; & que par conſéquent c'étoit à lui que les Evêques étoient tenus de faire ſerment de

fidélité. Le Monarque ne se rendit point à ces raisons; mais il nomma des Commissaires pour examiner les titres du Duc. Le Duc en nomma aussi de son côté. Ils s'assemblerent à Tours. Les Députés Bretons firent si bien valoir les raisons de leur maître, que le Roi abandonna ses prétentions.

Cependant, Guillaume de Malestroit n'avoit point cessé de persécuter Jean de Lebiest. L'affaire avoit été portée à Rome. Le Pape, instruit des brouilleries que ce procès avoit fait naître, parut mécontent de l'Evêque de Nantes. L'injustice de ce Prélat étoit effectivement très-évidente. Le Pape Calixte III se hâta de terminer cette affaire; en conséquence il adressa une Bulle à l'Archevêque de Tours, par laquelle il lui ordonne d'annuller tout ce qui avoit été fait à cette occasion. L'Archevêque s'acquitta de sa commission, & il n'en fut plus parlé.

1454. Le Roi & la Reine de Sicile viennent à Nantes pour y voir le Duc, qui les reçoit avec beaucoup de magnificence.

1455. Guillaume de Malestroit ne vivoit pas mieux avec son Clergé qu'avec ses Souverains. Ce Prélat exigeoit des sommes considérables pour confirmer, par l'apposition de son sceau, les fermes des biens ecclésiastiques. Le Chapitre de la Cathédrale s'assembla pour prendre des mesures contre ces innovations. Il décida qu'on ne devoit rien à l'Evêque pour ces ratifications, & que, s'il persistoit dans ses prétentions, on le poursuivroit par les voies de droit.

En 1455, le Duc Pierre II obtint du Pape Calixte III, à la sollicitation de la Duchesse, son épouse, une Bulle pour fonder un Monastere de Religieuses de l'Ordre de Sainte-Claire, à Nantes. Le Prince acheta de Françoise de Rieux une maison très-ample, avec ses jardins, située vis-à-vis l'Eglise paroissiale de Saint-Vincent, & nommée *l'Hôtel de Rochefort*; maison que les Peres Carmes avoient occupée lors de leur premier établissement en cette ville.

1456. Reconnoissance des Reliques des Saints Donatien & Rogatien. Un habitant de Nantes, homme riche, nomme *Guillaume d'Aulnet* ou *d'Anet*, voulut rétablir, à ses frais, le grand autel de la Cathédrale. Sur cet autel, étoit un cercueil tout couvert d'or, d'argent, & de pierres précieuses, & fabriqué avec beaucoup d'art. On l'appelloit ordinairement *la châsse des Saints Donatien & Rogatien*, parce que la tradition enseignoit que c'étoit là qu'étoient renfermées les Reliques de ces deux illustres Martyrs;

mais perſonne ne ſçavoit ſous quelle forme elles y étoient, & dans quel temps elles y avoient été dépoſées. Sur les côtés du cercueil, vers le fond, étoient écrits ces deux vers latins :

Continet hic tumulus Fratrum ſacra corpora, quorum
Obtineat populus meritis hic regna polorum.

D'un bout, on liſoit, en groſſes lettres, SAINT DONATIEN ; &, de l'autre, SAINT ROGATIEN. On avoit coutume d'encenſer ce cercueil, auſſi-tôt qu'on avoit encenſé l'autel. On racontoit qu'un Evêque, dont on ne ſe rappelloit pas le nom, pouſſé d'une indiſcrette curioſité, ayant voulu ouvrir ce tombeau, fut puni ſur le champ d'une maniere bien exemplaire : Une main inviſible lui tourna le viſage par derriere (*a*), & il reſta, toute ſa vie, dans cette ſituation incommode.

Comme on ne pouvoit réparer l'autel, ſans ôter la châſſe, l'Evêque aſſembla ſon Chapitre & les habitants notables de la ville, avec leſquels il convint d'ouvrir ce cercueil, afin de rétablir ce qu'il y auroit de défectueux, & de réparer les outrages du temps. On eſpéroit, d'ailleurs, augmenter, ou plutôt ranimer la vénération & la dévotion du peuple pour les Saints Martyrs. La cérémonie fut aſſignée au 27 Décembre. On fit une tente ou lit d'honneur dans la nef de l'Egliſe, devant le chœur, pour y placer le cercueil. A l'un des côtés devoient être les Eccléſiaſtiques ; &, à l'autre, les Gentilshommes & principaux habitants.

Au jour marqué, Guillaume de Maleſtroit, Evêque de Nantes, ſe trouva malade. Il chargea Denis de la Loherie, Evêque de Laodicée, de l'Ordre de Saint-Dominique, de faire la cérémonie. Ce Prélat fit placer le tombeau ſous la tente, qu'on avoit eu ſoin de décorer des plus belles tapiſſeries. A neuf heures, on

(*a*) Ceci a bien l'air d'une fable. Voici ce qui y avoit donné lieu. Les Reliques des Saints Martyrs étoient anciennement dans l'Egliſe de leur nom, dans un des fauxbourgs de la ville. L'an 893, le Roi Eudes donna cette Egliſe aux Moines de Soiſſons, qui la céderent à ceux de Bourgdeols en 1003. Le Chapitre de la Cathédrale, qui craignoit que les Moines, propriétaires de l'Egliſe, n'enlevaſſent les Reliques des Patrons de Nantes, s'en empara, malgré les réclamations des Moines, & fit transférer ces précieuſes dépouilles à la Cathédrale, vers 1061 ou 1062. La cérémonie fut faite par Etienne, Légat du Saint-Siege, ſurnommé *Torticol*. Voilà ce qui avoit donné naiſſance à l'opinion populaire. On obſervera pourtant que je ne nie pas abſolument le miracle. L'hiſtoire ne dit pas ſi le Prélat avoit naturellement le col de travers, ou s'il devint miraculeuſement *torticol*.

ſonna

ſonna toutes les cloches pour appeller le peuple, qui étoit accouru de toutes parts pour voir cette fête.

Preſque tout le Clergé du dioceſe ſe trouva dans l'Egliſe en habits de chœur. Le peuple, qui étoit à Nantes, remplit l'Egliſe; mais, comme elle étoit trop petite pour une ſi grande multitude, les uns monterent ſur le toit, les autres dans les galeries, les autres, enfin, regardoient par les fenêtres.

La cérémonie commença par une proceſſion, depuis le chœur de l'Egliſe Cathédrale juſqu'à la tente où étoit le Reliquaire. L'Evêque de Laodicée encenſa d'abord ce tombeau, puis tout le monde ſe mit à genoux pour prier Dieu de répandre ſa bénédiction ſur tout ce qui devoit ſe faire dans la journée. Jamais, dit l'hiſtorien, on ne fit de prieres plus ardentes. Tout le monde étoit dans l'enthouſiaſme : les uns pleuroient de joie, les autres gémiſſoient de leurs fautes. A ces ſignes, non équivoques, d'une foi vive, ſuccéda le plus profond ſilence, qui ne fut interrompu que par le ſon des cloches. L'Evêque s'approche du Reliquaire, fait venir des ouvriers adroits, & leur demande par quels moyens on pourra ouvrir ce cercueil. Perſonne ne peut le ſatisfaire, parce qu'il étoit tout couvert d'or, d'argent, & de pierres précieuſes. On fait venir un Orfevre, qui enleve la premiere couverture : le bois paroît & étonne tout le monde par ſa beauté; on eût dit qu'il ne faiſoit que de ſortir des mains de l'ouvrier. Le Menuiſier, avant de toucher à ce bois ſacré, ſe jette aux pieds de l'Evêque, lui demande la bénédiction, & l'obtient. Il ſe met auſſi-tôt à travailler, & fait une ouverture aſſez grande. On apperçut deux boîtes, très-propres & preſque entiérement ſemblables. Sur la premiere, étoit écrit, en lettres rouges, SAINT ROGATIEN; &, ſur l'autre, SAINT DONATIEN. Au deſſus de l'une & de l'autre, étoient ſix trous, comme pour donner de l'air. Le Prélat & l'Archidiacre, Guillaume du Chaffaut, tirent la premiere châſſe. Le peuple ſe livre aux tranſports de la joie la plus vive, qu'il manifeſte par des cris multipliés de *Noël*, *Noël*. On ôte la couverture, on voit un linge d'une blancheur éclatante, avec un morceau de drap de ſoie de couleur de pourpre, qui paroiſſoit tout neuf. On le développe, & on le trouve plein d'os; il ne manquoit que celui d'une jambe. On expoſa ces dépouilles ſacrées à la vénération du peuple, & on continua la cérémonie.

On ne pouvoit tirer la ſeconde boîte, qui étoit attachée au fond du Reliquaire. On y fit entrer un enfant de douze ans, par

l'ouverture qu'on avoit pratiquée (*a*). L'enfant la détacha & la présenta au Prélat : on l'ouvrit, & on trouva un petit ſac de peau de cerf, couſu avec un fil de ſoie, auquel étoit ſuſpendu un cachet, ſi ancien qu'on eût bien de la peine à découvrir qu'il étoit de cire. Il repréſentoit, autant qu'on en put juger, un Evêque, la mitre en tête & le bâton paſtoral à la main. On ouvrit le ſac, & on trouva les os de Saint Donatien, enveloppés dans un morceau d'étoffe de ſoie blanche. On les expoſa, avec ceux de ſon illuſtre frere, à la vénération du peuple, qui faiſoit retentir le lieu ſaint d'acclamations. Ce qui étonnoit ſur-tout les aſſiſtants, étoit la miraculeuſe conſervation des os & du linge qui les couvroit ; tout paroiſſoit avoir été mis le même jour.

On chanta ſolemnellement le *Te Deum*, après lequel l'Evêque célébra la Meſſe. Le ſoir, après Vêpres, les Reliques furent replacées dans le cercueil. Le Dimanche ſuivant, on les porta proceſſionnellement par les rues de la ville, qui étoient tendues des plus riches tapiſſeries, & on les dépoſa ſur l'autel qui porte leur nom, dans la Cathédrale. Elles y reſterent juſqu'au 24 Mai, jour de la fête de ces deux illuſtres Martyrs. Ce jour-là, on les mit dans leurs boîtes, enveloppées de nouvelles étoffes de ſoie & de velours, avec le procès-verbal de la préſente cérémonie. L'acte en fut dreſſé par Jean Méat, Notaire apoſtolique & Chanoine de la Cathédrale.

La monnoie étoit alors de quatre eſpeces; ſçavoir, l'écu de ſoixante-quatre au marc ; le petit écu ou écu neuf; les réaux-francs; & les ſaluts. On trouve encore des blancs-bretons, au chapelet, à neuf deniers de cours; & des blancs-bretons, à la targe, de douze deniers monnoie. En 1451, le Duc fit donner à la Collégiale de Nantes quatre mille écus d'or, du poids de France, au cours de vingt-ſept ſols ſix deniers tournois, pour l'achat d'un fonds de deux cents livres de rente ; & deux mille ſix cents royaux d'or, *bons & de poids*, pour l'acquêt d'un autre fonds de cent trente livres de rente.

(*a*) Ce Reliquaire fut réparé par la munificence de Pierre II & de la Ducheſſe Iſabeau d'Ecoſſe, veuve du Duc François I, qui donnerent chacun ſix marcs d'argent. Le peuple immenſe, qui aſſiſtoit à la cérémonie, fit auſſi des dons conſidérables à ce ſujet. C'étoit un morceau d'un très-grand prix, puiſqu'il étoit tout couvert d'or, d'argent, & de pierreries ; le tout, d'un travail fini. Il n'étoit pas d'ailleurs bien petit, puiſqu'un enfant de douze ans entroit par l'ouverture que l'on y avoit faite. On ne ſçait ce qu'il eſt devenu. Le Chapitre ſeul de la Cathédrale pourroit l'apprendre au Public.

Jean Huandi, Recteur de Saint-Vincent, s'oppoſoit fortement à la fondation du Monaſtere des Filles de Sainte-Claire, pour cauſe de la diminution de ſes droits curiaux. Le Duc, fondateur, voulant le ſatisfaire, lui aſſura une rente de dix livres, ſur hypotheque, dont neuf livres pour le Recteur, & vingt ſols pour la Fabrique. Guillaume Chauvin, Premier Préſident à la Chambre des Comptes, en fit l'aſſiſe. Dès que le Monaſtere fut achevé, les Religieuſes y furent introduites, le 30 Août 1457, par Guillaume de Maleſtroit & ſon Clergé, ſuivi de la Ducheſſe Françoiſe d'Amboiſe; d'Artur, Comte de Richemont, Connétable de France; de Catherine de Luxembourg, ſon épouſe; de Gui, Comte de Laval; & de pluſieurs Barons & Seigneurs, qui accompagnoient dix-huit Religieuſes. Elles avoient à leur tête Guillaume Vaurillon, Religieux Dominicain; & Bertrand de Coëtenette, Aumônier du Duc. Ce dernier lut, à haute voix, la Bulle du Saint-Pere; après quoi, l'auguſte compagnie fit entrer les Religieuſes dans leur Couvent, & leur enjoignit de garder exactement la clôture.

La Place de Lieutenant du Prince, au Gouvernement de Nantes, fut créée, le 27 Septembre 1457, en faveur de René Rouaud. Le Duc Pierre II mourut de paralyſie, au château, le 27 Septembre de la même année, ſans laiſſer d'enfants de Françoiſe d'Amboiſe, ſon épouſe. Il fut inhumé dans l'Egliſe Collégiale de Notre-Dame, dans un tombeau qu'on prétend avoir été conſtruit par ſes ordres.

Ce Prince fit ſon teſtament deux jours avant ſon décès: on y trouve qu'il donna des ſommes conſidérables à la Collégiale, outre deux ornements complets pour le Célébrant, le Diacre, & le Sous-Diacre; comme chape, chaſuble, & ornements d'autel. Le premier étoit de drap fond gris, & ſervoit à ſa Chapelle. Le ſecond étoit de velours cramoiſi, & bordé de plumes de paon. Il ajouta à ces legs deux parements d'autel, d'une tapiſſerie d'Arras, qui repréſentoit la Paſſion de notre Seigneur; trois tableaux d'or, dans leſquels ſont des Reliques prétendues de la vraie Croix & de la robe du Sauveur du monde; (ces tableaux étoient dans la Chapelle du château:) l'image de Saint Vincent Ferrier, à laquelle eſt attaché, avec une chaîne d'or, un doigt de la main droite du Saint, enchâſſé en or, avec un baloiz deſſus, & un joyau d'or qui repréſente Notre-Dame de Pitié.

Artur III du nom, frere du Duc Jean V, succéda à Pierre II au Duché. Ce Prince conſerva l'épée de Connétable de France,

malgré toutes les repréſentations qu'on lui fit à ce ſujet. Son regne fut malheureuſement trop court pour la Bretagne. Il ne vécut pas heureux ſur le Trône. Il trouva dans l'Evêque de Nantes un rebelle, d'autant plus coupable que ce Prélat lui étoit redevable de ſon Evêché. Ce Prince avoit pourtant été averti des peines qu'il ſe préparoit. Comme il aimoit Guillaume, il avoit engagé Jean de Maleſtroit, ſon oncle, à lui réſigner l'Evêché de Nantes. Jean ne put ſe refuſer aux inſtances réitérées d'Artur, qui n'étoit alors que Comte de Richemont; mais, comme il connoiſſoit ſon neveu, il ne voulut pas qu'on pût lui imputer les troubles qu'il prévoyoit devoir ſuivre ſon élévation à l'Epiſcopat. Il dit au Comte : *Je ferois plus pour vous que pour homme qui vive : mais, par le corps de Notre-Dame, vous vous en repentirez; car c'eſt le plus mauvais ribaub traiſtre que vous veiſtes oncques, & ſi vous le connoigſiez comme moi, vous n'en parleriez jamais.* Malgré une déclaration ſi peu favorable à Guillaume, & quelques démarches ſéditieuſes qui lui étoient échappées, Artur, entraîné par l'amitié, ne ceſſa de preſſer le bon Evêque de lui accorder ſa demande. Le nouveau Prélat occaſionna bientôt des plaintes très-fondées; mais Artur étoit aveuglé par ſon inclination pour Guillaume, & ne pouvoit croire qu'un homme qu'il aimoit pût être un méchant. Il le chériſſoit toujours & le combloit de bienfaits. Il les paya de la plus noire ingratitude. Il refuſa de faire ſerment de fidélité & hommage à ſon bienfaiteur pour ſon temporel, excommunia quelques-uns de ſes Officiers, en fit arrêter un autre qui avoit fait ſaiſir de faux poids & de fauſſes balances, & ne lui rendit la liberté qu'après en avoir exigé une groſſe rançon; il faiſoit ajourner à comparoître devant lui les Sergents du Duc, qui portoient ſes armes ſur ſon fief, & ſomma le Duc, lui-même, de faire mettre en liberté des priſonniers d'un autre dioceſe, ſaiſis dans celui de Nantes. Les Officiers du Duc, révoltés de ces excès, penſerent à la vengeance, mais ils s'y prirent mal : ils oſerent ſe préſenter devant lui pendant qu'il faiſoit une proceſſion, le 7 Décembre, à la tête de ſon Clergé. Le Procureur du Duc, à la Cour de Nantes, ſe diſant envoyé de ſon maître, le ſomma de comparoître, le ſamedi ſuivant, devant le Prince, ſous peine de ſaiſie de ſon temporel, & l'ajourna encore à comparoître, à la requête du Procureur général, pour répondre à pluſieurs accuſations intentées contre lui. Il lui demanda réponſe ſur le champ. Le Prélat, irrité, ſçut bien ſe prévaloir des circonſtances. Au lieu de

répondre, il somma, lui-même, le téméraire Officier à comparoître, en deux heures, sous le portail de la Cathédrale, pour y rendre compte des raisons qui l'avoient porté à interrompre, avec scandale, les fonctions augustes de la Religion. Quant à la citation, il répondit qu'il ne tenoit rien du Duc, & qu'il ne reconnoissoit d'autre Souverain que le Pape. Après ce peu de paroles, il laissa là l'Officier, & continua sa procession. Il ne tarda pas à lancer une excommunication contre les gens du Duc, & poursuivit l'affaire avec vigueur. Artur en appella au Pape, mais la Cour de Rome, instruite de ce qui s'étoit passé à la procession, ne fut pas favorable à ce Prince : elle confirma même la sentence d'excommunication & l'interdit jetté par le Prélat.

Artur ne vit point la fin de ce démêlé, il mourut, le 26 Septembre 1458, de poison, selon les uns, & selon les autres, du chagrin que lui causa l'Evêque de Nantes. Son corps fut ouvert, gardé deux jours, & ensuite inhumé dans l'Eglise des Chartreux, où l'on voit, devant le grand autel, son tombeau chargé des armes de Bretagne & de Luxembourg. On remarque au vitrail de cette Eglise son portrait, & celui de Catherine de Luxembourg, sa troisieme femme, qui fit construire le mausolée de son mari, & acheva de bâtir l'église & le Couvent.

Artur avoit été marié trois fois, mais il ne laissa point d'enfants. La Bretagne perdit en lui le plus grand des Souverains qu'elle eut eu jusqu'alors. Son expérience consommée dans les affaires, sa sagesse, ses vertus, faisoient espérer à cet Etat la félicité la plus parfaite. Il avoit blanchi sous les armes, & passoit pour le plus grand Capitaine de son temps. Ses exploits & ses talents lui acquirent une réputation rarement aussi bien méritée. La France, sur-tout, lui a des obligations immortelles, & le compte au nombre de ses principaux défenseurs. Enfin, pour achever son éloge, il suffira de dire que la Couronne de Bretagne, qu'il porta sur la fin de sa vie, reçut de lui un nouvel éclat, & qu'il l'honora autant qu'il en fut honoré.

François II du nom, fils aîné de Richard, Comte d'Etampes, & de Marguerite d'Orléans, succéda à son oncle au Duché de Bretagne.

1458. On vit, cette année, à Nantes, quatre Duchesses de Bretagne; sçavoir, Marguerite de Bretagne, épouse du Duc François II, actuellement régnant; Isabeau d'Ecosse, veuve de François I; Françoise d'Amboise, veuve de Pierre II; & Catherine de Luxembourg, veuve d'Artur III.

Les Moines de Saint-Sauveur de Redon céderent, en 1458, aux Chanoines de Notre-Dame, la moitié de cette Eglise dont ils jouissoient, & firent bâtir la Chapelle de Notre-Dame de Toute-Joie, qui est auprès de l'Hôtel de Ville. On croit qu'ils lui donnerent ce nom pour témoigner la joie qu'ils ressentoient de voir leurs disputes éternelles avec les Chanoines de la Collégiale heureusement terminées par leur séparation. L'Evêque de Nantes approuva & ratifia cet arrangement.

1459. Dès que le Duc eut fait son entrée à Rennes, il vint à Nantes, & y fut reçu par le Clergé, à la porte de Saint-Nicolas, le 30 Mars 1459. Toute la ville étoit dans l'ivresse de la joie. Le Prince étoit jeune, d'une figure aimable, & aimoit les plaisirs. Pendant long-temps les fêtes se succéderent sans interruption. Elles furent embellies & animées par la présence d'une aimable Princesse. C'étoit la Dame d'Argueil, sœur du Duc, femme spirituelle, très-belle & très-vertueuse, qui l'étoit venu voir à Nantes. Elle étoit mariée au fils aîné du Prince d'Orange. François II la combla de caresses, lui assigna une pension de mille francs, & ajouta à ce bienfait de magnifiques présents. Cette Dame donna aussi des preuves de sa générosité à la Cour de son frere; entr'autres, elle fit présent d'un bijou de prix à Poncet de la Riviere, que le Duc venoit de faire Chevalier de son Ordre. Le marc d'argent étoit à huit livres quinze sols, & le marc d'or à cent livres.

Le 4 Avril, le Duc rendit une Ordonnance qui portoit que, pour le présent, on fabriqueroit, à Rennes & à Nantes seulement, des monnoies blanches & noires, de grands & petits blancs, des doubles & des deniers.

Henri de la Villeblanche fut nommé, le 6 Janvier, Lieutenant du Duc, dans la ville de Nantes.

La Fabrique de Saint-Nicolas n'étoit pas riche en 1459, elle n'avoit qu'une custode de laiton à pied d'argent, pour exposer le Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu, dans l'Octave, & le Jeudi-Saint, qui étoient les seuls jours de l'année consacrés à cette dévotion.

La dédicace de l'Eglise des Chartreux de Nantes fut faite le 16 Août 1459, par Denis, Evêque de Laodicée, du consentement de l'Evêque de Nantes, en présence d'Isabeau d'Ecosse, Duchesse de Bretagne; de Nicolas le Roux, Curé de Saint-Clément; & de plusieurs autres Ecclésiastiques. L'acte qui fait mention de cette cérémonie, place le Couvent des Chartreux dans

la Paroiſſe de Saint-Clément. Il eſt aujourd'hui dans celle de Saint-Donatien.

1460. Le Général de la Paroiſſe de Saint-Nicolas fait bâtir une ſacriſtie, dont les ſeuls fondements coûtent cent écus d'or de vingt-cinq ſols monnoie. Pour fournir aux frais de cet édifice, on impoſe une taille générale ſur les Paroiſſiens. Les plus riches font des dons volontaires, de ſorte que les deniers provenus de cette impoſition ſe trouvent plus que ſuffiſants pour achever l'ouvrage. Le reſte eſt employé à faire le carrelage de l'Egliſe. Le Pape avoit accordé neuf indulgences à ceux qui viſitoient cette Egliſe à Pâques. Dans un compte de la Fabrique de cette Paroiſſe, rendu en 1460, on trouve des preuves de l'horreur qu'inſpiroient les lépreux. *Guillaume Champion, qui avoit été pourvu du commandement des Paroiſſiens de Saint-Nicolas, par la Cour de Monſeigneur l'Official*, avoit été ſoupçonné de lepre, &, comme tel, rejetté par les habitants. Pour dépoſſéder cet homme, il fallut lui faire ſon procès. On le pourſuivit vivement en Juſtice, & il fut condamné. Le procès coûta, tant pour les frais des Procureurs que pour la viſite des Médecins, *la ſomme de cent ſix ſols quatre deniers.*

Auſſi-tôt que le Duc François II s'étoit vu ſur le Trône, il avoit penſé à terminer tous les différents qu'il avoit avec l'Evêque de Nantes. L'Archevêque de Tours, pour hâter l'accommodement, décida que les cenſures lancées précédemment ſeroient nulles, & que les Officiers excommuniés pourroient ſe faire abſoudre par leurs Confeſſeurs ordinaires. On nomma auſſi-tôt des Arbitres pour arranger le reſte.

François II, qui ſçavoit que le Clergé étoit difficile à ſoumettre, s'aviſa, au commencement de ſon regne, d'un expédient qui lui réuſſit. Il envoya au Pape une ambaſſade magnifique, avec une lettre très-ſoumiſe. L'orgueil du Pontife fut flatté de l'attachement du Prince Breton, & des ſentiments reſpectueux qu'il montroit pour l'Egliſe. La lettre fut publiée par ordre de la Cour de Rome, & le Pape ne fit pas difficulté de joindre à cette lettre l'éloge du Duc, & de ſa parfaite ſoumiſſion pour l'Egliſe. Auſſi François II n'eut-il point à ſe plaindre des Souverains Pontifes. Ils lui accorderent les faveurs les plus ſignalées, & ne ſe déclarerent jamais contre lui. Dans les démêlés qu'il eut avec l'Evêque de Nantes, il n'eut à combattre que le Roi de France, protecteur intéreſſé du Prélat. La Cour de Rome reſta neutre, ou ne ſervit que foiblement l'Evêque, comme on le verra ci-après.

Le Duc profita de cette bonne disposition pour réformer un abus très-blâmable. Il arrivoit assez souvent que les légitimes possesseurs des Bénéfices étoient chassés par des usurpateurs, qui supposoient de faux titres, ou formoient des accusations calomnieuses. On voyoit assez communément des Ecclésiastiques valétudinaires, ou d'un âge avancé, chassés de leurs maisons, ou réduits à la derniere misere, par ces infames pratiques; sur-tout, quand ils n'étoient pas assez riches pour satisfaire l'avarice, l'ambition, ou la mauvaise foi, à force d'argent. A la priere du Duc, le Pape donna une Bulle, qui portoit qu'on ne pourroit inquiéter les possesseurs triennaux dans la jouissance de leurs Bénéfices.

L'Université de Nantes fut érigée, en 1414, par une Bulle du Pape Jean XXII. Cette érection fut confirmée, en 1418, par Martin V, &, en 1448, par Nicolas V; mais ces Bulles avoient été jusques-là sans effet, parce que les Ducs demandoient une Faculté de Théologie, que les Papes ci-dessus dénommés ne voulurent jamais accorder. Pie II, plus complaisant, donna, en 1460, une Bulle conforme aux desirs du Duc François, qui fonda cette Université à Nantes, le 22 Septembre 1461. Elle est composée des Facultés de Théologie, du Droit Canon, du Droit Civil, de Médecine, & des Arts. Un Pere Carme, nommé *Longue-épée*, composoit seul la Faculté de Théologie, tant la science étoit rare alors. Aujourd'hui, cette Université compte au nombre de ses Membres, de sçavants Théologiens, des Médecins éclairés, & quelques bons Littérateurs. La Faculté des Droits fut transférée à Rennes, par Déclaration du Roi du premier Octobre 1735.

Le 17 Août 1461, le Duc fit faire, dans la Cathédrale, un Service solemnel pour le repos de l'ame du Roi Charles VII. Ce Prince étoit mort, le 22 Juin, du chagrin que lui avoit causé la révolte de son fils.

Louis XI, qui lui succéda, ne tarda pas à venir en Bretagne, sous prétexte de faire un voyage à Saint-Sauveur de Redon; mais ce motif n'étoit pas le seul qui conduisit le Monarque dans le Duché : il étoit bien aise d'examiner les villes du pays, les forces du Prince, & de sonder les dispositions du peuple. Louis passa par Nantes, & y fut reçu par le Duc avec beaucoup plus de magnificence que de sincérité. François, qui avoit pénétré la politique du Roi, ne put jamais lui montrer de la confiance, quelque effort qu'il fit sur lui-même pour cacher ses sentiments

ſentiments aux yeux du Monarque : peu s'en fallut même qu'ils ne ſe quittaſſent ennemis. La Ducheſſe d'Amboiſe, veuve de Pierre II, fut la cauſe innocente du mécontentement de l'un & de l'autre de ces Princes. Après la mort de ſon époux, elle avoit été demandée en mariage par un Prince de la maiſon de Savoie, qui avoit mis la Cour de France dans ſes intérêts. Le Roi, la Reine, le Duc de Bretagne, & pluſieurs autres Seigneurs, avoient joint leurs prieres à celles du pere de la Princeſſe, ſans pouvoir la décider à paſſer à de ſecondes noces. Son opiniâtreté irrita ſon pere, qui deſiroit ardemment ce mariage. Il réſolut de la faire enlever & de la forcer à ce qu'on exigeoit d'elle. Il en parla au Roi, qui approuva l'expédient. On plaça des bateaux ſur la Loire pour l'exécution de ce projet : tout étoit diſpoſé de façon que la Princeſſe ne pouvoit éviter le malheur qu'on lui préparoit. Heureuſement le Duc fut averti de ce qui ſe paſſoit. D'abord, il n'en voulut rien croire ; mais, la choſe lui ayant été confirmée, il ne put s'empêcher de témoigner de l'indignation contre les auteurs du complot; il parut, ſur-tout, irrité de ce qu'on oſoit faire violence à une Ducheſſe de Bretagne, dans la Bretagne même. Il jura qu'il ne le ſouffriroit jamais, & donna des ordres en conſéquence. Il envoya chercher la Princeſſe, & la logea dans une maiſon ſûre, avec une bonne garde. Le Roi & le pere de la Ducheſſe témoignerent leur mécontentement au Prince Breton : mais il leur répondit avec tant de fermeté, qu'ils ne jugerent pas à propos de pouſſer l'affaire plus loin ; de ſorte que la Princeſſe reſta tranquille, comme elle le deſiroit.

On trouve, dans quelques hiſtoriens, ces faits, ornés & embellis de circonſtances miraculeuſes. On avoit placé, diſent-ils, des bateaux ſur la Loire, avec ordre à ceux qui les conduiſoient de ſe ſaiſir de la Princeſſe lorſqu'elle viendroit à paſſer; mais, par un miracle bien viſible, la Loire ſe trouva glacée depuis Mauves juſqu'aux ponts de Nantes, dans une étendue de trois lieues, quoiqu'on fût dans la ſaiſon la plus chaude de l'année, puiſque c'étoit le 11 Juin. Ces hiſtoriens ſe ſont trompés : ceci ſe paſſa à la fin de Novembre, & non pas au commencement de l'été. Il n'y a point là de miracle.

13 Novembre 1461. Tannegui du Châtel eſt nommé Gouverneur de Nantes.

1461. Guillaume de Maleſtroit, après l'Epiſcopat le plus orageux, ſe démet de ſon Evêché en faveur d'Amauri d'Acigné,

ſon neveu (*a*). Ce Prélat étoit allé à Rome, & avoit obtenu ſes Bulles. Il revint en Bretagne, & ſe préſenta au Duc, qui fit lire ſes titres, & lui permit de prendre poſſeſſion de ſon Evêché. Dès-lors Amauri fut reconnu Evêque de Nantes par le Duc, qui le qualifioit tel dans ſes lettres & dans la converſation.

Le Prince eut bientôt lieu de ſe repentir d'avoir été ſi facile. Amauri ne fut pas plutôt établi ſur ſon Siege qu'il refuſa de faire ſerment de fidélité, ſous prétexte que ſon Egliſe étoit indépendante, & qu'il ne devoit reconnoître, tant dans le temporel que dans le ſpirituel, d'autre Supérieur que le Pape. Ces prétentions ne pouvoient manquer d'irriter le Duc contre le Prélat; mais celui-ci, qui ſe ſentoit appuyé, ne ſe ſoucioit pas de la colere du Prince. Ses ennemis ne laiſſerent pas échapper cette occaſion de lui nuire. Ils étoient puiſſants auprès du Duc, puiſqu'ils étoient à la tête des affaires. Les plus conſidérables étoient Tannegui du Châtel & le Chancelier de Bretagne. Ils lui repréſenterent Amauri comme un rebelle, fauteur de la France, & d'autant plus à craindre qu'il avoit auprès du Roi des parents & des amis; que cette Couronne, dont il étoit l'eſpion, ne manqueroit pas de prendre ſa défenſe & d'appuyer ſes entrepriſes, pour profiter des troubles de l'Etat; qu'il étoit à craindre que quelque jour il n'appellât les Français dans le Duché; & qu'il falloit au plutôt le mettre dans l'impoſſibilité d'exécuter ſes mauvais deſſeins, ſi l'on ne vouloit s'expoſer aux plus grands dangers.

François n'eut pas de peine à ſe rendre à toutes ces raiſons. Il connoiſſoit Louis XI, & ſçavoit bien qu'il ne laiſſeroit pas échapper l'occaſion de lui faire la guerre. Amauri ne pouvoit que lui nuire dans ſes démêlés avec la France, d'autant mieux que ce Prélat étoit, en quelque ſorte, obligé de la ſervir. Son oncle, frere de Guillaume de Maleſtroit, ſon prédéceſſeur, étoit fort conſidéré à la Cour de Louis XI, qui cherchoit à ſe l'attacher par toutes ſortes de bienfaits. L'Amiral de Montauban, intime ami de l'Evêque de Nantes, n'avoit pas moins de crédit en France. C'étoit une politique du Roi de gagner les ſujets pour découvrir les ſecrets de leurs maîtres.

Ces conſidérations déciderent le Duc à agir vivement contre Amauri. Il aſſembla un Conſeil extraordinaire, compoſé du Chan-

(*a*) Ce Prélat étoit né à Saint-Etienne de Montluc, Paroiſſe du dioceſe de Nantes, où ſa maiſon poſſédoit de grands biens.

celier, du Vice-Chancelier, du Président de Bretagne, d'Olivier de Coëtlogon, d'Eustache d'Epinai, de Michel de Partenai, de Jean Dubois, & du Sénéchal de Vannes. Olivier de Coëtlogon fut d'avis de ne rien précipiter, mais de mander les Seigneurs d'Acigné, de la Hunaudaye, & de Coëtquen, pour terminer l'affaire à l'amiable : cet avis ne fut pas suivi; on résolut de traiter le Prélat avec toute la sévérité possible. En conséquence, le Duc donna des lettres-patentes, qui défendoient à l'Evêque & à ses Officiers, sous peine de bannissement, de se mêler de l'administration de l'Evêché; au Clergé & au peuple, de reconnoître Amauri pour Evêque, sous peine de saisie de leur temporel pour les Ecclésiastiques, & de saisie de leurs biens & de punition corporelle pour les Laïques. Cette Ordonnance fut exécutée. Les lettres-patentes furent affichées à la porte du Palais épiscopal, & publiées, dans tout le territoire de Nantes, par un Héraut accompagné de Tannegui du Châtel, & escorté par un corps de Cavalerie. On traîna hors de la ville le Grand-Vicaire de l'Evêque, & un Professeur en Droit Canon. Les Officiers du Duc s'emparerent du manoir de la Touche, en chasserent Guillaume de Malestroit, ancien Evêque de Nantes, pillerent ses meubles, effacerent ses armes des lambris, & y placerent celles du Duc. Le vieux Prélat voulut se réfugier dans la ville, mais on lui en refusa l'entrée, & il fut obligé d'aller chercher un asyle ailleurs.

Quelques jours après, on enfonça les portes de l'Evêché pendant le Service divin; on fouilla dans les coffres, on enleva les titres, on mit le scellé par-tout, & on chassa les domestiques de l'Evêque. Le Duc, pour motiver sa conduite envers le Prélat, donna de nouvelles lettres-patentes datées de l'Epronniere, maison près Nantes, où il soutient que le droit de régale est attaché au titre de Duc, & que les Sieges épiscopaux ne sont censés remplis, en Bretagne, que lorsque les nouveaux élus ont présenté leurs lettres de confirmation au Prince; que, puisque Amauri n'avoit pas fait cette soumission, il étoit clair qu'il ne pouvoit se dire Evêque de Nantes. Cette accusation étoit injuste; mais, comme c'étoit la seule raison que pouvoit alléguer François II contre Amauri, il faisoit tous ses efforts pour persuader au peuple que ce n'étoit ni la haine, ni la crainte qui le faisoient agir, mais seulement la justice & les droits de sa Couronne. En conséquence de cette déclaration, Tannegui du Châtel eut ordre de s'emparer, au nom du Duc, du temporel

de l'Evêché de Nantes. Il me semble que le Duc ne devoit pas avoir recours à la calomnie pour éloigner le Prélat. Le refus qu'il avoit fait de faire serment de fidélité pouvoit suffire; mais, peut-être, regardoit-il ce moyen comme insuffisant. D'ailleurs, il étoit bien plus simple de faire passer Amauri pour usurpateur d'un titre qui ne lui appartenoit pas: par ce moyen, le Duc lui enlevoit la moitié de ses avantages.

L'Evêque montra beaucoup de fermeté dans cette affaire. Il fit défendre au Procureur général de passer outre, & le menaça de l'excommunier; mais l'Officier lui fit réponse qu'il appelloit de cette défense à l'Archevêque de Tours, ou plutôt que, regardant l'Evêché comme vacant, il ne faisoit aucun cas de ses censures: il ajouta qu'on avoit de très-bonnes raisons de ne pas reconnoître sa jurisdiction, puisqu'il n'avoit pas montré ses lettres au Duc, son Souverain. Le Prélat soutint que l'accusation étoit fausse; &, comme il sçavoit que c'étoit la principale raison que le Duc alléguoit contre lui, il voulut lui ôter le moyen de s'en servir, & se mit en devoir de lire les Bulles du Pape. Le Procureur général dit que cela ne le regardoit pas, & lui tourna le dos.

L'intention de François étoit de pousser l'Evêque à bout. Il n'eut pas plutôt appris ce qui venoit de se passer, qu'il fit chasser l'Evêque de son Evêché, & ses Officiers de ses maisons, pour y établir les siens. Amauri se retira à Angers, & demanda au Chapitre de la Cathédrale de cette ville un territoire pour y ajourner le Duc. Le Chapitre lui accorda la permission de faire ce que le droit lui permettoit, & le renvoya pour le reste à son Evêque. Celui-ci, après avoir déploré le malheureux sort de son Confrere, lui dit qu'il étoit fâché de ne pouvoir lui être utile; mais que les égards qu'il devoit au Roi de Sicile, Duc d'Anjou, parent & allié du Duc de Bretagne, ne lui permettoient pas de lui accorder un territoire. Amauri prit alors, pour territoire emprunté, le réfectoire du Chapitre de la Cathédrale d'Angers, & y ajourna le Procureur général & les autres Officiers du Duc à comparoître devant lui le 22 Octobre. Il jetta en même temps l'interdit sur le diocese de Nantes, & ordonna que la sentence seroit exécutée; mais le Roi Louis XI parut desirer qu'on ne poussât pas l'affaire, & on différa de publier l'interdit.

Pendant que ces choses se passoient, le Grand-Vicaire de l'Evêque, qu'on avoit chassé, s'étoit rendu à la Cour de France,

& avoit fortement demandé au Roi justice de la violence exercée contre l'Evêque & le Clergé. Le Monarque crut que l'occasion étoit favorable pour affoiblir la puissance des Ducs de Bretagne. Il n'étoit pas content de François II : il ne pouvoit lui pardonner la froideur qu'il montroit pour ses intérêts depuis qu'il étoit sur le Trône. Il se plaignoit que le Duc, pour lequel il avoit eu tant d'égards, ne lui montroit aucune reconnoissance ; & ces plaintes auroient été fondées, si François n'avoit pas eu le secret de démêler le fond du caractere de Louis : mais, étoit-ce à un Prince connu pour le plus dissimulé de son siecle, qu'il convenoit de se plaindre du peu de confiance qu'on avoit en lui ? Aussi le Duc montra, dès le commencement, qu'il n'étoit pas dupe de la bonne volonté apparente du Monarque Français. Le Roi s'en étoit apperçu dans son voyage de Nantes ; il n'eut aucun lieu d'en douter dans la guerre de Catalogne. Le Duc ne lui fit aucune offre de service ; &, pour montrer qu'il étoit bien loin de vouloir le secourir, il fit fortifier ses places & augmenter ses garnisons, lorsqu'il apprit que Louis XI avoit le dessein de passer du Mont-Saint-Michel par la Bretagne pour se rendre en Poitou qui étoit menacé par les Anglais.

François II, qui se défioit singuliérement du Roi, avoit pris toutes les mesures convenables contre un Prince si dissimulé. Il avoit par-tout des émissaires déguisés en Moines, & ces émissaires ne lui avoient pas laissé ignorer que le Roi étoit très-indisposé contre lui, & qu'aussi-tôt que l'occasion de le punir se présenteroit, il la saisiroit avec empressement. Le Duc s'attendoit bien que le Roi profiteroit des circonstances. En conséquence, il avoit fait alliance avec le Duc de Bourgogne, levé des troupes, & fortifié ses places. Cependant, comme il n'étoit pas encore bien en état de résister, il envoya des Ambassadeurs au Roi, pour retarder du moins une guerre qu'il ne pouvoit ni ne vouloit éviter. Louis, qui avoit de violents soupçons contre le Duc de Bretagne, voulut sonder ses dispositions. Il répondit aux Envoyés que son dessein étoit de faire examiner les droits du Duc sur les Eglises de Bretagne, & de rendre justice aux parties. En effet, le 26 Octobre 1463, il nomma le Comte du Maine, son oncle, pour examiner les titres du Duc, & prononcer juridiquement sur cette affaire. Le Comte du Maine eut, pour Conseillers, l'Evêque de Poitiers ; le Comte de Cominges ; Jean Dauvet, Président de Toulouse ; Pierre Poignant ; & Adam Hodon, Secretaire.

Le Roi donna à ces Commiſſaires des inſtructions qui renfermoient tous les bienfaits dont il prétendoit avoir gratifié le Duc de Bretagne, & tous les griefs qu'il avoit contre lui. Outre ceux dont j'ai parlé, le Roi l'accuſoit encore d'avoir formé des liaiſons criminelles avec le Comte de Charolois & avec le Roi d'Angleterre : il lui reprochoit, ce qu'on diſoit dans le public, que c'étoit en haine de l'Amiral de Montauban qu'il ne faiſoit rien pour le ſervice du Roi; que c'étoit par la même raiſon qu'il avoit fait ſaiſir les revenus de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon; & qu'enfin, il n'avoit chaſſé Amauri d'Acigné de ſon Siege, que parce que ce Prélat avoit un oncle auprès du Roi : il attribuoit au Procureur du Duc, à Rome, d'avoir dit que ſon maître n'étoit point ſujet du Roi, & qu'il recevroit bien plus volontiers en Bretagne les Anglais que les Français.

Louis donnoit encore comme preuves de la mauvaiſe volonté du Duc pour la France, qu'il avoit fait ſéparer ſes Etats de ceux de cette Couronne dans les Bulles de légation, ce qui n'avoit point encore été fait; qu'outre cela, il avoit fait couronner l'écu de Bretagne, qui devoit être ſimplement ſurmonté d'un chapeau; & que, dans les cérémonies de la canoniſation de Saint Vincent-Ferrier, les Bretons avoient porté à Rome les bannieres de Bretagne couronnées.

Le Monarque paſſoit enſuite à l'affaire du Prélat chaſſé, & prétendoit que le Duc ne pouvoit, ſans injuſtice, ſaiſir les revenus de l'Evêque, parce qu'il n'avoit aucun droit ſur ce temporel; que le Roi ſeul pouvoit en diſpoſer; que, dans toute la Chrétienté, les Evêques étoient placés au deſſus des Ducs, & que les derniers ne pouvoient jamais commander aux premiers; qu'au Roi ſeul appartenoit la régale; & que, ſi le Duc avoit à ſe plaindre du Prélat, il convenoit qu'il le citât devant le Roi, ſon ſouverain Seigneur; qu'en agiſſant comme il faiſoit, il entreprenoit ſur les droits les plus ſacrés de l'autorité royale, & méritoit la même punition qu'on infligeroit au dernier des ſujets du Roi en pareil cas; enfin, que la garde, ſauve-garde, ſerment de fidélité & obéiſſance des Egliſes Cathédrales, Abbayes, &c. &c. appartenoient uniquement au Roi. Ces inſtructions renfermoient beaucoup d'autres articles, touchant la nature de l'hommage, les appels au Parlement de Paris, & le droit de battre monnoie.

L'Evêque de Nantes expoſa auſſi ſes prétentions dans un mémoire : elles ne peuvent que ſurprendre un homme raiſonnable. 1°. L'Egliſe de Nantes, dit le Prélat, ne reconnoît aucun Prince

temporel. *C'eſt un fief plus noble que Comté & Baronnie.* 2°. Elle eſt la troiſieme de la Chrétienté, fondée en l'honneur de Saint Pierre & de Saint Paul. 3°. Elle poſſede de très-grands biens, entr'autres, la cité de Nantes. 4°. Saint Felix, un de ſes Evêques, a fait paſſer un des bras de la riviere de Loire le long des murs de cette ville, pour l'utilité des habitants. 5°. Cette Egliſe eſt ſous la protection du Pape. 6°. Elle a les droits de régale & toute Juriſdiction. 7°. Jamais aucun Evêque de Nantes n'a reconnu tenir le fief de ſon Egliſe des Ducs de Bretagne. 8°. Le Duc ne peut exercer aucune Juriſdiction ſur le fief de l'Evêque, ſans ſon conſentement, quoiqu'il ait ce droit ſur le fief des Barons. 9°. On ne doit point appeller de la Juriſdiction de l'Evêque au Parlement du Duc, mais ſeulement au Conſeil du Prélat, nommé *ſes grands jours.* 10°. Le Duc ne peut ſaiſir les revenus de l'Evêché, ſoit que le Siege ſoit rempli ou qu'il ſoit vacant. Jamais peut-être Evêque de Nantes n'avoit porté ſi loin ſes prétentions. Il eſpéroit, ſans doute, que le Duc, tremblant à la ſeule voix de Louis XI, alloit accepter toutes les conditions qu'on voudroit lui impoſer, ou que, trop foible pour braver des forces ſupérieures, il ſeroit bientôt forcé de venir, en ſuppliant, demander une paix néceſſaire & déſavantageuſe. Mais il ſe trompoit. François avoit prévu tout ce qui devoit réſulter de ſes démarches. Sûr d'avoir Louis XI pour ennemi, il avoit pris des précautions très-ſages pour lui réſiſter.

La Ducheſſe étoit accouchée d'un fils, le 29 Juin 1463. Il avoit été baptiſé devant le grand autel de la Cathédrale, par Yves de Pontſale, Evêque de Vannes. Ce jeune Prince, l'eſpoir de la Nation, avoit eu, pour parrains, le Comte de Laval & le Vicomte du Faou, &, pour marraines, Françoiſe d'Amboiſe & Catherine de Bretagne. On l'avoit nommé *Comte de Montfort*, titre que portoit ordinairement l'héritier préſomptif de la Bretagne, depuis que la Couronne étoit dans la branche de Montfort. Le Duc profita de cette circonſtance pour aſſembler les Etats & pour demander des ſubſides. On lui accorda, d'un conſentement unanime, tout ce qu'il demandoit. On mit un impôt ſur toutes les liqueurs, & le Duc déclara qu'il ne pouvoit mettre d'impoſitions ſur ſon peuple, ſans le conſentement des Etats. La joie que la naiſſance du Comte de Montfort avoit cauſé en Bretagne fut de courte durée. Cet enfant mourut le 25 Août ſuivant, & fut inhumé avec les Princes, ſes ayeux, dans le chœur de la Cathédrale.

Cependant le Duc continuoit toujours de diſſimuler. Il conſentit que le Comte du Maine fût l'arbitre de ſon différent avec Amauri d'Acigné, ſans préjudice de ſes droits. Il envoya à Tours des Députés, du nombre deſquels étoient le Comte de Laval, le Chancelier Chauvin, Tannegui du Châtel, & Olivier de Coëtlogon, Préſident des Comptes. Il avoit ordonné à ces Députés de ne point ſouffrir que le Comte du Maine procédât par forme contentieuſe, mais ſeulement comme arbitre d'un différent qu'on deſiroit terminer à l'amiable.

Leurs inſtructions portoient qu'ils devoient s'attacher à prouver que les Ducs étoient fondateurs de toutes les Egliſes de leur Duché; que la Bretagne avoit d'abord été poſſédée par des Rois indépendants; que les Evêques avoient toujours été contraints par les Ducs de comparoître aux Etats du Duché; que toutes les appellations, en Bretagne, relevoient au Parlement du Duché; que les Prélats étoient Membres du Parlement; que ces derniers & leurs vaſſaux étoient tenus d'obéir aux réglements faits par le Duc avec le conſeil des Barons; que les Souverains de Bretagne avoient toujours levé des deniers extraordinaires, comme tailles, fouages, & autres impôts, ſur les terres des Evêques, comme ſur celles des autres Seigneurs; que les Prélats ne ſe ſervoient que de la monnoie du Duc; qu'ils étoient obligés de ſe conformer aux traités de paix & treves faits par le Duc, & de prendre de lui des ſauve-gardes; que les Ducs avoient toujours été en poſſeſſion d'accorder des lettres de graces aux vaſſaux des Evêques, & de les mettre en liberté; qu'ils mettoient des garniſons, ſelon leur bon plaiſir, dans les places appartenant à ces Prélats; que, de tout temps, ils avoient joui de la régale; que, pour l'élection des Evêques, ſans en excepter celui de Nantes, le conſentement du Duc étoit néceſſaire; que les Rois de France ne pouvoient contraindre les Evêques de Bretagne d'aſſiſter aux aſſemblées du Clergé & aux Etats généraux du Royaume; que les Egliſes de Bretagne ne connoiſſoient d'autre autorité que celle des Ducs, des Papes, & des Conciles généraux; & qu'en conſéquence de ce principe, la Bretagne ſuivoit d'autres loix & d'autres maximes que la France; que ce Duché avoit reconnu un Pape, tandis que la France en reconnoiſſoit un autre; que la Pragmatique-Sanction, reçue dans tout le Royaume, n'étoit pas ſuivie en Bretagne; & qu'enfin les Evêques avoient toujours fait ſerment de fidélité au Duc.

Les Commiſſaires avoient ordre de conſentir, de la part du Duc,

Duc, que les appels des Evêques relevassent du Parlement de Bretagne au Parlement de Paris, & non au Pape, en cas de déni de justice ou de prétendu faux jugement, pourvu que le Roi s'engageât à mettre le Duc à couvert des chicanes du Clergé & des excommunications des Papes. Ces instructions finissoient par de fortes plaintes contre les abus intolérables qui se commettoient en Bretagne, par les Officiers du Roi, contre les droits du Duché. On avoit joint à ce mémoire différentes pieces justificatives, pour prouver la justice des prétentions du Duc.

Le Comte du Maine, qui avoit ordre de juger & non de discuter l'affaire, fut mécontent du pouvoir donné aux Commissaires Bretons. Il ne voulut rien entendre qu'on ne l'eût reconnu pour Juge. François II eut de la peine à se rendre, mais il dissimula encore; &, au commencement de 1464, il fit expédier une nouvelle procuration, qui portoit que les Députés Bretons agiroient auprès du Comte comme auprès d'un Juge. Les conférences furent ouvertes, & le Comte du Maine, après avoir entendu les Commissaires du Duc, & vu les pieces au soutien du procès, assigna les parties à comparoître le 8 Septembre, à Chinon, où la sentence devoit être prononcée.

Le Duc profita de ce délai pour faire des informations dans toute la Bretagne, au sujet du temporel des Eglises, & nomma, pour cet effet, des Commissaires, le 4 Avril. Mais il ne se reposoit pas entiérement sur la bonté de sa cause. Son Juge étoit son ennemi, & cet ennemi ne cherchoit qu'à se venger, & à le dépouiller de ses privileges, & peut-être de ses Etats. Il étoit aisé de voir, par la maniere dont le Monarque conduisoit l'affaire, que c'étoit là plutôt son dessein qu'une pure complaisance pour Amauri d'Acigné. Ce Prélat, soit qu'il fût lassé de vivre dans l'exil, soit qu'il craignît que l'issue de l'affaire ne lui fût pas favorable, avoit donné l'espérance d'un prochain raccommodement. D'ailleurs, le Pape favorisoit le Duc de Bretagne, & il venoit de lever l'interdit imposé par l'Evêque. François II avoit expédié un sauf-conduit, pour un mois, à Amauri d'Acigné & à Guillaume, son oncle, pour venir s'excuser auprès de lui. Les esprits sembloient se rapprocher; mais le Roi avoit trop d'intérêt que les troubles & la division continuassent, pour permettre un accommodement particulier. Il voulut que l'affaire fût poussée avec vigueur, & retint les Evêques auprès de lui.

François II ne s'endormoit pas. Il cherchoit par-tout des amis,

parmi les Princes du Sang de France comme parmi les étrangers. Il écrivit aux premiers des lettres très-fortes, dans lesquelles il exposoit sa malheureuse situation, l'injustice du Roi, & sa tyrannie. Il les conjuroit de le protéger, de s'opposer aux entreprises du Monarque, qui ne cherchoit à l'abaisser que pour se mettre dans le cas de vexer plus aisément les Grands, & de les dépouiller de leurs privileges. Il fit passer en Angleterre des Ambassadeurs déguisés, qui conclurent un traité d'alliance avec cette Couronne, toujours disposée à s'élever contre la France. Il fit ensuite fortifier ses places, & se prépara à tout événement.

Le Roi étoit trop bien servi en espions pour ignorer toutes ces pratiques; mais il ne pouvoit les empêcher. Pour s'en venger, il eut recours aux mêmes moyens. Il envoya le Sire Dupont aux Etats assemblés à Dinan, au mois de Septembre, avec ordre de semer la division entre le Duc & les principaux Seigneurs. Cet Envoyé se plaignit du Duc en pleine assemblée, & lui supposa des desseins dangereux & criminels. Le Duc irrité répondit publiquement à ses plaintes, & nomma, sur le champ, des Ambassadeurs, pour aller témoigner au Roi combien son procédé étoit peu digne d'un Monarque puissant. Ils avoient ordre de lui dire qu'il étoit vrai que François avoit écrit aux Princes, mais que ce n'étoit que pour les engager à détruire, dans l'esprit de Sa Majesté, les mauvaises impressions que des gens mal intentionnés y avoient jettées à son désavantage; qu'il avoit envoyé des Ambassadeurs en Angleterre, parce qu'il avoit appris qu'il n'étoit pas compris dans la treve conclue entre les deux Couronnes, & qu'il s'étoit vu forcé de traiter, en particulier, avec Edouard, mais que cette démarche ne pouvoit rien contre sa fidélité; qu'il étoit vrai qu'il avoit fait quelques préparatifs de guerre, mais qu'il étoit le maître dans ses Etats, & que personne ne pouvoit, sans injustice, lui sçavoir mauvais gré de veiller à la tranquillité & à la sûreté de son peuple; que ce qui l'étonnoit davantage, étoit le reproche qu'on lui faisoit de parler mal du Roi, & d'être tombé par-là dans le crime de leze-majesté; que cette accusation étoit une calomnie; que, bien loin d'en venir à ces extrêmités, il seroit toujours disposé à punir, avec toute la sévérité possible, le premier téméraire qui oseroit tenir des discours offensants sur le compte de Sa Majesté.

Les Ambassadeurs s'acquitterent fidélement de leur commission, & ne prirent pas la peine de déguiser les sentiments de leur

maître, qui leur avoit expreſſément recommandé de s'exprimer clairement. Ils dirent au Roi que, quelque mérite qu'il ſe fit d'avoir traité le Duc avec douceur, ce Prince n'étoit pas dupe de cette bonté apparente ; qu'il ſçavoit que le Roi ne laiſſoit échapper aucune occaſion de le mortifier ; & qu'il n'avoit jamais ceſſé un inſtant d'agir contre les intérêts de la province.

Ces raiſons n'étoient pas toutes également ſolides, mais elles étoient très-ſages : elles donnoient finement à entendre au Roi qu'on connoiſſoit ſes deſſeins, & qu'on avoit pris des meſures pour les prévenir. Il eſt bien certain qu'outre la treve concluе & publiée, environ ce temps-là, entre l'Angleterre & la Bretagne, les deux Princes formoient des projets plus étendus. Ils avoient conſtamment des Envoyés dans leurs Cours reſpectives, & il n'étoit pas poſſible que toutes les conférences qu'ils avoient avec ces Miniſtres, ne regardaſſent que des arrangements de commerce, comme on ne ceſſoit de le publier.

Sur ces entrefaites, le Duc, qui vouloit gagner du temps, pria le Pape d'intervenir dans cette affaire. Le Pontife y conſentit ; mais le Roi, qui le haïſſoit, ne voulut jamais recevoir ſa médiation, ſous prétexte que la déciſion de cette affaire ne regardoit que le Souverain. François, voyant que Louis étoit fâché de ce qu'il avoit eu recours au Pape, déſavoua ſes Ambaſſadeurs à Rome par une Déclaration publique, & ſe prépara à envoyer ſes Députés à Chinon. Le Jugement fut encore retardé, parce que le Duc, qui avoit fait réflexion aux ſuites que pourroit avoir, pour ſes intérêts & pour ſes droits, la clauſe par laquelle il reconnoiſſoit le Duc du Maine pour Juge de cette affaire, fit déclarer, par ſes Députés, que le jugement qui ſeroit porté ne ſeroit qu'un arbitrage, & qu'il entendoit procéder à l'amiable, & non par voie contentieuſe. Le Comte, mécontent de ce que le Duc changeoit ainſi de ſentiment, renvoya les Députés chercher d'autres pouvoirs, & leur accorda un délai juſqu'au 15 Octobre. Comme perſonne ne ſe préſenta de la part du Duc, le Comte différa de juger juſqu'au 29. Ce jour-là, le Procureur du Roi ayant demandé qu'on lui adjugeât défaut, le Comte lui accorda, & rendit un jugement, qui portoit que le temporel de l'Evêché de Nantes, avec les fruits en provenant depuis le commencement du procès, ſeroient mis en ſequeſtre entre les mains du Roi, avec défenſe au Duc & à ſes Officiers, ſous peine de perdre leur cauſe, & d'une amende de quatre mille marcs d'or, de s'oppoſer à l'exécution de la ſentence. Le même

jugement portoit que le Duc ne jouiroit plus du droit de régale pendant la vacance des Evêchés, & que défenses lui seroient faites, sous les mêmes peines, d'empêcher les Evêques de s'adresser au Roi en premiere instance. On chargea deux Conseillers au Parlement de Paris de mettre la sentence à exécution; mais ils ne s'acquitterent de cette commission qu'après l'assemblée de Tours, comme nous le dirons ci-après.

Tandis que l'on procédoit, à Chinon, contre le Duc, il travailloit à mettre dans ses intérêts les Grands de l'Etat, mécontents de l'administration. Il réussit facilement à faire entrer dans ses vues des Princes & des Seigneurs, qui ne cherchoient que l'occasion de se soulever. Le Roi qui le soupçonnoit, faisoit épier toutes ses démarches, & se plaignoit par-tout de lui. Ses Ambassadeurs à la Cour de Bourgogne, accuserent le Duc de Bretagne de félonnie, pour avoir traité avec le Roi d'Angleterre sans le consentement de son Souverain; mais on ne fit pas attention à ces accusations & à ces plaintes. Toutes les ressources de la politique furent pour lors inutiles au Roi. Il pensoit pourtant bien qu'il y avoit une conjuration formée contre lui. Il ne pouvoit en douter, d'après la fierté du Duc; mais, comme il ne connoissoit pas les conjurés, il ne pouvoit prendre de mesures efficaces pour faire échouer leurs projets; il eut recours à un nouveau moyen.

Pour sonder les dispositions des Grands, il convoqua à Tours, pour le 18 Décembre 1464, une assemblée des Princes de son Sang & des gens de son Conseil, pour délibérer sur les affaires de Bretagne. Pour donner plus de liberté, le Roi ne parut point à la premiere séance. On exposa d'abord tout ce qui avoit été fait dans cette occasion; & ce début ne fut pas favorable au Duc de Bretagne, puisque les Princes avouerent qu'ils s'étoient, mal-à-propos, laissés prévenir contre le Roi; que le Duc avoit tort, & que ses prétentions étoient insoutenables. Le 20, le Roi se rendit à l'assemblée, & le Chancelier exposa tous les griefs que le Roi avoit contre le Prince Breton. Il l'accusa d'avoir manqué au Roi, à ses droits, à sa Souveraineté, & au bien public. On rappella le traité fait avec l'Angleterre, les lettres écrites au Prince, & les discours peu mesurés des Ambassadeurs du Duc à Rome. Le Roi parla ensuite, accusa le Duc de Bretagne d'ingratitude, fit l'énumération bien complette de tout ce qu'il avoit fait pour le bien du Royaume, & témoigna la plus grande confiance aux Princes. Il revint de nouveau à l'af-

faire du Duc, exposa ses prétentions sur la régale, prétentions, selon lui, nouvelles & injustes; témoigna néanmoins beaucoup de bonté & de bienveillance pour le coupable, se montrant seulement fâché de ce qu'il se laissoit gouverner par des gens mal intentionnés, dont il préféroit malheureusement, disoit-il, les pernicieux conseils à son amitié, qu'il lui avoit offerte plusieurs fois. Il ajouta : *loin d'en vouloir à ses Etats, je vous dis bien que si j'avois toute la terre conquise & mise en ma main, jusques à un château qui ne vaulsist pas cette maison, & il vouloit venir à grace & miséricorde; je y ferois en telle maniere que chacun cognoistroit que je ne veux point sa destruction, & que je m'y serois mis en toute raison.* D'après l'idée qu'on s'est faite du caractere de Louis XI, il est difficile de croire cette déclaration sincere.

Les Princes furent touchés, pour la plupart, jusqu'aux larmes; mais les conjurés ne changerent pas de sentiment : ils firent pourtant comme les autres, pour ne pas donner de soupçons. Ils prodiguerent les assurances les plus vives de leur fidélité; lui offrirent leurs services, leurs biens, leurs personnes, leur vie. Exemple frappant de la politique qui regne dans les Cours! Le Monarque vouloit tromper ses sujets, & il étoit, lui-même, le premier trompé. Il remercia les Princes de leur affection, & les pria d'employer leurs soins & leurs avis pour faire rentrer le Duc dans le devoir.

Quand l'assemblée se fut séparée, le Roi envoya en Bretagne les Commissaires exécuteurs de la sentence prononcée par le Comte du Maine. Arrivés à Nantes, ils demanderent une audience, qui leur fut refusée, & logerent dans les fauxbourgs, parce qu'on ne voulut pas leur permettre d'entrer dans la ville. Ils dresserent un procès-verbal de ce qu'ils avoient fait, ajournerent le Duc à comparoître à Chinon, & se retirerent.

Le Roi, plus irrité que jamais, se prépara à la guerre contre le Duc, envoya ses troupes en Poitou, pour être plus à portée de commencer ses opérations à la premiere occasion favorable. Le Duc, qui n'étoit pas encore bien préparé, fait partir des Ambassadeurs, avec ordre de demander un délai de trois mois; terme nécessaire pour assembler les Etats de Bretagne & leur demander leur avis. Il fit assurer le Monarque qu'aussi-tôt après la séparation de l'assemblée, il iroit, lui-même, faire la révérence à Sa Majesté, & lui donner toute la satisfaction qu'elle pourroit desirer. Le Roi reçut très-bien les Ambassadeurs, & leur accorda ce qu'ils demandoient. Il fit sur-tout beaucoup de

careſſes au Sieur de Leſcun, dans la vue de gagner ce Seigneur qui gouvernoit le Duc de Bretagne; mais le courtiſan ruſé apperçut le piege, & y fit tomber celui qui vouloit l'y prendre. Il parut répondre à la confiance du Roi, & s'en ſervit pour voir plus ſouvent le Duc de Berry. Il mania l'eſprit du jeune Prince avec tant d'adreſſe, qu'il le détermina à ſe mettre à la tête de la ligue formée contre le Roi.

Peu de temps après les Ambaſſadeurs partent, & le Duc de Berry qui trouve le moyen de ſortir de Poitiers, ſous prétexte d'une partie de chaſſe, les joint comme ils en étoient convenus avec lui, & vient avec eux à Nantes. Il publie, ſur le champ, un manifeſte adreſſé au Duc de Bourgogne, dans lequel il déclare qu'il ne s'eſt mis à la tête des Princes que pour remédier aux abus du Gouvernement & aux maux de l'Etat. Il invitoit le Duc de Bourgogne à ſe joindre aux Princes, & à permettre au Comte de Charolois d'entrer en France avec des troupes.

Le Duc de Berry trouva, à Nantes, pluſieurs Seigneurs Français, entr'autres, le Comte de Dunois, qui, fâché de ſe voir dédaigné, après les ſervices ſignalés qu'il avoit rendus à l'Etat, s'étoit joint aux rebelles. Tant de Princes réunis intimiderent le Roi. Il eſſaya de les ſéparer. Il s'adreſſa d'abord aux Ducs de Berry & de Bretagne, & leur promit de grands avantages: mais ils répondirent fiérement que les promeſſes flatteuſes du Roi, ne pourroient jamais les faire manquer à leurs engagements.

Le Duc de Bretagne ne tarda pas à ſe mettre en campagne. Il partit avec une armée brillante : la fleur de la Nobleſſe Bretonne le ſuivoit, jalouſe de combattre ſous les yeux de tant de Princes réunis. On remarquoit, dans ces troupes, le Seigneur d'Harcourt, de la maiſon de Lorraine, tuteur du Vicomte de Rohan; les Seigneurs de Maure, de Derval, du Pleſſis-Baliſſon, d'Oudon, de la Rochebernard, du Tierxent, de Maleſtroit, du Faouet, de Quelenec, de Maleſtroit-Beaucorps, de Maleſtroit, Maréchal de Bretagne; de Châteaugui, de Sourdéac, Dupont, (le même qui étoit venu, de la part du Roi, aux Etats aſſemblés à Dinan;) de la Hunaudaye, de Leſcun, de Roſtrenen, de Coëtquen, de Kermorvan, de Guemadeuc, de Ploeuc, du Bois de la Motte, du Parc, de Broons, de la Feuillée, de Lanvallai, de Jegado, de Penhouet, de Kerouſeré, de Chevigné, de Thomelin, &c. Jamais les Bretons n'avoient montré plus d'ardeur. Chacun s'empreſſoit de fournir généreuſement aux

besoins de l'Etat. La célebre Antoinette de Magnelais, maîtresse du Duc, se distingua en cette occasion; elle fit porter à la monnoie toute sa vaisselle, pour être convertie en especes. Ce trait place cette femme à côté d'Agnès Sorel, & prouve que quelques vices ne détruisent pas toutes les vertus.

Les succès & les forces de la ligue forcerent le Roi à demander la paix : elle fut conclue à l'avantage des Princes. La sentence portée par le Comte du Maine, contre le Duc de Bretagne, fut cassée. Le Roi déclara, par ses lettres-patentes, que la régale des Evêchés vacants, la garde des Eglises, le serment de fidélité des Evêques, & le ressort de leurs Jurisdictions appartenoient au Duc. Ces lettres furent vérifiées & enrégistrées au Parlement de Paris, le 30 Octobre 1465 : elles furent confirmées par d'autres du mois de Décembre suivant, par lesquelles le Monarque déclare que les précédentes ont été faites librement, après un mûr examen, par l'avis des Princes du Sang & de son Conseil.

Ce traité, qui ruinoit les prétentions d'Amauri, ne le rendit pas plus sage & plus soumis envers son Souverain. Persuadé que son Eglise ne relevoit que du Pape, il espéroit que la fortune lui faciliteroit les moyens de faire valoir ses prétentions. Il jetta un second interdit sur le diocese de Nantes, & ne réussit qu'à irriter davantage le peuple qui sollicita sa déposition auprès du Pape. Le Duc le déclara rebelle, séditieux, ennemi de l'Etat, par ses lettres de 1471. Le Prélat se rendit à Rome pour plaider sa cause; mais il y fut mal reçu, & eut la douleur de voir le Pape lever le nouvel interdit qu'il avoit mis sur l'Evêché de Nantes. Il fut toujours errant & malheureux, & n'eut pas même la consolation de jouir des revenus de son Evêché. La guerre du bien public, dont il fut la cause, doit le mettre au rang des hommes malheureusement trop célebres. Il mourut à Rome, comme on le verra ci-après.

Le premier faiseur d'almanach, ou tireur d'horoscope, parut à Nantes, en 1463 ou 1464.

Jean Simon, Chanoine de Notre-Dame, fonda, dans le même temps, la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge, pour être célébrée, à perpétuité, par les Chefecier, Chanoines, Chapelains, & Chantres de la Collégiale, en la maison de la Chefecerie, ou à la Psallette, ou en tel autre endroit qu'il plaira. Veut le fondateur, que tous les Ecclésiastiques de la Collégiale, soit Chanoines, Chapelains, &c. qui n'assisteront point, la veille & le jour de l'Assomption, aux premieres Vêpres, Matines, & à la

Meſſe célébrée dans cette Egliſe Collégiale, ne ſoient point admis au dîner qui ſera donné à l'occaſion de cette fête, à moins qu'ils ne paient leur *ſié* au Miſeur, comme s'il n'y avoit point eu de fête. Ceux qui, ſans avoir aſſiſté aux premieres Vêpres, ſe préſenteront au dîner, n'auront, au lieu de pain blanc, que du pain de ſeigle, avec de l'eau pour toute boiſſon : ils auront pourtant de la viande, comme les autres; mais, s'ils n'avoient point aſſiſté à la Grand'Meſſe du jour, le fondateur entend *qu'ils ne ſoient ſervis d'aucune cuiſine, & qu'ils ſoient mis à une table ſéparée des autres* : on leur donnera ſeulement *du pain & vin*, pourvu qu'ils aient aſſiſté aux premieres Vêpres & à Matines. Jean Simon donna une ſomme de quatre-vingt vieux écus d'or, de ſoixante-quatre au marc, pour être employée à l'acquêt d'un fonds de ſept livres dix ſols de rente, monnoie courante; revenu ſuffiſant pour la fête & le dîner : &, au cas que cette ſomme ſoit trop forte, il eſt dit qu'on réſervera le ſurplus pour l'année ſuivante.

Si le fondateur eſt enterré dans l'Egliſe, il veut que ceux qui auront partagé le dîner, aillent, en ſortant de table, ſur ſon tombeau, réciter, à voix baſſe, le *Libera* & autres Oraiſons funebres. Jean Simon donna auſſi du linge de table, pour ſervir au feſtin; ſçavoir, cinq grandes touailles (nappes), deux petites; treize touaillons, bons & compétents; vingt-quatre ſerviettes; quatre gros touaillons pour eſſuyer les mains; & une petite huche (coffre) fermant à clef, & placée dans l'Egliſe pour y mettre ce linge. Il n'oublia pas la vaiſſelle : il légua ſoixante-ſix écuelles; quinze plats d'étain; quatre étamaux d'étain; & quatre devantaux (tabliers de cuiſine.)

Le 23 Mai, le Conſeil du Duc ordonna que, pour plus grande ſûreté, on nommeroit, tous les jours, quatorze Eccléſiaſtiques ou Gens d'Egliſe, accompagnés de quatorze habitants, pour viſiter les portes de la ville, & faire la garde pendant la nuit. La porte la plus importante étoit celle du port Briand-Maillard. Comme la ville pouvoit facilement être ſurpriſe de ce côté, on la gardoit avec beaucoup de ſoin. Jean Guinet en étoit le portier. Ce poſte n'étoit point aviliſſant : il étoit même toujours rempli par des perſonnes de mérite, quelquefois même par des Gentilshommes, mais toujours par des gens qui avoient donné des preuves de leur zele pour leur Prince, & qui prêtoient ferment entre les mains du Préſident du Conſeil & du premier Magiſtrat de la ville.

La

La nouvelle Aumônerie de Lérault fut conſtruite vers ce temps-là. Elle ſert aujourd'hui de Chapelle ou de ſalle pour le Catéchiſme. On ne comptoit alors, dans la Paroiſſe de Saint-Nicolas, que quatre cents perſonnes mariées, y compris les veufs & les veuves. Le boulevard de la Sauſaye eſt de la même date : il fut conſtruit par Guillaume Giraud, & coûta ſix cents livres.

Marguerite d'Orléans, Comteſſe d'Etampes, mere du Duc François II, mourut au mois d'Avril 1466. Le Duc fit tous les frais du deuil : il habilla de noir ſes Officiers, les Seigneurs & les Dames de ſa Cour, chacun ſelon ſon rang, & donna un riche parement d'autel à la Cathédrale où les obſeques ſe firent. La dépenſe des funérailles monta à ſix mille deux cents livres. Le marc d'argent étoit à huit livres quinze ſols.

1466. Par lettres du 16 Mai, le Duc permet aux habitants de Nantes de bâtir des fours & des moulins, & de faire moudre leur grain où bon leur ſembleroit. Il leur permet auſſi d'avoir chez eux des aunes, des boiſſeaux, des crocs, des balances, & autres meſures, ſans payer aucuns droits. Il les exempte, par les mêmes lettres, des droits de vente, qui lui étoient dus pour les acquêts faits ſous la Juriſdiction de la Prévôté, appellée *le gentil fief du Duc*, & leur donne la liberté d'avoir des colombiers.

1466. Concile, à Nantes. Gerard de Cruſſol, Archevêque de Tours, y préſide. Cette aſſemblée rédige les Statuts de la Confrairie du Saint-Sacrement, qui venoit d'être fondée dans l'Egliſe de Sainte-Croix.

1467. Le Duc donne la maiſon ou château du Bouffay, à Guillaume Wiomarck, ſon valet-de-chambre. Dix ans après, elle fut deſtinée à ſervir de Palais à la Juſtice ; deſtination qu'elle a conſervée juſqu'à nos jours.

1469. La Ducheſſe Marguerite de Bretagne, fille du Duc François I & épouſe de François II, meurt à Nantes, le 25 Septembre, & eſt enterrée dans l'Egliſe des Peres Carmes, devant le grand autel, comme elle l'avoit demandé par ſon teſtament du 22 du mois précédent. Les frais des obſeques monterent à la ſomme de quatre mille cinq cents livres, & ceux du deuil à cinq mille ſept cents livres ; en tout, cent deux marcs d'or : le marc valoit cent livres, & le marc d'argent huit livres dix ſols.

Parmi les legs que fit cette Ducheſſe, on remarque une chaîne ou ceinture d'or, qui lui faiſoit cinquante fois le tour du corps, & une autre chaîne d'or à nœuds de cordeliere. Ainſi, la Ducheſſe Reine Anne de Bretagne, n'inventa pas la corde-

liere, comme le prétendent quelques historiens; elle la mit seulement en honneur parmi les Dames de sa Cour. Marguerite fonda, par son testament, deux Messes à note, qui doivent se célébrer à perpétuité. Elle ordonna de bâtir, auprès de sa sépulture, une Chapelle en l'honneur de Sainte Marguerite, Vierge, sa patrone, pour laquelle elle avoit une dévotion singuliere, & y fonda une Messe qui doit se dire, à perpétuité, tous les jours de la semaine.

Au mois d'Octobre 1469, le Duc fonda la Chapelle de Saint-Antoine de Pade, qui fut donnée aux Minimes lors de leur établissement à Nantes. L'année suivante, Louis XI envoya au Prince Breton le collier de l'Ordre de Saint-Michel. Le Duc le refusa par politique. Il jura, quelque temps après, l'observation du traité d'Ancenis, dans la Chapelle du château de Nantes, sur une portion de la vraie Croix, qui fut apportée de Saint-Laud d'Angers. (Voyez l'Abrégé de l'Histoire de Bretagne.)

Au mois de Septembre 1470, on bénit le vaste cimetiere de l'Eglise de Notre-Dame : il servoit à la Paroisse & au Chapitre. Cette Eglise avoit été considérablement augmentée sous le regne de Pierre II, &, depuis lui, presque tous ses autels étoient nouvellement décorés. On remarque qu'il fallut une permission expresse du Pénitencier de Rome pour cette cérémonie, parce que Amauri d'Acigné avoit jetté un nouvel interdit sur l'Evêché.

Louis XI vint à Nantes, avec l'Abbé de Redon, le 22 Janvier 1471. Guillaume Frobert, Chapelain de l'Aumônerie de Saint-Clément de Nantes, qui consigna l'arrivée du Monarque sur les registres de sa maison, ne dit point quel fut le sujet du voyage de ce Prince. Le 21 Juin, François II épousa, en secondes noces, dans la Chapelle du château de Nantes, Marguerite de Foix, fille de Gaston IV du nom, Comte de Foix & Prince de Navarre. Le 15 Juillet, Guillaume de Launaye, habitant de la Paroisse de Saint-Saturnin, annexa un fonds considérable à l'ancien College de Saint-Jean, rue des Carmes, autrement de l'Echellerie, en la Paroisse de Saint-Cyr, connue aujourd'hui sous le nom de *Saint-Léonard*. Il obligea le Sous-Régent à enseigner, par lui-même ou par Substitut, la Grammaire aux enfants, & à les conduire processionnellement, tous les samedis, à Saint-Saturnin, en chantant, avec eux, les Litanies de la Sainte Vierge.

Par lettres du 26 Décembre 1471, & du 13 Septembre 1472, le Duc accorda, pour vingt ans, à la Communauté de

ville de Nantes, le droit de percevoir un denier par livre ſur toutes les marchandiſes amenées en cette ville; & deux ſols par chaque muid de vin, de bled, de ſel, & autres denrées qui ſe meſurent au boiſſeau, au tonneau, à la pipe, ou autrement; dont le produit devoit être employé aux réparations des murs & fortifications de la ville. Cette impoſition fournit à la ville des ſommes conſidérables, qui lui procurerent les moyens de faire beaucoup d'ouvrages publics, tant pour ſa défenſe que pour ſon embelliſſement. On bâtit de nouvelles portes, des tours, des murailles, des boulevards. Il y avoit alors une rue qui conduiſoit de la porte Saint-Pierre à Richebourg : il n'en paroît plus de veſtiges. La place qu'on remarque en cet endroit, ſe nommoit alors *la place des Lices*; on ne lui donna que vingt ans après le nom de *Motte Saint-Pierre*; on l'appelle aujourd'hui plus ordinairement *Cours des Etats*.

Le Duc de Guyenne, frere du Roi Louis XI, étant à Saint-Severe, l'an 1472, avec Madame de Montſoreau, ſa maîtreſſe, l'Abbé de Saint-Jean d'Angely, Confeſſeur du Prince, préſenta à cette Dame une orange empoiſonnée : elle la reçut, & la partagea avec le Prince, qui ne fut pas long-temps à ſe reſſentir de l'effet du poiſon. Les cheveux, les dents, & les ongles lui tomberent, & il mourut à Bordeaux, après mille tourments, le 22 Mai. L'Abbé fut pris & conduit dans les priſons du Bouffay, à Nantes, par Leſcun. On inſtruiſit ſon procès, & on étoit ſur le point de le condamner, lorſqu'un matin il fut trouvé mort, dans ſa priſon, *le col tors*, le viſage & tout le corps noir & livide. On fit auſſi-tôt publier qu'il étoit péri d'un coup de tonnerre; mais les perſonnes éclairées, dit Mezerai, attribuerent cette mort violente aux ordres du Duc de Bretagne, qui l'avoit fait étrangler, pour ſatisfaire le Roi qui deſiroit que la preuve du crime pérît avec le coupable.

L'Egliſe de Saint-Nicolas fut conſidérablement augmentée du côté du cimetiere, l'an 1472. Il fut enjoint, par les Grands-Vicaires, à chaque homme marié, de donner un petit blanc de cinq deniers, tous les Dimanches, pendant cinq mois. On accorda, en conſéquence, des indulgences; mais l'impoſition ne fut pas perçue bien réguliérement : pluſieurs donnerent peu, & beaucoup d'autres ne contribuerent en rien à la confection de l'ouvrage. Le nombre des habitants s'étoit prodigieuſement multiplié depuis quatorze ans, puiſqu'on comptoit alors deux mille mariés, y compris les veufs & les veuves.

Pierre Drouet avoit fait bâtir une Chapelle en Vertais : cette Chapelle ne subsiste plus ; on ne connoît pas même l'endroit qu'elle occupoit. Cette année, les statuts de la Confrairie érigée en l'Eglise de Sainte-Croix sous le nom *de la Trinité*, furent confirmés, à la sollicitation des Tailleurs d'habits.

Les deux tours qui existoient jadis auprès de la Chapelle de Sainte-Catherine, sur le terrein de la Commanderie, furent bâties en 1472, avec le pont nommé *Rateau*, sur l'Erdre, parce qu'on avoit placé au milieu une porte en treillages garnis de fer, qu'on levoit ou baissoit pour retenir ou laisser passer les bateaux. L'Hôtel-de-ville étoit auprès de ces deux tours ; il fut placé, dans la suite, aux Changes, où il resta jusqu'en. . .

1473. Pierre d'Aidie est nommé Gouverneur de la ville & du château. Cet Officier avoit cent livres de gages, à prendre sur les deniers communs de la ville. L'hôtel de la Bouvardiere, nommé présentement *de Briord*, fut bâti, en 1473, par Pierre Landais, Trésorier du Duc François II.

L'artillerie commençoit à paroître ; le Duc en avoit fait garnir ses places. Il y avoit à Nantes un gros canon, nommé *Bombarde ;* cinq coulevrines, nommées *Junon*, *Pallas*, *Vénus*, *Melusine*, & *la Grand-Margot*, du nom de la Duchesse regnante, Marguerite de Foix ; & vingt-cinq autres coulevrines moins grandes, appellées *Cordelieres*. Au mois de Septembre, les trois Quarteniers du quartier de la Rigaudiere, (ce lieu n'est plus connu à Nantes sous cette dénomination,) tirerent de l'arsenal du Bouffay plusieurs pieces d'artillerie, & les firent conduire sur la tour de Saint-Laurent : les trois Quarteniers d'Erdre en envoyerent au port Communal, dit aujourd'hui *port Communeau*, & l'on en monta trois sur la porte de Sauve-tout. Les boulets de fer n'étoient pas encore connus ; on y suppléoit par des boulets de plomb, qu'on nommoit *plombets*, & par des boulets de cuivre ; mais la cherté & la rareté de la matiere obligerent bientôt à se servir d'une pierre dure, qu'on appelloit *pierre à canon*. Le 15 Mars 1475, la ville tira de Daoulas, au diocese de Quimper, mille huit cents pierres de cette espece, qu'elle paya quatre livres quatorze sols six deniers le cent, & elle traita avec les habitants d'un autre endroit pour lui en fournir.

Marie de Bretagne, sœur du Duc François II, Abbesse de Fontevrault, avoit, en cette qualité, une rente de quarante sols monnoie sur la maison commune, dite *des Engins*, au bas de la place du Bouffay ; maison qui servoit d'arsenal à la ville,

qui y tenoit ſon artillerie & les autres munitions de guerre.

On voyoit alors des vignes dans la Paroiſſe de Saint-Clément, à Richebourg, & à Saint-André. Il y en avoit auſſi un canton dans celle de Saint-Nicolas, qu'on appelloit *le clos Saint-Nicolas*. Il joignoit le jardin de la butte ou des Tireurs d'arc. Ce jardin, déja fort étendu, fut augmenté, en 1475, par l'addition de pluſieurs petits cantons de terre que la ville acheta : il fait aujourd'hui partie du jardin des Apothicaires, dont on parlera. Pour le clos de Saint-Nicolas, il fait partie de l'enclos des Religieuſes du Calvaire.

Les glaces renverſerent, en 1475, les ponts ſitués entre la Sauſaye & la prairie de la Magdeleine : c'eſt aujourd'hui le pont de la Belle-Croix.

Le 26 Janvier 1476, Marguerite de Foix, épouſe de François II, accoucha, à Nantes, d'une fille, qui fut nommée *Anne*. C'eſt cette illuſtre Princeſſe qui, dans la ſuite, épouſa les Rois Charles VIII & Louis XII.

Amauri d'Acigné venoit de mourir à Rome. Pierre II, dit *du Chaffaut*, fut élu, le 25 Mars 1477, pour ſon ſucceſſeur à l'Evêché. Jacques d'Obieſt, que quelques-uns font Evêque avant lui, eſt ſuppoſé. Ce d'Obieſt étoit Abbé de Triſé, Ordre de Cîteaux, au dioceſe de Luçon. On prétend qu'il étoit auſſi Chanoine de Nantes. Il mourut en 1477, & fut inhumé dans l'Abbaye de Sainte-Greneterie, Ordre de Saint-Benoît, au dioceſe de Luçon, dont il étoit Abbé Commendataire.

1477. Louis XI envoya Jean Brevete, Tréſorier de l'Egliſe de Tours, en ambaſſade au Duc François II. L'Ambaſſadeur dit la Meſſe dans la Chapelle du château. Le Duc, qui étoit préſent, prononce à haute voix ces paroles, à l'inſtant de l'Elévation : « Je, François, par la grace de Dieu, Duc de Bre- » tagne, jure que, tant que mon très-redouté Seigneur Louis, » par la grace de Dieu, Roi de France, vive, je ne le pren- » dré, ni tueré, & ne feré prendre, ni tuer, ni attenteré, ni » mal feré à ſa perſonne : jure auſſi que je ne lui feré guerre, ni » à ſon Royaume. »

La baſſe-rue de la Boucherie s'appelloit alors *Gueſnerie ;* nom qui eſt reſté à Lérault & au cimetiere de Saint-Nicolas. La rue de la Boucherie s'appelloit *la rue de Sauve-tout*. La rue de la Clavurerie, depuis la Boucherie juſqu'à Saint-Nicolas, portoit le nom de *Bourg-main ;* la rue des Halles ſe nommoit *Mercerie ;* celle des Carmes, depuis les Changes, étoit appellée *l'Echellerie ;*

& celle des Cordeliers avoit le nom de *rue Perdue :* la rue de Verdun s'étendoit depuis le carrefour Saint-Jean jusqu'au carrefour de la Laiterie ; la grande-rue, alors nommée *la rue de la Chaussée*, s'étendoit depuis la place Saint-Pierre jusqu'aux Changes. L'entrée de la Casserie s'appelloit Barillerie ; & la Sausaye avoit une rue ou halle nommée *Poissonnerie*, qui conduisoit, de ce lieu, à la belle Croix, sur les ponts.

L'an 1477, Guyon des Landes, Canonnier de Nantes, fond, pour le compte de la ville, vingt-quatre canons avec leurs boîtes. Douze de ces canons eurent les noms des douze mois de l'année, & furent appellés *les mois :* les douze autres furent nommés *les Prophetes ;* l'un se nommoit *Isaïe*, l'autre *Jérémie*, &c. C'étoit plutôt des pieces de campagne que de véritables canons, puisque le fondeur n'employa à les faire que six mille deux cents cinquante-quatre livres de cuivre. Le Duc fit alors démolir plusieurs maisons pour construire une muraille très-forte autour du quartier de la Sausaye. Ce mur ne servoit point pour la défense de la ville. Dans le courant de la même année, François II fit bâtir l'Auditoire, ou la salle du Palais de la Justice, au château du Bouffay, à Nantes.

Pierre, Evêque de Nantes, publie des Statuts. Ce sont des réglements pour les mœurs des Ecclésiastiques qui n'étoient pas encore fort pures ; pour les mariages, & les sépultures dans les Eglises. Ils défendent, sur-tout, d'ériger des tombeaux, & de faire dessiner ou sculpter des armoiries dans le Temple du Seigneur, par la raison que cet usage étoit injurieux à la Divinité, & le dernier excès de l'orgueil qui sembloit aspirer à partager avec les mortels les hommages dus à la Divinité.

En conséquence du marché conclu au mois de Décembre 1478, Nicolas le Breton entreprit, pour une somme de sept cent soixante-dix livres monnoie, de creuser les douves de la porte Saint-Pierre, qu'on venoit de commencer, depuis les deux tours jusqu'à.... pieds de longueur dans le boulevard dudit lieu.

On trouve dans les comptes de la Fabrique de Saint-Nicolas, des années 1478 & 1479, que la Duchesse Marguerite de Foix fit des donations considérables à cette Eglise, qui étoit dès-lors célebre. Plusieurs Princesses & Dames, avant & depuis ce temps, ont contribué à l'enrichir & à l'orner par des bienfaits multipliés. Jeanne de Rostrelan, Dame de la Ville-Pepin, donna, en 1466, un calice d'or, pesant deux marcs & demi. En 1471, la De-

moiselle du Quelenec en donna un autre de même métal, pesant deux marcs & demi & deux gros. Les Reines Anne & Claude lui firent aussi des dons magnifiques.

Le 12 Novembre 1480, le Duc commanda à douze Chartreux de la Communauté de Nantes, de partir avec leur Prieur pour aller prendre possession de l'Eglise Collégiale du Champ, près Aurai, qui venoit d'être érigée en Chartreuse. Ce fut alors que le Prince fit bâtir les fortifications du château de Nantes. Avant de commencer ces travaux, il fit mesurer le terrein qui appartenoit aux Jacobins, qui sont face au château du côté de la ville, afin de payer ce qu'il prendroit pour la confection des ouvrages projettés.

Depuis long-temps on travailloit à l'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre, dont l'édifice, abandonné quelque temps après, est demeuré imparfait jusqu'à nos jours. Les deux battants de bronze, de la porte principale, sur laquelle sont représentés, avec beaucoup d'art, les Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, furent posés & attachés en 1481. L'inscription gothique qu'on y lit l'assure positivement. La voici :

Sixt Pape quart l'Eglise gouvernoit
L'an mil cinq cent, mis hors dix & neuf ans;
François, second de ce nom, Duc regnoit;
Pierre, Prélat unique de céans;
Quand fûmes mis aux portes bien léans,
Pour décorer ce portail et chief-d'œuvre,
Comme pourront cognoistre les passants,
Car richement par nous se ferme & euvre.

Les figures en relief qu'on voit en entrant à Saint-Pierre, sur un pilier de l'orgue, représentent Artur III, Duc de Bretagne, présenté par Saint Michel; & Catherine de Luxembourg, sa troisieme femme, présentée par sa patrone.

1482. Le Légat du Pape met une imposition sur le Clergé de Bretagne; les Evêques de Nantes, de Saint-Malo, & de Quimper refusent de la payer. Le Légat, de l'avis du Saint-Pere, prononce excommunication contre eux. Les Prélats appellent au Pape mieux informé, au Saint-Siege, & à la Cour de Rome. Pierre du Chaffaut visite, le 22 Avril, l'Eglise de Saint-Nicolas; le 23, celles de Saint-Saturnin & de Saint-Léonard; le

24, celles de Sainte-Croix & de Saint-Vincent; le 25, celles de Saint-Denis & Saint-Laurent; & le 26, celle de Sainte-Radegonde. Les regiſtres ne parlent point de Saint-Similien, Saint-Jean, & Saint-Clément. Le Prélat ordonne, en même temps, de lever par feu la ſomme de ſept livres ſept ſols, impoſée par le Duc dans la derniere tenue des Etats.

1482. Lettre du Duc François II, du 1er. Mai, qui accorde aux habitants de Nantes un nouveau Papegault pour être tiré avec l'arquebuſe. Le Duc déclare que le vainqueur, ou le Roi de la fête, ſera exempt de toutes tailles, aides, dons, emprunts, & autres ſubſides, même de l'impôt de vingt pipes de vin, du crû de Nantes, qu'il pourra vendre en détail pendant l'année de ſa *Réauté*.

Iſabeau d'Ecoſſe, Ducheſſe de Bretagne, veuve de François I, étant au manoir épiſcopal de la Motte, à Vannes, le 16 Novembre 1482, caſſe le teſtament qu'elle avoit fait le 16 Septembre 1480, & déclare qu'elle veut que ſon corps ſoit inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers de Nantes, au deſſus du chœur, devant le grand autel. En conſéquence, elle legue deux cents écus d'or pour achever la Chapelle qu'elle avoit fait commencer dans cette Egliſe, & aſſigne une rente de cinquante livres monnoie, pour la fondation d'une Meſſe à note, qui doit être célébrée par les Religieux de cette Maiſon. Le 14 Août de l'année ſuivante, le Duc donne deux mille ſix cents livres à la Collégiale, pour la fondation d'une Meſſe. Cette ſomme devoit être employée à la conſtruction d'un moulin, & à l'acquêt d'un fonds de terre quelconque.

Jean Berhaut, Scholaſtique & Chanoine de la Cathédrale de Nantes, fonde, dans cette Egliſe, la fête double de la Viſitation de la Sainte Vierge, avec ſolemnité. Il y fait auſſi bâtir une Chapelle, ſous l'invocation de Notre-Dame de Miſéricorde, de Saint-André, & de Saint-Martin de Tours, dans laquelle il fonde deux Chapellenies avec deux Meſſes par ſemaine. Cet Eccléſiaſtique étoit ſçavant, il fut un des premiers Profeſſeurs en l'Univerſité de Nantes; il mourut le 17 Août 1484, & fut enterré dans la Cathédrale. On y lit ſon épitaphe, qui nous apprend qu'il étoit premier Médecin du Duc.

Les deux tours de la Poiſſonnerie, nommées *de Saint-Jacques* & *de la Prévôté*, & la porte de la ville qui étoit au milieu, furent bâties, en 1485, par un accord fait entre la Ville & la Dame Chauvin. Elles furent démolies, en 1758, pour la conſtruction du pont dont on parlera ci-après.

Le

Le 19 Avril 1485, le Duc François II donna en mandement à François Chrétien, Chancelier de Bretagne, de faire jurer, sur le Corps de Notre-Seigneur & les saintes Reliques, tous les Ecclésiastiques, Gentilshommes, Bourgeois, & Habitants de la ville de Nantes, qu'au cas qu'il mourût sans enfants mâles, ils reconnoîtroient Anne de Bretagne pour leur Souveraine, & lui garderoient, ainsi qu'à sa postérité, selon l'ordre de succession, toute fidélité, obéissance, soumission, &c.

François II étoit un Prince doux & bienfaisant. Il eût été le meilleur des Souverains, si son penchant excessif pour les femmes ne l'eût souvent éloigné de son devoir, & s'il n'avoit eu pour Favori un scélérat infame, nommé *Pierre Landais*, dont nous allons faire connoître en peu de mots, la naissance, la fortune, l'insolence, & le supplice.

Landais étoit originaire de Vitré, fils d'un Tailleur, & Tailleur lui-même. Cet homme qui avoit de l'ambition & des talents, se voyoit, avec chagrin, dans la bassesse. Il chercha les moyens de s'élever, & la fortune lui fut favorable. Il trouva le secret de se placer, en qualité de garçon, chez le Tailleur du Duc, & s'introduisit de cette façon à la Cour de Bretagne. Le Prince, charmé de la tournure de son esprit, le prit à son service en 1468. C'étoit tout ce qu'il desiroit pour l'accomplissement de ses desseins. La facilité qu'il avoit de parler au Prince, lui procura les moyens de le gagner. Il mit tout en usage pour réussir, souplesses, flatteries, mensonges, calomnies, trahisons : tous les crimes utiles furent employés par ce scélérat. Ce qui contribua davantage à son élévation, fut le penchant de son maître pour le plaisir. Il apperçut ce foible, & en sçut tirer parti. Il flatta le penchant du Prince, l'enhardit, & devint son confident. Dès-lors il prévit la brillante destinée qui l'attendoit, & se hâta de la remplir. Il passa rapidement par toutes les charges, & se fit enfin nommer Trésorier. C'étoit la charge la plus importante de l'Etat. Admis au Conseil, il forme le projet hardi, mais flatteur, d'y dominer en maître. Il fit éloigner tous ceux qui lui faisoient ombrage; un seul restoit, & il n'étoit pas facile de le chasser : c'étoit Guillaume Chauvin, Chancelier de Bretagne, homme sage, vertueux, & d'une probité incorruptible, chéri des Bretons, & zélé pour son Prince; mais odieux à Landais dont il éclairoit les démarches. L'austere vertu de ce grand homme fut la cause de sa perte.

Landais, qui ne pouvoit le faire condamner dans les formes

ordinaires, parce qu'on n'avoit rien à lui reprocher, fit d'abord ſemer de faux bruits contre lui; mais, comme le Chancelier étoit chéri & eſtimé de tout le monde, ce moyen ne réuſſit point. Landais s'y prit d'une autre maniere : il aſſura au Duc que Chauvin étoit un traître, qui, ſous l'apparence du bien public, tramoit les plus noirs complots. Il ajouta même qu'il ſçavoit de bonne part que ce Magiſtrat avoit révélé tous les ſecrets de l'Etat au Roi Louis XI, & qu'il ne manqueroit pas d'en faire part à Madame de Beaujeu, Régente du Royaume de France, ſi l'on n'y apportoit un prompt remede.

François II, qui croyoit ſon Favori attaché à ſes intérêts, & qui craignoit la Princeſſe, prêta l'oreille à la calomnie, & donna ordre d'arrêter & d'empriſonner ſon Chancelier. Ce Magiſtrat reſpectable fut traîné de priſon en priſon, & enfin renfermé dans le château de l'Hermine, près Vannes, où il mourut conſumé par la faim, la ſoif, le déſeſpoir, & la vermine. Ainſi périt, par les intrigues d'un lâche ſcélérat, celui qui avoit conſacré ſa vie au bonheur de ſes concitoyens. Il n'eſt pas le ſeul des bienfaiteurs des hommes, qui ait ſuccombé ſous les coups de la méchanceté & de l'envie.

Landais n'eut pas plutôt appris ſa mort, qu'il fit donner ordre d'expoſer ſon corps, afin de faire voir au peuple, qui murmuroit hautement, qu'on n'avoit exercé ſur le défunt aucune violence. Il raiſonnoit mal : ce cadavre décharné, livide, & rongé par la vermine, fut un ſigne évident de la maniere barbare dont on avoit traité le Chancelier. L'indignation fut extrême, & la Bretagne entiere maudit la cruauté de Landais.

Les Grands n'étoient pas moins animés contre lui que le peuple. Outre la mort de Chauvin qu'ils lui reprochoient, ils avoient preſque tous des raiſons particulieres de le haïr. Les principaux étoient : Jean de Châlons, Prince d'Orange, & le Maréchal de Rieux, qu'il avoit chaſſés du Conſeil. Ces Seigneurs, voyant le peuple irrité contre le Tréſorier, réſolurent de profiter de l'occaſion pour ſe venger. Ils firent entrer pluſieurs perſonnes diſtinguées dans leurs vues, formerent ſecrétement deux corps de troupes, & s'avancerent vers les deux endroits où ils ſoupçonnoient que ce Favori pouvoit être alors. Le Maréchal de Rieux, qui vint au château de Nantes, y entra par ſurpriſe : il annonça, ſans detour, que ſon intention étoit de ſe ſaiſir de Landais, & de l'immoler à ſon reſſentiment. Il fit viſiter les endroits les plus cachés du château, ſans en excepter la chambre du

Duc. Un Domeſtique de ce Prince, effrayé à la vue des gens armés qui couroient çà & là, ſe mit à crier, par la fenêtre, qu'on en vouloit à la vie de ſon maître. Ce bruit, répandu dans la ville, raſſembla le peuple, qui fit conduire du canon devant le château, & ſomma ceux qui s'en étoient emparés de le rendre ſur le champ, avec menaces de les exterminer s'ils réſiſtoient.

Le Maréchal, qui ne s'étoit pas préparé à ſoutenir le ſiege d'une place où il n'étoit pas aſſuré d'entrer, n'eut d'autre parti à prendre, pour ſe tirer du mauvais pas où il étoit engagé, que d'aller ſe jetter aux pieds du Duc, qu'il venoit d'offenſer d'une maniere ſi éclatante. Cependant il ſçut le fléchir, & obtint ſon pardon. Le Duc ſe montra alors à la fenêtre, & aſſura ſon peuple qu'on ne lui avoit fait aucun mal : il ordonna même aux notables des habitants de faire ceſſer le tumulte.

L'entrepriſe du Maréchal de Rieux étoit certainement téméraire, criminelle, & digne de punition. Landais, qui avoit ſçu éviter la tempête, ne ſe vit pas plutôt en ſûreté au château qu'il rappella au Duc ce qui s'étoit paſſé : il fixa les yeux de ce Prince ſur un crime déja pardonné ; il en exagéra l'énormité, en repréſenta les auteurs comme des rebelles qui ne reconoiſſoient plus l'autorité de leur Souverain, qui oſoient publiquement braver ſa puiſſance, venir l'inſulter juſques dans ſon Palais, & attenter à la vie de ſes plus fideles ſerviteurs ; il lui fit entendre qu'ils ne cherchoient à le priver de l'appui de ceux de ſes ſujets qui lui étoient les plus dévoués, que pour exercer plus librement leur tyrannie ſur lui-même ; & que, s'il ne puniſſoit ſévérement cette premiere faute, les rebelles, enhardis par ſa clémence, viendroient bientôt lui impoſer les loix les plus dures. Ce diſcours eut ſon effet : le Duc jura de punir les coupables, & ordonna de faire le ſiege d'Ancenis, place qui appartenoit au Maréchal de Rieux, & qui ſervoit alors d'aſyle aux révoltés. Il commanda auſſi de démolir leurs châteaux, & de couper & abattre leurs bois & forêts à hauteur de ceinture.

Les mécontents, réſolus de tout hazarder pour ſecourir Ancenis, s'en approcherent, mais ils n'eurent pas beſoin de faire de grands efforts. L'armée de la Cour, en appercevant celle des ennemis, ne put s'empêcher de maudire ſa cruelle deſtinée qui l'obligeoit à égorger ſes compatriotes, ſes amis, ſes parents. Ces ſentiments frapperent ſi vivement les Bretons du parti de l'armée ducale, que, venant à réfléchir qu'ils alloient répandre

le plus pur ſang de l'Etat pour la défenſe d'un ſcélérat infame, ils réſolurent de s'unir aux révoltés pour le punir & le perdre.

Dans l'inſtant le projet eſt exécuté, les Officiers & les Soldats des deux armées volent avec tranſport dans les bras les uns des autres, & jurent de ne ſe ſéparer qu'après le ſupplice de Landais. Ils tournent auſſi-tôt leurs pas vers Nantes, & arrivent, enſeignes déployées, devant le château. Le peuple, qui accourt pour le défendre, ne peut rien contre une armée ſi nombreuſe, & eſt forcé de ſe retirer. On ne tarde pas même à le gagner, en lui faiſant entendre qu'on n'en vouloit qu'à Landais, l'ennemi commun des Grands & du peuple, & le bourreau cruel de Chauvin. Le Tréſorier avoit cru d'abord intimider les rebelles en donnant, au nom du Duc, des lettres-patentes, qui déclaroient ennemis de l'Etat tous ceux qui s'étoient joints aux révoltés. Il envoya ces lettres au Chancelier Chrétien, qui refuſa de les ſceller, quoiqu'il fût redevable de ſon élévation à Landais.

Enfin, les portes du château furent forcées; les ſoldats & le peuple entrerent en foule, & remplirent la cour & les avenues. Landais commença enfin à craindre pour lui, & s'enferma dans une armoire dont le Duc prit la clef. François, qui voyoit la ſédition s'augmenter, envoya le Comte de Foix, ſon beau-frere, pour tâcher de calmer les eſprits; mais il ne put y réuſſir. Ce Seigneur, qui étoit embarraſſé de ſon embonpoint, penſa être étouffé par la foule, malgré tout le reſpect qu'on lui porta, & ne regagna qu'avec peine la chambre du Duc, auquel il dit en entrant: *Monſeigneur, je vous jure Dieu, que j'aimerois mieux être Prince d'un million de ſangliers que de vos Bretons. Il faut de toute néceſſité livrer votre Tréſorier, autrement nous ſommes tous en danger.*

Le Duc eſpéroit toujours ſauver ſon Favori, parce qu'il ſçavoit l'attachement que les Nantais avoient pour ſa perſonne; mais le peuple de cette ville étoit déja gagné, & quand il auroit voulu s'oppoſer aux mécontents, il ne lui étoit pas poſſible d'en venir à bout. François fit une nouvelle tentative: il envoya au peuple le Chancelier Chrétien, homme habile & honnête; mais, comme il étoit redevable de ſa charge au Tréſorier, & ſucceſſeur de Chauvin, ſa préſence ne fit qu'aigrir les eſprits, on ne daigna pas même l'écouter, & on le renvoya, en diſant qu'avant tout il falloit faire le procès à Landais. Ce Magiſtrat n'étoit pas fâché du tour que prenoient les affaires,

il étoit lui-même mécontent du Tréſorier, & il venoit de donner contre lui un décret de priſe de corps, ſur des informations faites à la hâte. Il retourna donc, & dit au Prince qu'il n'y avoit plus rien à eſpérer, & qu'il étoit obligé d'arrêter Landais. *Quel crime a-t-il commis*, dit le Duc? *Je n'en ſçais rien, Monſeigneur*, lui répondit-il: *je ſçais ſeulement qu'on l'accuſe, & que le ſeul moyen de calmer le peuple eſt d'inſtruire ſon procès; au reſte, Monſeigneur, il ne lui ſera fait aucune injuſtice. Me le promettez-vous*, dit le Duc: le Chancelier le promit ſur ſa foi.

Sur cette aſſurance, François II ouvrit l'armoire, prit Landais par la main & le livra au Chancelier, en lui diſant: *Vous ſçavez ce que vous lui devez, ainſi ſoyez-lui ami en juſtice.* Le Tréſorier fut conduit ſur l'heure à la tour de Saint-Nicolas, au milieu des Archers de la garde, rangés en haie, de peur que le peuple ne le maltraitât. C'étoit le 25 Juin 1485. Dans l'inſtant la ſédition ceſſa. Les Seigneurs confédérés allerent ſaluer le Duc, qui fit ſemblant de goûter leurs raiſons, & leur pardonna.

Les Commiſſaires nommés pour inſtruire ſon procès, en préſence du Prince d'Orange, du Maréchal de Rieux, & du Comte de Cominges, furent le Chancelier, le Sénéchal de Rennes, nommé Villéon; du Perrier, de Sourdéac, le Bouteiller, de Maupertuis, & les Chambellans du Duc. Il n'y eut rien de précipité dans cette affaire: on donna au coupable le temps de ſe défendre, mais ſes crimes étoient évidents. Il fut convaincu de la mort du Chancelier Chauvin, de malverſations criantes dans l'exercice de ſa charge, d'exactions énormes, de vols, &c. Il méritoit, ſans doute, la mort, & tous les Juges furent du même avis. Il fut, en conſéquence, condamné à être pendu & étranglé, le 19 Juillet ſuivant.

On ne voulut point informer le Duc de ce qui ſe paſſoit, dans la crainte qu'il ne lui donnât ſa grace. On avoit même eu ſoin de faire garder les avenues du château & de la chambre du Duc, par des gens affidés, afin qu'il ne pût en apprendre des nouvelles. Tandis qu'on conduiſoit le Favori au ſupplice, le Comte de Cominges entra dans la chambre de François, qui lui dit: *Compere, j'ai appris qu'on beſoigne au procès de mon Tréſorier, en ſçavez-vous rien? Oui, Monſeigneur*, répondit le Comte: *on fait ſon procès, & l'on y a trouvé de merveilleux cas; mais, quand tout ſera vu & entendu, l'on vous viendra rapporter l'opinion du Conſeil, pour en ordonner ainſi qu'il vous plaira. Ainſi, le veux-je*, répliqua vivement le Duc; *car, quelque cas qu'il ait commis, je lui donne*

ſa grace, & ſi ne veux point qu'il meure. Le Comte entretint enſuite le Prince de choſes agréables, & l'amuſa juſqu'à ce que Landais ne fût plus en état de profiter de la bonne volonté de ſon maître.

L'exécution ſe fit hors de la ville, ſelon la coutume, à un gibet placé exprès en la prairie de Bieſſe, aujourd'hui la prairie au Duc, à la vue d'un peuple immenſe accouru de toutes parts pour voir ce ſpectacle, qui n'inſpira de compaſſion à perſonne, tant ce Favori étoit déteſté.

Quand le Duc fut inſtruit de cette fin tragique, il en parut très-chagrin, & ſe plaignit beaucoup du Comte de Cominges, qui l'avoit amuſé pour l'empêcher d'envoyer la grace au coupable. Il ordonna de détacher ſon corps du gibet, & le fit enterrer à Notre-Dame. Landais ne laiſſa qu'une fille, qui, par une grace particuliere du Duc, hérita de ſes biens immenſes : elle épouſa Artur l'Epervier de la Bouvardiere. Jean de Vitré, qui avoit été chargé de la garde du Chancelier Chauvin, au château de l'Hermine, avoit été pendu quelques jours auparavant.

Le Duc avoit accordé à Pierre Landais le droit de vendre vin ſur les ponts, en Vertais, dont il étoit Seigneur, avec exemption du droit de billot & d'appétiſſement. Ce privilege fut révoqué, ſous prétexte qu'il n'avoit été accordé qu'aux importunités de Landais.

Le 22 Septembre 1485, le Duc étant à Nantes, créa un Parlement ordinaire & ſédentaire en Bretagne. Ce Parlement, compoſé des Sénéchaux de Rennes & de Nantes, de cinq Conſeillers eccléſiaſtiques & de ſept laïques, commençoit ſes ſéances le 15 Juillet & les finiſſoit le 15 Septembre.

Dans les divertiſſements du carnaval, le Duc fit faire des joûtes ſur la place du Bouffay, à Nantes. Le Maréchal de Rieux remporta le prix, qui étoit un diamant eſtimé quatre-vingt-deux livres dix ſols, monnoie du temps. Au mois d'Avril, le Duc d'Orléans vint à Nantes. En conſidération de ce Prince, toutes les priſons furent ouvertes, & les priſonniers élargis.

Marguerite de Foix, épouſe du Duc François II, mourut au château de Nantes, le 16 Mai 1486, & fut inhumée dans l'Egliſe Cathédrale, d'où elle fut tranſportée, en 1506, dans l'Egliſe des Peres Carmes. La même année, quatre mille lances françaiſes, ſous le commandement du Comte de l'Hôpital, parurent devant Nantes, & en formerent le blocus. La ville étoit priſe ſi elle eût été attaquée ſur le champ; mais, comme on ne com-

mença le siege que quelque temps après, les Nantais se préparerent à la défense, & l'ennemi fut repoussé. Le Comte de l'Hôpital, furieux de n'avoir pu réussir dans son entreprise, leva le siege, & alla se venger sur la ville de Dol de l'échec qu'il venoit de recevoir devant Nantes.

Le 5 Octobre 1486, le Duc accorda à la ville de Nantes dix sols d'entrée par pipe de vin étranger, & cinq sols par pipe de vin de Nantes. Le produit de cette imposition devoit être employé aux réparations des fortifications endommagées dans le dernier siege, qui avoit duré près de deux mois. Le dessein du Duc étoit aussi de fermer de murs les fauxbourgs du Marchix & de la Fosse; mais ce projet ne fut pas exécuté. Jean de Châlons, Prince d'Orange, fut alors nommé Gouverneur de Nantes.

Pierre du Chaffaut, Evêque de Nantes, qui étoit parti pour Rome en 1483, après avoir terminé tous les différents survenus entre le Duc & ses prédécesseurs, revint à Nantes, l'an 1486. Il accorda, le 22 Septembre de la même année, quarante jours d'indulgences par an, à tous ceux qui travailleroient à la réparation & à l'entretien de la chaussée de Saint-Philbert de Grand-Lieu; ouvrage intéressant pour le bien public. Cette chaussée est à l'entrée de Saint-Philbert, du côté de Nantes. Nous avons, sous le nom de Pierre du Chaffaut, un Missel, sans date ni nom d'Imprimeur, dans lequel la rubrique du Vendredi-Saint prescrit au Prêtre officiant de se communier avec tout le peuple, *communicet se & omnes*. Il prescrit la bénédiction du raisin au jour de Saint Sixte, 6 Août, après la secrete de la Messe. On trouve, dans un Bréviaire du même Prélat, imprimé à Vannes, l'usage des chiffres arabes, & des Statuts synodaux, qui ne cedent en rien à ceux de ses prédécesseurs. Ce Prélat avoit un mérite réel : il mourut, en odeur de sainteté, le 12 Novembre 1487. On fit imprimer des Heures, à Nantes, en son honneur, l'an 1517. On remarque que, sous son Episcopat, les nouveaux Curés qui se présentoient à lui pour avoir leur *visa*, juroient que leur élection étoit légitime, & que l'Evêque leur donnoit l'investiture en leur mettant son anneau au doigt. Cette pratique s'observoit aussi à l'égard des simples Chapelains.

Guillaume III du nom, dit *Gueguen*, fut élu, par le Chapitre, à la fin de Novembre 1487, & présenté au Pape par le Duc François, & ensuite par la Duchesse Anne; mais il ne put obtenir ses Bulles, & ne prit que la qualité d'Elu de Nantes. La

guerre que l'on faisoit à la France fit cesser les études de l'Université ; la robe rouge du Recteur fut mise en dépôt chez les Peres Carmes. Cette cessation d'études, jointe à l'incertitude où l'on fut pendant plus d'un an de parvenir à une paix solide, dérangea considérablement ce Corps, parce que les Professeurs & les Ecoliers se retirerent ailleurs.

Le canon de l'arquebuse ou fusil, qui est aujourd'hui de fer percé au foret, étoit alors de cuivre ou d'un autre métal, & s'appelloit *bâton.* La ville acheta, en 1487, cinq mille cinq cents soixante-six livres de métal pour faire des fusils de cette derniere espece. Comme on soupçonnoit que la ville seroit bientôt assiégée, les Paroissiens de Saint-Nicolas firent descendre les vitres de leur Eglise, & enfouirent leurs Reliques & leur argenterie. Il est à croire que les autres Paroisses, les Monasteres, & les particuliers prirent aussi les sûretés convenables.

Gilles de Bourbon, Comte de Montpensier, Lieutenant du Roi Charles VIII, parut devant Nantes, le 20 Juin 1487. Les Français prirent leurs quartiers à Saint-André, à Saint-Clément, à Richebourg, & sur les ponts. Ils n'en avoient aucun du côté de la Fosse ; ce qui laissoit aux assiégés les moyens de se procurer facilement des vivres. Le Duc quitta le château dès le commencement du siege, & se retira dans la ville. Il dut se sçavoir bon gré de cette précaution ; car, à la seconde décharge de l'artillerie des assiégeants, un boulet de canon donna dans la fenêtre de sa chambre.

Malgré toutes les précautions que le Duc avoit prises, il craignoit beaucoup l'issue du siege. On peut juger de sa crainte par le vœu singulier qu'il fit. Il promit de présenter à Notre-Dame de l'Annonciade de Florence, la figure de Nantes, en cire. Le courage de ses sujets, & le secours de cinq à six mille hommes que lui amena le Comte de Dunois, le tirerent d'inquiétude, & forcerent les Français à lever le siege après six semaines d'une attaque vigoureuse. Le Duc fit aussi-tôt réparer les fortifications. Au mois de Novembre 1487, on frappa, à Nantes, une monnoie qu'on appella *gros d'Orléans*, avec quelques autres de plus basse loi. Les habitants de Nantes avoient fait de grandes dépenses pour la défense de leur ville, pendant le siege dont on vient de parler. Pour les récompenser, le Duc leur accorda le seigneuriage de la monnoie, qui valoit, par an, environ cinq cents marcs d'argent. La Communauté de Nantes a joui long-temps de ce profit & du privilege de nommer les Monnoyeurs, & d'en prendre le serment.

Cette

Cette guerre diminua considérablement les especes; & le Duc, en conséquence, fut obligé de hausser le prix des monnoies d'or qui couroient en Bretagne. Les différents noms de ces monnoies, étoient : *l'écu d'or à la couronne*, *l'écu de Dauphiné*, *l'écu de Bretagne*, *l'écu de Guyenne*, *l'écu de Foix*, *l'écu au soleil*, *les réaux*, *les saluts*, *les ducats*, *les riddes*, *les nobles*, *les lions*, *les mailles d'Utrecht*, *les florins d'Allemagne*, *les florins ducaux*, *& les florins au chat*. Le marc d'argent étoit alors à onze livres.

M. Varillais assure qu'en 1488, le Duc François II sortit de Nantes, parce que cette ville étoit alors ravagée par la peste. Ce Prince se retira à son château de Coueron, situé sur la rive droite de la Loire, à trois lieues au dessous de Nantes. Il y fit son testament, rapporté le 8 Septembre de la même année, & non le 11, comme le prétend Dom Lobineau : il se trouve dans les archives du château de Nantes. Le Maréchal de Rieux y est nommé curateur des deux Princesses, filles du Duc, & Administrateur-Régent de la Bretagne, sans autres limites de pouvoirs que l'obligation de prendre l'avis du Seigneur de Condom, qui étoit désigné pour successeur du Maréchal, au cas que celui-ci vînt à mourir le premier. Les Moines ne sont pas oubliés dans le testament : il légua aux Carmes de Nantes cinq cents soixante livres de rente; cent livres aux Religieuses de Sainte-Claire; la même somme aux Cordeliers d'Ancenis; autant à ceux de Clisson & de Savenai. Ces legs furent exactement acquittés après la mort du testateur, arrivée, selon les uns le 8, & selon les autres le 9 Septembre 1488. Son corps fut apporté de Coueron à Nantes, & inhumé dans l'Eglise des Peres Carmes, auprès de Marguerite de Bretagne, sa premiere femme. Le deuil s'appelloit alors *béguin*, parce que ceux qui le portoient avoient un béguin; les hommes sous le chaperon, & les femmes sous la coëffe. Les Gens de la Chambre des Comptes, en qualité d'Officiers de la maison du Duc, eurent leur béguin, ou robe de deuil, comme les autres Officiers de la Duchesse Anne, fille aînée & héritiere de François II. L'Evêché de Nantes étoit vacant en 1488. On y assembla, cette année, un synode, après lequel Robert V du nom, dit *d'Epinai*, fut transféré, par le Pape, de l'Evêché de Lavaur, ville du haut Languedoc, à celui de Nantes. La Duchesse fit défense à ses Officiers de Justice de le recevoir avant d'avoir reçu de nouveaux ordres de sa part. Cette Princesse ordonna aux Monnoyeurs de Nantes de faire des mon-

noies blanches, à six deniers de loi, & au cours de douze deniers monnoie, & institua le Maréchal de Rieux, son tuteur, Gouverneur de cette ville.

L'Hôpital de Saint-Clément, qui avoit beaucoup souffert pendant le dernier siege, ne put suffire au soulagement des malades dont il fut rempli dans le cours des années 1488, 1489, & 1490. Il eut recours à la Communauté de ville, qui lui fit donner les secours dont il avoit besoin.

L'an 1488, les Œuvres de Jean Mechinot, Nantais d'origine, intitulées *les Lunettes des Princes*, furent imprimées, à Nantes & au Mans, en caracteres gothiques, par Pierre l'Archer. On en fit trois éditions, à Paris, en peu de temps. Ce Mechinot fut surnommé *le Banni de Liesse*, & fut successivement Maître-d'hôtel des Ducs de Bretagne Jean V, François I, Pierre II, Artur III, & François II. Les Rois Charles VIII & Louis XII le continuerent dans son emploi : il mourut le 12 Septembre 1504, après avoir passé plus de soixante ans à exercer la charge de Maître-d'hôtel, & à composer des vers qu'on ne lit plus.

1489. Jean de Robien est fait Gouverneur de Nantes, le 14 Avril, par la Duchesse Anne, qui y fait son entrée sur la fin de l'année. Cette ville est surprise, en 1490, par Alain d'Albret, qui la soumet à Charles VIII, qui lui en donne le Gouvernement. Ce Seigneur tire du trésor de la Duchesse plusieurs bagues d'or & d'argent; deux flacons de vermeil, pesant ensemble deux cents sept marcs quatre onces sept gros; deux flacons de vermeil, pesant ensemble deux cents trente-trois marcs; & un sacraire pour mettre le Corps de Notre-Seigneur, pesant cinquante marcs; & envoie le tout à la monnoie, qui en fait, par son ordre, des gros de deux sols six deniers, & autres especes. Le marc d'argent étoit à treize livres. L'année suivante, le Roi Charles VIII vient à Nantes, accompagné de ses courtisans & d'un corps de troupes, & fait son entrée par la porte de la Poissonnerie, le 26 Mars 1491. Le Clergé séculier & régulier marche processionnellement, avec l'Université, au devant de Sa Majesté, jusqu'au pont de la Belle-Croix, où Yves Busnel, Recteur de ce Corps, en robe, lui fait son compliment; après quoi, précédé des deux bedeaux, avec leurs massues d'argent, il prend les rênes de la bride de son cheval, le conduit à la Cathédrale, & de là au château. Les rues par où le Monarque passa, étoient tendues des plus riches tapisseries qu'on eut alors. Il séjourna à Nantes depuis le 26 Mars jusqu'au 14 Avril suivant; il partit ensuite pour Clisson,

& laissa cent hommes de pied, à morte paie, pour la garde du château de Nantes.

Pendant son séjour en cette derniere ville, le Monarque confirma les privileges des habitants, & leur en accorda de nouveaux. Il leur permit, par lettres-patentes, d'acquérir des fiefs nobles, & d'y tenir des métayers & bordiers francs, exempts de toutes tailles & fouages.

1491. Charles VIII épouse la Duchesse Anne, & nomme Alain de Mont-Menard, Sire de Rochefort, au Gouvernement de Nantes. L'année suivante, Leurs Majestés viennent à Nantes, & y font frapper des carolus & des targes aux armes de Bretagne. Charles y convoque les Etats de la province pour le 8 Novembre, & nomme, pour ses Commissaires, le Vicomte de Rohan; Charles Guibé, Evêque de Rennes; Jean de Châlons, Prince d'Orange, créé Gouverneur du Duché en 1488, & continué par le Monarque; Philippe de Montauban, Chancelier de Bretagne; Guillaume Gueguen, Président à la Chambre des Comptes; Jean François, Général des Finances; Thomas Roger, Trésorier; & Jean de la Primaudaye, Contrôleur général des Finances. C'est la premiere tenue des Etats indiquée par les Rois de France.

1492. Création des charges de Bailli d'épée & de Connétable. Le premier commandoit la Noblesse, & le second la Milice Bourgeoise. Le 12 Octobre, un courier de la Cour apporte à Nantes la nouvelle que la Reine Anne étoit accouchée d'un fils. La Communauté de ville lui donna dix florins d'or de vingt-quatre sols. Guerrande, Officier de la Reine, qui vint confirmer cette nouvelle, fut gratifié de six florins de même valeur.

1493. La Duchesse Catherine de Luxembourg mourut au mois de Mars, dans un appartement de l'avant-cour des Chartreux. Cette Dame, qui étoit veuve depuis trente-cinq ans, s'étoit retirée, après la mort de son mari avec lequel elle avoit vécu quatorze ans. Elle voulut être inhumée, avec lui, dans le même tombeau. Les Chartreux regardoient cette excellente Princesse comme leur mere, & lui permettoient, ainsi qu'aux Dames ses suivantes, l'entrée de leur Eglise & de leur Monastere; d'autant mieux que les anciens statuts de l'Ordre ne défendoient pas aussi étroitement l'entrée de leurs maisons aux femmes que les statuts actuels.

Cette Princesse fonda, pour elle & son mari, un *Libera*, qui doit être chanté, devant leur tombeau commun, par le Chapitre

de la Cathédrale, lorſqu'il va en proceſſion aux Chartreux. On conſerve, dans ce Couvent, la banniere & le précieux Reliquaire d'Artur III. La Princeſſe, qui avoit eu le dernier, de ſon mari, le donna aux Religieux : il eſt en or, & travaillé avec beaucoup d'art. Il contient au moins dix à douze marcs d'or. On remarque encore, dans cette Communauté, une belle image de la Sainte Vierge, ſous une glace : la Ducheſſe l'avoit dans ſa chambre, & récitoit ſouvent deux Oraiſons à l'intention de la Mere du Sauveur, dans la penſée qu'elle gagnoit pluſieurs milliers d'années d'indulgences par cette pieuſe pratique. Au bas de cette image, ſont des vers en lettres & en ſtyle du temps. Les Chartreux ont conſervé juſqu'à nos jours le fauteuil de leur fondatrice. Il n'eſt pas ſi élégant que ceux de nos jours : il eſt en bois & en gros cuir, ſans ſculpture, ni dorure. Ils ont auſſi les belles & riches Heures de la Princeſſe.

Par acte du 21 Mai 1493, la Communauté de ville arrenta, pour la ſomme de cinq cents ſols, non franchiſſable, une maiſon, allée, & place, près le College de Saint-Jean, & y ouvrit une rue qui, de celle des Carmes ou de l'Echellerie, conduit à la riviere d'Erdre & aux murs de ville.

1493. Robert d'Epinai meurt au mois de Juillet ou d'Août. Jean d'Epinai IV du nom, ſon frere, eſt transféré de l'Evêché de Mirepoix a celui de Nantes : il prend poſſeſſion de cet Evêché, le 5 Juillet 1494, par ſon Procureur, Guillaume Juhel, Recteur de la Paroiſſe de Vezin, au diocèſe de Rennes. Le Pape Alexandre VI permet à l'Archidiacre de Nantes de faire ſes viſites par Procureur, & même de viſiter pluſieurs Egliſes par jour.

Les regiſtres de l'Evêché nous apprennent que Jean d'Epinai fut troublé dans la poſſeſſion de ſa dignité & de ſes biens, par Guillaume Gueguen, qui avoit été élu par le Chapitre au mois de Décembre 1487, & préſenté au Pape par le Duc François II, & enſuite par la Ducheſſe Anne, comme il a été dit ci-devant. Le jour de ſon entrée à Nantes, au mois de Juillet 1494, il promit, avec ſerment, au Chapitre, de l'indemniſer de tous les frais qu'il avoit faits pour la nomination de Guillaume Gueguen.

Les guerres qui s'étoient élevées entre la Bretagne & la France ſur la fin du regne de François II, & au commencement de celui de la Ducheſſe, ſa fille, avoient détruit l'Univerſité naiſſante de la ville de Nantes. Le Roi écouta avec bonté les repréſentations de ce Corps, & lui accorda, au mois de Novembre 1493, quatre cents livres, ſur les deniers communs de la ville, pour

l'entretien des Professeurs. Le Monarque fixa aussi le nombre des Membres de l'Université à . . . . & accorda cent livres d'appointements à chacun d'eux. La Communauté de ville, qui desiroit le rétablissement de ce Corps, proposa deux cents quarante livres d'honoraires par an, avec un logement, à Jacques Clatte, Docteur & Professeur en Droit à Angers. Le Docteur accepta l'offre, & s'engagea à commencer ses leçons à la Saint-Jean. Quand il fut arrivé, le Clergé, qui avoit promis le logement, refusa de le donner; de sorte que le Bureau de ville fut obligé de faire toutes les dépenses. Le soin de la Police de Nantes étoit alors confié à l'Université, qui faisoit exercer cette charge par son Procureur général. Cet arrangement subsista jusqu'à l'érection de la Mairie, en 1564. Le Maire fut chargé de ce pénible & important emploi. D'abord, c'étoit le Duc & l'Evêque qui prenoient ce soin.

Au mois de Mai 1494, le Roi, étant à Lyon, fixa, par ses lettres-patentes, dans la ville de Rennes, la Chancellerie de Bretagne, qui se tenoit ci-devant six mois à Rennes & six mois à Nantes. Par d'autres lettres du 16 Juin, Sa Majesté défend d'admettre à la profession d'Avocat, dans les Barres de Rennes & de Nantes, tout homme qui ne sera pas Licencié, ou, pour le moins, Bachelier.

Dans le courant de la même année, la Communauté de ville fit bâtir l'Infirmerie des Religieuses de Sainte-Claire, & la maison de la Prévôté qui étoit aux Changes. Le Roi lui avoit donné ce logement pour y tenir ses assemblées, parce qu'il étoit plus commode que l'arsenal, autrement la maison des Engins, au Bouffay. On lui avoit même permis de le faire rebâtir & de l'accroître par l'acquêt des maisons voisines. La charpente seule coûta, à peu près, cinq mille livres de notre monnoie. Le pont d'Erdre, dans la rue de la Casserie, fut en même temps refait à neuf. Il n'y avoit point alors de maisons à droite & à gauche de ce pont, comme aujourd'hui.

On commença, en 1494, à travailler au grand vitrage de l'Eglise de Saint-Nicolas. C'est le plus beau de toute la province, & peut-être du Royaume. Les principaux événements de la vie du Sauveur y sont représentés. Le portrait de ce Dieu-Homme y est tiré avec tant de ressemblance, en vingt endroits, ou même plus, qu'on n'y remarque pas la plus légere différence, soit dans les traits du visage, soit dans l'ensemble & les proportions du corps. Ce vitrage fut payé par le moyen d'une

impoſition, miſe par les Grands-Vicaires, de cinq ſols ſur chaque ménage, & de deux ſols ſix deniers ſur les perſonnes non mariées.

Extrait du teſtament de G. Berri, Prêtre de Saint-Nicolas, du 16 Novembre 1494. Le teſtateur donne d'abord ſes ordres pour la cérémonie de ſes funérailles. *Je veux*, dit-il, *qu'on prenne quatre enfants, qui auront chacun une robe de drap blanchet, avec un cierge allumé d'une main, & de l'autre un pot de terre neuf, dans lequel il y aura braſier de charbon & encens ſur icelui, & moi enſépulturé; leſdits pots ſeront jettés dans ma foſſe, ainſi qu'il eſt de bonne coutume de faire . . . Je veux & ordonne qu'il ſoit célébré, dans l'Egliſe de Saint-Nicolas, le nombre de trois cents Meſſes, & qu'au jour de mon enterrement il ſoit offert à toutes perſonnes honnêtes qui le voudront prendre, des doubles valant deux deniers tournois.* Item, *je veux qu'au même jour, & pendant l'octave, il ſoit payé aux Chapelains de ladite Egliſe de Saint-Nicolas, une ſomme de vingt-cinq ſols monnoie tournois, pour être convertie en un banquet à leur plaiſir; à l'iſſue d'icelui, qu'ils rendent graces à Dieu, en diſant* De profundis & les Oraiſons pénitentes. Ce teſtament donne une idée des cérémonies funebres du quinzieme ſiecle.

Les Négociants de Nantes & ceux de Bilbao en Eſpagne, avoient fait une aſſociation d'amitié & d'intérêt. Le Roi, étant à Nantes, au mois de Décembre 1494, confirma cette union, & accorda aux Eſpagnols le droit de tenir bourſe & maiſon à Nantes. En conſéquence de ces privileges, fut érigée la Confrairie de la Contractation, l'an 1495, dans l'Egliſe des Peres Cordeliers, où elle avoit une Chapelle & un autel ſous le nom de la Sainte Vierge. Elle ſubſiſta juſqu'en 17. . . qu'une augmentation d'honoraires pour les Services des Freres défunts, ordonnée par M. Turpin Criſſé de Sanſai, Evêque de Nantes, l'éteignit & la fit tomber entiérement.

Le 2 Juillet 1495, Jean d'Epinai, Evêque de Nantes, ordonne, de l'avis des gens de bien, par forme de ſtatut & de mandement, l'établiſſement d'un Crieur public, dans la ville & les Paroiſſes du dioceſe, pour avertir, ſur le minuit, par le moyen d'une clochette & à haute & intelligible voix, les Fideles de prier pour les défunts; &, pour engager à cette pieuſe pratique, le Prélat accorde quarante jours d'indulgences à ceux qui s'en acquitteront.

L'an 1496, pendant la guerre d'Italie, le Roi Charles VIII demanda aux villes de Bretagne, deux caraques ou grands vaiſ-

ſeaux, pour le tranſport de ſon artillerie & de ſes munitions. Les Députés des villes de la province s'aſſemblerent à Nantes, au mois de Février, pour délibérer à ce ſujet. La demande fut accordée, &, au mois de Juin, la Communauté de ville emprunta, au denier vingt, une ſomme de trois mille ſept cents cinquante livres monnoie, pour la conſtruction de ces deux vaiſſeaux, qui étoient chacun du port de mille tonneaux. Le Duc de la Trimouille étoit alors Gouverneur de Nantes. Le Roi écrivit, en cette année, aux habitants de Nantes, au ſujet de la nomination de leurs Capitaines.

1498. Charles VIII venoit de mourir, & la Reine, Ducheſſe de Bretagne, avoit abandonné une Cour où elle n'avoit plus de pouvoirs, pour ſe rendre en ſes Etats. Elle arriva à Nantes le 8 Novembre. La cérémonie de l'entrée fut très-lugubre. Le Clergé s'avança proceſſionnellement, avec les ſaintes Reliques, au devant de la Princeſſe, juſqu'à la porte Sauve-tout, où elle fut reçue ſous un dais de velours noir, précédé d'étendards de ſatin noir, violet & blanc, de croix noires, & ſuivi de bannieres de même couleur. Le Doyen la complimenta en l'abordant, & le Grand-Vicaire du dioceſe lui rendit le même devoir au nom du Clergé, de la ville, & du Chapitre, à l'entrée de la Cathédrale où elle fut conduite. Lorſque Sa Majeſté ſe retira pour ſe rendre au château, le Doyen la remercia au nom du Chapitre, & la pria d'avoir ſoin de ſon Egliſe. La ville préſenta à cette Princeſſe deux pots d'argent, deux baſſins, deux flacons, & ſix taſſes couvertes ; le tout peſant enſemble cent marcs trois onces deux gros & demi, à douze livres le marc, non compris la façon & le vermeil qui coûtoient cent cinquante-huit ducats & demi.

On remarqua, à cette entrée, une jeune fille ſuperbement vêtue, qui, portée dans une tour ſur le dos d'un éléphant, préſenta à la Reine les clefs de la ville en trouſſeau. Deux Sauvages conduiſoient cette bête, qui étoit de bois, & miſe en mouvement par des hommes qui, ſans paroître, la faiſoient marcher. Dans la ſuite, on ſe livra plus à la joie : la ville donna, au carrefour du Pilori, une moriſque de moralité ; on repréſenta la feinte de fortune, au carrefour Saint-Jean ; la feinte du myſtere des vérités, au carrefour Saint-Vincent ; une paſtorale, dans un bocage artificiel dreſſé exprès ; & le myſtere du jugement de Pâris, ou de la fable des trois Déeſſes, Junon, Pallas, & Vénus.

La Reine Anne donna, à ſon arrivée, l'Hôpital qui étoit auprès du château, aux Religieux Dominicains, pour agrandir leur Couvent. C'eſt dans leur Egliſe que fut enterrée Françoiſe de Dinan, Dame de Laval, morte cette année. Artur l'Epervier, Seigneur de la Bouvardiere, fut nommé Gouverneur de Nantes le 1er. Novembre 1498.

1499. Louis XII, couſin & ſucceſſeur de Charles VIII, fait déclarer nul ſon mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI; vient à Nantes, & y fait ſon entrée, le 7 Janvier, ſous un dais de velours bleu, à quatre écuſſons en broderie, deux aux armes du Roi, & deux aux armes de la Ducheſſe Reine. Les articles du mariage de cette Princeſſe avec Louis ſont dreſſés le même jour au château, & on convient de reſtituer le temporel de l'Evêché de Nantes, ſaiſi depuis la mort de Pierre du Chaffaut, en 1488. Le lendemain 8 du mois, Yves du Quiriſec, Grand-Vicaire de l'Evêque abſent, accorde une diſpenſe de trois bancs, & le mariage eſt célébré, dans la Chapelle du château, par le Cardinal de Rouen. Leurs Majeſtés partent peu après de Nantes.

On arrivoit alors au Port-Maillard par un pont de bois, qui étoit ſur un foſſé à l'entrée du port. Le pont fut démoli, le foſſé comblé & pavé, au mois de Mai 1499. Par ordre de la Reine, on fit bâtir, pour la décoration du château, pluſieurs maiſons du côté de la ville, & deux autres à l'entrée de Richebourg. Pour élargir l'entrée de ce fauxbourg, le Bureau de ville acheta quelques maiſons qui étoient du côté de la Motte Saint-Pierre, & les fit démolir. On ignore quand les prairies qui étoient entre Richebourg & Saint-Clément, furent occupées par des maiſons; tout ce qu'on ſçait, c'eſt qu'en 1425 elles s'étendoient encore au delà des Urſulines.

Un ancien réglement pour la Collégiale nous apprend que le Chefecier & les Chanoines étoient tenus d'aſſiſter à l'Office les jours de diſtribution, ſous peine de perdre ce qui leur revenoit. Ils recevoient deux deniers pour leur droit d'aſſiſtance à Matines, & deux deniers pour leur droit d'aſſiſtance à Vêpres: dans les fêtes ſolemnelles, la diſtribution étoit double.

1499. La Communauté de ville fait bâtir un nouvel Hôpital dans la rue nommée *du Vieil-Hôpital*, ſur la riviere d'Erdre, à l'endroit où cette riviere ſe jette dans celle de Loire, & l'on y conſtruit, en même temps, un nouveau pont de bois. C'eſt auſſi ſur la fin de cette année que la Paroiſſe de Saint-Nicolas détruit ſon autel,

autel, & en commence un nouveau ſur le modele de l'ancien : il fut achevé en 1501. Le ſacraire, que nous appellons aujourd'hui *tabernacle*, étoit derriere l'autel, avec un degré de pierre pour y monter. On lit dans un extrait des regiſtres de cette Paroiſſe, que, dans ce temps, l'Evêque ou ſon Grand-Vicaire ordonnoit, avec le conſentement des Paroiſſiens, des tailles ou impoſitions par tête, pour le beſoin d'une Egliſe ; affermoit les biens d'une Cure vacante ou en litige ; ſe tranſportoit ſur les lieux pour faire les fermes ; donnoit des lettres de Cure ; & que le Grand-Vicaire mettoit l'interdit ſur l'Egliſe pour laquelle il y avoit procès, le levoit de ſon autorité, & en tiroit des droits.

1500. La Chambre des Comptes eſt transférée de Vannes à Nantes, par le Roi, qui lui donne l'hôtel de la Suze. La Compagnie vivoit alors en communauté, aux dépens du Roi. A la même époque, la ville fait abattre la galerie qui étoit attachée à la muraille du Bouffay. On fait auſſi démolir pluſieurs maiſons pour continuer la conſtruction du boulevard & de la porte de Saint-Nicolas, à la muraille de laquelle on attache une galerie ſemblable à celle qu'on venoit de détruire au Bouffay, & qui ſubſiſtoit encore en 1750. La ville eſt ravagée par la peſte. On implore la protection du Ciel, & on fait une proceſſion générale à Saint-Sébaſtien : on nous a conſervé le détail de cette proceſſion. Deux trompettes précédoient le Clergé & le peuple, & ſonnoient la marche ; venoient enſuite des Prêtres qui portoient une bougie de deux cents braſſes. Ce cierge immenſe faiſoit le tour de la ville, & peſoit vingt livres un quart. Rendu à Pirmil, on le tranſporta, par eau, juſqu'à Saint-Sébaſtien. Quelque temps après, on fait encore une nouvelle proceſſion générale avec le Saint-Sacrement ; on ſe rend d'abord à la Chapelle de Saint-Marc, au College, & de là à l'Hôpital de Saint-Clément. La contagion continue ſes ravages, & emporte, en peu de temps, plus de quatre mille perſonnes. Les plus riches habitants abandonnent la ville, qui devient preſque déſerte. Les Grands-Vicaires & beaucoup d'autres Prêtres s'étoient réfugiés au Loroux-Bottereau. Ce fait eſt prouvé par les comptes de la Fabrique de Saint-Nicolas, qui aſſurent que deux Prêtres de la Paroiſſe, qui venoient d'être nommés Curés, furent obligés d'aller y prendre leurs lettres de Cure du Grand-Vicaire. Il étoit d'uſage d'expédier ces lettres au Synode, mais les circonſtances ne permettoient pas d'en aſſembler alors. Jean

d'Epinai (*a*) avoit été transféré à l'Evêché de Saint-Pol-de-Léon, au commencement de l'année. La Reine Anne engage le Roi à demander des Bulles pour Guillaume Gueguen, qui avoit été élu par le Chapitre dès l'an 1487. Ce Prélat les reçoit le 12 Avril, & prend possession de son Siege. Il fait imprimer, en 1501, un Missel, en très-beaux caracteres gothiques. En 1502, il dépense une somme de deux mille huit cents livres pour la construction des Chapelles de Sainte-Magdeleine & de Saint-Hervé. Il fait aussi rebâtir une partie de son Palais épiscopal, ruiné par les guerres précédentes, & y met ses armes qu'on y voit encore. La même année 1502, un bedeau de l'Université vole le Ciboire de la Cathédrale, & jette les Hosties dans un lieu caché & à l'écart. Le profanateur sacrilege est découvert & forcé d'indiquer le lieu où il avoit jetté les saintes Hosties. L'Evêque va processionnellement les prendre, & les rapporte solemnellement dans le tabernacle.

Le 10 Février 1504, le Roi étoit à Nantes; il y rendit une Ordonnance, qui soumettoit les habitants de la ville à faire le guet dans la ville & au château.

La Chapelle de Sainte-Catherine fut bâtie, en 1504, près la riviere d'Erdre; & le Commandeur y fit célébrer la Messe, par permission du Grand-Vicaire, le jour de la fête de la Patrone, quoique le bâtiment ne fût pas achevé. Elle ne subsiste plus; elle fut démolie environ l'an 1756. La construction de l'autel rappelloit l'ancien usage, qui étoit de laisser un vuide derriere l'autel, & d'y pratiquer un petit degré pour monter au tabernacle, où on conservoit la sainte Eucharistie pour la communion des Fideles. Le Sous-Diacre se plaçoit dans ce degré, d'où il examinoit, pendant une grande partie de la Messe, ce qui se passoit dans l'Eglise. Dans l'Abbaye de Tournus, fondée par Charles le Chauve, & érigée en Collégiale l'an 1623, est un éventail singulier dont le Diacre se servoit pour empêcher les petits animaux volants de tomber dans le Calice. Je n'ai rien trouvé qui puisse faire croire qu'on ait pratiqué cela en Bretagne dans la Chapelle dont je viens de parler; il y en avoit une autre beaucoup plus ancienne, dont j'ai ci-devant fait mention.

(*a*) Nous avons de ce Prélat un Rituel, qui, selon l'ancien usage, ordonne de donner l'Extrême-Onction avant le saint Viatique; & des Statuts, qui défendent de se confesser à autre Prêtre qu'à son Curé, sans la permission de l'Evêque ou du Vicaire général.

1505. La Reine Anne part de Nantes le 4 Juillet, se rend à Morlaix, & de là à Saint-Jean du Doigt. L'Evêque de Nantes, qui l'accompagne dans ce voyage, meurt à son retour, dans la nuit du 23 au 24 Novembre 1506. Le 26 du même mois, il est enterré devant l'autel de Saint-Clair, dans la Cathédrale. Ce Prélat étoit Abbé Commendataire de Saint-Sauveur de Redon. Robert VI du nom, dit *Guibé*, Evêque de Rennes, lui succede.

On lit dans un compte de la Fabrique de Saint-Nicolas, des années 1504 & 1505, qu'on ne donnoit point la communion au balustre, mais à une table élevée & posée sur des treteaux, dont on se servoit encore l'an 1537. On y donnoit un peu de vin à ceux qui en vouloient, moyennant quelques deniers qu'on laissoit sur la table, au profit de la Fabrique. Ceci feroit croire que les communiants se tenoient debout, à l'imitation des Juifs, qui mangeoient de cette façon leur Agneau Paschal. Les comptes de la même Fabrique nous apprennent qu'on habilloit autrefois les images des Saints, de linges fins & des étoffes les plus précieuses. Depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, on couvroit de paille le pavé de l'Eglise; & depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, on y répandoit des feuilles d'arbres, du jonc verd, & des fleurs. Cet usage dura jusqu'en 1633. On lavoit aussi, le jeudi de chaque semaine, les autels, de vin bouilli avec des herbes aromatiques; & l'on mettoit dans les lampes du vin & de l'huile. Ces cérémonies étoient générales, & usitées à la ville comme à la campagne.

Le 25 Mai 1506, on transporta, avec beaucoup de pompe, de l'Eglise Cathédrale de Nantes à celle des Peres Carmes, le corps de Marguerite de Foix, seconde femme du Duc François II, & mere de la Reine Anne. Cette translation se fit en vertu d'une Bulle du Pape Jules II. La Reine avoit déja donné ordre à Michel Colom, Sculpteur célebre du diocese de Saint-Pol-de-Léon, de travailler au tombeau de son pere dans l'Eglise des Peres Carmes. En conséquence, cet Artiste fit le superbe mausolée dont nous parlerons ci-après.

Les tapisseries que la Reine avoit au château, furent portées, en 1509, à Saint-Nicolas, & tendues à toutes les grandes fêtes de l'année, jusqu'au 26 Octobre 1512. Il y a même apparence qu'elles servirent à cette Eglise jusqu'à la mort de la Princesse. La Duchesse Marguerite de Foix avoit fait présent à cette Paroisse d'un Calice précieux. La Reine Anne, non moins zélée que sa mere, lui en donna un d'or, avec des orceaux de

même métal, & un ornement complet. La Reine Claude, épouse de François I, donna aussi un riche ornement violet. Ce dernier est le seul monument qui reste aujourd'hui à la Paroisse de Saint-Nicolas, de la piété de ces augustes Princesses.

1511. Robert Guibé, Cardinal & Evêque de Nantes, résigne son Evêché à son neveu François Hamon : c'est le second Evêque du nom de François; il ne fit son entrée que l'an 1514.

L'an 1513, François de Châteaubriand, Grand-Chantre de la Cathédrale de Nantes, Chanoine & Comte de Lyon, fonda l'autel de Saint-Lazare, dans la Chapelle de la Sainte-Epine de l'Eglise Cathédrale, comme le prouve l'inscription latine, en caracteres gothiques, qu'on voit au dessus de cet autel.

La Reine Anne mourut à Blois, le 9 Janvier 1514, âgée de trente-sept ans moins seize jours. Son cœur fut apporté à Nantes le 19 Mars, & déposé dans l'Eglise des Chartreux, sur le tombeau d'Artur III, où il resta jusqu'au 19 du même mois, qu'il fut porté aux Carmes sous un poêle d'or soutenu par l'Abbé de Quimperlé, Vice-Chancelier de Bretagne, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs & de tous les Corps de citoyens. Les rues, depuis la porte Saint-Pierre jusqu'aux Changes & de là aux Carmes, étoient tendues de noir, avec des cierges & des écussons aux armes de la Reine, placés d'espace en espace : cent pauvres habillés de noir aux dépens de la ville, & cent hommes en grand deuil, tenant à la main une torche de cire du poids de deux livres, précédoient le convoi, qui marchoit au son de toutes les cloches de la ville; ils étoient suivis du Clergé Séculier & Régulier, qui célébra cent Messes basses, pour le repos de l'ame de la Reine, à deux sols de rétribution chacune. La ville fit tous les frais, qui monterent à la somme de sept cents quatre-vingt-quatorze livres six sols trois deniers, non compris quatre-vingt livres de cire que donnerent les Freres de la Véronique, parce que la Reine étoit de leur Confrairie. Cette somme fait plus de mille écus de notre monnoie, puisque le marc d'argent étoit à douze livres quinze sols. Les deux Chapitres reçurent de gros honoraires, mais le Curé de Saint-Vincent & la plupart de ses Confreres ne voulurent accepter aucune rétribution. Après la Messe, qui fut célébrée dans l'Eglise des Carmes par François Hamon, le cœur de la Reine fut mis dans le tombeau de ses pere & mere, par Philippe de Montauban, Chancelier de Bretagne & Chambellan du Roi. Ce tombeau ou mausolée renferme, outre le cœur de la

Reine Anne, les corps de François II & de ſes deux femmes, Marguerite de Bretagne & Marguerite de Foix. Il eſt de marbre blanc, noir, & rouge, élevé de cinq pieds, & poſé ſur un ſocle de marbre blanc de quinze pouces trois lignes, faiſant le pourtour du tombeau, qui a neuf pieds trois pouces neuf lignes de longueur, ſur quatre pieds quatre pouces de largeur. Le couronnement, qui eſt de marbre noir, a dix pieds de longueur, ſur cinq pieds un pouce de largeur, & forme une ſaillie de huit pouces dans tout ſon tour. Sur le tombeau ſont couchées deux ſtatues de hauteur d'homme, avec une couronne & le manteau ducal: celle qui eſt à la droite, repréſente le Duc François II; & celle de la gauche, Marguerite de Foix, ſa ſeconde femme. La tête de chacune de ces ſtatues eſt ſoutenue d'un oreiller, tenu par trois Anges de deux pieds deux pouces de hauteur. Aux pieds du Duc, eſt une figure de lion couché ſur le ventre, & tenant entre ſes deux pattes les armes de Bretagne pleines; & aux pieds de la Ducheſſe, eſt un lévrier couché ſur le ventre, & tenant entre ſes pattes l'écuſſon aux armes de la Ducheſſe, partie de Bretagne & de Foix, entouré d'une cordeliere d'un travail fini. Aux quatre angles, ſont quatre figures pedeſtres de hauteur naturelle, repréſentant les quatre Vertus cardinales, avec leurs attributs: celles-ci ſont accompagnées de quatre écuſſons aux armes pleines de Bretagne, avec une couronne ducale; toutes ces figures ſont en marbre blanc. Aux deux côtés ſont les figures des douze Apôtres, en marbre blanc, de la hauteur d'un pied dix pouces, placées dans des niches de marbre rouge, dont les impoſtes ſont de marbre blanc. Entre ces niches ſont des pilaſtres en marbre blanc, avec leurs baſes & chapiteaux de l'ordre compoſite. A l'un des bouts du tombeau & ſous la même ligne des douze Apôtres, ſous la tête du Duc, eſt un Saint François d'Aſſiſe; & ſous la tête de la Ducheſſe, eſt la figure de Sainte Marguerite, en marbre blanc. Ces deux figures ont chacune vingt-deux pouces de hauteur, & ont les mêmes ornements que celles des Apôtres. A l'autre bout, du côté des pieds, ſont deux autres figures de même hauteur que les deux précédentes; l'une repréſente l'Empereur Charlemagne, & l'autre, le Roi Saint Louis.

La baſe du mauſolée eſt décorée de ſeize petites figures qui ont le viſage & les mains de marbre blanc, & le reſte du corps en marbre noir: elles repréſentent ſeize pleureuſes, placées dans des niches rondes de treize pouces de diametre; les unes

ſont à genoux, les autres accroupies. Ce tombeau eſt iſolé & entouré d'une grille de fer. Il fut placé en 1507, dans le chœur de cette Egliſe, en face du grand autel, dont il eſt éloigné de dix-ſept pieds quatre pouces.

La Reine Anne laiſſa dans ſa tréſorerie, au château de Nantes, pluſieurs riches effets & de très-belles tapiſſeries. L'inventaire qui en fut fait, le 4 Avril 1514, eſt à la Chambre des Comptes. Les bijoux furent donnés à Madame Claude de France, fille de la Reine, mais les tapiſſeries reſterent au château.

Au vitrage de la Chapelle de Saint-Hervé & de Sainte-Magdeleine, dans l'Egliſe Cathédrale de Nantes, ſe voit le portrait de Mathurin de Pledran, Recteur des Egliſes paroiſſiales de Saint-Denis & Saint-Sébaſtien, au dioceſe de Nantes, nommé Evêque de Dol en 1505, & mort le 10 Décembre 1523. Ce Prélat eſt repréſenté à genoux, mitre en tête, la Croix Archiépiſcopale à la main, & revêtu d'une chape d'or ſemée de macles d'azur.

En conſéquence d'une délibération de la Communauté de ville, aſſemblée au château en 1514, on bâtit le pont d'Erdre en bois. C'eſt le premier qui ait été conſtruit en cet endroit. Les titres de la Chambre des Comptes, qui étoient à Vannes, furent alors apportés à Nantes. On ignore l'établiſſement de cette Chambre, & par conſéquent, le nombre des Officiers dont elle fut d'abord compoſée : elle n'a conſervé dans ſes archives aucun titre qui puiſſe inſtruire le Public là-deſſus. On prétend qu'elle fut fondée par les premiers Princes Bretons. Elle vivoit d'abord en communauté, aux dépens du Souverain, & n'étoit point attachée à une ville plutôt qu'à une autre. Elle demeura quelque temps à Muſſillac, où l'on voit encore les ruines du bâtiment qu'elle occupoit. Il fut brûlé par les Anglais, avec la plus grande partie des archives qu'il renfermoit. De-là vient, ſans doute, la diſette des anciens titres.

La Chambre étoit à Vannes en 1490 : elle étoit pour lors compoſée de deux Préſidents, de cinq Maîtres, de neuf Auditeurs, d'un Procureur général, d'un Huiſſier, & d'un Payeur de gages. Charles VIII, après ſon mariage avec Anne de Bretagne, confirma l'établiſſement de la Compagnie, par lettres-patentes du mois d'Août 1492. Après diverſes. . . . . il la fixa à Nantes, dans l'hôtel de la Suze, ou maiſon de Montfort, que le Chapitre de Notre-Dame avoit acquiſe après la mort de Gilles de Laval, Seigneur de Retz. La Compagnie ne trouva

pas cette maiſon commode, & tint ſes ſéances aux Cordeliers. Louis XII, qui avoit projetté de lui faire bâtir un Palais à Nantes, fit acheter, par ſes Receveurs des Fouages, pluſieurs maiſons, cours, & jardins, ſur les bords de la riviere d'Erdre, & ordonna de commencer l'édifice; mais les guerres que ce Monarque eut à ſoutenir ne lui permirent pas de le continuer, de ſorte qu'il ne fut achevé que ſous le regne de Henri II.

1515. Louis XII meurt le 1 Janvier, emportant au tombeau les regrets d'un peuple dont il fut le pere bienfaiſant. François, Comte d'Angoulême, ſon ſucceſſeur, avoit épouſé Madame Claude de France, héritiere de Bretagne. Ce Monarque pourvoit aux affaires de la Bretagne, ſans préjudice des droits de Madame Renée, ſeconde fille de Louis XII & de la Reine Anne.

Les Egliſes ſervoient alors d'aſyle aux coupables, dont on n'oſoit ſe ſaiſir dans ces lieux conſacrés au Service divin, ſous peine d'excommunication. Un priſonnier, échappé des priſons de Nantes en 1515, ſe retira dans l'Egliſe de Saint-Nicolas, & y paſſa huit jours aux frais de la Fabrique, à quinze deniers par jour. Un compte de Fabrique nous apprend encore qu'un autre priſonnier, retiré dans cette Egliſe, y paſſa huit jours, à raiſon de dix deniers tournois; que les enfants expoſés demeuroient aux charges des Paroiſſes ſur leſquels on les trouvoit, & qu'on ne les portoit point à l'Hôpital comme on fait aujourd'hui. Ce fut pendant le Carême de cette année qu'on toléra, pour la premiere fois, l'uſage du beurre & du lait, mets défendus juſques-là ſous peine d'excommunication.

Les Paroiſſes du dioceſe avoient beaucoup de dévotion à Saint-Sébaſtien; outre qu'elles y alloient en proceſſion, elles y envoyoient encore des cierges. La Paroiſſe de Saint-Nicolas lui en donnoit tous les ans un, du poids de quatre-vingt livres, qui ſervoit pendant toute l'année, au bout de laquelle la Fabrique de Saint-Nicolas prenoit ce qui en reſtoit, & en donnoit un nouveau, qui étoit porté proceſſionnellement dans une gabare ou petit vaiſſeau, auquel il ſervoit, pour ainſi dire, de mât.

Inſcription qu'on voit ſur une plaque de bronze, attachée au mur de la Chapelle de la Sainte-Epine, en l'Egliſe Cathédrale.

Par la pointe & venin d'Atropos,
Giſt ci-dedans & eſt mis en repos
Le corps de feu très-noble & très-ſcient,
Maître François dict de Châteaubriand,

En ſon vivant, cyens Chantre & Chanoine,
Et de Lyon Comte & Chanoine ydoine,
Recteur de Oudon, de Jans, & Cordemais.
Or, il a prins de la mort l'entremais,
Lui qui étoit ſi ſage & ſi bon Prêtre,
Commandateur du Prieuré du Pertre,
Frere puiſné du Sire de Beaufort,
Et d'Orange encor qui eſt plus fort,
Nepveu étoit. . . . .
Du Cardinal de Saint-Martin des Monts,
Et de Bordeaux mêmement Archevêque,
Nepveu étoit d'autres Paſteurs, avecque
Des Evêques Valence & Mirepoix;
Fondateur fut de deux Chapellenies,
Ici-dedans données & bien garnies;
De Saint-Lazare a le double fondé,
Et une Meſſe; & mort l'a aſcondé,
Doze en Novembre & mil cinq cens & ſeize.
Prie à Dieu que l'ame au ciel ſe aiſe.

La belle maçonnerie du Puits-Lori fut faite environ l'an 1516. On y voyoit cinq groſſes pierres taillées en figures d'animaux, & on y arrivoit par un degré de pierres de taille. On le détruiſit au commencement de ce ſiecle pour élargir la place, & la maçonnerie fut transférée ſur la place du Bouffay. On appelloit ce puits, *le grand puits*; & c'étoit, ſans contredit, un des ornements de la ville.

Le Parlement de Paris déclara, l'an 1516, que la procédure en premiere inſtance à la Cour de Rome, étoit abuſive, & condamna, par ſon Arrêt, l'Evêque de Nantes & ſes Grands-Vicaires à révoquer & annuller la ſentence d'interdit & les cenſures portées contre le Curé & la Paroiſſe de la Cornouaille, en ſon dioceſe. L'année ſuivante, le Roi fit détruire les écluſes qui étoient ſur la Loire, parce qu'elles nuiſoient à la navigation. Les ordres du Monarque furent exécutés avec tant d'exactitude, qn'on ne voit pas aujourd'hui les moindres veſtiges de ces écluſes.

On croit que ce fut vers ce temps-là que fut fondée, dans l'Egliſe de Saint-Nicolas, la Confrairie de Notre-Dame de la Chandeleur. L'an 1600, le Pape Clément VIII y attacha de fortes

fortes Indulgences, qui la rendent très-nombreuſe. A quatre heures & demie en été, & à cinq heures en hiver, on dit tous les jours une Meſſe baſſe pour les Confreres: elle eſt ſeulement chantée le ſamedi. Lorſqu'un Confrere vient à mourir, on célebre, pour le repos de ſon ame, un Service général, & on lui fait dire trente Meſſes.

Yves du Quiriſec, Chanoine de la Cathédrale & ci-devant Grand-Vicaire du dioceſe, homme de mérite, fonda le Salut qui ſe chante à la Cathédrale tous les ſamedis de l'année, après Complies, devant l'autel de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle: il fonda auſſi deux Chapellenies, de chacune deux Meſſes par ſemaine. Il mourut, à Nantes, le 15 Janvier 1518, & fut enterré dans la Cathédrale. Sa ſépulture eſt couverte d'une tombe de cuivre avec cette inſcription.

Yvonem du Quiriſec, utriuſq. juris Doctorē meritiſſimū, Ecclīār Nannetenſis Canonicū, Veneteñ Scholaſticū, Trecorenſis Theſaurariū, ſermōis Quadrageſīæ, atque Salutis ſabbatinæ devotiſſimū Fundatorē, Britanniæ Senatûs diadema, indulgentiſſimū patrē, utilē mūdo, nobis neceſſariū, amicōr ſpem, mōr ſpecimen, virtuū templum, paupēr cōfugiū, honeſtāt ymaginē, nobilitatis normā, litterār ſtudiōr amatorē, Cleri lucē, tpeſtivè nubes mortis ex hūs turbulenti mundi tempeſtaīb ī præclara cœlōr palacia (a), die XVI mēſ Januarii año ūginei partûs 1518. Cujus reliquiæ requieſcunt hìc ſub tumulo.

La peſte déſola la ville de Nantes aux mois de Janvier & de Février. Pendant cette épidémie, on commit deux Sergents, à trois livres de gages chacun par mois, pour évacuer les maiſons où il y avoit eu des peſtiférés, les fermer, & les ſceller du ſceau de la ville. Le Roi François I, la Reine Claude, Ducheſſe de Bretagne, ſon épouſe, accompagnés de Madame Louiſe, Comteſſe d'Angoulême, arriverent à Nantes le 13 Août 1518. Leurs Majeſtés firent leur entrée, le 20 du même mois, par la porte Saint-Nicolas, où elles furent reçues ſous deux dais. A l'occaſion de cette fête, le Bureau de ville avoit fait conſtruire pluſieurs théatres: ſur le premier, qui étoit près la

(a) Subauditur, *ſuſtulit.*

porte Saint-Nicolas, on avoit placé une petite fille ſuperbement vêtue, & portée ſur un petit globe de métal, entre deux lions, qui préſenta les clefs de la ville au Roi. Elles étoient au nombre de ſix, & de fer argenté. Les autres théatres, qui étoient aux carrefours de Saint-Nicolas, de la Barillerie aujourd'hui de la Caſſerie, du Puits-Lori, de Saint-Denis, & des Jacobins, étoient garnis de Chanteuſes. La ville n'en fit point élever ſur la place Saint-Pierre & au carrefour des Jacobins : elle laiſſa ces deux endroits à décorer aux Chapitres de la Cathédrale & de la Collégiale, qui les laiſſerent comme ils étoient.

La Communauté de ville fit préſenter au Roi un vaiſſeau d'argent doré, du poids de trente-deux marcs ſept onces, à treize livres le marc, non compris la façon & la dorure, à laquelle on employa cent ducats d'or, de quarante-un ſols ſix deniers. Le préſent qu'elle offrit à la Reine Claude, fut un cœur d'or accollé de deux hermines de même métal, peſant ſix marcs. On employa à cet ouvrage quatre cents vingt-ſix écus & demi au ſoleil, de quarante ſols. Celui de Madame la Comteſſe d'Angoulême, mere du Roi, fut douze taſſes de vermeil avec leur couvercle auſſi de vermeil. On employa, pour les dorer, cent trente-huit ducats deux tiers de saluts, de quarante-un ſols ſix deniers. Il y a apparence que la matiere d'or étoit alors très-rare à Nantes, puiſqu'on employa, pour tous ces ouvrages, des monnoies de cours. Les préſents & les frais de l'entrée coûterent à la Ville trois mille deux cents cinquante-cinq livres trois deniers, ſomme équivalente à trente mille livres de notre monnoie actuelle, puiſque le marc d'or étoit à cent quarante-ſept livres, & le marc d'argent à treize livres.

La proceſſion de la Fête-Dieu continuoit de ſe rendre de Saint Pierre à Saint-Nicolas, & devenoit tous les ans plus ſolemnelle. En 1518, les Paroiſſes & les Confreres y firent porter, pour la premiere fois, des cierges de cire. En 1520, la Paroiſſe de Saint-Nicolas en fit faire un qui peſoit quatre-vingt livres : il fut porté par quatre hommes qui le plaçoient ſur un brancard. Cette multitude de cierges fit bientôt naître des jalouſies & des diſputes aſſez ſérieuſes. C'étoit à qui auroit le pas ; & l'affaire fut pouſſée ſi loin que, l'an 1522, les Magiſtrats furent obligés de régler les rangs de chacun des cierges. Dans la ſuite, on abolit la coutume de faire des cierges de cire, parce que l'envie qu'avoient les différents Corps de ſe ſurpaſſer mutuellement les engageoit à faire des dépenſes trop conſidérables. On ſubſtitua

donc aux cierges de cire des machines de bois artiſtement travaillées, ſur le ſommet deſquelles on mettoit un petit cierge. Ces machines ſubſiſtent encore : on les porte même tous les ans en proceſſion ; elles ſont d'une groſſeur prodigieuſe, & ſont toujours appellées *cierges*.

L'an 1519, peu de temps après le départ de la Cour, les Fermiers du domaine tenterent d'établir le ſalage en Bretagne. On ne ſçait ſi c'eſt par ordre du Roi ou de leur propre mouvement. Tout ce qu'on ſçait, c'eſt qu'ils ſe flattoient d'être approuvés. La Communauté de ville, qui avoit des Députés en Cour, leur envoya des ordres précis de ſe plaindre vivement de la tentative des Fermiers ; & les Etats, aſſemblés à Nantes au mois de Septembre ſuivant, prirent des meſures contre ces innovations, & firent échouer le projet. Le Roi vint à Nantes le 5 Septembre de l'an 1520 ; mais on ne ſçait combien de temps il y demeura, & quel fut le ſujet de ſon voyage.

Depuis quelques années, l'Univerſité avoit un Profeſſeur, qui donnoit ſes leçons de Droit dans le cloître du Prieuré de Saint-Martin, auprès de l'Egliſe de Sainte-Croix de Nantes. En 1521, la ville forma le projet de bâtir un College dans ce lieu, & d'y unir ce Prieuré pour l'entretien des Profeſſeurs ; mais ſes ſollicitations furent inutiles.

Le Roi étoit à Nantes le 9 Juillet 1522. Cette année & la ſuivante, la ville fut déſolée par la peſte. On eut recours au remede dont on s'étoit déja ſervi avec ſuccès : ce fut de faire vuider, fermer, & ſceller les maiſons où étoient morts les peſtiférés, par des Commiſſaires nommés à cet effet.

L'an 1524, Gilles de Comacre, Secretaire du Roi, apporta à la Chambre des Comptes une commiſſion, qui chargeoit la compagnie de convoquer à Nantes, les Prélats, Princes, Barons, Gentilshommes, vaſſaux, & ſujets du Duché de Bretagne, & les Officiers tant de Juſtice que des Finances, & d'y recevoir leur ſerment de fidélité au nom de Sa Majeſté.

Environ le même temps, François de Rohan, Evêque d'Angers, fit, dans l'Egliſe Cathédrale de Nantes, la cérémonie....... de Saint Gohard, qui y avoit été maſſacré, avec un grand nombre du peuple, le 24 Juin 843 ; & fixa ſa fête au 25 Juin, à cauſe de la fête de Saint Jean, qui arriva le jour du maſſacre.

La Reine Claude mourut le 20 Juillet 1524. Les Etats s'aſſemblerent à Rennes, le 28 Septembre ſuivant ; & la ville de Nantes reçut ordre du Roi, qui étoit à Avignon, d'y envoyer ſes

Députés pour lui prêter le ferment ordinaire de fidélité. Ceci feroit croire que la commiſſion ci-deſſus rapportée fut ſans effet. Le Roi paſſa par Nantes au mois de Juillet 1525, en revenant d'Eſpagne, où il avoit été conduit priſonnier. Il accorda un privilege à l'Abbé de Saint-Sauveur de Redon. (Voyez Redon.)

Le Chapitre de la Cathédrale de Nantes n'avoit pas eu, juſqu'à l'an 1525, d'autres bedeaux que les Sergents de ſa Juriſdiction, qui ſervoient dans leur habit ordinaire. Le 26 Mars, il fut réſolu de leur donner des robes, dont ils ne devoient ſe ſervir que dans les cérémonies de l'Egliſe. Le Diacre de la Cathédrale étoit alors à la nomination & en la préſentation du Recteur de Saint-Sébaſtien.

Le Chapitre avoit alors des droits ſinguliers. Le Prévôt de Vertou donnoit au Doyen, pour étrennes, au premier de l'an, cinq échaudés, (eſpece de gâteau,) trois aux Dignitaires, & deux à chaque Chanoine. L'Abbeſſe du Roncerai d'Angers faiſoit donner, le jour de Noël, à chaque Chanoine, une grande meſure & un tiers de pot de bon vin, avec onze onces de pain. Un particulier devoit apporter, le jour de Pâques, après-midi, aux Chanoines aſſemblés ſur la place Saint-Pierre, une raquette & deux balles de paume de redevance. Un Artiſte, un Artiſan, ne pouvoient exercer leur art ou leur métier, ſur le fief du Chapitre, ſans en avoir obtenu la permiſſion.

L'an 1525, François Hamon fit faire un Miſſel, ſur lequel il fit mettre ſes armes ; ce qu'on n'avoit encore point vu ſur aucun livre d'Egliſe. On trouve, dans quelques exemplaires de ce Miſſel, une liſte aſſez longue des Canons pénitentiaux & des cas réſervés, avec cette condition que, ſi c'eſt l'Evêque qui péche, on lui double la pénitence. Par délibération du 13 Février 1527, le Chapitre réſolut de tenir une lampe allumée devant le Saint-Sacrement. Cette année fut accablante pour le peuple du Comté Nantais, qui, déja malheureux par la diſette extrême des vivres, vit encore détruire une partie de ſes moiſſons par les débordements de la Loire. La diſette continua juſqu'en 1532. L'Egliſe paroiſſiale de Saint-Vincent portoit alors le nom de Saint-Aubin.

Anne de Montmorenci, Grand-Maître de la Maiſon du Roi, Maréchal de France, Gouverneur de Saint-Malo & de la Baſtille, fut nommé Capitaine de Nantes en 1527. La ville lui payoit cent livres monnoie d'appointements, ſans logement ni meubles.

L'an 1529, l'Evêque approuva les ſtatuts du Chapitre, qu'on

venoit de corriger. On auroit pu encore les retoucher; on eût eu moins de peine à les observer, dit un auteur. La peste ravagea Nantes, depuis le mois de Décembre 1530 jusqu'à 1535.

On lit, dans un acte de délibération de la Communauté de ville, du 24 Février 1531, que le Roi François I emprunta deux mille cinq cents écus d'or au soleil, pour retirer le Dauphin & le Duc d'Anjou, ses deux fils, qui étoient détenus prisonniers en Espagne, pour gages de la rançon de leur pere, qui avoit été pris à la bataille de Pavie, par le Connétable de Bourbon, Général des troupes de l'Empereur. Le Monarque étoit resté treize mois en Espagne, & n'avoit pu en sortir qu'en livrant ses deux fils. On délibéra en même temps de récompenser ceux qui avoient travaillé aux affaires de la ville: mais l'assemblée délibéra à son profit; il fut décidé qu'il n'y auroit point de récompense.

Les Cordeliers de Nantes présenterent en même temps une requête à la Communauté de ville, dont ils imploroient l'assistance, sous prétexte qu'ils étoient les plus pauvres de ceux de leur Ordre, dans le diocese. Le 24 Février 1531, la ville leur donna une somme de dix livres, pour les défrayer dans le voyage qu'ils devoient faire l'année suivante à Saint-Martin de Teillé, dans le diocese, où se devoit tenir l'assemblée du Chapitre provincial de leur Ordre.

1532. François Hamon meurt le 7 Janvier. Le Chapitre s'assemble pour procéder à l'élection de son successeur, lorsqu'il reçoit ordre du Roi de ne pas passer outre, avant de montrer à Sa Majesté ses privileges par un Député de son Corps. Le Député est élu, & se prépare à partir, lorsque le Chapitre apprend que le Roi vient de nommer Louis d'Acigné, Chanoine de Nantes. Depuis ce temps, le Chapitre ne s'avise plus d'élire ses Prélats. Louis d'Acigné prend possession le 31 Mai même année: il est le premier Evêque de Nantes que le Roi ait nommé par Indult de la Cour de Rome.

La disette étoit alors si grande à Nantes, que la ville fut obligée d'établir des Hôpitaux pour y nourrir les pauvres: il y en avoit un à Richebourg, à Saint-Antoine où sont aujourd'hui les Minimes; & un autre à Toussaint, sur les ponts.

1532. Le Roi, après avoir visité les villes de Rennes, de Châteaubriand, & de Vannes, où se tenoient les Etats, vint à Nantes le 31 Juillet. La Reine Eléonore, seconde femme du Roi, fit son entrée à Nantes le 14 Août suivant, vers les quatre heures du soir. Elle fut reçue, à la porte Saint-Nicolas, sous un dais

magnifique, porté par quatre hommes ſuperbement vêtus, & précédés de trois Compagnies de jeunes gens, dont la premiere portoit la livrée de la Reine; la ſeconde, celle du Dauphin; & la troiſieme, celle de la ville. On avoit fait conſtruire, à cette occaſion, des arcs de triomphe & des théatres en cinq endroits: ſçavoir, à l'entrée de la ville, aux carrefours de Saint-Nicolas, des Changes, du Pilori, & de Saint-Denis. Pendant que la Reine paſſoit, on jouoit ſur ces théatres des myſteres, autrement des feintes, de la compoſition de Dubuchet, Procureur du Roi à Poitiers. Un des arcs de triomphe ſe terminoit par une demi-fleur de lis & une demi-hermine: il étoit, comme tous les autres, orné d'écuſſons aux armes du Roi, de la Reine, de M. le Dauphin, de la Province, & de la Ville.

François, Dauphin de France, venoit de ſe faire couronner à Rennes, ſous le nom de François III, Duc de Bretagne: il avoit fait ſon entrée à Nantes le 18 du même mois. La Ville, pour célébrer l'heureuſe arrivée de ce Prince, avoit fait mettre ſur les quatre principales portes, cinq écuſſons de plomb doré, en relief, avec leurs émaux, dans les plus vives couleurs, aux armes du Roi, de la Reine, du Dauphin, de la Bretagne, & de la Ville. Les Magiſtrats avoient fait faire ſix coupes d'argent doré, de trois marcs chacune: la premiere fut pour le Dauphin; la ſeconde, pour la Princeſſe d'Angoulême; & les quatre autres, pour les Dames & Seigneurs de leur ſuite. On avoit auſſi fait faire deux baſſins d'argent doré: le premier, qui peſoit quatre marcs, contenoit une lamproie auſſi d'argent doré; dans le ſecond, du poids de trois marcs, étoient des limons & des oranges en vermeil. On avoit acheté & fait venir de la baſſe Bretagne trois haquenées & deux lévriers, qui furent donnés au Roi, à la Reine, & à M. le Dauphin, Duc de Bretagne. Les Magiſtrats avoient eu ſoin de faire réparer les pavés, les paſſages, & les ponts de la ville, ſur-tout, celui de Sainte-Radegonde, qui conduiſoit de la Cathédrale au château.

Pendant ſon ſéjour à Nantes, le Roi donna un Edit pour l'union de la Bretagne à la Couronne. Cet Edit fut enrégiſtré au Parlement de Paris, le 21 Septembre; & au Conſeil de Bretagne, le 8 Décembre 1532. Sa Majeſté ôta auſſi l'adminiſtration des Hôpitaux aux Eccléſiaſtiques qui s'en acquittoient mal, & la donna aux Laïques. On remarque, dans les titres de la Communauté de ville, qu'elle nommoit l'Adminiſtrateur de ces maiſons, & que c'étoit à elle ſeule qu'il rendoit ſes comptes. Leurs Majeſtés

ſe rendirent à Tours ſur deux galiotes que la ville fit conſtruire à ſes frais. Le Roi revint à Nantes au mois d'Octobre ſuivant.

La Confrairie de Touſſaint ſur les ponts adminiſtroit l'Hôpital de ce lieu, que j'ai dit avoir été fondé par Charles de Blois & Jean IV (*a*). Cette Confrairie fut maintenue dans la régie de cet Hôpital, par Arrêt du Conſeil du 14 Décembre 1532, & par lettres du Roi Henri IV, données à Angers au mois d'Avril 1598. A cette premiere époque, la famine & la peſte ravageoient Nantes, & l'Hôpital de Touſſaint nourriſſoit plus de ſeize cents pauvres de ſon revenu. Il eſt à croire que ſes revenus étoient conſidérables. Il ne ſubſiſte plus aujourd'hui : il fut réuni, avec toutes ſes poſſeſſions, à l'Hôtel-Dieu de Nantes, avec obligation à ce dernier de recevoir tous les étrangers paſſants qui demandent à loger, comme on le pratiquoit à l'Aumônerie de Touſſaint. La Confrairie de ce nom continue de nommer un Aumônier pour l'acquit des fondations & des ſervices qu'elle fait faire. Elle étoit autrefois très-célebre : les Ducs & les grands Seigneurs Bretons ne manquoient pas de s'y faire inſcrire.

L'an 1532, on fit rebâtir à neuf la porte de ville de Saint-Pierre qui donnoit ſur les Lices, autrement le Cours des Etats. La date qui étoit au deſſus, nous apprend qu'elle fut achevée, en 1534, ſous le regne de Henri, Dauphin de France & Duc de Bretagne : cette porte a été démolie il y a quelques années.

L'an 1532, la pique & l'épée étoient les ſeules armes de la Milice Bourgeoiſe ; les arquebuſes étoient rares, & d'un poids qui les rendoit preſque inutiles. Claude Bourbon, Fondeur de la ville, en fondit douze, & y employa quatre cents trente-deux livres de cuivre ; ainſi, chaque arquebuſe peſoit trente-ſix livres, non compris le baſſinet & la monture en bois. La même année fut établie la maiſon du Sanitat, aujourd'hui l'Hôpital général, au bas de la Foſſe, pour les perſonnes attaquées du mal de Naples, qui commençoit à ſe répandre, & qu'on regardoit comme une peſte. Cette maladie avoit pris ſon nom de l'endroit où les Français l'avoient priſe. Le 9 Décembre, fut paſſée une ferme pour le droit de méage, à raiſon de douze mille livres monnoie par chaque année.

On trouve, chez quelques curieux, un écu d'or au milléſime

(*a*) Quelques hiſtoriens prétendent, je ne ſçais ſur quoi fondés, que cette Confrairie eſt beaucoup plus ancienne que ces deux Princes.

de 1532. On croit qu'il fut fabriqué à Nantes, pendant le séjour du Roi François I, à l'imitation de celui que fit frapper la Duchesse Anne, pendant qu'elle étoit en cette ville, avec le millésime de 1498. Le sceau de la Ville représentoit alors une maison; & celui des Peres Carmes représentoit la Sainte Vierge tenant l'Enfant Jesus entre ses bras, en champ d'hermines, un Carme à genoux aux pieds de la Sainte Vierge, sous une grande couronne. La procession de la Fête-Dieu, qui alloit à Saint-Nicolas, par la grande-rue, les Changes, & la Casserie, s'en retournoit ordinairement par le même chemin; mais, en 1532, elle prit un plus grand tour, & devint tout-à-fait solemnelle. D'abord, elle ne sortoit que dans les environs de la Cathédrale, & n'étoit qu'une procession particuliere; mais, l'an 1500, toutes les Eglises s'unirent; &, l'an 1506, elles s'assemblerent, pour la premiere fois, à la Cathédrale. Le Chapitre, voulant rendre cette cérémonie tout-à-fait solemnelle, permit, sans pourtant tirer à conséquence pour l'avenir, aux Paroisses & aux Confrairies, de faire apporter & arranger leurs cierges à la Cathédrale, dès la veille, afin que tout fût prêt à l'heure indiquée. La procession se fit; & le Saint-Sacrement fut porté, d'abord à Saint-Nicolas, & de là à Notre-Dame, où il fut posé sur le tombeau du Duc Pierre II. L'Université & la Chambre des Comptes ne marchoient point encore à cette cérémonie.

Dès que le Roi fut sorti de Nantes, la peste, causée par la famine, commença à se déclarer. A ce fléau terrible se joignit le mal de Naples, qui se communiqua rapidement, & qui fit d'autant plus de ravages qu'on ne sçavoit pas le guérir. La Communauté de ville prit les mêmes précautions contre les deux maladies. Le 7 Août 1533, elle fit publier une défense à tous les malades, même à ceux qui étoient guéris, & à ceux qui les fréquentoient ou qui logeoient avec eux, de sortir de leurs maisons, sous peine d'être pendus; & aux Bouchers, de tuer aucune bête avant de l'avoir fait visiter par les Commissaires nommés exprès.

L'année suivante est remarquable par la violence & la longueur de l'hiver, qui dura, sans interruption, pendant près de . . . . . . Le 12 Juin, le Bureau de ville accorda aux Jacobins une somme de cinquante livres, pour le rétablissement d'un ancien égout qui servoit à leur Couvent & aux maisons voisines.

Le 28 Décembre 1539, se célébra, dans l'Eglise Cathédrale, la fête des Innocents, espece de farce scandaleuse & abusive. Heureusement

Heureusement on commençoit à en sentir toute l'indécence. Le Chapitre défendit aux Enfants de promener, selon leur coutume, leur petit Evêque ; de porter des habits ridicules, & d'avoir des tambours & des trompettes. On leur laissa les autres usages, très-mal à propos sans doute ; & l'on ne peut trop s'étonner qu'on n'ait pas aboli, long-temps auparavant, une cérémonie bizarre & seulement digne de la Religion des Payens dont elle retraçoit les Saturnales.

Ce jour-là, les Chanoines cédoient leurs places aux Enfants de chœur & aux autres Enfants de la ville, qui tous ensemble faisoient les fonctions sacerdotales : ils élisoient même un Evêque qui tenoit la premiere place au chœur, tandis que les Chanoines faisoient les fonctions des Enfants ; de maniere que souvent le plus respectable des Prêtres étoit obligé d'aller offrir de l'encens à ces marmots.

Gabriel Naudet dit que la fête des Innocents se célébroit avec des cérémonies plus extravagantes que n'étoient autrefois les solemnités des faux Dieux. Il rapporte que, dans certains Couvents, le Gardien & les Religieux Prêtres n'alloient point au chœur ce jour-là, & qu'ils cédoient leurs places aux Freres-Lais, qui célébroient une espece d'Office de la maniere la plus indécente. Ils se revêtoient d'ornements sacerdotaux, déchirés, & tournés à l'envers. Ils tenoient à la main des livres, dans lesquels ils faisoient semblant de lire avec des lunettes faites d'écorce d'orange. Ils ne chantoient ni Hymnes, ni Pseaumes, ni Messes à l'ordinaire ; mais tantôt ils murmuroient certains mots, tantôt ils poussoient des cris, avec des contorsions qui faisoient horreur à des gens raisonnables.

L'an 1534, le Roi permit d'acheter la maison de Querlus, pour agrandir le Palais de la Chambre des Comptes, auquel on travailloit par intervalle. La Ville obtint aussi des lettres pour le desséchement du lac de Grand-lieu : mais ce projet n'eut point de suite.

Les Quinze-vingts venoient de Paris à Nantes, où on leur permettoit de quêter, avec obligation d'employer l'argent de leur quête en marchandises achetées dans la ville. Ils manquerent à cette obligation, l'an 1535, & l'on fit arrêter les deniers de leur quête. Ils se virent pour lors obligés d'exécuter, malgré eux, ce qu'ils avoient promis.

Lettres-patentes, données à Paris le 22 Janvier 1535, portant réglement pour les séances de la Chambre des Comptes. Elle

s'assembloit ci-devant quatre fois l'année. Le Roi réduisit ces quatre séances à deux, qui contenoient un service aussi long que les quatre ensemble. L'ouverture de la premiere séance fut fixée, par Sa Majesté, au Dimanche de la *Quasimodo*, pour durer trois mois entiers ; & la seconde fut fixée au premier Octobre, pour finir la veille de Saint Thomas, qui arrive quatre jours avant Noël. Par lettres du mois de Juin même année, le Roi exempte celui des habitants de Nantes qui abattra le papegault, de tous devoirs, impôts, & billots qui seroient dus pour cinquante tonneaux de vin de France qu'il pourra vendre ou faire vendre en détail pendant l'année de sa *Réauté*. Ces lettres furent enrégistrées à la Chambre des Comptes, le 16 Décembre de la même année, & au Parlement, séant à Nantes, le 27 Octobre 1544.

Par lettres du mois d'Août 1531, le Conseil & la Chancellerie de Bretagne devoient tenir six mois à Rennes & six mois à Nantes. Le 9 Mars 1533, le Bureau de ville se plaignit que les ordres de Sa Majesté n'avoient point été exécutés, & que la Chancellerie & le Conseil étoient à Rennes depuis cinq ans. En conséquence, il se tint à Nantes, l'an 1535.

Par acte de ferme du premier Juin 1536, on voit que le Prieuré de Saint-Cyr doit à l'Evêque, quinze livres huit sols pour la procuration & le besan d'or apprécié à vingt-huit sols ; à l'Archidiacre, soixante-dix sols ; au Curé de Saint-Léonard, trois septiers de seigle, & vingt-cinq boisseaux de froment, mesure de Nantes ; & neuf livres douze sols au Chapitre.

François, Dauphin de France & Duc de Bretagne, mourut le 12 Août 1536 ; Henri, son frere, lui succéda dans tous ses titres.

Epitaphe qu'on voit au haut de la nef de Saint-Pierre, sur une plaque de cuivre.

Hic jacet venlis ac circumspectus Dn̄s Guido de Guilfistre, hujus ac bte Marie Nanneteñ Eccliār Canōcus ac Priorāts Sti Nicollay de Prigneyo Commendr, nec-non Sti Nazarii & de Elven prō liū Eccliār Rector, qui, singulis dominicis diebus, salutatiōnē in hoc Templo post decātatio ꝛ Vesperār, aliasque multas fundationes fundavit. Obiit die primâ mensis Januarii 1537. Spiritus in pace quiescat. Amen.

La Reine de Navarre vint à Nantes le 22 Novembre 1537. La Ville fit équiper deux gabares à Barbin, pour aller prendre la

Princeſſe au château de la Gaſcherie, en la Paroiſſe de la Chapelle ſur Erdre, où Sa Majeſté étoit avec ſon beau-frere le Vicomte de Rohan, Seigneur de l'endroit. La Princeſſe fit ſon entrée à Nantes par la porte de Saint-Pierre. On lui préſenta le dais : mais elle le refuſa, apparemment parce qu'elle jugea qu'il ne lui étoit pas dû dans un pays dont elle n'étoit pas la Souveraine. Elle logea à l'hôtel de Briord, & alla, dès le lendemain, voir le port de la Foſſe. Elle ne reſta pas long-temps à Nantes; &, lorſqu'elle en partit, la Ville lui fit équiper une galiote, qui la conduiſit juſqu'à Ingrande.

Le Roi François I, qui étoit à Nantes à la fin du mois de Septembre 1539, en partit pour ſe rendre à Châtelleraut, ville du Poitou, où il vouloit attendre & recevoir l'Empereur Charles-Quint, ſon beau-frere. Avant ſon départ, Sa Majeſté ordonna à la Communauté de Nantes de faire lever le plan du contour de l'enclos de la ville & des ponts, & de l'envoyer en Cour. Matthieu de Goui fut chargé de l'exécution de cet ouvrage, pour lequel il reçut dix écus. Michel Dinois, qui avoit écrit le nom des différents lieux, reçut quarante-cinq ſols. Malheureuſement, ce plan n'a point été conſervé à la Maiſon de ville : il nous auroit appris des particularités dont, peut-être, jamais nous ne ſerons inſtruits.

Le 4 Octobre 1539, le Roi permit aux Adminiſtrateurs de l'Hôpital de Nantes de faire des quêtes dans toute la Bretagne. Par ſon Ordonnance du 14 Janvier de l'année ſuivante, François I fixa une lettre, ou marque monétale, pour chacune des villes de ſon Royaume où l'on battoit monnoie. Nantes & Rennes n'en eurent point pour lors. La lettre *T*, dont la premiere de ces villes ſe ſert, lui fut donnée par le Roi, qui étoit alors à Saint-Menehould en Champagne; & le numéro *9*, qui eſt attribué à Rennes, étoit commun à toutes les Cours de Monnoie de la province de Bretagne.

Le premier Avril 1541, le Bureau de ville réſolut de bâtir une maiſon pour les peſtiférés, auprès du cimetiere de Sainte-Catherine, ſur le terrein de la Commanderie. L'Evêque donna ſeize pieds d'arbres, qui furent pris dans la forêt de Sautron, pour la charpente de cet édifice, qui fut achevé par les charités des Fideles.

Louis d'Acigné fit ſon entrée à Nantes le 4 Novembre 1541, neuf ans après ſa nomination à l'Evêché. Il fut porté par les quatre Barons du dioceſe, ou par leurs Députés, depuis l'Hôpital de Saint-

Clément jusques sur le pont de la porte Saint-Pierre. Il fut pris en cet endroit par quatre Chantres, qui le porterent jusqu'à l'entrée de sa Cathédrale, où il fut complimenté par l'Université & ensuite par le Chapitre. Le Prélat jura à ces deux Corps de les maintenir dans leurs usages, droits, & privileges; après quoi il entra dans son Eglise. Il ne resta pas long-temps à Nantes : il mourut, dans le courant de la même année, au château de Fontenai, situé dans la Paroisse de Chartres, au diocese de Rennes. Le Siege vaqua près de quinze mois : mais le Chapitre ne s'avisa pas de procéder à l'élection d'un nouvel Evêque; il abandonna pour jamais ses droits réels ou imaginaires sur ce point. Jean V du nom, Cardinal de Lorraine, fut nommé Evêque Commendataire de Nantes, & il tint ce Siege depuis 1543 jusqu'au 10 Mai 1550.

1542. Le Sénéchal de Nantes adresse une lettre circulaire à tous les Vicaires des Paroisses du diocese & à quelques Seigneurs des lieux, pour les prier de quêter ou faire quêter, chacun en son endroit, afin de subvenir aux besoins de l'Hôpital. Il est à remarquer que les lettres sont adressées aux Vicaires & non aux Curés ou Recteurs, parce que ces derniers ne résidoient point encore, & que ce n'étoit pas l'Evêque, mais le Roi ou le Sénéchal qui permettoient la quête. La rétribution pour les Messes étoit de deux sols alors.

1543. Jean de Bretagne, Seigneur de Brosse, Comte de Penthievre & Duc d'Etampes, est nommé Gouverneur de Bretagne, par lettres du 25 Février, & fait son entrée à Nantes le 5 Avril. Comme cette ville étoit menacée d'un siege, le Duc y établit une garnison de Gentilshommes, sujets au ban & à l'arriere-ban du Duché.

La même année, le cimetiere de Sainte-Catherine fut arrenté pour y bâtir des maisons. L'an 1545, la famine se fit sentir à Nantes, avec d'autant plus de violence que les pauvres y abondoient de toutes parts. Jean Dono, Chanoine & Chefecier de la Collégiale, fonda à l'Hôpital une Messe, qui doit se célébrer tous les vendredis, avec l'Evangile de la Passion *secundùm Joannem*. Il assigne à cette maison cinquante livres de rente pour l'acquit de cette Messe, à condition qu'on y recevroit les pauvres femmes & filles enceintes pour y faire leurs couches.

Un compte de la Fabrique de Saint-Nicolas, du 31 Juillet 1545, nous apprend que le grand autel étoit une espece de lit, avec

ciel, rideaux, & vergettes. On en avoit apparemment pris le modele ſur ceux des Payens, qui, dans les temps de calamité, dreſſoient dans les Temples des Dieux des lits appellés *pulvinaires.* On pouvoit encore avoir conſtruit cet autel d'après les tentes ſous leſquelles les Juifs plaçoient l'arche d'alliance avant la conſtruction du Temple de Jéruſalem.

1547. Un acte capitulaire de la même Fabrique nous apprend que les Paroiſſiens, deſirant former un chœur de Prêtres dans leur Egliſe, demanderent le conſentement de Guino de Fontana, leur Recteur, qui approuva leur deſſein. En conſéquence le Général s'aſſembla, & décida que ce chœur ſeroit formé de douze Prêtres, compris le Curé & ſon Vicaire; que les dix autres ſeroient élus à la pluralité des voix, & qu'à cette élection la voix du Curé en vaudroit deux, & celle du Vicaire autant, quand il y ſeroit appellé; que ces Prêtres, ainſi nommés, ſeroient aux gages de la Paroiſſe, & qu'ils feroient, en préſence du Recteur, du Vicaire, des Paroiſſiens, ou de leurs Procureurs, ſerment à Dieu, en mettant la main ſur la poitrine, de ſe bien & honnêtement comporter & conduire au ſervice de la Paroiſſe, & d'obſerver entiérement le contenu du préſent traité. Leurs obligations principales ſont, d'aller proceſſionnellement & en bon ordre, vêtus de leurs ſurplis, en la compagnie du Recteur, du Vicaire, ou du plus ancien d'entr'eux, en l'abſence des deux premiers pour cauſe légitime, querir les corps des trépaſſés, & les accompagner à l'Egliſe en chantant les ſuffrages accoutumés. Les rétributions ſont partagées par portions égales entre les Chapelains, ſauf que le Recteur & ſon Vicaire prendront pour eux deux la portion de quatre. Les honoraires des Prêtres furent réglés d'abord, à trois ſols quatre deniers pour la proceſſion; à dix ſols pour les vigiles des morts à neuf leçons; à trois ſols pour trois leçons; & pour les Meſſes chantées de *Requiem*, avec Diacre & ſous-Diacre, à cinq ſols dix deniers, qui devoient être partagés entre les Chapelains, ſi ce n'eſt que le Célébrant avoit lui deux ſols. En conſéquence, il fut réglé que ces Meſſes ſeroient célébrées *ad turnum* par les Chapelains, à moins que les héritiers du défunt n'exigeaſſent qu'elles le fuſſent par le Curé ou ſon Vicaire. Outre ces rétributions, les Chapelains reçoivent des honoraires particuliers de la Fabrique de la Paroiſſe.

Le Roi François I mourut à Rambouillet, le 31 Mars 1547. Ce Prince avoit fait avec le Pape le fameux Concordat pour

la préſentation des Bénéfices. Il eut la douleur de voir s'introduire en France, cette héréſie qui fit tant répandre de ſang, & qui fit chanceler plus d'une fois ſes ſucceſſeurs ſur le Trône. Henri II, reſté ſeul des trois fils de ce Monarque, lui ſuccéda, & fit la guerre à l'Empereur.

Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, âgée d'environ ſept ans, arriva à Nantes le 22 Septembre 1548 : elle y fut reçue par les habitants avec toutes les marques de diſtinction poſſibles, ſelon les ordres précis du Roi & du Gouverneur, qui avoient écrit à la Communauté de ville à ce ſujet. Les Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui ſe rendoient à Paris, accompagnoient Marie. C'eſt cette Princeſſe aimable dont les malheurs ſont l'opprobre de la fortune. Née ſur le Trône, comblée de toutes les faveurs de la nature, elle ne fut heureuſe qu'à la Cour de France, où elle parut à peine. Après une infinité de revers, elle monta ſur l'échafaud, jugée par une Reine étrangere qui ne pouvoit avoir de droits ſur ſes jours.

En conſéquence de l'Arrêt du Parlement du 15 Octobre 1548, la Communauté de ville fait intimer aux habitants d'Ancenis, Saint-Julien de Vouvantes, la Chapelle-Glain, Saint-Pere en Retz, le Loroux-Bottereau, Pleſſé, Savenai, Pontchâteau, Machecou, Bouin, & Bourgneuf, de faire adminiſtrer leurs Hôpitaux par des Commiſſaires laïques, nommés par le Général de leurs Paroiſſes. La plupart de ces maiſons ont été depuis unies à l'Hôtel-Dieu, ou à l'Ordre de Saint-Lazare.

Le Miſeur de la ville acquit, l'an 1550, au nom de la Communauté, la maiſon de la Porte-blanche ou de la Porte-de-fer, ſituée dans la rue de Saint-Gildas, aujourd'hui *des Carmélites*; maiſon que la Ville affermoit pour y tenir ſes Ecoles de Droit.

Par Edit donné à Rheims, au mois de Mars 1551, le Roi érigea le Siege ou la Barre royale de Nantes en Préſidial, compoſé d'un Baillif, d'un Sénéchal, d'un Lieutenant, de ſept Conſeillers, d'un Avocat du Roi, & d'un Greffier-d'appeaux. Sa Majeſté attribua quatorze cents livres de gages à ce Siege, de même qu'à ceux de Rennes, de Vannes, de Quimper, & de Ploermel, qu'elle créa par le même Edit. Les habitants du reſſort de Nantes, ſur leſquels on mettoit une impoſition pour le paiement de ces gages, ſe délivrerent quelque temps après de cet embarras, en comptant une ſomme conſidérable au Roi, qui ſe chargea de les payer à l'avenir. Le nouveau Préſidial jugeoit

en dernier ressort toutes les causes qui n'excédoient pas la somme de deux cents livres en principal, ou dix livres tournois de rente.

1551. La Communauté de ville, occupée de l'arrivée du Roi Henri II qu'on attendoit à Nantes, s'assemble au château le 20 Mai, pour délibérer sur l'entrée de ce Monarque. On décida qu'à l'avenir les Avocats assisteroient à l'entrée des Rois & des Reines en habits décents, à cheval ou montés sur des mules. Le Roi se rend de Châteaubriand à Nantes avec la Reine Catherine de Médicis, & y fait son entrée, le 12 Juillet, par la porte Saint-Nicolas. La Ville fit dresser, sur le passage de Leurs Majestés, aux carrefours de Saint-Nicolas, du Change, & du Pilori, des théatres dont on ignore la construction. On ne sçait pas mieux à combien monterent les dépenses que la Ville fit à cette occasion. Tout ce qu'on sçait, c'est que la Reine montra sa générosité par des aumônes multipliées. Le Gouverneur de la province faisoit tout ce qui est aujourd'hui du ressort de l'Intendant, pour l'exécution des ordres du Roi.

Jean Huard, Chanoine de la Cathédrale, fonda, l'an 1552, dans cette Eglise, la fête des Epousailles de la Vierge avec Saint Joseph, pour être célébrée tous les ans le 15 Janvier.

Charles, Cardinal de Vendôme & Archevêque de Rouen, tenoit l'Evêché de Nantes en commende depuis 1550. Il avoit obtenu un Indult du Pape Jules III, pour présenter les Bénéfices, admettre les résignations, & recevoir les permutations dans le diocese de Nantes, en tous les mois. Il fit exercer ce droit par Jean de la Touche, Doyen du Chapitre & son Grand-Vicaire, qui, effectivement, présenta tous les Bénéfices qui vinrent à vaquer pendant les années 1551, 1552, & 1553. Mais, à cette époque, Antoine de Créqui & de Canaples, Prince de Poix, Abbé de Saint-Julien de Tours, de Selincourt, & de Valloires, Chancelier de l'Ordre de Saint-Michel, ayant été transféré de l'Evêché de Terouane en Artois à celui de Nantes, l'Archevêque de Rouen, par son mandement du 17 Janvier 1554, ôta ce pouvoir à son Grand-Vicaire, & nomma le nouveau Prélat son seul Grand-Vicaire *ad hoc*. Ce Cardinal exerçoit encore ce droit au mois d'Août 1557, mais seulement pour les Bénéfices à la nomination du Pape; les autres étoient présentés par l'Evêque. Il paroît qu'Antoine de Créqui eut quelques différents avec son Chapitre, puisqu'il l'obligea, par un Arrêt du Conseil, à reconnoître son autorité & sa Jurisdiction épiscopale.

On prit, l'an 1553, des mesures contre les Calvinistes, qui commençoient à s'introduire à Nantes & d'y répandre des erreurs. La ville étoit désolée par une maladie contagieuse depuis 1547. René de Sansai, Capitaine du château, se plaignit au Gouverneur de la négligence des Magistrats au sujet de cette maladie.

Par l'Edit rendu au mois de Mars 1553, il est dit que le Parlement, qui avoit été fixé à Vannes en 1514, tiendra sa premiere séance à Rennes, aux mois d'Août, Septembre, & Octobre; & la seconde à Nantes, aux mois de Février, Mars, & Avril. En vertu de cet Edit, les Evêques de Rennes & de Nantes sont Conseillers-nés du Parlement, avec voix & opposition délibératives. L'année suivante, le Roi permit aux habitants de Nantes de lever certaines impositions, avec exemption des aides, à condition que le produit de ces impositions seroit employé aux réparations & fortifications de la ville. On remarque que la Communauté de Nantes envoyoit tous les ans, selon l'usage, aux Ministres, quelques lamproies, dans le temps qu'on commençoit à les pêcher.

Les Magistrats, informés que les Religieuses de Sainte-Claire recevoient dans leur maison plus de Filles qu'elles ne devoient, leur défendirent, le 21 Juillet 1554, de passer le nombre déterminé par leurs fondations. Ils défendirent aussi à leurs Directeurs & Confesseurs de recevoir, de certaines personnes, des présents qui les engageoient à persuader à ces Religieuses d'admettre toutes les Filles qui se présentoient dans leur Couvent.

Les Filles du Quint-Ordre de Saint-François, à leur arrivée à Nantes en 1512, s'étoient chargées d'instruire les jeunes personnes de la ville & des fauxbourgs, moyennant un salaire honnête. Elles se relâcherent de ce soin en 1554, pour s'attacher davantage aux seules pensionnaires, & s'en procurer, par ce moyen, un plus grand nombre. Cette façon d'agir déplut à la Communauté de ville, qui leur en fit des reproches. Il est à croire qu'elles remplirent exactement leurs obligations dans la suite, puisqu'elles conserverent la maison qu'on leur avoit donnée dans la rue des Caves, près la Chambre des Comptes. Elles y resterent jusqu'en 1632, qu'elles occuperent leur Couvent du Marchix, comme nous le dirons ci-après. Elles étoient libres alors & sans clôture.

A la fin du mois de Juillet 1554, le Duc d'Etampes, étant à Nantes, donna des ordres pour mettre les côtes du diocese à l'abri

l'abri des incurſions des Eſpagnols qui les ravageoient. Il y avoit peu de temps que deux galeres de cette Nation avoient couvert la Loire pendant neuf mois, depuis Nantes juſqu'au Pélerin. La Milice Bourgeoiſe étoit alors commandée par un Officier qui portoit le nom de Connétable, auquel la Ville payoit ſoixante livres monnoie de gages. Le portier de la ville étoit pour l'ordinaire Gentilhomme. Cette place étoit plus honorable qu'aviliſſante, puiſqu'elle marquoit la grande confiance qu'avoit le Prince dans la probité de celui qui en étoit revêtu.

1555. Le Palais de la Chambre des Comptes fut achevé cette année, & la ſtatue équeſtre de Henri II fut placée au deſſus de la principale porte. Le Monarque y créa deux nouvelles charges de Maîtres aux Comptes, & abandonna la Bretagne au Duc de Valois, ſon gendre, qui diſpoſa des finances & des charges, ſans préjudice néanmoins des droits de Madame Renée, ſeconde fille du Roi Louis XII & de la Reine Anne. Le 2 Septembre, le Roi donna une Déclaration, qui portoit que les hommages & aveux ſe rendroient à ſa Chambre des Comptes de Bretagne, comme à celle de Paris.

Formule de l'hommage qui ſe rend au Roi, à ſa Chambre des Comptes de Bretagne.

Le Greffier lit à haute voix le brevet d'hommage, qui contient la qualité de celui qui le rend, celle de la terre pour laquelle il le rend, comment il eſt venu en poſſeſſion de cette terre, ſi c'eſt par acquêt ou ſucceſſion héréditaire. Pendant cette lecture, le rendant hommage eſt à genoux ſur un couſſin, aux pieds du Préſident, toutefois s'il eſt d'extraction noble ou revêtu d'Office royal de judicature; car autrement il eſt reçu debout, ſans autre formalité que d'un acte décerné. La lecture finie, le Préſident met les mains du vaſſal entre les ſiennes, pour marquer qu'il eſt homme du Seigneur & lié par ſon ſerment. Il lui tient enſuite, à voix baſſe, un diſcours qui n'eſt entendu de perſonne, de même que la réponſe du vaſſal, qui ſe releve, va s'aſſeoir dans un fauteuil que lui a préparé un Huiſſier, & ſe couvre, pendant que les gens du Roi donnent leurs concluſions pour la conſervation des droits de Sa Majeſté. Après quoi, l'Huiſſier, qui ſe tient derriere le fauteuil du vaſſal, l'avertit d'ôter ſon chapeau & de ſe lever, pendant que le Préſident prononce l'Arrêt à peu près en ces termes:

« La Chambre a décerné acte au Sieur N.... de l'hommage

» présentement fait par lui au Roi, pour les choses contenues » en son brevet; ordonne qu'il en fournira aveu & dénombre- » ment dans le temps porté par la coutume, à peine de saisie, » & communiquera en même temps sa quittance de rachat, » si c'est par succession; ou de lods & vente, si c'est par ac- » quêt. Et si aucune saisie avoit été apportée faute de presta- » tion dudit hommage, la Chambre lui en a donné main-levée, » payant les frais de Justice, sans préjudice des fruits de » mal-foi requis par le Procureur général du Roi. »

Par marché conclu le 14 Juillet 1555, le puits de la place Saint-Pierre fut creusé à deux cents pieds de profondeur, à quatre livres le pied, & achevé au mois d'Octobre suivant. Le pilori de la Justice du Roi, qui étoit jadis à la place Saint-Pierre, n'y subsistoit plus alors: il avoit été porté au milieu de la grande-rue, à l'endroit qui en retient encore le nom, près le Puits-Salé ou grand-puits, ou enfin le puits du Pilori. A l'établissement du Présidial, le pilori fut transporté à la place du Bouffay, où il est resté jusqu'à présent.

L'an 1555, Jean Cornichon tenoit la poste au nom du Roi, par ferme ou privilege, fournissoit des chevaux ou des postillons, & prenoit les lettres pour Paris & route. Il est le premier qui ait tenu, à Nantes, le Bureau de la Poste & de la Messagerie. Avant cet établissement, on se servoit des occasions qui se présentoient; &, si l'affaire étoit pressante, on y envoyoit des Messagers exprès.

1555. Au mois d'Avril, le Roi établit une Amirauté à Nantes. L'Edit, donné à ce sujet, est enrégistré à la Chambre des Comptes, au mois de Mai. La Maîtrise particuliere des Eaux & Forêts, créée l'année précédente, est érigée en grande Maîtrise par Edit du mois de Novembre, & cette érection est confirmée au mois de Février 1556. Les habitants de Rennes supplient le Duc d'Etampes d'employer son crédit pour obtenir du Roi que le Parlement ne soit point transféré à Nantes, dont les habitants le demandoient. Les Etats assemblés dans la même ville, le 27 Septembre, déliberent de faire marcher le ban & arriere-ban; &, le 2 Mai 1556, le Roi écrit de Villers-Coterets au Connétable de Montmorenci, de le convoquer sur le champ, pour s'opposer à la descente des Espagnols sur les côtes de Bretagne.

Le Bureau de ville fait réparer, en 1556, l'Aumônerie de Toussaint, où l'on recevoit alors tous les passants & tous ceux attaqués de la maladie de Saint-Méen. La Ville fait aussi réparer l'Hôpital

de Saint-Clément, dont elle vouloit faire un College, & fait paver, pour la premiere fois, la place du Bouffay. Au mois de Mars 1566, le feu prend dans la rue de la Mercerie, aujourd'hui *des Halles*, qui est réduite en cendres. Plusieurs particuliers sont absolument ruinés par cet accident : le marc d'argent valoit alors quatorze livres cinq sols.

Nous avons, d'Antoine de Créqui, un Rituel, un Bréviaire, & des Statuts, publiés aux années 1555 & 1556 : ils défendent aux Prêtres de se charger de plus de huit Messes, & aux Curés de se servir de Prêtres étrangers pour l'administration des Sacrements, avant de lui avoir présenté les titres de l'Ordination de ces étrangers, & le dimissoire de leur Evêque en bonne forme. Ils recommandent de tenir exactement des registres de baptême.

1557. Le Roi regle la Chambre des Comptes de Bretagne à l'instar de celle de Paris. Depuis ce temps, les Présidents, les Maîtres, les Auditeurs, les Avocats & Procureurs généraux, ont eu les mêmes gages, ont été également traités, à la subordination près, & nommés tous & qualifiés Conseillers ou Gens des Comptes. L'Angleterre & l'Espagne faisoient alors la guerre à la France.

Le 11 Juillet, la Ville s'assembla pour délibérer sur l'établissement du College à l'Hôpital de Saint-Clément. On forma le projet d'en transporter les malades à l'Aumônerie de Toussaint sur les ponts, & de faire venir de Paris des Professeurs, avec un Principal, gagés pour trois ans. On traça, cette année, les alignements pour la nouvelle ville du Marchix. La crainte qu'on avoit des Anglais & des Espagnols, engagea les habitants à faire un dénombrement de tous les citoyens en état de porter les armes. Suivant le rapport des Marguilliers aux Magistrats, le 23 Août, il se trouva, dans la ville & les fauxbourgs, deux mille trois cents dix hommes capables de prendre les armes dans le besoin; non compris les deux Chapitres & les Couvents religieux.

Le Calvinisme fut introduit dans le diocese de Nantes par les prédications de Jean Carmel, surnommé *Fleuri* & *Fleurier*, amené en Bretagne, l'an 1558, par François de Coligni, Seigneur d'Andelot. Loiseleur, dit *Villiers*, seconda Fleuri, & prêcha avec lui à Nantes, à Blain, dans les châteaux de la Breteche, de Missillac; à la Rochebernard, &, non loin de cette ville, au château de Lourmaye, Paroisse de Nivillac, dont d'Andelot étoit Seigneur. Ce Gentilhomme, qui étoit Calviniste zélé, mena ses deux Prédicateurs au Croisic, & les fit prêcher dans l'Eglise de

Notre-Dame de Pitié. Le Clergé de la ville en avertit Antoine de Créqui, ſon Evêque, qui partit ſur le champ pour aller s'oppoſer aux Hérétiques. A ſon arrivée au Croiſic, au mois de Juin, le Prélat fit une proceſſion où fut porté le Saint-Sacrement, & alla attaquer la maiſon où l'on prétendoit que les Proteſtants s'étoient retirés avec leurs Miniſtres. Elle étoit une des plus fortes du lieu, & appartenoit à Guillaume Roi, Bourgeois diſtingué parmi ſes concitoyens. La nombreuſe troupe de gens de mer & de payſans qui compoſoient la proceſſion, fit le ſiege de la maiſon, par ordre du Prélat, qui, pour animer davantage ſa pieuſe milice, lui fit donner pluſieurs bariques de vin de Bordeaux. La maiſon fut battue par une groſſe coulevrine qui tira cinq cents coups, & défendue avec beaucoup d'opiniâtreté par dix-neuf braves qui s'y étoient renfermés, mais qui, ſe voyant trop inférieurs en forces, décamperent à la faveur de la nuit, & ſe rendirent au château de Carheil, tandis que l'Evêque étoit à ſouper. (Le château de Carheil eſt ſitué à une lieue trois quarts de-là, dans la Paroiſſe de Guérande.)

Cette expédition militaire manquée, l'Evêque revint à Nantes couvert de confuſion, & fut blâmé de la Cour, d'en être ainſi venu aux voies de fait ſans permiſſion du Souverain, ce qui n'avoit point eu d'exemple, & d'avoir manié les armes, contre la défenſe des ſaints Canons.

La charge d'Avocat général de la Chambre des Comptes fut créée par Henri II, en 1558, & exercée, pour la premiere fois, par Jean Boulomer, ci-devant Auditeur. Quelque temps après, Guillaume de Francheville, Procureur général, la fit ſupprimer, & rembourſa à Jean Boulomer la ſomme qu'elle lui avoit coûtée. Le Roi Henri III la créa de nouveau, en 1575, & la donna au même Guillaume de Francheville, qui ſe démit de ſa charge en faveur de Jean de Francheville, ſon fils.

1558. Ordonnance de Police, qui permet à l'Exécuteur de la haute-Juſtice de prendre, à ſon profit, tous les cochons qui ſe trouveroient égarés dans les rues & places de la ville. Les moulins de Barbin ſont aliénés. On donne permiſſion aux Peres Cordeliers de tirer, pendant trois ans, d'où bon leur ſemblera, quarante pipes de vin, ſans payer aucuns droits. Les glaces de l'hiver entraînent les ponts de Pirmil & de la Sauſaye.

Il y avoit alors quarante-ſix Notaires ruraux pour le Comté de Nantes. L'inſtitution de ces Officiers étoit très-récente, puiſque le premier acte paſſé pardevant Notaires fut pour un marché

de quatre mille pesant de balles de fer, que la Ville acheta aux forges de la Poiteviniere, Paroisse de Riaillé : cet acte est du mois de Juillet 1558.

La porte nommée depuis *de la Poissonnerie*, s'appelloit, dans ce temps, *la porte Chalandiere* ou *de la Prévôté*. Ces noms, qu'on lui donnoit indifféremment, lui venoient de la Prévôté qui tenoit son Bureau dans l'une de ses tours, & des bateaux nommés *chalands*, qui passoient sous le pont de cette porte en cette année. Depuis la destruction de la chaussée & du moulin qui y étoient en 1485, le passage fut ouvert & élargi.

1559. L'Evêque obtient un Arrêt du Conseil, qui soumet le Chapitre à sa Jurisdiction épiscopale, & fait la visite de ce Corps & de son Eglise Cathédrale. Henri II est blessé à mort, dans un combat, par le Comte de Montgommeri, le 10 Juillet. François II, son fils & son successeur, donne la direction des affaires aux Guises, l'Intendance de la guerre au Duc de ce nom, & celle de la Religion au Cardinal, son frere. Les Calvinistes commencent à s'assembler & à former des projets. La Renaudie, Gentilhomme d'Angoumois, est chargé, par les principaux de sa Secte, d'aller dans toutes les villes exhorter les Protestants à envoyer des Députés à Nantes, dans le temps que le Parlement devoit s'y rassembler, afin que l'affluence du peuple les empêche d'être découverts. La Renaudie s'acquitte de sa commission en homme habile, & les Deputés se rendent à Nantes, au jour marqué, au nombre de plus de cent cinquante, sans qu'on s'apperçoive de leur arrivée, & l'entreprise d'Amboise est concertée dans cette assemblée, au mois de Janvier 1560. Georges de la Forêt, second chef de la conjuration contre les Guises, accompagne la Renaudie dans son entreprise. Le projet est découvert, & la Renaudie est tué à la tête des troupes qu'il commandoit dans la forêt d'Amboise (*a*). Telles furent les premieres étincelles de l'incendie qui pensa consumer la France. Ce fut dans ce temps qu'on donna le nom de *Huguenots* aux Calvinistes.

1560. Erection de la Mairie & de l'Echevinage de Nantes, par lettres-patentes données à Blois au mois de Janvier. Ces lettres, qui confirment la création de la Communauté de ville, veulent que le Maire soit élu tous les ans, & les Echevins de trois ans en trois ans, pour veiller aux intérêts de la ville. Ces

(*a*) Cette forêt appartient au Roi, & peut contenir environ seize mille arpents de terrein.

lettres ſont vérifiées au Parlement le 30 Avril de la même année. Le 9 Mai, René de Sanſai, Gouverneur de la ville, ſe plaint au Duc de Montmorenci, Gouverneur de la province, que les Calviniſtes affichoient des placards indécents aux portes de la ville & des hôtels des maiſons, & que les habitants refuſoient de monter la garde pour empêcher les déſordres. Il lui apprend enſuite que le dernier ouragan a rompu le pont du château, & qu'il paroît néceſſaire de le faire rétablir au plus vîte : il finit, en le priant de donner promptement des ordres pour remédier aux troubles.

François II meurt le 15 Décembre. Charles IX, ſon frere, lui ſuccede. On aſſemble les Etats généraux pour aviſer aux moyens d'arrêter les progrès du Calviniſme.

1561. Droit de paſſage établi ſur les ponts de Nantes, pendant qu'on étoit occupé à les réparer. Permiſſion donnée à la Communauté de lever une impoſition pour l'acquit des dettes de la ville. Le Préſidial, voyant le Curé de Saint-Nicolas abſent, commet un Vicaire pour deſſervir la Paroiſſe, & fait ſaiſir les revenus de la Cure. Les Calviniſtes s'aſſemblent publiquement, mais en petit nombre, dans un preſſoir, à Barbin. Ils s'aſſemblent, une ſeconde fois, le 18 Juillet, au nombre de plus de mille. Deux Libraires de Geneve font amener à Nantes deux charges de livres ſuſpects, qui ſont ſaiſis par le Grand-Vicaire. Dans la nuit du 7 au 8 Décembre, René de Sanſai, Gouverneur de Nantes, & l'Archidiacre de la Cathédrale, ſon neveu, font mettre le feu au preſſoir qu'avoit à Loquidie le nommé *du Hardaz*, & qui ſervoit, comme celui de Barbin, de ſalle d'aſſemblée pour les Calviniſtes. Ces Sectaires, indignés de cette injure, s'aſſemblent au nombre de trois cents, &, le 28 du même mois, jour de Dimanche, ils entrent, à pied & à cheval, dans la Cathédrale, tirent l'épée, jettent des pierres au peuple qui étoit au Sermon, & ajoutent l'impiété à l'audace. On rapporte un procès-verbal de cette action, dont on ignore les ſuites.

Les Changes étoient autrefois hors des murs de la ville, & y communiquoient par une porte qui étoit à côté de l'Egliſe de Saint-Saturnin. Le 7 Janvier 1562, le Bureau permit à Pierre Ferrault & à ſa femme de dreſſer leur ouvroir (boutique) au devant de la maiſon commune, vis-à-vis la porte de ville, aux Changes. Cette place eſt appellée *cambium* dans les anciens titres, ſoit parce que les Changeurs ou Caiſſiers y tenoient leur bureau, ou parce qu'on y faiſoit un change continuel d'argent

en denrées ou marchandiſes ; elle étoit autrefois fort étendue, mais elle fut rétrecie par les maiſons qu'on y éleva ſur les fondements des anciens murs. Elle reprit, en 1740, une partie de ſon ancienne largeur, parce qu'on recula les maiſons qu'on y fit conſtruire à neuf dans ce temps.

L'uſage qui duroit depuis tant de ſiecles, d'introduire les pénitents à l'Egliſe le jour du Jeudi-Saint, & de les abſoudre, fut aboli en 1562. Le Chapitre de la Cathédrale fit, environ ce temps-là, murer les portes de l'Egliſe du côté du cloître, qui ſubſiſtoit encore, dans la crainte que ſon tréſor ne fût enlevé par les Calviniſtes.

Marie de Beaucaire, Dame de Martigues, épouſe de Sébaſtien de Luxembourg, Lieutenant général en Bretagne, fut reçue avec la plus grande magnificence à Nantes. Elle logea à l'hôtel de Briord, & y accoucha d'une fille qui fut nommée *Marie*. Elle fut baptiſée ſix mois après ſa naiſſance, le 16 Juillet 1562. Elle eut, pour parrain, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, & pour marraines, Marie Stuard, Reine d'Ecoſſe, & Marguerite de France, fille du Roi Henri II. Les Députés du Prince & des Princeſſes furent reçus à Nantes, avec la plus grande diſtinction.

Depuis l'appartement de la Dame de Luxembourg juſqu'à la Cathédrale, les rues étoient tendues des plus riches tapiſſeries. D'un côté marchoient cent des principaux habitants, le cierge à la main ; & de l'autre, cent Gentilshommes ſuivis des Gendarmes, des Archers de la Compagnie, & des Officiers de la maiſon du pere de l'enfant ; venoit enſuite un charriot plein de Nymphes & de Muſiciens qui jouoient de différents inſtruments. Au haut de ce charriot étoient ces mots, écrits en groſſes lettres d'or ; *Teſſera militis Chriſtiani* ; & de chaque côté étoient trois ſentences de l'Ecriture-Sainte, analogues à la cérémonie du Baptême. Après le charriot venoient l'Univerſité & le Préſidial, ſuivi de ſix trompettes qui précédoient le Héraut de Bretagne, vêtu de ſa cotte d'armes ſemée d'hermines.

Les Officiers de la cérémonie ſuivoient en cet ordre : du Gué de l'Iſle, portoit la ſerviette ; de Kerſimon, portoit l'eau ; de Kermorvan, le baſſin ; de Bizoges, le cremeau ; de Goulaine, le cierge ; & d'Aſſerac portoit l'enfant avec de Sevigné & Tivoar-Arlin, le premier à ſa droite & le ſecond à ſa gauche ; derriere eux, marchoit Châteauneuf, qui tenoit le bout d'un drap d'or, ſemé de pierreries, dont l'enfant étoit couvert.

Les parrain & marraines venoient ensuite, accompagnés d'un grand nombre de Dames de la premiere distinction. Les rues étoient bordées de quatre Compagnies de troupes, & de sept Compagnies de la garde ordinaire de la ville.

L'Eglise Cathédrale étoit magnifiquement parée. On avoit dressé au milieu de la nef un pavillon de la plus riche étoffe, sous lequel l'enfant fut baptisé par Philippe du Bec, Evêque de Vannes. Les grosses cloches annoncerent le commencement de la cérémonie, pendant laquelle on fit plusieurs décharges d'artillerie au château & dans la ville. Le Théologal fit ensuite un sermon, après lequel la Compagnie s'en retourna, dans le même ordre, avec la nouvelle baptisée, qui épousa dans la suite le Duc de Mercœur.

Par délibération du 29 Août 1562, le marché qui se tenoit aux Changes fut transféré à la place du Bouffay. Cette derniere a toujours été dans l'enceinte de la ville, & servoit jadis d'avenue au Palais des anciens Comtes de Nantes. Le 17 Octobre, il fut arrêté au Bureau de la maison commune, de faire paver la rue du Port-Maillard, qui ne l'avoit point encore été, pour la commodité des charrois.

1562. Antoine de Créqui est transféré à Amiens, & fait Cardinal, par le Pape Pie IV, au mois de Mars 1565. Antoine II, son oncle, lui succede à l'Evêché de Nantes, par résignation. Une maladie contagieuse ravage Nantes en 1563. La Paroisse de Saint-Nicolas, qui n'étoit pas la moins affligée, implore la miséricorde du Ciel, sans négliger les autres remedes. Elle va en procession à Saint-Sébastien, trois lundis de suite, & y envoie un cierge du poids de huit livres, avec une bougie qui faisoit le tour de son Eglise. On semoit le pavé de cette Eglise, aux jours de Dimanches & de Fêtes, d'une grande quantité d'herbes aromatiques. On remarque que, dans ce temps, les Fabriques des Paroisses & les Hôpitaux de Nantes prêtoient de l'argent à intérêt usuraire.

Les ponts de Pirmil avoient été jusques-là en bois. Ils furent alors bâtis en pierres, mais d'une maniere si peu solide, ou plutôt si défectueuse, qu'ils écroulerent vingt ans après.

1563. Les Calvinistes de Nantes tiennent publiquement des assemblées, en vertu de l'Edit de Janvier, donné en leur faveur. Ils avoient des Temples au Marchix & à Barbin. René de Sansai, Lieutenant de Roi à Nantes, homme habile & Catholique zélé, eut l'adresse de faire détruire ces lieux, sans paroître

contrevenir

contrevenir à l'Edit. Ces Sectaires tiennent un Synode provincial à la Rochebernard, le 23 Février 1564. Le Ministre de Nantes y assiste. (Voyez la Rochebernard.) Le 14 Août, la Communauté de ville s'assemble à la Cathédrale, & prend la résolution de se plaindre, en Cour, des hérétiques, qui avoient eu le secret d'obtenir la maison Guischard, qui est à la sortie de Richebourg, au lieu de celle de Beauregard, pour y tenir leurs assemblées.

Nous lisons dans le procès-verbal de Jean Coupé, commis par l'Evêque de Nantes pour visiter une partie de son diocese, que le Prieuré de Batz doit tenir six Religieux, faire l'aumône six fois la semaine, & nourrir le Vicaire perpétuel de l'endroit avec son Domestique. On y trouve aussi les obligations des Prieurés de Donges, de Pontchâteau, de Frossai, de Saint-Philbert-de-grand-lieu, & de l'Abbaye de Blanche-Couronne. Toutes ces obligations étoient publiques, avouées, & connues de tout le monde, en 1564; mais elles sont si anciennes que peut-être ne s'en souvient-on plus. (Voyez Donges, Pontchâteau, & les autres lieux ci-dessus dénommés.)

1564. Erection du Consulat, par Edit du mois d'Avril, enrégistré au Parlement le 10 Octobre suivant. Cette Jurisdiction, composée d'abord d'un Juge, nommé *Mathurin Vivien*, & de deux Consuls, nommés *Charles Chrétien* & *Guillaume Poullain*, élus par les trois Ordres de la ville assemblés, commence ses exercices en 1565. Le Roi confirme l'établissement de la Mairie de Nantes; & le 28 Novembre 1564, est élu pour premier Maire, Geoffroi Drouet, Sieur de Langle, Paroissien de Saint-Saturnin, dans une assemblée générale faite au Couvent des Peres Cordeliers, où se tenoit la Cour de Parlement. On confie la Police aux Maire & Echevins, & le Roi confirme cet arrangement en 1566. Il est à observer que l'élection annuelle du Maire n'a point été confirmée par nos Rois avant 1598, & que la charge d'Echevin ennoblissoit celui qui en étoit revêtu.

En 1563 & 1564, les deux Grands-Vicaires firent des Statuts. Philippe du Bec fut créé Vicaire général de Nantes, cette derniere année. Vers le même temps, fut faite une lettre en forme de contrat entre le Roi & N. de Cucé, Conseiller, Maître des requêtes ordinaire, pour les moulins de Joué près Rennes, la Terre de la Jaquere, & le Pont en Vertais, qui furent ensuite réunis à la recette de Nantes.

Sébastien de Luxembourg, Gouverneur de Bretagne, fit son

entrée à Nantes par la porte Saint-Nicolas, le 2 Juin 1564: il fut reçu sous le dais de la ville, qui étoit porté par quatre habitants, & complimenté par le Recteur de l'Université à la tête de son Corps. La Communauté de ville lui fit présent d'un bassin, d'un vase, & de six coupes, dont deux étoient couvertes, le tout de vermeil & du poids de dix neuf marcs trois onces un demi gros. La matiere & la façon coûtoient ensemble la somme de cinq cents quatorze livres deux sols huit deniers: on employa à la dorure vingt-sept croisats & demi d'or de trois livres. Le présent qu'on fit à la Vicomtesse de Martigues consistoit en confitures, dragées, & deux livres de soie d'Espagne.

Le premier acte de l'autorité de la Police de Nantes, fut une défense, faite le 10 Janvier 1565, aux charretiers à bras, d'aller au cabaret boire du vin d'Orléans & d'Anjou, & jouer aux cartes & aux dés. Le vin d'Anjou ne valoit qu'un sol la bouteille, & celui d'Orléans un sol six deniers.

L'année se comptoit de deux façons différentes: les uns, la faisoient commencer à Pâques; les autres, au premier Janvier. Par Edit de l'an 1565, il fut ordonné que, dans tout le Royaume, on compteroit du premier Janvier.

Le Roi Charles IX fit son entrée à Nantes, le 12 Octobre, par la porte Saint-Nicolas, où la Ville lui présenta quatre clefs de fer du poids de six livres, & le reçut sous un dais de velours bleu, doublé de toile d'or & d'argent, & semé de fleurs de lis & d'écussons aux armes de France, sous lequel Sa Majesté marcha jusqu'à la Cathédrale, & de-là au château. La Communauté de ville avoit envoyé au devant du Roi, jusqu'à Chantoceaux, une galere, sur laquelle le Monarque se rendit à Nantes, & dont il fit présent à Claude de Sansai, Sieur de Cossai, fils de René de Sanzai, Lieutenant de Roi à Nantes; mais le Bureau de ville la racheta, parce qu'il avoit emprunté les meubles qui l'ornoient, ne croyant pas que Sa Majesté l'auroit retenue.

La Reine se rendit aussi à Nantes après l'arrivée du Roi: les rues furent sablées pour la recevoir. Le présent qu'on lui fit, ainsi qu'au Monarque, consistoit en quatorze petits chevaux, nommés *haquenées*, & plusieurs tonneaux d'un vin excellent. De Nantes la Cour se rendit à Châteaubriand, petite ville assez souvent honorée de la visite de nos Rois. L'entrée du Gouverneur, de la Reine, & du Roi, coûterent à la Communauté de Nantes une somme de dix mille quatre cents quatre-vingt-dix-sept

livres neuf sols huit deniers, somme équivalente à quarante mille livres de notre monnoie actuelle.

Pendant son séjour à Nantes, Sa Majesté fit saisir les revenus de l'Evêque & de plusieurs Bénéficiers, au prorata de leur non-résidence. Le 25 Octobre, elle confirma, par un nouvel Edit daté de Châteaubriand, celui donné à Troyes en Champagne, le 29 Mars de l'année précédente, par lequel elle unit & incorpore au Siege présidial de Nantes les Jurisdictions de Touffou, de Loyaux, du Gavre; & le Siege des Eaux & Forêts du Gavre à celui des Eaux & Forêts de Nantes.

Les Calvinistes de Nantes s'étoient retirés à Blain, & en avoient chassé les Prêtres Catholiques; de sorte que, depuis deux ans, on n'y célébroit plus l'Office divin pour les Catholiques. A la Toussaint 1565, on recommença à y dire la Messe.

Pierre Boistuau, dit *Launan*, eut, de son temps, une réputation prodigieuse. Il publia plusieurs Ouvrages, entr'autres un livre intitulé *le Théatre du Monde*, dont on a fait plus de vingt éditions : il mourut à Paris en 1566.

Antoine de Créqui céda l'Evêché de Nantes à Philippe du Bec, Evêque de Vannes, qui lui donna en échange plusieurs Bénéfices simples. Philippe reçut, en 1566, ses Bulles de translation du Siege épiscopal de Vannes à celui de Nantes, où il fit son entrée le 21 Décembre, à pied, pour abolir, dit-il, l'usage fastueux de se faire porter par les quatre Barons du diocese. Dans le même temps, les Maire & Echevins formerent le projet de faire creuser une fontaine publique dans la ville : ils conclurent même un marché avec Cardin-Valence, fontainier, demeurant à Orléans. On mit, à cette occasion, des impositions sur les habitants de Nantes; & le fontainier écrivit de Tours, le 18 Mai 1568, qu'il avoit plus de trois cents tuyaux & cent pipes de ciment destinés à l'exécution de l'entreprise, qui n'eut point lieu, parce qu'il ne fut pas possible d'amener les eaux d'une fontaine située sur les hauts-pavés, à travers les fossés de la ville & la riviere d'Erdre.

1568. Albert de Gondi, Comte de Retz, Général des galeres, & Maréchal de France, est nommé Gouverneur de Nantes. Les Capucins sont reçus à Nantes, à condition qu'ils seroient les premiers à se porter aux incendies & à y travailler. Le Pape Pie V, par sa Bulle du dernier Juillet, établit l'alternative dans le diocese pour cinq ans seulement. Cette Bulle est vérifiée au Parlement de Bretagne, le 28 Octobre, sur les lettres-patentes

données à Rennes le 23 du même mois. Elle porte que le Prélat jouira bien & duement du privilege accordé, tant & si long-temps qu'il sera résidant dans son Evêché, pendant les cinq années mentionnées. On remarque que les Chanoines étoient encore tenus de loger les gens de guerre, & de porter les armes pour la défense de la ville lorsqu'elle étoit attaquée.

La nécessité des temps & la multitude des affaires de la Ville obligeoient à de grandes dépenses. Les couriers qu'elle envoyoit fréquemment en Cour pour donner avis de ce qui se passoit, & recevoir les ordres du Roi, lui coûtoient des sommes immenses. Le 30 Août 1568, elle établit un messager de Nantes à Paris & route, aux gages de soixante livres par an. Ce messager jouissoit du même privilege que les Membres de l'Université, & pouvoit prendre un salaire des particuliers dont il portoit & rapportoit les paquets & les lettres. Il partoit de Nantes tous les lundis de chaque semaine. Le Roi Henri III fit une institution à peu près semblable, l'an 1576.

Comme on craignoit les Calvinistes, on prit des mesures pour les repousser en cas d'attaque. Le Gouverneur de la province avoit écrit le 9 Août, de faire une provision de vivres pour trois mois; mais, comme ses ordres n'avoient point été éxécutés, il menaça les Magistrats de punition s'ils n'obéissoient. En conséquence il y eut une assemblée aux Jacobins, qui donna ordre de préparer l'artillerie qui étoit sur les remparts, & de conduire aux fortifications, aux dépens des propriétaires, *tous les terriers* qui se trouveroient *aux portes des maisons* & à la porte de Saint-Nicolas. Il fut résolu d'achever l'écluse des murailles près le College Saint-Jean, d'asseoir & de remplir les gabions, de travailler à la tour du Duc située près le château, d'élever la muraille qui séparoit le château & cette tour, de nettoyer les fossés, & de commencer par ceux du fer à cheval. On employa à ces travaux ceux des habitants de la campagne qui étoient exempts de faire le guet au château.

On fit escarper les fossés du trépied en dehors, & on les remplit en dedans. On fit applanir la Motte de Saint-André jusques vis-à-vis le ranchis de la grosse tour, hausser les murs entre les Forts de Sauve-tout & les tours de ce nom, remplir ces Forts de terre, hausser les murs de ville derriere le pequoi des Jacobins qui conduisoit hors de la ville, griller le batardeau du moulin Fromenteau, autrement *Coutant*, en la Paroisse de Saint-Léonard; préparer les chaînes des rues, visiter les casemates, les souter-

rains ſecrets de l'hôtel de Briord, des rues des Carmes, de Saint-Laurent, de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, de Sauve-tout, & d'ailleurs; d'abattre les échelles & appentis attachés aux murs de ville; de faire des barrieres aux portes de Saint-Pierre, de Saint-Nicolas, & de Sauve-tout; enfin, de viſiter les balles des Colporteurs qui entreroient dans la ville, les hôtelleries, & les maiſons, tant de l'intérieur que des fauxbourgs, tenues par des perſonnes ſuſpectes.

Le Siege de la Prévôté, qui avoit été ſupprimé par l'Edit général de la ſuppreſſion des baſſes Juriſdictions, fut rétabli au mois de Novembre 1568. Les Etats s'aſſemblerent à Nantes dans le même temps. Les eaux de la Loire déborderent pendant tout le mois de Janvier 1569. Il y avoit, dans ce temps, au port Communeau, des moulins qui avoient coûté des ſommes immenſes à bâtir. On en reconnut dans la ſuite les inconvénients; on commença par les négliger, & l'on finit par les démolir. On n'en voit plus aucuns veſtiges, non plus que des deux écluſes, dont l'une étoit à l'entrée & l'autre à la ſortie des murs.

Les Maires, Echevins, & Juges de la ville étoient ſujets à faire le guet, à la garde des portes, & à loger les gens de guerre, qui faiſoient encore abſtinence au camp & en route pendant le Carême.

L'Hôpital de Saint-Lazare ſur les hauts pavés, où l'on tenoit ordinairement les lépreux, ſe trouva vuide au commencement de l'année 1569. Le Doyen & les deux autres Adminiſtrateurs en firent leur rapport au Bureau de la maiſon commune, le 4 Janvier; &, ſur leurs repréſentations, on arrêta de mettre en bail, pour trois ans, les revenus de cet Hôpital. On ne voit pas que depuis ce temps on y ait mis des malades, puiſque ſes revenus furent peu après unis à l'Hôtel-Dieu. Le 29 Mars, on fit une proceſſion & des feux de joie, en actions de graces de la victoire que le Duc d'Anjou, frere du Roi, venoit de remporter ſur les Calviniſtes, le 13 du même mois. Ce ſuccès ne raſſura point les habitants de Nantes, qui reçurent ordre de ſe pourvoir de vivres pour trois mois, de faire la garde & le guet jour & nuit, & de chaſſer de la ville tous les étrangers. La peſte ſe joignit aux inquiétudes que cauſoit la guerre, & fit de grands ravages dans le dioceſe. Le 10 Mai 1569, la Communauté de ville arrêta de gager un Chirurgien pour le traitement des peſtiférés, & d'acheter une maiſon pour les loger. Le 7 Janvier, le Roi avoit donné des lettres-patentes à ce ſujet; & la

Ville, qui avoit plusieurs appartements commodes, supplia Sa Majesté de nommer celui qui lui conviendroit : ces maisons étoient celles de Chézine, au pied du roc *Miseri*, près l'endroit aujourd'hui occupé par les petits Capucins ; du Clos-Daniel, de la Balue sur la Motte Saint-Nicolas, & de la Cyoniere près la tour Mechiniere dans la Paroisse de Saint-Donatien.

Les Etats s'assemblerent à Nantes, par ordre du Roi, le 5 Novembre 1569. Jean d'Acigné, Seigneur de Fontenai & de Guer, Chevalier de l'Ordre du Roi, présida pour la Noblesse, & Philippe du Bec, pour le Clergé.

1569. Lettres-patentes, portant établissement de l'Hôtel-Dieu de Nantes ; contrat de vente des Seigneuries du Pont en Vertais, de la Jaquere, & de l'Isle-Millau ; contrat de vente des moulins des Halles, joignant la Seigneurie de la Jaquere, à Guillaume d'Haroüis. On avoit projetté de construire un Fort dans le jardin de la Chambre des Comptes ou dans celui des Peres Cordeliers ; mais ce projet échoua, parce qu'on reconnut que la grosse bombarde de la tour du port Communeau suffisoit seule pour défendre la ville de ce côté-là. Le 29 du mois d'Août, mourut Sébastien de Luxembourg, Gouverneur de la province, d'une blessure qu'il reçut au siege de Saint-Jean-d'Angély. Ce Seigneur faisoit sa principale résidence à Nantes. Le Chapitre lui fit un Service solemnel dans la Cathédrale, le 13 Décembre ; & l'Université lui en fit un autre, le 29 Janvier 1570, dans l'Eglise des Peres Cordeliers. Jacques Bigot, Principal du College de Saint-Clément, prononça l'Oraison funebre. Le Chapitre de la Cathédrale acceptoit alors des fondations d'anniversaires dans les Paroisses de Saint-Laurent & de Saint-Denis, il alloit les acquitter en corps & l'aumuce sur le bras : le 12 Avril 1570, il en donna acte au Recteur de Saint-Laurent. On accorda dans ce temps cinq cents livres de pension au Sénéchal, mais sans tirer à conséquence pour l'avenir ; &, pour couper court aux prétentions de ceux qui pourroient un jour occuper la même place, on déclara que cette pension étoit indépendante de l'Office de Sénéchal.

Un parti Calviniste parut à Saint-Sébastien, de l'autre côté de la Loire, le 21 Octobre 1570. Comme l'Edit de pacification n'étoit point encore publié, on fit tirer le canon du château, qui fit retirer l'ennemi. L'Edit accordé aux Calvinistes depuis quelques mois, fut enfin publié à Nantes, & y remit la tranquillité. On y fit des réjouissances publiques, le 23 Novembre, pour le mariage du Roi.

L'Hôpital de Saint-Clément fut uni, l'an 1570, à l'Hôpital de la ville situé alors dans la rue d'Erdre. On voulut aussi y unir celui de Toussaint, mais la Confrairie qui en avoit la direction s'y opposa. L'hiver fut très-rigoureux & dura trois mois, sans la moindre diminution de froid. Jacques Rousseau, Imprimeur, présenta une requête à la Communauté de ville pour s'établir à Nantes; & sa demande lui fut accordée. Le bruit des armes avoit beaucoup ralenti les Arts, & l'on s'empressa à les faire revivre, & à remettre la ville dans un meilleur état.

1571. Le Roi permit aux Magistrats de lever, sur les marchandises qui se débitoient à Nantes, des droits, dont le produit devoit être employé aux fortifications & réparations de la ville. Le pont & la chaussée du Gué-aux-chevres, sur l'étier de Mauves au delà de Richebourg, furent faits en pierres, par adjudication du 28 Mars 1571. Le marché étoit de deux mille neuf cents livres, qui furent payées par la Ville. Ce pont étoit auparavant en bois.

Comme les Gentilshommes du diocese de Nantes étoient encore sujets au droit de bail, l'Evêque Philippe du Bec supplia le Roi de changer ce bail en rachat; ce qui lui fut accordé par lettres-patentes: mais ces lettres furent inutiles, parce qu'elles ne furent point vérifiées au Parlement de Bretagne; de sorte que Philippe de Cospéan, son successeur, fut obligé d'en demander de nouvelles à Louis XIII, l'an 1621. Le Monarque y consentit, & les fit expédier selon les desirs du Prélat & des Gentilshommes de son diocese.

Le 1er. Octobre 1571, on apporta au Bureau de ville une coupe d'argent, que Jean Coupé, Chanoine de la Cathédrale, avoit légué à l'Hôpital, pour donner du vin aux malades après la communion, pendant la quinzaine de Pâques, selon l'usage établi. Par lettres du 8 Novembre, le Duc de Montpensier, Gouverneur de la province, exempta les Maires, Echevins, Juges, Consuls, leurs Procureurs, Miseurs & Contrôleurs, du guet, de la garde des portes, & du logement des gens de guerre. Le 26 Novembre, le Bureau de ville fixa le prix des vins qui se débitoient dans les cabarets de Nantes, sçavoir: le plus excellent vin d'Anjou & de Gascogne, à un sol trois deniers la bouteille; & le moindre vin des mêmes crûs, à un sol. Le débitant devoit avoir deux caves, l'une pour les vins étrangers, & l'autre pour le vin de Nantes qui étoit bien moins cher. Celui qui demandoit du vin pouvoit descendre à la cave pour le voir tirer. Un sol trois

deniers valoient environ trois ſols neuf deniers de notre monnoie. Aujourd'hui la même quantité de vin coûte au moins vingt ſols. La Police fixoit auſſi le prix des repas dans les auberges, & de la nourriture des chevaux; le marc d'argent étoit à ſeize livres.

Lorſque la Ville établit le College à l'Hôpital de Saint-Clément, l'an 1555, le Chapitre ſtipula que le lavement des pieds des pauvres, qui ſe faiſoit le Jeudi-Saint à cet Hôpital, ſe feroit ſous le portail de l'Egliſe Cathédrale; que l'Hôpital paieroit aux vingt-quatre Chantres qui chantoient à cette cérémonie, un dîner qui leur ſeroit ſervi au College. En 1571, la Communauté de ville, au lieu du dîner, donna cinq livres monnoie à partager aux vingt-quatre Chantres, qui, en 1572, demanderent que le dîner leur fût donné ou fait apprêter par argent. On conclut, en conſéquence, un arrangement; & le 17 Mai fut paſſé un acte, qui portoit que le lavement des pieds ſeroit fait par les Maire & Echevins ſous le portail de la Cathédrale. Cette cérémonie eſt abolie depuis long-temps; mais l'Hôpital n'en paie pas moins tous les ans une rente de huit livres dix ſols au Chapitre.

L'an 1572, la Communauté de ville acheta de N. du Cernis, la maiſon de l'Aſnerie, au bas de la Foſſe: elle coûta mille neuf cents livres, ſomme équivalente à cinq mille ſept cents livres de notre monnoie. Dès le 10 Mai 1569, on avoit pris cette maiſon à ferme, & l'on y avoit envoyé des malades, ſelon le projet qu'on avoit d'en faire un Hôpital. Les revenus de la fondation furent augmentés, en 1662, par de nouveaux bienfaits de la Communauté de ville, qui ſe prétend, à juſte titre, fondatrice de cet Hôpital, connu aujourd'hui ſous le nom de *Sanitat*, & dont, par conſéquent, elle doit avoir la principale adminiſtration.

1572. Maſſacre de la Saint-Barthelemi. Le Duc de Montpenſier engagea, par une lettre, la Communauté de Nantes, à égorger les Proteſtants qui ſe trouveroient dans la ville, ſans diſtinction de ſexe ou de condition. Les Magiſtrats eurent horreur d'une telle barbarie, & refuſerent d'obéir. S'il eſt une occaſion où la déſobéiſſance ſoit permiſe, c'eſt ſur-tout dans celle-ci; & le généreux refus des Nantais ne peut que leur faire honneur. Il eſt évident que la ſeule voix de l'humanité retint leurs bras, puiſqu'en déſobéiſſant ils reſterent dans le devoir.

La ville de Rennes, qui avoit obtenu le Parlement, demanda encore la Chambre des Comptes en 1572, mais elle ne put l'obtenir.

l'obtenir. Le Roi Charles IX y créa deux nouvelles charges de Préſidents, huit de Maîtres, & dix d'Auditeurs, avec un nouveau ſemeſtre, qui fut appellé *ſemeſtre d'hiver.* Il fut réglé que les deux Préſidents ſeroient Français & non Bretons; que des huit Maîtres & des dix Auditeurs il y en auroit la moitié de Bretons & l'autre moitié de Français. Les privileges des Bedeaux & des Parcheminiers de l'Univerſité furent confirmés; & le Sénéchal de Nantes eut une penſion de huit cents livres. La porte de ville Sauve-tout avoit été murée, & les habitants du Marchix ne pouvoient entrer en ville que par la porte de Saint-Nicolas.

Louis de Bourbon, Prince Souverain de Dombes, Duc de Montpenſier, fit ſa premiere entrée à Nantes, le 23 Décembre 1572, par la porte de Saint-Nicolas, vers les quatre heures de l'après-midi, & alla deſcendre à l'hôtel de Briord. On obſerva le même cérémonial, en cette occaſion, qu'à l'entrée de ſon prédéceſſeur. La Paroiſſe de Saint-Nicolas ſe diſtingua : elle fit faire deux enſeignes, chacune de quatorze aunes & demie de ſatin, ſur leſquelles elle fit peindre des écuſſons aux armes du Roi & du Gouverneur; elles coûterent, de façon, quatre-vingt-neuf livres dix ſols ſix deniers.

La crainte qu'on avoit d'être ſurpris par les Calviniſtes, obligeoit les habitants à faire, jour & nuit, la garde des portes de la ville. Les Chanoines & les autres Eccléſiaſtiques, qui étoient ſujets à ce ſervice, firent de vives repréſentations au Gouverneur, qui voulut bien les en exempter; mais, comme cette exemption n'étoit pas dans les formes, il leur fallut reprendre le mouſquet l'année ſuivante, comme à l'ordinaire.

1573. Le 27 Avril, on arrêta en plein Chapitre que le Saint-Sacrement ſeroit porté, le jour de la Fête-Dieu, ſur un brancard, par des Prêtres, ſelon l'ancienne coutume. Cet uſage ne ſubſiſta pas long-temps, & le Saint-Sacrement continua d'être porté par l'Evêque ou la premiere dignité du Chapitre. Les Calviniſtes avoient repris les armes, & faiſoient la guerre avec vigueur. Le Gouverneur de la province, qui ſçavoit qu'ils en vouloient à la ville de Nantes, écrivit, du camp devant la Rochelle, de prendre toutes les précautions poſſibles pour éviter la ſurpriſe. On permit en même temps aux habitants de joindre deux moulins à eau aux ſix autres qui ſubſiſtoient déja ſur les ponts : ils furent conſtruits ſur le champ.

1574. Charles IX meurt à Vincennes le 30 Mai. Au mois de Juillet, la Ville lui fait faire un ſervice ſolemnel dans la Cathédrale.

On remarque que les Chanoines portoient alors la robe rouge aux jours de grandes fêtes & de cérémonies.

Dès le regne de François II, on avoit formé le projet de faire, du fauxbourg du Marchix, une ville neuve ou nouvelle. Les circonſtances & le malheur des temps avoient fait échouer le projet. Charles IX le reprit en 1573, & fit expédier des lettres-patentes, en exécution deſquelles un Ingénieur en forma le plan au mois de Juillet 1574, & fit commencer l'ouvrage. Henri III confirma les lettres de ſon prédéceſſeur, par celles qu'il donna le 28 Décembre 1574, le 19 Février 1575, & le 22 Août 1576. Ce n'eſt donc point, comme on l'a prétendu, le Duc de Mercœur qui en donna l'idée, puiſqu'il ne fut nommé Gouverneur de Bretagne qu'en 1582. Le Prince Lorrain pouſſa effectivement les travaux avec beaucoup d'activité, en 1584; mais, malgré la diligence des ouvriers, on travailloit encore à cet ouvrage l'an 1612. En 1624, les repréſentations de la Communauté de ville firent abandonner ce projet, comme préjudiciable au bien public; de ſorte que la ville neuve demeura imparfaite. Dans la ſuite, on recommença les travaux ſous de meilleures auſpices; & Sa Majeſté ayant afféagé les terreins vagues qu'elle poſſédoit de ce côté, on y a effectivement bâti une ville, qui, ſelon le premier projet & devis, contenoit, avec les foſſés & courtines, ſix mille huit cents toiſes, qui font deux lieues deux mille toiſes. Le domaine du Roi augmenta conſidérablement à Nantes par ces afféagements, & il n'en coûta rien au Public.

Epitaphe de René de Rieux, aux Cordeliers de Nantes.

Renato. Riuſo. Aſſaraco. juniori. Equiti.
Torquato. regio. antiquiſſ. Riuſorum. &. in.
Illuſtriſſ. Ducum. Aremoricor. ſtirpis. Regi.
A. cubiculo. Legato. turmae. cataphractor.
Equit. Principis. Condaei. Margareta. Conana.
Dulciſſimo. conjugi.

Vixit. annis XXXV.

Hoc. ego. te. modico. conjunx. tua. fida. ſepulchro.
Compoſui. Aſſaracæ. flos. &. Ocellæ. domus.
Nec. tantum. meâ. curâ. tuos. componimus. artus.
Tota. mea. in. morte. eſt. vita. ſepulta. tuâ.
Quum. prope. depoſitam. me. ingratâ. in. luce. relinquis.
Quum. lucem. quum. tu. gaudia. noſtra. rapis.

Namque. mihi. tu. lux. tu. gaudia. nostra. fuisti.
Care. vir. o. animæ. maxima. flamma. meæ.
Nunc. tibi. sim. quidvis. vel. si. vis. sim. tibi. conjunx.
Dummodo. tu. mihi. sis. quod. mea. vita. mihi. est.
Obiit. XXV. Aug. MDLXXV.

Les Calvinistes avoient juré de prendre Nantes, & la Communauté prenoit toutes les mesures possibles pour les empêcher d'effectuer leur projet. Il y eut une assemblée générale au château, le 25 Mars 1575, où il fut décidé d'appeller incessamment la Noblesse non-suspecte à la défense de la ville, de changer les clefs des portes tous les mois, de couler à fond tous les bateaux de la riviere, & de dresser des batteries de canon à toutes les portes. Le mercredi 13 Avril, on fit murer les portes de Sauve-tout (*a*), du Port-Communeau, & du Port-Maillard; réparer & fortifier le boulevard de la Sausaye, sur le bord de la riviere, vis-à-vis la poterne à bled & le rateau d'Erdre; & abattre tous les appentis attenant à ce boulevard, & qui pouvoient en faciliter l'entrée. La Cour envoya aussi ordre de murer les deux poternes du château, & d'y faire monter jour & nuit la garde aux habitants. On fit conduire sur la tour des Jacobins les deux grosses pieces d'artillerie qui étoient sur la porte Saint-Pierre, où elles ne pouvoient être d'une grande utilité.

Les Rochelais tenoient la mer, & leurs corsaires fermoient l'entrée de la Loire; de sorte que les denrées étoient au plus haut prix. Le sel se vendoit jusqu'à quatre livres le quartaut, ce qui revient à douze livres de notre monnoie. Le peuple s'en plaignit à la Communauté de ville, qui, dans son assemblée du 30 Juin, ordonna que, pendant cinq jours, y compris le Dimanche, le quartaut de sel noir de la baie de Bretagne seroit vendu cinquante-cinq sols, & celui d'Espagne & de Portugal trente-cinq sols. Il falloit qu'il y eût alors bien peu de marais salants en Bretagne, puisque le sel étranger y étoit à meilleur marché que celui du pays.

Environ le même temps, la Communauté de ville résolut de vendre les trois maisons dont elle jouissoit à Nantes, pour acheter

(*a*) Celle-ci venoit d'être ouverte depuis peu de temps, à la sollicitation des habitants du Marchix.

celle de Bizart, ſituée dans la rue de Verdun. On remarque qu'alors on tiroit le canon du château à l'inſtallation du Maire. Depuis long-temps, le Bureau de la ville & le Préſidial ſe diſputoient le pas & la préſéance dans les aſſemblées. Par Arrêt du Conſeil, du 14 Décembre 1575, il fut réglé que le Sénéchal ou l'Alloué, ou, dans leur abſence, le plus ancien des Conſeillers, précéderoient le Maire & les Echevins dans toutes les aſſemblées de la Ville; ce qui fut confirmé par Arrêt du 29 Novembre, en faveur du Sénéchal.

Les Etats s'aſſemblerent à Nantes, le 26 Septembre 1575. François du Gué de Servon y préſida pour la Nobleſſe, & Louis Buet, Abbé Commendataire de Meilleraye, pour le Clergé, parce qu'aucun des Evêques de la province ne parut à ces Etats.

René Tornemine, Baron de la Hunaudaye, nommé par le Roi, le 3 Mars 1575, pour commander en Bretagne en l'abſence du Gouverneur & de ſon Lieutenant général, vint à Nantes; &, par ſon Ordonnance du 7 Janvier 1576, y créa ſix Compagnies de Milice Bourgeoiſe de cent hommes chacune : il en exempta tous les Gens d'Egliſe, ſoit ſéculiers, ſoit réguliers, qui n'en furent pas fâchés, & pluſieurs autres perſonnes dont l'état n'étoit pas compatible avec cet établiſſement.

Les travaux, pour le creuſement des foſſés de la nouvelle ville du Marchix, continuoient ſous la direction de l'Ingénieur envoyé de la Cour, à Nantes, pour la conduite de l'ouvrage. Le 5 Mai 1576, cet Ingénieur préſenta au Bureau de ville un plan pour conduire les eaux de la riviere d'Erdre, par les foſſés de Saint-Nicolas, dans la Loire. On commença à travailler en conſéquence; mais, après bien des dépenſes inutiles, on abandonna ce projet, qui paroît effectivement plus déſavantageux qu'utile au Public.

Le Duc de Montpenſier, Gouverneur de Bretagne, vint à Nantes, avec la Ducheſſe, ſon épouſe, le 25 Septembre 1576. La Communauté de ville lui fit un préſent de dragées, de confitures, & de ſix livres de ſoie plate de Grenade de différentes couleurs. La livre de cette ſoie coûta vingt-quatre livres treize ſols quatre deniers, donc les ſix livres coûtoient une ſomme de quatre cents quarante-quatre livres de notre monnoie.

Par Arrêt du Parlement, du 9 Avril 1576, le nombre des Procureurs au Siege Préſidial de Nantes fut fixé à quarante. Environ le même temps, le Roi créa les quatre premieres charges de

Correcteurs de la Chambre des Comptes, trois charges de Maîtres, six d'Auditeurs, & une d'Avocat général.

Les premiers germes des sanglantes divisions qui désolerent la Bretagne, & en particulier le Comté de Nantes, pendant plus de vingt ans, commencerent à paroître l'an 1575. L'Evêque & le Clergé, qui ne pouvoient tolérer la nouvelle secte, nommerent des Députés qu'ils chargerent de leurs procurations auprès du Pape Grégoire XIII & du Roi Henri III. On demandoit un Concile général & les Etats généraux du Royaume, pour s'opposer aux progrès de l'hérésie. Les esprits étoient échauffés, & ne pouvoient garder de modération. Les intrigues de la Cour de Rome, le fanatisme du peuple, l'ambition des Grands, la haine qui regnoit entre les deux partis, toutes ces causes concoururent à allumer l'incendie qui fut sur le point de consumer l'Etat. Bientôt fut formée cette ligue redoutable, décorée du beau titre d'*Union-Sainte*; mais qui ne devoit sa naissance qu'à l'ambition de quelques particuliers. Le peuple, toujours attaché au culte de ses peres, crut qu'en prenant les armes il feroit une action agréable à l'Etre-Suprême, avec d'autant plus de confiance qu'il y étoit engagé par les Ministres de la Religion, gens qu'il ne pouvoit soupçonner capables de l'égarer. D'un bout du Royaume à l'autre, on ne parla plus que d'exterminer les Calvinistes & de venger le Ciel outragé. Henri III, qui étoit assis sur le Trône de la France, fut si effrayé de la puissance de la ligue, qu'il prit le parti de s'en déclarer le chef, aux Etats tenus à Blois au mois de Novembre 1576. Philippe du Bec, Evêque de Nantes, assista à cette assemblée, & concourut à toutes les délibérations qui s'y firent contre les Calvinistes. Le 8 Novembre, il partit de Nantes, muni de pleins pouvoirs, & revint le 15 Janvier 1577.

Les Eglises Cathédrales de Nantes & d'Angers firent une association l'an 1576. Cette union, inspirée par la charité chrétienne, ne fut pas difficile à former. Il fut convenu qu'à la mort de l'Evêque ou d'un Chanoine de Nantes, l'Eglise d'Angers lui feroit un Service solemnel, aussi-tôt qu'elle feroit avertie de son trépas, & que la Cathédrale de Nantes en feroit autant à la mort de l'Evêque ou d'un Chanoine d'Angers; que si quelqu'un des membres de l'un des Chapitres étoit obligé de sortir de sa ville pour éviter la persécution d'un homme puissant, il pourroit se retirer chez ses freres associés, prendre sa place dans leur chœur & dans leur Chapitre, & y donner son avis; que le Chapitre de

l'Eglise, dont il seroit membre, lui tiendroit compte de ses revenus, mais qu'il ne pourroit plus s'absenter du chœur & quitter l'habit de la ville où il seroit réfugié, en restant dans le même lieu dès qu'une fois il l'auroit pris, sous peine de cinq sols tournois d'amende au profit des Enfants de chœur. Il fut aussi dit que ces réfugiés ne pourroient assister à l'élection des Evêques, ni prétendre à la présentation des Bénéfices. On remarque que, dans ce temps, il y avoit des Hôpitaux à Savenai, au Bourg-de-Batz, à la Rochebernard, au Loroux-Bottereau, à Saint-Pere en Retz, & à Roset en Plessé. Les Chanoines joignoient à leurs Canonicats deux ou trois Cures, qu'ils faisoient desservir par des Vicaires.

On commença l'année 1577 par la publication d'un Jubilé, accordé par Grégoire XIII, pour obtenir du ciel qu'il lui plût bénir des projets formés pour sa gloire. Ces projets étoient d'exterminer les Calvinistes.

Les ouvrages de la ville neuve du Marchix étoient cessés. Les habitants demanderent qu'on en comblât les fossés qui leur étoient préjudiciables; ce qui leur fut accordé par délibération de l'assemblée du 6 Septembre 1577. Le 31 Juillet, la Communauté de ville demanda & obtint du Roi la permission de bâtir une prison pour y renfermer les infracteurs des réglements de la Police. On projetta de la placer dans une des tours de la ville.

L'ancienne Confrairie de Saint-Jean de l'Hôpital, près les Cordeliers, fut tout-à-fait supprimée ou s'éteignit d'elle-même en 1577. Son drap mortuaire, qui étoit très-riche, fut donné à l'Hôpital de Notre-Dame de Pitié en Erdre, à condition qu'il seroit loué à tous ceux qui le demanderoient, moyennant une rétribution de vingt sols au profit des pauvres. On voyoit, il y a quelques années, dans la Chapelle de Saint-Jean, des monuments qui attestoient son antiquité.

Le 7 Octobre 1577, la Communauté de ville reçut du Roi, qui étoit à Poitiers, des lettres qui lui donnoient avis de l'Edit de pacification, & de la paix que Sa Majesté venoit d'accorder à ses sujets Calvinistes. Cet Edit, qui fut publié au Présidial de Nantes le 19 du même mois, avoit été déclaré nul par l'Université dans sa séance du 13 du même mois. L'audace de ce Corps prouve combien l'autorité royale étoit peu respectée dans ces temps malheureux. Le Duc de Mercœur vint à Nantes cette même année. Pour lui faire honneur, on arrêta qu'on enverroit au devant de lui quelques-uns des notables habitants; qu'on feroit,

à ſon arrivée, une décharge de l'artillerie de la ville; que la Milice Bourgeoiſe prendroit les armes, & qu'on donneroit à dîner à ce Prince dans la grande ſalle des Jacobins, où il ſeroit ſervi par quelques Notables de la ville.

Le Préſidial entreprit de faire tranſporter de la place du Bouffay à celle de Sainte-Catherine, les fourches patibulaires & autres inſtruments ſervant à l'exécution des criminels. La Communauté de ville, & le Commandeur, propriétaire du lieu, s'y oppoſerent fortement, & firent échouer le projet. Le nom des Juges-Conſuls étoit, en ce temps, inſcrit ſur le livre doré.

1578. Sur les ponts de la Belle-Croix, à Nantes, eſt un monument placé dans la muraille, en mémoire du ſupplice du Maréchal de Retz, exécuté en 1440. On y voit les Images de la Sainte Vierge, de Saint Gilles, & de Saint Laud. Le 7 Janvier 1579, la Communauté de ville arrêta d'y faire placer une couverture d'ardoiſe ſaillante, pour la conſervation de cet antique monument. Le 21 du même mois, la Communauté acheta de Jacques de la Charte-Buhers-d'Aillon la charge de Connétable ou de Commandant de la Milice Bourgeoiſe de Nantes. Cette charge, qui coûta cent cinquante-quatre écus d'or au ſoleil, a été depuis attachée à la Mairie; de ſorte que le Maire eſt Colonel-né de la Milice Bourgeoiſe. Le 21 Février, le Bureau de ville tint une aſſemblée générale, en conſéquence des ordres du Roi que les entrepriſes des Calviniſtes inquiétoient. Comme ils paroiſſoient toujours en vouloir à Nantes, on crut devoir prendre de nouvelles précautions contre la ſurpriſe. On réſolut de faire exactement la garde jour & nuit, & d'y employer non-ſeulement le peuple, mais encore le Clergé tant ſéculier que régulier, les Officiers de la Chambre des Comptes, de Juſtice, & les Gentilshommes, auxquels il fut enjoint, en vertu des ordres du Roi, de la monter en perſonne ou de la faire monter par des perſonnes capables, à leur tour & rang, comme les autres habitants. Le Duc de Montpenſier arriva à Nantes, avec la Ducheſſe, ſon épouſe, le 2 Avril 1578, & logea à l'hôtel de Briord, que la Ville avoit fait préparer pour le recevoir. Il ſéjourna douze jours à Nantes, & cauſa beaucoup de dépenſes. Il avoit un train de cinquante-cinq chevaux, qui furent nourris à l'auberge, aux dépens de la Communauté, à douze ſols par jour pour chaque cheval.

Aux aſſemblées du 12 & du 22 Août, il fut decidé d'abattre & d'applanir le bas de la Motte Saint-Pierre, de rendre plus uni & plus commode le chemin qui coupe cette promenade, & qui

conduit à Richebourg & à la riviere. A cet effet, on construisit un mur assez fort pour soutenir les terres sur les bords de la Loire, & on exécuta le projet ci-dessus mentionné. Cet ouvrage subsiste encore; mais le chemin n'est que pour les gens de pied. La Communauté acheta, dans le même temps, la maison Bizart, autrement de Derval, dans la rue de Verdun, pour une somme de quatre mille quatre cents quatre-vingt écus d'or au soleil & un tiers d'écu; & cinq sols de cens à la Seigneurie des Dervalieres, en la Paroisse de Chantenai : le marc d'or valoit deux cents vingt-deux livres; & l'écu d'or, à la taille de soixante-douze & demie, couroit à soixante sols. Ainsi, la maison Bizart coûta une somme de quarante mille livres de notre monnoie. Tous les anciens bâtiments furent démolis pour former l'Hôtel de ville. Cette maison releva pendant long-temps de la Seigneurie des Dervalieres : mais, par Arrêt du Parlement, elle ne releve plus que du Roi. Le pont de Sainte-Radegonde & l'Eglise de ce nom, qui étoient en bois, furent démolis & rebâtis en pierres. L'Eglise subsiste toujours, mais il ne paroît plus aucunes traces du pont.

Pendant les années 1578 & 1579, on fabriqua à Nantes des monnoies de cuivre fin, nommées *doubles* & *petits deniers*. Quelques-uns de ces doubles sont marqués de la lettre *T*, & l'on pense que c'est la premiere monnoie frappée à Nantes, avec cette monétale qui lui fut accordée par Henri III. C'étoit jadis la marque des monnoies fabriquées à Saint-Menehould, petite ville de Champagne, où l'on n'en battoit plus sous le regne de Henri III. On croit que c'est le même Monarque qui accorda le numéro 9 à la ville de Rennes. La Communauté de ville de Nantes, à qui le Duc François II & la Reine Anne, sa fille, avoient accordé certains droits sur l'hôtel de la Monnoie, en retiroit toujours beaucoup de profit. Dans le courant des mois de Mars, Avril, & Mai, elle fit porter à la monnoie huit cents trente-trois marcs de cuivre, qui furent convertis en doubles & deniers; & cent quarante-trois marcs de billon, qui furent réduits en liards ou quarts de douzain. L'empreinte de cette derniere monnoie étoit une *H* couronnée au milieu de trois fleurs de lis, avec la légende : *Henri III, Roi de France & de Pologne. 1579.*

1579. Les eaux de la Loire avoient débordé avec tant de violence, pendant les mois de Janvier & de Février, qu'elles emporterent tous les ponts de bois qui étoient sur les rivieres de Loire & d'Erdre. Elles endommagerent beaucoup la Chapelle de l'Hôpital

l'Hôpital de Notre-Dame en Erdre, qui fut réparée ſur le champ. On conſtruiſit de nouveaux ponts en bois, plus ſolides que les précédents, avec un rateau de fer, & l'on fortifia d'une nouvelle tour la porte de Sauve-tout. Le Roi, content de la vigilance & des talents du Maire de Nantes, lui accorda une penſion viagere de trois cents livres. Ce Magiſtrat méritoit effectivement la reconnoiſſance publique, par des ſoins multipliés & dignes d'éloges. Il ne réuſſiſſoit pourtant pas toujours : il entreprit, cette année, de conduire au centre de la ville les eaux de la fontaine des Rouaudieres, ſituée ſur les hauts pavés. C'étoit la troiſieme tentative de cette eſpece : elle n'eut pas de ſuccès, & ne fit que confirmer la difficulté de l'exécution du projet. Depuis quelques années, les Officiers municipaux de Nantes demandoient que le Parlement de la province fût fixé dans leur ville : ils renouvellerent leurs ſupplications en 1579, & offrirent une ſomme de trente mille livres pour obtenir plus facilement leur demande.

Albert de Gondi, Doyen-Baron de Retz, Maréchal de France & Gouverneur de Nantes, ſe rendit en cette ville le 8 Avril, & y fut reçu avec les honneurs ordinaires. La Ville lui fit préſent de deux haquenées & de trois pipes de vin d'Anjou & d'Orléans. Les Etats s'aſſemblerent à Nantes le 27 Septembre. Gui de Scepeaux, Baron de Beaupreau, Comte de Chemillé, & gendre du Seigneur de Châteauneuf, y préſida pour la Nobleſſe; & Philippe du Bec pour le Clergé.

1580. On commença à bâtir les ponts de la Magdeleine & la halle qui étoit ſur la place du Bouffay le long du mur de ville. Le Roi conſulte les Officiers municipaux de ſes principales villes ſur les moyens d'augmenter les petites monnoies, devenues rares par le tranſport que les Changes en faiſoient. La Communauté de ville s'aſſemble le 31 Janvier, & décide qu'il faut faire fabriquer des ſix blancs & des trois blancs d'argent de même loi que le franc d'argent. Le mémoire du maître Traiteur qui fourniſſoit à la Maiſon de ville, ſe montoit à treize livres dix-ſept ſols ſix deniers : il avoit fourni quatorze repas.

1581. L'Univerſité, depuis ſon établiſſement à Nantes en 1460, n'avoit admis au Rectorat aucun de ſes Membres mariés. Dans ſon aſſemblée du mois d'Avril, elle propoſa de les admettre à cette dignité, à l'exemple de l'Univerſité d'Angers, qui ne croyoit pas devoir les en exclure. Une propoſition auſſi raiſonnable fut acceptée d'une voix unanime. On défendit, dans le même temps, un abus auſſi dangereux qu'indécent : c'étoit l'uſage, établi

de temps immémorial, de faire voler un pigeon blanc dans la Cathédrale, le jour de la Pentecôte; de jetter du jubé ou de la tribune, dans le chœur, des étoupes allumées; & de tirer plusieurs coups de fusil en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur Jesus-Christ en forme de colombe, & en forme de langues de feu, avec grand bruit, sur les Apôtres. L'honoraire des Messes basses étoit réglé alors à quatre sols par le Général de la Paroisse de Saint-Nicolas, avec réduction des Messes dont les rétributions étoient à deux sols.

D'abord, les Echevins étoient au nombre de dix; mais, au mois d'Août, ils furent fixés par Arrêt du Conseil à six, sans qu'à l'avenir on en pût créer un plus grand nombre. Le même Arrêt portoit que le Maire seroit deux ans en exercice, tandis qu'auparavant sa charge étoit annuelle. Le quai du port au vin fut refait à neuf dans le courant de cette année, & il en avoit besoin. La place de ce nom fut augmentée du côté de la riviere.

Le 26 Octobre, le Roi écrivit à la Communauté de ville d'ordonner des processions & des prieres publiques, depuis le premier Dimanche de l'Avent jusqu'à pareil jour de l'année suivante, dans toutes les Eglises & Paroisses du diocese, pour attirer la bénédiction du ciel sur son mariage avec Louise de Lorraine, sœur du Duc de Mercœur. On ne sçait pourquoi le Roi s'adressa plutôt à la Ville qu'à l'Evêque dans cette circonstance.

1582. Par lettres du 13 Mai, le Roi permit aux Officiers municipaux de faire construire la halle de la place du Bouffay, & d'en affermer les étaux à leur profit. Le College de Saint-Clément avoit fait tomber celui de Saint-Jean, comme celui-ci avoit fait tomber celui de Sainte-Croix, beaucoup plus ancien. On ne voulut pourtant pas que celui de Saint-Jean devînt inutile : on le rétablit, & il a subsisté jusqu'en 1664.

Dès le mois d'Avril, la peste se fit ressentir & enleva beaucoup de monde pendant les mois de Septembre, Novembre, & Décembre. Le 10 de ce dernier mois, on commença à suivre à Nantes le calendrier du Pape Grégoire XIII, en passant tout-à-coup par un retranchement de dix jours du 10 au 20 Décembre. Les eaux déborderent sur la fin de ce mois & au commencement de l'année suivante, avec tant de violence que les habitants de Saint-Vincent & de Saint-Léonard ne pouvoient sortir de leurs maisons. La Communauté de ville leur fit porter du pain dans des bateaux.

1583. L'avis que la Communauté de ville avoit donné, par

ſa délibération du 31 Janvier 1580, ne fut pas long-temps ſuivi. Au mois de Mars 1583, on fabriqua à Nantes des douzains, des liards, des billons, des doubles, & des deniers de cuivre. Les Magiſtrats reprirent le projet de faire couler l'Erdre dans la Loire par les foſſés & les ponts de Saint-Nicolas, de rompre & d'eſcarper le rocher qui étoit ſous le pont de la porte de Sauve-tout. On fit, à ce ſujet, de grandes dépenſes, qui ne ſervirent à rien, parce que le projet fut abandonné avant d'être exécuté, avec d'autant plus de raiſon que les frais à faire pour la perfection de l'entrepriſe ne feroient pas compenſés par l'avantage qui en reviendroit au public.

Henri III, qui avoit épouſé la ſœur du Duc de Mercœur, n'épargnoit rien pour enrichir ſon beau-frere. Le 12 Juillet 1575, il lui avoit fait avoir en mariage Marie de Luxembourg, Ducheſſe d'Etampes & de Penthievre, & Vicomteſſe de Martigues, l'une des plus riches héritieres du Royaume. En 1582, Louis de Bourbon, Duc de Montpenſier, s'étant démis du Gouvernement de Bretagne, le Roi, par ſes lettres du 5 Septembre même année, le donna au Prince Lorrain, qui arriva à Nantes le 19 Mai 1583 : il logea à l'hôtel de Briord qu'on avoit fait meubler exprès. Cette vaſte maiſon appartenoit alors à Madame de Bouillé & au fameux de la Nouë Briord.

Deux mois furent employés aux préparatifs pour l'entrée ſolemnelle de ce Prince, qui ſe fit le premier Septembre, entre les cinq à ſix heures du ſoir, par la porte Saint-Nicolas. Le Clergé & les deux Chapitres, revêtus de leurs plus beaux ornements, ſortirent au devant de ce Seigneur, qui fut reçu par l'Univerſité à la porte de la ville, & conduit à la Cathédrale au milieu de la Milice Bourgeoiſe ſous les armes. On employa huit cents quarante-neuf livres de poudre à canon en pluſieurs ſalves d'artillerie. La pompe de cette cérémonie ſurpaſſa tout ce qu'on avoit fait précédemment à l'entrée des Ducs & des Rois. Le Chapitre de la Cathédrale en fit inſérer le détail ſur ſes regiſtres, & la narration finit par une note qui prouve qu'il regardoit le Duc de Mercœur comme le Souverain de la Bretagne.

Peu de temps après, la Communauté de ville fit de nouvelles tentatives pour obtenir le Parlement; & elle ſe flattoit d'autant mieux de réuſſir qu'elle penſoit que le Prince Lorrain, charmé de l'attachement que lui montroient les Nantais, appuyeroit fortement ſes demandes. Cependant ſes ſollicitations furent inutiles, & le Parlement reſta conſtamment à Rennes.

On construisoit, l'an 1583, des galeres sur la place du Port au vin : mais, comme cette place étoit trop petite pour des ouvrages de cette espece, on résolut de transporter la construction à la prairie dite *Gloriette*, qui étoit alors sans quai, & qui s'étendoit jusqu'au pont de la Belle-Croix & au pilier de Notre-Dame de Saint-Gilles & de Saint-Laud. Elle tire son nom d'un château nommé *Gloriette*, dont François II fit présent à un de ses Officiers, à la charge de lui fournir tous les ans, par forme de cens annuel, un épervier propre à la chasse de l'oiseau. Au mois de Novembre, le Duc de Mercœur se rendit à Nantes pour assister aux Etats qui y avoient été convoqués pour le 25 du même mois. Bonaventure Chauvin, dit *de la Musse*, descendant de l'illustre Chancelier de ce nom, y présida pour la Noblesse; & Louis Buet, Abbé Commendataire de Meilleraye, y présida pour le Clergé.

1584. Le Duc de Mercœur pousse vivement les travaux de la nouvelle ville du Marchix, auxquels il emploie les habitants des Paroisses de cinq à six lieues à la ronde. Le 18 Avril, le Parlement de Rennes permit, par un Arrêt, aux Officiers municipaux de Nantes de mettre, pendant trois mois, sur les riches de la ville, une taxe ou imposition, pour subvenir aux besoins des pauvres dont la ville abondoit. Le premier Octobre, les Etats s'assemblerent à Nantes; &, peu de temps après, on déclara la guerre aux Calvinistes dans toute la Bretagne. Jean Brossard, Sieur du Plesseix, étoit alors Capitaine du château de Pirmil.

1586. Le College de Saint-Clément, qui, lors de son établissement, n'étoit composé que d'un Principal & de quatre Régents pour les Humanités, fut augmenté, le 13 Février, d'un Professeur de Philosophie & d'un premier Régent. Environ le même temps, un Nantais se faisoit remarquer à Paris par son adresse admirable. Cet homme avoit quarante ans, dit l'historien; &, quoiqu'il n'eût point de mains, il écrivoit, ôtoit son chapeau, rinçoit un verre, jouoit aux quilles, aux cartes, & aux dés, tiroit de l'arc, & se servoit très-bien des armes à feu. L'année 1586 fut malheureuse. Toutes les productions de la terre manquerent, les eaux déborderent avec violence, & les glaces, qui étoient en riviere dès le 9 Novembre, détruisirent plusieurs des arches du pont de Pirmil. La communauté de ville emprunta deux mille écus sols pour le soulagement des pauvres de la campagne.

1587. Les Avocats & les Procureurs paroissent, pour la premiere fois, au repas qui se fait, à l'installation du Maire, à la

Maiſon de ville. On reprend encore l'entrepriſe formée depuis ſi long-temps, de faire paſſer la riviere d'Erdre par les foſſés de Saint-Nicolas. Le marché eſt conclu le 21 Septembre, pour une ſomme de huit mille trois cents livres tournois; mais l'accident qui arrive le 27 Janvier ſuivant fait encore abandonner le projet. Une mine, creuſée dans le rocher, a un effet ſi violent qu'elle enleve des éclats de pierre d'une groſſeur prodigieuſe, qui vont tomber ſur une maiſon du Marchix, dont ils enfoncent la couverture & le plancher.

1588. Les Prédicateurs de Nantes commencent à faire la quête. A cette époque, ils étoient payés par les Egliſes qui les employoient. La Communauté de ville payoit celui de la Cathédrale. Il y avoit encore des femmes mariées & des Calviniſtes qui, par brevet du Roi, poſſédoient des Bénéfices & percevoient les revenus de certaines Abbayes. Les Etats s'aſſemblent extraordinairement à Nantes le 16 Mars. On imprime, dans le même temps, par ordre de Philippe du Bec, un Miſſel ſelon le rit romain, & des Sermons prêchés à Nantes, qu'on peut lire avec avantage & même avec plaiſir. Jean Frero, Gentilhomme Verrier, demande la permiſſion de travailler à Nantes, & l'obtient : il eſt le premier de ſon art qui ait paru en cette ville.

Pierre le Galle, Archidiacre de Nantes, mort en 1583, avoit légué à l'Hôpital ſa riche bibliotheque, qui n'avoit point encore été vendue depuis ſa mort. Le Cardinal de Vendôme, frere du Duc de Mercœur, venoit d'en offrir douze mille écus ſols; mais l'Univerſité conſeille à la Communauté de ville de la retenir. Le 17 Novembre, on tient une aſſemblée à ce ſujet, & l'on achete la bibliotheque, qui coûte une ſomme de douze cents écus d'or au ſoleil, dont on s'oblige à payer l'intérêt à l'Hôpital, à raiſon du denier douze; c'eſt-à-dire, trois cents livres de rente annuelle, franchiſſable à la volonté des Magiſtrats. On fait préparer à l'Hôtel de ville un lieu commode pour la placer & la rendre publique: on la confie, ſous cautionnement, à la garde d'un particulier, qui en prend ſi peu de ſoin que tous les livres ſont enlevés les uns après les autres. Il n'en eſt reſté aucun de ce temps à la bibliotheque publique, qui exiſte aujourd'hui chez les Prêtres de l'Oratoire.

Le Roi, qui avoit découvert les projets ambitieux des Guiſes, les avoit fait maſſacrer pendant les Etats généraux de Blois. Il vouloit auſſi faire arrêter le Duc de Mercœur, qu'il ſoupçonnoit d'intelligence avec eux; mais la Reine, ſa ſœur, l'avertit du

danger qui le menaçoit, & lui procura les moyens de décamper ſecrétement. Le Monarque l'avoit retenu juſques-là dans le devoir, en le flattant de le faire Duc de Bourgogne : mais, dès que le Duc vit les Guiſes morts, il n'héſita plus & réſolut de faire revivre les prétentions de ſon épouſe ſur le Duché de Bretagne; prétentions auxquelles ſes ancêtres avoient tant de fois renoncé. La conjonƐture étoit favorable, & il crut pouvoir en profiter. A l'exemple des Princes Lorrains, il appella les Eſpagnols à ſon ſecours, & mit des garniſons dans les plus fortes places de la province. Il ſe rendit d'autant plus redoutable qu'il étoit maître de la ville & du château de Nantes. Il commença les hoſtilités, le 2 Mars 1589, par l'empriſonnement de trois Seigneurs qu'il fit enlever ſur la route de Rennes à Paris, & conduire ſecrétement au château de Nantes. Ces trois priſonniers étoient, le Seigneur de Ris, Premier Préſident du Parlement de Bretagne; ſon fils; & Iſaac Loiſel de Brie, ſon gendre, Conſeiller au même Parlement. On ignora pendant long-temps ce qu'ils étoient devenus; mais, enfin, on apprit qu'ils avoient été arrêtés par une Compagnie de Gendarmes commandés par le Capitaine de Vignancourt, qui les avoit menés au château de Nantes. La Dame de Ris intéreſſa le Parlement & la Communauté de ville de Rennes à cette affaire. Ils nommerent des Députés, qui vinrent à Nantes demander au Duc des nouvelles des priſonniers, & le prier de punir cette violence. Le Duc répondit qu'il n'en avoit point de connoiſſance, & gagna enſuite les Députés, qui ne rapporterent que ce que le Duc avoit voulu leur diƐter. L'ambitieux Gouverneur leva alors le maſque, & commença la guerre civile. Il s'attacha d'abord à bien fortifier le château de Nantes, où il faiſoit ſa réſidence ordinaire : il y fit conſtruire deux baſtions, l'un du côté de la ville & l'autre ſur la Loire, avec un bon rempart, ſur lequel ſe voit la double croix de Lorraine. Il rendit cette place très-forte : elle eſt flanquée de quatre groſſes tours du côté de la ville & de deux demi-lunes du côté de la promenade, & entourée de fortes murailles, avec un large & profond foſſé qui communique à la Loire, qui baigne l'autre côté du château auſſi bien fortifié.

Au mois de Janvier 1589, le Roi Henri III donna des lettres-patentes, portant confirmation du don de la Chapelle de Saint-Antoine de Pade, des bâtiments, jardins, & lieux en dépendants, fait aux Peres Minimes par ſes prédéceſſeurs. Le Monarque ajouta à ce bienfait toutes les Chapellenies nouvellement

fondées dans la Chapelle de Saint-Antoine, & permit aux Religieux de bâtir un Couvent, ſelon l'acte de la premiere conceſſion. Ces lettres furent portées au Parlement, mais les circonſtances & le malheur des temps empêcherent leur exécution. Environ le même temps, on arrêta de ne plus faire de dîner à la Maiſon de ville lorſque le Maire ſeroit continué, afin d'éviter des dépenſes conſidérables & ſuperflues.

Le 12 Avril, le Roi transféra, par un Edit, la Chambre des Comptes, l'Univerſité, & la Cour des monnoies à Rennes; & le Préſidial à Châteaubriand, parce que la ville de Nantes ne reconnoiſſoit plus d'autre Souverain que le Duc de Mercœur. Les habitants de cette ville cherchoient à ſe garantir de la ſurpriſe des Royaliſtes. Ils firent bâtir à l'entrée de Richebourg, près la contreſcarpe, une porte très-forte, dont on ne voit plus aucuns veſtiges. Le 21 Mai, la Ducheſſe de Mercœur accoucha, au château, d'un fils, qu'elle fit nommer *Louis*, Prince & Duc de Bretagne. Ce jeune Seigneur mourut le 11 Décembre 1590.

Le 1er. Juin 1589, le Comte de Soiſſons, Lieutenant général en Bretagne, fut ſurpris, avec le Comte de Vertus, à Châteaugiron, petite ville du dioceſe de Rennes, par un détachement des troupes du Duc de Mercœur, qui les conduiſit au château de Nantes. Le Comte ne reſta pas long-temps en priſon : il s'aviſa, pour en ſortir, d'un ſtratagême aſſez plaiſant, qui lui réuſſit. Comme il ſe faiſoit ſervir par un Traiteur, il ſe mit dans un panier dans lequel on lui avoit apporté à dîner; il ſe fit couvrir de linge & de vaiſſelle, & fut porté dans cet équipage, par les garçons Cuiſiniers, hors du château, ſans que les gardes s'en doutaſſent. Il ſe rendit avec diligence à Angers, d'où il écrivit au Duc de Mercœur qui n'étoit pas encore inſtruit de ſon évaſion. On croit que la Ducheſſe de Mercœur avoit favoriſé la fuite de ce Prince, pour lequel elle n'avoit pu s'empêcher d'être ſenſible.

Les Freres mendiants, appellés *Bons-hommes*, aujourd'hui *Minimes*, s'établirent ſur la Foſſe de Nantes, avec la permiſſion de l'Evêque, dans l'endroit actuellement occupé par les grands Capucins. Ils n'y reſterent que quelques mois, après leſquels ils prirent poſſeſſion de la maiſon qu'ils habitent aujourd'hui; mais leur Egliſe ne fut bâtie que dans le ſiecle ſuivant. Après la mort du Duc de Mercœur, le Roi leur donna le jardin du Duc.

1590. La Communauté de ville, qui craignoit un ſiege, prit

des mesures pour ne point manquer de farine dans le besoin. Elle fit faire des moulins en bois, & les plaça en différents quartiers de la ville. Celui qui fut mis dans la basse rue de Verdun, lui donna son nom, qu'elle a conservé jusqu'à présent. Ce moulin subsistoit encore l'an 1660. On ouvrit alors la porte de la grosse tour de la Chambre des Comptes, & l'on y plaça sur le champ un corps-de-garde. Le Duc de Mercœur mit cette année une imposition de cinq mille deux cents écus d'or sur les habitants de la ville & des lieux voisins, pour l'entretien de la garnison. La Paroisse de Saint-Nicolas étoit taxée, pour sa part, à cinq cents quarante-quatre écus. Le Prince Lorrain faisoit fortifier de plus en plus la ville de Nantes. Avant son arrivée, on avoit commencé un Fort de terre auprès du Port-Communeau : il le fit continuer avec vivacité, & força le peuple de la ville & de la campagne à venir y travailler. Ceux qui vouloient s'en exempter payoient cinq sols par semaine. La construction de ce Fort fut très-dispendieuse, d'autant plus qu'on fut contraint de jetter un pont sur la riviere d'Erdre, pour se procurer les terres du marais. La Communauté de ville possédoit dans cette partie plusieurs maisons, qui furent employées à ce Fort, qui s'élevoit en forme de montagne, avec une caverne au milieu, où l'on étoit à couvert & d'où l'on grimpoit sur la montagne.

Le 24 Septembre, le Chapitre ordonna une procession, qui se fit trois jours de suite : le premier, aux Jacobins; le second, aux Carmes; & le troisieme aux Cordeliers. Elle commençoit entre huit & neuf heures du soir; les Chanoines y marchoient en chemise, une torche d'une main & une croix dans l'autre, en chantant les Pseaumes de la Pénitence pour demander la paix. Le 26 du même mois, le Duc de Mercœur, étant à Dinan, donna des lettres-patentes, qui portoient que le Parlement de Rennes seroit transféré à Nantes pour y rendre la justice. Le Duc avoit déja établi, dans cette derniere ville, un Conseil souverain, qui, par délibération des Etats de son parti, fut composé de dix-huit personnes, dont six étoient à la nomination du Prince Lorrain; les douze autres étoient nommées par les Etats & tirées de son Corps, quatre de chaque Ordre. Le soi-disant Parlement, nouvellement créé, ne tint sa premiere séance à Nantes que le 1er. Janvier 1591. Il débuta par une défense à toutes personnes de prêter serment & d'obéir aux Princes, Prélats, Seigneurs, Gentilshommes, & Gens de guerre qui occupoient les villes de Bretagne, & qui refusoient de reconnoître le Duc de Mercœur

Mercœur pour leur Souverain ; il défendit en outre de fortifier les maiſons & les châteaux, de bâtir aucune fortereſſe, avec ordre de démolir toutes celles qui avoient été bâties depuis trente ans. Le Parlement de Rennes, qui tenoit pour le Roi, ne put ſouffrir l'inſolence de la Cour du Duc : il rendit un Arrêt, qui condamnoit quatorze Membres du ſoi-diſant Parlement de Nantes, comme fauſſaires, criminels de leze-majeſté au premier chef, pour s'être fauſſement attribués la qualité de Juges ; &, pour avoir adhéré, approuvé, & participé à l'exécrable parricide commis en la perſonne ſacrée du feu Henri III, à faire amende honorable en expiation deſdits crimes, à être pendus, étranglés, leurs corps traînés ſur la claie, pour être enſuite portés aux fourches patibulaires, y être attachés, & leurs Offices ſupprimés. L'Arrêt fut exécuté en effigie, le 4 Mars 1591 ; mais, deux ou trois jours après, le Parlement du Duc rendit auſſi ſon Arrêt, portant que certain imprimé, fait par le prétendu Parlement de Rennes contre celui de Nantes, ſeroit brûlé dans la place publique, & les cendres jettées au vent par l'Exécuteur de la haute-Juſtice.

Le Fort de Saint-Léonard & le mur qui en ſoutenoit les terres, écroulerent l'an 1590. Les réparations, que cet accident occaſionna, coûterent plus d'un million à la ville. Ce Fort étoit d'une hauteur prodigieuſe, puiſqu'il dominoit ſur l'ancienne & la nouvelle ville. Le terrein où il étoit eſt aujourd'hui occupé par des maiſons qui le couvrent entiérement, & par la place du Port-Communeau & le jardin des Religieuſes de Sainte-Magdeleine. La tour Guiſchard, ſituée dans le quartier de Sainte-Catherine, prit le nom de *tour des Eſpagnols*, parce qu'elle ſervoit de logement aux troupes de cette nation, que le Duc avoit appellées à ſon ſecours. Elles étoient ſi mal vêtues qu'on fut obligé de faire des quêtes pour leur procurer du linge & des habits. On remarque que la fête du Papegault ne ſe célébroit plus depuis qu'on faiſoit la guerre au Roi.

1591. Les Etats s'aſſemblerent à Nantes au mois de Mars. Le Parlement de la ligue fit frapper des pieces de ſix blancs ou des trente deniers tournois, au nom & au coin du Roi de la ligue, Charles X. Le Miſeur de Nantes, qui prévoyoit que cette monnoie ne ſeroit pas de long cours, parce qu'elle n'avoit pas la taille que la Communauté de ville avoit propoſée, en 1580, au Roi Henri III, demanda qu'on le déchargeât des diminutions auxquelles cette nouvelle eſpece de monnoie pourroit être ſujette.

Sa demande lui fut accordée, à condition qu'il tiendroit regiſtre chaque jour de la recette & de la miſe des pieces de ſix blancs. Cette monnoie tomba, comme on l'avoit prévu, & le Miſeur en fit ſon rapport, à la priere de la Communauté de ville, au Parlement du Duc. Le 24 Mai, les Capucins, quelques autres Eccléſiaſtiques & Laïques, firent une proceſſion à la Cathédrale, ſur les neuf heures du ſoir, en chemiſe, pieds nuds, la torche en main, pour demander au Ciel qu'il lui plût favoriſer les armes du Duc de Mercœur. Environ ce temps-là, fut aboli l'uſage d'appeller aux enterrements les Chanoines de la Cathédrale, parce qu'ils exigeoient, pour leurs honoraires, une ſomme de cent livres; (environ deux cents cinquante livres de notre monnoie.) Ces Eccléſiaſtiques poſſédoient la plus grande partie des Cures de la ville, & c'eſt apparemment à cauſe de cela que les Curés ne faiſoient pas difficulté de céder les honneurs au Chapitre dans les cérémonies publiques, ce qu'ils ne font pas aujourd'hui. Le 14 Juin, le Duc de Mercœur fit préſent à la Cathédrale de pluſieurs ornements, & d'un riche dais de velours cramoiſi. C'étoit la couleur en uſage dans les ſolemnités du Saint-Sacrement, avant que le rit romain eût fait une eſpece de loi de ſe ſervir du blanc. On commença la caſemate de la douve Saint-Pierre, entre le boulevard de ce nom & la tour Chauvin, près du trépied. La Ducheſſe de Mercœur y poſa la premiere pierre, le 12 Août, au bruit du canon & au chant des Muſiciens de la ville. Le 22, tous les Manœuvres & Maçons, qui travailloient au pont de Pirmil, furent employés à cet ouvrage; & l'on fit un pont de communication avec la Motte Saint-André, pour la commodité des ouvriers. Dans le même temps, furent faites une porte & une barriere près les Chartreux. Le 29 Octobre, la Communauté de ville fit applanir, par une troupe de Lamballais, le terrein de la Motte Saint-André, depuis l'éperon ou la caſemate, juſqu'à la deſcente au port de la groſſe tour. Ce port étoit bien autrement ſitué qu'il ne l'eſt aujourd'hui. Cet applaniſſement avoit été fait pour la commodité des Dames qui venoient danſer en cet endroit, appellé *la danſe des Dames.* La Ducheſſe de Mercœur étoit la premiere danſeuſe.

Une partie du cimetiere de l'Hôpital de Sainte-Catherine fut alors deſtinée à la ſépulture des pauvres. On transféra le corps-de-garde de la tour Chauvin à la groſſe tour; on acheta quelques maiſons pour ouvrir une petite rue vis-à-vis le Couvent des

Carmes. Elle n'exiſte plus ; elle paſſoit de la rue du Moulin, ci-devant rue baſſe de Verdun, à la rue de Briord, pour la commodité des Gouverneurs qui habitoient ordinairement l'hôtel de ce nom, qui appartenoit à la Ducheſſe de Mercœur. Il n'y avoit point encore de quai à la Foſſe pour la décharge des marchandiſes qui abordoient au delà de la Chapelle Saint-Julien : il y en avoit ſeulement un au port-au-vin.

Lorſque les Capucins firent la proceſſion dont j'ai parlé au 24 Mai, ils n'avoient point encore d'établiſſement fixe à Nantes. Au mois de Novembre, le Duc de Mercœur les plaça dans l'endroit aujourd'hui occupé par les Religieuſes Cordelieres de Sainte-Eliſabeth, au Marchix : &, au commencement du ſiecle ſuivant, ils furent transférés à la Foſſe, dans la maiſon qu'ils habitent aujourd'hui. Dans ce temps, ſi la Communauté de ville n'avoit pas été ſatisfaite du Maire que les habitants avoient élu, elle n'auroit point fait faire ſon portrait. Chaque Maire a le ſien dans la grande ſalle de l'Hôtel de ville, où ils ſont tous rangés par ordre de ſucceſſion.

Philippe du Bec, Evêque de Nantes, fut un de ceux qui travaillerent le plus ardemment à la converſion du Roi Henri IV. Ce Prélat fut conſtamment oppoſé à la ligue. Il aſſiſta à l'aſſemblée de Mantes, & enſuite à celle de Chartres, en 1591, où l'on déclara la Bulle du Pape Grégoire XIV, que ce Pontife n'avoit donnée qu'à la ſuggeſtion des ennemis de la France. On décida que cette Bulle n'étoit point à craindre pour des ſujets qui reconnoiſſoient un Souverain légitime. Le Parlement de Tours la fit brûler par l'Exécuteur de la haute-Juſtice ; mais elle fut mieux reçue à Nantes. Le Parlement de la ligue la fit publier, le 8 Août, à la Cathédrale, où le peuple s'étoit aſſemblé pour une proceſſion générale ; &, le 19 du même mois, on condamna, par repréſailles, l'Arrêt du Parlement de Tours, qui avoit condamné la Bulle au feu, à être brûlé lui-même. Ce qui fut exécuté le même jour à Nantes. Ce dioceſe & preſque toute la Bretagne eſſuyoient, pendant ces jours d'erreurs & de mépris pour les loix les plus ſacrées, tous les fléaux de la colere de Dieu, la famine, la peſte, & toutes les horreurs de la guerre civile ; les pillages, les exécutions militaires, les viols ſe multiplioient chaque jour, & faiſoient de ce pays un théatre d'abominations.

1592. Le Duc de Mercœur fait différentes fondations, entr'autres, celle d'une lampe ardente qui doit brûler jour & nuit

devant le Saint-Sacrement, dans l'Eglise de Saint-Vincent; il fonde, en même temps, plusieurs Services à la Cathédrale. Le cimetiere de cette derniere Eglise étoit sur la place Saint-Pierre, & seulement clos d'une haie d'épines : on le fait fermer de murs, dans le courant de cette année, & l'on place un corps-de-garde à l'un des coins de ce cimetiere. Sur la fin de Juillet, les troupes du Roi font un des Grands-Vicaires prisonnier. Le Chapitre ne veut point lui donner de successeur, & charge son confrere de remplir sa place. Le 8 Novembre, la Duchesse de Mercœur accouche, à l'hôtel de Briord, d'un garçon & d'une fille, qui sont baptisés le même jour à Saint-Vincent, sans aucune pompe. On choisit pour les parrains & marraines des pauvres mendiants, à qui l'on fit une pension viagere. Le jeune Prince, nommé *François*, meurt le 13 de Mars de l'année suivante, & est enterré dans un cercueil de plomb, avec son frere Louis, dont j'ai rapporté ci-dessus la naissance & la mort, dans un caveau creusé exprès dans l'Eglise des Religieuses de Sainte-Claire, avec une inscription qui marque leur destinée. La Princesse, nommée *Françoise*, épousa, dans la suite, le Duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV. On continue vivement les fortifications de la ville, auxquelles on emploie, sans relâche, les citadins & les habitants des Paroisses voisines. Au milieu de tant d'occupations, le Duc de Mercœur fait une nouvelle fondation à la Collégiale, pour laquelle il donne douze cents quarante écus sols.

1593. Le Pape Clément VIII confirme, par une Bulle, l'établissement des Capucins au Marchix. Le Chapitre de la Cathédrale demande à ce Pontife, qu'il soit permis à ses Chanoines de tenir des Cures avec leurs Canonicats, & de devenir riches, (*fieri divites.*) Environ ce même temps, le Curé & les Prêtres de Saint-Nicolas, ayant chanté pendant quinze jours une Messe extraordinaire, avec les Vêpres & la Bénédiction, présenterent une requête à leurs Paroissiens, pour obtenir une récompense de ce Service. Les habitants, ayant égard à la cherté des vivres, leur font délivrer une somme de dix écus sols. On fait travailler au Couvent des Peres Minimes, & à une nouvelle tour qu'on place auprès de la Chambre des Comptes. La Duchesse de Mercœur en pose la premiere pierre. On a, pendant long-temps, tiré le Papegault sur cette tour, dont il ne reste aujourd'hui que l'emplacement, également que des ouvrages qui l'environnoient.

1594. Le Chapitre de la Cathédrale obtient du Pape Clément VIII la réunion de plusieurs Bénéfices. Philippe du Bec

eſt transféré à Rheims, à l'âge de ſoixante-dix ans, par le Roi Henri IV. Ce Prélat avoit beaucoup ſouffert de la ligue. Sa mémoire ſera toujours chere aux bons Français. Il ſervit ſon Prince avec zele & fidélité ; & il étoit, ſans doute, digne d'un meilleur Clergé ou plutôt d'un meilleur temps, puiſque les Nantais ne tarderent pas à rougir de leurs fureurs, & à déteſter l'inſtant qui les avoit rendu coupables. Il eſt le premier Evêque de Nantes qui ait préſenté les Bénéfices alternativement avec le Pape. Jean du Bec, ſon neveu, devoit lui ſuccéder par réſignation, mais il n'eut point ſes Bulles & ne prit point poſſeſſion de ſon Evêché. Il permuta, du conſentement de ſon oncle, au mois d'Octobre 1596, avec Charles de Bourgneuf, Evêque de Saint-Malo. On juroit encore, par ſentence de juſtice, ſur les Myſteres les plus ſaints & les plus redoutables. Les regiſtres de la Cathédrale font mention d'un particulier, qui, par Arrêt du Parlement de Nantes, prêta ſerment, le 24 Juillet 1594, ſur la Sainte-Euchariſtie, expoſée à cet effet ſur le grand autel de la Cathédrale.

1595. La Communauté de ville fait nettoyer, par l'avis des Médecins, le puits du carrefour aujourd'hui de la place Saint-Pierre, dont les eaux étoient corrompues. On y travaille pendant la nuit du 22 Avril, depuis neuf heures du ſoir juſqu'à quatre heures du matin. Les habitants des rues qui conduiſoient depuis la porte Saint-Pierre au Port-Maillard, avoient devant leurs portes des cuves pleines d'eau nette & claire, avec ordre d'en jetter de temps en temps ſur le pavé, pour faire couler plus promptement les eaux corrompues & en diviſer la mauvaiſe odeur. Le Chapitre de la Cathédrale préſente une requête au Duc de Mercœur, pour obtenir un impôt ſur le vin, avec promeſſe d'en employer les deniers aux réparations de la Cathédrale qui tomboit en ruine ; réparations que le Chapitre ne pouvoit faire avec ſes modiques revenus. On ne ſçait ſi la demande fut accordée. Le 12 Mars, les Officiers municipaux font conſtruire un très-beau & très-commode corps-de-garde, en maçonnerie, ſur la courtine du mur de ville, entre la groſſe tour & le Fort de terre de la Chambre des Comptes, avec une guérite, qu'on appelloit alors *Gloriette*. Le 31 du même mois, on fait la viſite des corderies qui étoient ſur la Motte, où elles ne ſubſiſtent plus, & on commence la chauſſée Choiſmet, qui conduiſoit à la prairie du même nom, aujourd'hui le Parc-aux-Fumiers, près la Chapelle de la Magdeleine. La maiſon qui eſt auprès de cette Chapelle eſt de même date, elle eſt du domaine du Roi. Un Secre-

taire de Philippe II, Roi d'Eſpagne, vient à Nantes le 15 Juin, où il attend, pendant quelque temps, le Duc de Mercœur, auquel il préſente, de la part du Roi ſon maître, une écharpe rouge enrichie de diamants. Le Prieuré de Batz, près le Croiſic, eſt uni au College de Saint-Clément, moyennant une penſion que la Ville s'oblige de payer au Prieur, ſa vie durant. L'Abbaye de Landevenec, de laquelle dépendoit le Prieuré, s'oppoſe fortement à cette union. Les Magiſtrats achetent, pour la premiere fois, des ſceaux de cuir, des crochets, & autres uſtenſiles néceſſaires aux incendies, d'autant plus communs & plus dangereux que les maiſons étoient preſque toutes en bois, & ſeulement ſéparées par des terraſſes ou des rues fort étroites. On projette de creuſer un puits devant la groſſe horloge du Bouffay, & le marché eſt conclu pour une ſomme de vingt-cinq écus. Par Ordonnance de Police, les Tonneliers ſont obligés à mettre des marques diſtinctives ſur les futailles neuves qu'ils fabriquoient. La récolte, qui manque cette année, fait craindre une famine.

1596. Le quai de la Poterne eſt élargi, ſur la requête des habitants du lieu, & l'abord en eſt rendu plus commode. Pendant le Carême, les maladies épidémiques ſe manifeſtent & font craindre des ſuites dangereuſes. On indique une proceſſion générale à Saint-Sébaſtien pour le mercredi d'après Pâques. Le débordement des eaux & le mauvais temps empêchent la proceſſion d'aller juſqu'à Saint-Sébaſtien, & l'obligent de s'arrêter à Saint-Jacques. Le 29 Août ſuivant, on fait une ſeconde proceſſion à Saint-Sébaſtien, parce que la contagion continuoit toujours. Depuis ce temps, on fait, tous les ans, une proceſſion générale au même lieu. Les pluies continuelles & abondantes détruiſent encore la récolte, & la famine ſe joint à la peſte & à la guerre. Les gens de la campagne, qui ne peuvent ſubſiſter chez eux, viennent en foule à Nantes, & rempliſſent cette ville. On fait des quêtes pour leur ſubſiſtance, & l'on en occupe une partie aux travaux des fortifications. La porte du Port-Communeau étoit murée depuis long-temps : l'incommodité publique engage la Communauté à demander au Duc la permiſſion de l'ouvrir. Il y conſent, à condition qu'on y faſſe faire un foſſé avec un pont-levis : tous ces ouvrages n'exiſtent plus aujourd'hui. Comme l'Evêque tenoit le parti du Roi, il avoit été forcé de fuir de ſa ville épiſcopale qui étoit au pouvoir des ligueurs. Les Recteurs, voyant le Prélat abſent, refuſent de payer les droits de viſite. Le Fermier du temporel de l'Evêché les appelle en Juſtice ; l'Official pro-

nonce en leur faveur, par la raison qu'on ne devoit point payer des visites qui n'étoient point faites : mais le Duc, qui percevoit les revenus de l'Evêché, fait casser la Sentence de l'Official par son Conseil d'Etat & des Finances établi à Nantes, & les Recteurs sont forcés de se soumettre à des loix aussi dures. On levoit alors, dans les Paroisses du diocese, un devoir, appellé *pardons* ou *indulgences* accordées à ceux qui donnoient l'aumône. Cette aumône consistoit en laine, filasse, poulets, argent, &c. & étoit attribuée à l'Hôpital de Saint-Lazare, dès-lors uni à l'Hôtel-Dieu. On cessa de la demander vers l'an 1600. Pendant le Carême, on quêtoit, dans la ville, du linge, comme draps, serviettes, &c. pour le service de l'Hôpital. Il y avoit alors un moulin à poudre sur la place de Sainte-Catherine, à Nantes. Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle en mer, Duc de Retz, & Amiral de Bretagne, est tué au Mont-Saint-Michel par Kermartin, Capitaine au service de Henri IV. Son corps est apporté à Nantes, & mis en dépôt dans l'Eglise des Chartreux pendant deux jours. Le troisieme jour, le convoi se fait, & le Duc de Mercœur y assiste, tenant par la main le jeune Marquis de Belle-Isle, âgé de six ans; après la Messe, le Duc reconduit le deuil. Quelques jours après, on fait un second Service, & le corps est mis dans un carrosse couvert d'un drap mortuaire, pour être conduit à Machecou. Le Prince Lorrain l'accompagne jusqu'au pont Rousseau. Le quai du Port-Maillard, commencé en 1588, est enfin achevé cette année par le nommé *Briquet.*

1597. On continuoit de battre monnoie à Nantes, au coin du Cardinal de Bourbon, élu Roi par la ligue, sous le nom de Charles X. La légende du côté de la croix étoit : *Carolus X. D. G. Francorum Rex 1597 ;* & du côté de la pile ou de l'écu : *Sit nomen Domini benedictum T.* Cette monnoie étoit à onze deniers de loi, & à la taille de vingt-cinq un cinquieme au marc. Le Cardinal, Roi prétendu, étoit mort, dès le 18 Mai 1590, au château de Fontenay-le-Comte, en Poitou ; mais les affaires de la ligue exigeoient qu'on se servît de son nom, & que ses monnoies courussent.

Le Duc de Mercœur fit construire cette année le bastion de la Motte Saint-Pierre, qui a été démoli en 1742. On creusa dans cette place, à la hauteur d'une pique, jusqu'à la Croix qui étoit vis-à-vis la rue des Minimes, le jeu de paume, qui étoit, en cet endroit, le chemin qui conduit à la riviere entre deux. On découvrit, en travaillant, l'ancienne porte Charriere & un

vieux chemin fort large & pavé, qui conduisoit de Richebourg dans la ville & à une vieille tour couverte d'ardoise. La Loire déborda encore, & les pluies continuelles firent évanouir l'espérance de voir bientôt finir la famine. La peste continuoit toujours ses ravages, & la guerre les siens. Le bon accueil que la Ville avoit ci-devant fait aux pauvres qui étoient venus les années passées, en attira un grand nombre qui furent reçus avec bonté : on en compta jusqu'à six mille cinq cents, auxquels on donna tous les secours possibles.

1598. Le 1er. Avril, on descendit du haut de la nef de la Cathédrale les drapeaux pris à l'armée du Roi, à la triste journée de Craon. Le 4 du mois, on chanta le *Te Deum* dans cette Eglise, pour remercier Dieu d'avoir inspiré au Roi la volonté de donner la paix au Duc de Mercœur ; &, pour la premiere fois, on fit entendre à Nantes le cri chéri de VIVE LE ROI HENRI IV. Ce fut là le trépas de la ligue. Le Prince Lorrain sentant enfin que son ambition ne seroit jamais satisfaite, se rendit à Angers auprès du Roi, qui lui fit des avantages considérables. Il lui accorda deux cents trente mille écus de dédommagement, & dix-sept mille écus de pension, avec la garde des villes & châteaux de Lamballe, Guingamp, Montemeurs ; & fiança son fils légitime César, Duc de Vendôme, avec Françoise, fille du Prince Lorrain. Après les fêtes ordinaires, le Roi partit d'Angers pour se rendre à Nantes, où il arriva le 13 Avril 1598. Il dîna à Chassais, maison de plaisance de l'Evêque de Nantes. Philippe du Bec, ci-devant Evêque de ce diocese, accompagnoit le Roi : il vit avec satisfaction sa ville épiscopale, où il n'étoit pas entré depuis neuf ans, par attachement pour les Rois Henri III & Henri IV. Il y eut ordre de fermer les boutiques, & on défendit aux habitants sous les armes de charger & de tirer aucune arquebuse, sous peine de la vie. Le Roi fit son entrée à cheval, sur les six heures du soir, par la porte Saint-Pierre, & descendit au château. Charles de Bourgneuf, Evêque de Saint-Malo, désigné Evêque de Nantes, vint le complimenter à la tête de son Chapitre au nom du Clergé. Les Magistrats vinrent aussi lui rendre leurs devoirs. Sa Majesté étoit accompagnée de Charles Miron, Evêque d'Angers, des Ducs d'Elbeuf & d'Epernon, & du Comte de Schomberg. Le lendemain mardi, 14 du mois, le Roi vint, sur les neuf heures du matin, à l'Eglise Cathédrale, où l'on avoit mis les armes de Sa Majesté au dessus de la grande porte & du chœur. Les deux Chapitres, en habits de cérémonie, le reçurent

à l'entrée de l'Eglise : le Monarque, qui se mit à genoux sur un coussin de velours cramoisi, pour baiser la Croix que Charles de Bourgneuf lui présenta, promit, en cet endroit, de garder & défendre les libertés de l'Eglise, & entra dans la nef, où il resta pendant le *Te Deum ;* il monta ensuite dans le chœur, se plaça sous le dais qu'on lui avoit préparé, & entendit la Messe qui fut chantée (*a*) par un de ses Aumôniers. Pendant toute cette cérémonie, le Roi étoit accompagné de ses Gardes. Le jeudi 23, Sa Majesté reçut à l'Eglise Cathédrale le collier de l'Ordre de la Jarretiere, qui lui fut envoyé par la Reine Elisabeth. Pour rendre la cérémonie plus auguste, on avoit préparé deux dais à l'entrée du chœur, un de chaque côté, le premier à la chaise de l'Evêque, & l'autre à celle du Trésorier. Ces décorations furent inutiles : le Roi se plaça dans la chaire du Scholastique, & l'Ambassadeur Anglais dans la chaire du Doyen, Chantre en dignité. Le Monarque assista à l'Office avec le grand collier de son Ordre & celui de la Jarretiere qu'il venoit de recevoir. Ce grand Roi, en voyant la force & la beauté du château, dit à ceux qui l'accompagnoient : *Ventre-saint-gris, les Ducs de Bretagne n'étoient pas de petits compagnons.* Pendant le séjour du Roi à Nantes, il fit plusieurs Réglements pour le bonheur de la ville & de la province : il rappella la Chambre des Comptes qui étoit à Rennes depuis 1589, y créa deux places de Maître, & confirma celles créées par le Duc de Mercœur en 1590. Il régla que le nombre des Maire & Echevins restant toujours le même, il seroit procédé, tous les deux ans, avec les cérémonies accoutumées, à l'élection de trois personnes, dont une seroit choisie par Sa Majesté pour faire les fonctions de Maire. Il donna des lettres-patentes confirmatives des privileges des habitants de Nantes, avec qualification pour cette ville du titre de capitale de la province. Ces lettres furent enrégistrées au Parlement de Bretagne, avec cette clause, *sans préjudice des droits de la ville de Rennes.* Ce que le Monarque fit de plus remarquable, est le fameux Edit de Nantes, donné le 30 Avril. Le Président de Thou & le Chancelier de Navarre dresserent les mémoires d'après lesquels il fut fait. Les Réformés fournirent des écrits où ils exposoient leurs plaintes, leurs droits, & leurs demandes. Daniel Chamier, habile Calviniste, y travailla de concert avec

(*a*) Dire & chanter la Messe étoient mots synonymes. Messe à compter, signifioit *Messe basse* & *Messe à note*, *Messe chantée* ou *votive*.

le Président Jeannin & M. de Schomberg. Ce traité accordoit aux Calvinistes le libre exercice de leur Religion, dans tous les lieux où il avoit été établi aux années 1596 & 1597, avec permission aux Gentilshommes d'avoir des Ministres dans leurs châteaux. Les Protestants pouvoient être élevés aux emplois, & exercer toutes les charges possibles, tant dans le civil que dans le militaire. On leur accorda même des Chambres mi-parties, où ils étoient jugés & défendus par des gens de leur secte. En un mot, ils furent confirmés dans tous les privileges accordés par les Edits précédents, si multipliés & si souvent violés. Le Parlement, qui n'étoit pas encore entiérement purgé du venin de la ligue, refusa long-temps de publier cette loi; mais il se rendit enfin aux sages & judicieuses raisons du Roi, & l'enrégistra le 15 Février de l'année suivante, pour être exécutée selon sa forme & teneur, & être regardée comme loi fondamentale du Royaume, & Edit perpétuel & irrévocable. Une loi si sage, si utile, si nécessaire même au bonheur des deux partis, ne fut pourtant pas du goût de tout le monde. Les haines n'étoient point éteintes: le zele extrême du Clergé ne pouvoit souffrir que des hommes qu'il regardoit comme des réprouvés, ennemis de son culte, marchassent de pair avec les partisans de l'Eglise Romaine. La Religion paroissoit en danger, &, pour satisfaire les Catholiques, il auroit fallu proscrire la doctrine de Calvin & ses sectateurs. L'amour qu'on portoit à Henri IV, & la crainte de désobéir à un Monarque éclairé & chéri, empêcherent les mal-intentionnés d'éclater pendant qu'il vécut; mais, dès qu'il fut mort, on fit à l'Edit mille infractions, pour lesquelles il fallut demander & donner une infinité d'explications. D'un autre côté, la foiblesse de l'administration sous Louis XIII, les mécontentements des Grands Seigneurs Catholiques, qui se joignoient assez souvent aux Réformés, enhardirent ceux qui demanderent avec hauteur le redressement de leurs griefs. Ils pousserent même leurs prétentions beaucoup plus loin que sous Henri IV, d'autant mieux que leurs plaintes étoient justes, & que le Gouvernement étoit plus foible. Les deux partis prirent les armes, & les poserent sans avoir pu mettre les choses sur un pied stable. Les affaires changerent de face sous le ministere de Richelieu. Les Calvinistes, vaincus, furent obligés de recevoir la loi que leur imposa la Cour. Le sage Ministre ne voulut pourtant pas ôter aux Réformés les privileges qui leur avoient été accordés par le Grand Henri. Il fit confirmer l'Edit de Nantes, qui étoit toujours regardé comme loi

fondamentale du Royaume ; mais cette confirmation ne fut accordée que comme une grace, & non comme un effet de la justice du Roi. Le Cardinal se flattoit de ramener les Calvinistes à la Religion Romaine par la persuasion, & ne vouloit point pousser à bout un parti dont le désespoir auroit pu causer des troubles dangereux & funestes à l'Etat. Il chercha seulement à l'affoiblir & à le ruiner par des voies secretes. Les Protestants se plaignirent; mais ils étoient si humiliés & si abattus, qu'ils n'oserent remuer : ils redoutoient un Ministre actif, infatigable, puissant, éclairé, qui n'ignoroit aucune de leurs démarches, & qui leur opposoit sans cesse des barrieres difficiles à franchir. Sous l'administration du Cardinal Mazarin, on les traita encore plus durement : on leur suscitoit sans cesse de nouvelles querelles ; on leur disputoit des Eglises, des cimetieres, des Colleges, & on leur enlevoit insensiblement leurs privileges. Ils se plaignoient, mais ils n'obtenoient rien, ou bien peu de choses : encore faisoit-on sonner bien haut les moindres faveurs qu'on leur accordoit. Louis XIV avoit juré l'observation de l'Edit de Nantes; mais le Clergé, par ses remontrances ; les Jésuites, par des insinuations envenimées; le Chancelier le Tellier, & Louvois son fils, lui firent bientôt oublier ses serments. Au mois de Janvier 1669, on fit une infraction frappante à l'Edit, en supprimant dans tous les Parlements les Chambres mi-parties, & l'on ne souffrit dans celui de Paris qu'un Conseiller Réformé. Dès-lors, on ne garda plus de mesures avec eux : on les représenta comme des sujets dangereux, toujours prêts à lever l'étendard de la révolte : on leur défendit d'épouser des filles Catholiques, & on les exclut des fermes, des emplois, & des Corps des arts & métiers. On défendit de leur faire violence, mais la défense fut mal observée. En 1681, le Roi rendit une Déclaration, qui portoit que les enfants des Réformés seroient reçus à changer de Religion à l'âge de sept ans, & l'on en enleva quelques-uns, de force, des mains de leurs parents. Ces vexations firent déserter un grand nombre de familles, qui passerent chez l'Etranger. On prit des mesures, mais inutilement, pour arrêter les émigrations. On finit enfin par révoquer l'Edit de Nantes, comme nous le dirons en son lieu.
Le Clergé, la Noblesse, & le Peuple, avoient tous contribué pour honorer l'entrée du Roi Henri IV à Nantes : elle coûta une somme de vingt-deux mille livres; somme considérable après neuf ans de guerre, & presqu'autant de peste & de famine. Le marc d'or étoit à deux cents vingt-deux livres. Le 6 Mai, le Roi

partit pour Rennes, & alla coucher dans la Paroiſſe de Chartres, au château de Fontenay, appartenant à la Maréchale de Briſſac, à une lieue trois quarts de la ville.

Sur la permiſſion que le Roi venoit de donner, la Communauté de ville de Nantes fit démolir l'éperon de terre qui étoit ſur la Motte Saint-Pierre, & fit applanir cette Motte depuis la barriere de la ville juſqu'à Richebourg. Après une longue procédure, l'Hôpital de Touſſaint fut enfin uni à l'Hôtel-Dieu de Nantes. En conſéquence de cette union, l'Hôpital doit donner, d'obligation, l'hoſpitalité à tous les paſſants qui ſe préſentent, & les garder un jour comme faiſoit celui de Touſſaint. A la vue de quelques maladies qui parurent au mois d'Août, on craignit que l'épidémie des années précédentes ne renouvellât ſes ravages dans la ville. En conſéquence, on fit une proceſſion à Notre-Dame de Miſéricorde, pour demander au Ciel la grace d'être préſervés de ce fléau. La ville ne fut pas effectivement affligée de celui-ci : mais elle fut frappée d'un autre qui, quoique moins terrible, fit beaucoup ſouffrir les habitants. Les vignes manquerent entiérement, & un ouragan furieux renverſa pluſieurs édifices. Charles de Bourgneuf eut ſes Bulles le 31 Août, & prit poſſeſſion de ſon Evêché le 29 Mars de l'année ſuivante. Par délibération de la Communauté de ville, du 3 Décembre, les barricades, tranchées, foſſés, portes, & remparts, qui avoient été faits pendant la guerre de la ligue, étant devenus inutiles, furent démolis & détruits. On ceſſa auſſi l'uſage de porter, tous les ſoirs, au château, les clefs de la ville.

1599. Le Roi donne un réglement pour l'élection des Maires & Echevins, & ordonne qu'il y aura huit jours d'intervalle entre la connoiſſance du choix que le Roi feroit & l'inſtallation. On remarque que les Juges-Conſuls avoient alors un banc dans l'Egliſe Cathédrale, pour aſſiſter aux Sermons & autres cérémonies. La porte de Sauve-tout, murée depuis ſi long-temps, eſt ouverte l'an 1600.

1601. L'Empereur Rodolphe II, connoiſſant les talents militaires du Duc de Mercœur, lui fait offrir le commandement de ſon armée contre les Infideles. Il l'accepte, & part ſuivi de Henri, Comte de Chaligni, ſon frere, & d'une nombreuſe compagnie de Gentilshommes du premier mérite, qui, laſſés du repos où les retenoit la paix, ſaiſiſſent avec empreſſement l'occaſion d'acquérir de la gloire & de ſe ſignaler dans des climats étrangers, &, ſurtout, contre une nation que le peu de philoſophie du ſiecle fai-

ſoit regarder comme digne de l'exécration des Chrétiens. Parmi eux, on comptoit cent Gentilshommes Bretons & quelques Compagnies de gens de guerre du même pays. François Giſlard, Seigneur de la Grange-Marbonniere, étoit Lieutenant de la Compagnie du Duc de Mercœur. Ce Seigneur meurt en Hongrie, & ordonne d'apporter chez les Peres Carmes de Nantes ſon cœur & ſes armes. Après d'éclatants triomphes, le Duc prend congé de l'Empereur pour retourner en France. Il eſt attaqué en chemin d'une fievre maligne, & meurt à Nuremberg le 19 Février 1602. Son corps eſt tranſporté en Lorraine, & inhumé avec ceux de ſes ancêtres. Saint François de Sales prononça ſon oraiſon funebre dans la Cathédrale de Paris, où le Roi Henri IV lui fit faire un Service ſolemnel. Les monuments publics qui nous reſtent à Nantes de ce fameux Gouverneur de Bretagne, ſont les ouvrages qu'il fit faire au château, & le baſtion qui eſt ſur le nouveau chemin de Rennes, près le Port-Communeau, au delà de la riviere d'Erdre, où il avoit fait commencer un rempart pour enfermer le fauxbourg du Marchix; rempart qui devoit continuer juſqu'à la Loire, & comprendre la Foſſe dans ſon enceinte. Les autres ouvrages faits par ſon ordre, ſont tous détruits. On aſſigne un cimetiere aux Calviniſtes de la ville vis-à-vis le Fort de Mercœur, au bas de la Motte Saint-André. On y plante deux croix, l'une à l'entrée & l'autre à la ſortie, près la rue Saint-André. La Chambre des Comptes & le Préſidial plaidoient au Grand-Conſeil pour la préſéance dans les cérémonies publiques & à la proceſſion de la Fête-Dieu. La Chambre des Comptes, comme Cour Souveraine, vouloit avoir le pas, & le Préſidial ne vouloit pas le céder. L'Arrêt du Conſeil décide « que *les Officiers de la Chambre » des Comptes précéderont en Corps ceux du Siege préſidial de Nantes*, » en toutes aſſemblées générales, même en la proceſſion du Sacre, » en laquelle les Officiers dudit Siege préſidial prendront leurs » rangs & places après eux. Auront auſſi les Officiers de ladite » Chambre même préſéance en particulier ſur les Officiers dudit » Siege, fors & excepté que le Préſident du Préſidial & le Séné- » chal ne pourront être précédés par les Correcteurs & Auditeurs; » & leur ſera pareillement conſervé l'autorité qu'ils ont de préſider » aux aſſemblées de la ville, èſquelles néanmoins les Officiers de » la Chambre des Comptes auront lieu & rang honorable quand » ils y viendront, tout ainſi que les Officiers du Parlement dudit » pays. Enjoint Sa Majeſté auxdits Officiers, tant de la Chambre » des Comptes que du Siege préſidial, de garder inviolablement,

» à l'avenir, l'ordre, rang, & séance, déclarés par le présent Arrêt, » à peine d'amende arbitraire. Veut, en outre, Sa Majesté, que » le Sieur de Montbazon, Gouverneur & son Lieutenant général » en la Sénéchaussée & Evêché de Nantes, fasse informer soigneu- » sement des auteurs de port d'armes, émotion, & tumulte, arri- » vés à la derniere procession du Sacre, pour lui en donner avis, » & être pourvu par elle ainsi que l'affaire le demandera. Fait au » Conseil d'Etat, le 17 Août. » Dans le courant du même mois, sur les sept heures du matin, il survint un violent orage, accompagné d'un tonnerre affreux. L'histoire rapporte que la foudre tomba d'abord sur la Collégiale, dont elle fendit & noircit le clocher qui est en pierres. Les Chanoines, qui étoient à chanter Matines, n'eurent aucun mal; &, de tous ceux qui assistoient à la Messe, la seule personne qui fut blessée fut une Dame dont la coëffe fut emportée, & les yeux affectés au point que la vue lui demeura tournée toute la vie. En sortant de Notre-Dame, le globe enflammé fut transporté à l'Eglise des Religieuses de Sainte-Claire, dont il découvrit le clocher sans y mettre le feu. De là, il se rendit à la Chapelle de Miséricorde, située à l'extrêmité du fauxbourg du Marchix, à un quart de lieue du Couvent dont je viens de parler, où, après avoir brisé une partie des Images, il sortit par le clocher & abattit le mouton de la cloche. Ce voyage de la foudre paroît tout au moins douteux; mais, comme il est certain que les trois Eglises ci-dessus en furent endommagées, il faut croire qu'elle tomba à peu près dans le même temps sur les trois édifices, & que c'est ce qui persuada au peuple que c'étoit la même éruption. Les Chanoines de la Collégiale, pour remercier le Ciel de les avoir préservés d'un si grand péril, fonderent une procession qui se fit pendant trente ans, à pareil jour, à l'Eglise des Carmes, à l'issue de Matines. Environ le même temps, le feu prit à quelques vaisseaux dans le port de la Fosse. Le Seigneur de l'endroit prétendit que les restes lui en appartenoient par droit de bris; droit qui n'étoit plus exercé depuis 1127. La récolte fut très-abondante cette année, en grains & vins : le marc d'argent valoit dix-neuf livres.

1602. Les villes de Rennes & de Nantes se disputent le Parlement, & offrent au Roi des sommes considérables pour l'obtenir. Les Etats de la province, qui sont pris pour Arbitres, terminent la contestation en faveur de Rennes. Les Officiers municipaux de Nantes contractent pour sept cents cinquante mille livres de dettes. Le 25 Avril, Charles de Bourgneuf approuve les statuts

de la Confrairie des Tailleurs, & la transfere de Sainte-Croix à Sainte-Radegonde : elle est retournée, depuis ce temps, à Sainte-Croix, où elle est encore desservie. Le 17 Septembre, la Communauté de ville arrête de prendre à ferme les logements du bois de la Touche, pour y mettre les malades soupçonnés de peste ; de faire des feux, tous les soirs, dans les carrefours, pour purifier l'air ; de donner aux Médecins & Chirurgiens des pestiférés les clefs de la tour de Sauve-tout, pour aller sur son sommet y respirer un air plus pur ; & de tenir au dehors de la ville les marchés du samedi. Le 24 du même mois, on fait cadenasser les portes des maisons où il y avoit eu & où il y avoit encore des malades, avec ordre de leur donner par les fenêtres ce dont ils auroient besoin. On défend aux Bouchers d'exposer en vente aucune viande soufflée ou buffetée.

1603. La Ville fait faire des tentes de toile pour retirer les convalescents du Sanitat, à qui on permet de paroître dans la ville, après avoir passé quelques jours dans cet endroit, mais avec une baguette à la main, pour avertir qu'ils avoient été infectés de la peste, & qu'on devoit les éviter par précaution. On bâtit un jeu de paume dans la rue du Chapeau-rouge. Les Dames Carmélites des Couëts remercient les Carmes de Nantes, & prennent, de la main de l'Evêque, des Prêtres pour les conduire & diriger. Les Religieuses de Sainte-Claire, jusques-là dirigées par les Cordeliers, sont mises, par l'Evêque, sous la direction des Prêtres séculiers. Les Franciscains refusent d'obéir, & appellent comme d'abus du réglement de l'Evêque. Le Parlement, sans avoir égard à la requête du Provincial des Religieux, ni à celle des Religieuses qui refusent la réformation, met les parties appellantes hors de Cour, & confirme les dispositions du réglement de l'Evêque, par son Arrêt du 6 Octobre, sauf aux Religieuses à se pourvoir pardevant le Pape, comme elles verroient. Les Magistrats défendent de débiter le vin nouveau, dans les cabarets, avant la Saint-Martin, parce qu'on craignoit qu'un vin mal cuit & mal épuré ne causât de nouvelles maladies. Cet usage étoit encore observé en 1625.

1605 & 1606. Les Prêtres Irlandais sont renvoyés de Nantes, on ne sçait pour quelle raison. Les pêcheries des fontaines de Bon-Secours & de la Belle-Croix sont données à N.... de Langle, pour y pêcher depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. On fait la chaussée qui conduisoit de Richebourg à la prairie de la Hanne, & l'on commence l'Hôtel de ville qui subsiste aujourd'hui.

On remarque qu'aux grandes fêtes de l'année on donnoit à chacun des Officiers municipaux une écritoire, des plumes, un canif, du papier, de la cire d'Eſpagne, & de la bougie.

1607. Au mois de Février, la Communauté de ville fait faire un ſacraire ou tabernacle de bois de noyer pour l'Egliſe des Peres Carmes : le tout coûte trente-ſix livres. On ouvre le chemin qui deſcend de la Motte Saint-André à la riviere d'Erdre ; paſſage juſqu'alors bouché, &, aujourd'hui 1779, une des plus agréables promenades de la ville. Le froid dure depuis le 29 Décembre 1607 juſqu'au mois de Février 1608, avec tant de violence que les voitures chargées paſſoient ſur la Loire comme ſur un grand chemin. On ne ſe rappelle pas que les glaces de ce fleuve aient jamais été auſſi épaiſſes que celles-là.

1608. La Ville fait faire le moulin Grognard, qui ne ſubſiſte plus, de même que celui que le Chapitre de Notre-Dame avoit dans le même lieu. Le 27 Octobre, Céſar, Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne, arrive à Nantes, & y fait ſon entrée, qui coûte une ſomme de quarante-cinq mille livres de notre monnoie. Le Prince ſe rend enſuite aux Etats aſſemblés à Rennes, où la Ville envoie quatre Députés. Les Officiers municipaux montoient alors à cheval pour aller au devant des Gouverneurs, lorſqu'ils faiſoient leur entrée.

1609. La Ville donne une fête magnifique aux Etats aſſemblés à Nantes. Un Prêtre du dioceſe d'Angers, pourvu d'une Prébende à la Collégiale de Nantes, par proviſion apoſtolique, ſe préſente à Charles de Bourgneuf, & lui demande ſon *viſa*. Le Prélat, voulant s'inſtruire de la capacité du ſujet, lui fait des queſtions bien faciles à réſoudre. Le Prêtre ne peut traduire ces mots ; *nobis orantibus* : &, interrogé comment fait le verbe *parco* au parfait, il répond qu'il fait *parſi*. L'Evêque ne veut point le recevoir.

1610. Les Députés de Nantes, au nombre de quatre, ſe rendent à la Cour, où ils font ſerment à Louis XIII. Le Chapitre de la Cathédrale arrête que ſes délibérations, ci-devant écrites en latin, ſeroient, à l'avenir, écrites en français. Il n'y avoit alors qu'une ſeule chaudiere à eau-de-vie à Nantes, & les femmes ne faiſoient point encore uſage du vin.

1611. La place Saint-Pierre, qui ſervoit jadis de cloître & de cimetiere aux Chanoines, eſt deſtinée à ſervir aux réjouiſſances publiques. On y place ſur un piedeſtal une colonne aux armes du Roi, du Duc de Vendôme, & de la Ville. C'eſt là que

que ſe tire la quintaine du Roi, que ſe font les feux de joie, &c. Les maladies contagieuſes, qui recommencent cette année, ne durent pas long-temps.

1612. La Communauté de ville fait bâtir une Chapelle & quelques nouveaux logements à l'Hôpital du Sanitat, &, par délibération du 10 Janvier 1613, ordonne de mettre ſes armes ſur la cloche, pour laiſſer à la poſtérité un monument qui prouve que tout a été fait aux dépens de la ville. Le 13 Août 1613, Charles de Bourgneuf érige, dans l'Egliſe de Saint-Nicolas, la Confrairie du Saint-Sacrement. Le Chapitre de la Cathédrale obtient la levée d'une impoſition de dix ſols par chaque pipe de vin qui paſſeroit ſur les ponts de Nantes. Les Jéſuites de Rennes & de la Fleche obtiennent auſſi la moitié des droits du Roi ſur le Papegault de cette ville.

1614. Les Officiers de la Chambre des Comptes portent, pour la premiere fois, à la proceſſion de la Fête-Dieu, le dais, qui ci-devant étoit porté par des Prêtres. Le 7 Août, le Bureau arrête de faire faire un dais de velours rouge, de ſept pieds en longueur, & de ſix en largeur, garni de crêpines d'or & de clinquants, avec les armes du Roi en broderie. La façon ſeule coûte ſix cents livres. Le 12 du même mois, le Roi Louis XIII arrive à Nantes avec la Reine, ſa mere. Le ſamedi 16, au matin, Leurs Majeſtés viſitent la Foſſe, y dînent, & ont le plaiſir de voir le ſpectacle d'un combat naval, de l'attaque & de la priſe d'un château ſur la riviere, vis-à-vis la Foſſe. Sur le ſoir, le Roi, ſous ſon dais, & la Reine ſous le ſien, font leur entrée ſolemnelle par la porte Saint-Nicolas, où étoient placés des trophées, des théatres, des joueurs d'inſtruments, &c. Le Maire préſente au Roi des clefs bien différentes de celles qu'on avoit préſentées juſqu'alors en pareilles cérémonies : elles étoient d'argent doré, du poids de deux marcs moins cinq gros, à trente-ſix livres le marc. Leurs Majeſtés ſe rendirent à l'Egliſe Cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté. On brûla, dans ce jour & celui de l'arrivée du Roi, dix-ſept cents cinquante-ſept livres de poudre à canon au ſervice de l'artillerie. Cette entrée coûte de grandes ſommes à la Ville. Le Comte de Trêmes, à raiſon de la charge qu'il occupoit dans la maiſon du Roi, veut avoir douze tapiſſeries & trois tapis qui avoient ſervi au théatre : mais la Ville les rachete pour une couverture de laine, qui coûte cent cinquante écus de ſoixante ſols, dont il lui fait préſent en échange. Le 20 Août, la Ville aſſemble, dans les

prairies de la Magdeleine & de Gloriette, aujourd'hui de l'Hôpital, les Compagnies de la Milice Bourgeoiſe, dont elle fait deux Corps, pour faire connoître au Roi l'état des forces de la ville. Le 24, on fait tirer, ſur la plate-forme des tours de Saint-Pierre, un feu d'artifice dont Leurs Majeſtés ont le ſpectacle ſans ſortir du château. Les Etats s'étoient aſſemblés le 18 : Henri, Duc de Rohan, Baron de Léon, y préſide pour la Nobleſſe; & Antoine Revol, Evêque de Dol, pour le Clergé. La Nation, repréſentée par ce Corps auguſte, demande au Roi la démolition de la tour de Pirmil, qui lui eſt refuſée; mais elle obtient celle des châteaux de Guérande, de Touffou en la Paroiſſe du Bignon, & des fortifications qui avoient été faites depuis trente ans au château de Saint-Mars de la Jaille. Le Roi part de Nantes, le 29 Août. On fait tirer un feu d'artifice ſur la riviere, la veille de ſon départ. Le Cardinal de Richelieu, qui avoit accompagné le Monarque, fait faire quelques nouveaux ouvrages au château, & fait poſer ſes armes ſur les murs & ſur le vitrage de la Chapelle. Le 28 Décembre, on célebre, dans la Cathédrale, la fête des Innocents, avec les extravagances ordinaires.

1615. Lettres-patentes, portant permiſſion aux Religieuſes du Tiers-Ordre de Saint-François, de prendre, ſur la cour de la Chambre des Comptes, un terrein de huit toiſes de longueur ſur quatre de largeur, pour bâtir une Chapelle. Dans le même temps, le Chapitre de Nantes adopte le Rit romain, qui eſt enſuite ordonné dans tout le dioceſe, où, ci-devant, il étoit arbitraire, & ſuivi ſeulement par un petit nombre de Prêtres.

1617. Le 19 Février, on arrête d'établir ſix pleureurs pour inviter aux enterrements des notables Bourgeois, & de leur fournir des habits de deuil, propres & convenables, aux dépens de la ville. Les Prêtres de l'Oratoire s'établiſſent à Nantes, dans le College de Saint-Clément. Charles de Bourgneuf meurt à Chartres, le 17 Juillet. On n'eſt inſtruit de ſa mort que le 26 ou 27. La bibliotheque de ce Prélat eſt donnée aux Peres de l'Oratoire, à condition qu'elle ne ſortira point de Nantes. Ce Prélat avoit donné un Catéchiſme, un Proceſſionnal, & un Rituel : ce dernier étoit celui du Pape Paul V, avec des additions. Henri V du nom de Bourgneuf d'Orgeres, ſuccede à ſon oncle, par réſignation, à l'Evêché de Nantes. On remarque qu'alors une partie de la place Saint-Pierre étoit occupée par les reſtes du cimetiere des Chanoines, & par de grands arbres qui déroboient la vue des maiſons voiſines. La pierre nantaiſe étoit fameuſe;

elle étoit escarpée, fort unie, & avoit près de quarante pieds de hauteur. Les étrangers, qui venoient à Nantes, la regardoient comme une chose rare & curieuse; ils admiroient, sur-tout, l'adresse des enfants de l'endroit qui s'étoient accoutumés à y grimper, & qui la montoient en sautant. Elle n'est plus si élevée aujourd'hui, elle a été rompue depuis ce temps. Il y avoit alors une Chapelle à l'Hermitage.

1618. Le 30 Janvier, la Reine mere arrive à Nantes. L'Eglise des Récollets, fondés sur les ponts l'année précedente, est bâtie. Les Religieuses Carmélites de la Réforme de Sainte-Thérese avoient obtenu des lettres-patentes pour s'établir à Nantes, & avoient acquis une maison dans la rue de Saint-Gildas. Le 8 Février, elles font enrégistrer leurs lettres à la Chambre des Comptes, qui leur fait défense de s'accroître davantage. L'édifice qui leur sert de Chapelle, étoit une maison qui leur fut donnée par un habitant, dont la fille prit le voile dans leur Couvent. Le 22 Juin, les Etats s'assemblent à Nantes. Environ le même temps, le Prince de Montbazon propose d'établir un manege sur la Motte de Saint-André, & le projet est accepté par les Officiers municipaux. On fait bâtir dans le cimetiere de Saint-Clément un corps-de-garde, & une Chapelle, nommée *du Champ-Fleuri*, qui est aujourd'hui en ruines. On y voit un ancien tombeau avec inscription: on recommence à travailler au bâtiment de la Cathédrale qui n'a point encore été achevé. On bâtit, aux dépens de la ville, la Poissonnerie de Nantes, & l'on y place une table de marbre achetée & gravée à Paris : on n'en prenoit point encore à Angers.

1620. Création de huit Offices de Sergents à la Mairie & Maison de ville de Nantes.

Les Comptes des Fabriques de Saint-Nicolas & de Sainte-Croix nous apprennent qu'on avoit alors l'usage de joncher le pavé des Eglises de paille fraîche, aux Fêtes de Noël & de l'Epiphanie, en mémoire, sans doute, de l'étable de Bethléem, où le Sauveur du monde avoit pris naissance. On les jonchoit de fleurs & de feuillages pendant l'été. On présentoit aussi une coupe pleine de vin & un morceau de pain à ceux qui communioient dans la quinzaine de Pâques, & on tendoit les Eglises de draps noirs, semés de croix blanches, le jour du Vendredi-Saint. Ces usages durerent jusqu'en 1633. On voyoit encore, à la Sausaye, les restes d'un gros mur, qu'on prétendoit avoir été bâti par Saint Felix, Evêque de Nantes, dès 550, avec un autre mur de clôture de l'ancienne ville. On lit, dans quelques titres de la Chambre

des Comptes, que ce mur fut bâti par ordre du Maréchal de Rieux & du Sénéchal de Nantes, quelque temps après la mort du Duc François II, & qu'ils l'avoient destiné à servir de boulevard à la Sausaye & à la ville, comme celui qu'on avoit placé au Port-Maillard, lequel a subsisté jusqu'en 1755.

1621. Henri de Bourgneuf, élu de Nantes, jouissoit des revenus de l'Evêché, sans avoir ses Bulles. Il est transféré à Saint-Malo au mois de Janvier. Philippe Thibaut, Religieux Carme, nommé par le Roi pour lui succéder, refuse cette dignité éminente, remercie Sa Majesté, & lui indique l'Evêque d'Aire. Dom Lobineau a donné la vie de ce modeste Religieux dans sa Légende des Saints de Bretagne. Philippe III du nom, dit de Cospéan, Evêque d'Aire, est transféré à Nantes. Ce Prélat se fait distinguer par son éloquence, & par un jugement très-sain, qui l'engage à rejetter les citations profanes si fréquentes dans les Sermons de son temps, & à y substituer l'autorité des Apôtres, des Prophetes, & des Peres.

1622. Le 18 Mars, Philippe de Cospéan fait son entrée à Nantes & à la Cathédrale, où il est reçu avec applaudissement de tout le peuple. Il compose une instruction catéchistique pour la communion, & un Propre. Il a un différent très-sérieux, à son avénement, avec son Chapitre, au sujet des émoluments du sceau pendant la vacance du siege, qu'il demande, & que le Chapitre prétend lui appartenir. Ce dernier fait imprimer, à cette occasion, un écrit fort long, qui ne lui sert de rien. Le Roi Louis XIII arrive à Nantes, le 9 Avril, à trois heures de l'après-midi, & en part le 12 du même mois, pour aller coucher à Vieillevigne. La Reine mere étoit à Nantes, d'où elle n'étoit presque pas sortie depuis sa premiere entrée. En 1614, la Princesse, sœur du Roi, y vient aussi dans le même temps, se rend à Bourgneuf pour voir la mer, & revient à Nantes. L'Evêque Philippe de Cospéan visite, le 7 Août, l'Eglise de Saint-Nicolas; oblige les Prêtres, qui logeoient presque tous dans les fauxbourgs, à prendre des logements dans la ville, pour dire la Messe du matin, & leur enjoint d'assister plus respectueusement & plus réguliérement à l'Office.

Les Seigneurs de la Hautiere avoient fait creuser, auprès d'une fontaine qui joignoit le rocher du Miseri, une voûte ou cave destinée à serrer les vins qu'ils cueilloient sur ce côteau alors planté en vignes; dans la suite, ils avoient encore bâti une petite maison pour loger un homme qui veilloit à la sûreté de la cave,

En 1529, un Hermite obtint des Seigneurs de la Hautiere, pour ſa retraite, cette maiſon, qui fut ſucceſſivement habitée par pluſieurs Solitaires, qui y firent bâtir une Chapelle un peu au deſſus de la vieille cave, & nommerent leur demeure *l'Hermitage de Saint-François.* En 1609, la cave, la fontaine, & la Chapelle furent renfermées d'un mur de clôture, parce que, dit l'hiſtoire, les Hermites étoient troublés dans leur ſolitude par les chants des bergers & autres perſonnes de la campagne. En 1622, le dernier Hermite étant mort, les Récollets de Nantes firent leur poſſible pour obtenir ce terrein des Seigneurs de la Hautiere, mais ils furent refuſés : les Capucins, qui le demandoient auſſi, furent plus heureux ; le terrein leur fut donné le 13 Juin de cette année. Le généreux donateur ajouta à la conceſſion tout le terrein occupé par les Religieux Capucins. En 1683, on abandonna le premier édifice qui étoit dans le plus mauvais état, & l'on en commença un nouveau dans le même endroit, ſur la pointe du rocher, du côté de Nantes, comme on le voit aujourd'hui, à l'exception de l'Egliſe, qui, depuis trente ans, a été augmentée d'un tiers. L'an 1688, le Roi donna un Edit, qui portoit que tous les Couvents bâtis depuis 1660, qui n'auroient point obtenu de lettres-patentes, ſeroient détruits. En conſéquence, le Sénéchal de Nantes eut ordre de faire ſortir les Capucins de l'Hermitage. La juſſion leur en fut faite le ſamedi de Pâques ; mais l'exécution en fut remiſe juſqu'au premier jour de Mai ſuivant. Ce délai donna le temps aux bons Peres de parer le coup qui les menaçoit. Ils s'adreſſerent au Marquis de Thianges, neveu de Madame de Monteſpan, & Gentilhomme de la Chambre du Dauphin, qui obtint des lettres-patentes qui les maintenoient en poſſeſſion de leur Couvent, à condition qu'ils chanteroient tous les matins le Pſeaume *Exaudiat*, avec une oraiſon, pour la conſervation des jours de Sa Majeſté. La réponſe que Louis XIV fit au placet que lui préſenta M. Colbert, ne pouvoit être plus gracieuſe. Le Monarque demanda au Miniſtre ſi l'Hermitage, dont on lui parloit, étoit ce rocher où on lui avoit ſervi de ſi bons raiſins & dont la vue étoit ſi belle : il lui répondit, que c'étoit poſitivement le même endroit. *Hé bien*, dit le Roi, *qu'on me préſente demain ce placet dans mon Conſeil, je m'approprierai ce rocher, & je veux qu'on accorde aux Capucins qui y demeuroient tout ce qu'ils demandent.* Sur cette déclaration, on expédia des lettres-patentes très-flatteuſes & très-avantageuſes pour les Religieux. Elles furent homologuées au Parlement de Bretagne, &

enrégiſtrées à la Chambre des Comptes. Le Sénéchal de Nantes, qui avoit fait ſortir les Moines de leur Couvent, reçut ordre de les y reconduire ſolemnellement : ce qu'il fit, en la compagnie du Procureur du Roi & du Greffier. Cette Maiſon eſt de treize Religieux, & connue ſous le nom de *Couvent des petits Capucins de l'Hermitage*. Elle eſt dans la plus belle ſituation, & elle ſeroit, ſans contredit, un ſéjour enchanteur, ſi la liberté régnoit dans les Cloîtres.

Le Parlement rend, l'an 1622, en faveur des maîtres Rôtiſſeurs de Nantes, un Arrêt, qui défendoit aux Taverniers & Cabaretiers de la ville de cuire ni débiter aucune viande ni poiſſon aux habitants. Les Etats s'aſſemblent à Nantes. Jean de Rieux, Marquis d'Aſſerac, y préſida juſqu'à l'arrivée du Marquis de Roſmadec, auquel il céda ſa place.

1623. Comme il n'y avoit point de Religieuſes Bénédictines à Nantes, le 23 Janvier, l'Evêque propoſe à ſon Chapitre d'y recevoir les Religieuſes Calvairiennes, qui demandoient à s'y établir. Le Chapitre y conſent, à condition qu'elles s'établiront hors de la ville. La même propoſition eſt faite au Bureau de ville par Raoul de la Guibourgere, & acceptée ſous les mêmes conditions qu'avoit exigées le Chapitre, &, en outre, avec cette clauſe, qu'elles ne bâtiroient point ſans l'avis de la Communauté. L'affaire ne peut ſe terminer ſur le champ. Le Roi permet à la ville de bâtir un Hôpital dans un vague de la nouvelle ville du Marchix, & d'y renfermer les pauvres mendiants. Le projet ne réuſſit pas, parce que le terrein accordé ne ſe trouve pas convenable. On aſſigne pour le même objet l'Hôpital du Sanitat, juſqu'à ce qu'on ait trouvé un lieu plus commode. On y renferme les pauvres, & le Chapitre met une impoſition ſur chacun de ſes Membres pour l'entretien de ces pauvres malades. Les Dignitaires ſont taxés à ſoixante-cinq ſols; les Chanoines logés, à trente-trois ſols; & les non-logés, à vingt-deux ſols une fois payés. Le 17 Décembre, Philippe de Coſpéan conſacre le grand autel de la Cathédrale. La Ville fait réparer le pont de Gaubert, ſur la route d'Angers, à trois lieues de Nantes. On arrête de faire planter le mail, accordé par le Roi en 1621, ſur la prairie de la Magdeleine.

1624. Le Procureur-Syndic reçoit ordre de s'oppoſer à l'établiſſement d'une nouvelle verrerie, projettée par quelques particuliers, comme pouvant faire tomber celle établie en 1598.

1625. La verrerie eſt réparée. La peſte afflige la ville. Les

Marchands Flamands établis à Nantes, qui souffrent beaucoup de ce fléau, demandent, le 24 Août, aux Magistrats, un lieu convenable pour y bâtir un logement pour les malades de leur nation, avec promesse de les faire traiter & médicamenter. Le 3 Août, les Capucins offrent deux de leurs Religieux pour assister les malades du Sanitat, à condition qu'on leur fasse une petite loge pour se retirer près de cet Hôpital. Les Magistrats acceptent l'offre, & leur bâtissent une petite maison dans une vigne qui séparoit la maison de la Touche & l'Hôpital.

1626. Les Religieuses Ursulines demandent, le 23 Avril, un établissement dans un des fauxbourgs de Nantes. On leur permet, à condition qu'elles se chargeront d'instruire les jeunes filles. La Communauté de ville fait des préparatifs pour l'entrée du Roi, & fait placer sur la place Saint-Pierre les canons qu'elle avoit pris sur la Loire depuis Nantes jusqu'au Croisic, & ceux qu'elle avoit fait venir du Pouliguen & autres lieux. Le 3 Juillet, le Roi fait son entrée à Nantes avec toute sa Cour, au bruit d'une nombreuse artillerie, & au milieu de toutes les Compagnies de la Milice Bourgeoise rangée sous les armes. Olivier Gerbaud, Canonnier du Croisic, que la Ville avoit fait venir pour servir le canon, est tué, sur la prairie de la Magdeleine, d'un éclat d'une piece que la Compagnie de la Fosse, qui étoit postée là, lui avoit fait charger plus qu'il ne falloit, pour se distinguer & faire plus de bruit. La Ville établit un corps-de-garde sur la Motte, afin que les Gardes-du-Corps soient plus près du château, où Sa Majesté étoit logée. La Reine mere posa la premiere pierre du Couvent des Calvairiennes, dans le pré nommé *Balline*, près la Motte Saint-Nicolas. Raoul, Evêque de Dol, à la tête du Chapitre de la Cathédrale de Nantes, fait la cérémonie, en l'absence de Philippe de Cospéan. Le 9 Juillet, la Communauté de ville donne un bal magnifique; les Musiciens d'Angers y jouent (*a*). L'ouverture des Etats se fait le 11 Juillet, en présence du Roi, de la Reine, sa mere, & de Monsieur, son frere; le Roi adresse la parole à l'assemblée, & dit: « Messieurs, je » suis venu vous voir pour tenir les Etats, & mettre ordre aux » grands maux dont la province est menacée, comme vous le » dira, de ma part, le Garde-des-Sceaux. » Le Garde-des-Sceaux

(*a*) Ceci prouve que, dans ce temps, les Musiciens n'étoient pas aussi communs à Nantes qu'ils le sont. On ne doit pas s'en étonner. L'histoire nous apprend que le Roi, lui-même, n'avoit pour toute musique que six à sept mauvais Violons.

fait un très-beau compliment aux Etats, & dit : « Messieurs, plu-
» sieurs objets ont amené Sa Majesté dans sa province, pour
» visiter ses bons & fideles sujets, se faire voir & connoître à
» eux, parce qu'il est persuadé que son Nom & sa Couronne
» sont en vénération en Bretagne. » Le même jour, le Roi nomme Pons de Lausieres, Marquis de Themines & Maréchal de France, au Gouvernement de Bretagne, en la place du Duc de Vendôme, que Sa Majesté emploie ailleurs. En vertu d'un Arrêt du Conseil, Antoine Revol, Evêque de Dol, préside, pour le Clergé, à cette assemblée. Sa Majesté accorde aux Etats la démolition de toutes les places & fortifications inutiles en Bretagne.

Monsieur, frere unique du Roi, épouse, à Nantes, Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, Souveraine de Dombes. Les fiançailles sont faites au château de Nantes, dans l'antichambre de l'appartement du Roi, entre quatre & cinq heures du soir, par le Cardinal de Richelieu, en présence de Leurs Majestés, de la mere de la Princesse, & de toute la Cour. Le Garde-des-Sceaux & autres Officiers de la Couronne assistent à la cérémonie. Le même jour, entre les dix à onze heures du soir, le Cardinal de Richelieu donne la Bénédiction nuptiale aux deux époux, par commission de N.... Blanchard, Grand-Vicaire de Nantes, qui avoit accordé la dispense de trois bans, en présence & du consentement des Curés de Saint-Denis, de Sainte-Radegonde, & de Saint-Clément (*a*), à l'hôtel de la Mironnerie, aujourd'hui *le Couvent de la Visitation*. La nouvelle mariée se retire au château; &, le lendemain, le Cardinal dit la Messe dans l'Eglise des Minimes, & donne la bénédiction aux deux époux. Ce mariage cause de grands événements à la Cour, où le parti opposé au Cardinal de Richelieu, vouloit que Gaston épousât une Princesse étrangere, pour le rendre indépendant du premier Ministre. On avoit conspiré contre la vie du Cardinal, qui devoit être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot avoit été découvert. Henri de Tallarand, Comte de Chalais, Maître de la Garde-robe, étoit, dit-on, entré dans la conjuration. Il avoit été arrêté au château le 8 Juillet. Le lendemain même de la célébration du mariage, le Roi nomme des

(*a*) Monsieur, logeoit au château, Paroisse de Sainte-Radegonde; la Princesse, dans la Paroisse de Saint-Denis : & la cérémonie fut faite dans la Paroisse de Saint-Clément.

Commissaires

Commiſſaires pour inſtruire ſon procès. L'Arrêt, qui fut prononcé le 18 Août, le déclare atteint & convaincu du crime de leze-majeſté, ſans ſpécifier en quoi ſon crime conſiſtoit; le condamne à avoir la tête tranchée ſur la place du Bouffay de Nantes, ordonne que ſa tête ſera miſe au bout d'une pique ſur la porte de Sauve-tout, & ſon corps en quatre quartiers, qui ſeront attachés à des potences aux quatre principales avenues de la ville; que ſa poſtérité ſera ignoble & roturiere, & qu'il ſera appliqué à la queſtion pour plus ample révélation des complices. Mais le Roi réduit toutes ces peines au ſupplice ordinaire, d'avoir la tête coupée; & ordonne qu'il ſera ſeulement préſenté à la queſtion, & que ſon corps ſera livré à ſa mere après l'exécution, pour être mis en terre ſainte, ſuivant la très-humble ſupplication qu'elle en avoit faite à Sa Majeſté. Le jour de l'exécution, le Bourreau de Nantes ne s'étant pas trouvé dans la ville, on tire des priſons un compagnon Cordonnier, qui devoit être pendu trois jours après, & qui s'offre de faire l'office de Bourreau, à condition qu'il auroit ſa grace. Chalais, monté ſur l'échafaud, dit à l'Exécuteur qui lui bandoit les yeux: Ne me fais point languir; mais il étoit ſi mal-adroit, qu'il lui donna plus de trente coups de hache avant de lui trancher la tête. Elle eſt auſſi-tôt miſe avec ſon corps dans un cercueil, & enſuite dans un carroſſe qui attendoit au pied de l'échafaud, & qui conduit ces triſtes reſtes au Couvent des Cordeliers. Le Comte de Chalais eſt enterré dans la nef de leur Egliſe, devant la Chapelle des Eſpagnols, en préſence de ſa mere, qui avoit eu ſoin de le faire enſevelir. Le Maréchal d'Ornano, confident de Monſieur, eſt mis en priſon à Vincennes, où il meurt. Madame de Chevreuſe ſe ſauve en Lorraine, Meſſieurs de Vendôme ſont arrêtés; le Comte de Soiſſons ſe retire à Rome, & le Cardinal obtient une Compagnie de Gardes pour la ſûreté de ſa perſonne. Monſieur, qui avoit vivement ſollicité la grace du coupable, irrité de ce qu'on ne veut pas la lui accorder, ſe retire à Châteaubriand, & ne paroît plus à Nantes. Le 26 Juillet, la Reine mere, aſſiſtée de tous les Officiers de ſa maiſon, donne le pain-bénit à l'Egliſe de Saint-Clément, ſa Paroiſſe. Le Roi part de Nantes, le 24 Août, pour ſe rendre à Rennes.

Peu après, les maladies contagieuſes recommencent. La tour de Pirmil eſt en partie démolie; & la charge du Miſeur en titre eſt érigée; cette place ſe donnoit avant cela par élection. Le 19 Novembre, les Peres Carmes, qui mendioient encore,

demandent à la Communauté de ville des ſecours pour des peſtiférés qu'ils avoient chez eux. Le Bureau leur accorde vingt écus, &, le 6 Décembre ſuivant, cent livres d'aumônes. Le 20 Juin de la même année, ils avoient encore obtenu une ſomme de quatre cents livres, pour fermer leur jardin de murs. On donne auſſi aux Capucins pour quarante ſols de viande par ſemaine, pendant un mois & demi; & cinquante livres, pour acheter un millier de fagots. Les Officiers municipaux font bâtir trois maiſons près la Belle-Croix, & paver ſept pieds ſix pouces de terrein, en largeur, autour de la Chapelle de Miſéricorde. Par délibération du 17 Mai, ils arrêtent de faire conſtruire un égout public dans la rue du Bignon-Leſtard, pour conduire les immondices dans la douve ou foſſés de Saint-Nicolas. On en fait faire un autre au haut de la rue Gaudine, pour l'écoulement d'une foſſe ou cloaque qui s'y trouvoit. Le puits du Dionis, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les anciens titres, & dont il ne paroît plus rien aujourd'hui, ſubſiſtoit encore le 26 Avril de cette année, près les murs de ville, ſur la place du Bouffay. La halle qu'on y a bâtie depuis l'a fait diſparoître. Les Prêtres de l'Oratoire acquierent la maiſon qu'ils occupent encore aujourd'hui, entre Saint-Clément & le fauxbourg de Richebourg. La peſte déſole Nantes dans les mois de Septembre, Octobre, Novembre, & Décembre 1626: elle n'étoit pas encore ceſſée au mois d'Avril ſuivant. Les Religieuſes Urſulines ſont fondées le 30 Mars 1627, à l'entrée du fauxbourg de Saint-Clément.

Le 20 Mai, le Marquis de Themines, Gouverneur de Bretagne, ſe rend à Nantes. La Communauté de ville lui fait ſervir à dîner à la maiſon de la Sauſiniere, d'où ce Maréchal part le même jour pour faire ſon entrée par la porte de Saint-Nicolas. Le Maire lui préſente cinq clefs d'argent, & le reçoit ſous un riche dais porté par quatre Echevins ſuivis du Maire. La marche commence par les Croix & les Bannieres des Paroiſſes de la ville, ſuivies du Clergé régulier & ſéculier, le Chapitre de la Collégiale en chape. La proceſſion ſe rend à la Cathédrale, par les rues ordinaires, qui étoient tapiſſées comme à la Fête-Dieu, & ornées de tableaux & de trophées. Le Chapitre de la Cathédrale, qui n'étoit point ſorti, reçoit le Maréchal à l'entrée de ſon Egliſe, & le conduit au chœur, où l'on chante le *Te Deum.* A la ſortie de l'Egliſe, les quatre anciens Echevins, précédés du Corps de ville, reprennent le dais, & conduiſent le Gouverneur à l'hôtel de Briord, ſon logement, par la grande-rue, qui étoit toujours

tapiſſée. Cette cérémonie eſt extraordinaire, & n'avoit pas même été pratiquée pour les Rois, lors de leur entrée à Nantes. On ne trouve nulle part qu'ils aient été conduits ſous le dais à leur logement en ſortant de la Cathédrale. Les valets de pied du Maréchal vouloient retenir le dais, & la Ville eſt obligée de le racheter pour une ſomme de dix piſtoles.

Le Maréchal de Themines meurt à Aurai le 1er. Novembre de la même année. Son corps eſt apporté à Nantes le 26, & dépoſé dans l'Egliſe des Capucins, au Marchix, & le même jour tranſporté à Saint-Nicolas. Le Chapitre de la Cathédrale, accompagné du Clergé ſéculier & régulier, fait l'enlief du corps, qui eſt porté à la Cathédrale le 27, au milieu de la Milice Bourgeoiſe ſous les armes. La Communauté de ville ſuivoit le corps porté par vingt Prêtres & couvert d'un drap mortuaire, dont deux Echevins en charge & deux anciens portoient les cornieres. Les Officiers & les Domeſtiques du défunt entouroient le corps & le deuil, qui étoit compoſé de la Nobleſſe, & étoit mené par Henri de Montbazon, Gouverneur de la ville. La Chambre des Comptes & le Préſidial n'étoient point au convoi, quoique invités, à cauſe d'une conteſtation ſurvenue entr'eux pour la préſéance. Ils ſe trouvent ſeulement à la Cathédrale, pour le Service. Après la Meſſe, le corps eſt conduit, avec les mêmes cérémonies que ci-deſſus, juſqu'à Bon-Secours, où il eſt mis dans un carroſſe couvert de deuil, qui le conduit à Cahors en Querci, lieu de la naiſſance du Maréchal.

1628. Le Cardinal, Duc de Richelieu, eſt fait Gouverneur de Bretagne. Les Etats s'aſſemblent à Nantes le 5 Janvier. Le 6 Juillet, les Minimes demandent qu'il leur ſoit permis d'ouvrir un chemin pour aller à leur Couvent, dont l'entrée étoit difficile. On leur en accorde la permiſſion, & le chemin eſt ouvert. L'Egliſe Cathédrale reçoit une nouvelle décoration par les grandes voûtes qu'on y commence. On en poſe la premiere pierre le 24 Juillet. Le 26 ſuivant, le Chapitre crée deux Maires Chapelains, & fait achever les peintures du chœur, auquel on travailloit depuis 1624. La nouvelle diſpoſition du chœur actuel n'a pas permis de les laiſſer ſubſiſter. La Ville fait bâtir la halle du Bouffay, ſuivant la permiſſion accordée par lettres-patentes. Philippe de Coſpéan, Evêque de Nantes, poſe la premiere pierre du Couvent des Capucins, à la Foſſe, & le dédie ſous l'évocable de Notre-Dame des Anges. Le logement de l'Exécuteur de la haute-Juſtice, au Bouffay, eſt détruit à l'occaſion de la

bâtiſſe de la nouvelle halle, & transféré à la place de Sainte-Catherine : il demeure, depuis 1756, ſur la tour de la porte de Sauve-tout.

1629. Les Religieuſes Urſulines commencent à bâtir leur Monaſtere, avec le conſentement de la Communauté de ville. Le Prieuré de Toute-Joie, près l'Hôtel de ville, eſt uni, à perpétuité & irrévocablement, au College de l'Oratoire, par lettres-patentes. Procès très-ſérieux entre les Cordonniers & les Savetiers de la ville. Les premiers ne veulent pas que les ſeconds emploient du cuir neuf à faire des ſouliers. L'affaire eſt portée au Parlement.

Les Capucins, appellés par le Duc de Mercœur, s'étoient établis à Nantes pendant la ligue. Ils avoient toujours ſervi leur bienfaicteur avec fidélité. Fondés ſur l'attachement qu'ils avoient montré au Prince Lorrain, ils préſentent, le 7 Novembre, une requête au Duc & à la Ducheſſe de Vendôme, pour les ſupplier de leur obtenir la permiſſion de paſſer à la Foſſe; ce qui leur eſt accordé. Sur ces entrefaites, les Feuillants demandent à s'établir à Nantes. On y conſent, à condition qu'ils ne mendieront point & qu'ils ſe pourvoiront d'un fonds ſuffiſant pour vivre. On leur conſeille de s'arranger avec les Capucins pour leur maiſon du Marchix : mais le projet manque, parce qu'ils ne la trouvent pas convenable. Les Capucins vendent alors, avec la permiſſion du Pape, leur maiſon aux Religieuſes de Sainte-Eliſabeth. On obſervoit encore de donner, la veille des Rois, du vin, des confitures, & un repas, aux perſonnes diſtinguées; ce qui coûtoit des ſommes immenſes à la Communauté de ville.

1630. Les maladies contagieuſes, qui avoient fait beaucoup de ravage les années précédentes, continuent avec la même force. Les Religieuſes Urſulines obtiennent l'amortiſſement des jardins & maiſons de Malvoiſine, de la Collette, & de la portion de la tenue de Bellevue. Le 6 Avril, les Peres Carmes font la ſolemnité de la canoniſation de Saint André de Corſin. La Chambre des Comptes & la Maiſon de ville, qui avoient été invités à la proceſſion, y aſſiſtent en robes de cérémonie. Le Préſidial, offenſé de n'y avoir point été appellé, envoie deux Huiſſiers avec deux Recors, au Prieur des Carmes, qui l'ajournent à comparoître à l'inſtant pour rendre raiſon de ſa conduite. Le Prieur obéit, & dit au Siege que ſa Communauté n'avoit fait une faute, en cette occaſion, que par ignorance des uſages de la ville. Ces raiſons ſatisfont le Préſidial. Les Religieuſes de la Viſitation de

Notre-Dame demandent à s'établir à Nantes. On leur permet, à condition qu'elles se logeront dans un des fauxbourgs, & qu'elles ne mendieront point. Elles s'établissent sur le champ au lieu de Malvoisine, ci-devant occupé par les Ursulines. Les Peres Cordeliers, qui, depuis leur établissement, avoient vécu de leurs revenus, commencent à mendier, parce que la ville & les environs manquoient de grains. Les Etats, assemblés à Ancenis, mettent, pour la premiere fois, une imposition sur les épiceries & l'eau-de-vie qui sortoient de Nantes. Le Parlement fait défense de tirer les grains d'un Evêché dans l'autre. Cette défense rend le grain si rare à Nantes, qu'il se vend au marché dix-huit livres le septier; ce qui fait quarante livres de notre monnoie. L'Evêque institue un Pénitencier; dignité qui ne subsiste plus. Ce n'est que depuis ce temps qu'il y a une Police exacte pour le pain à Nantes.

1631. On donne aux personnes attaquées de la peste un habit de bougran noir, avec des croix blanches, pour les faire reconnoître dans les rues, de loin, & donner aux passants le moyen de les éviter. Philippe de Cospéan bénit la nouvelle Eglise des Capucins de la Fosse, & y fait l'Ordination le 20 Décembre. La Cure de la Paroisse de Saint-Similien est incendiée.

1632. Les Capucins étoient à la Fosse dès 1630. Les Religieuses de Sainte-Elisabeth, qui avoient acheté leur maison du Marchix, vendent celles qu'elles possedent dans la rue des Caves, & vont prendre possession de leur nouvelle Communauté, du consentement de la Ville. On présente à la Communauté de ville un brevet du Roi pour l'établissement d'une banque à Nantes, en faveur du Sieur le Brun, valet-de-chambre de Sa Majesté. Les Auditeurs de la Chambre des Comptes avoient demandé au Roi la suppression des charges de Correction; & Sa Majesté les avoit abolies par l'Edit de l'an 1627 & l'Arrêt de 1628. Cette année, il rend un Edit confirmatif des précédents, & crée deux nouvelles charges de Correcteurs & de deux Maîtres aux Comptes. Le 2 Mars, le Cardinal de Richelieu est fait Gouverneur de Nantes. A la demande de la Ville, les Peres de l'Oratoire se désistent du droit de *committimus*, tant en demandant qu'en défendant, qu'ils venoient d'obtenir. La Communauté de ville se charge de payer le Prédicateur de la Cathédrale. Elle projette de couper la chaussée de Barbin, & n'exécute pas cette entreprise. Elle permet aux Religieuses de la Visitation, qui, depuis deux ans, logeoient par hospice, au lieu de Malvoisine, (aujourd'hui le Séminaire,)

de s'établir à l'ancien logis de la Mironnerie, près le College de Saint-Clément; maison qu'elles avoient acquise des Peres de l'Oratoire, & d'y bâtir leur logement, leur cloître, & leur Eglise. Les Peres Carmes, qui n'avoient point encore mendié, mendient. On s'en plaint d'autant plus fortement qu'il y a lieu de croire que ces Religieux sont assez riches, puisqu'ils refusent d'assister aux enterrements des particuliers. Les Cordeliers & les Jacobins font le même refus, & excitent les mêmes plaintes. Ces derniers adoptent la réforme en vertu d'un Arrêt du Parlement. Le 8 Juin, les Etats s'assemblent à Nantes. Le 25 Septembre, le Prince de Condé vient a Nantes : on ne sçait par quel motif.

1635. La Communauté de ville, qui faisoit bâtir les quais & murs qui sont depuis la Sausaye jusqu'à la prairie de la Magdeleine, projette de faire construire ceux qui sont du côté opposé, & qui vont jusqu'à la prairie Gloriette ou de l'Hôpital. On propose une Poste aux lettres, de deux couriers par semaine, de Nantes à Paris & route, à deux sols par lettres d'une demi-feuille, & cinq sols par paquet d'une once. La Communauté de ville promet une gratification à celui qui avoit été pourvu de cet établissement, au cas qu'il réussît dans une entreprise si utile & si desirée du public. Depuis que Philippe de Cospéan étoit Evêque de Nantes, la peste, qui avoit presque sans cesse ravagé sa ville épiscopale, l'avoit souvent forcé de s'éloigner de son troupeau. Ce Prélat est transféré cette année à l'Evêché de Lisieux en Normandie. De son temps, le bail des Terres nobles du diocese de Nantes avoit été changé en rachat. Gabriel de Beauvau fut son successeur. En 1636, il prend possession de son Evêché. La peste cesse tout-à-fait au mois de Novembre. Les Officiers municipaux & les habitants, pour témoigner au Ciel leur reconnoissance de ce bienfait, font un voyage à Saint-Sébastien le 23 Novembre, où la Messe est célébrée, & donnent, pour présent, trois cents livres tournois, qui sont employées à la réédification de l'autel de cette Eglise. Le 27 Décembre, les Etats s'assemblent à Nantes. L'inscription qu'on trouve à la sortie du pont de la Belle-Croix, avec les armes du Cardinal de Richelieu, nous apprend que les quais qui conduisent à la prairie de la Magdeleine furent achevés en 1636; mais les maisons qui bordent ce quai n'ont été faites que depuis ce temps.

1637. La peste, que l'on croyoit éteinte, n'étoit qu'un feu couvert sous la cendre. Elle reparoît dans les fauxbourgs de Saint-

André & de Saint-Clément. Le 19 Avril, les habitants de cette Paroiſſe demandent qu'il leur ſoit permis de prendre quelques pieds de terrein de la place publique, qui étoit entre l'Egliſe & leur cimetiere, pour l'accroiſſement & l'embelliſſement de cette Egliſe. Les Magiſtrats y conſentent, à condition qu'on ne prendra rien qui ſoit utile au public. On obſerve encore l'uſage de diſtribuer des cierges aux Maires & Echevins, anciens & nouveaux, à la Chandeleur.

1638. La proceſſion de la mi-Août ſe fait, pour la premiere fois, à Nantes, en conſéquence des ordres du Roi, qui l'établit dans toutes les villes de ſon Royaume. Le Corps de ville y marche immédiatement après la Chambre des Comptes. Monſieur, frere du Roi, arrive à Nantes, le mercredi 20 Octobre 1638, ſe rend à Saint-Nazaire, & revient à Nantes le ſamedi ſuivant: nous ignorons le motif de ce voyage. Les Etats s'aſſemblent le 23 Novembre chez les Peres Carmes.

1639. Gabriel de Beauvau fait des ſtatuts, dont quelques-uns ont été imprimés. On y lit que les confeſſions que les Prêtres réguliers entendent ailleurs que dans leurs Egliſes, ſans le conſentement des Curés, ſont nulles, & que ceux qui appellent ces Prêtres, à l'inſçu du Curé, pour ſe confeſſer à eux, péchent mortellement & ſe rendent indignes de l'abſolution. Le 5 Mai, une troupe de Comédiens demande qu'il lui ſoit permis de repréſenter à Nantes. On lui répond que la ſituation de la ville, alors attaquée par des maladies contagieuſes, ne permet pas de ſe livrer aux divertiſſements. Environ le même temps, les Religieuſes du Tiers-Ordre de Saint-François s'offrent pour ſervir les pauvres de l'Hôpital. On leur répond qu'on s'informera de la nature de leur ſervice, & on les renvoie. Le moulin à farine ſitué à Barbin, eſt employé à faire du papier.

1640. Le moulin à poudre à canon, qui étoit à la place Sainte-Catherine, eſt transféré au moulin Coutant, où il étoit moins à craindre pour le public. Le 9 Juin, le Bureau de ville arrête de faire bâtir une Chambre de Commerce qui manquoit à Nantes. Le 24 Juillet, Elie Broſſet, Entrepreneur ordinaire des ouvrages publics, s'en charge pour une ſomme de huit mille trois cents livres. Cet édifice eſt nommé *l'hôtel de la Bourſe*. Les Négociants s'y aſſemblent tous les jours, depuis onze heures du matin juſqu'à deux du ſoir, pour y traiter des affaires de leur commerce. Il eſt très-expreſſément défendu aux banqueroutiers d'entrer dans cet hôtel, ainſi que ſur la place qui eſt au devant,

pendant les trois heures que dure l'aſſemblée ; punition bien foible & beaucoup trop douce, lorſque la banqueroute eſt frauduleuſe. On remarque que les Bouchers de Carême n'étoient obligés à aucune redevance envers l'Hôpital, en 1640.

1642. Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, Maréchal de France, eſt nommé au Gouvernement de Nantes, vacant par la mort du Duc de Richelieu. Gabriel de Beauvau érige en Séminaire la maiſon de Malvoiſine, ſituée entre les Minimes & les Urſulines, & aſſied, ſur des fondements ſolides, cet établiſſement utile, avant lequel une retraite de quelques jours ſuffiſoit pour la préparation aux Ordres ſacrés. Les Conférences du dioceſe ſont établies dans le même temps, ainſi que la Confrairie de Saint-Michel en la Chapelle de Notre-Dame de Miſéricorde. On accorde au Chapitre de la Cathédrale un octroi de ſix années, dont le produit devoit être employé à la conſtruction & réparation de ſon Egliſe. La Communauté de ville fait placer ſur le Bouffay une chaire, un poteau, & une baſcule. De ces trois inſtruments de Juſtice, il ne reſte plus que le poteau : la chaire & la baſcule étoient ce qui, dans les anciennes conſtitutions des Ducs de Bretagne & dans quelques Conciles, eſt appellé l'échelle, *ſcala*, ſur laquelle on mettoit le coupable dont le crime ne méritoit pas la mort, pour l'élever en l'air & le donner en ſpectacle au peuple.

1644. L'Hôpital d'Erdre eſt transféré à la petite prairie de la Magdeleine ou Gloriette, en vertu des lettres-patentes du Roi. On exhauſſe le terrein de pluſieurs pieds, pour rendre le logement moins humide & plus ſain. Ce terrein étoit bordé d'un canal que l'on croit avoir été fait par ordre de Saint Felix, Evêque & Gouverneur de Nantes. Il conduiſoit, à travers la prairie, les eaux de la Loire, du canal de Bieſſe à la Sauſaye, & on en voyoit encore des veſtiges au commencement de ce ſiecle. Dans le même temps, on accorde aux Religieuſes Carmélites une ſomme de douze cents livres, à prendre ſur les octrois concédés au Chapitre de la Cathédrale. C'eſt auſſi de cette année que date la dévotion qui ſe pratique tous les ans à Miſéricorde, depuis l'Aſcenſion juſqu'à la Pentecôte, en mémoire de ce que la Sainte Vierge reſta onze jours dans le déſert après l'Aſcenſion de Jeſus-Chriſt. Le 11 Août, la Reine d'Angleterre ſe rendant aux eaux de Bourbon, arrive à Nantes, ſur les ſix heures du ſoir. Elle eſt ſaluée, à ſon entrée, de toute l'artillerie de la ville & du château, & portée en chaiſe, ſous un riche

dais,

dais, depuis la porte Saint-Nicolas juſqu'à la Cathédrale; les rues étoient tapiſſées.

1645. Par adjudication du 28 Juin, Jacques Malherbes, Architecte, eſt chargé de l'édifice du portail de l'hôtel de ville, pour une ſomme de ſix mille cinq cents livres. Ce morceau d'architecture n'eſt pas ſans beauté, & mérite d'être vu. Au deſſus du portique, à gauche, en entrant, on lit ces mots gravés ſur une table de marbre:

ANTE MORI QUAM TE VIOLEM;

Par alluſion aux armes de Bretagne, ſculptées au deſſus. A droite, ſont les armes du Maréchal Duc de la Meilleraye, avec ces mots:

MONSTRANT INSIGNIA FATUM.

Au deſſus du grand portail, du côté de la rue & à côté du buſte du Duc de la Meilleraye, eſt gravée, en lettres d'or, ſur une table de marbre noir, l'inſcription ſuivante:

MISSUS IN MAGNUM IMPERIUM.

A côté du buſte, qui repréſente Madame la Maréchale de la Meilleraye:

ALTERA NON DEFICIT ANNA.

1646. Cent vingt Eſpagnols faits priſonniers à la bataille de Rocroi, livrée en 1643, ſont amenés à Nantes, & renfermés dans la tour Guiſchard, autrement appellée *des Eſpagnols.* Synode aſſemblé par le Grand-Vicaire de l'Evêque. A l'entrée de l'Hôpital ou l'Hôtel-Dieu, eſt repréſentée la figure de la Charité, avec l'inſcription ſuivante.

Regnant Louis XIV, Roi de France & de Navarre, cette Maiſon de Charité fut conſtruite par la magnificence de Haut & Puiſſant Seigneur Meſſire Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye...... Gouverneur des ville & château de Nantes; de Haute & Puiſſante Dame Marie de Coſſé, ſon épouſe; & autres deniers publics; étant lors Maire M^e^. Mathurin Boux, Seigneur du Teil & de la Varenne, Conſeiller du Roi, & Maître de ſes Comptes en Bretagne, &c. En mémoire de quoi cette table fut poſée en 1646.

Le 5 Novembre même année, Frere Gilles Durand, Hermite

de Saint-Antoine, obtient de la Ville la permiſſion de bâtir un Hermitage & Chapelle en la Paroiſſe de Saint-Similien, à peu de diſtance du pont du Sance, dans le lieu appellé *le petit-pré*, dépendant de la maiſon de la Porcherie, à condition d'y demeurer ſeul & de ne point mendier. Le Curé & les Paroiſſiens lui avoient donné leur conſentement le 6 Janvier.

1647. Le 24 Février, la Ville arrête de démolir l'horloge qu'elle avoit au Port-Maillard. Les Etats s'aſſemblent à Nantes le 12 Mars.

1648. Le 10 Janvier, les Comédiens repréſentent, pour la premiere fois, à Nantes, au profit de l'Hôpital. Le 24 du même mois, Dominique Ségal, Vénitien, joueur de marionnettes, demande & obtient la permiſſion d'amuſer le public. Il eſt le premier baladin qui ait paru à Nantes.

1649. Le 27 Mai, Gabriel de Beauvau tient ſon Synode, & publie dix-ſept ſtatuts qui ont été imprimés. Le premier défend aux Prêtres, ſous peine de ſuſpenſe, de porter en terre les corps des morts, ſelon l'uſage. En conſéquence, la Ville nomme quelques perſonnes pour remplir ces fonctions, & leur ordonne de porter une tunique noire.

1650. Les eaux débordent conſidérablement ſur la fin de cette année & au commencement de la ſuivante : elles montent juſqu'au haut du chœur de l'Egliſe des Peres Carmes, rempliſſent les caves de la Maiſon de ville, & couvrent la place du Bouffay.

1651. Les Prêtres de l'Oratoire, qui juſques-là n'avoient eu qu'une petite Chapelle pour le Service divin, commencent à bâtir leur Egliſe. Le 18 Mai, le Roi Louis XIV & la Reine ſa mere, revenant de leur voyage de Guyenne, paſſent par Nantes. Comme Leurs Majeſtés n'avoient donné aucun avis de leur arrivée, il ne ſe fait rien d'extraordinaire à leur entrée. La Communauté de ville voyant que l'hôtel de la Bourſe, qu'elle avoit fait bâtir pour la commodité des Commerçants, ne ſervoit point à l'uſage auquel il avoit été deſtiné, l'afferma, le 28 Juin, pour la ſomme de cent ſoixante-cinq livres, à condition pourtant que les locataires n'y vendroient point de vin en détail. Les Négociants, piqués du procédé, en demandent la ferme, pour y traiter de leur commerce, conformément à ſa deſtination. Les Magiſtrats y conſentent, & en donnent les clefs aux Juges-Conſuls, le 27 du mois d'Août. La récolte manque preſque tout-à-fait. Les Bénédictins, Curés primitifs de l'Egliſe de Sainte-Croix de Nantes,

qu'ils n'avoient abandonné qu'à la fin du quinzieme ſiecle, forment le projet de ſe remettre en poſſeſſion de ce Bénéfice, & de s'y établir. Les habitants, informés de ce qui ſe paſſe, prennent des meſures pour faire échouer l'entrepriſe. Ils ſe plaignent, non ſans raiſon, qu'il y avoit déja aſſez de Monaſteres dans la ville, ſans en augmenter encore le nombre. Ils remportent la victoire ſur les Religieux, qui ſont forcés d'abandonner leurs prétentions.

L'an 1652, meurt à Nantes Patrice de Commersford, Evêque de Waterford & de Liſmore en Irlande. Perſécuté par la faction Anglaiſe, ce Prélat avoit quitté ſa patrie & ſon troupeau : il eſt enterré dans la Cathédrale.

1653. La Police défend aux artiſans, ſous peine de priſon, d'aller au cabaret & au jeu, les jours de travail. L'uſage de porter des cierges de cire, à la proceſſion de la Fête-Dieu, n'étoit pas encore aboli : la Ville en avoit un maſſif de cette eſpece, mais ſi ancien & ſi briſé qu'on ne pouvoit plus le changer de place. Le 26 Mai, le Bureau arrête de le vendre, & d'en employer le produit à l'achat d'un nouveau, du poids de cent livres: on le fait faire de bois, avec ſculpture & dorure, & il coûte ſix cents livres. La Communauté, qui vouloit conſerver ſon riche dais pour l'entrée des Princes & des Gouverneurs, l'enferme dans ſes archives, avec défenſe de le prêter ſans l'ordre du Bureau. L'Egliſe des Jacobins étoit preſque ſans abord & iſſue : les Religieux demandent la permiſſion d'acheter un emplacement clos de murailles, ſervant de cour & de jardin, au logis de N.... de la Pinſoniere, alors Sous-Maire. Cet emplacement étoit le long de la Chapelle de Sainte-Catherine, ſituée à l'entrée de l'Egliſe de ces Religieux. Le Bureau y conſent, & même il donne ſix cents livres aux Jacobins pour payer une partie de l'acquêt, à condition que la portion de la cour qui leur ſera inutile, ſera employée à faire une place publique. Cette condition du traité n'eſt pourtant pas remplie : la cour & le jardin, qui avoient autrefois ſervi de cimetiere à la Chapelle, ſelon la coutume du temps, en ont ſervi pendant très-long-temps à la Paroiſſe, dans le territoire de laquelle ils ſont renfermés. L'hôtel de Drouges, aujourd'hui de Roſmadec, eſt bâti par Céſar de Renouard, Seigneur de Drouges, Tréſorier général des Etats de Bretagne, dans la rue de Verdun, près le carrefour Saint-Jean.

La ville de Nantes avoit alors, pour ſa défenſe, les tours de Sauve-tout, de Grimaud, de Corbin, de Saint-Nicolas, de

Guiſchard ou des Eſpagnols, du Connétable, de Barbe-à-canne, du Rateau, de la Prévôté, de Saint-Pierre, du Trépied, de Saint-Jacques, des Jacobins, du Duc, du Murier autrement de Saint-Laurent, du Moulin, de l'Arbalêtrie ou de Saint-Clément, du Papegault, & celles qui étoient aux quatre portes de la ville. Preſque toutes ces tours avoient été bâties du temps du Duc François II, ou peu de temps avant lui. Celles qui ſont moins anciennes ont été bâties du produit des octrois. L'Ecole de Théologie, qui étoit chez les Prêtres de l'Oratoire en 1653, étoit l'unique qui fût dans la province. Le nombre des Ecoliers de Philoſophie étoit de cent ſoixante.

1654. Il y avoit en ce temps, dans la ville, plus de deux cents chaudieres à l'eau-de-vie & à la biere. La Police défend ces dernieres dans tout le dioceſe, parce que cette fabrique conſommoit trop de bois & de grains. Le Roi accorde une ſomme de deux mille livres pour la réparation des ponts de la ville.

Epitaphe d'Hercule de Rohan, Duc de Montbazon, Gouverneur de Nantes, qui ſe voit dans l'Egliſe des Récollets.

Herculis de Rohan, ex primâ & antiquâ minoris Britanniæ Regum & Principum ſtirpe maſculâ, Paris Franciæ, Ducis de Montbazon, cor magnanimum hâc urnulâ continetur. Quod egregium fecit, ſervat hiſtoria. Optimè imperavit, obtemperavit optimè. Obiit 17 cal. Novemb. anno à Chriſto 1654, ætatis LXXXVI.

Jean-François-Paul de Gondi, Coadjuteur, puis Archevêque de Paris & Cardinal de Retz, homme intriguant, factieux, & plus propre à manier l'épée, comme il en convient lui-même dans ſes mémoires, qu'à porter la mitre, joignoit à ce caractere turbulent une ambition démeſurée. La minorité de Louis XIV, & la haine que le peuple portoit au Cardinal Mazarin, lui firent concevoir les eſpérances les plus flatteuſes & les plus étendues. Il forma le projet de faire chaſſer le premier Miniſtre & de ſe mettre à ſa place. La difficulté de l'entrepriſe ne le rebuta point; les dangers qu'il couroit ne furent pas capables de l'effrayer, tant eſt violente la paſſion de s'élever. Pour parvenir à ſon but, il falloit mettre le déſordre dans l'Etat, ſoulever le peuple contre le Gouvernement, rompre les liens qui uniſſent les ſujets aux

Souverains, effacer du cœur des premiers tout ſentiment d'amour, de reſpect, & d'obéiſſance ; fomenter les haines, ſe faire chef de parti, violer les loix, braver la puiſſance légitime, lui réſiſter ; faire répandre des ruiſſeaux de ſang, expoſer ſa fortune, ſa vie, & peut-être cauſer la ruine de l'Etat : toutes ces conſidérations ne l'arrêterent point, &, s'il ne réuſſit pas, il fit du moins tout le mal poſſible pour réuſſir ; mais, enfin, il fut arrêté & conduit priſonnier au château de Nantes en 1654. On ſent combien la captivité devoit être dure pour un homme du caractere du Cardinal. Auſſi penſa-t-il à s'en délivrer le plutôt poſſible. Il fit agir tous les reſſorts que ſon eſprit, fertile en expédients, put lui fournir. Il gagna facilement le plus grand nombre des habitants, par le moyen de quelques-uns de ſes amis qui l'avoient ſuivi à Nantes. Le peuple l'aimoit, parce qu'il étoit Evêque & Cardinal ; dignités qui ne permettoient pas de le croire coupable. Il avoit, d'ailleurs, ſçu s'attirer l'affection publique par des diſcours artificieux, & par un zele apparent pour les intérêts du peuple, qui le regardoit comme un de ſes plus intrépides défenſeurs. Dans le temps que le Prélat ſe préparoit à l'exécution des projets qu'il avoit formés pour ſortir du château de Nantes, la Cour, qui fut informée de ſes intrigues, envoya au Maréchal de la Meilleraye les ordres les plus précis, de reſſerrer ſon priſonnier plus étroitement que jamais. La vigilance du Gouverneur rompit toutes les meſures du Cardinal, & prolongea ſa captivité. Les amis qu'il avoit dans la ville, lui propoſerent un expédient aſſez ſingulier : ce fut de faire un coffre dans lequel ſon Eminence auroit pu ſe mettre & ſortir du château, chargée ſur une mule, avec différents uſtenſiles qu'elle portoit & rapportoit de la place. Le refus du Cardinal fit échouer ce nouveau projet. Sur ces entrefaites, il fit venir de Paris l'Abbé Rouſſeau, frere de ſon Intendant, homme ingénieux & bien capable de ſeconder les vues de ſon maître. Après avoir balancé long-temps ſur les différents moyens de tromper la vigilance du Maréchal, ils s'arrêterent à celui-ci : ce fut d'attacher au bout d'une corde un morceau de bois, qu'on nomme *palonnier*, avec une ceinture & une boucle pour lier le Cardinal par le milieu du corps, afin d'éviter les accidents ; de le faire aſſeoir ſur ce morceau de bois, & de le deſcendre ainſi de la tour à terre du côté de la riviere. Tout étant diſpoſé pour l'exécution, le Cardinal ſe rendit, le 3 Août 1654, ſur le rempart du côté de la Loire, accompagné de l'Abbé Rouſſeau, qui portoit ſous ſa

ſoutane tous les inſtruments néceſſaires. Le Prélat, arrivé ſur la terraſſe du baſtion de Mercœur, ſe promena quelque temps avec l'Abbé. Un inſtant après, il demanda à boire, & envoya un de ſes gens chercher du vin. Après que ſon maître eût bu, le Domeſtique offrit à boire à la ſentinelle, qui trouva le vin bon, & qui dit qu'il ne ſeroit pas fâché de vuider la bouteille, qui étoit de bonne meſure, à la ſanté de ſon Eminence : le Domeſtique ne demandoit pas mieux. Il donna la bouteille au ſoldat, & lui conſeilla de ſe cacher derriere ſa guérite, afin de n'être point découvert & de boire plus à ſon aiſe. Pendant que ceci ſe paſſoit, le Cardinal quitta ſa ſimarre rouge, qui fut placée ſur un bâton entre deux creneaux, pour faire croire à la ſentinelle, lorſqu'elle ſeroit revenue à ſon poſte, que c'étoit le Cardinal lui-même. Le priſonnier fut deſcendu & reçu dans un bateau, qui le conduiſit juſqu'à l'entrée de Richebourg, où il monta à cheval ; mais il étoit ſi troublé qu'il ne ſçavoit ce qu'il faiſoit : ſon cheval qui étoit fougueux, ſe cabra ; & comme le Cardinal ne tenoit pas même la bride, l'animal tomba ſur le pavé, & fracaſſa fort le cavalier qui ſe trouva engagé deſſous, & qui eut même l'épaule droite démiſe. On le remonta promptement à cheval, & il ſe ſauva avec ceux de ſa ſuite à Beaupreau, petite ville de l'Anjou, ſur la riviere de Lizere, où ils n'arriverent qu'avec beaucoup de peine. De-là le Cardinal ſe rendit à Rome, & y fit ſa paix, en 1661, avec le Roi, en donnant la démiſſion de ſon Archevêché de Paris. Le Monarque, en dédommagement, lui donna l'Abbaye royale de Saint-Denis, & lui confirma la poſſeſſion de celles de Buzai & de Sainte-Croix de Quimperlé, la premiere dans l'Evêché de Nantes, & la ſeconde dans celui de Quimper. Le Cardinal de Retz, déſormais dégoûté du monde, voulut rendre ſon chapeau de Cardinal au Pape Clément X, qui, à la ſollicitation du Roi, lui ordonna de le garder. Il paſſa le reſte de ſa vie dans la ſolitude, où il s'occupa à peindre les ſcenes tumultueuſes où il avoit joué un ſi grand rôle, & à acquitter trois millions de dettes qu'il eut la conſolation de payer avant ſa mort, arrivée à Paris le 24 Août 1679.

Le 1er. Décembre 1655, la Chambre Souveraine, établie à Paris au ſujet des francs-fiefs, donne un Arrêt, qui, confirmant une ſentence du Lieutenant d'Angers, maintient les habitants de la ville de Nantes, en conſéquence de leurs privileges, dans l'exemption des droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts qu'ils poſſédoient dans la province d'Anjou. C'eſt un des privileges des

habitants de cette ville, qui jouissent encore de l'exemption des droits de francs-fiefs & nouveaux acquêts des terres nobles & des lods & ventes, des acquêts faits en l'enclos de la cité & sous le fief de la Prévôté, moyennant une rente annuelle de deux cents livres. Le même privilege porte exemption de fouages pour les biens roturiers qui ne sont pas à plus d'une lieue de distance de Nantes.

Les Peres Carmes de Nantes, déja riches, augmenterent encore leurs revenus par l'acquêt de plusieurs maisons. La Communauté de ville en fut mécontente, &, le 21 Novembre 1665, elle prit des mesures pour empêcher ces bons Peres de s'accroître davantage. Ces Religieux incommodoient considérablement le public, parce qu'ils ne vouloient pas que personne eût des maisons dont les fenêtres donnassent sur leur Communauté, dans la crainte, sans doute, qu'on ne vît & qu'on ne publiât ce qui s'y passoit.

1656. On pose la premiere pierre du bâtiment du College de Saint-Clément, qui est construit aux dépens de la Ville, comme nous l'apprend l'inscription qu'on y voit.

1657. La Communauté de ville s'oppose à l'établissement d'un marché dans les Paroisses de Chantenai, Saint-Herblain, & Vigneux. En conséquence, ces marchés, obtenus par les Seigneurs des lieux, sont supprimés. Les Etats s'assemblent à Nantes le 1er. Octobre.

1658. La Ville fait construire le pont Rousseau, sur la riviere de Sevre, & y fait placer une obélisque en pierres, avec une inscription qui marquoit l'époque de la construction de l'édifice, les noms du Gouverneur & des Magistrats de la ville.

1659. Les Officiers municipaux font présent à Saint-Sébastien d'un riche ornement, qui coûte une somme de huit cents vingt-six livres. Le 20 Juin, les Etats s'assemblent à Nantes. Le froid commence avec force à la fin du mois de Novembre 1659, & les glaces restent en riviere jusqu'au 29 Avril de l'année suivante, qu'elles commencent enfin à se briser & à fondre. Le tombeau de l'Eglise des Peres Carmes, qui n'étoit renfermé que d'un vieux balustre de bois, fut clos d'une grille de fer en 1660. Dans ce temps, les Jacobins tenoient des Ecoles d'Humanité, de Philosophie, & de Théologie, pour les externes de la ville, que l'on fit cesser, à cause des dérangements que cela causoit au College de Saint-Clément.

1661. C'est pour la premiere fois que se fait l'adjudication

de la boucherie de Carême, à Nantes, pour une ſomme de cent livres, au profit de l'Hôpital. En conſéquence, on augmente le prix de la viande. Aujourd'hui le bail eſt de huit mille livres, quelquefois davantage, au profit de l'Hôpital. Le 18 Août, le Duc de la Meilleraye fait l'ouverture des Etats à Nantes. Louis XIV arrive en cette ville le 1er. Septembre ſuivant, entre midi & une heure. Comme le Monarque avoit couché à Ancenis, & devoit dîner au château de Clermont, en la Paroiſſe du Cellier, perſonne ne va au devant de lui, parce qu'on ne l'attendoit que ſur le ſoir; mais Sa Majeſté juge à propos de ſe rendre ſur le champ à Nantes, & entre au château par la porte qui donne ſur le Cours des Etats. Le Duc de la Meilleraye, qui va recevoir le Roi, le prie d'agréer que le Corps de ville vienne lui préſenter les clefs & lui rendre ſes hommages avant tous les autres Corps. Après le dîner, le Corps de ville, en habit décent, les haches hautes, eſt introduit & préſenté à Sa Majeſté par le Duc de la Meilleraye. Les Maire & Echevins mettent un genou en terre, & le premier fait, dans cette poſture, une harangue au Roi, & l'aſſure de la ſoumiſſion, obéiſſance, & fidélité de tous les habitants de la ville & des fauxbourgs. Il lui préſente, dans un baſſin d'argent, quatre clefs d'argent doré, ſur les anneaux deſquels étoient, d'un côté, les armes de France, & de l'autre, les armes de Bretagne. Après cette cérémonie, le Roi, d'un air majeſtueux & ſatisfait, remercie le Corps de ville, & dit, en ôtant ſon chapeau par forme de ſalut & de remerciement, à N.... de la Vincendiere, Maire, de retenir les clefs qui étoient en très-bonnes mains. Le Sieur de la Vincendiere étoit premier Avocat du Roi au Siege préſidial de Nantes. Le Roi ne fait point d'entrée ſolemnelle; mais tous les Corps ont ordre de ſe rendre au château, pour ſaluer le Roi. Le Siege préſidial s'y rend en robes & bonnets de Palais, & l'un des Membres, le genou en terre, fait une harangue au Roi, qui étoit dans un fauteil, entouré de ſes courtiſans. Les autres Corps ſont enſuite admis. Le Maréchal de la Meilleraye eſt obligé de ſortir du château, & d'aller loger au doyenné pour faire place au Roi.

Le 5 Septembre, le célebre Fouquet, Surintendant des Finances, eſt arrêté à Nantes. Il étoit bien éloigné de ſoupçonner le ſort qui l'attendoit. On rapporte même qu'il dit à celui qui l'arrêtoit de la part du Roi : ne vous trompez vous pas ? Eſt-ce Fouquet que vous avez ordre de ſaiſir ? Le priſonnier eſt conduit

conduit à Paris, & enfermé à la Bastille, comme criminel d'Etat. On crée une Chambre de Justice à l'Arcenal, pour instruire son procès. Tout le monde est surpris de la disgrace de ce Seigneur si considéré par ses charges. Il avoit été Procureur général du Parlement de Paris, & il étoit actuellement Surintendant des Finances, & Intendant de Bretagne. La fortune avoit fait sur lui l'effet qu'elle fait presque sur tous les hommes : elle avoit corrompu ses mœurs, & l'avoit rendu insolent, superbe, ambitieux, & prodigue. Il étoit accusé de dissiper les Finances par des libéralités excessives, & par un luxe extraordinaire. Sa magnificence égaloit celle des Rois ; la richesse de ses ameublements & la somptuosité de sa table n'étoient pas moins blâmables. Quelque temps avant le départ du Roi pour Nantes, Fouquet lui avoit donné, dans sa maison de Vaux, une fête dont le repas seul avoit coûté cinquante-mille écus. Louis XIV avoit été étonné & même offensé des profusions du Surintendant; mais ce qui l'avoit sur-tout choqué, étoit l'insolence de ce Ministre, qui avoit osé mettre à prix les faveurs de la Demoiselle de la Valliere que le Roi aimoit. Le 14 Novembre 1664, Fouquet est conduit devant ses Juges, &, quelques jours après, il est condamné au bannissement perpétuel; mais le Roi commue la peine en prison perpétuelle, & le coupable y reste jusqu'à sa mort, arrivée vingt ans après. Quelques-uns ont prétendu que Fouquet étoit accusé d'avoir fortifié Belle-Isle, & d'avoir tiré de plusieurs personnes des écrits qui les engageoient dans ses intérêts; mais son véritable crime étoit la dissipation des Finances, son insolence, & son luxe, qui avoient, disent quelques historiens, donné de la jalousie à Louis XIV lui-même.

On trouve dans les registres de Sainte-Radegonde, que, lorsque le Roi couche au château de Nantes, il doit trente-cinq sols par nuit au Curé de la Paroisse dans le territoire de laquelle cette place est située. L'obligation est prouvée par l'acquit de cette somme, payée par l'Abbé de Coislin, Aumônier de Louis XIV, au Curé de Sainte-Radegonde, qui lui en donna quittance. Je n'ai pu découvrir, malgré mes recherches, l'origine de ce droit singulier. Le 6 Septembre 1661, le Roi part de Nantes; le lendemain, Gabriel de Beauvau assemble son Synode à Ancenis, & cette assemblée cause plusieurs différents entre lui & son Chapitre.

1662. Le Présidial, à l'exemple de l'Université, qui, dans le

ſiecle précédent, temps de ſa gloire, avoit pris la robe rouge, & du Chapitre qui la portoit aux fêtes ſolemnelles, demanda la permiſſion de porter cette marque de dignité dans les cérémonies, & l'obtint au mois de Février. Les Officiers de ce Siege la prennent, pour la premiere fois, le 3 Novembre ſuivant. La diſette des grains, dans les mois de Mai & de Juin, avoit occaſionné des maladies contagieuſes. Le Roi mande, dans ce temps, le Maire en Cour : mais ce magiſtrat ne peut y aller pour cauſe de maladie. La même année, la Communauté permet aux Récollets de bâtir leur Couvent ſur le terrein où il avoit été fondé en 1617. On forme le projet de nettoyer la Loire, depuis Nantes juſqu'à ſon embouchure, qui en eſt éloignée de onze lieues.

1663. Les Officiers municipaux, voulant exciter l'émulation parmi les Ecoliers du College, achetent pour cent francs de livres, qu'ils font diſtribuer à ceux qui les méritoient par leurs talents ou leur application. De-là, l'origine des prix qui ſe diſtribuent tous les ans. La tour du Bouffai, où eſt l'horloge, commencée en 1661, eſt achevée en 1663. On fait poſer ſur ſon ſommet une baluſtrade de fer, qui forme une plate-forme en galerie. La même année, la cloche de l'horloge eſt fondue par René Landouillet, montée, & attachée à la charpente; mais, comme elle ne ſe trouve pas du poids convenu par le marché, il eſt condamné à la refondre, & à y ajouter pluſieurs milliers de métal. En conſéquence, elle eſt deſcendue, rompue, augmentée, refondue près la Chambre des Comptes, & manquée. Elle fut fondue, pour la troiſieme fois, & remontée, avec ſix appeaux qu'on ajouta aux deux anciens, pour compléter le nombre des ſons. L'horloge, le cadran, les huit appeaux qui ſervent à marquer les quarts & les demies, & à annoncer le ſon des heures, par le chant de l'hymne du jour, ne ſont achevés que l'année ſuivante. L'inſcription qui eſt ſur la cloche, nous apprend qu'elle peſe ſeize mille cinq cents trente-deux, & qu'elle ſe nomme *Charles-Marie*, nom du Duc & de la Ducheſſe de la Meilleraye, ſes parrain & marraine. L'autre inſcription, qui eſt ſur le mur de la tour, eſt de 1664: elle nous apprend que tout l'ouvrage, tant de la tour que de l'horloge, avoit été fait aux dépens de la Ville, ſous le Gouvernement d'Armand-Charles, Duc de Mazarin de la Meilleraye, &c. le tout coûta au Bureau une ſomme de ſeize mille neuf cents cinq livres.

1663. Les Etats, qui devoient tenir à Ploermel le [illegible] Août,

ſont renvoyés à Nantes, & s'y aſſemblent le 22 du même mois. On laiſſe tomber en ruine le jeu de longue paume, qui étoit dans la douve, près la tour du Papegault & la Chambre des Comptes. Le 25 Septembre 1661, les Jéſuites avoient demandé la permiſſion d'établir un Hoſpice au Marchix ou au Bignon-Leſtard, ſous les conditions qui leur ſeroient preſcrites. Ces conditions ſont propoſées & acceptées, le 11 Septembre de cette année, dans une aſſemblée générale de la Ville. Les Ducheſſes de la Meilleraye, de Mazarin, de Briſſac, & de Saint-Simon, ſe trouvent enſemble à Nantes pendant les Etats.

1664. Le bail du College de Saint-Clément, qui n'avoit encore été que de ſix ans, eſt fait pour vingt ans, en faveur des Prêtres de l'Oratoire. M. Colbert écrit, le 18 Mai, au Bureau de ville, au ſujet de l'établiſſement du Commerce & de la Compagnie des Indes Orientales. Le Pere de la Motte, Religieux de la Merci, vient à Nantes, & ſollicite la Communauté de ville de s'intéreſſer pour ſon Ordre auprès de l'Evêque, & de lui obtenir la permiſſion de s'établir dans la Paroiſſe de Saint-Donatien. Il eſt refuſé ; & l'on prend des meſures pour empêcher cet établiſſement, non-ſeulement dans la ville, mais même dans le Comté Nantais. Mais on ne tient pas long-temps cette réſolution: on ſe laiſſe vaincre, & on permet, enfin, à ces Religieux de s'établir dans la Paroiſſe de Saint-Similien, près le pont du Sance, à l'Hermitage, alors occupé par deux Hermites de Saint-Antoine. Le 28 Décembre, l'un deux reçoit ordre de ſortir du dioceſe, & l'autre, d'apporter au Bureau de ville une atteſtation de ſes vie & mœurs : ce dernier ſe nommoit *Frere Antoine de Saint-Gabriel.*

1665. Le 19 Janvier, ceux des Commerçants de Nantes intéreſſés dans la Compagnie des Indes, députent N.... de la Hautiere-Ramé à l'aſſemblée de Paris, indiquée au premier Février, pour y ſolliciter une Chambre de Direction à Nantes, comme dans un lieu avantageux, à tous égards, pour le Commerce des Indes. La Compagnie conſent à tout, & décide que la Chambre ſera compoſée de ſix ſujets, dont cinq réſideront à Nantes, & le ſixieme à Paris. En conſéquence, les Intéreſſés font le choix de ſix perſonnes qu'ils jugent les plus propres aux fonctions auxquelles on les deſtinoit. Le 14 Mai, jour de l'Aſcenſion, un ſoldat de la garniſon de Nantes, ſurpris à voler dans la rue des Halles, reçoit quelques coups de poing. Il court ſur le champ ſe plaindre à ſon Capitaine, ſans lui dire le ſujet pour lequel on l'avoit

maltraité. Le Capitaine, en colere, rassemble sa garnison, & la fait sortir du château, balle en bouche, meches allumées, & une botte de paille à la main, pour mettre le feu chez les habitants des Halles & des Changes, dont le soldat se plaignoit. Les amis de cet Officier, informés de ce qui se passoit, courent au devant de lui, & l'empêchent, par leurs représentations, d'aller plus loin. La Communauté de ville ne manque pas d'en porter ses plaintes en Cour, & de poursuivre vivement la garnison, qui n'étoit, pour ainsi dire, composée que de voleurs. Cette scene fut utile en ce qu'elle procura des Réglements & des Ordonnances nécessaires, contre cette garnison, pour les Ecoliers, les Laquais, & les Compagnons de métiers, qui se faisoient chaque jour des querelles assez sanglantes. Arrêt du Parlement de Bretagne, qui soumet les Boulangers de Vertais & de Pirmil à la Police de Nantes. Sébastien, Comte de Rosmadec, Marquis de Molac, est nommé au Gouvernement de Nantes.

1666. Au mois de Mars, on fait trois Services pompeux à la Cathédrale de Nantes pour la Reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, morte au mois de Janvier. Le clocher de la Paroisse de Saint-Nicolas, bien différent de ce qu'il est aujourd'hui, menaçoit ruine, quoique peu ancien & soutenu par quatre gros piliers assez récents. Le 4 Juillet, le Général de la Paroisse arrête de le faire démolir & rebâtir. Pour fournir aux frais de cette dépense, il est résolu de faire une quête, & de vendre un ancien calice qui, depuis sa consécration, avoit servi aux communions : mais tout cela ne peut suffire, & la Fabrique est obligée d'emprunter de l'argent. Les Religieuses de la Visitation font bâtir, du consentement de la Ville, le portail d'entrée de leur Couvent. La Police enjoint aux Marchands de se trouver à la Bourse, depuis onze heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi; & cette Ordonnance est confirmée par Arrêt du Parlement. Les Religieux de la Charité, qui s'étoient déja offert pour administrer l'Hopital, offrent, pour la seconde fois, leurs services. Les Prêtres de l'Oratoire demandent des bancs neufs, pour les classes, aux Officiers municipaux, qui les refusent, & les condamnent à faire ces réparations à leurs frais.

1667 & 1668. Gabriel de Beauvau se démet de son Evêché, & meurt à Grammont, près Chinon, au diocese de Tours. Gilles I du nom de la Baume le Blanc de la Valiere, son successeur, prend possession, par Procureur, le 12 Juin 1668, & met une couronne à ses armes; ce qu'aucun Evêque n'avoit encore pra-

tiqué. Lors de ſon entrée, le Corps de ville va le ſaluer, & lui fait le préſent ordinaire de douze flambeaux, de douze paquets de bougie, & de douze bouteilles de vin de Grave. On décide en même temps que, ſi les Jéſuites s'établiſſent à Nantes, ils ne s'établiront point entre les rivieres d'Erdre & de Loire. Le 10 Septembre, le Conſeil rend un Arrêt, qui porte qu'on fera le portrait de tous les Maires qui auroient ſervi, en cette qualité, pendant deux ans. En conſéquence, il eſt dit, que chaque portrait ſera payé une ſomme de trois cents livres.

1669. L'Evêque de Nantes donne un mandement, portant déſenſe, ſous peine d'excommunication, de célébrer, dans les Paroiſſes de ſon dioceſe, une fête ſinguliere, toujours accompagnée & ſuivie de beaucoup de déſordres. Le Seigneur de la Paroiſſe, ou un de ſes Officiers, laiſſoit tomber une boule dans l'aſſemblée, & celui qui s'en ſaiſiſſoit remportoit le prix, qui étoit une certaine quantité de pots de vin.

1670. Tout le Corps de ville eſt continué dans les charges, ſans élection, par ordre du Roi. Cette Communauté diſpoſoit encore de l'Hôpital du Sanitat, comme du propre bien de la ville qui l'avoit fondé. Arrêt du Conſeil, qui décharge la Communauté de payer les rentes des emprunts à conſtitut. Le 4 Mai, ſe fait dans l'Egliſe des Peres Carmes, la ſolemnité de la canoniſation de Sainte-Magdeleine de Pazzi. La Communauté de ville y aſſiſte en Corps & en habits de cérémonie, ainſi que la Chambre des Comptes, ayant à ſa tête Sébaſtien de Roſmadec, Gouverneur de la ville, qui marchoit entre les deux Préſidents. Le 6 Juillet, ſe fait la cérémonie de la canoniſation de Saint-Pierre d'Alcantara, dans l'Egliſe des Récollets. La Communauté de ville y aſſiſte, & on fit tirer le canon. Le feu prend au château dont il conſume une partie : on la rebâtit à la moderne, & elle ſert de logement aux Gouverneurs. Les appartements ſont décorés d'anciennes tapiſſeries du garde-meuble du Roi. La Ville fait auſſi conſtruire, à ſes frais, le pont en bois de la Poiſſonnerie, & y fait graver une inſcription. Le 22 Mai, les héritiers de N.... de Marques, Sieur de la Motte, paient une ſomme de dix mille livres, léguée par ce dernier, pour la conſtruction de la ſalle des petits garçons de l'Hôtel-Dieu de Nantes, comme nous l'apprend l'inſcription qui ſe voit au deſſus de la porte de ce logement. Le 26 Septembre, l'Evêque de Nantes; N... de la Muſſe, Seigneur du Pont-Hus; & N.... de Montulée, Seigneur de Longlée, font un traité en conſéquence de l'Arrêt du Con-

ſeil rendu pour le deſſéchement des marais de Barbin. L'Univerſité, qui avoit ſuccombé dans le procès entrepris il y avoit quelques années, pour s'approprier les Meſſageries de Bretagne, en entreprend un autre, en 1670, pour avoir la Meſſagerie de Rennes. Le 15 Septembre, la Communauté de ville intervient au procès; mais l'Univerſité n'eſt pas plus heureuſe que la premiere fois.

1671. Le 22 Janvier, le Conſeil donne un Arrêt, qui renvoie la requête de l'Evêque de Nantes au Commis à l'exercice des charges de Tréſorier de France en Bretagne, lui ordonne de faire une deſcente dans les marais de Barbin, & de dreſſer procès-verbal des dires des propriétaires riverains. Le deſſéchement n'a pas lieu. Les moulins de Barbin, qui ſont aujourd'hui à la Ville, appartenoient, en ce temps, à l'Evêque. Il s'éleve alors une conteſtation entre ce Prélat & les Curés de ſon dioceſe, au ſujet du droit de procuration. L'affaire eſt terminée par un Arrêt du Parlement, (& non du Conſeil, comme quelques-uns le diſent,) qui porte que l'Evêque ne peut exiger ce droit que lorſqu'il viſite les Paroiſſes de ſon dioceſe, d'après les conſtitutions des Papes & des Conciles, qui défendent aux Evêques d'exiger la procuration, quand ils ne viſitent point, ſous peine de reſtitution du double, ſans pouvoir même s'en exempter par la remiſe ou la viſite de l'Egliſe après le mois paſſé. Le premier Février, le même Prélat tranſigea avec Auguſtin Servien, Abbé de Saint-Jouin de Marne, de l'Ordre de Saint-Benoît, fondé, avant le ſixieme ſiecle, dans l'Evêché de Poitiers, pour la préſentation de pluſieurs Cures que cet Abbé prétendoit lui appartenir, puiſque ſes prédéceſſeurs y avoient nommé. Gilles-Jean-François de Beauvau, ſucceſſeur de l'Evêque de la Valiere, fit homologuer ce traité au Parlement de Bretagne, le premier Octobre 1689.

Le premier Février 1671, la Baume le Blanc donne un mandement pour établir l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans ſon dioceſe. Il partage les douze mois de l'année entre les différentes Paroiſſes; de ſorte qu'il n'y a pas un ſeul inſtant où le Saint-Sacrement ne reçoive des adorations dans l'Evêché de Nantes. Les Jéſuites, qui occupoient, comme Hoſpice, une maiſon de louage hors les murs de la ville, achetent le ſpacieux hôtel de Briord, ſitué dans la rue de ſon nom, au centre de la ville, où l'avoit fait bâtir, en 1473, le fameux Pierre Landais, Tréſorier du Duc François II. Ils y mettent auſſi-tôt des ouvriers pour y faire les réparations néceſſaires, & mettre cette maiſon en état

de les loger. Les habitants murmurent, la Communauté s'oppose à cet établissement contraire aux promesses des Jésuites lors de leur entrée à Nantes. La Prévôté ne néglige rien pour faire échouer le projet de ces bons Peres ; & le Procureur du Roi représente qu'il ne convient pas d'augmenter le nombre, déja trop grand, des Maisons ecclésiastiques dans l'enclos de la ville, qui n'étoit que trop peu étendu. Ces raisons étoient d'autant plus justes qu'on avoit déja refusé l'hôtel de Briord aux Prêtres de l'Oratoire ; Congrégation plus utile & moins dangereuse que la Société des Jésuites. Aux oppositions des Magistrats, se joignent celles du Recteur & des Paroissiens de Saint-Vincent ; mais tout est inutile. La Société, qui étoit alors au plus haut point de sa gloire & de sa puissance, détruit tous les obstacles, & obtient des lettres-patentes qui levent toutes les oppositions, & leur permettent d'acquérir des fonds jusqu'à la concurrence de deux mille livres de rente. Ainsi, le premier établissement de la Société, à Nantes, fut fondé par la mauvaise foi de ses Membres. Le haut de l'Eglise de Sainte-Croix fut bâti vers ce temps : le bas de l'Eglise & le clocher ne le furent qu'en 1685.

1672. Le College de la ville est donné, à perpétuité, aux Prêtres de l'Oratoire : mais les Maire & Echevins s'en réservent la police, qui leur est confirmée par des lettres-patentes. La salle de l'Hôtel-Dieu de Nantes est achevée. L'inscription qu'on y voit nous apprend que le Duc de la Meilleraye avoit légué vingt mille livres pour la construction de cet édifice, & que cette somme avoit été acquittée par le Duc de Mazarin, son fils. Le Général de la Paroisse de Saint-Nicolas continue l'édifice de son clocher ; &, pour fournir aux dépenses qu'il exige, il fait argent de tout ce qui est susceptible d'être vendu. Le 24 Avril, il arrête de vendre ses vieux livres, les écrits sur vélin en lettres anciennes, comme, Missels, Bréviaires, Manuels, Antiphonaires, Légendaires, &c. Il taxe les bancs de l'Eglise à cinq sols le pied, qui depuis sont devenus bien plus chers. Les Filles Pénitentes doivent leur premier établissement, à Nantes, au zele de Dom l'Evêque, Prêtre Missionnaire du diocese. La maison qu'elles occupent étoit d'abord sans clôture. En 1672, on en fait une retraite pour les filles perdues, qu'on y renfermoit, par autorité de la Police ou des parents, pour faire pénitence de leurs désordres, sous la direction de la veuve Bienvenu, premiere Supérieure de cette Communauté. L'Institut est changé depuis environ soixante-dix ans. Ce sont présentement des filles sans tache, de vérita-

bles Religieuses, qui s'y consacrent à Dieu, avec vœu de clôture, sous le nom de *Filles de Sainte-Magdeleine*, à la pénitence de laquelle elles prennent part sans en avoir pris à ses excès & à ses crimes. On remarque que l'Université donnoit alors à ses Membres la permission de prêcher, sans avoir besoin du consentement de l'Evêque; droit qu'elle a perdu depuis. Des registres de ce temps nous apprennent aussi que les Curés, qui ne fournissoient rien pour les visites de l'Evêque, étoient contribuables pour un tiers lorsque le Prélat visitoit trois Paroisses dans le même jour.

1673. Sédition au sujet du papier timbré & du tabac, qui commençoient à paroître, excitée par deux femmes, dont l'une étoit Confituriere, & l'autre épouse d'un Menuisier. Celle-ci est arrêtée & enfermée au château par ordre de Sébastien de Rosmadec. L'Evêque, qui sort pour appaiser le peuple & le faire rentrer en son devoir, court risque de sa vie. La Confituriere le fait arrêter & enfermer dans la Chapelle de Saint-Yves, avec menaces qu'il sera traité de la même maniere que la femme du Menuisier enfermée au château; & que, si l'on a l'audace de la pendre, il sera aussi pendu sur le champ. Le Gouverneur est obligé de relâcher cette femme, pour sauver le Prélat de la fureur des séditieux. La conduite de Sébastien de Rosmadec, en cette occasion, est blâmée de la Cour. On lui sçait mauvais gré de n'avoir pas marché contre les rebelles, à la tête de sa garnison & de la Noblesse qui le suivoit. Il a beaucoup de peine à se justifier, & est à la veille de perdre son Gouvernement. Malgré le peu de durée de la sédition, & la foiblesse de ses chefs qui n'étoient suivies que de la plus vile populace, la Cour, craignant un soulévement général, envoie à Nantes quelques troupes qui y restent en garnison, & vivent fort tranquillement avec les habitants.

1674. Dom René l'Evêque, Prêtre Missionnaire du diocese de Nantes, jette les fondements d'une Communauté de Prêtres au fauxbourg de Saint-Clément, & fait enrégistrer au Parlement l'acte de fondation; mais l'établissement ne peut être achevé qu'en 1674. C'est un des Membres de cette Communauté qui est Recteur de Saint-Clément. La maison fait aujourd'hui la matiere d'un procès très-sérieux entre M. l'Evêque de Nantes & le Clergé de son diocese, lequel vient d'être jugé par le Conseil en faveur du Prélat. On reprend, en 1674, les travaux ci-devant interrompus de l'édifice du College de Saint-Clément, comme il

eſt prouvé par l'inſcription latine qu'on voit dans le fond de la cour de ce College. La voici :

Regnante Ludovico XIV, pro Rege totius Britanniæ D. D. D. Carolo d'Ailli de Pequigni, Duce de Chaulnes, Pari Franciæ, &c. Gubernatore regio urbis, arcis, & Comitatûs Nannetenſis, D. D. Sebaſtiano de Roſmadec, Marchione de Molac ; Majore urbis clariſſimo D. D. Joanne Regnier, Regi à Conſiliis, &c. opus hoc interruptum continuatum eſt impenſis Urbis, anno ſalutis, 1674.

1675. L'Evêque de Nantes fait un Propre, mieux digéré, plus ſage que ceux de 1622 & 1639, & plus chargé que celui de 1611. On penſe que ce Propre devroit encore être retouché par d'habiles Eccléſiaſtiques. Outre cet Ouvrage, le Prélat fait encore imprimer un Catéchiſme pour la Confirmation ; différents Statuts ſynodaux, qui ne valent pas ceux de Gabriel de Beauvau, ſon prédéceſſeur ; & un Livre ſous le titre de *Lumiere du Chrétien*, dont on a fait trois éditions : la derniere, qui ſe faiſoit à Nantes, en 1693, avec des corrections, fut arrêtée. Le Synode, aſſemblé par cet Evêque en 1670, avoit retranché quatorze à quinze fêtes. Le peuple n'avoit pas approuvé ces retranchements, & continuoit de les obſerver ; mais, enfin, elles furent tout-à-fait ſupprimées en 1682. L'article 4 du Synode du dernier ſtatut de la Baume le Blanc eſt ſingulier : il défend aux Eccléſiaſtiques, de quelques dignités qu'ils ſoient, de porter perruque ſans la permiſſion par écrit du Saint-Siege ou de l'Evêque.

1677. Le Prélat ſe démet de ſon Evêché, & s'en repent bientôt. Cette inconſtance de ſa part retarde l'expédition des Bulles de ſon ſucceſſeur, & occaſionne une conteſtation aſſez ſérieuſe. Le Chapitre veut prendre la régie, & le Prélat refuſe de la céder. Il étoit Jéſuite ; mais il n'en porta jamais l'habit, par diſpenſe du Pape. Il mourut trente ans après avoir donné ſa démiſſion. L'édifice du College de Saint-Clément eſt enfin achevé. Dans le même temps, la Ville fait planter une croix ſur la place du fauxbourg de l'Hermitage, aujourd'hui très-peuplé, & alors preſque déſert. Outre le Couvent des Capucins, on n'y voyoit que quelques caſes de pêcheurs.

1678. Arrêt du Conſeil, & lettres-patentes ſur icelui, portant commiſſion à N.... Bechamiel, de faire un état & rapporter

procès-verbal des archives déposées au château & à la Chambre des Comptes à Nantes.

1679. Gilles-Jean-François de Beauvau, neveu des deux Evêques précédents & leur successeur, reçoit enfin ses Bulles, & prend possession de son Evêché. Les intérêts changent. Le 23 Octobre, le denier dix-huit succede au denier seize, & dure jusqu'au 22 Avril 1720. Vient ensuite le denier cinquante, qui dure jusqu'au premier Juillet 1724; &, après ce dernier, le denier vingt, jusqu'au 12 Juillet 1725. On conservoit encore, en 1679, un usage assez singulier à l'Eglise de Saint-Laurent de cette ville. Le Marguillier sortant de charge, mettoit la clef du trésor de la Paroisse sur le maître-autel, où le Fabriqueur élu alloit la prendre. Le premier n'étoit censé déchargé qu'après cette cérémonie, qui annonçoit au second que Dieu, lui-même, l'établissoit sur ses biens, en cette Eglise, & lui en confioit la garde. Cette Paroisse n'avoit alors, pour tous revenus, que six livres de rente constituée, & se servoit de deux écuelles de terre pour faire ses quêtes. Elle resta dans cet état de pauvreté, jusqu'au temps de N.... Cassard, son Recteur, qui, par ses soins & ses propres dons, la rendit plus riche.

1680. Les Dignitaires & les Chanoines abandonnent les Cures de la ville, dont ils possédoient une partie de temps immémorial. Le corps-de-garde du quartier nommé *Dosdâne* est bâti par les soins & aux dépens du Bureau de ville, comme le prouve l'inscription qu'on y lit & qui y fut gravée par Simonin. Le 17 Avril, à une heure du matin, le feu prend à la rue de la Casserie; &, comme les maisons étoient de bois, il se communique avec rapidité, & réduit en cendres tous les édifices des rues de la Casserie, de la Clavurerie, de Saint-Nicolas, & du Bois-tortu. Réglement, qui défend aux Marchands qui débitent la poudre à tirer, d'en avoir plus de cinq livres chez eux.

1681. Arrêt du Conseil, qui charge la Communauté de ville de l'entretien des ponts. Le 19 Août, les Etats s'assemblent à Nantes.

1682. Du 9 au 10 Avril, le feu réduit en cendres vingt-neuf maisons des rues de la Clavurerie, de la Boucherie, & de Lérault. La porte de Saint-Louis, sur les ponts, est bâtie en 1684, comme le prouve l'inscription gravée par Simonin, qui est au dessus: (elle vient d'être détruite.)

1685. Commencement des armements pour la traite des Negres à la côte de Guinée. Le magasin qui appartient à l'Hôpital, près

la halle de la Poiſſonnerie, eſt bâti par les ſoins d'un Chanoine de la Cathédrale; de François Giraud, Ecuyer, Sieur de la Jailliere, Conſeiller au Préſidial; & de noble homme René Liger, Sieur de Lumiere, peres & gouverneurs des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Nantes.

On étoit enfin låſſé des Calviniſtes. On réſolut de leur ôter toute reſſource, en caſſant l'Edit de Nantes. C'étoit la fin des odieux traitements qu'on leur avoit fait eſſuyer. En conſéquence, au mois d'Octobre 1585, fut donné un Edit qui proſcrivoit la Religion Calviniſte, banniſſoit ſes Miniſtres, & dépouilloit ſes ſectateurs des droits de citoyen, en cas de perſévérance dans leur foi. On rapporte que le Chancelier le Tellier, en ſignant cette piece, s'écria, plein de joie : *Nunc dimittis ſervum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Les uns ont exceſſivement blâmé cet Edit, les autres l'ont loué : mais les deux partis, aveuglés par les préjugés ou l'intérêt, ont tout outré, parce qu'ils n'écoutoient que la paſſion. Il me ſemble que l'on pourroit prendre un milieu entre les deux opinions. Certainement, l'intention du Monarque étoit louable : on ne peut, ſans une injuſtice évidente, accuſer Louis XIV de cruauté. Sa belle & grande ame étoit incapable de ſe livrer à cet affreux & pénible ſentiment. Tout ce qu'il a fait & tout ce qu'il a dit prouve que, s'il vouloit être le maître, il vouloit être auſſi le pere de ſes ſujets. Le deſſein de ce Prince étoit de faire regner la concorde & l'union parmi le peuple, en rendant la croyance la même, &, ſur-tout, de détruire des ſemences de révolte, dont le paſſé faiſoit craindre les ſuites. La plus longue & la plus terrible expérience avoient appris qu'un Etat n'eſt jamais tranquille lorſque les citoyens ſont diviſés par le culte; que la diverſité des opinions faiſoit infailliblement naître des haines; & enfin, que les mécontents trouvoient toujours des défenſeurs & des protecteurs de leurs révoltes, en appuyant leurs deſſeins du prétexte de la Religion. On craignoit que les ſcenes atroces des regnes précédents ne vinſſent à ſe renouveller dans la ſuite; &, peut-être, ces craintes n'étoient pas ſans fondement. Ce n'eſt donc pas le légiſlateur qu'il faut blâmer, ni même la loi; mais bien plutôt ceux qui furent chargés de la faire exécuter. La maniere dont ils s'y prirent changea le remede en poiſon. Au lieu de ramener les Calviniſtes au ſein de l'Egliſe Romaine, par la douceur & la perſuaſion; de leur inſpirer de la confiance, en paroiſſant plaindre leur erreur & s'intéreſſer à leur malheureux

ſort, on multiplia les injuſtices envers eux, on les pouſſa à bout, & on les força de cette maniere à fuir leur patrie. Louvois, pour empêcher ces émigrations, fit garder les frontieres, & remplir les priſons des fugitifs qu'on ſaiſiſſoit. Ces précautions ne purent retenir dans le Royaume une multitude de familles, qui emporterent avec elles leur argent comptant & leur induſtrie. L'Allemagne, l'Angleterre, & la Hollande ſe peuplerent de Français, qui porterent leur goût & leurs arts chez les étrangers qui s'enrichirent des pertes de la France. Le nombre des fugitifs étoit de plus d'un million. On en arrêta pluſieurs, qui, attachés ſur des galeres ou enfermés dans des priſons, n'en étoient pas moins des citoyens perdus pour l'Etat. Ceux qui demeurerent furent perſécutés par les Catholiques, avec cette férocité qu'inſpire à des fanatiques la différence des Religions. Ces malheureux, pouſſés à bout, prirent dans la ſuite les armes ſous le nom de *Camiſards*; mais trop foibles pour réſiſter, ils ne voyoient de tous côtés qu'un affreux précipice, la fuite, la mort, ou les fers.

Le fameux Flechier, depuis Evêque de Niſmes, vint alors à Nantes, par ordre de la Cour, prêcher la controverſe; mais n'ayant pu, malgré toute ſon éloquence, convertir les Calviniſtes, on envoya des Dragons vivre à diſcrétion chez ces ſectaires. A la voix de ces nouveaux Apôtres, il ſe fit beaucoup d'abjurations; mais on ne vit aucune converſion ſincere. Enfin, on s'eſt peu à peu accoutumé à les voir, à les fréquenter, & à les aimer. Les foibles reſtes de ces malheureux vivent aujourd'hui tranquilles ſous la protection des loix, & n'ont plus à craindre, ni pour leur vie, ni pour leurs biens. Changement fortuné qui prouve que l'humanité & la raiſon ont repris leurs droits.

1688. L'année précédente, la Ville avoit accordé aux Maîtres Apothicaires de Nantes un jardin, pour y cultiver des plantes de toutes eſpeces. En conſéquence, le Roi donne des lettres-patentes, qui permettent aux Apothicaires de faire un jardin dans l'endroit où ſe tiroit autrefois le Papegault, ſitué le long du mur de l'enclos des Religieuſes du Calvaire; de planter dans ce jardin toutes ſortes de plantes & de ſimples néceſſaires à la Médecine, & d'y conſtruire des laboratoires ou fourneaux pour la compoſition des remedes chymiques, à condition pourtant que la propriété du terrein appartiendra toujours à la Communauté de ville, & que les Apothicaires ne pourront en diſpoſer que pour y cultiver des plantes, ſans pouvoir l'affermer, & qu'ils paieront au Bureau de ville ſix deniers par forme de reconnoiſ-

ſance. Les lettres portent auſſi que, ſi le jardin ceſſoit de ſervir à l'uſage auquel il eſt deſtiné, le Bureau de ville rentrera dans la pleine poſſeſſion du terrein.

1689. Jacques II, Roi d'Angleterre, paſſe à Nantes, & loge au château, où il eſt reçu au bruit de l'artillerie, toute la Milice Bourgeoiſe ſous les armes.

1691. Edit du mois de Juin, enrégiſtré au Parlement le 6 Juillet, portant érection d'un Siege d'Amirauté à Nantes. Peu de temps après, ſont créés les Sieges des Eaux & Forêts, & des Traites. Les Conſeillers-Auditeurs à la Chambre des Comptes étoient autrefois appellés *Clercs des Comptes*. Ils obtinrent, par l'Edit de 1644, les privileges de la Nobleſſe, qui leur furent confirmés par la Déclaration de l'an 1645, l'Edit de 1669, & l'Arrêt du Conſeil du mois de Décembre 1692. Arrêt du Conſeil du mois de Décembre de cette année, & lettres-patentes, en conſéquence, données au mois d'Avril 1693, portant réunion des Offices de Courtiers à la Communauté des Marchands de la ville de Nantes. Au mois de Mai 1693, la fonction de Leſteur eſt érigée en Office, & enſuite vendue à l'Hôpital général de cette ville.

1694. Les Religieuſes de Sainte-Catherine de l'Ordre de Saint-Dominique, s'établiſſent dans la maiſon de la Touche, à la Chapelle de Saint-Gabriel, près le Couvent des grands Capucins. Environ le même temps, les Religieux de la Merci forment un Hoſpice ſur le chemin de Rennes, à l'endroit appellé *l'Hermitage*, Paroiſſe de Saint-Similien. A la même époque, le petit Séminaire eſt établi par N.... Fouré, Chanoine de Nantes: & les Ecoles de Charité pour les filles, ſont fondées; elles doivent leur établiſſement à la Demoiſelle de Bras. La Communauté du Bon-Paſteur, qui prend alors naiſſance, doit ſon établiſſement au zele d'une ſimple Lingere, nommée *la Gaudin*, & au Diacre N.... Barbot de la Periniere. Les Prêtres Irlandais ſe raſſemblent auſſi, & forment une eſpece de Couvent dans la rue du Chapeau-rouge, alors appellée rue *de la Paume*, du jeu qui y étoit, lequel fut détruit en 1746. Ces différents établiſſements ne ſubſiſtent pas tous aujourd'hui: l'Hoſpice de la Merci & le Couvent de Sainte-Catherine ont été ſupprimés par l'Edit du Roi contre les établiſſements ſans lettres-patentes. L'Evêque de Nantes, à qui le Couvent de Sainte-Catherine étoit revenu comme domaine de l'Evêché, le donna aux Prêtres Irlandais, aux mêmes conditions que les Religieuſes le tenoient de lui.

1695. N.... de la Tullaye, Procureur général à la Chambre des Comptes, arrente le terrein nommé *la Butte*, & le cede pour y tirer le Papegault. Edit du Roi, qui ordonne une imposition pour l'établissement des lanternes à Nantes. Création de la charge de grand Bailli d'épée au Présidial de Nantes, avec droit de commander la Noblesse quand elle s'assemblera. N.... Salomon Binet de la Blotiere est pourvu de cette place, qui, après avoir été exercée par M. de Jasson, vient d'être supprimée.

1697. En conséquence des ordres du Roi, les Officiers municipaux font un achat de lanternes, à l'acquit des propriétaires & locataires de la ville, pour une somme de cent cinq mille deux cents trente-sept livres cinq sols, & dix mille cinq cents vingt-trois livres quatorze sols six deniers pour les deux sols pour livre de cette somme. Par Arrêt du Conseil de l'année suivante, il est permis au Bureau de ville de lever un nouveau droit de six deniers par pots de vin qui seront détaillés dans la ville & les fauxbourgs, à commencer au 1er. Janvier 1702, pour finir à pareil jour 1708, à la charge d'employer le produit des sommes qui en proviendront au paiement des lanternes. C'est depuis ce temps qu'on a fait fonds, sur l'état du Roi, de la somme de quatre mille deux cents neuf livres neuf sols neuf deniers pour le bail & fournitures des chandelles nécessaires pour éclairer la ville pendant trois mois de l'hiver. Ces lanternes étoient au nombre de cinq cents cinquante.

1699. Arrêt du Conseil, portant création de six Commissaires de Police. Le Séminaire est démoli & reconstruit à neuf par les soins de N.... de Songere Couperie, Archidiacre de la Mée.

1704. Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, légitimé de France, grand Amiral & Gouverneur de Bretagne, se rendant à Brest, passe par Nantes, y fait son entrée, le 18 Avril, au milieu de la Bourgeoisie sous les armes, & va loger à l'Evêché. Il ne veut point d'autres gardes que les Bourgeois. Le Roi crée quatre charges de Présidents, dix de Maîtres, quatre de Généraux des Finances, six de Correcteurs, six d'Auditeurs, & deux de Substituts du Procureur Général à la Chambre des Comptes.

1706. Edit du mois de Novembre, portant confirmation de Noblesse aux Maires & Echevins élus depuis 1687. Ouragan furieux qui ruine & détruit les marais salants; les sels, amoncelés sur les bords de ces marais, sont emportés & perdus : un vaisseau de la rade de Paimbœuf est soulevé, & jetté par la mer & le

vent dans un jardin, où il tombe entre quatre murailles. Un autre vaisseau est poussé si loin dans la prairie de Donges, qu'on est obligé de faire un canal pour l'en retirer. Le bois des Peres Récollets de Nantes est renversé, & la galerie de pierre qui est sur la porte de l'Evêché est abattue. Le vent arrache une annelure de plomb de la couverture de la Cathédrale, & la soutient en l'air jusqu'à la porte de l'Eglise de l'Oratoire. La tempête fait un dégât immense dans le diocese, & particuliérement sur les bords de la Loire & les côtes, par le débordement inopiné des eaux.

1708. Edit du Roi, qui oblige N.... de la Chapelle-Coquerie à l'affranchissement de l'isle de Chezine, qui s'étendoit depuis le Sanitat jusqu'au rocher de Miseri, dit aujourd'hui *l'Hermitage*. On fait construire dans cette isle une chaussée & un pont sur la petite riviere *la Chezine*, & l'on ouvre un chemin qui communique de Nantes à l'Hermitage; passage jusqu'alors impraticable. Le 4 Avril, l'Office de Lieutenant général de Police est réuni à la Communauté de ville, pour être exercé par le Bureau & le Procureur du Roi de ladite Communauté.

1709. Cette année est remarquable par le froid excessif, qui la fit appeller *le grand hiver* : il dure, sans interruption & sans relâche, depuis le 5 Janvier jusqu'au mois d'Avril. L'année suivante, le Roi crée la place d'Arimeur dans le port de Nantes.

1711. Charles Thevenon, Ingénieur de la province, nommé pour examiner les réparations urgentes à faire aux ponts de Pirmil, qui avoient été en partie emportés par les eaux pendant l'hiver, commence ses opérations le 1er Mai, & les fait imprimer un mois après. Suivant le devis de cet Ingénieur, on juge que l'ouvrage coûtera quatre-vingt-cinq mille livres. Le 30 Juin, le Conseil donne un Arrêt, qui porte que la moitié de cette somme sera levée, en deux termes, sur les habitants des ville & fauxbourgs de Nantes, & l'autre moitié sur les habitants de la campagne dépendant du diocese. On voyoit alors, vis-à-vis la Chapelle de Bon-Secours, une porte de ville, au dessous de laquelle étoit une galerie.

1713. Mandement ou Ordonnance de l'Evêque de Nantes, qui regle la préséance des Vicaires sur les Prêtres de chœur. Ceux-ci, qui appellent au Parlement, sont condamnés, & le réglement du Prélat est homologué. Arrêt du Conseil, qui défend de faire de l'eau-de-vie avec du marc de raisin, & d'en faire commerce dans tout le Royaume; pratique alors très-

usitée. Edit, qui confirme, moyennant une certaine somme, dans le privilege de noblesse, les descendants des Maires & Echevins de Nantes, depuis l'an 1600 jusqu'au premier Janvier de l'année 1714. Les Etats avoient accordé, l'année précédente 1713, une somme de cent dix mille livres pour la réparation des ponts de Nantes.

1715. On envoie dans les colonies quatre-vingt-sept vaisseaux, qui rapportent à Nantes dix mille huit cents cinquante-quatre bariques & mille six cents cinquante-cinq quarts de sucre. Le Roi permet d'en envoyer dix mille bariques aux étrangers, sans aucuns droits de sortie. Nos colonies étoient alors très-abondantes en sucre; mais le Commerce n'étoit pas sûr : il se faisoit des faillites multipliées, causées plutôt par les circonstances que par la mauvaise foi des Commerçants. Comme l'argent étoit rare, les marchandises restoient dans les magasins, & étoient inutiles aux propriétaires.

1717. Arrêt du Conseil, qui ordonne que les Maires & Echevins de Nantes exercent leurs charges pendant deux ans. Gilles-Jean-François de Beauvau, Evêque de Nantes, meurt le 7 Septembre 1717. Comme il y avoit près de deux siecles qu'on n'avoit vu les Evêques mourir dans leur ville épiscopale, on avoit oublié le cérémonial usité en pareil cas. Les contestations, qui s'élevent, à cette occasion, entre le Chapitre & les Recteurs des Paroisses, font suspendre les honneurs qu'on devoit à la mémoire du Prélat défunt. Le Chapitre néglige d'indiquer les prieres ordonnées par le Concile de Trente & l'assemblée de Melun. Ces prieres, qu'on faisoit à la mort des Evêques, étoient pour obtenir un digne successeur. Louis II du nom de la Vergne de Tresson, élu de Vannes, dont il n'avoit pas eu les Bulles, & Aumônier de M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, est nommé Evêque de Nantes au mois de Septembre, & sacré à Dinan le 10 Juillet de l'année suivante 1718, pendant la tenue des Etats assemblés en cette ville.

1718. La halle ou cohue, qui étoit sur la place du Bouffay, est brûlée. L'année suivante est remarquable par une grande sécheresse.

1719. Lettres-patentes, en forme de commission, données à Paris le 3 Octobre, portant établissement d'une Chambre Royale en la ville de Nantes, pour faire le procès aux chefs de quelques cabales qui s'étoient faites en Bretagne & lieux circonvoisins, contre le service du Roi & le repos de l'Etat. En exécution

exécution des ordres ci-dessus, le procès fut instruit. La Sentence portée contre les accusés, qui étoient détenus prisonniers au château, les déclare duement atteints & convaincus du crime de félonnie ; & , en réparation, les condamne à avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé dans la place publique. Plusieurs de leurs complices, qui avoient pris la fuite, furent condamnés à souffrir la même peine, en effigie, dans un tableau attaché à une potence plantée dans la même place ; leurs biens, meubles, & immeubles, en quelques lieux qu'ils fussent, acquis & confisqués au profit du Roi, sur iceux préalablement prise la somme de trente mille livres, applicable aux Hôpitaux de Nantes, de Rennes, & de Vannes. La Chambre ordonna que toutes les marques de seigneuries & d'honneurs, qui étoient dans les maisons & châteaux des condamnés, tant présents que fugitifs, seroient démolies, abbatues, & effacées ; tous les fossés de leurs maisons & châteaux comblés, & tous les bois de haute futaie, comme avenues & autres servant de décoration, coupés à la hauteur de neuf pieds. Les quatre prisonniers furent exécutés à Nantes, le 27 Mars 1720, sur les neuf heures du soir, en la place du Bouffay : leurs corps furent portés dans l'Eglise des Carmes, où ils furent inhumés. Par lettres-patentes du mois d'Avril de la même année, on accorda amnistie & pardon général à quelques autres accusés de la province.

1720. Dans une des tours de la Poissonnerie, étoit une maison de Charité, servant d'asyle aux pauvres & aux vagabonds qu'on trouvoit dans la ville. Ils vivoient tous ensemble, sous la conduite des Administrateurs qui s'étoient volontairement chargés de les gouverner. Le Bureau de ville accorda à ces Administrateurs une somme de mille livres par an, à la charge à eux de faire balayer, par les vagabonds y renfermés, les places publiques de la ville.

La récolte manqua cette année dans toute la province : les vivres étoient très-chers, & le peuple souffroit. La Communauté de ville s'assembla pour tâcher d'adoucir, autant qu'il lui seroit possible, la rigueur des temps. Elle arrêta d'accorder une somme de cinquante livres par an au Bureau d'Ingrande, pour avoir un état des grains qui descendoient la riviere de Loire. L'Intendant de la province approuva le projet, & enjoignit aux Commis de ce même Bureau de satisfaire les Maire & Echevins, afin d'empêcher le monopole. La Police défendit, dans le même temps, d'apporter de la campagne aucun raisin à vendre dans la ville. Le Parlement, pour seconder les bonnes intentions des Magistrats,

permit, par un Arrêt, à tous les Bouchers & Boulangers des villes & bourgs voisins de Nantes, d'y apporter tous les jours, & d'y vendre à toute heure pain, viande, & autres comestibles, sans que personne pût les inquiéter; & défendit à toute personne de faire des magasins de bled, sous quelque prétexte que ce fût, avec ordre aux Officiers municipaux de faire, au moins une fois la semaine, la police sur le pain. Le Roi accorde à la Communauté de ville le tirage d'une loterie de la somme de vingt-mille livres, à la charge de n'en retirer, pour tout profit, qu'une somme de cinq mille livres pour acheter des pompes & autres ustensiles nécessaires en cas d'incendie. Cette loterie étoit de dix mille billets & de cent douze lots, dont le plus considérable étoit de mille écus. L'Intendant de la province permet de créer deux nouveaux Archers pour le bien du service. Au mois d'Août, se fit l'adjudication de la somme de onze mille livres, pour la construction d'un quai projetté à la place du port Lorido, le long de la riviere de Loire. On fit aussi fermer de murs la promenade de la Motte Saint-Pierre, afin de prévenir les accidents qui y arrivoient continuellement, par les carrosses & les chevaux qui y entroient facilement en revenant de l'abreuvoir. En 1718, des chevaux attelés à un équipage prirent le mors aux dents, franchirent un mauvais parapet à demi écroulé, & se précipiterent dans la Loire avec le carrosse qu'ils traînoient. On fit aussi ouvrir, pour l'utilité publique, les puits de la place Saint-Pierre & des Changes, qu'on avoit ci-devant bouchés. Pour prévenir les accidents, il fut ordonné qu'ils seroient couverts d'une grille de fer. Le Bureau représenta, dans le même temps, que, par l'Ordonnance de Marine de l'an 1681, il étoit ordonné aux Directeurs des Hôpitaux d'envoyer, tous les ans, deux ou trois des enfants qui étoient élevés dans ces maisons, apprendre l'Hydrographie, & de leur fournir les livres & instruments nécessaires pour l'étude de cette science; & que cet article important de cette Ordonnance n'étoit point observé à Nantes. Le 27 Septembre, Victor-Marie d'Estrées, Grand d'Espagne & Maréchal de France, qui avoit été nommé Gouverneur de Nantes en 1717, fit son entrée dans cette ville. Le Maire lui présenta deux clefs d'argent. Au mois d'Octobre, la statue équestre de Louis XIV arriva, par la Loire, de Paris à Nantes, & fut déposée sous un angar sur la place du Port-au-vin. Les Magistrats de la ville demanderent ce monument, pour le mettre dans celle des places publiques de Nantes qui

ſeroit choiſie & indiquée par les Etats pour lors aſſemblés à Ancenis ; mais ils furent refuſés. La ſtatue fut conduite à Rennes, & placée devant le Palais de la Cour de Parlement. Au mois de Novembre, le Bureau de ville projetta de faire l'acquiſition entiere de la prairie de la Magdeleine, dont partie fait un Bénéfice eccléſiaſtique ; & de la prairie au Duc, que le Roi avoit aliénée en faveur de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital général. L'intention des Magiſtrats étoit de faire conſtruire, ſur la prairie au Duc, un quai, des maiſons, & des magaſins ; & de faire, de l'autre, une promenade publique décorée de bâtiments. En conſéquence, la Communauté de ville s'aſſembla, & arrêta de ſupplier le Maréchal d'Eſtrées & l'Intendant de la province, de ſeconder le Bureau dans l'exécution de ce projet. Les deux Seigneurs promirent d'employer leur crédit, & l'on préſenta une requête au Roi. Pour faciliter la réuſſite de l'entrepriſe, la Communauté de ville s'engagea à payer les deux terreins, ſuivant l'eſtimation faite par les Commiſſaires nommés à ce ſujet par Sa Majeſté ; mais le Clergé & les Hôpitaux firent échouer le projet, un des plus beaux qui ait jamais été formé pour l'embelliſſement de la ville. Le bâtiment, qui ſert de corps-de-garde, près la Monnoie, fut bâti, en cette année, avec la halle où ſe tient la Poiſſonnerie : elle coûta une ſomme de quinze mille cent cinquante livres.

1721. Arrêt du Conſeil, du 22 Avril, qui ordonne de réparer les ponts de Nantes, conformément à l'eſtimation faite, montant à la ſomme de cent quarante-huit mille cent ſoixante-deux livres dix ſols, portée au devis pour ſervir à l'adjudication deſdits travaux. Le même Arrêt ordonne auſſi de faire, à la charge des propriétaires, une ſeconde adjudication pour le rétabliſſement des pavés, tant de la ville que des fauxbourgs, qui étoient dans le plus mauvais état. Le 15 Mai, le Conſeil donne un autre Arrêt, ſur les plaintes portées par le Bureau de ville, au ſujet du leſtage & déleſtage des navires de la riviere depuis Nantes juſqu'à Paimbœuf. Depuis 1693, que les Adminiſtrateurs de l'Hôpital avoient fait l'acquêt de la place de Déleſteur, en faveur de cette maiſon, cette partie avoit entiérement été négligée. Ordonnance de Police, qui défend à tous bateliers de paſſer quelqu'un ſous le rateau, qui fermoit l'entrée du pont d'Erdre, après dix heures du ſoir. Le 15 Juillet, le Maréchal d'Eſtrées écrit au Maire qu'il a obtenu du Roi un Ingénieur militaire, réſidant à Nantes, pour veiller aux fortifications de la ville & du château. Ce n'eſt que depuis ce temps que Sa

Majesté tient un Ingénieur dans cette ville. Lettres-patentes, portant augmentation de six deniers par chaque pot de vin vendu en détail, au profit des Hôpitaux de la ville. Sur la requête présentée aux Magistrats par les Juges-Consuls, qui desiroient qu'on fît creuser & nettoyer le lit de la riviere, comblé par les sables, le Bureau de ville fait au Conseil de nouvelles représentations qui ont enfin leur effet. Le 30 Septembre, le Conseil de la Marine nomme N.... la Fond, Ingénieur du Roi à Nantes, pour prendre connoissance de l'Etat de ce fleuve, depuis Nantes jusqu'à Paimbœuf, avec ordre de faire tout ce qu'il conviendroit pour rendre la navigation plus commode. Dans le même temps, on place deux chaînes de fer, l'une, près le jeu de paume de la rue du Chapeau rouge; l'autre, vis-à-vis la maison du Bon-Pasteur, pour empêcher les charrettes d'entrer dans la ville, les jours de marché, après neuf heures du matin, en été, & après dix heures, en hiver. Création d'un Bureau de santé, composé du Maire, des Echevins, d'un Médecin, & d'un Chirurgien, à la charge de veiller à ce que les maladies contagieuses, qui affligeoient différents pays, ne pénétrassent pas dans la ville. Le 12 Septembre, le Conseil permet, par son Arrêt, au Bureau de ville de faire une provision de mille barils de farine, par chaque année, pour la subsistance des habitants. Un autre Arrêt, du 14 Novembre suivant, lui permet de faire construire un moulin sur bateau, dans la Loire, à condition de payer au domaine du Roi une redevance annuelle de dix livres. Le Bureau obtient encore, moyennant une pareille redevance, le terrein de la greve de la Saussaye, contenant trois arpents trente-sept perches : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *Isle-Feydeau.* Dès l'année suivante 1722, on commença à bâtir les magnifiques maisons qu'on y voit. C'est à cette occasion que M. Chevaye, de Nantes, fit les vers latins que nous mettons ici sous les yeux du lecteur:

Languebat Ligeris vasto diffusus in alveo
Pauper aquæ, aspectu ingratus; sed provida curat
Mens Brovii (*a*) *: extemplò contractas pulchrior undas*
Volvit, & invisæ cumulis miratur arenæ
Celsa superbarum succedere tecta domorum.

La construction des quais a coûté des sommes considérables.

(*a*) M. Feydeau de Brou, alors Intendant de la province. La reconnoissance du public a fait donner son nom à ce beau quartier.

1722. Le 24 Avril, le Conseil permet de faire l'adjudication de la somme de soixante-dix mille livres pour la reconstruction d'un nouvel hôtel de la Bourse, en place de l'ancien qui tomboit en ruines, & de la Chapelle de Saint-Julien toujours unie à ce bâtiment. Le 6 Juin, M. Laillaud, Architecte à Nantes, se chargea de l'ouvrage, à condition de rendre son renable dans trois ans. L'augmentation de l'ouvrage fit augmenter de vingt mille livres le prix de l'adjudication; de sorte que l'édifice entier coûta quatre-vingt-dix mille livres. La Bourse ne fut pas bâtie dans l'emplacement de l'ancienne, comme on l'avoit projetté : elle resta néanmoins sous le fief des Régaires. Le même Architecte se charge, pour la somme de cent vingt mille livres, de la construction de trois arches a faire aux ponts de Pirmil, sous l'inspection du Sieur Goubert, Ingénieur du Roi. On projette de faire des casernes à Nantes, pour un bataillon d'Infanterie; & une écurie assez grande pour contenir les chevaux d'un escadron de Cavalerie. La Police défend aux particuliers de laisser courir leurs volailles dans les rues; usage abusif, pratiqué de temps immémorial. Elle défend aussi d'apporter vendre à la ville des raisins & du verjus. Le 2 Décembre, on monte, pour la premiere fois, la garde, au corps-de-garde qu'on venoit de construire sur la place du Bouffay. Dans le courant du même mois, est passé le contrat de vente & d'aliénation de la Traite domaniale de Nantes, en faveur du Maréchal de Berwick. Les Etats s'assemblent en cette ville, le 17 Décembre 1723. Suppression de la Compagnie de Milice Bourgeoise de la Fosse, & création de quatre nouvelles Compagnies dans ce quartier trop étendu pour être gardé par une seule. Le 28 Janvier, Louis de la Vergne de Tressan, Evêque de Nantes, donne un long Mandement pour les écoles, tant de la ville que de la campagne : il recommande aux Maîtres & Maîtresses la lecture du Nouveau-Testament, & l'usage du Catéchisme de la Noë-Menard, dans lequel il avoit fait insérer un Arrêt du Parlement, nouvellement rendu, qui défendoit à toutes personnes de tenir école & d'enseigner dans les maisons, sans la permission du Recteur de la Paroisse. En conséquence de l'Arrêt du Conseil du 22 Mai, le pont de Sauve-tout, ci-devant en bois, est construit en pierres, pour la somme de onze mille huit cents quatre-vingt-douze livres. On obtient aussi la permission de démolir le mur de ville, en cette partie, afin d'ouvrir un chemin de la rue Saint-Léonard à la porte de Sauve-tout, & de détruire l'escalier par où l'on montoit à la

place de Bretagne. Cet escalier, composé de quatre-vingt marches, étoit très-incommode pour le public, & très-dispendieux pour la ville.

Le 20 Avril, il y eut ordre de détruire toutes les pêcheries construites sous les arches des ponts, avec défense d'en reconstruire de nouvelles à l'avenir. Les propriétaires reçoivent, en dédommagement, une somme de quatre mille cinq cents douze livres dix sols six deniers, qui leur est payée par les Receveurs des octrois. Pour le fonds de cette somme, la Communauté de ville obtient le droit privatif de la pêche, à la charge de faire pêcher avec des filets & autres ustensiles de cette espece. On fait nettoyer la riviere d'Erdre, depuis le rateau jusqu'au dessus des moulins des halles. Les Fermiers du domaine & la Communauté de ville paient chacun la moitié des frais, qui montent à la somme de quatorze mille deux cents soixante livres. C'est depuis cette année que la Maison commune ou Hôtel de ville, qui relevoit ci-devant de la Seigneurie des Dervalieres, en la Paroisse de Chantenai, releve du Roi, par Arrêt du Parlement du 23 Mai. La Compagnie des Indes, qui avoit projetté de s'établir à Nantes, fait réparer, par ordre du Roi, le pont & la chaussée de Chézine. Le 17 Juin, est rendue une Ordonnance, qui porte que tous Marchands de bled, Boulangers, & autres, qui font commerce de grains & de farines, soit par commission ou pour leur compte, seront tenus de faire, dans vingt-quatre heures, la déclaration de la quantité qu'ils en ont, soit dans leurs magasins, bateaux, navires, ou autres endroits, tant dans la ville que dans les fauxbourgs & les environs, sous peine de confiscation desdits grains & farines, &, en outre, de cinq cents livres d'amende exigibles des propriétaires des lieux où ils seront situés, & des Marchands qui contreviendront à la présente Ordonnance.

Louis de la Vergne de Tressan est transféré de l'Evêché de Nantes sur le Siege archiépiscopal de Rouen, au mois d'Octobre. Christophe-Louis Turpin Crissé de Sansai est transféré de Rennes à Nantes, dans le courant du même mois : il ne prend possession, par Procureur, que le 11 Décembre de l'année suivante, à la demande du Chapitre, qui l'avoit prié de différer cette cérémonie, pour faire publier par deux mandements, l'un du Chapitre, l'autre du Grand-Vicaire, la vacance du Siege, & la Bulle ou Jubilé accordé, le 10 Juin 1724, par le Pape Benoît XIII, à son avénement au Pontificat ; & renouveller les approbations des Confesseurs.

1724. Arrêt du Conſeil, du 7 Mars, qui ordonne de conſtruire un quai à Chézine, avec pluſieurs magaſins, tant pour l'utilité publique des habitants que pour la commodité du Commerce & de la Navigation. Autre Arrêt, qui porte qu'on conſtruira des quais depuis le pont de la Belle-Croix juſqu'à la maiſon Laurencin. Dans la nuit du 28 au 29 Avril, le feu prend à la maiſon de Nicolas la Ville, ſituée au carrefour de la Caſſerie. Un ouvrier, qui ſe portoit avec zele à éteindre les progrès du feu, y perd la vie. Le Bureau donne à ſes héritiers une ſomme de quatre cents cinquante livres. Les Marchands détaillants ſont exclus de l'Echevinage, par Ordonnance de M. le Maréchal d'Eſtrées, Gouverneur de Nantes.

1725. Le 25 Janvier, Chriſtophe-Louis Turpin Criſſé de Sanſai fait ſon entrée à Nantes, ſur le ſoir. La Communauté de ville, qui avoit fait applanir & fermer de murs la Motte Saint-Pierre, obtient la permiſſion d'y planter trois rangs d'arbres.

Le 29 Octobre, le Conſeil rend un Arrêt, qui permet aux propriétaires du terrein de la greve de la Sauſaye, ou Iſle-Feydeau, de conſtruire, à leurs frais, un pont de trois arches ſur le bras de la riviere de Saint-Felix, pour établir une communication de cette Iſle aux places du Port-au-vin & de la Bourſe, avec cette clauſe, que les propriétaires ne pourront prétendre aucun dédommagement pour les frais de l'entrepriſe, & que le Bureau de ville demeurera chargé des réparations à faire, un an après l'entiere perfection de l'ouvrage. Ce pont étoit d'autant plus utile qu'il n'y avoit que le pont de bois de la Poiſſonnerie, pour entrer à Nantes du côté du pays de Retz & du Poitou. Le 9 Novembre, la Communauté de ville adreſſe à l'Intendant de la province un plan de la prairie de la Magdeleine & des embelliſſements projettés. Le deſſein des Magiſtrats étoit d'en faire une promenade publique & d'y planter des arbres. L'Intendant approuve le projet, & donne ſes ordres pour le faire exécuter. Le Gouverneur de la ville l'appuie de ſon crédit, mais inutilement : les propriétaires du terrein s'oppoſent, de toutes leurs forces, à cette entrepriſe, & parviennent à la faire tomber, comme ils avoient déja fait en 1720. Arrêt du Conſeil, qui défend de réparer ou bâtir des maiſons dans la ville de Nantes avec d'autres matériaux que la pierre ou la brique.

1726. Par lettres du 24 Mars, le Roi permet aux Officiers municipaux d'aſſigner un terrein, hors de la ville, pour ſervir de ſépulture aux perſonnes de la Religion Proteſtante. Le 30

Mars, Arrêt du Conſeil, qui permet d'augmenter le Bureau de ville de trois Directeurs, pour qu'il ſe trouve être compoſé de ſept perſonnes, dont l'Évêque eſt le Chef, & le Préſident-né de ce Bureau. Le 2 Avril, le Conſeil accorde aux Chartreux la jouiſſance de l'étang de Barbin.

Le 13 Juillet, le Conſeil donne un Arrêt, qui permet à M. de Becdelievre, Premier Préſident à la Chambre des Comptes, de prendre ſéance au Bureau des Hôpitaux de Nantes, immédiatement après l'Evêque, & d'y préſider en ſon abſence. Les Chevaliers du Papegault reçoivent ordre de prendre les armes, & d'aller défendre les côtes de Bretagne, menacées par les ennemis de l'Etat. La Police rend une Ordonnance pour la conſervation des vignes dans le Comté de Nantes.

1726. Le Dimanche 18 Août, on fait à Nantes de grandes réjouiſſances, & des feux de joie, avec illumination générale, au ſujet de la convaleſcence du Roi. Le *Te Deum* eſt chanté ſolemnellement dans l'Egliſe Cathédrale & dans toutes les Egliſes de la ville. Le 21 du même mois, les Officiers municipaux poſent, au nom du Maréchal d'Eſtrées, la premiere pierre des quais & calles de Chézine, qui ſont nommés *quais* ou *ports d'Eſtrées*. Le 27 Septembre, M. le Comte de Maurepas, Miniſtre & Secretaire d'Etat, envoie au Maire de Nantes un ordre du Roi, qui obligeoit les Capitaines des navires de la riviere, d'apporter des Colonies & autres pays des plantes & des graines médicales pour le jardin des Apothicaires. Le même ordre eſt envoyé aux Commiſſaires de la Marine, pour les prévenir des obligations impoſées, & les avertir de faire remplir exactement les intentions de Sa Majeſté. L'Intendant du jardin royal des plantes fait paſſer, aux Maîtres Apothicaires, pluſieurs graines dont ils manquoient. Le 3 Décembre, le Maréchal d'Eſtrées & Madame ſon épouſe arrivent à Nantes, & y ſont reçus avec beaucoup de magnificence. Dans le même temps, la Compagnie des Indes renouvelle ſon projet de s'établir à Nantes, & de bâtir des magaſins au bas de la Foſſe.

1727. Le 21 Mai, M. le Comte de Maurepas paſſe à Nantes. La Communauté de ville envoie ſes Députés au devant de ce Miniſtre juſqu'au Temple de Maupertuis. Soixante jeunes gens, en habit d'écarlate, s'avancent juſqu'à Sautron, & accompagnent ce Seigneur juſqu'à Nantes. Environ le même temps, M. Mellier, Maire, du conſentement du Gouverneur de la province & de l'Intendant, établit dans l'hôtel de la Bourſe le Concert

ſpirituel, ou l'Académie de Muſique, composé de deux cents habitants, taxés à cinquante livres chacun; ce qui fait un revenu annuel de dix mille livres. On fait défenſe au Syndic des Apothicaires de prêter les clefs du jardin des plantes à différentes perſonnes, qui alloient s'y divertir & y cauſoient beaucoup de dégâts.

Le 20 Août, le Roi envoie à l'Intendant de la province des ordres pour les Maire & Echevins de Nantes, à l'effet de faire l'ouverture du magnifique tombeau qui eſt dans l'Egliſe des Carmes. Ces ordres portoient que, ſi les clefs de ce mauſolée ſe trouvoient égarées, Sa Majeſté permettoit au Maire de le faire ouvrir en ſa préſence, celle des Députés commis à cet effet, & des Religieux Carmes; qu'après la viſite & deſcription faite des choſes y contenues, il ſeroit refermé & mis dans ſon premier état, pour y reſter juſqu'à nouvel ordre, avec injonction aux Carmes d'obéir à l'Ordonnance, qui fut reçue à Nantes le 27 Octobre. Le 16 & 17 ſuivant, on procéda au procès verbal du tombeau. On leva d'abord la pierre tombale, au deſſous de laquelle ſe trouva un vuide de trois pieds trois pouces de longueur, de deux pieds onze pouces de largeur, ſur trois pieds de profondeur. Dans le bas étoit un mur maçonné en pierres de taille, lequel fut percé, & fut trouvé avoir quatre pieds d'épaiſſeur. Dès que l'ouverture fut pratiquée, on fit entrer un homme dans le tombeau: il rapporta un petit coffre, qui étoit placé du côté gauche, entre deux cercueils poſés ſur des grilles de fer; le coffre étoit de plomb, & formoit un quarré de onze pouces de longueur, ſur ſix pouces neuf lignes de largeur, & huit pouces ſix lignes de hauteur. Au deſſus étoit un couronnement en forme de cercueil, de deux pouces ſix lignes de hauteur, chargé de huit hermines en relief. Ce coffre étoit ſans ouverture & ſoudé de toutes parts; il avoit deux anſes mobiles auſſi de plomb, orné de ſix hermines en deux rangs, ſur chaque face de ſa longueur. Aux deux faces du bout, étoit un écu d'armoiries, portant neuf macles ſans blaſon, poſées 3, 3, 2, 1, ſommées d'un lambel en chef à quatre pendants. Ce coffre en renfermoit un autre de fer, avec une anſe mouvante de même matiere. Il étoit tout baigné d'eau & preſque mangé par la rouille. On y remarqua pourtant, aux deux extrêmités, quelques ouvrages en relief, mais qu'on ne put diſtinguer, parce que tous les traits étoient effacés par la rouille. On y trouva renfermée une boîte de plomb, de ſix pouces ſix lignes de longueur,

de trois pouces ſix lignes de largeur, ſur cinq pouces ſix lignes de hauteur, dans laquelle étoit renfermée une autre boîte d'or, de forme ovale, approchant de celle d'un cœur, qui avoit ſix pouces de longueur, ſur quatre pouces dix lignes de largeur, avec une couronne d'or fleurdeliſée, d'un pouce quatre lignes de hauteur, jusqu'à la pointe des fleurs de lis. Cette boîte étoit auſſi entourée d'une cordeliere d'or y adhérente. Sur le cercle de la couronne étoit écrit, en lettres capitales émaillées de verd,

d'un côté :	de l'autre :
CVEVR DE VERTUS ORNÉ.	*DIGNEMENT COURONNÉ.*

Au deſſous de la couronne ſont écrits, d'un côté de la boîte ou cœur d'or, en capitales, ces mots émaillés de verd :

EN : CE : PETIT : VAISSEAU : DE : FIN : OR : PUR : ET : MUNDE :
REPOSE : UNG : PLUS : GRAND : CUEUR : QUE : ONQUE :
DAME : EUT : AU : MONDE :
ANNE : FUT : LE : NOM : D'ELLE : EN : FRANCE : DEUX : FOIS :
ROINE :
DUCHESSE : DES : BRETONS : ROYALE : ET : SOUVERAINE :
MCV. XIII.

De l'autre côté ſont écrits ces vers, en mêmes caracteres, & en capitales :

Ce : cœur : fut : ſi : très-haut : que : de : la : terre : aux : cieux :
Sa : vertu : libérale : accroiſſoit : mieux :
Mais : Dieu : en : a : reprins : ſa : portion : meilleure :
Et : cette : part : terreſtre : en : grand : deuil : nous : demeure.
IXe. Janvier.

Au deſſus & au milieu de la couronne, étoit une *M* adhérente à la cordeliere par ſon milieu, & en partie émaillée de verd. Cette *M* a huit lignes de hauteur & ſix lignes & demie de largeur. Dans cette boîte, eſt renfermé le cœur de la Reine Anne, enveloppé d'un ſcapulaire d'étoffe preſque pourri. La boîte peſoit, avec ſa couronne, deux marcs une once & demie & deux gros d'or. Le caveau a neuf pieds neuf pouces de longueur, ſix pieds neuf pouces de largeur, avec une voûte, en tuffeau, de ſix pieds

de hauteur ſous clef. A deux pieds ſix pouces du ſol, ſont poſées deux barres de fer, de deux pouces ſix lignes de largeur, ſur neuf lignes d'épaiſſeur, placées de champ, écartées d'un pied les unes des autres, & ſcellées dans les murs; de ſorte qu'elles forment une grille ſur laquelle ſont poſés trois cercueils de plomb. Celui du milieu eſt parſemé d'hermines en relief du côté de la tête; &, au côté droit, eſt l'inſcription ſuivante, gravée ſur une plaque de plomb, en écriture gothique:

Cy-dedans giſt le corps du Duc François II de ce nom, lequel regna trente ans Duc de Bretagne, puis trépaſſa à Coueron, le 8 Septembre l'an mil quatre cent quatre-vingt-huit, & fut céans enſépulturé.

A la tête du même cercueil, eſt un écu aux armes de Bretagne, en relief, avec une table de plomb, ſur laquelle eſt une couronne ducale.

Le cercueil de la droite eſt pareillement ſemé d'hermines, en relief; & à ſa gauche, vers la tête, eſt une inſcription gravée ſur une table de plomb, en caracteres gothiques:

Cy-dedans giſt le corps de Marguerite de Bretagne, fille aînée du Duc François I du nom, & d'Iſabeau, fille aînée du Roi d'Ecoſſe, & premiere femme de ce Duc François II; laquelle trépaſſa l'an M. IVC. LXXX, le 25 Septembre, & fut céans enſépulturée.

A la tête du même cercueil, eſt un écu aux armes de Bretagne, en relief, poſé ſur une table de plomb, avec une couronne ducale. Le cercueil à gauche a auſſi une inſcription gravée du côté de la tête, à droite, ſur une lame de plomb, en caracteres gothiques:

Cy-dedans giſt le corps de Marguerite de Foix, Ducheſſe, & ſeconde femme du Duc François II, laquelle trépaſſa l'an M. IVC. LXXXII, le 15 Mai; de laquelle ledit Duc eut deux filles, dont Anne, la fille aînée, fût Reine de France deux fois, & fit apporter ce corps de Saint-Pierre de Nantes, qui premier avoit été céans enſeveli, & le fit mettre cy & poſer en ſépulture, l'an M. D. VII, le 25 Mai.

Le Commerce augmentoit tous les jours, & les Juges-Conſuls ne pouvoient ſuffire au grand nombre d'affaires qu'il faiſoit naître.

Les habitants demanderent une augmentation d'Officiers à la Cour du Consulat, & l'obtinrent par l'Edit du 23 Juin 1727, qui, au lieu de deux Consuls, en crée quatre. L'élection du premier Juge & des quatre Consuls se fit le 25 Juillet suivant. Depuis ce temps, la forme de l'élection est changée : deux des Consuls sortent tous les ans d'exercice, & sont remplacés par deux nouveaux sujets qui siegent pendant deux ans.

1728. Les arbres qui décorent le jardin de l'Hôtel de ville, sont plantés, au mois de Février, d'après le plan de M. Gabriel, Contrôleur général des bâtiments, jardins, & manufacture du Roi.

Au mois de Décembre, la Communauté de ville représente qu'il seroit utile qu'il y eût un marché le lundi. Sa demande lui est accordée par lettres-patentes du 28 Avril 1729. En cette année, suppression des droits de péage, prétendus, sur la riviere de Loire & autres lieux, par les Abbé, Prieur, & Religieux de Geneston, par Arrêt du Conseil du 8 Mars. La manufacture royale de verrerie est rétablie au bas de la Fosse. Démolition de l'ancien porche de la rue du Bois-tortu, par ordre de l'Intendant. M. Louis Laillaud, Architecte à Nantes, se charge, pour une somme de cent quatre-vingt-dix mille cinq cents livres, de la construction des ouvrages à faire au pont de Pirmil, suivant le devis de M. Gabriel, premier Ingénieur des ponts & chaussées du Royaume. Dans le courant de Septembre, il ne fait presque point de vent. La farine manque & cause une disette dont tout le monde se ressent. Elle auroit eu des suites fâcheuses, si les provinces voisines n'avoient fait conduire, par la Loire, des farines en cette ville.

Arrêt du Conseil, du 11 Octobre 1729, qui ordonne à tous les particuliers qui feront bâtir des maisons dans la ville ou les fauxbourgs, d'en faire voûter les caves en pierres. Confirmation d'un bref du mois de Juin 1731, qui érige la Communauté des Filles Pénitentes de Nantes en Monastere Régulier de l'Ordre de Sainte-Marie-Magdeleine.

1732. Le nouveau tarif des droits dus aux Prêtres & aux Fabriques de la ville & des fauxbourgs, publié par un Mandement de l'Evêque, fait tomber la Confrairie de la Contractation, établie l'an 1601. Cette Confrairie étoit une espece d'association entre les Négocians de Nantes & ceux de Bilbao, en Espagne. Elle faisoit ses cérémonies de religion, & prenoit ses délibérations dans le Couvent des Cordeliers.

1733. Les Freres des Ecoles Chrétiennes, instituées, en 1681, par Jean-Baptiste de la Salle, Chanoine de la Métropole de Rheims, sont appellés à Nantes par Christophe-Louis Turpin Crissé de Sansai, pour y enseigner gratuitement les pauvres enfants de la ville. Ils n'ont d'abord pour vivre que les charités de quelques personnes pieuses, qui desiroient les retenir dans la ville. On leur assigne ensuite quelques revenus qui ne sont que momentanés, par la soustraction des fonds promis. Ils logent à louage pendant dix ans, & changent souvent de demeure; mais, en 1742, l'Evêque, pour obvier à ces déplacements incommodes, obtient du Roi un terrein de quarante-cinq cordes en superficie, dans les fossés de Mercœur, & fait construire des Ecoles & un logement convenable aux Freres qui les dirigent. L'Arrêt du Conseil est du 6 Juin. Dans le même temps, le Chapitre de la Cathédrale, voulant donner une nouvelle forme au chœur de son Eglise, fait combler une crypte qui étoit au haut de ce chœur, & raser les tombeaux des Evêques Henri le Barbu & Pierre du Chaffault. Ils veulent en faire autant à celui du Duc Jean V, mais le Substitut du Procureur général s'y oppose. Le Chapitre en écrit en Cour, & ne peut rien obtenir. On lui permet seulement de placer l'autel, de maniere que le tombeau qui étoit précédemment devant se trouve aujourd'hui derriere. Cette entreprise coûte des sommes considérables, & le Chapitre est obligé de vendre le crucifix d'argent de l'abside avec les images de la Sainte Vierge & de Saint Jean, du même métal, qui accompagnoient ce Christ. Les précieuses mitres des anciens Evêques, presque toutes couvertes de lames d'or, de perles fines, de pierreries, & tous les autres monuments de la piété de nos Peres, disparoissent pour l'ornement du chœur, de l'autel, de la grille, & de la balustrade, qu'on voit aujourd'hui à cette Eglise. Il faut convenir que ces changements étoient néceſſaires. Avant quils fussent faits, le peuple, qui assistoit à l'Office, ne pouvoit voir ni le Célébrant ni les Chanoines, parce que le chœur étoit fermé de toutes parts. La vente de la Compagnie des Indes, qui, jusques-là, s'étoit faite à Nantes, est transférée à l'Orient.

1735. Par Déclaration du 1er. Octobre, enrégistrée au Parlement le 12 suivant, les deux Facultés des droits sont transférées de Nantes à Rennes, & y font l'ouverture de leurs leçons le 2 Janvier 1736. Les autres Facultés restent à Nantes. Le pont de Sainte-Catherine, qui étoit en bois, tombe & écrase

par ſa chûte deux ou trois perſonnes. La Ville en fait reconſtruire un autre de deux arches, en pierres.

1738. L'Evêque bénit & poſe la premiere pierre de l'édifice de la Chapelle de la Retraite des femmes, dans la Paroiſſe de Saint-Léonard. Louis-Touſſaint, Duc de Brancas, Grand d'Eſpagne & Maréchal de France, eſt nommé Gouverneur des ville & château de Nantes, le premier Avril, & fait ſon entrée le 8 Septembre ſuivant.

1739. Octrois de cinq ſols par pipe de vin paſſant ſur le pont de la porte de ville de Saint-Pierre, accordés pour neuf années à l'Egliſe Cathédrale, à compter du 1er. Mars 1739.

1742. Le pont de la Caſſerie, qui étoit en bois, tombe & cauſe des accidents fâcheux & des pertes conſidérables. La Ville le fait reconſtruire en pierres, pour lui donner plus de ſolidité. Environ le même temps, le Vicaire de Saint-Léonard, ſortant de l'Egliſe ſur le ſoir, laiſſe dans la ſacriſtie un flambeau mal éteint, qui ſe rallume & met le feu. L'incendie ſe communique avec rapidité, & détruit toute l'Egliſe. Le feu prend auſſi à la halle de la grande boucherie, & la réduit en cendres : les uns attribuent cet accident aux foins des greniers qui s'étoient échauffés & enflammés ; d'autres penſent, au contraire, qu'il venoit de l'imprudence de quelqu'un, qui, en ſe retirant le ſoir, avoit laiſſé tomber quelques étincelles de feu en cet endroit. Conſtruction de la porte de Brancas.

1743. On commence à bâtir le quai qui conduit de la poterne au Port-au-vin, & l'on démolit la contreſcarpe & la porte neuve, bâties, par le Duc de Mercœur, à l'entrée du Marchix. Arrêt du Conſeil, qui fixe les débornements du terrein accordé aux Freres des Ecoles Chrétiennes, dans les foſſés de Mercœur. Les charités qui faiſoient ſubſiſter ces Freres étant ſupprimées par la mort ſucceſſive de leurs bienfaicteurs, pluſieurs perſonnes de conſidération les preſſent d'ériger un penſionnat, qui, en leur procurant un certain bien-être, les mettroit en état, ſans être à charge à perſonne, de continuer leurs ſervices au public, par l'inſtruction gratuite que près de trois cents enfants reçoivent annuellement dans leurs Ecoles de Charité. Le nombre des penſionnaires, qui y ſont reçus depuis l'âge de huit ans juſqu'à quatorze incluſivement, eſt fixé à ſoixante, parce que leur logement ne leur permet pas d'en admettre davantage. On leur enſeigne la Religion, les bonnes mœurs, & on les diſpoſe à la premiere Communion ; on leur apprend à lire le latin, le français,

& les écritures manuſcrites ; les écritures de toutes eſpeces pour les cabinets & les bureaux ; l'arithmétique pratique & raiſonnée; la partie du Commerce, conſiſtant dans la tenue des livres en parties doubles & ſimples, les changes étrangers ; les élements de géométrie, &c. &c.

1744. Le Chapitre de la Collégiale, qui vouloit former un nouveau chœur & un autel à la romaine, détruit l'ancien jubé, & fait ôter les tombes & les épitaphes qui s'y trouvoient. Il y avoit dans cet endroit, du côté de l'Evangile, depuis le quinzieme ſiecle, un tombeau, en bronze, d'un Seigneur & d'une Dame de Thouaré, que Pierre de Bretagne, depuis Duc ſous le nom de Pierre II, avoit laiſſé comme il étoit dans le temps qu'il avoit fait bâtir cette Egliſe. Les Chanoines, moins ſcrupuleux que le Prince Breton, le font enlever, & n'en laiſſent plus ſubſiſter aucuns veſtiges. L'année ſuivante, on fait réparer & élargir le quai de la poterne.

1746. Chriſtophe-Louis Turpin Criſſé de Sanſai meurt à Chaſſais, le 29 Mars, & eſt inhumé dans ſa Cathédrale, au mois d'Avril ſuivant. Pierre III du nom, dit *Mauclerc de la Muzanchere*, eſt nommé pour lui ſuccéder, le 17 Avril; ſacré le 8 Octobre ; prend poſſeſſion, par Procureur, le 3 Novembre; & ſe rend à Nantes le 2 Janvier 1747.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthievre, nommé Gouverneur de Bretagne le 31 Décembre 1736, arrive à Nantes, le 7 Février 1747, ſur les ſept heures du ſoir, avec Madame Marie-Thérеſe-Félicité d'Eſt de Modene, & les Dames de Saluces & de Clermont, qui étoient dans le même carroſſe. Cette illuſtre compagnie eſt reçue à la porte de Saint-Nicolas, par le Lieutenant de Roi, & le Maire qui préſente au Prince les clefs de la ville. Son Alteſſe ſe contente de les toucher, & dit qu'elles ſont en bonnes mains. La Milice Bourgeoiſe & le Régiment de Roth, Irlandais, étoient ſous les armes, & bordoient les rues juſqu'à l'hôtel de Roſmadec, dans la rue de Verdun, où vont loger le Prince & les Dames. Le lendemain, M. le Duc & Madame la Ducheſſe ſe rendent à la Cathédrale, & ſont reçus par l'Evêque, à la tête de ſon Chapitre, qui chante un *Te Deum* ſolemnel. Quelques jours après, le Prince va dîner à l'Evêché, & ſe rend *incognitò* au château pour en examiner la ſituation & les forces. Le 15 Février, la Maiſon de ville eſt magnifiquement illuminée, & fait tirer un feu d'artifice, pour l'amuſement de M. le Duc qui reſte près de cinq mois à Nantes. M. le

Marquis de Brancas est nommé Gouverneur de cette ville, le 20 Février. Lettres d'arrentement de la Chapellenie de Sainte-Catherine, desservie, dans l'Eglise de Saint-Similien, par Joseph le Roux, Prêtre, enrégistrées à la Chambre des Comptes le 11 Mars. Le 20 ou 21 Mars, quatorze Religieuses du Couvent de Saint-Cyr de Rennes arrivent à Nantes, pour se rendre, les unes à Loudun, les autres à Tours, où elles avoient ordre d'aller par lettres de cachet. Elles logent chez des particuliers, parce que les Religieuses Calvairiennes refusent de les recevoir. L'Evêque & son Chapitre décident que la procession de la Fête-Dieu n'ira plus à Saint-Nicolas, comme à l'ordinaire. Pendant cette cérémonie, il survient une pluie si abondante qu'on est obligé d'entrer le Saint-Sacrement à Saint-Saturnin. Le peuple, toujours superstitieux, se met à crier que c'est une punition du Ciel irrité du changement qu'on avoit fait dans l'ordre de la procession. Le 23 Juin, la Duchesse de Penthievre part de Nantes pour Paris, & M. le Duc va visiter les côtes de Bretagne. Ce Prince revient à Nantes, le lundi 23 Octobre suivant, à sept heures trois quarts du soir, & part le lendemain pour Paris, à huit heures du matin, après avoir entendu la Messe à Notre-Dame.

1748. Le Présidial qui, depuis le 16 Janvier, tenoit ses séances aux Jacobins, fait sa premiere entrée au Palais qu'on venoit de rétablir sur la place du Bouffay. Le 16 Janvier, Pierre Mauclerc visite son diocese, qui ne l'avoit pas été depuis sept ans. La Chancellerie existoit encore, en 1748, auprès du Palais du Présidial. La Prévôté est réunie à ce Siege, l'an 1749, en vertu d'un Arrêt du Conseil, rendu au mois d'Avril.

1751. La maison du Bénéfice des Saulner, dans la Paroisse de Saint-Léonard, est donnée à l'Hôtel-Dieu, moyennant une certaine redevance annuelle ou titulaire, par Arrêt du Conseil & lettres-patentes en conséquence. C'est présentement l'auberge du Cheval-blanc, remarquable par le vaste bâtiment qui la forme. Dans la nuit du 14 au 15 Mars, on essuie à Nantes le plus terrible ouragan.

1752. Arrêt du Conseil & lettres-patentes, portant réunion de l'Office de Chevalier d'honneur au Corps des Officiers du Siege présidial de Nantes. Translation des foires & marchés de chevaux, bœufs, &c. de la place de Bretagne à la place de Viarme, au profit de la Communauté de ville. Lettres-patentes sur Arrêt, portant homologation d'un traité conclu entre l'Evêque de Nantes & les Officiers municipaux, au sujet des moulins de Barbin cédés à la Ville par le Prélat.

1753. Le Bureau de ville fonde, en vertu d'un Arrêt du Conseil, la Bibliotheque publique, projettée dès 1588 : elle est placée chez les Prêtres de l'Oratoire, & composée de celle de cette maison, de celle de Charles de Bourgneuf, Evêque de Nantes; des bienfaits de l'Abbé Barin, Grand-Vicaire de l'Evêque; & des livres que la Ville achete pour les y placer. Elle n'est ouverte que trois jours dans la semaine, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à cinq en hiver, & six en été. Homologation ordonnée par lettres-patentes, de la délibération du Bureau de ville, portant qu'il sera payé, tous les ans, aux Juges-Consuls, une somme de cinq mille livres.

1755. Les deux tours du pont de la Poissonnerie sont démolies, avec le cavalier & les fortifications qui étoient sur le Port-Maillard, auprès de la porte de ce nom. Les batardeaux pour la construction du pont d'Aiguillon, furent faits en 1756. La premiere pierre de la culée de ce pont, du côté de la ville, fut posée le 27 Septembre 1757; & celle du côté de la Sausaye, le 29 Octobre 1758, par M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en chef dans la province; & Madame la Marquise de Becdelievre, épouse de M. le Premier Président de la Chambre des Comptes. Enfin, le 12 Juin 1760, fut posée la clef & derniere pierre de la voûte de cet édifice, sur lequel on voit les armes de M. le Duc. Sous la premiere pierre fut posée l'inscription suivante:

Regnante Ludovico XV dilectissimo, ill. ac pot. Dom. Emm. Arm. Duplessis-Rich. Dux d'Aiguillon, Par Fr. Reg. Ord. Eq. torq. nob. Gen. Armoricæ Præf. mil. Leg. gen. urbis Nannetensis alter conditor, Commercii patronus, felicitatis publicæ propagator, toto plaudente & exultante populo, Anglorum victoris apud S. Cast. in sept. Arm. plaga, die Sept. XI. & prov. lib. feliciter reducis præsentiâ recreato, pontis anteà lignei, vulgò dicti de la Poissonnerie, *nunc lapidei, nuncupati* d'Aiguillon, *& Fougeroux de Blaveau, rei mar. mach. reg. operâ extructi, primum huncce lapidem posuit, Ædilibus D. D. Equite Gellée de Prémion, Majore; Joubert du Colet, Bridon, de Naviere, Haugardiere, Equite Libault-Terrien; Giraud, Proc. regio, anno Domini M. DCC. LVIII, die Oct. XXIX.*

1756 & 1757. M. Cacaud, Architecte, leve le plan de la

ville, par ordre des Officiers municipaux, qui le dédient à M. le Marquis de Brancas. La possession de l'endroit appellé *Port-Communeau*, est confirmée aux Religieuses de Sainte-Marie-Magdeleine, dites *Pénitentes*. On leur permet d'en augmenter leur enclos, à la charge de n'y faire aucun bâtiment, & à condition qu'en cas de guerre la Ville en disposera selon son bon plaisir. En conséquence les Religieuses s'obligent à payer, à la décharge de la Ville, les rentes de vingt-trois livres seize sols, de sept livres treize sols, & d'une livre dix sols, auxquelles le terrein est sujet depuis le 20 Août 1702 & le 20 Février 1703. Peu de temps après, la Ville reprend une partie de ce terrein pour agrandir la place du Port-Communeau, sur laquelle étoit jadis la tour, dite *grosse bombarde*, au bord de la riviere d'Erdre. L'Académie de Musique est supprimée, en 1758, faute de souscripteurs.

1759. Etablissement des fabriques d'indiennes à Nantes. Lettres-patentes concernant le gouvernement de l'Hôpital : elles portent que le Bureau sera composé des Directeurs suivants, sçavoir, de l'Evêque, du Premier Président de la Chambre des Comptes, du Président du Siege présidial, & d'un Membre de la Communauté de ville, lesquels seront nommés par leurs Compagnies, & auront séance & présidence dans le rang ci-dessus. Outre ces Directeurs, le Bureau sera en outre composé de huit élus, nommés par le Bureau lui-même, & pris du Corps de la Noblesse, ou principaux habitants & Bourgeois de la ville & des fauxbourgs, qui auront séance près les Députés-nés, & présideront en leur absence suivant l'ordre de leur nomination. Etablissement d'une Société de Lecture, ou Chambre Littéraire, avec approbation du Roi. Depuis ce temps, il s'en est établi deux autres en cette ville.

Comme le Palais de la Chambre des Comptes étoit en très-mauvais état & menaçoit ruine, le Conseil donna un Arrêt, le 7 Octobre 1759, qui portoit que les archives de cette Chambre seroient transportées au Couvent des Cordeliers, où la Compagnie commença à tenir ses séances en 1760. On démolit sur le champ ce Palais, pour le reconstruire à neuf dans l'endroit où il est aujourd'hui situé. En conséquence, le 28 Mai, le Roi donna un Arrêt & des lettres-patentes pour cette entreprise, lesquels portoient don & approbation des fonds y destinés. Le 19 Juillet 1763, furent creusés les fondements du nouvel édifice, & la premiere pierre en fut posée, le 6 Septembre suivant,

par M. le Duc d'Aiguillon, Commandant en la province, & par Madame la Marquise de Becdelievre, épouse de M. le Premier Président, en présence des Commissaires de la Chambre des Comptes.

L'inscription suivante fut gravée sur une lame de cuivre, qui fut incrustée dans cette premiere pierre :

Regnante Ludovico XV, optimo Principe, Lud. Joan. Mar. Borb. Duce Pentheverio, Provinciam feliciter gubernante, ill. ac pot. Dom. Emm. Arm. Duplessis-Richelieu, Dux Aiguillonius, Par Franc. reg. Ord. Eq. torq. nob. Gen. mil. Legat. gen. Alsaciæ Præses, reg. Armoricæ Præfectus, Comitat. Nannet. Prætor, Provinciæ defensor, fugatis ad S. Catuodum Anglis, Artium tutor & cultor, Nannet. alter conditor, in communi temporum difficultate, Rege & Arm. Comitiis opes largientibus, &c. ædificatæ hujus supremæ rationum regiarum Curiæ primum hunc lapidem, anno Domini M. DCC. die Sept. IV, Proto-Præside D. D. Hilarione-Francisco, Marchione de Becdelievre, &c. summo Procuratore regio, D. Henrico-Annâ-Salomone de la Tullaye, nobilibus operis moderatoribus, duce & autore J. B. Ceinerai, Archit.

1760. Lettres-patentes, portant confirmation de l'établissement de l'Hôpital du Sanitat. Les Etats, assemblés à Nantes, donnent une somme de vingt mille livres pour applanir les Mottes de Saint-Pierre & de Saint-André, & combler les fossés de la ville en cette partie, afin d'en faire des promenades. Ce travail devoit être fait par les pauvres. Ces promenades se nomment aujourd'hui *le Cours des Etats* : elles sont décorées de deux allées d'ormeaux & d'un petit bosquet de tilleuls.

1762. Le Roi Louis XV honore la ville de Nantes de son portrait enrichi d'un cadre magnifique. Ce précieux monument est placé dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Les Jésuites ont long-temps exercé la place de Professeur royal d'Hydrographie & de Mathématiques à Nantes. Lors de la dissolution de cette Compagnie, le Bureau de ville nomma, le 5 Août 1762, M. Rousseau, Professeur de Physique dans la Congrégation de l'Oratoire, pour remplir cette place. M. le Duc de Penthievre, Amiral de France, en vertu des droits de sa place,

y nomma M. Lyons ; ce qui occaſionna un procès, le 22 Mai 1767 : le Parlement de Bretagne rendit, pour lors, un Arrêt, qui fait défenſes à toutes perſonnes d'exercer la place de Profeſſeur d'Hydrographie & de Mathématiques, au port de Nantes, ſans être pourvues par l'Amiral de France ; & M. Lyons fut maintenu dans la poſſeſſion de ſon emploi. En 1771, M. le Duc de Penthievre nomma à ſa place M. l'Evêque, qui l'exerce maintenant : ce dernier eſt Membre de l'Académie royale de Marine, de la Société Philantropique, & auteur de pluſieurs Ouvrages ſur l'Aſtronomie & la Marine.

1764. Le Bureau de ville obtient du Conſeil la permiſſion d'emprunter la ſomme de trois cents mille livres pour la confection des travaux publics. L'année ſuivante, la Communauté des Savetiers ou maîtres Carreleurs, eſt réunie à celle des Cordonniers, pour ne former qu'un ſeul Corps de métier, par lettres du Conſeil du 26 Mars, & lettres-patentes du 10 Avril enrégiſtrées au Parlement.

1766. Commencement des embelliſſements projettés a Nantes. Les lettres-patentes données à ce ſujet portent que Sa Majeſté, s'étant fait repréſenter en ſon Conſeil l'Arrêt rendu, &c. ayant égard aux repréſentations du Sieur Duc d'Aiguillon, a approuvé & autoriſé, approuve & autoriſe les nouveaux projets d'embelliſſements tracés ſur le plan du Sieur Ceinerai, Architecte-Voyer de ladite ville, & veut qu'ils ſoient exécutés. En conſéquence, Sa Majeſté permet aux Officiers municipaux de vendre, arrenter, & diſpoſer de tous les terreins vagues qui ſont lavés ſur le plan en couleur griſe, à la charge d'en employer le produit auxdits embelliſſements, &c. &c.

1767. Lettres-patentes du 24 Mars, confirmatives de l'établiſſement du Séminaire des Prêtres Irlandais à Nantes, avec permiſſion d'acquérir par dons de legs, dotations, &c. Les lettres autoriſent l'Evêque à pourſuivre, ſelon les regles & formes canoniques, la ſuppreſſion du titre du Prieuré de Saint-Creſpin en bas Anjou, pour les fruits & revenus de ce Bénéfice être annexés, à perpétuité, audit Séminaire.

1768. Arrêt du Conſeil, qui permet au Prieur Commendataire de Saint-Martin en Sainte-Croix de Nantes, & de la Magdeleine en Bois, ſon annexe, d'afféager, au profit de ce Prieuré, des landes ſituées dans les Paroiſſes de Doulon, Sainte-Luce, Carquefou, & Thouaré. Lettres-patentes, portant permiſſion aux Religieuſes de Sainte-Marie-Magdeleine, dites *Pénitentes*, de faire

l'acquisition de deux jardins & d'une maison pour agrandir leur enclos.

1769. Arrêt du Conseil & lettres-patentes, qui permettent au Bureau de ville d'emprunter des Commerçants une somme de deux cents mille quatre cents livres pour la reconstruction de l'hôtel de la Bourse.

1770. Au mois de Décembre, les eaux de la Sevre débordent avec tant de violence qu'elles emportent le pont Rousseau. La Ville y fait faire un bac pour passer *gratis* les voyageurs & les voitures.

1771. Etablissement des fiacres, ou carrosses publics, à Nantes.

1772. Lettres-patentes, portant confirmation de l'établissement de la Communauté du Bon-Pasteur, pour servir de retraite aux femmes & filles qui s'y présenteront volontairement pour expier leurs désordres passés, à la charge de les y recevoir *gratis*. La Communauté de ville obtient la permission d'emprunter, au denier vingt, une somme de trois cents mille livres, exempte du dixieme & des quatre sols pour livre, à condition d'en faire le remboursement en six années, à compter du premier Janvier 1773, par tirage en forme de loterie, à la charge d'employer cet argent au rétablissement des banlieues des routes de Paris, de Rennes, de Clisson, de Machecou, & à la reconstruction du pont Rousseau.

Arrêt du Conseil & lettres-patentes, portant don & concession à la Communauté de ville, des atterrissements faits & à faire, par digues & autres travaux, dans la riviere de Loire, au dessus & au dessous des ponts.

1774. Le grand cimetiere public est béni, le 25 Octobre, par le Recteur de Saint-Saturnin, en présence des autres Recteurs. Pierre Mauclerc de la Muzanchere meurt dans son Palais épiscopal, & est enterré dans son Eglise Cathédrale. M. Jean-Augustin de Frétat de Sarra est transféré de l'Evêché de Tréguier à celui de Nantes. Ce Prélat est le cent quinzieme Evêque de Nantes.

Le 23 Mai 1777, M. le Comte d'Artois, frere du Roi, arriva à Nantes sur les cinq heures du soir. La présence de ce Prince causa une joie inexprimable aux habitants, qui s'empresserent de lui témoigner leur amour par des acclamations réitérées. Deux Compagnies de jeunes gens de la ville, au nombre de cent quarante-huit, l'une en uniforme de Dragons, & l'autre en uniforme de Cuirassiers, avoient formé, sur la route de Vannes, un camp

dans lequel étoient deux marquiſes également parées. Dans celle à droite, occupée par les Dragons, on avoit ſervi une table de quatre-vingt couverts; dans celle à gauche, occupée par les Cuiraſſiers, étoit une ſalle préparée pour les rafraîchiſſements. A l'arrivée du Prince en cet endroit, M. Drouin, Commandant des Dragons, accompagné de M. Giraud, Capitaine des Cuiraſſiers, alla le complimenter, & le ſupplia de vouloir bien que les deux Compagnies lui ſerviſſent de Gardes pendant ſon ſéjour à Nantes. Le Prince y conſentit, & continua ſa marche, précédé des Dragons & Cuiraſſiers, dont les chefs étoient aux portieres. Le chemin, depuis le camp juſqu'au château, étoit bordé d'une foule immenſe de peuple, & de deux haies des habitants ſous les armes. Son Alteſſe Royale fut complimentée par les Officiers municipaux, qui lui remirent les clefs à la porte de Saint-Nicolas. On avoit fait dreſſer en cet endroit un arc de triomphe, orné d'inſcriptions analogues à l'heureuſe arrivée du Prince, qui y fut ſalué par vingt-un coups de canons. Il traverſa la ville avec toute ſon eſcorte, & alla loger au château. De là il ſe rendit, à pied, au ſpectacle; on joua la Partie de Chaſſe de Henri IV, & les Acteurs eurent l'adreſſe de faire entrer quelques couplets à la louange de ce ſpectateur auguſte.

Le lendemain, Son Alteſſe Royale alla voir le tombeau qui eſt dans l'Egliſe des Peres Carmes, & fut reçue ſous le dais par le Prieur du Monaſtere. On lui donna ce jour-là un bal paré dans la ſalle de ſpectacle; & toute la ville fut illuminée pendant la nuit, comme elle avoit été la nuit précédente. Le Dimanche 29 au matin, M. le Comte d'Artois partit pour la Rochelle, accompagné des deux Compagnies de Cavalerie qui le conduiſirent juſqu'au pont Rouſſeau.

Le 14 Juin, l'Empereur Joſeph II arriva *incognitò* à Nantes, environ une heure de l'après-midi. Ce Monarque étoit dans une voiture couverte de pouſſiere, & vêtu d'un habit brun qui contraſtoit parfaitement avec ſon rang ſuprême. Il ne reſta pas long-temps dans cette ville, il en partit le lendemain de ſon arrivée, fâché, dit-on, d'avoir été reconnu. Il parut effectivement peu ſatisfait de trouver ſans ceſſe, ſur ſon paſſage, une foule de peuple, toujours importune pour un Philoſophe qui cherche la vérité & non les honneurs. Au mois d'Août 1777, la Communauté de ville fait commencer la reconſtruction du pont Rouſſeau, qui fut achevé à la fin de l'année 1778.

Les Paroiſſes de la ville de Nantes ſont: Notre-Dame; la Cure

eſt préſentée par le Chapitre de cette Collégiale : Sainte-Croix, & Touſſaint, ſa treve ; la Cure eſt préſentée, à l'alternative, par le Théologal de la Cathédrale & l'Abbé de Marmoutier : Saint-Clément ; la Cure eſt annexée à la Communauté de même nom, & deſſervie par un de ſes membres : Saint-Denis ; la Cure eſt préſentée par le Chapitre de la Cathédrale : Saint-Jean en Saint-Pierre ; la Cure eſt préſentée par le Doyen : Saint-Laurent ; par le Chapitre : Saint-Léonard ; par l'Abbeſſe du Roncerai d'Angers : Saint-Nicolas ; par le Chapitre : Sainte-Radegonde ; *idem* : Saint-Vincent, Saint-Saturnin, & Saint-Similien ; par le Chapitre.

Les Couvents d'hommes ſont : les grands Capucins, les petits Capucins, les Carmes, les Chartreux, la Communauté de Saint-Clément, les Cordeliers, les Freres des Ecoles Chrétiennes, les Jacobins, les Prêtres Irlandais, les Minimes, les Prêtres de l'Oratoire, les Récollets, & le Séminaire.

Les Couvents de femmes ſont : les Calvairiennes, les Carmélites, les Carolines, les Filles du Bon-Paſteur, les Hoſpitalieres de l'Hôtel-Dieu, les Hoſpitalieres du Sanitat, les Hoſpitalieres des Incurables, les Pénitentes ou Religieuſes de Sainte-Marie-Magdeleine, les Religieuſes de Sainte-Claire, les Cordelieres de Sainte-Eliſabeth, les Viſitandines, les Urſulines, & les Sœurs de la Providence, dites *Sœurs-Griſes*.

La Cathédrale eſt dédiée à Saint-Pierre. L'édifice eſt vaſte, compliqué, mais imparfait. Quoiqu'il ſoit d'une architecture gothique, trop chargé de décorations extérieures, il offre néanmoins des beautés dignes de curioſité. On y remarque ſur-tout deux tours quarrées fort hautes, & la porte principale qui eſt couverte de bronze. L'intérieur eſt majeſtueux, la nef & les deux ailes ſont d'une architecture hardie, & le chœur eſt fermé par un très-beau grillage de fer. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans cette Egliſe, eſt ſon admirable ſonnerie, la plus belle peut-être qui ſoit en France, tant par le nombre que par les proportions des cloches. Le Chapitre eſt compoſé de dix-neuf Chanoines, non-compris les Dignitaires qui ſont, le Doyen, les deux Archidiacres, le Chantre, le Tréſorier, & le Scholaſtique.

L'Evêché de Nantes a quatre-vingt-quatorze lieues de circonférence : il renferme, dans ſon enceinte, dix-huit villes, deux cents cinquante-ſix Paroiſſes, treize treves ou ſuccurſales, dix Abbayes d'hommes, vingt-deux Communautés d'hommes & vingt-une de femmes, trois Egliſes Collégiales, quatre Doyennés, cent quarante-cinq Prieurés en commende, & vingt-une forêts

dont la plupart appartiennent à Sa Majeſté. Cet Evêché eſt borné au Nord par la riviere de Vilaine & le dioceſe de Rennes ; au Sud, par le Poitou ; à l'Eſt, par l'Anjou ; & à l'Oueſt, par vingt-ſept lieues de côtes de mer. Le nombre des habitants, en général, eſt d'environ quatre cents trente-un mille deux cents, ſans y comprendre ceux des Paroiſſes de l'Anjou qui dépendent du dioceſe. Les habitants de la ville peuvent former un total de quatre-vingt mille, non-compris les étrangers qui vont & viennent pour leur commerce.

La ville de Nantes a une Communauté de ville, avec droit de députer aux Etats ; une Commiſſion Intermédiaire, une Subdélégation, une Brigade de Maréchauſſée ; deux Poſtes aux lettres, grande & petite ; une Poſte aux chevaux ; & un Bureau de Meſſagerie. Ses armes ſont, de gueules au vaiſſeau à la voile, le navire eſt d'or & les voiles d'argent, au chef auſſi d'argent, chargé de cinq hermines de ſable, avec cette deviſe : *In te ſperant oculi omnium.*

Cette ville étoit autrefois une place forte, flanquée de bonnes murailles, de tours, de baſtions, & autres ouvrages, avec des foſſés accompagnés de leurs glacis. De toutes ces fortifications, il ne reſte plus que le château qui eſt aſſez étendu, & muni d'un bel arcenal. Le baſtion, chargé de la double croix de Lorraine, qui eſt du côté des Jacobins, fut fait par ordre du Duc de Mercœur. Cette place forme aujourd'hui un Gouvernement particulier, compoſé d'un Gouverneur, d'un Lieutenant de Roi commandant à Nantes, d'un Major, & d'un Aide-Major, qui ont à leurs ordres deux Compagnies d'Invalides de ſoixante hommes chacune. Le Roi vient d'y établir un parc d'Artillerie.

L'Office de Lieutenant général de Police eſt réuni au Corps de ville, exercé par M. le Maire, Colonel-né des dix-huit Compagnies de Milice Bourgeoiſe, qui montent, à tour de rôle, la garde pendant la nuit, pour le bon ordre & la ſûreté des habitants. Outre le Colonel, cette Milice compte un Lieutenant-Colonel, un Major, un Aide-Major, ſeize Capitaines, ſeize Lieutenants, ſeize Enſeignes, un Sergent-Major, un Tambour-Major, & cent trente-quatre Sergents ; au total, trois mille quatre cents ſoixante-trois hommes. L'uniforme eſt, habit & culotte bleus ; veſte, parements, & collet, cramoiſis ; boutons jaunes, & chapeau bordé d'or. Les armes ſont les mêmes que celles des troupes d'Infanterie.

La Chambre des Comptes de Bretagne ; le Préſidial ; la Senéchauſſée ; l'Amirauté ; le Conſulat ; la Cour des Monnoies ; les Eaux,

Eaux, Bois, & Forêts; la Maréchaussée; les Traites; la Prévôté; Saint-Pere-en-Retz; Touffou : toutes ces différentes Jurisdictions sont des hautes-Justices qui appartiennent au Roi.

La Chambre des Comptes est composée de huit Présidents, de trente-trois Conseillers-Maîtres, de huit Conseillers-Correcteurs, de trente-quatre Conseillers-Auditeurs, de deux Greffiers en chef, d'un principal Commis-Greffier, de neuf Huissiers, d'un Garde des archives, d'un Payeur des gages, & de cinq Procureurs : elle a aussi son Imprimeur en titre. Le Parquet consiste en deux Avocats généraux, un Procureur général, & son Substitut. Le Bureau des Trésoriers de France, Généraux des Finances, en Bretagne, est composé de six Trésoriers, d'un Adjoint, & de deux Huissiers.

Le Présidial, aujourd'hui composé d'un Sénéchal ou Président présidial, d'un Alloué - Lieutenant général, d'un Juge criminel, d'un Lieutenant civil & criminel, de dix Conseils, de deux Avocats du Roi, d'un Procureur du Roi, de deux Greffiers civils & d'un Greffier criminel, d'un premier & d'un second Huissier. Les plaids généraux se tiennent les lundis d'après le 20 Mars, le 20 Juin, & le 20 Novembre.

Les Régaires, haute-Justice, à M. l'Evêque de Nantes, qui est Seigneur temporel d'une partie de la ville. Cette Jurisdiction est considérable, & les appellations vont directement au Parlement de Bretagne, dont le Prélat est Conseiller-né. L'Officialité, haute-Justice; la Police, *idem;* l'Archidiaconé de Nantes, *idem;* l'Archidiaconé de la Mée, *idem;* le Chapitre, *idem;* le Prieuré de Sainte-Croix, *idem;* le Prieuré de Pirmil, *idem;* la Commanderie de Saint-Jean & de Sainte-Catherine, *idem;* Toute-Joie, *idem;* Sainte-Julite & Bongarant, *idem;* les Dervalieres, *idem;* la Gascherie, *idem.* Les Maréchaux de France ont un Lieutenant pour le Comté Nantais, & un Lieutenant à Nantes.

Il y a aussi, à Nantes, un Ajusteur pour les poids & mesures, une Recette des deniers royaux, une Direction générale des traites, tabac, & gabelles; & un Bureau pour les manufactures. M. Duménil, Commissaire-Directeur général pour les poudre & salpêtre, a l'inspection sur les Entreposeurs de Rennes, de Saint-Malo, & du Port-Louis.

L'Université, fondée en 1460, est composée des Facultés de Théologie, de Médecine, des Arts, & de celle des Droits transférée à Rennes par Déclaration du Roi. Le College est

très-beau, & peut loger environ cent pensionnaires. Il y a des Professeurs pour toutes les Classes, & même pour la Théologie. Il est dirigé par les Prêtres de l'Oratoire, citoyens utiles, respectables, & bien dignes de remplir ce pénible & important emploi. Leur Corps fut toujours un assemblage d'hommes de génie, amis des lettres & de la vertu; & ceux qui remplissent aujourd'hui les différentes chaires, ne méritent pas moins que leurs prédécesseurs l'estime & la reconnoissance publique.

Les Ecoles de Théologie de l'Université sont à l'Oratoire; celles du diocese sont au Séminaire, qui est dirigé par les Sulpiciens. Ces dernieres sont très-fréquentées, de même que les Classes des Maîtres-ès-Arts agrégés à l'Université. On remarque encore, à Nantes, une Ecole d'Anatomie & de Chirurgie, une Société d'Agriculture, du Commerce, & des Arts; un Jardin royal des plantes, une Ecole publique & gratuite d'Hydrographie, de Mathématiques, & de Navigation; une Ecole publique de Dessein, & trois Chambres Littéraires. La Bibliotheque publique est chez les Prêtres de l'Oratoire.

Nantes est la patrie de plusieurs hommes célebres dans les Sciences & dans les Arts, quoi qu'en dise le rédacteur de l'article *Nantes* de l'Encyclopédie, qui s'exprime en ces termes: *Nantes n'a pas été trop fertile en Gens de lettres, du moins ma mémoire ne m'en fournit que dans le siecle passé. L'Université fut fondée en 1460; mais c'est l'Université du Commerce qui brille en cette ville.* Un citoyen zélé, voulant venger sa patrie de l'imputation injurieuse du rédacteur, fit les vers suivants:

Ils seront confondus ces détracteurs jaloux,
Qui pensent que les Arts sont étrangers chez nous;
Et qu'au Commerce seul bornant notre industrie,
La Bourse, en tous les temps, fut notre Académie.
Abailard, le Bouguer, & cent autres Nantois,
Pour venger cette injure, éleveront leur voix;
Et sans vous évoquer, mânes de ces grands Hommes,
Nous en avons encor dans le siecle où nous sommes....
Mais votre modestie, auteurs contemporains,
En m'imposant silence, arrête mes desseins:
Que la postérité, pour vous plus équitable,
Vous donne dans l'histoire une place honorable.

Comme citoyen de la même ville, je donnerai ici les noms

de ceux qui l'ont illustrée par des talents & des connoissances supérieures. Le premier en rang comme en mérite est Abailard, né au Pallet, dont tout le monde connoît les ouvrages & les infortunes. Jacques Tiole, auteur de plusieurs poésies & chansons, imprimées au Mans en 1568. Jacques Mechinot, surnommé *le Banni de Liesse* : il composa, en vers français, un ouvrage, intitulé *les Lunettes des Princes*, imprimé à Paris en 1534 ; & plusieurs autres opuscules. Jean Morin de la Soriniere : il a fait des recherches sur les monuments de la Bretagne. Pierre Boistuau, surnommé *Launai*, auteur de plusieurs ouvrages, & particuliérement d'un livre, intitulé *le Théatre du monde*, qui a eu un succès prodigieux. Pierre de Dreux, Duc de Bretagne : ce Prince n'étoit pas Nantais, mais il passa une grande partie de sa vie à Nantes. René de Drain, commentateur des Ordonnances de Moulins, imprimées à Paris. Le Pere Raphaël, Capucin ; Jean de Code ; Philippe du Bec, Evêque de Nantes ; Jean Grand-ami ; Jacques Bouton ; Julien Perrant ; Pierre Cerisier, Jésuite : il a mis en vers le livre de la Consolation de la Philosophie, par Boëce. Laurent le Brun, Jésuite : on connoît de lui des poésies latines, & la Vie de Saint Ignace, poëme héroïque. Pierre de Ses-Maisons ; Bonaventure de Sainte-Anne, Religieux Carme ; de la Baume le Blanc de la Valliere, Evêque de Nantes : Vincent Christi, Théologal de Nantes ; nous avons de lui deux volumes de Sermons. Le Pere Hervé, de l'Oratoire ; Gerard Mellier, Maire de Nantes, aussi célebre par ses talents littéraires que par des vertus qui le rendirent l'oracle de sa patrie. Jean de la Noë-Menard ; la Dame de Martigues, épouse du Duc de Mercœur ; le Pere Bertrand, de l'Oratoire, auteur d'un livre, intitulé *de Ara, liber singularis* ; Jean Boutin, connu par des épigrammes ; Jean Rozelain ; Mathurin Vessieres de la Croze, ami intime du célebre Leibnitz, & auteur de plusieurs sçavants ouvrages ; François de la Noue, dit *Bras de fer* ; Jean Barin, Grand-Chantre de la Cathédrale, auteur de la Vie de la Bienheureuse Françoise d'Amboise ; N.... Bridon de Lauberdiere ; Pierre Biré ; Catherine Dollo, Religieuse de Sainte-Claire ; Artus de la Gibonnais, auteur de plusieurs ouvrages imprimés, entr'autres, d'une *Chronologie raisonnée des Ducs de Bretagne* ; Gabriel Clément, Médecin du Roi, auteur du traité intitulé *le Trépas de la Peste* : Jacques Denan, Notaire royal à Nantes ; on connoît de lui un ouvrage, en vers français, intitulé *le Commerce fidele, & la Charité Hospitaliere*. N..... Carpentier, Pré-

ſident du Parlement établi par le Duc de Mercœur, à Nantes. MM. Barin, Marquis de la Galiſſonniere, pere & fils, morts Lieutenants généraux des armées navales : le dernier de ces deux hommes fameux, fut le vainqueur du célebre & infortuné Amiral Bing, Commandant de la flotte Anglaiſe envoyée au ſecours de Port-Mahon. Pierre Bouguer, un des plus grands Mathématiciens que l'Europe ait produit, naquit au Croiſic, (dioceſe de Nantes,) le 10 Février 1698 : il a publié pluſieurs ouvrages excellents ſur la navigation & autres ſciences. Je ne puis m'empêcher de rapporter une anecdote ſinguliere tirée de l'hiſtoire de la vie de cet illuſtre Académicien. Bouguer étoit encore dans la plus tendre enfance, lorſqu'on l'envoya étudier au college des Jéſuites, à Vannes. Pendant qu'il étoit en Cinquieme, ſon Régent, qui avoit entendu parler de ſes connoiſſances en Mathématiques, fut curieux d'en faire l'eſſai ; & le trouvant, en effet, très-ſçavant dans cette partie, il pria le jeune Ecolier de lui donner des leçons. Bouguer y conſentit, & il s'établit entr'eux un commerce de ſciences & de littérature, qui probablement n'avoit jamais eu lieu entre un Ecolier de Cinquieme & ſon Profeſſeur. N..... Caſſard, un des plus excellents marins que la France ait jamais eu. (Voyez les notes de l'Eloge de M. du Guai-Trouin, par M. Thomas.) N... Vié, qui, après avoir combattu avec ſuccès pour ſa patrie & pris plus de cent cinquante navires & vaiſſeaux, paſſa au ſervice de la République de Gênes, enſuite à celle de Veniſe, & fut tué par un boulet de canon, à bord de l'Amiral Vénitien, pendant la guerre qui fut terminée par la paix de Paſſarovitz.

André Portail, fils & frere d'Architectes de Nantes, Architecte & Peintre lui-même, ſe fit une réputation éclatante & juſtement méritée à la Cour ; Germain Boffran, de l'Académie d'Architecture de Paris, né en 1667 ; Charles Errard, Peintre célebre, né en 1689 ; Paul Vigneu, mort Secretaire du Général du Commerce : François-Séraphique Bertrand, Avocat déſintéreſſé & Poëte célebre ; ce grand homme mourut en 1752, & fut univerſellement regretté des Nantais, qui n'admiroient pas moins ſes talents que ſes vertus. Nicolas Travers, auteur de pluſieurs ouvrages imprimés & manuſcrits ; N.... Greſlan, connu par la douceur de ſes mœurs, par des connoiſſances très-étendues, & quelques ouvrages qui font l'éloge de ſes talents ; N.... des Forges-Maillard, né au Croiſic.

Je pourrois augmenter cette liſte de beaucoup d'autres noms célebres ; mais, outre que la plupart ſe trouvent déja dans le

courant de cette hiſtoire, ils ſont aſſez connus par ce qu'ils ont fait. L'envie, qui ne pardonne jamais l'éloge des vivants, ne me permet pas d'en citer ici qui tiennent une place diſtinguée dans la république des lettres ; leur modeſtie d'ailleurs s'y oppoſe. Au reſte, je ſuis bien éloigné de penſer qu'ils aient beſoin de mes ſuffrages ; je ſuis perſuadé que la poſtérité, qui ſçait apprécier le mérite, rendra juſtice à leurs talents. Ceux des jeunes gens de Nantes qui s'appliquent aux beaux Arts, montrent, en genéral, beaucoup de diſpoſitions : ils réuſſiſſent, ſur-tout, dans le Deſſein, que l'on cultive ſoigneuſement en cette ville.

La Juriſdiction de l'Amirauté eſt formée d'un Lieutenant général, d'un Lieutenant particulier, & de quatre Conſeillers, avec un Avocat du Roi, un Procureur du Roi, un Greffier, un Huiſſier-Viſiteur & Déleſteur, un Huiſſier-Audiencier : il y a auſſi un Receveur des droits de l'Amiral, trois Interpretes des langues étrangeres, un Officier-Leſteur & Déleſteur, un Maître de quai ; deux Profeſſeurs d'Hydrographie, dont l'un réſide au Croiſic ; quatre Courtiers, deux Jaugeurs de vaiſſeaux, deux Chirurgiens, & un Apothicaire, attachés à ce Tribunal.

Le Général du Commerce eſt repréſenté par les Juges-Conſuls de la Juriſdiction Conſulaire. A ce Corps, ſont attachés un Avocat & Conſeil, un Commis, un Chapelain, un Commis à l'entrepôt du café, & un Concierge de la Bourſe. L'Eſpagne, la Pologne, le Danemarck, & la Suede, ont des Conſuls à Nantes.

Il eſt peu de villes dont la ſituation, par rapport au Commerce, ſoit ſi avantageuſe que celle de Nantes. La mer lui ouvre une communication avec toutes les Nations de la terre ; & la Loire lui procure toutes les facilités pour faire paſſer ſes marchandiſes dans l'intérieur du Royaume. Les ſables de la Loire ne permettent pas aux gros vaiſſeaux de monter juſqu'à Nantes : les navires de trois & quatre cents tonneaux viennent juſqu'à Paimbœuf ; & ceux d'un très-grand port mouillent à Mindin, qui eſt à deux lieues plus bas.

On aſſure qu'autrefois la Loire étoit beaucoup plus profonde & plus commode pour la navigation, & il n'eſt guere poſſible d'en douter. Il paroît qu'elle a été bouchée par des pluies abondantes, qui ont entraîné dans ſon lit ces énormes bancs de ſable qu'on y voit aujourd'hui. Quoi qu'il en ſoit, toujours eſt-il conſtant que la navigation ſur cette riviere devient de jour en jour plus difficile, & que le mal ne peut aller qu'en augmentant, parce

que les bancs de ſable retiendront d'autant plus de gravier qu'ils préſenteront une ſurface plus large. Cette raiſon eſt toute ſimple : la navigation ſe détruiroit donc ſur la Loire ? Pourquoi pas ? Ce ne ſeroit pas la premiere riviere qui auroit éprouvé un pareil changement ; mais cet accident, dans la ſuppoſition qu'il arrive quelque jour, n'eſt pas ſans remede. Quand la place de Nantes verra ſon commerce interrompu par des obſtacles, dit un écrivain judicieux, elle cherchera les moyens de le rétablir, & vraiſemblablement elle préférera à tout autre, celui de creuſer un canal juſqu'à la pointe de Mindin ou à celle de Saint-Nazaire. Peut-être qu'actuellement ce projet paroîtroit impraticable ; il ne le paroîtra plus, ſi jamais ſon exécution devient abſolument néceſſaire.

Si nous en croyons quelques hiſtoriens, le flux & le reflux montoit, dans le quinzieme ſiecle, juſqu'à Ancenis, tandis qu'il ſe fait à peine ſentir aujourd'hui juſqu'à Mauves, qui n'eſt qu'à trois lieues de Nantes, & par conſéquent à douze lieues de Paimbœuf. Il me ſemble que c'eſt encore un effet de ces amas énormes de ſable, qui font néceſſairement refluer les eaux de la mer dans ſon ſein, & qui boucheront peu à peu l'entrée de la riviere, au point que les marées ne ſeront peut-être plus ſenſibles à Nantes avant un ſiecle.

Le commerce ſe fait à Nantes par deux cents Négociants-Armateurs, & quantité d'autres Commerçants regnicoles & étrangers. Nous diviſerons ce commerce en intérieur & extérieur. J'entends par commerce intérieur, l'échange des denrées du pays, & des ouvrages fabriqués dans le Royaume. Cette branche embraſſe toutes les parties de la conſommation ; les vins, les bleds, & les toiles de la province, forment en particulier un objet important. Les ſels, qui en forment un non-moins conſidérable, ſe font preſque tous dans le territoire de l'Evêché de Nantes, dans les aires des marais ſalants de Bourgneuf, de Guérande, & du Croiſic. Outre les manufactures de verre, de cotonnade, d'indienne, & de faïance, nous avons encore une vingtaine de raffineries de ſucre, pluſieurs fabriques de ſerges ſur fil & coton, d'étoffes de laine, & de toiles, aſſez eſtimées ; une manufacture de cordages, à laquelle ſont continuellement employés cent à cent vingt ouvriers ; & des manufactures de cuirs, très-riches & bien dirigées. Les Corps de Maîtriſes ou Jurandes ſont au nombre de trente-cinq. La Loire, par ſon union avec les rivieres de Sevre, d'Erdre, de Mayenne, de Sarthe, de Thoué, du Loir, de Vienne,

du Clain, du Cher, de l'Allier, & les canaux d'Orléans & de Briare, fournit aux Négociants la facilité de faire un commerce considérable avec une partie de la France; le Poitou, d'où l'on tire des clincailleries de la manufacture de Châtellerault; avec le haut & bas Maine; l'Anjou, qui nous donne ses vins; le Limousin & la Touraine, qui nous font passer leurs étoffes de laine & de soie; l'Orléanais & l'Isle-de-France, qui reçoivent les épiceries que nos Commerçants tirent de l'Amérique & des Indes; le Nivernois, le Bourbonnais, & l'Auvergne, qui nous fournissent des mâts pour les navires & autres bois de construction; & enfin, avec Geneve, & sur-tout Lyon qui nous fait passer ses précieuses étoffes; &c.

Le commerce extérieur est 1°. celui qui se fait dans les différents pays de l'Europe, & qu'on appelle *cabotage* : 2°. en Guinée: 3°. avec les Isles de l'Amérique : 4°. aux Indes Orientales.

Le cabotage est le plus ancien commerce de la ville de Nantes : il est aujourd'hui presque entiérement tombé, à cause, dit-on, de l'assujettissement des marchandises aux droits des cinq grosses fermes. Avant cette entrave, Nantes servoit comme d'entrepôt pour les marchandises de l'étranger & celles du Royaume. La plupart des nations qui font aujourd'hui le cabotage, viennent à Nantes, ou avec des marchandises de leur crû, ou fabriquées dans leur pays, ou sur leur lest. Les Hollandais, qui voyagent à meilleur marché que les Français, font la plus grande partie de cette navigation.

L'importance du commerce de Guinée est connue (*a*). Les colonies de l'Amérique ont un besoin nécessaire des Negres pour la culture des terres, qui ne sçauroit être faite par des propriétaires trop peu nombreux. Aussi, les Négociants de Nantes s'y livrerent-ils dès qu'ils en eurent obtenu la permission. Les Français sont les premiers qui aient formé des établissements sur la côte de Guinée. Nos divisions domestiques interrompirent nos progrès dans cette partie du Monde, & nos voisins profiterent de nos découvertes. On assigne, vers l'an 1364, l'époque de notre établissement sur la côte de Maniguette, vers le huitieme degré de latitude nord. Pendant plusieurs années, ce commerce fut fait exclusivement par une Compagnie. Dans la suite, il fut permis à tous les Négociants de s'y livrer. Les armements de la place de Nantes pour la Guinée

(*a*) On observera que je ne parle ici du Commerce de Guinée qu'en Politique, & non en Philosophe. Je n'ignore point combien il est outrageant pour l'humanité, & contraire aux principes fondamentaux de la loi naturelle.

ſont auſſi conſidérables aujourd'hui que ceux de preſque toutes les autres places du Royaume. La valeur de la cargaiſon d'un navire négrier doit être en proportion du nombre des eſclaves qu'on veut acheter, & le bâtiment doit pouvoir contenir au moins quatre cents Negres. Quoique quelques-unes des marchandiſes employées à cette traite, ſoient d'un moindre débit que les autres, il ne faut en négliger aucunes, parce que le ſuccès dépend d'un pareil aſſortiment; parce que ce commerce ſe fait par échange, & que les eſclaves n'y ont point une valeur fixe & réelle comme nos marchandiſes : le caprice des Negres en décide. Souvent ils préféreront une étoffe ou un inſtrument de peu de valeur, mais qui flatte leur goût, à quelque choſe de grand prix qui ne leur plaira pas. Les cauris ſont la monnoie courante des peuples de Guinée : ils ſervoient autrefois à la traite des Negres, mais aujourd'hui ils ne ſont plus employés qu'à l'achat des denrées les plus communes, ou pour l'ornement des Négreſſes d'une petite fortune, qui en font des colliers dont elles ſe parent avec grace. Les Hollandais en ont des magaſins bien fournis, ils les vendent en raiſon de trois mille ſix cents pour une livre tournois. Lorſque le navire eſt arrivé au port de Cabenda, ou à quelque autre endroit de ces parages, le Capitaine du navire, accompagné de l'Interprete, va ſaluer le Roi du pays, lui fait les préſents d'uſage, ainſi qu'aux principaux Officiers de ſa Cour, & convient avec lui de la maniere dont il doit faire ſa traite. Les préſents pour le Roi conſiſtent dans un collier de corail, ou un miroir de moyenne grandeur, ou un manteau d'écarlate, ou une robe de chambre de damas ou de ſatin, doublée d'un taffetas à flammes, d'une couleur bizarre, avec une cave de liqueur ou d'eau-de-vie. Les préſents qu'on fait au Maſouq & au Manbouq, ſont ordinairement une cave d'eau-de-vie, & des étoffes de la valeur de quatre à cinq pieces à chacun. Outre cela, le Roi & ſes Officiers levent des coutumes aſſez conſidérables, entr'autres, un droit domanial, pour la perception duquel le Prince établit, à la porte du comptoir, un Officier qui tient note des eſclaves achetés. L'eſſentiel de ce commerce conſiſte à faire valoir les marchandiſes de la cargaiſon, à ſe défaire de celles qui ſont plus nombreuſes ou de moindre valeur, & à mettre un prix modéré ſur les premiers Negres qu'on achete, parce que ce prix ſert ordinairement de regle pour toute la traite. Dès qu'elle eſt finie, les navires ſe rendent aux Iſles Françaiſes de l'Amérique, pour y vendre les Negres qui ſont ordinairement échangés contre les marchandiſes

marchandises ou denrées du pays. La poudre d'or, l'ivoire, les gommes, & autres objets précieux, également achetés en Guinée, sont apportés en Europe. Le prix des esclaves, à l'Amérique, varie selon le besoin, la rareté, & l'abondance. Les Negres qui sont dans toute la vigueur de l'âge & de la force, y sont vendus depuis cent pistoles jusqu'à quinze cents livres. Ce commerce n'est pourtant pas aussi lucratif qu'il le paroît, parce qu'il est rare qu'il ne meure quelques Negres pendant la route de Guinée à l'Amérique. Les esclaves depuis seize à trente ans, bien faits, & mâles, sont les plus chers & plus recherchés que les autres.

Le commerce aux colonies Françaises de l'Amérique, est le plus actif & le plus avantageux commerce que fassent nos Négociants. Tout le monde le connoît; & tous ceux qui peuvent s'y livrer le font avec le plus grand succès.

Le premier établissement du Commerce aux Indes Orientales, eut pour auteur, en 1642, le Capitaine Ricaut, qui forma une Compagnie, & obtint, pour dix ans, une concession exclusive de commercer seul avec ses Associés. Ce privilege lui fut confirmé au mois de Septembre de l'année suivante; mais, comme la France avoit alors besoin des Hollandais, la Compagnie, pour ne pas les indisposer, ne poussa pas bien loin ses entreprises : elle alla néanmoins jusqu'à Surate & sur toute la côte de cette partie de l'Inde. Les troubles de la minorité affoiblirent considérablement la Société, qui cependant obtint une nouvelle concession à l'expiration de la premiere : mais, peu de temps après, sur les rapports de Pronis, premier Gouverneur de Madagascar, & infidele serviteur de ses anciens maîtres, le Maréchal de la Meilleraye s'empara, par surprise, de cette isle, malgré les droits & les oppositions des premiers possesseurs : il en demeura en possession jusqu'à sa mort; &, après lui, M. le Duc de Mazarin, son fils, & ses Associés, cederent enfin leurs prétentions & leurs droits à la fameuse Compagnie des Indes, etablie en 1664. Rien de plus beau que le projet de cet établissement, & les réglements sur lesquels il fut fondé : on peut les voir dans le Dictionnaire du Commerce. Le Roi avança la plus grande partie des fonds, qui ne monterent qu'à sept à huit millions, quoiqu'il eût été décidé qu'ils seroient portés jusqu'à quinze. On avoit conçu de grandes espérances; mais le mauvais choix du premier entrepôt fixé à Madagascar, isle mal saine & habitée par un peuple cruel & indomptable; la mort des plus habiles Directeurs, les fautes des autres & leurs divisions, enfin, les guerres que la

France eut à ſoutenir, réduiſirent la Compagnie dans le plus triſte état; de ſorte que, malgré ſes ſuccès, malgré les privileges les plus favorables, malgré les bienfaits du Roi, ſes affaires allerent de mal en pis, & elle fut enfin forcée de céder ſes droits à différents particuliers. Il ſe forma, dans la ſuite, pluſieurs Compagnies des Indes, mais qui n'étoient que l'ombre de la premiere. Tous ces établiſſements furent réunis au commencement du regne de Louis XV, & la Compagnie ſembla reprendre ſon ancienne ſplendeur : elle prêta même au Roi de grandes ſommes pour acquitter les dettes de l'Etat; &, peut-être auroit-elle réuſſi, ſi M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, ne l'eût réunie à la Banque royale. Le mauvais ſuccès & la ruine de cette derniere entraînerent la ruine de la Compagnie; &, depuis ce temps, le mal n'a fait qu'augmenter juſqu'au moment de ſa diſſolution. Aujourd'hui, le commerce ſe fait librement par tous les Armateurs quelconques; mais, comme les voyages ſont de deux à trois ans, très-diſpendieux, & les profits petits, les Négociants penſent qu'il ne peut ſubſiſter ſur le pied où il eſt actuellement, & qu'il tombera enfin tout-à-fait.

Deſcription topographique de la ville de Nantes.

Nantes eſt la ſeconde ville en rang, la plus belle & la plus riche de la province. Elle a toujours été célebre dans l'hiſtoire, tant par ſon antiquité que par le commerce, la richeſſe de ſes habitants, & les grandes choſes qui s'y ſont paſſées. Il s'en faut pourtant bien qu'elle ait toujours eu le même éclat qu'elle a de nos jours. Sous les Ducs ſouverains de cette province, elle ne préſentoit à la vue qu'un amas confus de maiſons entaſſées les unes ſur les autres, des rues étroites, obſcures & mal pavées, & des cloaques ſans nombre qui infectoient l'air. Elle eſt ſituée ſur le penchant d'une colline, en terroir également fertile & varié de prairies immenſes, de côteaux chargés de vignobles, & de forêts abondantes en gibier; ſur la rive droite de la Loire, qui reçoit la riviere d'Erdre à la ſéparation de la ville d'avec le fauxbourg de la Foſſe, & celle de Sevre un peu au deſſous de Pirmil.

Sept grandes routes arrivent dans cette ville. On y remarque douze à quinze ponts très-beaux, de mille toiſes de longueur; onze places publiques, trois halles, quatre pompes, environ cent rues principales, près de cinq cents reverberes, diſtribués, depuis

deux ans, dans les différents quartiers pour les éclairer pendant la nuit ; un chantier pour la conſtruction des navires marchands & des frégates, un aſſez beau port & de magnifiques quais.

On trouve à Nantes ſix à ſept promenades publiques, non compris les avenues de la ville qui ne ſont pas les moins agréables. La plus belle de toutes eſt le Cours des Etats, ou la Motte Saint-Pierre : elle aboutit, du côté du Midi, à la riviere de Loire; & du côté du Nord, à celle d'Erdre. Elle eſt décorée d'un boſquet de tilleuls plantés en quinconce, & de quatre rangs d'ormeaux, avec des ſieges de diſtance en diſtance. Son point de vue eſt admirable : on y découvre ſur la Loire & ſur la prairie de Mauves, auſſi loin que la vue peut s'étendre; &, au Midi, on a la perſpective du côteau de Saint-Sébaſtien, décoré de pluſieurs maiſons de plaiſance & d'une campagne riche & fertile. Au Nord, on voit le port de Barbin, qui communique à la promenade par le moyen d'une levée de terres rapportées, qui a coûté de grandes ſommes d'argent au Bureau de ville. Cette levée, qui ne ſubſiſte que depuis trois ans, reſſerre l'Erdre dans un lit plus étroit, & a remplacé les marais, d'une odeur déſagréable & mal ſaine, qui bordoient les deux côtés de cette riviere. C'eſt aujourd'hui une promenade très-fréquentée, que l'on peut comparer aux fameux boulevards de Paris. D'un côté, eſt un petit bois de haute futaie ; & de l'autre, au bas du Cours, ſont des jardins & quelques marais preſque deſſéchés, où l'on a deſſein de planter un mail. Lorſque l'ouvrage ſera fini, ce ſera, ſans contredit, une des plus belles promenades de France. Ce qui augmente encore la beauté de ce lieu, ſont les magnifiques édifices qui ſont à droite & à gauche, & qui paroiſſent plutôt des palais que des maiſons occupées par des particuliers.

L'enceinte de la ville eſt petite, les rues étroites & aſſez mal percées. On les élargit de jour en jour autant que l'on peut; mais il n'eſt pas ſi facile de remédier parfaitement au dernier défaut, malgré que l'on s'en apperçoive bien. Ce qui rend encore le terrein plus précieux dans le centre de la ville, & les changements plus difficiles, c'eſt le grand nombre de Maiſons Religieuſes qui s'y trouvent. Outre l'intérieur de cette ville, on y compte quatre fauxbourgs qui ſont, le Marchix, au Nord; Saint-Clément-Richebourg, au Levant; les ponts, au Midi; & la Foſſe, au Couchant. Ils ſont beaucoup plus étendus & auſſi peuplés que la ville. On remarque au Marchix la place de Viarme, où

ſe tiennent les foires de beſtiaux; à Saint-Clément, le College & l'Egliſe des Prêtres de l'Oratoire, une des plus belles de Nantes, & ornée de tableaux d'après le Pouſſin.

L'Iſle-Feydeau eſt le quartier le plus réguliérement bâti de toute la ville : il offre à la vue un rang de maiſons d'une architecture hardie & majeſtueuſe, qui forment quatre façades; au Couchant, eſt un petit boſquet dont les arbres ſont taillés en orangers; & à l'Orient, eſt la Chapelle de Bon-Secours, qui vient d'être reconſtruite, avec des décorations intérieures, dignes, autant que les ouvrages des hommes peuvent l'être, de la Majeſté de l'Etre-Suprême qu'on y adore, & de la ſainteté éminente de la Reine du Ciel à qui elle eſt dédiée. Cette mere bienfaiſante de Jeſus-Chriſt y eſt dans une ſinguliere vénération : les marins ſur-tout ne manquent jamais, au retour de leurs voyages, d'aller la remercier des ſecours viſibles qu'elle leur accorde dans les périls & les tempêtes de la mer.

Le Palais de la Chambre des Comptes eſt digne de la curioſité des étrangers; c'eſt un bâtiment fort ſimple, avec des colonnes d'ordre ionique, & une couverture à l'Italienne. L'Hôtel-de-ville mérite auſſi l'attention des connoiſſeurs.

La Foſſe eſt ſans contredit l'endroit le plus agréable, le plus riche, & le plus actif de Nantes; il formeroit lui ſeul une ville conſidérable : il commence à la place de la Bourſe, qui eſt ornée de deux rangs d'ormeaux. Depuis cette place juſqu'à Chézine, dans une longueur de cinq cents toiſes, regne, à une diſtance à peu près égale des quais & des maiſons, un autre rang d'ormeaux : mais ce qui ajoute à l'agrément de ce quartier, c'eſt l'admirable vue de la Loire, couverte de navires & de bateaux; le riant aſpect d'une vaſte campagne, qui ſe préſente comme en amphithéatre à l'oppoſite & derriere les iſles formées par la riviere, au deſſus & au deſſous des ponts, au bout deſquels on découvre comme en perſpective le quartier de Pirmil, qui ſemble une nouvelle ville. Ce point de vue a fait comparer la Foſſe de Nantes à la fameuſe perſpective de Conſtantinople, dont la poſition paſſe pour la plus avantageuſe de l'Univers. Selon le plan projetté, on doit continuer les quais depuis le Port-Maillard juſqu'à la prairie de Mauves, à l'orient; & depuis le Couvent des petits Capucins, juſques vis-à-vis l'Egliſe de Chantenai, où l'on ſe propoſe de planter un mail : ce qui formera une promenade de plus d'une lieue, & pour ainſi dire en ligne droite. Les maiſons, qu'on voit le long de

ces quais, répondent à l'opulence de ceux qui les habitent (*a*): elles ſont toutes bâties en pierres de griſon, marnai, Saint-Savinien, creſſanes, & tuf, avec des ferrades & balcons. A l'extrêmité de la Foſſe eſt le parc Launai; promenade délicieuſe, preſque devenue publique par l'honnêteté du propriétaire M. de la Chapelle-Coquerie, qui permet à tout le monde d'aller s'y récréer.

Malgré l'étendue, je ne dis pas de la ville (*b*) qui eſt beaucoup trop petite, mais des fauxbourgs, il s'en faut bien que les édifices ſoient trop multipliés à Nantes. Les maiſons nouvelles qu'on bâtit tous les jours ſont à peine à moitié faites que le raiz-de-chauſſée eſt déja occupé. On a vu, dans ces dernieres années, au moins cinquante familles étrangeres, Américaines ou commerçantes, qui vouloient ſe fixer à Nantes, obligées, faute de logement, de porter ailleurs leurs richeſſes & leur induſtrie. Il ſeroit donc néceſſaire de former de nouveaux établiſſements, & l'avantage public comme le particulier exigent que les projets conçus par des citoyens zélés & univerſellement applaudis, ſoient exécutés le plus promptement poſſible. Malgré tout ce que nous avons dit des édifices de la Foſſe, nous ſommes forcés de convenir qu'ils ſont plus beaux que commodes. Des maiſons louées cinq, ſix, & juſqu'à huit mille livres, (à divers locataires, car le Négociant le plus riche n'occupe pas ſeul une maiſon,) n'ont point de portes cocheres; on n'y entre que par des allées que la petiteſſe des cours rend très-obſcures; enfin, comme on ne ſuivoit d'abord aucun plan, ou plutôt comme on ménageoit exceſſivement le terrein, on n'a laiſſé aucune iſſue charretiere dans toute la longueur de la Foſſe, pour la communication avec les derrieres qui ſont par-là devenus inutiles. On ne peut y pénétrer que par des ruelles étroites, vilaines, & même dangereuſes. C'eſt pourtant le véritable lieu où devroit être placée la ville commerçante, pour l'intérêt & la commodité des Négociants, dont la plupart ſont obligés d'affermer des magaſins, & même de ſe choiſir des logements dans des quartiers éloignés du centre du commerce.

(*a*) Un étranger, mauvais plaiſant, jettant les yeux ſur les édifices de la Foſſe, demanda à ceux qui l'accompagnoient ſi les Lingeres de Nantes étoient Princeſſes. Il étoit choqué de la grande quantité de linge qu'on voit, en tout temps, attaché aux fenêtres.

(*b*) Ce peu d'étendue de la ville ne nuit point à la beauté de l'enſemble, parce que ces murs ſont pour la plupart démolis, au point qu'il n'en reſte pas même de veſtiges, & que la cité ſe confond avec les fauxbourgs; de ſorte qu'on ne diſtingue ces derniers que par le nom.

Jusqu'ici ces terreins, si précieux par leur situation, paroissoient perdus sans ressource; mais M. Graslin, déja connu par des entreprises d'utilité générale & des vues très-sages, vient de former le projet de lever toutes les difficultés qui s'opposent à l'accroissement de la ville de ce côté-là. Il a réuni un grand nombre de propriétés différentes, qui se commandoient les unes & les autres, & ne permettoient pas d'ouvrir les communications nécessaires. Il se trouve aujourd'hui propriétaire d'un terrein qui contient neuf journaux de Bretagne, dans un seul tenant, & qui n'est éloigné du port de la Fosse, & même de la Bourse, que de quarante à cinquante toises, à travers duquel il consent que la Ville ouvre des rues spacieuses dans tous les sens, & qu'elle y forme des places publiques. Un projet aussi vaste & aussi bien conçu, ne peut que lui acquérir la reconnoissance de ses concitoyens.

Les vœux publics se réunissent pour demander la reconstruction de l'hôtel de la Bourse. Cet édifice, démoli il y a neuf à dix ans, a été remplacé par une baraque de bois très-ridicule, & qui contraste bien avec l'opulence des Négociants. On desireroit aussi qu'on fît une nouvelle salle de spectacle, mieux disposée que celle qui subsiste actuellement. Je prévois bien que comme la Comédie ne plaît pas à tout le monde, plusieurs personnes me sçauront mauvais gré de m'intéresser à cet objet. Sans faire ici une longue énumération des maux réels, & des avantages peut-être douteux des spectacles dans l'état actuel des choses, je me bornerai à dire, pour ma justification, qu'il ne dépend pas de moi qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de théatres, & que, puisqu'il en faut absolument, on doit au moins desirer qu'ils ne réunissent pas a la fois, comme celui de Nantes, les maux physiques & moraux.

Il faut ménager la santé du citoyen jusques dans ses erreurs. Notre salle de spectacle est une espece de cave humide, ou plutôt une espece de prison, où, pour son argent, on va se faire presser & respirer un air étouffé & mal sain. Souvent même, au lieu de s'amuser, on souffre, pendant toute la piece, le mal-aise le plus sensible. Cette salle, d'ailleurs, n'a qu'une issue très-étroite; & il est certain que, si le feu prenoit pendant le spectacle, il seroit très-difficile que la moitié seulement des assistants pût se sauver. On pourroit s'étonner que, dans une ville telle que Nantes, on se contentât de se plaindre si long-temps d'un désagrément que tous ceux qui fréquentent les théatres paroissent si bien sentir, si l'on ne sçavoit qu'il n'est pas facile de trouver un lieu commode,

& que d'ailleurs des objets plus intéreſſants captivent, depuis bien des années, l'attention de nos vigilants Magiſtrats.

Nous devons, ſur-tout, rendre juſtice au zele de M. le Maire (*a*): c'eſt par ſes ſoins que, depuis pluſieurs années, la ville a pris une nouvelle face & s'eſt accrue d'un quart. Les rues ſont ſoigneuſement pavées & nettoyées; & les reverberes, établis depuis peu, ont rendu les voleurs plus timides & les méchants plus circonſpects. Les cloaques qui, quoiqu'en petit nombre, ne laiſſoient pas d'être nuiſibles, ont été comblés, & le terrein qu'ils occupoient ſert aujourd'hui de promenade, ou eſt occupé par de beaux édifices. Encore vingt ans de paix & d'un commerce actif, Nantes égalera, ſi elle ne ſurpaſſe par la magnificence & l'étendue, les plus belles villes de l'Europe.

Les pompes confiées à des Officiers actifs, intelligents, & diſtribuées dans les différents quartiers, doivent raſſurer les habitants contre les ravages & les progrès des incendies. Il ne reſte plus à deſirer, pour la ſûreté des habitants, qu'une garde exacte pendant la nuit, pour contenir dans le devoir une foule d'étrangers ſans aveu qui y commettent mille déſordres; des vagabonds, des voleurs; eſpece incommode dont Nantes fourmille, parce qu'ils n'y ſont pas beaucoup inquiétés : un guet, bien formé & bien dirigé, ne manqueroit pas de les éloigner.

D'après les obſervations & les évaluations le plus exactement faites, la conſommation annuelle eſt, à Nantes, au moins de dix-huit mille tonneaux, ou de cent quatre-vingt mille ſeptiers de grain; ce qui fait environ cinquante tonneaux ou cinq cents ſeptiers par jour. On peut juger par-là de la conſommation des autres denrées.

NAUSTANG; ſur la route de Landevan au Port-Louis; à 7 lieues & demie à l'Oueſt-Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché; à 25 lieues trois quarts de Rennes; & à 2 lieues de Hennebon, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 900 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Cette Paroiſſe a une haute-Juſtice; & il s'y tient, par an, quatre foires conſidérables de beſtiaux. Son territoire eſt rempli de vallons, arroſés de ruiſſeaux, & renferme des terres très-exactement & très-ſoigneuſement cultivées : on y fait

(*a*) M. Gellée de Prémion, citoyen auſſi reſpectable par ſes profondes connoiſſances & ſes lumieres, que par la beauté de ſon ame & le déſintéreſſement le plus viſible.

du cidre, & les habitants vivent dans une honnête aiſance qu'ils ne doivent qu'à leurs travaux.

NÉANT; ſur la route de Ploermel à Dinan; à 15 lieues trois quarts au Sud-Oueſt de Saint-Malo, ſon Evêché; à 10 lieues un quart de Rennes; & à 2 lieues un tiers de Ploermel, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1500 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt un pays aſſez généralement plat & couvert, qui ſe termine à l'Eſt à la forêt de Paimpont, & à l'Oueſt à la riviere d'Inel: on y voit des terres en labeur, des arbres à fruits, des prairies, & des landes. Il ſe tient un marché, le vendredi de chaque ſemaine, dans la cour du château du Bois de la Roche, qui eſt la maiſon ſeigneuriale de la Paroiſſe. Cette maiſon eſt très-ancienne, & nommée du lieu de ſa ſituation qui eſt ſur le haut d'une aſſez haute montagne, voiſine d'un bois coupé par la riviere d'Inel, qui paſſe par l'étang au Duc, entre Ploermel & le bourg de Taupon. Le château du Bois de la Roche échut, en 1340, à Renaud de Montauban I du nom, fils d'Olivier de Montauban, qui, par ſon mariage avec Amice du Breil, fille unique & héritiere de Guillaume du Bois de la Roche, devint Seigneur de cette Terre. Il eut un fils, nommé *Renaud de Montauban*, qui fut un des plus grands guerriers de ſon temps. Philippe de Montauban, Seigneur du Bois de la Roche, fut très-ſçavant dans la Juriſprudence, & très-habile dans les armes. Le Duc François II le fit Gouverneur de Rennes & Chancelier de Bretagne en 1487. Ce Seigneur & le Comte de Comminges dirigerent les démarches de la Reine Anne, après la mort de ſon pere, & empêcherent le mariage de cette Princeſſe avec le Sire d'Albret. Lorſqu'il fut queſtion de faire la paix en Bretagne, & de faire conſentir la Ducheſſe à épouſer le Roi Charles VIII, Philippe de Montauban fut le ſeul qui put la réſoudre à conclure cette alliance, pour laquelle elle avoit peine à conſentir. Après ce mariage ſi deſiré, le Roi Charles VIII employa Philippe dans les charges les plus importantes; &, lorſqu'il ſupprima la place de Chancelier de Bretagne, il lui donna le titre de Gouverneur & de Garde de la Chancellerie de la province. En 1513, le Roi Louis XII érigea en Vicomté la Terre & Seigneurie du Bois de la Roche, & celle de Saint-Brice, que Philippe avoit acheté de M. de Scepeaux, en Baronnie. Ce fut environ le même temps que ce Seigneur fit fermer de murs le parc du château du Bois de la Roche.

Philippe

Philippe de Montauban tomba malade, & fit son testament à Rennes, le 27 Juin 1514: il mourut le 1er. Juillet suivant. Son corps fut porté à Ploermel, & inhumé dans la Chapelle de Notre-Dame; Chapelle qu'il avoit fondée lui-même dans l'Eglise des Peres Carmes de la même ville : on y voit son tombeau avec l'épitaphe suivante :

Cy-gist haut & puissant Seigneur Philippe de Montauban, Baron de Grenonville, de Bazoges, & de Sens; Vicomte du Bois de la Roche, Chancelier de Bretagne, fondateur de cette Chapelle; qui décéda, à Rennes, le 1er. jour de Juillet 1514. Priez Dieu qu'il lui fasse pardon.

Anne du Chatelier, son épouse, lui survécut quelque temps, & fut inhumée, après sa mort, à côté de son époux.

La Seigneurie du Bois de la Roche passa dans la maison de Volvire, qui est une des plus anciennes du Royaume, puisqu'elle existoit sous le regne de Robert, trente-septieme Roi de France, qui commença à regner en 996. Ce fait est prouvé par un acte conservé dans les archives de cette maison, lequel, dit Quingelien, Vicomte de Volvire, vivoit du temps de ce Monarque. René de Volvire, Baron du Rufec, épousa Catherine de Montauban, fille de Philippe de Montauban, qui lui porta ses biens. Philippe de Volvire fut Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, &, en 1567, Capitaine de cent lances de ses ordonnances. Le Roi Charles IX le retint en cette qualité en son Conseil, par brevet donné à Saint-Germain en Laye, le 4 Juillet 1570. Quelque-temps auparavant, le Roi lui avoit fait don de six mille livres; & dans l'expédition des lettres données à ce sujet, le 17 Novembre 1567, le Monarque le qualifie de son cousin. Le 12 Décembre 1570, il fut envoyé en ambassade vers les Princes d'Allemagne, en place du Comte de Retz qui étoit tombé malade. Cette ambassade étoit pour traiter du mariage de François de France, Duc d'Alençon, frere du Roi, avec la seconde fille d'Auguste, Duc de Baviere, pour assurer le Landgrave de Hesse & le Duc de Wittemberg de l'amitié de ce Prince, & entretenir l'intelligence qui étoit entr'eux & la Couronne de France. Le mariage projetté ne réussit pas, mais ce voyage ne laissa pas de faire honneur à Philippe de Volvire, qui, à son retour, eut la Lieutenance générale de Bretagne,

vacante par la mort du Seigneur de Bouillé : il n'occupa pas cette place, parce qu'il fut presque aussi-tôt décoré de la Lieutenance générale & du Gouvernement du pays d'Angoumois. L'an 1582, le Roi Henri III, voulant s'attacher les Grands du Royaume, institua l'Ordre du Saint-Esprit, composé de cent Chevaliers. Philippe de Volvire fut fait Commandeur de cet Ordre, le dernier jour de Décembre de la même année : ce ne fut pas la derniere faveur qu'il reçut du Roi, qui, le 23 Juillet 1583, lui donna la Lieutenance générale de Saintonge & le Gouvernement de la Rochelle & pays d'Aunis, en l'absence du Roi de Navarre, qui étoit Gouverneur de Guyenne. Ce Seigneur étoit âgé de cinquante-trois ans, & assuré du premier bâton de Maréchal de France vacant, lorsque la mort vint le surprendre au commencement de l'année 1585 : il étoit en si grande vénération dans son Gouvernement d'Angoumois, que les habitants du pays députerent à Paris pour demander son corps à Madame Anne d'Aillon, son épouse, & l'inhumerent dans la Cathédrale de Saint-Pierre, avec tous les honneurs dus à son mérite & convenables au zele de ceux qui faisoient les funérailles.

Anne d'Aillon, épouse de Philippe, fit son testament le 28 Juin 1618, & demanda à être enterrée aux Carmes de Ploermel, dans la Chapelle & enfeu des Seigneurs du Bois de la Roche : elle ordonna aussi de mettre son cœur dans le même vase de plomb où étoit celui de son mari, qu'elle avoit toujours soigneusement conservé, & de le porter dans l'Eglise Collégiale de Saint-André du Rufec, à laquelle elle légua dix livres tournois de rente, pour une Messe basse par semaine. Ses entrailles furent déposées dans la Chapelle de Saint-Brice, & son corps fut porté, quelque temps après, aux Carmes de Ploermel, pour y être inhumé. Le convoi fut assisté de ses enfants, de tous les Gentilshommes voisins, & d'un grand concours de peuple. Guillaume le Gouverneur, Evêque de Saint-Malo, fit la cérémonie des funérailles, & prononça l'Oraison funebre. Le Comte du Bois de la Roche & le Baron de Saint-Brice, ses enfants, avoient fait faire des ornements de velours noir, comme chasubles, dalmatiques, chapes, parements d'autel, drap mortuaire, qu'ils laisserent aux Religieux Carmes. Le corps fut déposé dans le caveau, auprès de celui de Philippe de Montauban & autres Seigneurs de cette maison. Avant de mourir, cette Dame avoit eu la douleur de voir son château du Bois de la Roche assiégé & pris, en 1592, par les Seigneurs de Camors, qui

mirent le feu au bois qui le joint, & en brûlerent une grande partie.

Henri de Volvire, second fils de Philippe & d'Anne d'Aillon, fut tenu sur les Fonts Baptismaux par le Roi Henri III & Marguerite, Duchesse de Savoie : il se distingua dans les guerres où il servit. Son Maître, le Roi Henri IV, voulant reconnoître les services que lui & ses ancêtres avoient rendus à l'Etat, érigea la Vicomté du Bois de la Roche en Comté, comme on le voit par les lettres de ce Monarque, du mois de Février 1607, publiées & enrégistrées au Parlement les 22 & 23 Juin 1609. Ce Seigneur avoit été Président de la Noblesse, aux Etats assemblés à Ploermel, l'an 1606. Le 16 Avril 1616, le Roi Louis XIII le créa Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, pour récompense de ses services, & lui donna le titre de Conseiller en son Conseil d'Etat. Henri de Volvire mourut en son château du Bois de la Roche, le 8 Octobre 1645, &, huit jours après, son corps fut porté processionnellement aux Carmes de Ploermel : la Justice & la Noblesse assisterent à ses funérailles en corps & en habit de deuil.

Son fils, nommé *Charles*, mourut aussi au château du Bois de la Roche, le 26 Février 1692 : le lendemain son corps fut porté aux Carmes de Ploermel, pour y être enterré dans l'enfeu de ses ancêtres. Son convoi funebre fut mené par les Recteurs des Paroisses de Néant, Guilliers, Loyat, & Tréhoranteuc. Il laissa de son mariage plusieurs enfants : Joseph, l'aîné de tous, fut Colonel du Régiment de Bretagne, Infanterie, en 1688, & Gouverneur de la ville de Ploermel. La Terre & Seigneurie du Bois de la Roche appartient présentement à M. de Saint-Pern Ligouyer.

En 1420, la maison du Boissic appartenoit à Raoul de Bois-Jacu; la Touche, à Guillaume l'Ecuyer; la Saudraye, à Jean le Prévost; la Roche, à Olivier de la Regneraye; le Frêne-Daniel, à Olivier Jolivet; le Bochet, à Michel des Prés.

NEVEZ; sur une hauteur; à 6 lieues deux tiers au Sud-Est de Quimper, son Evêché; à 35 lieues de Rennes; & à 2 lieues un quart de Concarneau, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 1500 communiants : la Cure est présentée par un Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Quimper. Ce territoire est plein de monticules, fertile, & très-exactement cultivé. Il est borné au Sud par la mer, qui l'arrose par le moyen

de plusieurs canaux. Hervé, Chevalier, Seigneur de Nevez, vivoit en 1260. Jacques de Nevez, Chevalier, fut Capitaine de cinquante hommes d'armes, & Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Claude, son fils, épousa en 1595 Elisabeth d'Acigné, de laquelle il eut un fils, nommé *Claude*, qui fut marié à Françoise d'Avaugour. De ce mariage sortirent René, Colonel du Régiment des Vaisseaux, qui mourut en 1660; & Malo, qui se maria & eut plusieurs enfants.

NEUILLAC; sur la route de Pontivi à Corlai & Guingamp; à 18 lieues un quart à l'Est-Nord-Est de Quimper, son Evêché; à 21 lieues de Rennes; & à 1 lieue & demie de Pontivi, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 4500 communiants, y compris ceux de Ker-grist & de Moustoir, ses treves: la Cure est à l'alternative. Ce territoire est un pays plat & couvert, où l'on voit des vallons coupés de petits ruisseaux qui vont se dégorger dans la riviere de Blavet, des terres bien cultivées, des prairies, des landes assez étendues, & des arbres à fruits.

NIVILLAC; dans un fond, à peu de distance de la riviere de Vilaine; à 14 lieues deux tiers au Nord-Ouest de Nantes, son Evêché & son ressort; à 16 lieues trois quarts de Rennes; & à deux tiers de lieue de la Rochebernard, sa Subdélégation. On y compte 2000 communiants: la Cure, qui est un Doyenné, est à l'Ordinaire. (Voyez la Rochebernard.) Des vallons très-étendus, des terres bien cultivées, des prairies, & des landes dont la plupart ne méritent pas les soins du cultivateur: voilà ce qu'on remarque dans ce territoire. Nivillac releve de la Baronnie de la Rochebernard, à cause du château de Lourmois, maison Seigneuriale du lieu, qui releve, en arriere-fief, de cette Baronnie. La Terre de Lourmois appartenoit, en 1500, à Louis d'Aaron, Sieur de Lourmois.

Auprès de l'étang du Rodouer, sont les ruines du château de la Grée, qui, dit-on, étoit jadis occupé par des faux monnoyeurs; on croit qu'il fut démoli en 1526: on y remarque plusieurs souterreins, qui annoncent que ce château étoit autrefois une maison de conséquence.

Sur la montagne du Roso, près le village de Trevigneu, est un souterrein taillé dans le roc, à peu de distance de la riviere de Vilaine; mais on ne peut sçavoir à quel usage il

étoit destiné. Le Ros & le Bois-Gervais sont des maisons nobles.

NIZON ; sur une hauteur ; à 8 lieues un quart au Sud-Sud-Est de Quimper, son Evêché ; à 33 lieues & demie de Rennes ; & à 4 lieues de Concarneau, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse, dont la Cure est à l'alternative, releve du Roi, & compte 1700 communiants, y compris ceux de Pont-d'Aven, sa treve.

En 1250, le château de Rustefant appartenoit à Blanche de Castille, épouse de Louis VIII, Roi de France ; &, en 1420, au Sieur de Guemené : on en voit encore les ruines. Dans le même temps, Ker-meno & Ker-malhe-Hauffre, à N.... ; le Plessis-Nizon, à Yves du Plessis-Nizon ; la Seigneurie du Henan, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Marquis de Pont-Callec. Des vallons, des monticules, des terres fertiles & abondantes en grains, de bons pâturages, & quelques landes : voilà ce que ce territoire offre à la vue.

NORT ; gros bourg, sur la riviere d'Erdre ; à 5 lieues deux tiers au Nord-Nord-Est de Nantes, son Evêché & son ressort ; à 17 lieues de Rennes ; & à 6 lieues un quart de Derval, sa Subdélégation. On y compte 3200 communiants. M. de Goyon, Maréchal des camps & armées du Roi, est Seigneur haut-Justicier de cette Paroisse. Il s'y tient un marché tous les vendredis, & la Cure est présentée par le Chapitre de Nantes.

Les ponts de Nort, sur la riviere d'Erdre, furent commencés à bâtir en pierres de taille en 1753, & ne furent finis qu'en 1775 : ils ont coûté plus de cent cinquante mille livres à la province. Cette Paroisse est divisée en trois parties, qui sont : Nort, Saint-Georges, & le Port-Mulon. Ce dernier est comme le magasin d'une grande partie du bois & du charbon qui se consument à Nantes : on y amene aussi de ce port, par eau, le fer des forges de Moisdon & de Riaillé, & une grande quantité de charbon de terre, tiré de la mine de Languen, située dans cette Paroisse. C'est dans cette mine qu'il y a une pompe à feu très-curieuse ; elle sert à pomper l'eau des puits, qui ont plus de trois cents pieds de profondeur. Cette mine fut ouverte en vertu des lettres-patentes du 15 Juillet 1746, portant permission à Simon Jarie d'avoir des ouvriers & de les occuper à tirer du charbon de terre dans la mine de Languen. Tous les vendredis de l'année, plus de deux cents Marchands

de beurre, de volailles, & autres denrées des environs de Châteaubriand, de la Guerche, de Vitré, de Rennes, &c. viennent s'embarquer au port de Nort, pour se rendre à Nantes au marché qui s'y tient le samedi. Le territoire de Nort est fort étendu; on estime qu'il a sept lieues de périmetre : il renferme plusieurs fiefs qui relevent du Roi, de M. le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs; on y voit des terres en labeur, des prairies, des landes immenses qui sont situées au Nord du côté de Saffré, & quelques bois peu étendus. On trouve par-tout, dans le bourg de Nort, des tombeaux ou chasses de pierres ardoisines, dont on ne voit des pareilles qu'à trois lieues, vers Nozai, ce qui fait croire que ce ne sont pas des tombeaux du menu peuple, parce qu'il a fallu faire de grandes dépenses pour les faire venir à Nort. Il n'y a aucunes inscriptions sur les pierres, & les ossements qu'elles renferment sont entiérement consumés, à l'exception de quelques esquilles ou de quelques dents. On peut conclure de là que l'endroit étoit plus considérable autrefois qu'il n'est aujourd'hui, & qu'il est un des plus anciennement habités de la contrée. Il y en a peu qui soient plus avantageusement situés, pour devenir ville avec le temps.

Le Prieuré de Hénord, aujourd'hui *Nord*, fut fondé, en 1075, par les Seigneurs du lieu, ceux de Cassum, (c'est Casson,) & le Recteur, qui y attacherent des droits qu'ils avoient dans l'Eglise de Saint-Christophe de Nort, à l'exception des dîmes qu'ils se réserverent. Quiriac, Evêque de Nantes, approuva leur donation, & appella ce Prieuré du nom *de Saint-Georges*.

La maison de Quiheix appartient aux Moines de l'Abbaye de Meilleraye : on y voit une Chapelle très-ancienne.

L'an 1480, Michel Guibé, Evêque de Dol, obtint l'Eglise paroissiale de Nort par les *Minoribus*.

Le château de Lussiniere appartenoit, en 1460, à Pierre de Cornullier, Chevalier. Pierre, son fils, fut Capitaine, en 1487, des Arquebusiers à cheval de François, Comte de Laval, Seigneur de Châteaubriand. Pierre de Cornullier & Claude de Cornullier furent successivement Trésoriers des Finances de Bretagne. On commença à démolir les fortifications du château de Lussiniere en 1589; mais quelques soldats, auxquels la défense de la place avoit été confiée, empêcherent qu'elle ne fût entiérement détruite. Pierre de Cornullier, Abbé de Saint-Méen & de Blanche-Couronne, fut transféré de l'Evêché de Tréguier à celui de Rennes, au mois de Mars 1619. Jean de Cornullier, Chevalier,

Seigneur de Luſſiniere, fut Grand-Maître des Eaux & Forêts de Bretagne. Claude de Cornullier, Préſident au Parlement, épouſa Renée Haye de Nétumiere. Touſſaint de Cornullier fut Préſident au même Parlement; & Pierre de Cornullier fut Maître de l'Oratoire de Monſieur, frere unique du Roi. Cette Seigneurie appartient encore à la même famille. Le château de Montreuil a auſſi ſes fiefs particuliers, & appartient à M. de Saint-Mars-Boux. En 1563, les Calviniſtes avoient un Paſteur à Nort, mais ſans titre.

NOUVOITOU; ſur un côteau, à peu de diſtance de la riviere de Seiche; à 2 lieues trois quarts au Sud-Eſt de Rennes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort. On y compte 2000 communiants: la Cure eſt préſentée par l'Archidiacre du Déſert. Ce territoire, couvert d'arbres à fruits, renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes. C'eſt un pays riant, avantageuſement ſitué, & dans un très-bon air.

NOYAL; ſur la route de Rennes à Lamballe; à 4 lieues deux tiers de Saint-Brieuc, ſon Evêché; à 15 lieues deux tiers de Rennes; & à deux tiers de lieue de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 550 communiants. M. le Duc de Penthievre en eſt le Seigneur: la Cure eſt à l'Ordinaire. Cario-Beaubois, moyenne-Juſtice, à M. Deſnos des Foſſés; Noyal, baſſe-Juſtice, à M. Chatton des Morandais; Plouaiſon, baſſe-Juſtice, à M. du Mené de Lezurec. Ce territoire eſt peu étendu, mais très-exactement cultivé, & fertile en toutes ſortes de grains.

NOYAL-MUSSILLAC; à 5 lieues un quart au Sud-Eſt de Vannes, ſon Evêché; à 17 lieues deux tiers de Rennes; & à 3 lieues de la Rochebernard, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe, dont M. de Rochefort eſt Seigneur, compte 2200 communiants, y compris ceux de Guerne, ſa treve: la Cure eſt à l'Ordinaire. La haute-Juſtice de Cloſné reſſortit au Préſidial de Vannes, & la moyenne-Juſtice de Tremodec à Rochefort. Des terres en labeur, des prairies, des landes; voilà ce que ce territoire offre à la vue.

La Seigneurie de Coatquibihen dépendoit jadis de la Vicomté de Rohan; mais, par tranſaction paſſée en 1428, Alain, Vicomte de Rohan, donna à Raoul de Montfort cette Seigneurie, qui

s'étendoit alors dans les Paroiſſes de Queſtember & de Sulniac. De la maiſon de Montfort elle paſſa dans celle de Carné. Chriſtophe de Carné fut fait Chevalier du Porc-Epic, par Charles, Duc d'Orléans, qui inſtitua cet Ordre. En 1440, Roland de Carné I du nom, fut Echanſon du Duc de Bretagne, Maître-d'hôtel de François, ſon fils aîné ; & Triſtan de Carné fut Maître-d'hôtel de la Reine. Marc de Carné, Vice-Amiral & Grand-Maître des Eaux & Forêts de Bretagne, épouſa, en 1506, Gillette de Rohan. Jean de Carné, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de ſa Chambre, & Gouverneur de Guingamp, épouſa Françoiſe de Kerneſme. Le 2 Mars 1513, la Reine Anne de Bretagne écrivit de Bourges à Triſtan de Carné, pour lui dire qu'elle deſiroit avoir ſon fils à ſon ſervice, & qu'elle en prendroit tout le ſoin poſſible. Par lettres données à Blois le 23 Novembre, cette Princeſſe accorda des proviſions de Capitaine de cinq cents hommes d'Infanterie, qu'elle avoit fait lever pour la défenſe du pays de Bretagne, à Triſtan de Carné, alors Gouverneur de Guérande. Le 18 Février 1568, le Roi Charles IX écrivit de Paris à Jerôme de Carné, Lieutenant des ville & château de Breſt, pour le prévenir qu'il l'avoit fait Chevalier de ſon Ordre, dont il lui envoyoit le Collier, pour lui témoigner de plus en plus combien il étoit content de ſes ſervices. François de Carné fut Gouverneur du Dauphin, fils du Roi Henri II.

La Terre & Seigneurie de Coatquibihen appartient préſentement à M. de Rochefort, qui poſſede auſſi celle de Ker-alio.

NOYALO; ſur la route de Vannes à Sarzeau; à 1 lieue deux tiers au Sud-Eſt de Vannes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort; & à 20 lieues un quart de Rennes. On y compte 250 communiants : la Cure eſt préſentée par le Chapitre de la Cathédrale de Vannes. Ce territoire eſt un pays plat & joint au Morbihan : il eſt arroſé de pluſieurs petits bras de mer, & produit du grain en abondance. On y voit quelques petites landes du côté du village de Crapen, & quelques marais ſalants peu conſidérables.

NOYAL-PONTIVI; à 10 lieues & demie au Nord de Vannes, ſon Evêché; à 18 lieues trois quarts de Rennes; & à 1 lieue & demie de Pontivi, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Ploermel, & compte 8000 communiants, y compris ceux de Gueltas, Ker-fourne, Saint-Geran, & Saint-Thuriau, ſes treves.

M.

M. le Duc de Rohan en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt d'une grande étendue, & plein de vallons dans leſquels coulent des ruiſſeaux qui vont ſe décharger dans les rivieres de Blavet & d'Ouſt. Le terroir eſt fertile en grains, lin, & fruits : il eſt en partie occupé par pluſieurs bois, dont le plus conſidérable eſt la forêt de Branguily, & des landes très-étendues. Il ſe tient trois foires par an à Noyal-Pontivi, ſçavoir, celles de Noyal, de la Houſſaye, & de la Brolade : elles ſont très-anciennes, & d'autant plus conſidérables qu'elles ſont franches & exemptes de tous droits d'entrée. La plus célebre eſt celle de Noyal, qui ſe tient au commencement de Juillet. On y obſervoit jadis des coutumes ſingulieres ; nous ignorons ſi on les pratique encore aujourd'hui. Tout Marchand qui auroit oſé vendre, avant que le Receveur de la Vicomté de Rohan, ou autre Commis du Vicomte, eût porté le *gant levé* pour cette foire, auroit perdu toutes ſes marchandiſes, qui étoient confiſquées au profit du Seigneur. On trouvoit à cette foire plus de trois mille chevaux : mais on ne pouvoit en vendre un ſeul qu'après le *gant levé*. Toutes ces cérémonies ſe faiſoient au lieu accoutumé, nommé *Bellechere*. Les Marchands faiſoient enſuite paſſer en revue, devant le Vicomte ou ſon Commis, tous les chevaux à vendre, & il en prenoit le nombre qu'il vouloit, au prix fixé par ſon Ecuyer ou ſon Maître-d'hôtel. Si quelqu'un vendoit avant ces formalités, l'animal vendu étoit confiſqué ſur le champ au profit du Vicomte, qui en diſpoſoit ſelon ſon bon plaiſir. Pour le bien général de tous ceux qui étoient à la foire, le Seigneur de Rohan y tenoit ſes plaids généraux, & l'on y jugeoit toutes les cauſes pendantes dans les Cours ou Sieges du reſſort de Pontivi, de Corlai, de Loudéac, & de Baud. Les Avocats de ces différents endroits avoient ſoin de s'y rendre, pour y plaider devant les Juges du Vicomte. Un autre avantage plus conſidérable, c'eſt que les différents ou procès qui s'élevoient entre les Marchands, étoient jugés ſur le champ, de préférence à tout autre, depuis le commencement juſqu'à la fin de la foire, qui duroit plus de quinze jours. Pour la ſûreté des Marchands & de leurs effets, le Vicomte avoit le droit de faire aſſembler tous les habitants de la Paroiſſe, qui, pendant la nuit, accompagnoient le Receveur de ce Seigneur, ou autre par lui commis, pour faire le guet dans les rues & dans les endroits où étoient les marchandiſes ; & ſi quelqu'un des habitants eût refuſé d'obéir, il auroit été puni, taxé, & exécuté par les Officiers de la Seigneurie. Les Seigneurs de Rohan

ont eu, de tout temps, le droit & possession d'avoir, donner & tenir, par toute la Vicomté, des mesures pour les Cabaretiers, les Marchands de bled & de draps; & aucun de ceux-ci n'auroit osé vendre une aune d'étoffe, sans avoir pris des Officiers ou Commis de ces Seigneurs, un étalon ou verge de mesure, qui leur coûtoit quatre deniers par an.

En 1440, Bellechiere ou Bellechere, & Ker-melin, au Seigneur de Rohan; Calhuerne, au Sieur de Malestroit; Ker-inquelon, à Jean de Kerinquelleau : ce manoir se nomme aujourd'hui *Ker-niquelo*, & appartient à M. de la Touche-Porman; il a haute, moyenne & basse-Justice. Ker-bourhis, à Jean de Larlan; cette terre a basse-Justice, & appartient à M. de Menisoille : les Fontainenez, à Jean le Bodic; Ker-mabo, à Guillaume de la Flaye; Ker-boutier, au Sieur de Lantivi; Ker-ner, à Henri le Parisi; Tremais, au Sieur de Tremais; Ker-hourhet, à Guillaume de Coëtmeur; Ker-lagadeuc, à N... Lestrelan : la plupart de ces manoirs sont aujourd'hui en ruines, & n'ont que le nom de métairies. La maison de Coëttuhan, basse-Justice, appartient à M. le Président de Langle; & le Stangui, à N....

NOYAL-SOUS-BAZOUGES; à 7 lieues au Nord de Rennes, son Evêché; & à 2 lieues & demie d'Antrain, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Bazouges, & compte 1050 communiants : la Cure est présentée par le Prieur de Saint-Denis de Rennes. Ce territoire, plein de rochers & couvert, renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes; on y fait du cidre. Beauvais-Moulienne, haute, moyenne & basse-Justice, à Mademoiselle de Beauvais; le Cartier, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de la Prévalaye.

NOYAL-SUR-BRUZ; dans un fond; à 01 lieues au Sud-Est de Rennes, son Evêché & son ressort; & à 1 lieue & demie de Châteaubriand, sa Subdélégation. On y compte 450 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. La Vicomté de Fercé, le Bois-Péan, la Bernardiere, la Miniere, & le Bois-Bréhant, haute-Justice, à M. du Bois-Péan, Seigneur de la Paroisse; la Berhaudiere, moyenne & basse-Justice, à Mademoiselle Lambert de Lorgeril; le Plessis-Ramé, basse-Justice, à M. Jouneaux du Plessis. Le territoire, couvert d'arbres & buissons, se termine au Nord aux forêts Neuve & d'Araize : il renferme des terres bien cultivées, quelques prairies, & des landes.

NOYAL-SUR-SEICHE; ſur une hauteur; à 2 lieues un quart au Sud-Sud-Eſt de Rennes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort. La Paroiſſe releve du Roi, & compte 1500 communiants : la Cure eſt à l'Ordinaire. Le territoire, couvert d'arbres & buiſſons, renferme des terres fertiles en grains, foin, lin, & chanvre : on y voit des arbres fruitiers & des landes. Il y avoit jadis des manufactures de toile, où l'on en fabriquoit pour plus de trois cents cinquante mille livres par an. C'étoit de groſſes toiles crues, qui ſervoient à faire des voiles de navire : ce commerce eſt entiérement tombé, parce que le Roi a établi des manufactures de ces toiles dans les différents ports de ſon Royaume. En 1420, la maiſon noble des Carreaux appartenoit au Sieur de Bloſſac; celle de la Méanciere, à Renaud Boterel; & celle du Pleſſis, à N...

NOYAL-SUR-VILAINE; à 2 lieues un quart à l'Eſt de Rennes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort. On y compte 1500 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Abbé de Saint-Melaine. Il s'y exerce cinq hautes-Juſtices & trois moyennes. Le territoire, couvert d'arbres & buiſſons, & arroſé des eaux de la riviere de Vilaine & de pluſieurs petits ruiſſeaux, eſt très-exactement cultivé, & produit du grain, du foin, & d'excellent cidre.

Les décimes de Croyal, en cette Paroiſſe, furent données, en 1100, à l'Abbaye de Saint-Melaine de Rennes, par Simon de Viſſeiche & Aufrai, ſon frere. L'an 1180, Simon de Viſſeiche, ſon fils, donna à l'Abbaye de Saint-Melaine les décimes qu'il poſſédoit dans Noyal. En 1294, Guillaume de la Roche-Tanguy, Evêque de Rennes, unit l'Egliſe de Noyal à l'Abbaye de Saint-Melaine.

En 1390 & 1420, Launaye & Hidouzet, à Guillaume de Clin; le Patiz, à Olivier du Cellier; Beancheſne, à Jean du Cellier; la Terraye, à Pierre de Clin; la Cheſnaye, à Guillaume le Coq; Goſne, à Pierre Yvette; Buner, à Jean Benazé; le Gué, à Georges du Gué, qui poſſédoit auſſi les manoirs de Liniere & de la Rouerie; les Tenieres, à Guillaume de Chauſne; Villiers, au Sieur Deſgrées; Beaujardin, à Jean le Maire; les Touches & le Bois-Orcant, à Placide Dupé; la Breterie & le Pleſſis-d'Olivet, à Guillaume de Sevigné; Tatous, à Olivier de Saint-Etienne; la Motte de Noyal, au Sieur de Tizé; Pocé, à Bertrand de Montboucher; la Touche, à Jean de Mencerel; la Touche, à Roland de la Gralotaye; le Rigolet, à Thomas

Boutier; & la Riviere, à Robine Texué. Il y a dans cette Paroiſſe une manufacture de toiles crues, nommées *toiles de Noyal*: elle étoit conſidérable avant que les Hollandais & les Anglais en euſſent chez eux, & avant celles établies par Sa Majeſté dans les principaux ports de mer. On les employoit à faire des voiles de navire.

NOZAY; petite ville dans un fond, ſur la route de Nantes à Rennes; à 8 lieues au Nord de Nantes, ſon Evêché & le reſſort de ſa haute-Juſtice; à 13 lieues & demie de Rennes; & à 2 lieues trois quarts de Derval, ſa Subdélégation. M. le Prince de Condé eſt le Seigneur de cette Paroiſſe, où l'on compte 1500 communiants. Il ſe tient un marché conſidérable de grains tous les lundis dans le bourg, où l'on trouve auſſi une Brigade de Maréchauſſée, & une Poſte aux chevaux. La Cure eſt à l'Ordinaire. Le Prieuré de Saint-Florent ſe préſente par l'Abbé de Saint-Florent le Vieil : celui de Beaulieu, par l'Abbé de Saint-Gildas des Bois; ce dernier eſt un fief ennobli dans le quatorzieme ſiecle.

Bernard, Evêque de Nantes, donna à Matthieu, Abbé de Saint-Florent, l'Egliſe de Nozay, tant pour acquitter la promeſſe qu'il lui avoit précédemment faite, que pour l'ame de ſon pere, mort Moine dans ce Monaſtere, vers l'an 1118. Le Prieuré de Saint-Saturnin de Nozay dépend de l'Abbaye de Saint-Florent de Saumur, Ordre de Saint-Benoît : en 1624, ce Prieuré étoit encore occupé par un Moine; mais il a été ſécularisé depuis, & eſt maintenant deſſervi par un Recteur & un Vicaire.

En 1200, la Seigneurie de Nozay appartenoit à N... de Rieux, &, en 1500, à Jean de Rieux, Maréchal de Bretagne : elle paſſa enſuite dans la maiſon de Montmorenci; &, de celle-ci, dans celle de Condé. La Ville-au-chef, maiſon ſeigneuriale de Nozay, étoit autrefois un fort château, avec titre de Châtellenie: il eſt aujourd'hui en ruines, & dépend, comme autrefois, de la Baronnie de Derval. En 1420, la Ville-Fougeré, à Jeanne Huet, Dame de la Ville-Fougeré; Beaumont, à Pierre de Menouel, Sergent féodé du Sieur de Rieux; Rogabonnet, à Jean Grimaut; Lorriere, à Jean de Lorriere; la métairie de la Houſſaye, à Robin Bazin, qui devoit ſergenterie au Seigneur de Rieux; le Coudrai, à Dom Jean Gicquel; le domaine de la Touche, à Jean Sorin, Sieur du Trouer : le château de la Touche a long-temps appartenu aux Seigneurs de Montmorenci; M. le Duc de Montmorenci

y mourut en 1745. La maiſon paſſa alors à M. de Kercado, Lieutenant général des Armées du Roi. Après la mort de ce dernier, la Terre de la Touche fut acquiſe par M. de Cornullier, qui en jouit aujourd'hui : la maiſon eſt décorée d'un parc planté en bois d'une aſſez grande étendue.

L'an 1595, l'Egliſe de Nozay fut polluée par les Calviniſtes, & réconciliée en vertu d'un Indult de Rome, parce que l'Evêque de Nantes n'étoit pas alors ſur les lieux. Le territoire, arroſé de pluſieurs ruiſſeaux & étangs, & couvert d'arbres & buiſſons, renferme des terres aſſez bien cultivées & fertiles, des prairies, & des landes dont le ſol excellent mérite les ſoins du cultivateur. On apperçoit en différents endroits beaucoup de pierres d'ardoiſe ; mais, juſqu'ici, on ne s'eſt pas occupé de faire l'ouverture des mines. Les bois du Déſert & le parc de la Ville-au-chef appartiennent à M. le Prince de Condé.

ORGERES ; ſur une hauteur ; à 3 lieues un quart au Sud de Rennes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort. Il s'y exerce une haute-Juſtice. On y compte 1500 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Ce territoire eſt plat & couvert d'arbres & buiſſons : on y voit des terres bien cultivées, peu de prairies, & des landes en aſſez grande quantité. La mine du Pont-Péan eſt dans le voiſinage. La Terre & Seigneurie d'Orgeres fut érigée en Baronnie en 1641, en faveur de Gabriel de Bourgneuf, Seigneur de Cucé, Préſident au Parlement de Bretagne, commis par lettres-patentes pour procéder à la réformation ou rédaction de la Coutume de Bretagne. La maiſon de Bourgneuf a donné de grands Hommes à l'Etat. Avant la création du Parlement, Julien de Bourgneuf étoit Chef de la Juſtice dans la province, &, depuis l'établiſſement de la Cour, les Seigneurs de cette famille y ont eu les premieres charges. Ils comptent ſept Premiers Préſidents de leur nom, tant au Parlement de Paris qu'à celui de Bretagne ; ſept Préſidents à Mortier, cinq Maîtres des Requêtes Intendants de Juſtice dans les provinces & les armées, & pluſieurs alliances avec les principales maiſons du Royaume. Charles de Bourgneuf, Evêque de Nantes en 1598, mourut en 1617 : il paſſa pour un des grands Prélats qu'eut alors la France. Il réſigna ſon Evêché à Henri de Bourgneuf, ſon neveu, qui s'en démit entre les mains du Roi, au mois de Janvier 1621, pour paſſer ſur le Siege épiſcopal de Saint-Malo.

Cette famille s'éteignit en la personne de Henri de Bourgneuf, Premier Président du Parlement de Bretagne, Magistrat plus illustre encore par ses grandes qualités, qui le font révérer comme un Saint & regretter comme le pere de sa patrie, que par sa naissance distinguée. Député par sa Compagnie auprès du Roi, il mourut à Paris le 27 Août 1660. La Baronnie d'Orgeres, haute, moyenne & basse-Justice, appartient aujourd'hui à M. de la Rochedurand.

ORVAULT; sur une hauteur; à 1 lieue trois quarts au Nord-Nord-Ouest de Nantes, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort; à 20 lieues un tiers de Rennes. On y compte 1100 communiants : la Cure est présentée par le Chapitre de la Cathédrale. Par acte passé à Orvault le 12 des calendes de Mars 850, Cadalun donna à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon, un fief qu'il avoit à Coueron, avec les métairies qu'il y tenoit & les esclaves qui les cultivoient.

Hervé Dupé, Chevalier, Seigneur d'Orvault, vivoit en 1460. Charles, son petit-fils, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur de Guérande. Le Plessis, haute, moyenne & basse-Justice, appartient à M. Dupé d'Orvault. Des terres en labeur très-fertiles, des vallons arrosés de ruisseaux qui fertilisent les prairies qui sont sur leurs bords, & des landes très-étendues, dont le sol mérite les soins du cultivateur; voilà ce que ce territoire offre à la vue. Les habitants sont passablement aisés, & seroient riches s'ils défrichoient leurs landes; d'autant mieux qu'ils sont aux portes de Nantes, où les denrées sont à un prix excessif : ils cueillent beaucoup de châtaignes, dites *marrons*, dont ils tirent un gros revenu. Ce territoire est recommandable pour les pierres de grison, les plus belles pour le grain, & les plus grosses, peut-être, qui soient en Bretagne : c'est dans ces carrieres qu'on a pris les pierres pour la construction de l'Eglise Cathédrale de Nantes.

OSSÉ; dans un fond; à 3 lieues & demie à l'Est-Sud-Est de Rennes, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort. On y compte 1100 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Son territoire, arrosé des eaux de la riviere de Seiche, renferme des terres fertiles & des prairies. En 1400, le manoir du Plessis-d'Ossé appartenoit au Sieur du Pan; & le manoir des Grés, à Jean de Montbeille. En 1570, le château du Plessis-Rafflé étoit à Raoul-

le-Roi, Seigneur du lieu. Il fut aſſiégé, en 1589, par les troupes du Roi Henri IV, qui s'en emparerent, & y firent un butin conſidérable.

OUDON; gros bourg, dans un fond, au bord de la rive droite de la Loire, ſur la route de Nantes à Angers; à 5 lieues deux tiers à l'Eſt-Nord-Eſt de Nantes, ſon Evêché & ſon reſſort; à 20 lieues de Rennes; & à 1 lieue trois quarts d'Ancenis, ſa Subdélégation. On y remarque une Maîtriſe des Eaux & Forêts, qui appartient à M. le Prince de Condé, Seigneur de l'endroit; deux Poſtes, l'une aux lettres, l'autre aux chevaux. On y compte 1600 habitants: la Cure eſt préſentée par l'Abbé de Saint-Aubin d'Angers; le Prieuré de Saint-Aubin eſt préſenté par le même Abbé; & la Chapellenie de Saint-Jean, par M. le Prince. Oudon, Châtellenie, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. le Prince de Condé; Omblepieds, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. Fleuriot. Des terres fertiles en grain, de belles prairies, des vignes, & quelques landes peu étendues: voilà ce que ce territoire offre à la vue. On y trouve du charbon de terre en aſſez grande abondance, mais on n'exploite point les mines qui le renferment.

Albert le Grand & quelques autres, diſent que l'Egliſe d'Oudon fut bâtie à la fin du quatrieme ſiecle, du temps d'Ariſius, ſixieme Evêque de Nantes, & que ce Prélat contribua généreuſement à la fondation de cette Egliſe. Je crois que ces écrivains ſe ſont trompés, & que, ſi Ariſius fit quelque fondation, ce ne fut pas celle de cette Paroiſſe, mais plutôt de quelque Monaſtere. La magnifique tour ou fortereſſe d'Oudon fut bâtie, vers l'an 850, par le Comte Lambert, qui vouloit gêner la navigation ſur la Loire. Les fortifications qui environnent cette tour ont été bâties, ſelon toutes les apparences, dans le quatorzieme ſiecle. Ce qui concourt à prouver ce ſentiment eſt une lettre de Jean de Maleſtroit, Seigneur d'Oudon, conſervée dans les archives du château de Nantes. Ce Gentilhomme y fait mention de la permiſſion qu'il vient d'obtenir, de bâtir des fortifications à Oudon, & du ſerment de fidélité qu'il a fait au Duc: la date de ſa lettre eſt du 22 Mai 1392.

La Terre & Seigneurie d'Oudon eut jadis des Seigneurs de ſon nom. N.... d'Oudon, unique héritiere de cette famille, porta ſes biens dans la maiſon de Châteaugiron, par ſon mariage avec Alain, qui vivoit en 1310.

Le Prieuré de Saint-Martin, qui ſert aujourd'hui d'Egliſe paroiſſiale, fut fondé en 1130. Brice, Evêque de Nantes, donna aux Moines qui étoient à Oudon, un terrein, pour y conſtruire une Egliſe & un cimetiere, avec des maiſons pour les loger, mais à condition qu'ils n'auroient aucun commerce avec les particuliers, qu'ils ne leur parleroient que par néceſſité, en un mot, qu'ils vivroient dans la plus exacte retraite. Par acte paſſé le 27 Septembre 1138, le Seigneur d'Oudon donna l'Egliſe paroiſſiale du lieu, du conſentement de Brice, Evêque de Nantes, à l'Abbaye de Saint-Aubin d'Angers. L'an 1140, Geoffroi d'Oudon, ayant été bleſſé dans un combat, voulut ſe faire porter au Couvent de Saint-Martin d'Oudon, pour y prendre l'habit Monaſtique. Ses amis, à qui ce projet ne plaiſoit pas, lui firent de ſi fortes repréſentations qu'ils l'empêcherent de l'exécuter : il ſe contenta ſeulement de donner au Monaſtere un terrein pour y conſtruire un moulin, une braie pour pêcher du poiſſon, & un terrein planté en vignes. Le Prieuré de Saint-Aubin a été fondé dans ce temps.

L'an 1235, la tour d'Oudon, alors gardée par les Anglais, fut priſe par l'armée du Roi de France Louis IX. Les troupes Françaiſes firent des ravages affreux dans les environs. La Terre & Seigneurie d'Oudon, qui avoit été portée, comme on vient de le dire, par l'héritiere de cette maiſon, dans celle de Châteaugiron, appartenoit, en 1380, à Jean de Maleſtroit, Chevalier, Seigneur de Châteaugiron & d'Oudon. Ce Seigneur donna à ſes freres Thébaud & Alain de Maleſtroit, la Châtellenie & le château de la Vieille-Cour, dont les ruines ſe voient encore ſur les bords de la petite riviere du Havre. En 1400, la Binbouere & le manoir du Pleſſis appartenoient au Seigneur d'Oudon; le Val, à Nicolas de l'Ecorce, Sieur du Val. Le 10 Juillet 1420, le Duc Jean V donna à Jean de Maleſtroit, Seigneur d'Oudon, le fief de la Tour, qui s'étend dans cette Paroiſſe & dans celle de Couffé.

L'an 1526, la fortereſſe d'Oudon étoit habitée par Jean & Julien de Maleſtroit, qui forçoient leurs vaſſaux à prendre la fauſſe monnoie qu'ils fabriquoient. Le Roi François I voulant les punir, les fit aſſiéger dans leur place par Nicolas, dit *Gui XVI* du nom, Comte de Laval, Amiral & Gouverneur de Bretagne. Ils furent pris & conduits dans les priſons du Bouffay, à Nantes, où l'on inſtruiſit leur procès. Ils furent convaincus & condamnés à mort par Guillaume l'Hulier, commis par le Roi pour faire le procès à tous les faux monnoyeurs qui ſe trouvoient en Bretagne.

Les

Les Terre, Seigneurie, & Châtellenie d'Oudon furent confisquées au profit de Sa Majesté, & vendues à Raoul du Juch, Seigneur de Maulac & de Prataurox, pour la somme de vingt-quatre mille livres.

PACÉ; à 1 lieue trois quarts au Nord-Ouest de Rennes, son Evêché & sa Subdélégation. Cette Paroisse releve en partie du Roi, & il s'y exerce cinq hautes-Justices, une moyenne, & une basse, qui toutes ressortissent au Présidial de Rennes: on y compte 2200 habitants; la Cure est présentée par l'Abbé de Saint-Melaine de Rennes. Ce territoire renferme d'excellents pâturages, & le beurre qu'on y fait passe pour le meilleur de la province après celui de la Prévalais: le cidre est aussi de la meilleure qualité. Le Pont-de-Pacé est un village sur la riviere de Flamis ou d'Olivet, dans lequel il y a une Poste aux chevaux.

L'an 1216, Guillaume de Paimpont, Abbé de Saint-Jacques de Montfort, transigea avec l'Abbé de Saint-Melaine de Rennes, pour les droits de la Chapelle ou Prieuré de la Bretonniere, en la Paroisse de Pacé. Au mois de Juillet 1304, Robert Raguenel, Chevalier, Seigneur de Châtel-Ogé, donna les dîmes qu'il possédoit en cette Paroisse aux Chapelains qui desserviroient, par succession, la Chapellenie de Notre-Dame du Pilier, qu'il venoit de fonder dans l'Eglise Cathédrale de Rennes. En 1390, la Rouxignoliere, à Bertrand de Montboucher; le Plessis de Champagné, à Amauri de la Motte; la Touche, à Raoul de la Touche; le Bouais, à Bertrand du Bouais; la Mandardiere, à Guillaume Mandard; la Riotelaye, à Jean le Bard; la Bretonniere, à Guillaume Guerif; le Breil, à Pierre Jousser; la Ville-Benoiste, à Pierre le Sénéchal; Champalaune, à Bertrand de Saint-Pern.

Le 20 Novembre 1597, les garnisons qui étoient, pour le Duc de Mercœur, à Hedé & à Québriac, formerent un détachement qui ravagea plusieurs Paroisses qui étoient soumises au Roi Henri IV. Celle de Pacé fut une des plus maltraitées: les barbares soldats tuerent une grande partie des habitants, emmenerent les plus riches auxquels ils firent payer une forte rançon, violerent les femmes & les filles, brûlerent la majeure partie des maisons, & réduisirent cette Paroisse dans le plus déplorable état.

PAIMBŒUF ; petite ville, ſur la rive gauche de la Loire ; à 8 lieues & demie à l'Oueſt de Nantes, ſon Evêché & ſon reſſort ; & à 21 lieues & demie de Rennes. On y compte 5000 communiants : il s'y tient un marché les mardis & vendredis. On y remarque une Subdélégation, une Brigade de Maréchauſſée, une Poſte aux lettres, un Commiſſaire aux Claſſes, un Hôpital, deux Interpretes des langues étrangeres, un Bureau des Fermes, & ſix Viſiteurs pour les chargements & déchargements des navires. La Seigneurie appartient à M. le Marquis de Bruc, qui a haute, moyenne & baſſe-Juſtice.

Il eſt probable, & tous les hiſtoriens penſent que le château de Penochen, dont j'ai parlé dans l'Abrégé de l'Hiſtoire de Bretagne, étoit ſitué dans l'endroit où eſt aujourd'hui Paimbœuf. Penochen ſont deux mots celtiques, *pen* & *ochen*, qui ſignifient *tête de bœuf*. Derriere la ville, eſt une métairie nommée *le Bois-Gautier*, où l'on voit des veſtiges d'un ancien château, d'un colombier, d'une chauſſée de pierre, &c. La tradition vulgaire veut que ce ſoit une maiſon de plaiſance d'Hoël, Comte de Nantes : c'eſt ſans doute le château de Penochen. Il y a cent ans qu'on ne voyoit à Paimbœuf que deux métairies, & la Chapelle de Notre-Dame, Prieuré fondé en 1052 par Glevian, Prince de Bécon, qui le donna à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon : c'eſt le plus ancien monument du lieu. Paimbœuf n'a été érigé en Paroiſſe que depuis un ſiecle, ſon Egliſe eſt dédiée à Saint Louis. Cette ville eſt aujourd'hui fort remarquable par la quantité des navires marchands qui s'y arrêtent. Le commerce maritime de Nantes augmentant, & les grands navires ne pouvant monter chargés juſqu'au port de cette ville, il a fallu un endroit pour les armer & déſarmer : la ſituation avantageuſe de Paimbœuf l'a fait choiſir pour cet effet, de ſorte que c'eſt proprement le port de Nantes ; on y voit des vaiſſeaux de toutes les nations alliées & commerçantes, & quelquefois même des frégates. Il eſt à croire que cette ville, déja floriſſante, s'augmentera inſenſiblement, & deviendra conſidérable. Elle s'eſt prodigieuſement accrue depuis quarante ans, &, ſans les deux dernieres guerres, elle ſeroit bien plus floriſſante qu'elle ne l'eſt. Preſque toutes les maiſons ſont occupées par des Négociants, des Capitaines de navires, des Boutiquiers, & des Aubergiſtes. On compte, dans le ſeul département de Paimbœuf, environ ſix cents matelots. Les Pilotes peuvent aller auſſi loin qu'ils veulent dans la mer au devant des navires ; ils ſont payés ſuivant

la longueur du chemin : ils doivent conduire les bâtiments qui ſortent juſqu'à l'endroit nommé *les Charpentiers*, & donner enſuite la route pour éviter les autres écueils. On ſçait que les Pilotes ſont des mariniers établis pour conduire les vaiſſeaux à l'entrée & à la ſortie des ports, havres, & rivieres. Les navires ne montent ordinairement que juſqu'à Paimbœuf, où ils ſont en ſûreté. On ſe ſert de barges & gabarres, (eſpece de bateaux fort ordinaires dans la riviere de Nantes, du port depuis cinquante juſqu'à cent vingt tonneaux,) pour charger ou décharger les marchandiſes qui ſont portées à Nantes, ou qui en ſont exportées. On a reconnu qu'il ſe débourſe à Paimbœuf, par chaque année, environ un million, pour les radoubs & armements qui s'y font.

Déclaration du Roi du mois de Février 1716, portant établiſſement d'un Hôpital à Paimbœuf; établiſſement que la grande quantité de marins qui s'y trouvent rend très-utile. En 1748, cette maiſon obtint des lettres-patentes, qui lui accordoient le privilege excluſif de vendre les châſſes pour la ſépulture des morts. Ce fut environ ce temps-là que Paimbœuf fut érigé en Paroiſſe, à la demande des habitants, vers l'an 1750. L'Hôpital ſe trouvoit dans un état fâcheux; il avoit peu de revenus, & étoit beaucoup endetté. Des citoyens, amis de l'humanité, réuſſirent à lui procurer des octrois de ſix deniers par pot de vin dont il a toujours joui depuis. Cette maiſon eſt grande & proprement meublée : on y peut recevoir cinquante malades. La chambre des hommes eſt dans le bas, & celle des femmes dans le haut. Il y a, à Paimbœuf, un magaſin où ſont dépoſées les poudres du Roi.

PAIMPOL; treve de la Paroiſſe de Ploneis; à 7 lieues au Nord-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché & ſon reſſort; & à 27 lieues de Rennes. Cette treve releve du Roi; c'eſt un membre de la Baronnie d'Avaugour : on y compte 1800 communiants. M. le Prince de Soubiſe en eſt le Seigneur : la Cure ſe préſente par l'Evêque. Les Juriſdictions ſont : le Comté de Goëlo, haute-Juſtice, à M. le Prince de Soubiſe; l'Iſle de Brehat, haute-Juſtice, à M. le Duc de Penthievre; l'Abbaye de Beauport, haute-Juſtice, à M. l'Abbé; Dannot, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Porzon, haute-Juſtice, aux héritiers de M. de Treſſan : le Gonidec, le Coſquer, haute-Juſtice; Ker-huel, haute-Juſtice, à M. de Coëtivi : Moulauarn, haute-Juſtice, à M. de Queret de la Ville-

Bernau ; Ploubannalec, haute-Justice ; Ker-yti, haute-Justice ; Peros-Hamon, haute-Justice, à M. le Baron du Thiers : Lanvigner, haute-Justice ; Plourivo, haute-Justice ; Plonnez, haute-Justice, à Madame la Princesse de Guistelles ; Ploueze, haute-Justice ; Ker-raoul, haute-Justice ; Ker-iti-Ydias, haute-Justice, à M. de Kerraoul-Vittu ; Lanvignec, moyenne-Justice, à M. Moraud de la Sauvagere ; & Lanneven, moyenne-Justice, à M. Armez du Poulpry.

L'an 1325, Henri, Comte de Goëlo, Baron d'Avaugour, & Jeanne de Harcoet, son épouse, ratifierent la cession du terrein que Jean de Kerraoul avoit donné pour faire le cimetiere de l'Eglise de Notre-Dame de Paimpol, qui fut bénite, dans le courant de la même année, par Jean d'Avaugour, leur fils, alors Evêque de Saint-Brieuc, d'où il fut transféré à Dol l'an 1329.

L'an 1591, les Anglais, qui trouvoient le port de Paimpol & la position du bourg avantageuse, choisirent cet endroit pour en faire leur place de sûreté. Paimpol appartenoit alors au Comte de Vertus. Le château de l'Estang appartenoit, en 1370, à Charles du Halgoët, Chevalier, Seigneur de l'Estang.

PAIMPONT ; Abbaye & Paroisse, située dans la forêt de son nom ; à 15 lieues au Sud-Sud-Ouest de Saint-Malo, son Evêché ; à 7 lieues & demie de Rennes, son ressort ; & à trois quarts de lieue de Plélan, sa Subdélégation. On y compte 4000 communiants, y compris ceux de Saint-Peran, sa treve : la Cure est présentée par le Chapitre de l'Abbaye, & c'est un Moine de cette maison qui fait les fonctions de Curé. Ce territoire est un pays montagneux & couvert, qui renferme des terres labourées, des landes, & la forêt de Paimpont ou de Brécilien, qui peut contenir environ vingt-trois mille arpents de terrein, planté en futaie & sur-tout en taillis. A l'extrêmité de cette forêt est une forge à fer, renommée par la bonté de la matiere qu'on y élabore. C'est de là que l'on tiroit jadis le fer dont on avoit besoin pour l'arcenal de Brest. On prépare & on blanchit tous les ans, dans le village du Canet, pour plus d'un million de fil & de toile. Les Jurisdictions sont : Brécilien, Maîtrise particuliere des Eaux, Bois, & Forêts, haute-Justice, à MM. le Président de Cuillé & de la Chasse-Dandigné, Seigneurs des forges de Paimpont : la haute-Justice de Brécilien par Corzanne, & des hautes & basses rivieres, appartient aux mêmes

Seigneurs. Le Brieux, haute-Juſtice; Brécilien par Guillard & la Ville-d'Anet, haute-Juſtice, à M. de Montigni : Brécilien par Beauvais, haute-Juſtice, à M. de Farci de Saint-Laurent : Brécilien par Thelouet, Trudo, Trédeal, & le Heri, haute-Juſtice, à M. du Bouexic-Campel; Brécilien par Saint-Penas, haute-Juſtice, aux Religieux de Paimpont; Brécilien par Folle-penſée & le Pertuis-Néanti, haute-Juſtice, à M. du Breil de Ruis; Beaulieu, haute-Juſtice, & la Ville-Cerf, moyenne-Juſtice, à M. de Servaude. L'Abbaye de Paimpont fut fondée, en 630, par Judicaël, Roi de Bretagne, qui la ſoumit à l'Abbaye de Saint-Méen de Gaël. Il s'y tient une aſſemblée conſidérable aux fêtes de la Pentecôte. L'an 1138, la forêt de Paimpont étoit peuplée de pluſieurs faux Hermites de la ſecte d'Eudon ou Eudes de l'Etoile, impoſteur inſigne, né à Loudéac : il ſe diſoit fils de Dieu, & ſe faiſoit adorer en cette qualité par ſes diſciples. Ces fanatiques en vouloient beaucoup au Clergé, ſur-tout aux Evêques : ils ſe multiplierent de telle ſorte, en Bretagne, que Conan le Gros fut obligé d'envoyer des troupes contre eux. On en arrêta un grand nombre qui furent condamnés à mort. (Voyez Loudéac.) On remarque dans la forêt de Paimpont des veſtiges d'un ancien château dont on ignore le nom. Je n'ai rien trouvé dans l'hiſtoire qui ait pu donner les moindres notions ſur cette place. On ne peut même faire à cet égard aucune conjecture raiſonnable.

Ce fut l'an 1273 que le Monaſtere de Paimpont fut érigé en Abbaye-Paroiſſe & donné aux Chanoines-Réguliers de Saint-Auguſtin, pour y faire les fonctions de Paſteurs & de Curés, ſous le nom *de Notre-Dame de Saint-Salomon de Paimpont.* Le Seigneur de Loudéac contribua généreuſement au nouvel établiſſement de ces Moines; leur accorda le droit de chaſſe, & la permiſſion de prendre tout leur bois de chauffage dans la forêt. L'étang de cette Abbaye & celui de la Forge ſont la principale ſource de la riviere d'Aph, qui va ſe jetter dans celle d'Ouſt. La treve de Saint-Peran, le Prieuré de Talhouet, Franquemont, & la maiſon de la Guillarde, ſont dans ce territoire.

PANCÉ; ſur un côteau; à 5 lieues trois quarts au Sud-Sud-Eſt de Rennes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort. On y compte 1300 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Abbé de Saint-Melaine. Son territoire eſt un pays couvert d'arbres & buiſſons : on y voit des terres en labeur de bonne qualité, des prairies, & quelques landes. La riviére de Bruc ou de

Semnon arrofe ce territoire, qui, en 1380, renfermoit le château du Fretai, qui appartenoit à Jean de la Marzeliere, qui poffédoit auffi, dans la même Paroiffe, le manoir de la Befneraye.

Le 19 Novembre 1442, le Duc François I donne permiffion à Pierre de la Marzeliere, fon Chambellan, de faire fortifier fon château du Fretai, & de contraindre fes vaffaux à y faire le guet. En conféquence, le Duc décharge ces vaffaux de toute impofition quelconque. L'an 1556, le Roi Henri II, par lettres données à Fontainebleau, accorda à Pierre de la Marzeliere la permiffion d'établir, à Pancé, une foire, pour être tenue tous les ans le 25 Novembre, jour de Sainte Catherine. Ce Seigneur avoit époufé Françoife, Dame de Pontorfon & de Bonne-Fontaine. (Voyez Antrain.)

Le Roi Henri III, par fes lettres entérinées au Parlement de Bretagne, le 13 Octobre 1578, érigea la Terre & Seigneurie du Fretai en Vicomté, en faveur de Renaud, Chevalier, Seigneur de la Marzeliere & du Fretai, qui avoit rendu de grands fervices à ce Monarque dans les guerres qu'il avoit foutenues contre fes fujets rebelles. Le château du Fretai fut furpris, en 1592, par les troupes du Duc de Mercœur, & repris dans le courant de la même année par le Baron de Molac, Capitaine au fervice de Henri IV. Cette place étoit gardée pour le Roi, en 1595, par une bonne garnifon, aux ordres du Capitaine Saint-Gilles.

PANNECÉ; fur une hauteur; à 8 lieues au Nord-Eft de Nantes, fon Evêché & fon reffort; à 17 lieues un tiers de Rennes; & à 3 lieues d'Ancenis, fa Subdélégation. On y compte 1200 communiants: la Cure eft à l'Ordinaire. Au Nord & à l'Oueft de ce bourg, on voit des landes très-étendues: le fol paroît bon, & on ignore pourquoi les habitants ne s'occupent pas à les défricher, d'autant plus que les terres en labeur de ce territoire font de bonne qualité, & que ces landes deviendroient de même, fi elles étoient cultivées.

PARAMÉ; au bord de la mer, fur la route de Saint-Malo à Dol; à deux tiers de lieue à l'Eft-Nord-Eft de Saint-Malo, fon Evêché & fa Subdélégation; & à 14 lieues de Rennes. Cette Paroiffe reffortit à Dinan, & compte 1800 communiants: la Cure eft à l'alternative. Le territoire eft fertile en grains; c'eft un pays plat & très-exactement cultivé. Beauvais, haute, moyenne

& basse-Justice, à M. Grout de la Motte ; Saint-Hideul & le Vau-Salmon, moyenne-Justice, à M. de la Haye, Comte de Plouer ; l'Isle-Ernoul & le Gras-larron, moyenne-Justice, à M. Goret de la Grand-Riviere ; la Ville-Anne, moyenne-Justice, à M. Gallicet. Les maisons nobles de cette Paroisse étoient, en 1500, le Boudou, à Jean, Vicomte de Rohan ; les Touches, à Sébastien de Miniac ; la Grand-mere, à Jean du Tertre ; la Brientaye, à Pierre Picot ; le Bondeau, à Simon de Lorgeril ; le Vau-Salmon, à Jean de la Chapelle ; la Vigne, au Doyen du Chapitre de Saint-Malo ; la Ville-Ernaud, à Jeanne Tranchant ; le Bois-Botterel, à Marc Henri ; la Salmonnaye, à Hamon Jonchée ; la Fosse-au-loup, à Jean du Buat ; les Yliaux, à Guillaume de Vauclerc ; la Ville-au-chat, le Pont-Pinel, la Bastille, le Tertre-Barre-noble, la Havardiere, la Grand-Riviere, la Petite-Riviere, & la Toutenaye, à N....

PARCÉ ; sur une hauteur ; à 8 lieues trois quarts à l'Est-Nord-Est de Rennes, son Evêché ; & à 1 lieue trois quarts de Fougeres, sa Subdélégation & le ressort de sa haute & moyenne-Justice. On y compte 1300 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Le terroir est fertile & très-exactement cultivé : on y voit le château de Vauxhoudin, auprès duquel est un bois, le seul qui soit dans la Paroisse. Les autres maisons nobles sont : le Plessis & la Pierre. La riviere de Maigresec prend sa source à peu de distance du bourg.

PARIGNÉ ; sur une hauteur ; à 10 lieues trois quarts au Nord-Est de Rennes, son Evêché ; & à 1 lieue trois quarts de Fougeres, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1200 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Cette Paroisse releve en partie du Roi. Son territoire est un pays couvert & très-exactement cultivé. La Seigneurie de Parigné, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Saint-Brice : on y voit les châteaux de Bois-Gui & des Acres, avec les maisons de la Chesnaye, les Terroyes, le Bechet, la Rinaudiere, le rocher des Boulier, Coyec, Dohin, la Jaunaye, & Mebenaril.

PARTENAY ; à 2 lieues trois quarts au Nord-Ouest de Rennes, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort. On y compte 350 communiants : la Cure est présentée par l'Archidiacre du Désert. Les productions du territoire sont des grains de toutes especes :

c'eſt un terrein plat, couvert d'arbres & buiſſons, & bien cultivé. Partenay, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Saint-Ehan, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Sevigné, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. le Marquis de Cucé; Limeul, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Rouaudiere, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; & le Temple, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, aux enfants de feue Dame de Liré-Bourdonnaye.

L'Egliſe de cette Paroiſſe fut fondée, en 1365, par Guillaume de Saint-Léan. Raoul Georgier en fut le premier Curé ou Recteur. Cette fondation fut approuvée, en 1375, par Raoul de Tréal, Evêque de Rennes, & par Alain de Saint-Léan, fils du fondateur. Jean de la Guerre en étoit, dans ce temps, ſecond Recteur. Le ſeptier de froment ne valoit que cinq ſols, & tous les autres comeſtibles à proportion: le marc d'argent étoit à cinq livres cinq ſols.

En 1430, la Coutardiere, à Alain Louvel, aujourd'hui à M. de Servaude; la Gicquelaye, à Gilles de Saint-Brieuc; la Fontaine & le petit Bouais, à N... La Touche-Partenay fut long-temps poſſédée par les Seigneurs de Partenay, qui ont occupé les plus belles places chez les Rois de France & chez les Ducs de Bretagne.

PAULE; ſur une hauteur; à 12 lieues à l'Eſt-Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché; à 28 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Carhaix, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1800 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt arroſé de pluſieurs ruiſſeaux qui coulent dans les vallons & vont ſe jetter dans la riviere d'Aulne. On y voit des terres bien cultivées, des prairies, & des landes, principalement au Sud & à l'Eſt de ce bourg, où ſont les montagnes noires. Le manoir de Ker-enguevel eſt dans cette Paroiſſe.

PAULX; dans les baſſes-Marches; à 7 lieues au Sud-Oueſt de Nantes, ſon Evêché & ſon reſſort; à 29 lieues de Rennes; & à 1 lieue de Machecou, ſa Subdélégation. On y compte 1400 communiants: l'Abbé de Saint-Serges, préſentateur de la Cure, la remet, lorſqu'elle eſt vacante, entre les mains de l'Evêque de Nantes pour y pourvoir. Ce territoire eſt très-bien cultivé: il produit du grain, du vin, & du foin. On y voit la maiſon de la Carateric.

PEAULE; ſur une hauteur; à 7 lieues à l'Eſt-Sud-Eſt de Vannes, ſon

ſon Evêché & ſon reſſort; à 17 lieues de Rennes; & à 2 lieues de la Rochebernard, ſa Subdélégation. On y compte 1800 communiants : la Cure, qui eſt un Doyenné, eſt à l'Ordinaire. Le Roi a pluſieurs fiefs dans cette Paroiſſe, dont M. du Hellec eſt le Seigneur. Il s'y tient tous les ans cinq foires conſidérables par la grande quantité de beſtiaux qui s'y trouvent. Ce territoire renferme des terres bien cultivées, des prairies, des landes fort étendues, & pluſieurs carrieres d'un très-beau griſon. Peaule, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. du Hellec le Mentier; le Tertre & Quiſtinic, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. du Hellec le Maître. Maiſons nobles : en 1500, Coaſquel, à Jeanne de Coaſquel, veuve de Jean, bâtard de Rieux; le manoir de Leſcouet, Kerthomas, & le Bois de la Salle, à N....

PEDERNEC; ſur un côteau, & ſur la route de Guingamp à Lannion; à 4 lieues au Sud de Tréguier, ſon Evêché; à 28 lieues de Rennes; & à 1 lieue trois quarts de Guingamp, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Lannion, & compte 4000 communiants, y compris ceux de Mouſterus & de Treglamus, ſes treves : la Cure eſt à l'alternative. La montagne de Brée, une des plus hautes de la province, eſt dans ce territoire. Il ſe tient ſur le ſommet de cette montagne pluſieurs foires par chaque année, auprès d'une Chapelle. Cet endroit eſt fort renommé dans l'hiſtoire. Les Evêques de Bretagne s'y aſſemblerent pour prendre des meſures contre Conobre, Comte de Vannes, dont les crimes inſpiroient tant d'horreur qu'on lui donna l'épithete de *maudit* : *le maudit Conobre.* Conobre, fils de Hoël le Grand, mort en 545, étoit Comte de Vannes & de Léon. Il avoit quatre freres, Hoël, Budic, Varoch, & Macliau, avec leſquels il fut obligé de partager les Etats de ſon pere; mais l'ambition qui le dévoroit le rendit inſenſible à la voix de la nature, & il réſolut de ſe défaire de ſes freres : il commença par Hoël, qu'il tua en 547, & épouſa ſa veuve; mais, s'étant apperçu qu'elle étoit enceinte, il la fit mourir. Il fit ſubir le même ſort à Budic & Varoch, ſes freres; & Macliau ne conſerva ſa vie qu'en s'exilant de ſon pays & de ſes Etats : enfin, ce Prince paſſoit pour le plus redoutable, le plus puiſſant, & le plus inflexible ſcélérat de ſon temps. Il avoit un château au pied de la montagne de Brée, c'eſt pourquoi les Evêques s'y aſſemblerent pour l'excommunier. Il fut tué, en 560, dans le combat que Chramne livra à Clotaire, Roi de France, dans les environs de Guérande. Le château de Conobre n'exiſte

plus. Tropont, haute-Justice ; Collangrouh, moyenne, & basse-Justice, à M. de Kerprigent Riou. Ce territoire est fertile & bien cultivé.

PEILLAC ; sur une hauteur, & sur la route de Redon à Malestroit ; à 8 lieues & demie à l'Est-Nord-Est de Vannes, son Evêché ; à 13 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Redon, sa Subdélégation. Il s'y tient deux foires par an. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 1500 communiants : la Cure est à l'alternative. Cranhac, haute-Justice, à M. le Marquis de Gesvres ; la Guedemais, haute-Justice, à M. de la Bedoyere ; le Plessis, haute-Justice, à Madame de Saint-Maur ; Rieux à Peillac, haute-Justice, à M. de Rieux. La Seigneurie de Peillac est une Châtellenie : elle faisoit jadis partie de la Seigneurie de Rieux. En 1500, les maisons nobles de Villeneuve & du Bignon appartenoient à Jean de Villeneuve ; elles sont aujourd'hui à M. le Marquis de Gesvres, par son mariage avec l'héritiere de la maison des du Guesclin. Le château de la Grae est très-ancien : il appartenoit, en 1290, à Robert de la Lande. Le territoire de Peillac est borné au Nord par la riviere d'Oust ; & au Sud par celle d'Ars. Les terres sont fertiles, exactement cultivées, & abondantes en grains & fourrages ; les landes n'y sont pas fort étendues.

PENHART ; à trois quarts de lieue à l'Ouest de Quimper, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort ; & à 39 lieues de Rennes. On y compte 500 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Son terrein est plein de monticules & de vallons, mais fertile, abondant en grains & foin, & très-bien cultivé. On voit dans cette Paroisse les vestiges du château de Prat en Rouzé, qu'on appelle dans le pays *le temple des faux Dieux*. L'histoire ne parle point de ce château ; de sorte qu'on ne sçait rien, ni de sa fondation, ni de sa démolition : on n'en connoît pas même les possesseurs, quoique la tradition populaire assure que c'étoit un ancien Prieuré habité par les Templiers ; mais cette conjecture ne nous paroît pas assez fondée pour y ajouter foi. Le château de Ker-moisan appartenoit, en 1300, à Geoffroi de Ker-moisan, dont le fils fut Evêque de Quimper en 1361.

PENMARCH ; port de mer ; à 5 lieues & demie au Sud-Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort ; à 43 lieues de

Rennes ; & à 2 lieues de Pont-Labbé, sa Subdélégation. On y compte 1000 communiants : la Cure est à l'Ordinaire.

En 1400, Demoiselle Claude du Juch étoit Dame de Padanroux, de Pozmellec, de Ker-uquel, de Ker-riant, de Coëtgolan, & de Ker-valgan, maisons situées dans ce territoire, où l'on voyoit encore les manoirs de Coëtcanton, de Pratauron, de Ker-aulan, & de Ker-caradec. Le territoire de Penmarch est plein de démolitions. Les pierres, qui sont entassées çà & là les unes sur les autres, suffiroient pour bâtir une ville : on ne sçait de quels édifices elles proviennent. Avant l'établissement de la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve, on pêchoit sur la côte, près Penmarch, beaucoup de merlus qu'on saloit, & qui servoient de poisson de carême comme la morue.

PENNETIN; au bord de la mer, à l'entrée de la riviere de Vilaine; à 16 lieues au Nord-Ouest de Nantes, son Evêché; à 20 lieues de Rennes; & à 3 lieues de la Rochebernard, sa Subdélégation. On y compte 1000 communiants : c'étoit autrefois une treve de la Paroisse d'Asserac, érigée en Paroisse l'an 1767. La haute-Justice du lieu ressortit au Marquisat d'Asserac. Le territoire renferme plusieurs marais salants; les terres sont très-fertiles en grains, mais très-peu cultivées : on ne voit par-tout que des landes qui paroissent mériter les soins du cultivateur. L'an 1419, les Abbés & Moines de Saint-Gildas de Rhuis s'obligerent à célébrer, par chaque année, quatre anniversaires pour le Duc, en reconnoissance de ce que ce Prince avoit bien voulu les exempter de la Cour de Guérande, à laquelle ils étoient soumis à cause des terres qu'ils possédoient dans la Paroisse de Pennetin. Par Edit du Roi Charles IX, donné à Troyes en Champagne le 29 Mars 1564, le quartier nommé *Pennetin* & le fief de Frangaret furent unis au Siege royal de Guérande.

PENVENANT; à 1 lieue un quart au Nord-Nord-Ouest de Tréguier, son Evêché & sa Subdélégation ; & à 31 lieues de Rennes. Cette Paroisse releve du Roi, ressortit à Lannion, & compte 1700 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. L'an 1233, Etienne, Evêque de Tréguier, unit cette Paroisse à la mense épiscopale. Ce territoire renferme des terres bien cultivées & fertiles en toutes sortes de grains. A peu de distance du bourg, près la Chapelle de Saint-Mandé, sont deux moulins à vent, sur une élévation qui forme un très-beau point de vue. Guermel,

Lancivilien, & Pean-coët-larzan, sont des maisons nobles.

PERET; treve de la Paroisse de Silfiac, sur le bord de la route de Pontivi à Rostrenen; à 15 lieues au Nord-Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 23 lieues de Rennes; & à 2 lieues & demie de Guemené, sa Subdélégation. Le château des Salles, dont on voit encore les ruines, étoit habité, en 1511, par Jean, Vicomte de Rohan, qui le nomma *le manoir des Salles de Peret*, dans l'acte qu'il fit passer pour la fondation de l'Hôpital de Landerneau. La forêt de Quenecan, qui peut contenir environ huit mille arpents de terrein planté en bois taillis, est située dans ce territoire. On remarque, à l'extrêmité de cette forêt, deux étangs qui servent aux forges à fer de Rohan, qui sont peu éloignées de là. On trouve, dans ces étangs & aux environs, des cailloux, au milieu desquels sont des macles que les habitants du pays appellent *lardons*, (ce sont les armes de la maison de Rohan,) & qui peuvent avoir quatre pouces de long sur quatre à cinq lignes de large. Leur plan est quarré, leur matiere très-dure, luisante, de couleur d'indigo ou jaunâtre. Quelquefois, au lieu de macles, ce sont de petites croix plates avec des noyaux qui occupent le centre & les quatre angles; quelquefois aussi, ce n'est qu'une marque au milieu de deux lignes qui se croisent, suivant la grosseur des cailloux.

Dom Morice prétend que c'est à Peret que Saint Meriadec fit sa résidence & mena une vie solitaire; & il ajoute que ce Saint étoit fils de Conan, Roi de Bretagne, d'où est sortie l'illustre famille de Rohan. Nous avons un Saint Meriadec, qui fut ordonné Evêque de Vannes en 629.

PERGUET; à 2 lieues trois quarts au Sud-Sud-Est de Quimper, son Evêché; à 38 lieues de Rennes; & à 2 lieues un tiers de Concarneau, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 750 communiants: la Cure est à l'alternative. Le territoire est borné au Sud par la mer, très-fertile en grains, & très-exactement cultivé: on n'y voit presque point de landes.

PEROS-HAMON; à 21 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de Dol, son Evêché; à 28 lieues de Rennes; & à deux tiers de lieue de Paimpol, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Saint-Brieuc, & est enclavée dans le diocese de ce nom. On y

compte 800 communiants, y compris ceux de Lannevez & de Lanvignec, ses treves : la collation de la Cure appartient à l'Abbé de Beauport. Ce territoire est borné par la mer, au Nord, à l'Est, & au Sud : il est fertile & bien cultivé.

PEROS-QUIREC ; sur une hauteur, au bord de la mer, qui forme un petit port en cet endroit ; à 28 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de Dol, son Evêché ; à 33 lieues de Rennes ; & à 2 lieues & demie de Lannion, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse, qui est enclavée dans le diocese de Tréguier, releve du Roi, & compte 1400 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Ce territoire est riche & très-exactement cultivé : les habitants vivent dans une honnête aisance ; récompense due à leurs travaux. On a ouvert un grand chemin de Lannion à Peros-Quirec, pour faciliter & faire fleurir le commerce de ce petit port. Les maisons nobles de Peros-Quirec sont : le Pont-Guennec, le Suhel, Dantec, Tromargat, la Salle-au-Chevalier, Ker-jegu, & Ker-nuz.

PERSQUEN ; à 11 lieues au Nord-Ouest de Vannes, son Evêché ; à 24 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Guemené, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Hennebon, & compte 900 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire est un pays couvert, plein de côteaux, de vallons, & coupé de plusieurs ruisseaux qui arrosent des prairies, & vont se jetter dans les rivieres de Blavet & d'Escorff. Les terres produisent du grain & du cidre ; mais elles ne sont pas exactement cultivées, puisqu'on y voit des landes très-étendues. Le manoir de Penvern fut vendu, l'an 1370, par Jean, Sire de Longueval, & Jeanne de Beaumer, son épouse, à Jean Vicomte de Rohan : cette terre est une Juveignerie de la Principauté de Guemené ; elle a haute, moyenne & basse-Justice, & s'appelle aujourd'hui *Penvern du Pereno*, à M. de Penvern. En 1430 ; on voyoit aussi dans ce territoire les maisons nobles de Ker-gueson & Boteren, à Alain le Picot ; le manoir de Hoaribac, à Charles le Pervez ; le manoir de Sailladou, à Charles le Guellec ; & celui de Ker-meno, à Hervé Coëteven.

PESTIVIEN ; dans un fond ; à 16 lieues à l'Est-Nord-Est de Quimper, son Evêché ; à 26 lieues de Rennes ; & à 1 lieue & demie de Callac, sa Subdélégation. Cette Paroisse releve du Roi, &

compte 1100 communiants, non compris ceux de Bulat, sa treve. Elle ressortit à Carhaix, & la Justice de Botdeliau ressortit à Callac : la Cure est à l'alternative. La riviere de Guer prend sa source dans ce territoire, & va se perdre dans la mer. Les terres sont bonnes, mais mal cultivées; les landes sont très-étendues. Le château de Pestivien, place jadis forte, appartenoit, en 1350, à Tristan, Chevalier, Seigneur de Pestivien, qui servoit Jean, Roi de France, dans la Compagnie de Jean de Beaumanoir. La Maison noble de Gouaz-Lennois, en 1480, à Henri Hamon, Sieur de Pleven & Gouaz-Lennois; Pennanpont, à N.... de Jars.

PETIT-MARS; sur une hauteur, & sur la route de Nantes à Châteaubriand; à 4 lieues & demie au Nord-Nord-Est de Nantes, son Evêché & son ressort; à 18 lieues de Rennes; & à 4 lieues d'Ancenis, sa Subdélégation. On y compte 1000 communiants: la Cure est à l'Ordinaire. L'ancien bourg de Petit-Mars est dans les marais, au bord de la riviere d'Erdre. Le bourg actuel étoit un village où l'on voyoit la Chapelle de Patience : c'est de cette Chapelle, que l'on augmenta, que fut faite l'Eglise paroissiale, bénite, le 16 Septembre 1649, par l'Abbé Michel Laubi, Vicaire général & Official de Nantes. Le Dimanche suivant, 19 du mois, François Dudart, Recteur de la Paroisse, conduisit la procession de l'ancienne Eglise à la nouvelle, & y chanta solemnellement la Grand'Messe pour la premiere fois. Depuis ce temps, le village est devenu le chef-lieu de la Paroisse de Petit-Mars; mais l'Eglise a toujours porté son ancien nom de *Patience*. L'Eglise du vieux bourg existe toujours, quoiqu'en mauvais état, & l'on y célebre encore quelquefois la Messe. Ce territoire est un pays plat, qui renferme des terres bien cultivées & fertiles, quelques landes peu étendues, & des marais qui peuvent contenir environ mille quatre cents journaux, grand journal de Bretagne. En 1727, on forma le projet de dessécher ces marais, aux frais des propriétaires, qui sont, M. l'Evêque de Nantes, & M. Gouyon de Marcé, Seigneur de Petit-Mars : mais ce projet n'a pas été suivi. Le château du Pont-Hus, maison seigneuriale de Petit-Mars, appartenoit, en 1200, à Hux de la Musse de Pont-Hus. Jeanne de la Musse, Dame de Pont-Hus, seule héritiere de cette Seigneurie, épousa, en premieres noces, Jean, Sire de Derval, &, en secondes noces, Gui de Rochefort. Jeanne de la Musse de Pont-Hus, aussi seule héritiere, épousa, en 1459, Jean Chauvin, fils de Guil-

laume Chauvin, Chancelier de Bretagne ſous le Duc François II: (c'eſt le Chancelier que Landais fit périr de miſere; voyez Nantes, année 1485.) Leurs enfants prirent le nom de la Muſſe. Bonaventure de la Muſſe, un d'eux, fut Chambellan du Roi Henri III, & Commiſſaire nommé, pour le dioceſe de Nantes, à la réformation de la Coutume de Bretagne, en 1575: il préſida auſſi aux Etats aſſemblés à Nantes par le Duc de Mercœur, au mois de Novembre 1583. Le château de la Muſſe Pont-Hus, qui étoit très-beau & très-bien fortifié, fut démoli & raſé, & les bois qui en dépendoient coupés à hauteur d'homme, par Arrêt du Parlement de Bretagne du 10 Mai 1622, parce que David Chauvin de la Muſſe de Pont-Hus s'étoit rendu à l'aſſemblée de la Rochelle, & ſe tenoit dans cette ville rebelle. Céſar de la Muſſe étoit Seigneur du Pont-Hus en 1680; depuis ce temps, cette Seigneurie eſt paſſée à M. Gouyon de Marcé, Maréchal des camps & armées du Roi, qui la poſſede aujourd'hui, & qui a fait rebâtir le château il y a quelques années.

En 1440, la maiſon noble de la Loherie appartenoit à Guillaume de la Loherie, Préſident de Bretagne. Il ſe tient deux foires par an à Petit-Mars.

PEUMERIT-CAP; à 3 lieues & demie à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Quimper, ſon Evêché & ſon reſſort; à 44 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Pont-l'Abbé, ſa Subdélégation. On y compte 1200 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt dans le voiſinage de la mer: il eſt rempli de monticules & de vallons, mais fertile, & très-exactement cultivé. Ses maiſons nobles, en 1440, étoient: Pratanſtang, Borzjull, Ker-ebil, & Penquilly, où ſe tenoient alors les plaids de la Paroiſſe.

PEUMERIT-QUINTIN; à 17 lieues au Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché; à 25 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Quintin, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Carhaix, & compte 300 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt fort petit; il offre à la vue des terres en labeur, des prairies, & des landes: c'eſt un pays couvert.

PIERRIC; à 12 lieues au Nord-Nord-Oueſt de Nantes, ſon Evêché & ſon reſſort; à 10 lieues de Rennes; & à 1 lieue un quart de Derval, ſa Subdélégation. On y compte 1200 communiants, trois hautes-Juſtices, & une moyenne: la Cure eſt à

l'Ordinaire. La Seigneurie de Ballac appartenoit, l'an 1127, à Olivier de Pontchâteau, qui la donna aux Moines de Saint-Sauveur de Redon, pour réparer les torts & dommages qu'il leur avoit causés. Ceux-ci en firent un Prieuré qui subsiste encore. (Voyez Pontchâteau.)

L'an 1133, Guégon de Blain, homme pieux & zélé pour le bien de l'Eglise, donna à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon un terrein qu'il possédoit dans le territoire de Pierric, aux environs du château de Ballac, qui, dans ce temps-là, étoit plein de vagabonds qui s'y étoient établis malgré les Moines, & que Guégon en chassa. Par-là les Moines de Redon devinrent possesseurs de la majeure partie des terres de cette Paroisse. Ce territoire est arrosé des eaux de la riviere de Cher : c'est un pays couvert qui produit des grains de toute espece ; on y voit des landes qui paroissent mériter les soins du cultivateur.

PIPRIAC ; dans un fond ; à 20 lieues au Sud de Saint-Malo, son Evêché ; à 9 lieues de Rennes ; & à 5 lieues de Plélan, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 3000 communiants, y compris ceux de Saint-Quenton, sa treve : la Cure est à l'alternative. Il s'exerce dans le bourg une haute-Justice qui est celle de Pipriac, deux moyennes, & une basse. Pipriac a titre de Châtellenie ; elle étoit, en 982, du domaine du Comté de Rennes. On y connoît plusieurs maisons nobles : celle de la Thebaudais appartient à M. Huchet de la Bedoyere ; le Bois-Hulin appartenoit, en 1420, à Alain le Sage, Sieur du Bois-Hulin, aujourd'hui à M. de la Bourdonnaye de Bois-Hulin, Procureur général Syndic des Etats de Bretagne. Bossar, la Boutardais, la Perdrilais, la Boulais, Bossa-Caular, & la Bottellerai, sont les maisons nobles qui se trouvent dans ce territoire, dont les terres excellentes produisent des récoltes abondantes en grains & foin ; les landes y sont malheureusement très-étendues. Un des beaux points de vue de la province est celui qu'on appelle *le Fouteau de Mourenne*, sur le bord du grand chemin de Rennes à Redon.

PIRÉ ; sur la riviere de Quinquenpois ; à 4 lieues deux tiers à l'Est-Sud-Est de Rennes, son Evêché, sa Subdélégation, & le ressort de sa haute-Justice. On y compte 4000 communiants, y compris ceux du Bois-Trudaine, sa treve : il s'y tient un marché le lundi ; la Cure est présentée par l'Evêque.

Maisons

Maiſons nobles : en 1500, le grand Flouré appartenoit au Baron de Laval ; Epinai & la Chapelle, à Pierre de la Marzeliere ; la Bouvaye, à Guillaume de Silles ; la Bertherie, à Julien le Vahais ; le manoir du Pleſſis, à Guyar de Coëtlogon, Sieur de Mejuſſeaume, aujourd'hui à M. de Roſnivinen, Seigneur de Piré. (Voyez Loc-Eguiner.)

Des terres bien cultivées, des prairies, beaucoup de bois taillis ; voilà ce que ce territoire préſente à la vue : c'eſt un terrein plat, & couvert d'arbres à fruits pour le cidre.

PIRIAC ; au bord de la mer ; à 18 lieues à l'Oueſt-Nord-Oueſt de Nantes, ſon Evêché ; à 23 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Guérande, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1000 communiants : la Cure, jadis préſentée par l'Abbé de Saint-Gildas des Bois, eſt maintenant à l'Ordinaire. Cette Paroiſſe releve du Roi.

Ker-jurion, haute-Juſtice, appartient à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon ; Camzillon, haute-Juſtice, à M. Jacquelot ; Trévalay, moyenne-Juſtice, à M. de Kermeno ; Treverant-en-Piriac, moyenne-Juſtice, à M. Guibert ; Pucelle, moyenne-Juſtice, à M. le Préſident de la Biochais.

L'an 1112, le Duc Conan III donna aux Moines de Redon les tailles que lui & ſes prédéceſſeurs Ducs avoient droit de lever ſur les habitants de Piriac, pour récompenſer ces Moines qui avoient reçu chez eux le Duc Alain Fergent, ſon pere, qui avoit abdiqué la Couronne en faveur dudit Conan, ſon fils. Les port & havre de Piriac furent unis au Siege de Guérande, par Edit du Roi Charles IX, donné à Troyes en Champagne, le 29 Mars 1564.

François Baron, né à Piriac, arriva au Croiſic ſur la fin de Juin 1562, pour y occuper la place de Miniſtre des Calviniſtes. Il venoit de Geneve, où on l'avoit envoyé pour ſe faire inſtruire dans les principes de ſa ſecte. En 1563, l'Egliſe de Piriac étoit occupée par les Calviniſtes, qui y avoient un Paſteur ou Miniſtre.

L'an 1590, quatre mille cinq cents Eſpagnols débarquerent au port de Saint-Nazaire, où ils reçurent ordre de ſe rendre à Piriac, pour y retenir ſous l'obéiſſance du Duc de Mercœur les habitants du lieu qui vouloient ſe ſoumettre à Henri IV (*a*).

(*a*) Il y a, à Piriac, beaucoup de monuments antiques & curieux que j'aurois été charmé d'inſérer ici : mais j'ai en vain ſupplié, à différentes fois, quelques perſonnes de l'endroit de me faire paſſer les détails concernant ces antiquités ; elles ont conſtamment gardé le ſilence, & n'ont pas fait attention à mes prieres. Je ſuis fâché d'avoir été importun ; je reſpecterai déſormais leur repos, &c.

Ce territoire eſt fertile en grains : on y voit un canton aſſez étendu planté en vignes, & des landes dont le ſol excellent mérite les ſoins du cultivateur qui ne s'empreſſe pas de les défricher.

PLAINE-HAUTE ; à 2 lieues un tiers au Sud-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort ; & à 20 lieues & demie de Rennes. Cette Paroiſſe, dont la Cure eſt à l'Ordinaire, compte 1800 communiants : M. le Duc de Lorges en eſt le Seigneur, & la haute-Juſtice de l'endroit eſt unie à ſon Duché. Le territoire offre à la vue des vallons, des monticules, des côteaux, des terres en labeur, des prairies, des landes, & des arbres fruitiers. Le château de Crenan eſt une ancienne Chevalerie, qui, en 1430, appartenoit à la maiſon de Nepvou : elle paſſa dans la maiſon de Perrien, par le mariage de Maurice de Perrien avec la Dame du Vois, fille de Magdeleine le Nepvou, héritiere de Crenan. Pierre de Crenan fut grand Echanſon de France ; Pierre, Marquis de Crenan, fut Gouverneur de Cazal, & Lieutenant général des armées du Roi. Cette Seigneurie, après avoir été poſſédée par les maiſons de Lannion & de la Haye, tomba, par alliance, à celle de Bellingant, qui en jouit aujourd'hui. L'an 1450, la Ville-Daniel appartenoit à Eon le Voyer ; la Ville-Chaperon, à Henri de la Roche ; l'Hôpital, à Sylveſtre du Ruflai ; Saint-Armel, Bien-aſſis, la Ville-Cades, Belle-Fontaine, & le Clos-au-Toty, à N....

PLAINTEL ; ſur une hauteur ; à 2 lieues trois quarts au Sud-Sud-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 19 lieues de Rennes ; & à 1 lieue & demie de Quintin, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe eſt une Vicomté dont la Seigneurie appartient à M. le Duc de Lorges. On y compte 4800 communiants, y compris ceux de Saint-Brandan, ſa treve : la Cure eſt à l'Ordinaire. Des vallons, des côteaux, des monticules, des landes, une partie de la forêt de Lorges, des arbres à fruits pour le cidre, des prairies, & des terres fertiles en grains ; voilà ce qui ſe voit dans ce territoire. Plaintel eſt une ancienne Chevalerie qui appartenoit à Jean de Dol, un des Chevaliers Bretons qui ſe trouva à la tête de ſa Compagnie à la bataille de Bouvines, l'an 1214. Il eut un fils nommé *Nicolas*, qui fut Seigneur de la Ville-Maingui & de Plaintel. Sa poſtérité maſculine s'étant éteinte, Jeanne de Dol, Dame de Plaintel, fille unique de Guillaume

de Dol, épousa Rolland Gautron, dans la maison duquel elle porta ses biens. Rolland de Gautron se signala au siege de Rennes en 1356; il étoit petit-fils de Jean Gautron, qui fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356, en combattant pour Jean, Roi de France. Jacques Gautron, Vicomte de Plaintel, Sieur de la Ville-Maingui & de la Ville-Hamon, Chevalier des Ordres du Roi, & Capitaine des villes & port du Croisic, épousa Claude de Robien, fille de Jacques de Robien. Christophe Gautron, leur fils, Chevalier des Ordres du Roi & Gentilhomme de sa chambre, obtint, en 1605, des lettres du Roi Henri IV, qui furent enrégistrées au Parlement de Bretagne, pour prendre le nom de Robien. Il épousa Catherine de Bourgneuf de Cucé, de laquelle il eut Sébastien de Robien, Conseiller au Parlement de Bretagne, marié à Françoise du Gage : leur postérité jouit encore de la Seigneurie de Robien & de la Ville-Maingui.

Maisons nobles : en 1500, la Coudrais, à Jean Robien, Chevalier; la Coste, à Pierre Dollo; le manoir de Crapado, à Jeanne le Boutellier, Dame dudit lieu & du Plessis-Balusson; le Pré-au-Roi, à François le Fevre; la maison du Plessis, à Pierre du Plessis; la Grand-Ville, à Pierre de la Garenne; le manoir de la Ville-Jagu, à Amauri Crehallet; le manoir de Crehennic, à François Fortin; le manoir de la Villerio, à Jean Guillouy; le manoir des Preturquis, à Marguerite Dollo; Trebual, à Guillaume Guillochen; le Bois au Fauchours, à François Pellouesel; Belle-Noë, à Yvon Jourdan; le Fresne, à Jean Dollo; Saint-Guyonic *vel* Guyonnic, à Pierre de la Riviere; la Goupilliere, à Pierre Rouessel; la Carnelle, à Yvon Casson; la Garenne, à Tristan-Persson; le Gourlay, à Demoiselle Margelie la Morgant; la Coudraye, à Claudine du Boisgelin; le Chernots, à Yves de la Fosse; les Tennieres, à Bien-venu-le-Moine; les quatre Veaux, à Yves Budes, Sieur du Tertre-Jouan; la maison du Quartier, à Vallence Pellepore; Boezel-au-Chesnay, aux héritiers de Pierre Bonesel; Preturquis, à Anne Saoullet; la Perthenault-au-Plessis, à Pierre Perthenault; la Coudraye, à Olivier d'Arcelles; le manoir du Fresne, au Comte de Laval; la Villenyo, à Michel Guilloumay; la Cheverne, à Guillaume de la Riviere; le Préoré, à François le Fevres; la Villegoures, à Charles Budes; la Grand-Ville, à Pierre de la Garenne; Crapado, à Jean de la Riviere; & le manoir de Louvoural, à Henri Etienne.

PLANCOET ; ſur la route de Saint-Malo à Lamballe, & ſur la riviere d'Arguenon ; à 8 lieues à l'Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché ; à 13 lieues un quart de Rennes ; & à 4 lieues & demie de Lamballe, ſa Subdélégation. Il s'y tient un marché tous les ſamedis de chaque ſemaine, & une foire par chaque année. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 600 communiants : la Cure eſt à l'Ordinaire. Plancoët, haute-Juſtice ; la Hunaudaye, haute-Juſtice ; & Montafilant, haute-Juſtice, à M. le Comte de Rieux : l'Argentais, haute-Juſtice, à M. Leſquen-l'Argentais ; la Ville-Menue, haute-Juſtice qui s'exerce à Plancoët & à Pluduno, à M. de Leſquen de la Ville-Menue ; Cariquet, moyenne-Juſtice, à Madame de Montboucher ; la Herſardais, moyenne-Juſtice, à Mademoiſelle de Racinous ; la Lande-Gruel, moyenne-Juſtice, à M. Lézard de la Lézardiere ; le Pleſſis-Bouexiere, moyenne-Juſtice, à M. de Varennes ; le Trait, moyenne-Juſtice, à M. Talhouet de Bon-Amour ; la Ville-Varet, moyenne-Juſtice, à M. Tranchant de l'Evinair ; le Veau-Joyeux, moyenne-Juſtice, à M. Bouen de la Ville-Bouquai ; le Vaumadeuc, moyenne-Juſtice, à M. Minet. En 1223, Rolland de Dinan, Chevalier, Seigneur de Montafilant, donna à l'Abbaye de Saint-Sulpice, Evêché de Rennes, une mine de froment de rente annuelle & perpétuelle ſur les moulins de Plancoët. Le Prieuré de Saint-Maur de Plancoët dépend de l'Abbaye de Saint-Jacut, (Evêché de Dol,) qui préſentoit même la Cure du lieu en 1680 : depuis ce temps, elle eſt préſentée alternativement par le Pape ou l'Evêque.

Plancoët eſt une petite ville fort longue, coupée par la riviere d'Arguenon, & dont partie eſt dans la Paroiſſe de Corſeul, terminée, de ce côté-là, par la maiſon des Jacobins de Nazareth, fondée l'an 1648. Cette ville, qui ne paroît pas avoir jamais été cloſe, avoit un château pour défendre le paſſage de la riviere, qui fut pris & raſé par le Duc Jean IV en 1389. Il y a environ trente-ſix ans qu'il y paroiſſoit encore des reſtes d'une tour quarrée, dont on ne voit plus rien ; on y laboure, & on pourroit en dire, en petit, *nunc ſeges ubi Troja fuit.*

Un bras de mer amene des navires de ſoixante à quatre-vingt tonneaux juſques dans le centre de la ville de Plancoët. Autrefois le grand chemin ferré, nommé *le chemin Chauſſée*, prolongeoit Plancoët d'un bout à l'autre, ſans qu'il en paroiſſe rien aujourd'hui. Il en eſt peu comme celui-là, qui, après dix-huit cents ans, ſe ſoit conſervé de façon à en reconnoître toute la beauté

& la ſolidité, dans une continuité de cinq lieues, c'eſt-à-dire, depuis Iſſiniac juſqu'à Hennen, où il ſemble entrer dans les terres labourées, & que le ſeul ſoc de la charrue retrouve quelquefois, en ſorte qu'il diſparoît là, & ne ſe retrouve plus qu'au Couvent de Nazareth, où il eſt beau & ſolide juſqu'aux approches de Montafilant, au territoire de Corſeul, où il diſparoît totalement.

PLANGUENOUAL; ſur la route de Lamballe au port d'Aouet; à 3 lieues à l'Eſt-Nord-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché; à 18 lieues de Rennes, ſon reſſort; & à 2 lieues de Lamballe, ſa Subdélégation. On y compte 1100 communiants. L'an 1131, Jacques, Evêque de Saint-Brieuc, donna l'Egliſe de Planguenoual à l'Abbaye de Saint-Melaine de Rennes: depuis ce temps, il a toujours préſenté la Cure, qui a titre de Prieuré.

Saint-Denoual, haute-Juſtice, à M. de la Mouſſaye; la Ville-Auvais, haute-Juſtice; le Hourmelin, moyenne-Juſtice, à M. le Metaer du Hourmelin: la Ville-Men, moyenne-Juſtice, à M. de la Villion; le Tertre-Deſnos, baſſe-Juſtice, à M. de la Bouexiere du Tertre-Deſnos; le Val, moyenne-Juſtice, à M. de Rabec: la Crouet, la Ville-Hervé, Veauvert, & la Ville-Gourio; cette derniere appartenoit, en 1380, à Rolland de la Villéon. Ce Seigneur étoit Conſeiller du Duc de Bretagne, qui l'envoya en Angleterre, pour gagner à ſon maître les Grands du Royaume, auxquels il avoit ordre de diſtribuer une ſomme de ſix mille livres. Jacques de la Villéon, ſon fils, fut Procureur général, & Chancelier des Ducs Artur III & François II. Perronnelle-Angélique de la Villéon épouſa René-Hyacinthe de Coëtlogon, dont la poſtérité ſubſiſte encore. Ce territoire, qui eſt borné au Nord par la mer, forme une plaine, à quelques vallons près; il renferme des terres en labeur, & des landes qui paroiſſent mériter les ſoins du cultivateur par la bonté de leur ſol.

PLAUDREN; ſur une hauteur; à trois lieues au Nord-Nord-Eſt de Vannes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & le reſſort de ſa haute-Juſtice; & à 18 lieues de Rennes. On y compte 3000 communiants, y compris ceux de Loqueltas & Monterblanc, ſes treves: la Cure eſt préſentée par le Chapitre de la Cathédrale de Vannes. La Chapelle ou Prieuré de Saint-Bili fut fondée par Saint Bili, Evêque de Vannes, en 892. La Paroiſſe de Plaudren fut annexée à la Menſe capitulaire, par Yves de Pontſale,

Evêque de Vannes, en vertu d'une Bulle du Pape Pie II, en date du 7 Octobre 1452. Le Chapitre perçoit les deux tiers des dîmes de l'endroit.

Les maisons nobles, en 1420, étoient: Canizon, (aujourd'hui Camzon,) & Penancleuz, à Louise de la Forêt; la premiere appartient actuellement à M. de Robien-Camzon, Procureur général Syndic des Etats de Bretagne. Le Quervazic, à Jean de Quervazic; le Tressai & Ker-gourion, à Gilles d'Aurai; le Nédon, à Pierre Lorveloux; le Mazianet & Trédéec, à Louis du Tressay; Ker-mengui, à Jean de Kerveno; le Coz-Portz, à Jean le Meilleur; Ker-soulle, à Julien de Kersoulle; Ker-go, à Bertrand le Tailliec; & Regnal, à François du Hancoët. Ce territoire est arrosé des eaux de différentes branches de la riviere d'Aurai; il renferme des terres en labeur, des prairies, & quelques landes: c'est un pays couvert qui produit beaucoup de cidre.

PLEBOULE; sur une hauteur; à 7 lieues à l'Est-Nord-Est de Saint-Brieuc, son Evêché & son ressort; à 16 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Lamballe, sa Subdélégation. On y compte 600 communiants: M. de Valentinois est Seigneur du lieu, dont la Cure est à l'Ordinaire. Ce territoire est fertile en grains, & très-exactement cultivé. A peu de distance du bourg est un moulin à vent, sur une élévation qui forme un très-beau point de vue.

Beaucorps, haute-Justice qui s'exerce au Temple-en-Pleboule, à M. de Matignon; Saint-Cast, haute-Justice, *idem*; la Commanderie de la Guerche, haute-Justice, à M. le Commandeur; Launai-Caulnelais, basse-Justice, à M. Thomas de la Reignerais; la Ville-Salou, moyenne-Justice, à M. Lesquen de l'Argentais: le château de Pleboule, place jadis forte, appartient à M. de Montbran; il est actuellement en ruines. La maison de la Ferriere appartenoit, en 1472, à Jean, Chevalier, Seigneur de la Ferriere. Roch de la Ferriere fut Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Louis XII, & Maître des requêtes de l'hôtel de la Reine Anne.

PLECHATEL; sur un côteau; à 5 lieues trois quarts au Sud de Rennes, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort. On y compte 2000 communiants. Il y a une assemblée considérable au bourg de cette Paroisse le jour de la fête de Saint Pierre.

L'Eglise est un Prieuré fondé en 873 par Salomon, Roi de Bretagne, qui le donna à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon, qui venoit d'être transférée à Plélan. Cette Abbaye a toujours possédé depuis ce Prieuré, & présenté la Cure. La maison du Plessis-Bardoul appartenoit, en 1340, à Pierre de Neufville. Son petit-fils: Pierre de Neufville fut détenu prisonnier par les Anglais en 1426. Cette Seigneurie passa en 1570 à Jean le Menager, qui eut une postérité nombreuse. Jean, son fils aîné, épousa Jeanne de Tanouarn. Leurs enfants prirent des lettres, en 1662, pour porter le nom de *Tanouarn*. L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon possede la haute-Justice de Plechâtel. Les rivieres de Vilaine & de Semnon arrosent ce territoire, qui renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes. C'est un pays couvert qui produit du cidre.

PLEDELIAC; à 6 lieues à l'Est-Sud-Est de Saint-Brieuc, son Evêché; à 14 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Lamballe, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Jugon, & compte 1500 communiants. M. le Comte de Rieux en est le Seigneur: la Cure est à l'Ordinaire. Launay, moyenne-Justice, à M. Moisan de la Ville-Hirouet; la Morinais, moyenne-Justice, à M. du Bilier-Brunet; le Chef-du-Bois, moyenne-Justice, à Madame de Keranroux de Fontelebon; Cario, moyenne-Justice, à M. Launaye, Recteur de Saint-Potan; le Guilliers, moyenne-Justice, à M. Brunel du Guilliers; Lorgeril, moyenne-Justice, à M. de Lorgeril; la Ville-Lirouet, la Hersardais, le Saint-Esprit des Bois, Prieuré attaché à la Cure de l'endroit; & l'Abbaye de Saint-Aubin, Ordre de Cîteaux. (Voyez Saint-Aubin.)

Le château de la Hunaudaye, maison seigneuriale de cette Paroisse, est composé de cinq grosses & moyennes tours, qui forment un pentagone, avec des bâtiments appliqués aux gros murs par le dedans de la cour: il n'est que d'une moyenne antiquité, puisqu'il est prouvé qu'il n'existoit point encore en 1214. Il paroît qu'il a été commencé incontinent après cette époque: mais tout prouve que ce n'a pas été l'ouvrage d'un seul siecle. En voici l'origine:

Il est très-certain que *Tornemine*, pere ou aïeul d'Olivier, dont nous allons parler, passa d'Angleterre dans l'Armorique, avec une suite digne d'un grand personnage, (ceci est pris chez les historiens;) &, s'il n'étoit pas né Prince, c'étoit au moins un grand Seigneur, puisqu'il est prouvé qu'il y épousa *Adelie*, Prin-

cesse de la maison de Penthievre, dont il eut postérité qui dura jusqu'à nos jours.

Olivier Tornemine, leur fils ou petit-fils, plaidoit encore en 1214 pour le partage de sa mere ou aïeule, & alors le Duc Pierre de Dreux, qui avoit épousé Alix, héritiere du Duché, & qui s'étoit emparé de la Comté de Penthievre, transigea, du consentement d'Alix, Comtesse de Bretagne, sa femme (*a*), avec ledit Olivier, auquel, par acte donné à Rennes au mois d'Octobre 1214, ils céderent plusieurs Paroisses, & en particulier la forêt de Lamballe, *aliàs de Lanmur* (*b*). L'endroit où est situé le château de la Hunaudaye étoit alors place nue ou marécage. Je ne devinerois pas quelle a pu être l'origine de son nom, car son fondateur n'avoit point nom *Hunaud*, ni aucun de ses descendants, si l'on ne voyoit point un hameau qui n'en est qu'à un huitieme de lieue, aujourd'hui nommé *le village Saint-Jean*, à cause d'une Chapelle sous l'invocation du Saint qui y subsiste d'ancienneté, & s'appelloit encore, il n'y a pas deux cents ans, *la ville de la Hunaudaye*. Il s'y tenoit tous les ans plusieurs foires; il y avoit marché tous les lundis, auditoire & audience le même jour. Le martrai subsiste encore, quoique le terrein en soit beaucoup rétreci par les jardins que les habitants riverains ont poussé en avant. Il paroît que la Chapelle étoit jadis succursale; & la grande quantité d'ossements, qui se sont trouvés jusques sous les murailles en les réédifiant, en seroit une preuve. Bref, on voit, dans le contour de ce village, des masures & des décombres; &, selon les apparences, l'état où ce lieu étoit alors porta le nouveau Seigneur à en donner le nom au château qu'il fit commencer.

Ce château étoit d'une force redoutable avant l'usage du canon: il l'étoit même encore du temps de la ligue qu'il tenoit pour le Roi, & où il y eut toujours une Compagnie de deux cents hommes de pied, qui faisoit tête à la garnison du château de Lamballe qui tenoit pour le Duc de Mercœur. Les détachements de l'une & de l'autre garnison se cherchoient & se rencontroient journellement; ce qui faisoit répandre beaucoup de sang, sans

(*a*) Il est étonnant que Pierre, qui ne regnoit que par sa femme, la qualifie de Comtesse, & qu'il prend pour lui le titre de Duc & de Comte de Richemont, qu'il tenoit aussi d'elle.

(*b*) N. du Fail, dans son Entrepede, imprimé à Rennes en 1606, dit que cette forêt s'appelloit *la forêt noire* avant d'être nommée *Lanmur*; son nom fut ensuite *de Lamballe*, &, depuis quatre siecles, *la forêt de la Hunaudaye*.

que cela aboutît à rien : enfin, ils en vinrent à se respecter mutuellement, & à faire un traité, en forme de treve, par lequel il fut dit que chacun garderoit sa place sans se guerroyer ; ce qui fut exécuté. Il falloit cependant soudoyer ces garnisons qui jusques-là n'avoient subsisté que de pillage. Le Seigneur de la Hunaudaye, toujours dans les armées royales, étoit ruiné ; & le Duc de Mercœur, quoique très-riche, manquoit souvent d'argent. On prit le parti de partager les Paroisses circonvoisines, & de les faire contribuer pour cet entretien. Ces levées se faisoient-elles sans exactions, & ces exactions étoient-elles toujours modérées ? C'étoit un cadet de MM. Desnos-Desfossés, qui étoit alors Capitaine du château de la Hunaudaye.

La Hunaudaye fut érigée en grande Baronnie des Etats par lettres-patentes du Duc François II, du 6 Septembre 1487. Les Etats disputent aujourd'hui cette prérogative. Cette Terre s'étend dans beaucoup de Paroisses, avec des mouvances considérables en proche & en supériorité, & elle est devenue d'une grande distinction depuis la jonction de *Montafilant*, ancienne banniere de la Châtellenie de *Plancoët*, & autres annexes. La Terre & Seigneurie de la Hunaudaye appartiennent présentement à M. le Comte de Rieux. Le territoire de cette Paroisse est fertile en grains & pâturages : on y voit des landes & beaucoup de bois.

PLEDER ; à 2 lieues un tiers au Sud-Ouest de Dol, son Evêché & sa Subdélégation ; & à 9 lieues de Rennes. Cette Paroisse ressortit à Dinan, & compte 600 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Le territoire renferme des terres en labeur, des prairies, & des landes : c'est un pays couvert qui produit beaucoup de cidre.

La Motte de Beaumanoir, moyenne & basse-Justice, à M. le Chevalier de Lorgeril.

PLEDRAN ; dans un fond ; à 1 lieue & demie au Sud-Sud-Est de Saint-Brieuc, son Evêché ; à 19 lieues de Rennes, son ressort ; & à 3 lieues de Moncontour, sa Subdélégation. On y compte 3000 communiants, y compris ceux de Saint-Careuc, sa treve : la Cure est à l'Ordinaire. Le territoire est plein de monticules & de vallons, mais fertile & assez exactement cultivé : les landes y sont rares. L'an 1233, Saint Guillaume, Evêque de Saint-Brieuc, donna l'Eglise de Pledran au Chapitre de sa Cathédrale, pour la fondation & l'entretien de deux Canonicats qu'il venoit

de créer. La Vicomté de Pledran, après avoir été long-temps dans les maisons de Pledran, du Louet, de Montmorenci, est entrée dans celle de Poitiers-Gesvres, par le mariage de Léon-Louis Poitiers de Luxembourg, Duc de Gesvres, avec Eléonore-Marie de Montmorenci-Luxembourg, sœur du Prince-de Tingri. M. le Duc de Montmorenci possede aujourd'hui cette Seigneurie.

Pledran, Vicomté, haute, moyenne & basse-Justice, & la Seigneurie de Pirnit, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Duc de Montmorenci; la Commanderie de Crehac, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Commandeur de Malte: le Buchon, haute, moyenne & basse-Justice; le Hirel, haute, moyenne & basse-Justice; Csineuf, haute, moyenne & basse-Justice; le Plessis-Lelay, haute, moyenne & basse-Justice; la Sauniere, haute, moyenne & basse-Justice; & la Cornilliere, haute, moyenne & basse-Justice, aux héritiers de M. du Plessis-Lelay; cette derniere appartenoit, en 1370, à Jean de la Cornilliere, Ecuyer dans la Compagnie de Bertrand du Guesclin, Connétable de France. Beaurepaire, haute, moyenne & basse-Justice; Crafsaut, haute, moyenne & basse-Justice; Carmené, haute, moyenne & basse-Justice; & Clair-Fontaine, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Carlan: la Houssaye, haute, moyenne & basse-Justice; & Coessurel, haute, moyenne & basse-Justice, aux héritiers de M. de la Houssaye: la Ville-Helio, haute, moyenne & basse-Justice, aux héritiers de Mde. de Montmorenci; le Vaumorin, haute, moyenne & basse-Justice, aux héritiers de M. de la Moussaye; Penguilly, moyenne & basse-Justice, à M. de la Riviere; la Ville-Meneuc, moyenne & basse-Justice, à M. de la Ville-Coleu de la Guerrand, qui possede aussi la moyenne & basse-Justice de Belleville. La maison du Plessis-Budes, dans la treve de Saint-Careuc, est le lieu de la naissance du Maréchal de Guébriand.

PLEGUIEN; à 3 lieues & demie au Nord-Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort; à 24 lieues de Rennes. On y compte 1200 communiants: la Cure est à l'Ordinaire. Des vallons, des côteaux, des monticules, des ruisseaux, des prairies, des terres bien cultivées: voilà ce que ce territoire offre à la vue.

PLÉHÉDEL; sur une hauteur; à 5 lieues au Nord-Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché & son ressort; à 25 lieues de Rennes;

& à 2 lieues un quart de Paimpol, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe releve du Roi : elle a haute-Juſtice, & compte 1000 communiants. M. de Boiſgeſlin en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt borné par la mer & arroſé de plusieurs ruiſſeaux qui vont ſe jetter dans la riviere du Lieſt. Les terres en ſont très-fertiles & très-exactement cultivées. Vers l'an 1364, Pierre Poulard, Chevalier-Bachelier, Conſeiller du Duc Jean IV, donna quatorze livres de rente, qu'il poſſédoit ſur le manoir de Tuon-joces, en la Paroiſſe de Pléhédel, avec les dîmes de la Paroiſſe de Pleſſelas, appellées *dîmes de Brehec*, valant ſix tonneaux de froment, à l'Abbaye de Beauport, pour fonder une Meſſe, à perpétuité, dans l'Egliſe de cette Maiſon, du conſentement de Conſtance de Kerraoul, ſon épouſe. Cette Meſſe doit ſe dire tous les jours.

Pléhédel eſt une Vicomté qui appartenoit jadis à la maiſon de Beringhem : elle eſt aujourd'hui à la famille de Boiſgeſlin, qui tire ſon nom du château de Boiſgeſlin, connu en cette Paroiſſe ; dès l'an 1300, il appartenoit alors à Guillaume Chevalier, Seigneur de Boiſgeſlin. Les Seigneurs de cette maiſon ont eu des emplois diſtingués chez les Ducs de Bretagne & dans les différentes Croiſades, tant pour le ſervice de mer que ſur terre. M. le Vicomte de Boiſgeſlin fut nommé Gentilhomme de la chambre des enfants de France en 1760.

PLEHEREL ; ſur une montagne, au bord de la mer ; à 7 lieues un quart à l'Eſt-Nord-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché ; à 17 lieues de Rennes ; & à 5 lieues de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 700 communiants. M. le Comte de Rieux en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'Ordinaire. Ce territoire forme une plaine à l'exception de deux monticules, ſur l'une deſquelles eſt le bourg, avec un moulin ; l'autre eſt une lande aſſez vaſte. Les ſables de la mer couvrent une partie du terrein ; de ſorte que les habitants récoltent à peine aſſez de de grain pour ſe nourrir, parce que les landes ſont très-étendues dans cette Paroiſſe.

Le Vaurouault, moyenne-Juſtice, à M. Gouyon du Vaurouault ; la Ville-Morhen, moyenne-Juſtice, à M. Heliguen ; la Ville-Roger, moyenne-Juſtice, à M. de Coetanfao ; la Ville-Roland, moyenne-Juſtice, à M. de Tremereuc ; le Meurtel, moyenne-Juſtice, à M. l'Abbé de Meurtel ; le Prébraſt, moyenne-Juſtice, à M. Heliguen ; la Salle-pique, moyenne-Juſtice, à M. des Congnets de l'Hôpital. La Terre du Papeu étoit, en 1380, à N.... Gerril,

Chevalier, Sieur du Papeu. Depuis ce temps, cette Terre a toujours resté dans la même famille.

PLEIBEN; sur la route de Châteaulin à Carhaix; à 5 lieues au Nord-Nord-Est de Quimper, son Evêché; à 37 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Châteaulin, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 6000 communiants, y compris ceux du Cloître, sa treve, & ceux de Saint-Ségal, son annexe : la Cure est à l'Ordinaire. Ce territoire est un pays couvert, très-désagréable pour les voyageurs à cause des montagnes & des vallons dont il est plein. Il est arrosé de plusieurs ruisseaux qui vont se jetter dans la riviere d'Aulne. Les terres sont bien cultivées, les pâturages abondants, les prairies très-bonnes; mais les landes sont malheureusement très étendues. Il se tient quatre foires par an à Pleiben. La moyenne & basse-Justice de Léun & Ker-guillai appartient à M. de la Riviere. Le château de Tresiguidi & la famille de ce nom sont très-anciens. Un Seigneur de cette maison fut nommé Capitaine ou Gouverneur de Paris, le 19 Février 1380. M. de Kergris de Kervégan possede aujourd'hui cette Seigneurie. Les autres maisons sont : Ker-iriou, Quillien, Ker-yvon, les Salles, Penhouet, Lérault, Trouane, Ker-andourguet, Ker-brient, Ker-veno, & Ker-gadalen.

PLEIBERT-CHRIST; à 5 lieues au Sud-Sud-Est de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 36 lieues de Rennes; & à 1 lieue trois quarts de Morlaix, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Brest, & compte 2600 communiants. M. de Lescouet en est le Seigneur : la Cure est présentée par l'Evêque.

Le château de Lesquifiou, Châtellenie, avec haute, moyenne & basse-Justice, est une Juveignerie des anciens Vicomtes du Faou : il appartenoit, en 1540, à Jean le Borgne, Sieur de Lesquifiou. Vincent le Borgne, son arriere petit-fils, étoit Capitaine dans le Régiment du Maréchal de Brezé en 1680. Le Roi Louis XIII honora d'une estime particuliere ce Seigneur, qui épousa Marguerite Budes. Une de leurs filles se maria au Comte de Bethune, & leur fils aîné épousa Marie de Coëtlosquet. Cette Terre appartient présentement à M. de Lescoat. Le château de Coëtlosquet appartenoit, en 1400, à Jean de Coëtlosquet, dont le fils fut Evêque de Limoges, & Précepteur des Enfants de France. Les autres maisons nobles sont : Ker-oval, Ker-vili, Ker-vrach, Lohennec, Treuzcoet, & Ker-ampuil. Ce territoire est plein de

vallons, & renferme des terres en labeur, des prairies, & des landes. La riviere de Morlaix y prend sa source.

PLEIBERT-SAINT-EGONEC; sur la route de Morlaix à Brest; à 4 lieues au Sud-Sud-Est de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 39 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Morlaix, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Brest, & compte 3200 communiants: la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire, coupé de vallons, renferme des terres en labeur & des landes qui ne sont que trop étendues: on y voit les maisons nobles de Penfort, du Quillenec, du Hellin, de Ker-ennot, du Gal, de Coëtgoulouarn, de l'Hoënnec, de Ker-morin, de Luzec, & de Penfaou.

PLEINE-FOUGERE; à 3 lieues à l'Est de Dol, son Evêché & sa Subdélégation; & à 10 lieues & demie de Rennes. Cette Paroisse releve du Roi, & ressortit à Bazouges; on y compte 2400 communiants. La Cure se présente par l'Abbé de Saint-Florent. Pleine-Fougere, haute, moyenne & basse-Justice, à M. du Plessis; la Plaudiere, moyenne & basse-Justice, à M. de la Reigneraye-Thomas: Mont-Louet, moyenne & basse-Justice, à M. de Brunes de Mont-Louet; cette Terre appartenoit, en 1500, à Gilles de Mont-Louet: le Plessis-Chosnel, moyenne & basse-Justice, à M. Ruellant du Tierxent. L'an 1068, Jean de Dol obtint l'agrément du Pape Grégoire VII pour la fondation du Monastere de Saint-Florent, près Dol, dans l'endroit alors nommé *Mezuoit*. Gedouin de Dol, frere du fondateur, & premier Abbé du nouveau Monastere, unit à cette Maison l'Eglise & les dîmes de Pleine-Fougere. Les Moines garderent cette Eglise jusqu'en 1184, que Guillaume de Dinan la donna, avec celle de la Bosce, à l'Abbaye de Saint-Florent de Saumur, Ordre de Saint-Benoît, en prenant l'habit monastique dans cette Maison. Depuis ce temps, les Moines de cette Abbaye ont toujours présenté la Cure de Pleine-Fougere.

Les maisons nobles de ce territoire, en 1500, étoient: la Marre-Ferron, à Raoul Ferron; la Ville-Auger, à Philippe de Flouraille; les Moulines & Rozet, à Jean Lassy; le Bodel & la Ville-Cherel, à François du Houx; le Buat & la Ville-Clere, à Jean du Buat; le Châtelet & Bresamin, à Jean du Han; l'Ecluse & Reimon, à N....; la Fontenelle & la Ville-Alain, à N....: à une demi-lieue à l'Est du bourg, se trouve la riviere de Couesnon,

qui ſépare la Bretagne d'avec la Normandie. Ce territoire eſt un pays couvert d'arbres & buiſſons : on y cueille des grains de toutes eſpeces; on y voit d'excellents pâturages. Il ſe tient deux foires par an en cette Paroiſſe, où il ſe vend beaucoup de beſtiaux.

PLÉLAN-LE-GRAND; gros bourg, ſur la route de Rennes à Ploermel; à 15 lieues au Sud de Saint-Malo, ſon Evêché; & à 7 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe a titre de Châtellenie, avec une haute-Juſtice, qui reſſortit au Préſidial de Rennes. Il s'y exerce, en outre, deux autres hautes-Juſtices & deux moyennes, & il s'y tient un marché le ſamedi. Le Roi y poſſede pluſieurs fiefs : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Le nombre des habitants eſt de 2200, y compris ceux de Trefandel, ſa treve. Il y a à Plélan une Subdélégation & une Poſte aux chevaux. L'an 869, le Monaſtere de Saint-Sauveur de Redon, ayant été ruiné par les Normands, l'Abbé Ricand, ſucceſſeur de Saint Convion, premier Abbé de ce Monaſtere, alla trouver Salomon, Roi de Bretagne, qui étoit pour lors dans ſon château de Brecilien, à Plélan, & lui demanda une retraite pour lui & ſes Moines. Le Prince, touché de leur ſituation, les transféra à Plélan, dans ſon château de Brecilien, où il avoit fait commencer un Monaſtere, du temps même de Saint Convion, pour ſervir d'aſyle à ſes Moines pendant la guerre. Cette Maiſon fut appellée *Monaſtere de Salomon*. Lorſqu'il fut achevé de bâtir, ce Prince lui fit pluſieurs préſents : il lui donna le corps de Saint Maixent, qu'on venoit d'apporter en Bretagne, d'où on l'avoit ci-devant tranſporté en Poitou, pour le souſtraire aux profanations ſacrileges des Normands; un calice d'or & une croix de même métal, garnis de pierreries & couverts d'un habit de drap d'or, qui lui avoient été donnés par le Roi de France Charles II; & trois groſſes cloches. La Reine Wembrit mourut à peu près dans le même temps, & fut inhumée, par ordre du Roi, dans la nouvelle Egliſe de Plélan. C'eſt là l'époque de la fondation de l'Egliſe de Plélan, qui, depuis ce temps, a toujours dépendu de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon : elle porte toujours le nom de *Saint-Maixent de Plélan*. Le Roi Salomon fut pris dans l'Egliſe de Plélan par Paſquiten, ſon gendre, & Gurvand, gendre d'Eriſpoé, ſon filleul, qui, ſelon le rapport unanime des hiſtoriens, lui creverent les yeux, le livrerent enſuite à des ſoldats français, qui l'enchaînerent & le conduiſirent en baſſe Bretagne, où ils lui couperent la tête le 25 Juin 874,

dans l'endroit où depuis on a bâti une Eglise en son honneur, sous le nom de *Notre-Dame du Martyre* : elle est située en la Paroisse de Ploudiri, Evêché de Saint-Pol-de-Léon ; & on croit, par tradition, que le grand autel de cette Chapelle est placé positivement dans l'endroit où le Saint fut massacré. (Voyez la Martyre.) Wembrit ou Gyenbret, épouse de Salomon, morte en 864 ou 865, fut enterrée dans l'Eglise de Plélan-le-Grand. Il ne reste plus que quelques vestiges du château de Brecilien & du Monastere qui étoit auprès. L'Eglise a été rebâtie plusieurs fois depuis sa fondation.

En 1420, Brelas, au Sieur de la Chapelle ; Cancouet, au Sieur de Baulac ; le Pont-Mussart, à Geoffroi Touet ; Villeneuve, à Olivier de Marezac ; la Chéze, à Eon Robin : Breil-Houssou, à Guillaume Castenel ; cette Terre a haute, moyenne & basse-Justice, & appartient à M. Joulneaux de Breil-Houssou : Beaulieu, à Jean de la Ville-au-cerf ; cette Terre a haute-Justice, & appartient à M. de Servaude, qui possede aussi la Ville-au-cerf, qui a moyenne-Justice : ces deux dernieres Jurisdictions s'exercent au Gué de Paimpont ; & celle de Breil-Houssou, au château de ce nom. Les hautes-Justices de Plélan & de Chéze s'exercent dans le bourg de l'endroit : elles appartiennent à M de Montigni. Ce territoire est coupé par plusieurs vallons : on y voit des terres de bonne qualité, des prairies, beaucoup de landes, & la forêt de Paimpont qui s'étend en partie dans ce territoire.

PLÉLAN-LE-PETIT ; à 6 lieues au Sud-Sud-Ouest de Saint-Malo, son Evêché ; à 11 lieues de Rennes ; & à 2 lieues & demie de Dinan, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1250 communiants, y compris ceux de Saint-Michel, sa treve : la Cure se présente par l'Abbé de Beaulieu. Son territoire est un pays plat, couvert d'arbres & buissons : on y voit des terres bien cultivées, des prairies, & des landes d'une grande étendue. Saint-Malo de Bourseul, haute-Justice, à M. Nouail ; Beaubois, haute-Justice, à M. de Bruc ; la Roblinaye, haute-Justice, à Madame la Duchesse de Coigni ; les Fosses, haute-Justice, à M. Desnos-Desfossés ; la Folinaye, basse-Justice, à M. de la Goublaye de Sirty. Les maisons nobles sont : en 1420, le Veau-Potier, à Rolland le Mitier ; la Métairie, à Jean Taillefer ; le Miroir, à Jean de la Chapelle ; le Bois-Motay, à Jean de Bois-Billy ; la Ville-de-Loz, à Rolland de Plorec ; la Ville-Halou, à Gilles du Bouais ; la Lieuraye,

maiſon franche & ſergenterie féodée de la Cour de Dinan ; la Bardelaye, à Jean Ereillant ; Trougat, à Olivier Hue, Seigneur de Pargas, & Béatrix de Plorec, ſa ſœur ; les Ronces, à Jean de la Bouexiere, qui y faiſoit ſon ſéjour ; la Touſchey, à Jean Boueſtard : les Foſſes & la Bordelais ſont plus modernes.

PLELAUFF ; à 15 lieues au Nord-Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché ; à 26 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Corlai, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Ploermel, & compte 1200 communiants. M. le Duc de Rohan en eſt le Seigneur, & la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt montagneux, couvert de bois, & coupé de pluſieurs ruiſſeaux : les terres ſont bien cultivées, mais la plupart ſont pierreuſes & ſtériles. On y fait du cidre. Le fer qu'on tire des mines du pays eſt envoyé aux forges de Rohan, qui n'en ſont pas éloignées. Les maiſons nobles de ce territoire, en 1440, étoient : le manoir de Quavinien, à Maurice de Ker-manchean ; le manoir de Ker-nevez, à Meſſire Guillaume de Ker-man : le château de la Villeneuve appartient à M. de Kerdaniel.

PLELIN ; à 2 lieues trois quarts au Sud de Saint-Malo, ſon Evêché ; à 12 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Dinan, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt un pays plat, dans lequel on voit le bois de Plelin, des terres de bonne qualité, des prairies, & des landes : on y voit le château de la Roche, qui eſt très-ancien.

PLELO ; à 3 lieues à l'Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort ; à 23 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe, dont la Seigneurie appartient à M. le Duc d'Aiguillon, compte 3800 communiants : la Cure, qui eſt un Prieuré, eſt préſentée par l'Abbé de Beauport, & deſſervie par un Moine de ſon Abbaye, qui eſt de l'Ordre de Saint-Auguſtin. Le Roi poſſede pluſieurs fiefs dans cette Paroiſſe.

Plelo, Comté, haute-Juſtice ; Treſſignaux, haute-Juſtice ; & Lourſiere, haute-Juſtice, à M. le Duc d'Aiguillon. Le château de Saint-Bihi eſt la maiſon ſeigneuriale de la Paroiſſe : elle appartint d'abord à la maiſon de Bréhand, famille très-ancienne, qui tire ſon origine de Bréhand-Loudéac ; elle eſt aujourd'hui à M. le Duc d'Aiguillon. Deux anciens cartulaires de l'Abbaye de

Marmoutier

Marmoutier nous apprennent : 1°. que l'an 1000, *Genius* de Brehand fit une donation au Prieuré de Léhon, près Dinan; 2°. qu'en l'an 1080, Brehand, dit *le Vieux*, fit aussi une donation au Prieuré de Saint-Martin. Etienne de Brehand, Chevalier, épousa N.... de Rohan, fille d'Alain de Rohan & d'Eléonore, deuxieme fille d'Eudes, Vicomte de Porhoët; il mourut à la Terre-Sainte, en 1270 : ses successeurs occuperent les places les plus distinguées chez les Ducs de Bretagne & autres Princes. L'an 1723, Louis-Robert-Hippolyte de Brehand, Comte de Plelo, épousa Louise Phelipeaux de la Vrilliere, sœur du Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secretaire d'Etat. L'an 1729, Louis-Robert-Hippolyte de Bréhand, Comte de Plelo, fut envoyé en ambassade à la Cour de Danemarck, & fut tué en 1734 devant Dantzic, en attaquant les retranchements des troupes Prussiennes qui faisoient le siege de cette ville. Louise-Félicité de Brehand, seule héritiere du Comté de Plelo, épousa, en 1740, Emmanuel-Armand du Plessis-Richelieu, Duc d'Aiguillon, Pair de France, &c. à qui elle porta les Terres de Saint-Bihi, de Plelo, de Pordic, & autres. Château-Goëllo appartenoit, en 1300, à Guillaume de Mordelle, Sieur de Château-Goëllo; &, en 1700, à Louis de Mordelle, Chevalier, Seigneur de Château-Goëllo, un de ses descendants : Lessineuc, en 1450, à Jean Courson, aujourd'hui à M. Courson de Lessineuc, de la même famille : en 1490, la Guerche, au Sieur de Parcevault, aujourd'hui à sa famille : la Villeneuve appartient à N... Villeneuve-Gelin, Chevalier, Seigneur dudit lieu; la Ville-Balin & Lanloup, à N...... Ce territoire est un pays couvert, on y voit beaucoup de bois, des arbres, & buissons; des terres de bonne qualité, des prairies, & peu de landes.

PLEMET; sur une hauteur; à 8 lieues & demie au Sud-Sud-Est de Saint-Brieuc, son Evêché; à 15 lieues de Rennes; & à 6 lieues de Josselin, sa Subdélégation. Cette Paroisse, dont la Cure est à l'Ordinaire, ressortit à Rennes, & compte 2700 communiants. Il s'y tient un marché le lundi. Beaumanoir, haute-Justice; Bodifet, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Beaumanoir.

La maison de Beaumanoir est une des plus considérables & des plus distinguées de la province : elle a possédé, pendant plusieurs siecles, la Baronnie de Lavardin puis Marquisat, dans le Maine. Guillaume de Beaumanoir étoit Chambellan du Roi de

France en 1404. Ces Seigneurs ont occupé les plus belles places en Bretagne.

Ce territoire renferme les forges du Vaublanc, ſituées ſur l'étang de ce nom, qui fait la principale ſource de la riviere du Lieſt : on y voit des terres en labeur, quelques prairies, beaucoup de landes, & le bois de Bodifet ſitué auprès de la maiſon de ce nom.

PLEMEUR-BODOU ; à 4 lieues à l'Oueſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 33 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Lannion, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 1200 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire, borné à l'Oueſt par la mer, eſt fertile en grains de toutes eſpeces : on y voit peu de landes. Ses maiſons nobles ſont : Créchariou, le Bouloin, le Cleuzmeur, Goaradur, Ker-modeſt, Ker-uzec, Penvern, & Meſanhaye.

PLEMEUR-GAULTIER ; à 1 lieue un quart à l'Eſt-Nord-Eſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 29 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Pontrieux, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Lannion, & compte 3000 communiants, y compris ceux de Lezardrieux, ſa treve : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt un pays plat dont les terres produiſent d'abondantes récoltes en grains & lin ; on y voit des landes aſſez étendues. La maiſon noble de Lezartrevu appartenoit, en 1230, à Jean Alain, Sieur de Lezartrevu, dont le fils, nommé *Alain*, fut Evêque de Tréguier en 1262. Le château du Botloy, place jadis forte, fut démoli en 1592 ; il n'en reſte plus que quelques veſtiges, & un colombier en partie écroulé. Cette Terre, qui a haute, moyenne & baſſe-Juſtice, a long-temps appartenu à la famille de Richelieu. L'an 1773, M. le Prêtre de Châteaugiron l'acheta de M. le Maréchal Duc de Richelieu : ce château étoit ſitué près la riviere de Trieuc. Le château de Poulglau appartenoit, en 1340, à Robert de Kergariou, Chevalier, Seigneur de Kerépol. Les autres maiſons ſont : le Goueſlou, Ker-marquer-les-Hardrien, Ker-mengui, le Merdi, Ker-meuri, Pont-Glo, & Trovoas.

PLEMY ; à 4 lieues & demie au Sud-Sud-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché ; à 16 lieues de Rennes, ſon reſſort ; & à 1 lieue de Moncontour, ſa Subdélégation. On y compte 2600 communiants. M. le Comte de Rieux en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'Ordi-

naire. La Ville-Maupetz, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Leſcouet, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Carcado : la Ville-Norme, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Limoelan, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Bogard, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; la Brehaudiere, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de la Noué : Launai-Cotio, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; d'Enhaut, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; d'Enbas, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. l'Abbé de Quemereuc : Quilmen, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. du Gage; le Vauclair, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. le Comte de Rieux; Brangolo, moyenne-Juſtice, à M. de Boncours. Ce territoire renferme des terres cultivées, quelques prairies, & les landes immenſes de Fanton, pour le défrichement deſquelles on a fait juſqu'ici beaucoup de dépenſes inutiles : il paroît que le ſol du terrein n'eſt pas bien fertile, ou que les chefs de l'entrepriſe n'entendent pas l'Agriculture.

PLENÉ-JUGON; dans un fond; à 7 lieues à l'Eſt-Sud-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché; à 13 lieues un tiers de Rennes; & à 3 lieues un quart de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 3300 communiants. Le Roi y poſſede pluſieurs fiefs; Madame la Comteſſe de Coigny eſt Seigneur du lieu : la Cure eſt à l'Ordinaire. Il ſe tient un marché le ſamedi à Plené-Jugon, dont le territoire, coupé par pluſieurs vallons, offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, & des landes; on y voit auſſi la forêt de la Mouſſaye, & l'Abbaye de Boſquen. (Voyez Boſquen.) Boſquen, haute-Juſtice, à l'Abbaye de Boſquen; les Clos, haute-Juſtice, à Madame de Froulaye, qui poſſede auſſi la Terre de la Villeneuve, avec haute-Juſtice; les Clos, moyenne-Juſtice, à N...; le Pont-taille-fer, moyenne-Juſtice, à M. de Benazé; le Riveul, moyenne-Juſtice, à M. du Rocher de Saint-Riveul; la Touche-Sauvaget, moyenne-Juſtice, à M. Talhouet de Bon-amour; la Ville-Blanc, moyenne-Juſtice, à M. d'Andigné de la Chaſſe; la Ville-Breheu, moyenne-Juſtice, à M. du Rocher de Saint-Riveul; la Ville-Pierre, baſſe-Juſtice, à M. Bertho de la Ville-Pierre; le Val-Martel, baſſe-Juſtice, à Madame du Trait-Tranchant; Saint-Mirel, baſſe-Juſtice, à M. Urvoye de Saint-Mirel; Bougueneuf, baſſe-Juſtice, à M. du Rocher-Pargas; le petit Carbiſſan, baſſe-Juſtice, à Madame du Trait-Tranchant; la Grand-Mere, baſſe-Juſtice, à M. le Rebour de Vaumadeuc; Saint-Ouen, baſſe-Juſtice, à M. Gouyon

de Chaumatz ; le Tertre-Volance, baſſe-Juſtice, à M. de Tremaudan de Tariac. Le château de la Mouſſaye, maiſon ſeigneuriale de Plené-Jugon, appartenoit, en 1260, à Olivier, Chevalier, Seigneur de la Mouſſaye. Bertrand de la Mouſſaye, Chambellan & Grand-Véneur de Bretagne, eut Amauri, ſon fils, pour ſucceſſeur. En 1487, Jean de la Mouſſaye fut Chambellan du Duc de Lorraine, & Colonel de Cavalerie. La Terre & Seigneurie de la Mouſſaye fut érigée en Marquiſat par le Roi Louis XIII, en 1615, en faveur d'Amauri de Goyon, qui avoit épouſé Catherine de Champagne de la Suze, de laquelle il eut un fils nommé *Amauri*, troiſieme du nom, qui prit en mariage, en 1629, Henriette-Catherine de la Tour, fille de Henri de la Tour, Duc de Bouillon, Vicomte de Turenne, Maréchal de France, & d'Eliſabeth de Naſſau. La poſtérité maſculine d'Amauri s'étant éteinte, le Marquiſat de la Mouſſaye eſt venu, par héritage, à René de Montboucher, Marquis du Bordage, du chef de ſa mere Eliſabeth Goyon, fille d'Amauri, troiſieme du nom. La Seigneurie de la Mouſſaye appartient préſentement à Madame la Comteſſe de Coigny.

PLENEUF ; ſur une hauteur ; à 4 lieues au Nord-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 18 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Lamballe, ſa Subdélégation. On y compte 900 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Le territoire, borné par la mer, offre des terres de bonne qualité, des prairies, & des landes. Le château de Guemadeuc, dont l'emplacement ſe diſtingue à peine, au bord de la mer, a ſoutenu pluſieurs ſieges. Il appartenoit, en 1300, à Rolland Madeuc. Pierre II érigea cette Seigneurie en Banniere, l'an 1451, en faveur de Thomas de Guemadeuc, Grand-Ecuyer héréditaire de Bretagne. Rolland, ſon fils, Chambellan du Duc François II, épouſa, en 1460, Iſabeau Goyon. Rolland de Guemadeuc épouſa Perronnelle de Coëtquen, fille de Jean de Coëtquen, Grand-Maître de Bretagne. Jacquemine fut mariée à Alain du Cambout ; & Thomas, Grand-Ecuyer de Bretagne, à Jacquemine de Beaumanoir. Françoiſe de Guemadeuc épouſa François de Vignerot, dont elle eut Armand, Duc de Richelieu. Ce château n'exiſte plus ; ayant été aſſiégé, l'an 1592, il fut démoli. Cette Seigneurie a haute-Juſtice, & appartient à M. Baudouin.

Le port de Daouet eſt célebre par le grand commerce de toutes ſortes de grains qui s'y fait. Pour le rendre plus facile &

plus floriſſant, on a fait ouvrir un chemin qui conduit de Lamballe à ce port : mais on devroit auſſi faire eſcarper un gros rocher qui ſe trouve dans la mer, à ſon entrée, & qui empêche les barques d'y entrer facilement.

PLERGUET ; ſur une hauteur ; à 1 lieue deux tiers à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Dol, ſon Evêché & ſa Subdélégation ; à 10 lieues un tiers de Rennes. Cette Paroiſſe reſſortit à Dinan, & compte 2400 communiants : la Cure eſt à l'Ordinaire. Des terres en labeur, peu de prairies, & des landes ; voilà ce que ce territoire offre à la vue.

Le Tronchet, haute-Juſtice, à l'Abbé du Tronchet ; Beaufort, haute-Juſtice, aux héritiers de feue Madame de Goyon ; la Chapelle Vauclerc, moyenne & baſſe-Juſtice, à Madame de Crapado. Les maiſons nobles ſont : en 1500, la Hire-Bechaye, à Jean Cadiou ; la Ville-Gourou, à Raoul de la Mouteliere ; Saint-Gluen, à Olivier le Chevrier ; les Rochars, à Geoffroi de Reindre ; la Jugandiere, à Gilles Cherrugers ; le Leſſart, à Jean de Lanvallai ; la Ville-Morin, à Guillaume Saliou ; le Tertre-Pin, à N....

PLERIN, ſur une hauteur ; à trois quarts de lieue au Nord-Nord-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché & ſa Subdélégation ; à 20 lieues trois quarts de Rennes, ſon reſſort. On y compte 2400 communiants ; la Cure eſt à l'alternative : M. le Duc de Penthievre en eſt le Seigneur. La moyenne & baſſe-Juſtice de la Villerault appartient à Mademoiſelle de la Lande de Caſlan. La Montagne, le Gué, le Couvran, les Roſſaires, & les Malebrouſſes, ſont les maiſons de ce territoire, qui eſt borné par la mer, & où ſe trouve le port du Legué. (Voyez Saint-Brieuc.) Les terres y ſont fertiles en toutes ſortes de grains ; on y voit peu de landes : c'eſt un pays coupé par pluſieurs grands vallons, dans leſquels paſſent des ruiſſeaux qui vont ſe jetter dans la mer.

La piété de deux filles donna naiſſance, en 1706, au Monaſtere des Filles du Saint-Eſprit ; maiſon très-utile, puiſqu'elle eſt la reſſource des pauvres.

On remarque encore en beaucoup d'endroits de la Bretagne, ſur-tout de la baſſe, *des pardons ſuperſtitieux*, des fêtes inutiles & toujours dangereuſes, où les gens de la campagne vont s'enivrer, dépenſer leur argent, perdre leur temps, ſe battre, &

ſouvent commencer des procès ruineux. En voici un exemple. A un quart de lieue de Plerin, eſt une Chapelle dédiée à Saint Eloy, dont la fête ſe célebre au mois de Juin. Les payſans des environs ont rendu ce Saint le Patron des juments & des chevaux. Tous les ans, au jour de la fête, les habitants des Paroiſſes de dix lieues à la ronde y viennent en pélerinage. Après leurs prieres faites à la Chapelle, ils vont à la fontaine qui ſe voit auprès, y puiſent de l'eau avec une écuelle, & la jettent dans la matrice & dans les oreilles de leur jument, & en arroſent les teſticules de leur cheval, dans la perſuaſion que cette eau a la vertu prolifique. Cette opinion eſt ſi bien gravée dans l'eſprit de ces bonnes gens, qu'il ſeroit impoſſible de l'en déraciner. Ce n'eſt pas le ſeul abus de cette aſſemblée : les hommes s'enivrent; &, lorſqu'on en voit quelqu'un dans cet état, tout le monde s'écrie : *il a la goutte.* Celui qui eſt à cheval, pour montrer qu'on ſe trompe, ſe met à courir à toute bride, & il n'eſt pas ſurprenant de voir ſuivre des accidents très-fâcheux de ces excès. Outre l'ivrognerie, on pourroit encore mettre au rang des abus le libertinage & le déſordre qui ſe commettent dans cette aſſemblée. Il n'eſt pas rare de voir des filles que la fontaine de Saint-Eloy rend auſſi fécondes dans l'année. C'eſt à ceux qui diſpenſent la loi d'apporter le remede : ce ſeroit aux Recteurs à veiller avec ſoin ſur ces pieux pélerins, ou plutôt à recourir à l'autorité pour obtenir la ſuppreſſion de ces fêtes. Mais n'y auroit-il point de l'indiſcrétion à exiger d'eux ce ſacrifice? *Avec cela*, dit Rabelais, *le Recteur met la poule au pot.*

PLERNEUF; à 2 lieues à l'Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort; à 22 lieues de Rennes. On y compte 700 communiants : la Cure eſt à l'alternative. M. le Prince de Soubiſe en eſt le Seigneur. Ce territoire forme un pays plat, couvert d'arbres & buiſſons : il eſt coupé par pluſieurs grands vallons. On y voit des terres en labeur bien cultivées, des prairies, & peu de landes. On y fait d'excellent cidre.

PLESCOP; à 1 lieue trois quarts au Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort; à 21 lieues de Rennes. On y compte 650 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt un terrein plat, dont les terres ſont de bonne qualité. On y remarque des prairies & des landes aſſez étendues. Le bois de Ker-ango, ſitué auprès de la maiſon de

ſon nom, eſt très-beau. Ker-ango eſt la maiſon de campagne des Evêques de Vannes.

Les maiſons nobles, en 1430, étoient : Ker-du, à Renaud de Beaumont ; Ker-ango, à l'Evêque de Vannes ; Branbec, à Jean de Branbec ; Thuon, au Sieur de Thuon ; Coëtdic, à Amauri de Coëtdic ; Quiriſoit, à Thomas Sequallon ; Ker-lannenan, à Olivier Lorveloux ; l'Ebergement de Malleville, à N... ; le village de Saint-Ducar, à Thomas de Saint-Ducar ; le Mouſtoir, à Sylveſtre Lorveloux. En 1500, les manoirs de Guernic, de Quervalai, & de Sanducat, à N....

En 1456, les habitants de cette Paroiſſe trouverent le corps de Saint Hamon, Chevalier Breton, caché dans des brouſſailles. On en fit l'enlief avec la plus grande ſolemnité, & l'on fit bâtir dans l'endroit une Chapelle en ſon honneur.

PLESSÉ ; à 10 lieues au Nord-Oueſt de Nantes, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 15 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Blain, ſa Subdélégation. M. le Duc de Rohan eſt Seigneur de cette Paroiſſe, où l'on compte 3000 communiants, y compris ceux de Roſet, ſa treve. La haute-Juſtice de l'endroit reſſortit au Marquiſat de Blain : la Cure eſt à l'Ordinaire, & la Chapellenie de l'Hôpital du Roi eſt préſentée par le Roi. Le Prieuré d'Eſtival dépend de l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon. L'an 900, Alain le Grand, Duc de Bretagne, donna l'Abbaye de Saint-Serges d'Angers à Rainon, Evêque du lieu. L'acte de cette conceſſion qualifie le Prince du titre de Roi : il fut paſſé au château de Sé, *in caſtro Seio*, dans la Paroiſſe de Pleſſé, *à plebe Seia*, au dioceſe de Nantes, près Blain. Il ne paroît plus aucuns veſtiges du château. La Freſnaye, maiſon ſeigneuriale du lieu, appartient à M. le Duc de Rohan. Le 6 Février 1314, le Duc Artur fonda l'Aumônerie de Roſet en Pleſſé, & lui donna deux cents livres de revenu, à la charge au Chapelain de donner l'hoſpitalité & l'aumône, de dire trois Meſſes, & de réſider ſur les lieux, ſans pouvoir en être diſpenſé. Des deux cents livres, le Chapelain en touchoit cinquante, le reſte devoit être diſtribué aux pauvres ſelon l'intention du fondateur. Le 18 Novembre 1443, le Duc François I accorda des lettres à Jacques de la Touche, ſon Maréchal de ſalle, pour lui permettre de marier une de ſes filles avec Pierre de l'Epinay, demeurant en la Paroiſſe de Pleſſé. Ces lettres lui donnoient auſſi le privilege de vendre, ſans payer aucun impôt, ou faire vendre vingt pipes de vin, de

quelque pays qu'il fût, par chaque année, en la Paroiſſe de Pleſſé. Ce territoire, où le Roi poſſede pluſieurs fiefs, eſt un pays plat : on y voit des terres fertiles en grains, des prairies, & des landes d'une étendue ſi conſidérable qu'elles occupent plus de la moitié de ce territoire qui avoiſine la forêt du Gavre.

PLESSELAS ou PLESSALA; dans un fond; à 6 lieues au Sud-Sud-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché; à 4 lieues trois quarts de Moncontour, ſa Subdélégation; & à 15 lieues de Rennes, ſon reſſort. On y compte 2500 communiants : la Cure eſt à l'alternative. La majeure partie de ce territoire eſt occupée par les montagnes du Mné, qui ſont au Nord de ſon bourg, & dans leſquelles ſe trouvent beaucoup de pierres & de roches. Outre cela, il y a pluſieurs autres cantons où le terrein eſt ſtérile & joint à des landes qui ſont fort étendues; de maniere qu'il n'y a qu'une petite portion de ce territoire en rapport.

Crenolle, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Cornéan, haute, moyenne & baſſe-Juſtice; Penhouet, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Crenolle : la Ville-Orio, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. du Halgoët. L'an 1364, Pierre Poulard, Chevalier, Bachelier, & Conſeiller du Duc Jean IV, donna, du conſentement de Conſtance de Kerraoul, ſon épouſe, les dîmes de la Paroiſſe de Pleſſelas, appellées *dîmes de Brèhec*, valant ſix tonneaux de froment, à l'Abbaye de Beauport, avec quatorze livres de rente qu'il poſſédoit ſur le manoir de Tuonjoces, en la Paroiſſe de Plehedel, pour la fondation d'une Meſſe, à perpétuité, dans l'Egliſe de cette Abbaye. Pierre Poulard étoit frere de Guillaume, Evêque de Saint-Malo. En ce temps, le marc d'argent étoit à cinq livres cinq ſols.

PLESTAN; ſur la route de Rennes à Breſt; à 5 lieues & demie à l'Eſt-Sud-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché; à 14 lieues & demie de Rennes; & à 1 lieue & demie de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 1300 communiants. M. le Duc de Penthievre en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire produit des grains de toutes eſpeces, & du cidre. C'eſt un pays plat, dont les terres ſont bonnes & bien cultivées. La riviere de Goueſſan y prend ſa ſource. La maiſon de Gardiſeul eſt très-ancienne : elle fut poſſédée, pendant pluſieurs ſiecles, par les Seigneurs de Forſanz, maiſon illuſtre, originaire de Gaſcogne près la ville de Condom, dont

dont la Seigneurie leur appartenoit en partie. Un Seigneur de Forsanz épousa la fille d'un Comte d'Armagnac, Duc de Guyenne, en 1025. Le premier qui vint en Bretagne, commandoit la Compagnie des Gendarmes du Sire d'Albret, son parent. En 1487, un cadet de cette maison s'établit en Bretagne, & y acquit la Terre de Gardiseul, l'an 1526. Parmi ses descendants, on compte trois Gentilshommes de la maison du Roi, un Gouverneur des ville & château de Dinan, & un Mestre-de-Camp d'un Régiment d'Infanterie, en 1680. La Seigneurie de Gardiseul a une haute-Justice; elle appartient aujourd'hui à M. de la Moussaie, qui possede aussi Carcouët, haute-Justice; & Bressiniere, haute-Justice: Gautrel, moyenne-Justice; le Val, moyenne-Justice, à M. Poullain de Tramain: Guilliers, basse-Justice; la Chéze, moyenne-Justice, à M. Brunet du Guilliers: les Perrieres, moyenne-Justice, à M. de Lorgeril; le Bois-Menard, basse-Justice, à M. Urvoi de Kertangui; le Verger, moyenne-Justice, à M. Bertho de la Ville-Josse. En 1460, Carcouët, la Ville-Auléon, Bréhiguen, la Torche, la Houssaye, les Salles, Saubosseq, à N... : la Ville-Heliou, à Jean de la Chapelle, Sieur de la Beuvre & de Pledran; le Plessis-Budes, le Branchet, le Coueffavet, à Thebaud de Queryennec, Sieur du Quillio; Hirel de Gast, Boëtua de Coessurel, à Bertrand Budes; la Touche, la Ville-Gual, à Jean Budes: la maison de Budes est très-ancienne. L'auteur d'un armorial breton dit qu'un Pape, qu'il ne nomme pas, ayant fait mourir, dans la ville de Moron, Sylvestre Budes, un des plus braves guerriers de son temps, sur le rapport de ses ennemis, fut si fâché de sa mort, quand il eut reconnu l'innocence de ce Gentilhomme, que, pour en témoigner son repentir, il changea l'écusson de ses armes, & donna une Bulle qui déclaroit toutes les Terres dont ce Seigneur jouissoit avant sa mort, exemptes de dîmes; & ses descendants jouissoient encore de ces privileges en 1680.

Les manoirs de Saze, de Vaumorin, & de Salles-Cipheron, à Charles de Couveran; les manoirs de la Ville-Auger, de la Ville-Guerdret, & de la Garde, à Geoffroi Hidoux; le manoir de la Fontaine-Menet, à Guillaume Grassion; les manoirs de la Ville-Glé & du Chalonge, à Jean le Mentier, à cause de son mariage avec Jeanne le Sénéchal, héritiere de ces deux Terres, vers l'an 1488.

PLESTIN; à 6 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 34 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Morlaix, sa

Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi ; elle compte 3300 communiants, y compris ceux de Tremel, sa treve : la Cure est à l'alternative. Son territoire, borné au Nord par la mer, est fertile en grains de toutes especes & lin : on y voit peu de landes ; on y connoît une mine de plomb non exploitée.

Le Mais & Plestin, haute-Justice, à M. de Blossac & autres ; la Haye-Quer, haute-Justice, à M. du Lézard ; la Motte-Olivet, haute-Justice, à M. de Pont-Briand.

L'an 480, Saint Eflam, arrivant d'Irlande, sa patrie, en Bretagne, bâtit, pour la premiere fois, la Chapelle de son nom, qu'on voit aujourd'hui au bord de la greve. On assure que le Saint descendit de son bateau précisément dans l'endroit où est plantée la croix que la mer couvre à toutes les marées. Le pays n'étoit alors qu'une vaste forêt, dans laquelle ce Saint bâtit un Hermitage, qui, dit-on, étoit dans l'endroit où est la Chapelle : il y mourut le 6 Novembre 512.

L'an 984, Geoffroi I, Duc de Bretagne, fonda l'Eglise paroissiale de Plestin ; &, lorsqu'elle fut achevée de bâtir, en 992, Paul, Evêque de Tréguier, leva le corps de Saint Eflam, & le déposa dans cette Eglise dont il est le Patron : on y voit son tombeau, un peu élevé hors de terre, & entouré d'une grille de fer.

Le château du Rumen, maison très-ancienne. En 1326, Even de Baigaignon, de la maison du Rumen, se fit Religieux chez les Dominicains à Morlaix. Nommé Evêque de Tréguier en 1362, il fit des statuts en 1365, assista au Concile d'Angers en 1366, & se démit de son Siege en 1371. Ce Prélat s'attacha au Pape Grégoire II, qui le fit Cardinal : il mourut en 1378.

L'an 1424, Jean de Penhoët, Chevalier, Chambellan & Amiral de Bretagne, étoit Seigneur de Plestin. C'est en sa faveur que cette Paroisse fut transférée de la Cour de Guingamp à celle de Morlaix, par lettres du Duc Jean V, données le 8 Juin 1425.

PLEUBIAN ; à 2 lieues au Nord-Est de Tréguier, son Evêché & sa Subdélégation ; à 30 lieues de Rennes. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 3400 communiants, y compris ceux de Ker-bos, sa treve : la Cure se présente par l'Abbesse de Saint-Georges de Rennes.

Le Prieuré de Saint-Georges, haute, moyenne & basse-Justice, à Madame du Halgoët, Prieure de Saint-Georges ; le Rechou, moyenne & basse-Justice, qui s'exerce au Prieuré de Saint-Georges,

en cette Paroiſſe, à Mademoiſelle Sarsfiel : Trezel-Ker-allion, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Trezel; elle s'exerce au Prieuré de Saint-Georges : Troguerat-Lezaudani, baſſe-Juſtice, à M. de Coatuellan : Villeneuve-Ker-ſallou, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Villeneuve-Cillart; François de Kerouſi, Seigneur de cette Terre, obtint du Roi Henri IV le droit d'une foire par an à la Chapelle de Saint-Nicolas, en cette Paroiſſe.

Jean de la Vieuville, Recteur de Pleubian en 1242, donna des avis fort ſages à Yves Elor, qui fut dans la ſuite Recteur de la Paroiſſe de Lohanec. Celui-ci en profita ſi bien qu'il parvint à la plus haute piété, & que ſa mémoire fut honorée de toute la France.

Ce territoire, borné au Nord par la mer, offre des terres en labeur de bonne qualité, des prairies & pâturages : on y voit peu de terres incultes.

PLEUCADEUC; à 6 lieues trois quarts à l'Eſt-Nord-Eſt de Vannes, ſon Evêché & ſon reſſort; à 14 lieues de Rennes; & à 1 lieue un quart de Maleſtroit, ſa Subdélégation. On y compte 1200 communiants : la Cure eſt à l'alternative.

Lieuzel, & annexes, moyenne & baſſe-Juſtice, à Mademoiſelle de Soulange, qui poſſede auſſi la Morinais, moyenne & baſſe-Juſtice.

En 1500, on voyoit dans cette Paroiſſe les maiſons nobles de Lieuzel, de Villebonnet, d'Igouray, de Bohal, de la Vieille-Ville, de Launaye, de la Morinaye, de la Comté, de Begaſſon, de la Ville-d'Aval, & la Villeneuve.

Ce territoire, arroſé des eaux de la riviere de Claye, offre à la vue des landes immenſes, & qui paroiſſent plus étendues que les terres en rapport.

PLEUDANIEL; à 2 lieues un quart à l'Eſt de Tréguier, ſon Evêché; à 28 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Pontrieux, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Morlaix, & compte 1700 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Les maiſons nobles de Ker-merquer, de Ker-deuzert, & du Tertre-Anneur, ſont dans cette Paroiſſe, dont le territoire, borné à l'Eſt par la riviere de Trieux, renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes.

PLEUDIHEN; ſur une hauteur, & ſur la route de Dinan à

Châteauneuf pour Saint-Malo ; à 3 lieues un quart à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Dol, ſon Evêché ; à 11 lieues de Rennes ; & à 3 lieues un quart de Saint-Malo, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe releve du Roi, reſſortit à Dinan, & compte 3600 communiants : la Cure ſe préſente par le Tréſorier de l'Egliſe Cathédrale de Dol.

L'an 1244, le Chapitre de Dol céda à Jean, Abbé du Tronchet, les dîmes de la Paroiſſe de Pleudihen pour celles de la Paroiſſe d'Epiniac. Le château de la Belliere appartenoit, en 1300, à Raoul Chevalier, Seigneur de la Belliere. Par teſtament du 3 Novembre 1329, il donna au Monaſtere des Jacobins de Dinan une mine de froment de rente à prendre ſur les dîmes qu'il avoit en cette Paroiſſe. L'an 1362, Philippe de Dinan, Vicomte de la Belliere, fonda une Chapellenie dans l'Egliſe paroiſſiale de Pleudihen. Le 22 Mai 1451, cette Terre fut érigée en Banniere par le Duc Pierre, en faveur de Jean de Maleſtroit, Seigneur de Largoët, Vicomte de la Belliere, Maréchal de Bretagne. Cette Seigneurie a une haute-Juſtice, qui appartient préſentement à M. du Freſne de Pontrieux. La Ville-Gicquel appartenoit, en 1360, à Pierre Henri, Sieur de Vaurouel. Louis, ſon petit-fils, fut Contrôleur & Tréſorier de la Ducheſſe.... Robert de Vaurouel fut Capitaine des Francs-Archers de Saint-Brieuc, en 1551. La Chapelle & village de Saint-Piat, avec titre de Seigneurie, appartenoit jadis à MM. Hubert de la Maſſue ; cette Terre a haute, moyenne & baſſe-Juſtice, & appartient aujourd'hui à M. le Maréchal Duc de Duras. Cette Seigneurie avoit des droits particuliers, comme celui de quintaine, de ſaut de poiſſonniers, alternativement avec le Roi ; droit d'enfeu prohibitif dans le Couvent de Saint-François de Dinan ; & le Sieur Hubert avoit auſſi le droit & privilege de ſe préſenter lorſque le Roi faiſoit ſon entrée à Dinan, de tenir les rênes de la bride du cheval ſur lequel Sa Majeſté étoit montée, & de le conduire juſqu'à ſon château, & là le cheval lui appartenoit de droit. Tous ces privileges, franchiſes, & droits, furent accordés aux Sieurs Hubert par les Ducs de Bretagne, & furent confirmés par le Roi Henri IV. La maiſon de Hubert eſt très-ancienne. On voit qu'un Seigneur de cette maiſon étoit compagnon d'armes du Connétable Bertrand du Gueſclin, & qu'un Hubert fut Evêque de Rennes en 1184. En 1500, la maiſon noble de Sainte-Agathe appartenoit à Matthieu de Mur ; le Bois le Rault, à François de la Barre ; le Gué, à Guillaume le Jeune ; le

Colombier, à François dela Barre; le Guillon, à Raoul du Reil; Saint-Melanne, à René de Saint-Melanne; la Touche, à Robert de la Salle; la Motte-Pilandelle, à Gilles du Bois-Riou; le Couesbouc, à Rolland du Bouais; la Ville-Morven, à N...

Ce territoire, borné à l'Ouest par la riviere de Rance, offre à la vue des terres en labeur de bonne qualité, des prairies, & quelques cantons en landes. Le pays est couvert d'arbres & buissons : on y voit le bois de Coicautel.

PLEVEN; à 7 lieues un quart à l'Est de Saint-Brieuc, son Evêché; à 13 lieues & demie de Rennes; & à 3 lieues un quart de Lamballe, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Jugon, & compte 500 communiants. M. le Comte de Rieux en est le Seigneur : la Cure est à l'alternative. Son territoire, baigné des eaux de la riviere d'Arguenon, est en partie occupé par la forêt de la Hunaudaye, des terres en labeur, des prairies, & peu de landes. Il est une chose remarquable : on voit communément, dans bien des endroits, des mottes élevées anciennement, & apparemment dans le temps de barbarie, pour la défense & le refuge des habitants. Mais, près le château de la Hunaudaye, est une place très-grande, qui a dans son enceinte deux esplanades séparées, capables de contenir trois ou quatre légions en bataille. Du côté du terre-plein, & où il n'est rien que de moyens côteaux, ce sont des remparts très-élevés avec des grands fossés en dehors. Les esplanades du côté de l'Est dominent sur la riviere d'Arguenon, à une très-grande hauteur, en côteau perpendiculaire tout hérissé de rochers ingravissables. De ces deux esplanades, la moindre paroît avoir été la citadelle de l'autre : elle étoit séparée de la grande par une petite gorge seulement, & défendue, outre sa situation, par un fossé particulier, du côté de la grande esplanade, par des demi-tours en terre, outre une autre de même matiere, d'une grosseur & d'une hauteur extraordinaires, qui avoit un grand fossé tout autour taillé dans le roc. Quelque chose de surprenant, c'est qu'à peine y a-t-il un pied de terre sans trouver le roc, & qu'on n'apperçoit nulle cavité aux environs, où on auroit pu tirer l'étonnante quantité de terre qui compose cette masse énorme & tous les remparts. On n'y voit point de vestiges de murailles en pierres, mais seulement des débris de tuiles quarrées. Est-ce ici un ouvrage des temps barbares, ou bien, est-ce une station des Romains? Les Barbares étoient plus occupés du pillage que de précautions; les Romains

voyoient de plus près à leur ſûreté. Ce qui m'étonne le plus, c'eſt que le peuple, ſi ardent à adopter les fables les plus ſingulieres & à les débiter, n'a nulle tradition ſur cette forteresſe: elle s'appelle *les Bourgs Heuſſas*, & dépend de la Terre du Vaumadeuc.

Le manoir de Montboucher appartenoit, dit Dom Morice, en 1050, à Geoffroi de Montboucher, qui donna à l'Abbaye de Saint-Georges de Rennes les dîmes dont jouiſſoit cette maiſon, pour la dot de ſa fille qui avoit pris le voile dans ce Monaſtere. En 1440, cette Terre appartenoit à Dame Honorée de Montboucher. Le château de Peillard eſt auſſi très-ancien, il appartenoit, en 1250, au Sire de Guemadeuc: on voit auſſi dans ce territoire les Terres & Maiſons nobles du Vaumadeuc, la Dieuſaye, le Rocher annexé au Guebriand.

Le Pere Maunoir, célebre Miſſionnaire, mourut à Pleven, le 28 Janvier 1683.

PLEVENON; dans un fond; à 7 lieues & demie à l'Eſt-Nord-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché; à 17 lieues de Rennes; & à 5 lieues de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe, dont la Cure eſt à l'alternative, reſſortit à Jugon, & compte 550 communiants. La moyenne-Juſtice de Meurtel appartient à M. de Tremereuc de Meurtel; & la baſſe-Juſtice de la Salle-Pique, à M. Geſril du Papin. Ce territoire forme une preſqu'iſle, il s'étend juſqu'au Cap-Frehel. La lande de Frechet, qui eſt d'une grande étendue, en occupe une partie; elle eſt ſituée dans la pointe du Cap-Frehel: le ſurplus de ce territoire eſt exactement cultivé. Le château de la Latte fut bâti par les Seigneurs de Matignon.

PLEUGRIFFET; à 8 lieues un quart au Nord-Nord-Eſt de Vannes, ſon Evêché; à 16 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Joſſelin, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Ploermel, & compte 1500 habitants: la Cure eſt à l'alternative. Le château de Pleugriffet étoit jadis une forte place, dans laquelle il y avoit garniſon & Capitaine. Les guerres ont entiérement ruiné ce château. La Seigneurie qui porte ſon nom fut érigée en Marquiſat l'an 1622, & réunie par le Roi au Marquiſat de Coëtlogon, ſitué dans la Paroiſſe de Laurenan, en faveur de René, Marquis de Coëtlogon; cette Terre a haute, moyenne & baſſe-Juſtice, elle appartient à M. du Liſcouet; la Bouexiere appartenoit, en 1420, à Robin du Chêne, Sieur de la Bouexiere; la moyenne

& basse-Justice de la Tertré appartient à M. de Roscanvec. Ce territoire, borné à l'Est par la riviere d'Oust, offre des terres en labeur, des prairies, & des landes.

PLEUGUENEUC; sur la route de Rennes à Saint-Malo; à 3 lieues trois quarts au Sud-Sud-Ouest de Dol, son Evêché & sa Subdélégation; & à 8 lieues de Rennes. Cette Paroisse ressortit à Dinan, & compte 1250 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Le territoire renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes.

En 1500, le Gage, à François Racton, Sieur du Gage : cette Terre qui a haute, moyenne & basse-Justice, appartient actuellement à M. de la Villethéard de Visdeloup : la Coulombiere, à François de la Barre; le Leix, à Jean Ruffier; le Parguer, à Jean de la Fontaine, le jeune; la Motte-Gruel, à Charles Gruel; Bazoges, à Jean de Bintin; l'Aumône, à Jean de la Fontaine; Lorgeril & le Badon, à Guyonne, Dame de Lorgeril & du Badon; les Perrons, à Guillaume Bachelier; Papigné & la Guyagan, à Pierre Botherel; les Champs-Grenu & la Fresnaye, à Guillaume Geslin; la Motte de Linquon, à Yvon Choussé; la Bourbansaye, la Gillerais, & la Ville-Hac, sont plus modernes.

PLEVIN; à 11 lieues un quart à l'Est-Nord-Est de Quimper, son Evêché; à 28 lieues deux tiers de Rennes; & à 1 lieue & demie de Carhaix, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1300 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire offre à la vue des terres en labeur bien cultivées, des prairies, & beaucoup de landes.

Le château de Ker-louet appartenoit, en 1370, à Yves Canabert, Sieur de Kerlouet; en 1670, à René Canabert, Chevalier, Seigneur de Kerlouet & Gouverneur de Carhaix. Les maisons nobles de Penhoët & de Crachqueta sont dans ce territoire.

PLEUMELEUC; à 11 lieues au Sud de Saint-Malo, son Evêché; à 4 lieues de Rennes, son ressort; & à 1 lieue de Montfort, sa Subdélégation. Cette Paroisse, dont la Cure est présentée par l'Evêque, compte 1200 communiants. Son territoire est plat, couvert d'arbres & buissons : les terres y sont bien cultivées; on y voit peu de landes; on y cueille des fruits dont on fait du cidre. La Benneré, qui existoit dès 1400, appartient, avec sa haute-Justice, à M. de la Benneré, qui possede aussi la haute-Justice

de Pleumeleuc : en 1400, le Bois-Houel, à Nicolas Chef-de-Maille ; la Betulais, à Guillaume Chef-de-Maille : le Fail, à Bertrand de la Doëneliere ; cette Terre qui s'appelle aujourd'hui *le Fail de Couesan*, a une moyenne & basse-Justice qui appartient à Madame de Viarme : la Valouais, à Guillaume Renier ; cette Terre, qui s'appelle présentement *Vaunoise*, a une moyenne & basse-Justice, qui appartient à M. de Saint-Gilles : le Châtel, à Jean Lambour ; Lossenaye, à Guillaume du Guell ; la Boulonnaye, à Jean Marquer ; la Haluchaye, à Jouan Ramars ; la Belinaye, à Guillaume du Guergier ; la haute-Justice du Prieuré de Hédé appartient aux Moines de Saint-Melaine de Rennes.

PLEURTUIT ; à 1 lieue deux tiers au Sud-Sud-Ouest de Saint-Malo, son Evêché ; à 13 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Dinan, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 4000 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire est un pays plat : on y voit une lande, à la sortie de ce bourg, qui a plus de deux lieues de longueur sur un tiers de lieue de largeur ; le surplus du terroir est cultivé. Les Jurisdictions qui s'exercent en cette Paroisse sont : le Comté de Plouer, haute-Justice, à M. de Plouer ; la Crochais & Vicomté, haute-Justice, à M. de la Crochais ; le Comté de Pontbriand, haute-Justice, à N.....; la Ville-Botherel, moyenne-Justice, à M. du Marier ; le Vieuville, moyenne-Justice, à M. Ladvorat ; le Dic, basse-Justice, à Mademoiselle Dupin-Dudic. Au mois de Novembre 1287, Raoul de Dinan, Vicomte de la Belliere, vendit au Prieur & Chapitre de Saint-Malo toutes les dîmes qu'il possédoit en la Paroisse de Pleurtuit, pour une somme de cent livres monnoie courante. Ces dîmes valoient alors vingt-cinq mines de bled par chaque année, mesure de Becherel, sçavoir : cinq mines de froment, dix mines de seigle, & dix mines d'avoine. Les lettres en furent scellées à la Cour de Raoul de Dinan, établie dans la ville de ce nom : le marc d'argent étoit alors à cinquante-quatre sols sept deniers.

Les quatre poteaux de la Justice patibulaire qu'on voit dans la lande de Pleurtuit furent construits au mois de Novembre 1470, par ordre de Rolland de Beaumanoir, Chevalier, Seigneur du Bois de la Motte.

PLEUVIN-FOUESNANT ; à 2 lieues au Sud-Sud-Est de Quimper, son Evêché ; à 39 lieues de Rennes ; & à 2 lieues & demie de

de Concarneau, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse compte 450 communiants : la Cure est à l'alternative. Son territoire est borné à l'Ouest par la riviere d'Odet, il est rempli de vallons & monticules, mais exactement cultivé; on y voit peu de landes. La haute, moyenne & basse-Justice de Bodiguio appartient à M. de Chef-Fontaine. En 1400, les manoirs de Kerraret, de Méozigaouet, & de Treulenan, se voyoient dans ce territoire.

PLOABENEC; sur la route de Brest à Lesneven; à 8 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 45 lieues de Rennes; & à 2 lieues un quart de Lesneven, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi : on y compte 3300 communiants; la Cure se présente par l'Evêque. Son territoire est coupé par un grand nombre de vallons, dans lesquels passent des ruisseaux; on y voit des terres fertiles en grains de toutes especes, d'excellents pâturages, & peu de landes.

L'an 600, la forêt de Talamon, qui est aujourd'hui coupée par la route de Landerneau à Brest, s'étendoit jusqu'à Ploabenec. L'Eglise paroissiale doit sa fondation à Saint Tenenan, septieme Evêque de Saint-Pol-de-Léon, qui la fit bâtir à ses frais. Ce saint Prélat mourut dans cette Paroisse en 635; on y garda longtemps ses reliques, qui furent transportées ailleurs pour les dérober aux profanations des Normands. On prétend que le château de Lesquelen, qui n'existe plus aujourd'hui, fut bâti dans le même temps. La Jurisdiction de la Châtellenie de Ker-alguezen, qui s'exerce en cette Paroisse, appartenoit, en 1310, à Maurice de Keralguezen : Lannoster appartenoit, en 1500, à Christophe Gourio, Sieur de Lannoster. Les autres maisons nobles sont : le Gourequer, Ker-annou, Ker-brat, Ker-grech, Ker-babu, Kerhalz, le Mendi, Pentré, & le Rest-Baudies.

PLOBANNALEC; sur une hauteur; à 4 lieues au Sud-Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort; à 42 lieues de Rennes; & à cinq sixiemes de lieue de Pont-l'Abbé, sa Subdélégation. On y compte 2200 communiants : la Cure est à l'alternative. Son territoire, borné à l'Ouest par la mer, est coupé de montagnes & de vallons : les terres y sont fertiles en toutes sortes de grains, mais il y en a bien d'incultes par la mauvaise qualité du sol. Cette Paroisse reconnoît pour Patron Saint Allore ou Albin, troisieme

Evêque de Quimper. On voit, à une demi-lieue de ce bourg, une Chapelle bâtie en l'honneur de cet Evêque.

PLOEMEL ; à 5 lieues à l'Oueſt de Vannes, ſon Evêché ; à 25 lieues de Rennes ; & à 1 lieue & demie d'Aurai, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1300 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt fertile en toutes eſpeces de grains ; on y voit peu de landes. Cette Paroiſſe releve du Roi.

PLOEMEUR ; à 11 lieues à l'Oueſt de Vannes, ſon Evêché ; à 30 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de l'Orient, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Hennebon, & compte 8000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt fort étendu : il eſt borné au Sud par la mer ; il renferme plus de dix mille journaux de landes dont le ſol paroît de bonne qualité. Le reſte du terrein conſiſte en des terres bien cultivées & des prairies. La haute-Juſtice de l'endroit eſt annexée à la Baronnie de Ker-aër, & celle de la Baronnie de Lanvaux s'exerce à Pleuvigner. Cette Paroiſſe fut unie à la Menſe capitulaire par Hervé Tors, Evêque de Vannes, en 1287. Ce Prélat fit rebâtir dans le même temps le château de la Motte. Dans ce temps, on pêchoit des ſardines au village de Larmor, qui eſt un petit port fort renommé par la pêche de ce poiſſon, qu'on met en baril pour l'hiver. En 1400, on voyoit dans ce territoire les maiſons nobles de Ker-perennes, à Louis du Tertre ; le Favouil, à N.... : en 1500, Penhoët, à Jean de Caravern ; le Tertre, à Pierre du Tertre ; Breuçon, au Sieur des Portes.

PLOERIN ; à 2 lieues à l'Oueſt de Vannes, ſon Evêché & ſa Subdélégation ; à 23 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe reſſortit à Aurai, & compte 1000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, borné au Sud par le Morbihan, offre à la vue des terres de bonne qualité, & peu de landes. En 1440, Ker-marquer appartenoit à Pierre de Kermarquer ; le Parc-Denis, à Olivier du Thono ; Queleſquéne, à Prigent de Coëſlagat : le manoir de Porégon, conſtruit en 1432, appartenoit à Jean Creſolle : Ker-lan, bâti en 1437 par Jean Loret : le château du Mézo appartient à M. de Gouyon, Seigneur du Mézo & autres lieux.

PLOERMEL ; par les 4 degrés 44 minutes 8 ſecondes de

longitude, & par les 47 degrés 55 minutes 53 secondes de latitude; à 18 lieues & demie de Saint-Malo, son Evêché; & à 12 lieues de Rennes. Quatre grandes routes arrivent à Ploermel, où l'on trouve une Sénéchaussée royale qui ressortit au Présidial de Vannes, un Gouvernement de place; une Communauté de ville, avec droit de députer aux Etats de la province; une Subdélégation, une Brigade de Maréchaussée, une Messagerie; deux Postes, l'une aux lettres, l'autre aux chevaux; une Direction des Devoirs, une Paroisse; les Couvents des Carmes, des Carmélites, des Ursulines, & un Hôpital. Le nombre des habitants est de 4000: la Cure est à l'alternative. L'Eglise paroissiale est dédiée à Saint Armel, né en Angleterre vers l'an 482, dans la même province où Saint Pol de Léon reçut le jour. (Voyez Saint-Armel, au diocese de Rennes.) Cette Eglise est belle, vaste, & ornée dans le goût gothique: on y voit cependant des Dauphins aux gouttieres, ce qui semble annoncer une construction plus moderne. L'Eglise des Carmes est aussi fort grande, & son retable, qui est en bois, est estimé des connoisseurs. Celle des Carmélites est réguliere, ornée de colonnes de beau marbre, & de très-belles statues. Celle des Ursulines est une des plus jolies Chapelles de la province, sur-tout aux jours de fêtes, où elle est décorée d'une magnifique tapisserie d'Aubusson, représentant la vie de Saint Augustin. L'Hôpital est construit à neuf, situé dans un air très-sain, & séparé de la ville par un large fossé. Les revenus de cet Hôpital sont administrés par un Bureau composé du Maire, des Juges, du Recteur, & de douze Bourgeois. Ces revenus sont infiniment petits, à raison du grand nombre de pauvres que cette maison est obligée de recevoir. La rente principale & casuelle consiste dans le revenu de casernes superbes pour la Cavalerie, souvent vuides, parce que Ploermel, relevant du Roi, n'a point de protecteurs intermédiaires qui balancent le crédit des Seigneurs des villes voisines. La position de Ploermel est cependant infiniment avantageuse pour les troupes: les fourrages y sont bons, abondants, l'air sain, & les logements commodes.

M. Tuault, Maire actuel & Sénéchal de Ploermel, citoyen vraiment estimable par sa probité & son amour pour la patrie, m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre fort touchante sur le malheureux état de la ville de Ploermel. « Le tiers, *dit-il*, de nos » concitoyens est pauvre, & le reste mal à son aise, à l'exception » de quelques Bourgeois. On ne doit pas s'en étonner. La ville

» de Ploermel, ſituée au centre des terres, ſans port ni riviere,
» n'ayant aucune branche de commerce ; ne ſubſiſtant, pour ainſi
» dire, que du ſervice de la Sénéchauſſée, qui eſt immenſe, de-
» vient plus pauvre à meſure qu'on devient plus raiſonnable. Elle
» pourroit reprendre un peu de vie ſi l'on établiſſoit une commu-
» nication, (ce qui eſt poſſible,) pour les voitures, entre elle
» & Saint-Malo, en rendant ſes abords & ceux de Dinan prati-
» cables ſur cette route ; elle deviendroit un entrepôt néceſſaire
» & commode des marchandiſes de Saint-Malo pour les villes de
» Joſſelin, Maleſtroit, Redon, Vannes, & leurs dépendances :
» mais ce projet, dicté par l'intérêt public, eſt traverſé ſans
» doute par des vues particulieres ; & nous reſterons encore long-
» temps plongés dans notre miſere. »

L'établiſſement d'un quartier de Cavalerie y ſeroit avantageux pour les troupes, & néceſſaire au pays qui n'a point d'autre débouché pour ſes denrées.

La Sénéchauſſée eſt la troiſieme dans l'ordre des quatre grandes Barres du Duché, (voyez l'Ordonnance du Roi Charles VIII, du mois de Mai 1494, au chapitre, *argumentation de gaiges* :) elle comprend deux cents Paroiſſes & treves, parmi leſquelles ſont Corlai, Baud, Rieux, & Saint-Jouan. Outre la Sénéchauſſée royale, il s'exerce à Ploermel quatre hautes-Juſtices & deux moyennes, & il s'y tient un marché le lundi : c'eſt là tout le commerce de cette ville. On ne connoît point l'époque de la fondation de Ploermel : tout ce qu'on ſçait, c'eſt que du temps de Saint Armel, dans le cinquieme ſiecle, ce n'étoit qu'un village peu conſidérable. Ce village s'eſt accru dans la ſuite, & a formé une ville aſſez grande, plus importante autrefois qu'elle ne l'eſt de nos jours ; il eſt même à croire qu'au lieu de reprendre ſon ancien éclat, elle diminuera de plus en plus. Elle eſt mal bâtie, mal pavée, ſans alignement ni niveau ; &, ce qui eſt pire que tout cela, elle eſt pauvre. Par une ſuite de ſa ſituation malheureuſe, le nombre des habitants doit diminuer de jour en jour. On eſt peu attaché à une patrie où l'on n'a que des maux à ſouffrir. Les ſeules villes de commerce ſont aujourd'hui ſuſceptibles d'embelliſſement & d'augmentation : on y accourt de toutes parts dans l'eſpérance d'y faire fortune, & l'intérieur du pays reſte déſert. Il eſt à préſumer que Ploermel étoit une ville conſidérable dès le dixieme ſiecle. L'hiſtoire de ces temps reculés n'en fait pas ſouvent mention il eſt vrai, mais elle ne parle pas davantage des autres villes. L'ignorance regnoit alors

en Europe, & plus encore en Bretagne que par-tout ailleurs : on sçavoit faire la guerre, combattre, mourir, faire des fondations, donner des biens aux Ecclésiastiques, & sur-tout enrichir les Moines; mais on ne pensoit pas à écrire les belles actions des grands Hommes, à décorer les villes, & à faire fleurir les Arts. La plus ancienne anecdote que nous ayons sur cette ville est de 1222. Amauri de Craon se révolte, avec les autres Barons, contre Pierre de Dreux. Amauri est fait prisonnier, &, pour obtenir sa liberté, il abandonne Ploermel au Duc. Maurice de Craon revendique cette Seigneurie en 1289. Le Duc nomme des Commissaires pour examiner ses prétentions. La sentence des Juges est favorable au Prince, & Maurice est forcé d'abandonner ses prétentions.

1240. Assemblée des Etats à Ploermel. Le Duc Jean I, à la demande des Evêques, des Barons, & de tout le peuple, chasse les Juifs de ses Etats. Personne, dit l'Edit donné à ce sujet, ne pourra être accusé ni condamné pour avoir tué un Juif. Le Prince jure d'observer cette loi, & se soumet à l'excommunication, & tout son pays à l'interdit, s'il vient à la violer; il veut même qu'on fasse jurer à ses successeurs de la garder. Les Evêques, les Barons, & les Vassaux, jurent tous d'y être fideles.

1294. Le Duc convoque à Ploermel tous les Seigneurs qui doivent lui fournir des hommes en temps de guerre. Ce Prince venoit d'être nommé Général de l'armée anglaise, & c'est pour cette raison qu'il trouva peu de Seigneurs à Ploermel, parce que les Bretons n'aimoient pas faire la guerre contre la France. Le Duc Jean II se réserve de vérifier, après la guerre, si les déclarations étoient exactes. L'Evêque de Dol suivit le parti de la France, par permission du Pape.

Pendant que le Roi de Sicile & Philippe, fils aîné & successeur de Saint Louis, achevoient le traité de paix avec le Roi de Tunis, Edouard, Prince de Galles, fils de Henri III, Roi d'Angleterre, & Jean, Comte de Richemont, fils du Duc de Bretagne Jean I, se rendirent au Mont-Carmel, où le Roi Louis IX avoit déja fait un voyage en 1244, & passerent, par le moyen d'un sauf-conduit, sous l'habillement de pélerins, jusqu'à Jérusalem, où ils visiterent les saints Lieux. Le Comte de Richemont amena avec lui deux Carmes, qu'il avoit obtenus du Prieur du Mont-Carmel, & les logea dans le fauxbourg, dit aujourd'hui *de l'Hôpital*, jusqu'à ce que leur Couvent fût fondé & bâti. Ces Religieux occuperent d'abord un Prieuré, nommé *de*

Villeneuve, qui depuis fut changé en Hôpital. On y a vu, pendant long-temps, six cellules, qui avoient été pratiquées dans l'épaisseur des murs de la Chapelle, au milieu de laquelle étoit l'autel, conformément aux réglements que les Carmes avoient reçus, depuis peu, d'Albert, Patriarche de Jérusalem. Comme le Couvent de Ploermel est la premiere Communauté de Carmes établie en Bretagne, je vais donner un précis de la fondation de ce Corps.

Aimeri, Légat & Patriarche apostolique, sous le Pape Alexandre III, élu l'an 1159, voyant qu'un grand nombre d'hommes venus d'Occident, pour suivre, disoient-ils, les regles de la vie hérémitique, vivoient dispersés çà & là, par troupe, sans états ni aveu, forma le projet de les rassembler, & les conduisit au Mont-Carmel, lieu célebre par le séjour qu'y avoit fait le Prophete Elie. Il leur procura les moyens d'y vivre & de s'occuper utilement. Les Sarrasins, sous la conduite d'Omar, successeur de Mahomet, s'étant rendus maîtres de la Terre-Sainte, défendirent aux Carmes de porter des capuchons ou habits blancs, parce que ce vêtement étoit, parmi ces Infideles, la marque de la plus grande distinction. Les Carmes, obligés d'obéir à leurs vainqueurs, prirent des manteaux bariolés, & furent appellés *Freres barrés*, lorsqu'ils passerent dans l'Occident. Cet Ordre fut réformé, l'an 1205, sous le Général Berthold II du nom. Le Pape Honoré IV confirma cette réforme en 1285, & ordonna aux Carmes de changer leur habit, qui étoit peu conforme à l'état de Religieux. Ils supprimerent donc leurs barres, & prirent un habit noir sous un manteau blanc. A leur arrivée à Ploermel, ils planterent trois croix de pierres de taille, en forme de celles du saint sépulcre de Jérusalem. On les voit encore aujourd'hui près la Chapelle de l'Hôpital, que ces Moines occupoient d'abord. Sur ces entrefaites, le Comte de Richemont, sous les auspices duquel les Carmes étoient venus en Bretagne, & qui vouloit y fonder une colonie de cet Ordre, fit commencer (*a*) l'édifice de leur Couvent dans l'endroit qu'il avoit choisi en dehors de la ville, près la porte appellée *d'en bas*; mais cet édifice, qui devoit être d'une grande magnificence, ne fut achevé que long-temps après. L'Eglise avoit cent soixante-

(*a*) L'emplacement du Couvent des Carmes, & la Chapelle qu'ils occuperent à leur arrivée à Ploermel, appartenoient aux Seigneurs de Molac, qui les vendirent au Prince.

deux pieds de lise franche, non compris les Chapelles, sur vingt-huit pieds de largeur. Aux deux côtés du grand autel, étoient deux Chapelles, celle de Notre-Dame de Recouvrance, à droite, & celle de Sainte-Barbe, à gauche. On voyoit, dans la premiere, une image magnifique de la Sainte Vierge, qui fut rompue en 1592. Au dessous de la Chapelle de Notre-Dame, il y en avoit une autre dédiée à Saint Gildas, ornée de la figure de ce saint Abbé. Cette statue étoit de marbre & très-belle : elle fut emportée, dit-on, par un Bourgeois de Ploermel, qui la déposa, en 1511, dans une Chapelle du territoire de Taupon, lors de l'incendie qui consuma le Couvent des Carmes. Au grand autel, étoient quatre colonnes de cuivre, avec de petits Anges, & une crosse pendante, comme dans les Cathédrales, dans laquelle on déposoit la sainte Hostie. Au dessus, étoient les images magnifiques des trois Maries ; celle de la Sainte Vierge, qui étoit au milieu, étoit de marbre blanc. On ne sçait de quelle matiere étoient les deux autres. Le chœur de l'Eglise avoit trente-trois pieds de longueur, sur vingt-huit de largeur, orné de soixante-quatre chaires, tant hautes que basses, avec leurs dossiers très-bien travaillés & ornés de sculptures ; en un mot, cette Eglise étoit aussi belle que les Cathédrales de la province. Le cloître, qui étoit assez vaste, étoit composé de soixante-douze voûtes, & orné de belles peintures. Au milieu, étoit un puits, avec un très-beau colombier au dessus. Les bâtiments étoient considérables. Le Duc, fondateur, y avoit son logement. Le Prince y conduisit les Carmes, en 1296. Outre le logement, ce Duc leur donna cent livres de rente, monnoie de Bretagne (*a*). Cet établissement fut confirmé par le Duc Jean III, au mois de Novembre 1318 ; par le Duc Jean IV, au mois de Novembre 1365 ; & par le Roi Charles VIII, au mois de Mai 1492. Les Souverains de la province ont accordé plusieurs privileges à cette Communauté, comme de moudre son grain franc, & de ne payer aucuns droits sur les rivieres de Loire & de Vilaine, ni entrée de ville. Dès que les Carmes furent solidement établis, plusieurs personnes de la premiere qualité & autres demanderent à être enterrés dans leur Eglise. Les Ecclésiastiques des Paroisses voisines, qui par-là se voyoient privés d'un revenu considérable, se plaignirent vivement, &

(*a*) L'acte de fondation, qui est de 1303, porte que la Communauté ne sera composée que de vingt-cinq Moines.

prétendirent que ces Religieux n'avoient aucun droit d'enterrer chez eux. Ceux-ci eurent recours à leur fondateur, qui conseilla aux Carmes d'avoir recours au Saint-Siege. Ils suivirent ce conseil, & Boniface VIII leur fit expédier une Bulle, le 28 Septembre 1300, & leur permit d'enterrer dans leur Eglise & dans leur cimetiere tous les Fideles qui y demanderoient leur sépulture. Cette Bulle se conserve encore dans les archives de la Communauté.

Le Duc Jean II, Comte de Richemont, mourut à Lyon le 18 Novembre 1305 ou 1306, nouveau style, pendant la cérémonie qui fut faite à l'occasion du couronnement du Pape Clément V. Son corps fut porté à Ploermel, où on lui érigea, au milieu du chœur de l'Eglise, un riche & somptueux sépulcre de marbre noir, sur la table duquel est couchée l'effigie de ce Prince, en albâtre. Il est représenté armé de pied en cap, avec une cotte de maille qui lui descend jusqu'aux genoux, & son écu armorial, suspendu par une courroie ou baudrier attaché sur sa cuisse gauche. Ses armes sont d'azur échiqueté d'or, à la bordure de gueules, à un quartier de Bretagne : ce sont les armes que portoient les Ducs depuis Pierre de Dreux. A l'entour & sur le bord de la table de ce tombeau, on lit, en grosses lettres, l'épitaphe suivante :

Cy-gist Jean, jadis Duc de Bretagne, qui trépassa à Lyon sur Rhône, le jeudi dans l'octave de Saint-Martin d'hiver, l'an 1305. (Vieux stile.) Priez Dieu pour l'ame de lui.

L'an 1309, le Duc Artur II, successeur de Jean II, convoqua les Etats à Ploermel. Ce fut la premiere fois que le Tiers-Etat fut appellé à cette assemblée nationale, qui d'abord ne fut composée que de la Noblesse. Les Evêques & Abbés y furent appellés à mesure que les Evêchés furent érigés & les Abbayes fondées. Les Ducs ne pouvoient faire aucune levée sur leurs sujets, sans le consentement des Etats généraux ; & il leur falloit même le consentement des Seigneurs particuliers pour mettre des impositions sur leurs vassaux. Tous les impôts qui se levoient en Bretagne étoient regardés comme deniers d'octrois ; & chaque Duc, à son avénement à la Couronne, juroit de maintenir les Etats dans le Duché.

Dès l'an 1309, le nombre des Carmes de Ploermel surpassoit celui

celui marqué par leur fondateur ; de ſorte que leurs revenus ne ſuffiſoient pas pour leur entretien. Heureuſement, ils trouverent des bienfaicteurs qui les enrichirent. Les Seigneurs de Beaumont furent les premiers qui leur firent du bien après le Duc.

Le Duc Artur II mourut le 30 Avril 1312 ; ſon cœur fut dépoſé dans le tombeau de ſon pere, aux Carmes de Ploermel.

L'an 1332, Jean Pariſi, Evêque de Vannes, augmenta la portion du Vicaire perpétuel de Ploermel, de ſix tonneaux de froment & de deux tonneaux de ſeigle.

Le Duc Jean III mourut à Caen, le 30 Avril 1341 ; ſon corps fut porté aux Carmes de Ploermel, où Jean, Comte de Montfort, lui fit ériger un magnifique tombeau de marbre, artiſtement travaillé, avec ſon effigie d'albâtre qui le repréſente avec des cheveux longs, la tête ceinte d'une couronne enrichie de pierreries, le corps armé d'une chemiſe de maille habilement faite, & qui paroît ſous ſa cotte d'armes ſemée d'hermines, avec ſon écu armorial ſuſpendu à une courroie, ſon épée, ſon poignard, & un lion à ſes pieds. Ce tombeau eſt admiré des connoiſſeurs ; on lit autour l'épitaphe ſuivante :

Cy-giſt Jean III du nom, Duc de Bretagne, Vicomte de Limoges, qui trépaſſa à Caen, en Normandie, le dernier jour d'Avril l'an mil trois cent quarante-un. Priez Dieu pour lui.

Auprès eſt le tombeau du Duc Jean II, ayeul de Jean III. On lit ſur ces deux tombeaux quelques vers en ſtyle du temps.

1°. Pour Jean II.

Paſſant, tu vois ici les tombeaux magnifiques
De deux & Souverains Ducs des peuples armoriques ;
Princes, lorſqu'ils vivoient, puiſſants & valeureux,
Iſſus du Sang Royal des vieux Comtes de Dreux.
Le premier aſſiſta Saint Louis, Roi de France,
Aux guerres d'outre-mer, contre la mécréance
De la race Ottomane, & fut au Mont-Carmel,
D'où les Carmes premiers vindrent à Ploermel,
Amenés par ce bon & dévot Prince,
Deſireux d'établir cet Ordre en ſa province :

Et, après qu'il les eut logés commodément
En ce Couvent, par lui bâti ſuperbement,
Au voyage qu'il fit à Lyon, ſur le Rhône,
Où Clément V reçoit la Papale Couronne,
Là, par un grand malheur, ce bon Duc trépaſſa,
Par la chûte d'un mur qui tout ſon corps froiſſa.
Sa dépouille mortelle eſt ſous ce marbre encloſe:
Plaiſe à Dieu qu'à jamais ſon ame au Ciel repoſe.

2°. *Pour le Duc Jean III.*

L'autre, de qui tu vois l'effigie marberine,
Portant un écuſſon ſemé de maint hermine,
C'eſt Jean tiers de ce nom, & fils du Duc Artus;
Et qui ſage, uniſſant les royales vertus
Et la dévotion de ſes ayeul & pere,
Fut plein d'un ſaint amour pour ce Monaſtere:
En retournant de Flandre où, contre les Anglois,
L'avoit mené le Roi Philippe de Valois,
Il ſe veid inveſti d'une âpre maladie,
Qui le fit trépaſſer à Caen, en Normandie.
Ici, près ſon ayeul, ſont inhumés ſes os:
Son ame vive au ciel en éternel repos.

On voyoit jadis une enceinte, formée par un treillis de fer artiſtement uni & étroitement entrelacé, pour garantir & conſerver ces glorieuſes dépouilles.

L'an 1346, on donna le Gouvernement de Ploermel à ce Brembro, qui, par ſes violences & ſes cruautés, révolta la Nobleſſe de Bretagne. Beaumanoir l'appella en duel, & cette conteſtation cauſa la bataille des Trente, dans laquelle Brembro fut tué, le 27 Mars 1351. Ce combat ſi fameux ſe donna entre Joſſelin & Ploermel, dans le territoire de la Croix-Helléan. (Voyez la Croix-Helléan.) En ce temps, l'image de Saint Armel étoit ſur la petite porte de ville de Ploermel.

L'an 1386, Jean Barré, homme de très-grande réputation & plein de mérite, étoit Prieur des Carmes de Ploermel.

L'an 1412, les Adminiſtrateurs de l'Hôpital de Ploermel ne voulurent pas ſouffrir que les Chapelains de cet Hôpital levaſſent les dîmes qui lui étoient dues ſur le fief de Beaumont. Les Cha-

pelains alléguoient pour prétexte qu'ils avoient joui de ce privilege du vivant des Sieur & Dame de Beaumont. Les Carmes intervinrent & firent cesser la dispute. Ils prouverent que la portion de dîmes que Guillaume de Beaumont avoit donnée à l'Hôpital n'étoit que pour un temps limité, & que ce temps étant expiré, ni les Administrateurs, ni les Chapelains, ne pouvoient plus rien prétendre : ainsi les Carmes demeurerent possesseurs de toutes les dîmes.

Maisons nobles qui existoient, en 1430, dans le territoire de Ploermel : la Garoulaye, à Jean du Guini ; Morfouasse, à Jean Picaud ; Saint-Malo, à Jean de Keradreux ; la Rouë-Rousse, à Guillaume Perotin ; la Motte, le Gourher, le Clos, le Clos-Havart, Malleville, la Ville-Jarno, Bouenac, la Ville-Bouquaye, la Gaudinaye, Quehéon, le Bois-Hellio, & la Ville-Court.

L'an 1441, Yolande, Comtesse de Montfort, fille de René, Roi de Naples & de Sicile, & d'Isabeau de Lorraine, son épouse, voulant participer à jamais aux prieres de l'Ordre des Carmes, & sur-tout des Religieux de Ploermel, fonda une Messe de *Requiem* chantée, qui doit être célébrée à perpétuité, entre Prime & la Grand'Messe conventuelle, au grand autel. Les Moines sont tenus d'avertir le peuple que la Messe va commencer, par le son de la grosse cloche de leur Eglise qui sonne douze *gobets*, entre chacun desquels on doit mettre un intervalle suffisant, c'est-à-dire, environ le temps nécessaire pour réciter l'*Ave, Maria*, après quoi on doit *faire la sonnerie en grande volée*, & célébrer la Messe.

L'an 1487, le Roi Charles VIII assiégea Ploermel, qu'il prit & fit piller par ses soldats. L'an 1488, le Duc François II fit démolir les fortifications de Ploermel, pour ne pas affoiblir le nombre de ses troupes par des garnisons superflues ; & donna, à perpétuité, aux Carmes le droit de mouture franche au moulin au Duc, par acte du 17 Avril 1488.

L'an 1498, le Clergé de Bretagne s'assemble à Ploermel, à la requisition du Pape qui demande de l'argent pour faire la guerre aux Turcs. Les Evêques de Rennes, de Quimper, & de Saint-Brieuc, se trouvent en personne à cette assemblée ; les autres Evêques n'y assistent que par Députés. Ceux de Nantes & de Vannes ont une dispute sérieuse pour la quantité d'argent qu'on devoit envoyer à Rome. On convient enfin de donner vingt-cinq mille livres au Pontife : c'étoit Alexandre VI.

Le Roi Henri II érigea un Siege présidial à Ploermel en 1551,

avec les mêmes pouvoirs, gages, appointements, nombre d'Officiers, que ceux érigés à Nantes, Rennes, Vannes, & Quimper. Ce Préſidial fut ſupprimé en 1552, & uni à celui de Vannes.

Par lettres-patentes du mois de Février 1555, le Roi tranſporta de Vannes à Ploermel le Siege principal du Grand-Maître des Eaux & Forêts. Ces diſpoſitions ont été changées depuis: le Grand-Maître demeure aujourd'hui à Hennebon.

L'an 1564, le Roi Charles IX, viſitant ſes Etats, vint en Bretagne avec Catherine de Médicis, ſa mere, & Marguerite de France, ſa ſœur, depuis Reine de Navarre, & épouſe du Roi Henri le Grand: le Monarque logea au Couvent des Carmes auxquels il fit un préſent conſidérable, mais nous ignorons ce que c'eſt.

Le 15 Octobre 1580, les Etats aſſemblés à Ploermel réformerent la Coutume de Bretagne; c'eſt celle qu'on ſuit aujourd'hui. L'an 1587, les Etats extraordinaires s'aſſemblent à Ploermel.

Le Monaſtere des Carmes, qui faiſoit tout l'ornement & la gloire de Ploermel, fut détruit pendant les guerres de la ligue. La ville, qui étoit foible de murailles & incapable de réſiſtance, ſe maintint au ſervice du Roi, du mieux qu'elle put, ſans le ſecours d'aucunes troupes, juſqu'à ce que le Sieur de Trévégar y entra, avec quelques ſoldats, pour la conſerver plus ſûrement au Roi. Le lendemain de l'arrivée de ce Capitaine, Saint-Laurent & la Chenaye-Vaubonnet, partiſans du Duc de Mercœur, ſe préſenterent avec cinq ou ſix cents hommes de guerre devant les portes de cette ville; la garniſon étoit trop foible pour réſiſter, & demanda ſur le champ à capituler. L'ennemi entra dans la ville, ſe ſaiſit des effets les plus précieux des habitants, & en ſortit chargé de butin. Saint-Laurent ſe rendit à Joſſelin qu'il traita comme Ploermel. Quelque temps après, le Baron du Pont, premier Meſtre-de-Camp de l'armée du Roi en Bretagne, entra en cette ville, & y mit une garniſon ſous le commandement du Capitaine la Fontaine, qui avoit pour Lieutenant François James, Sieur de Ville-Caure ou Ville-Carre. La Fontaine mourut, & Ville-Caure lui ſuccéda, ſous l'autorité du Baron du Pont. Mais ce dernier ayant été bleſſé d'un coup d'arquebuſe, au camp devant Ancenis, ſe fit tranſporter à Rennes, où il mourut le 17 Mars 1590. Après la mort de ce Baron, le Gouvernement de Ploermel fut donné, par le Roi, à N.... de Guemadeuc, ſous l'autorité duquel le Sieur de Ville-Caure continua d'exercer la charge de Capitaine, ayant pour Lieutenant le Sieur de Cahideuc. Ville-Caure,

qui avoit juré la ruine du Couvent des Carmes, chercha les moyens de ſatisfaire ſa paſſion; il fit approuver ſes coupables deſſeins à Cahideuc, qui s'en rendit l'exécuteur, & à Pierre Roger, Sieur de la Perouſe, Calviniſte, & Seigneur du Crévei par ſon mariage avec Robert de Quelenneuc, fille de Guillaume de Quelenneuc, Sieur de la Ville-Jubault, qui avoit acheté la Terre du Crévei. Ce Roger deſiroit plus que perſonne la ruine de ce Couvent, d'autant plus que ſon intérêt l'engageoit à détruire cette maiſon: il étoit obligé de payer, par chaque année, quarante mines de bled de rente, qui avoient été léguées aux Religieux, en 1337, par Jean de Derval, Seigneur du Crévei. Ces trois Officiers, abuſant de l'autorité qu'ils avoient à Ploermel, firent mettre le feu à un des dortoirs de ce Monaſtere, ſitué du côté de la ville. Ils eſpéroient que, dans le tumulte occaſionné par l'incendie, il leur ſeroit facile d'enlever les titres des Moines, ſi toutefois ils pouvoient échapper aux flammes. Cette premiere entrepriſe ne réuſſit pas: les habitants, qui apperçurent le feu au bout du dortoir, accoururent promptement au ſecours, & éteignirent l'incendie. Le mauvais ſuccès de cette entrepriſe ne les rebuta point: quelques jours après ils envoyerent une partie de la garniſon, compoſée d'Anglais & de Calviniſtes, mettre, pour la ſeconde fois, le feu à ce dortoir, & achever de conſumer ce qui étoit reſté de la premiere incendie. Les ſoldats exécuterent les ordres de leur Général, & déja le feu menaçoit l'Egliſe & le corps du logis de la grande ſalle, lorſque le peuple vint au ſecours, & ſauva ces deux édifices. Ce fut alors que Cahideuc montra tout ſon acharnement contre les Carmes. Un des ſoldats de ſa garniſon qui étoit Catholique, & qui, en cette qualité, ne vouloit pas ſe prêter à allumer l'incendie, fut tué ſur le champ par ce cruel Capitaine. Quelques perſonnes d'autorité, qui ſe trouvoient pour lors à Ploermel, empêcherent pourtant qu'on ne détruiſit totalement le Couvent. Mais comme ce n'étoit pour ainſi dire que des Calviniſtes, la haine qu'ils avoient pour les Egliſes, les Prêtres, & les Religieux, les porta à avancer leur perte, dans l'eſpérance de profiter de leurs dépouilles. Ils ne voulurent pourtant pas agir ouvertement, ils ſe contenterent de pourſuivre l'exécution de leurs mauvais deſſeins par des voies ſecretes. Ces moyens, qui faiſoient traîner l'affaire en longueur, furent encore abandonnés. Ils eurent recours à l'autorité légitime, & cacherent leurs noirs projets, ſous le prétexte ſpécieux du bien public. Ils préſenterent au Prince de Dombes une requête,

dans laquelle ils s'efforçoient de prouver que, pour mettre la ville de Ploermel en état de réſiſter au Seigneur de...., qui avoit formé le deſſein de la ſoumettre au Duc de Mercœur, il étoit néceſſaire de la faire fortifier, & ſur-tout de faire démolir le Couvent des Carmes, qui, ſe trouvant près des murs & hors de la ville, étoit très-mal ſitué pour la conſervation de la place. Les Religieux, informés de ce qui ſe paſſoit, réſolurent de prévenir, s'il étoit poſſible, l'orage qui les menaçoit. Ils députerent au Prince, Julien Pléard, leur Prieur, qui lui repréſenta qu'il étoit faux que le Couvent, dans la poſition où il étoit, pût porter préjudice à la ville, puiſque le pignon de leur Egliſe, qui étoit l'endroit le plus élevé du Monaſtere, étoit encore trop bas pour nuire en aucune façon; qu'il dominoit ſeulement la baſſe-ville qui avoit été bâtie depuis peu, mais que cette raiſon ne pouvoit engager à le détruire, puiſque le Prince de Dombes avoit donné lui-même des ordres pour la démolition de cette nouvelle ville, qui étoit ſituée hors des murs de Ploermel, & dont la poſition étoit favorable aux ennemis pour s'emparer de la ville fortifiée. Comme les requêtes du Sieur de Guemadeuc & des Religieux ſe contrediſoient, le Prince ordonna que les Juges de Ploermel & leurs Officiers aviſeroient avec les Capitaines à ce qu'il y auroit à faire pour la défenſe de la ville, & que, s'il étoit expédient de démolir le Couvent, on dreſſât procès-verbal de ſon état actuel, pour que le Roi pût le faire rebâtir à ſes frais à la fin de la guerre; & donna des ordres pour conſerver & mettre en lieu de ſûreté les matériaux & merrains qui en ſortiroient. Cette Ordonnance fut rendue à Rennes, le 24 Janvier, ſignée *Braſſet*. Cette requête entérinée & l'Ordonnance du Prince de Dombes, étoient trop favorables aux deſſeins des Capitaines, pour que les Carmes puſſent eſpérer de conſerver leur Communauté. En conſéquence, ils n'attendirent pas que leurs ennemis envoyaſſent des ouvriers pour travailler à la démolition. Auſſi-tôt que leur Prieur fut revenu de Rennes, ils firent deſcendre la grande vitre du grand autel qui étoit ſituée à l'Orient, & firent mettre les panneaux dans leur Chapitre, & ôter & abattre ce qui paroiſſoit plus préjudiciable à la ville: mais comme les Juges & le Procureur du Roi de Ploermel s'étoient retirés à Rennes, le procès-verbal ne fut point dreſſé dans le temps ordonné par le Prince de Dombes; il fut fait à la hâte, au mois de Juin 1592, parce que les Capitaines preſſoient la démolition générale de l'Egliſe & du Couvent, dans la crainte que le Duc de Mercœur, qui

venoit de faire lever le ſiege de Craon en Anjou, & de battre l'armée des Princes de Dombes & de Conti, au mois de Mai dernier, vînt attaquer Ploermel. En conſéquence, le Gouverneur envoya pour faire la démolition de l'Egliſe, (le Couvent avoit été détruit ci-devant,) trois cents Anglais, qui ôterent la charpente de l'Egliſe, & en abattirent enſuite le pignon & les autres murs, de maniere qu'en peu de jours tout fut démoli : les autels, qui étoient au nombre de dix-ſept, furent détruits & mis au pillage par ces étrangers, qui, non contents d'avoir démoli l'Egliſe, caſſerent & briſerent les vitrages, tant des deux pignons que des Chapelles particulieres, & les tuyaux de l'orgue, pour en tirer le plomb qu'ils employerent à faire des balles pour leurs mouſquets ; ils entrerent même, pendant la nuit, dans l'endroit où avoit été miſe la charpente, tant de l'Egliſe que du bâtiment, & y mirent le feu, de ſorte que tout fut réduit en cendres. Heureuſement que les images des Saints & les chaires du chœur avoient été tranſportées à Saint-Armel, avec les ornements & les vaſes ſacrés. Le dommage le plus conſidérable fut la ruine de deux riches tombeaux en marbre, des Ducs Jean II & Jean III, qui furent ruinés par les Anglais, qui, en deſcendant la charpente de l'Egliſe, prenoient plaiſir à jetter deſſus les plus groſſes pieces de bois, & les plus groſſes pierres lors de la démolition des murs : on en tranſporta les morceaux dans l'Egliſe du Prieuré de Saint-Nicolas, Ordre de Saint-Benoît, ſitué hors de la ville. Le Gouverneur & les autres Officiers des troupes firent couper, par leurs ſoldats, tous les arbres fruitiers des jardins & vergers des Peres Carmes, pour en faire du bois de chauffage pour l'hiver.

Le 8 Février 1592, la garniſon de Ploermel, renforcée de pluſieurs habitants, fit une ſortie, & attaqua un Corps de troupes Eſpagnoles, qu'elle battit, & auquel elle enleva un grand nombre de priſonniers & un butin conſidérable. Le Duc de Mercœur ſe reſſentit beaucoup de cette perte.

Sur la ſupplique des Carmes, la Communauté de ville s'aſſembla, le Dimanche 18 Octobre 1592, & réſolut de préſenter une requête au Roi, pour le ſupplier d'aſſigner un logement commode à ces Religieux. Sur cette réponſe, le Prieur ſe rendit à Rennes, & préſenta une requête au Prince de Dombes, qui avoit pris le nom de Duc de Montpenſier depuis la mort de ſon pere. Ce Prince expédia la requête, & ordonna aux habitants & Capitaines de Ploermel de préparer un logement aux Moines dans les Prieurés de Saint-Nicolas ou de Taulpon. Le Prieur, à ſon

retour, ſignifie cette Ordonnance aux Capitaines & à la Communauté de ville. Il fut décidé de leur donner celui de Saint-Nicolas, parce qu'il ne parut pas décent de les envoyer à celui de Taulpon, qui étoit hors des murs de la ville. En conſéquence, les Capitaines des troupes & les habitants les conduiſirent & les accompagnerent juſqu'au Prieuré de Saint-Nicolas, où ils entrerent le 22 Novembre, environ cinq mois après la démolition de leur Monaſtere. Les corps des Ducs Jean II & Jean III étoient reſtés dans leurs tombeaux, quoiqu'ils euſſent été briſés & détruits, comme on l'a rapporté ci-deſſus. Les Carmes, qui avoient eu avis que quelques ſoldats avoient commencé à creuſer pour parvenir à ouvrir leurs chaſſes, dans leſquelles ils s'imaginoient trouver quelques joyaux d'un grand prix, préſenterent une requête aux Juges de la ville, pour les ſupplier de s'oppoſer à l'inſolence des ſoldats, & obtenir la permiſſion de faire tirer les corps de ces deux Princes hors du lieu où ils repoſoient, & de les tranſporter ſolemnellement & proceſſionnellement au Prieuré de Saint-Nicolas : ce qui leur fut accordé. Ce tranſport ſe fit le 21 Juin 1593 avec beaucoup de ſolemnité.

Le Duc de Mercœur, qui vouloit, à quelque prix que ce fût, s'emparer de Ploermel, donna ordre à quelques-uns de ſes Capitaines de s'y rendre le jour du Vendredi-Saint, & de tâcher de la ſurprendre pendant l'Office. Il en ſeroit venu à bout, ſi Jean Perret, qui s'étoit par hazard abſenté du Sermon pour des affaires particulieres, n'eût apperçu par ſa fenêtre, qui donnoit ſur le jeu de paume, ſix hommes habillés en payſans, qui s'avançoient ſur le pont & qui attaquoient les ſoldats de la garde. Cette ſcene fixa heureuſement ſon attention : il regarda & apperçut pluſieurs autres perſonnes cachées dans le jeu de paume & ſous le pont. Il cria auſſi-tôt aux armes, deſcendit promptement de ſa chambre, & ſe poſta auprès de ſa maiſon, qui joignoit la porte de ville, pour s'oppoſer à l'ennemi. Pierre d'Eſquier, & Pierre Perret, Sieur des Crolais, Sénéchal de Ploermel, ſe mirent promptement à la tête du peuple, & repouſſerent, à l'aide de la garniſon, l'ennemi, qui perdit, en cette occaſion, environ deux cents cinquante hommes, tués, bleſſés ou priſonniers. En mémoire de cette victoire, on fit, dès le jour, une proceſſion, qui depuis ce temps a toujours été faite. Ce fait eſt prouvé par la lettre du Capitaine Ville-Caure au Maréchal d'Aumont, datée de Ploermel, le 21 Avril, jour du Vendredi-Saint, de l'an 1594.

Le 8 Juillet 1600, le Provincial des Carmes, étant arrivé à Ploermel, pour y faire la visite du Couvent de son Ordre, conféra, pendant son séjour dans cette ville, avec les habitants pour la reconstruction du Monastere. Il trouva tout le monde disposé à y contribuer; mais on étoit en doute du lieu où on devoit le bâtir. Après bien des discussions, il fut arrêté qu'on le placeroit dans le même endroit, & sur les anciens fondements du premier, qui étoient restés dans leur entier. Il ne restoit plus qu'à chercher de l'argent pour une entreprise aussi considérable. La Providence y pourvut. Les Etats, assemblés à Rennes au mois de Décembre 1597, avoient taxé les Ecclésiastiques, les Gentilshommes, Officiers de Justice, Bourgeois, & Habitants de Ploermel, à la somme de quatre mille écus, pour leur part de celle de deux cents mille écus, qui devoit être levée dans la province pour fournir aux dépenses que le Roi feroit avec son armée en Bretagne. Comme le Roi ne fit pas un long séjour dans cette province, cette somme de quatre mille écus ne fut pas employée; de sorte que les habitants de Ploermel prirent la résolution de ne point la rendre aux particuliers, & de la faire servir à la construction du Couvent. Le 15 Janvier 1601, le Provincial de l'Ordre des Carmes passa l'acte de ce consentement avec les habitants de Ploermel; mais comme la plupart des Gentilshommes, qui avoient contribué à cette répartition, ne se trouverent point pour lors à la ville, le Corps de ville fut chargé de leur faire agréer la destination de cette somme: ce qu'ils firent généreusement. Il fut encore décidé que les personnes qui avoient droit d'enfeu & de Chapelle dans l'Eglise de ce Couvent, seroient appellées pour se voir condamner à les faire rebâtir, à leurs frais, comme elles étoient auparavant; faute de quoi, elles perdroient leurs droits & privileges, & qu'il seroit permis aux Carmes de les donner & transporter à d'autres qui voudroient les faire rebâtir. Les Etats de la province avoient accordé deux cents écus pour contribuer aux frais de cet édifice. La Noblesse du pays & les habitants de la ville ne donnerent la somme ci-dessus aux Carmes, qu'à condition qu'ils diroient tous les ans, au 21 Avril, une Messe pour la prospérité des bienfaicteurs & la conservation de la ville: ce qui s'exécute fidélement. Lorsque ce nouveau Monastere fut achevé, les Religieux quitterent, en 1620, le Prieuré de Saint-Nicolas, & allerent prendre possession de leur Maison, où ils firent transporter leurs meubles. Ils exhumerent, pour la seconde fois, les corps & ossements des Ducs Jean II,

Jean III, & autres, & les placerent dans le chœur de leur Eglise, dont la dédicace se fit, le 24 Avril 1622, par l'Evêque de Saint-Malo.

En 1646, les tombeaux des Ducs Jean II & Jean III furent transportés au haut du grand autel, du côté de l'Evangile, où on voit un écusson aux armes de Bretagne.

Mathurine Berthelot, Religieuse du Tiers-Ordre des Carmes, née à Ploermel d'une honnête famille, mourut, en odeur de sainteté, le 6 Décembre 1669, âgée de trente-trois ans, & fut inhumée devant l'autel de Notre-Dame, dans l'Eglise des Carmes du Bon-Don, près Vannes.

1676. Les Ursulines de Ploermel font enfermer leur enclos de murs. Dans cet enclos se trouvoit une maison qui appartenoit à Jean le Petit, qui l'avoit donnée à ces Religieuses à leur arrivée à Ploermel.

Au commencement du mois de Décembre 1690, le Roi d'Angleterre, Jacques II, partit de Saint-Germain pour venir en Bretagne faire la revue de ses troupes nouvellement venues d'Irlande. Ce Prince arriva à Ploermel la veille de Noël, vers les six heures & demie du soir. N... du Chênevert, Maire de Ploermel, pria les Carmes de le loger : mais ces Religieux, craignant l'embarras, refuserent de recevoir ce Monarque chez eux ; de sorte que François Perret, Sieur de Lezonnet, Sénéchal de la ville, fut obligé de le loger vers le minuit. Il étoit accompagné du Duc de Berwick, son fils naturel ; du Seigneur de Molac, Gouverneur de Nantes ; du Capitaine de ses Gardes, & d'un Jésuite, son Confesseur, qui allerent entendre la Messe de minuit chez les Peres Carmes. Le lendemain de Noël, Jacques partit pour Saint-Brieuc, Saint-Malo, & Dinan, où le reste de ses troupes avoit pris des quartiers d'hiver.

Le 23 Mai 1693, la Noblesse du Perche arriva à Ploermel pour y séjourner. Celle d'Anjou, de la Touraine, & du Maine, fut envoyée à Vannes, Saint-Brieuc, & autres villes, pour la garde des côtes de Bretagne, où l'ennemi menaçoit de faire une descente.

Le Siege royal de Ploermel, haute-Justice, à M. le Duc de Penthievre ; Bois-Helio, haute-Justice, aux Carmes de Josselin ; la Gaudinaye, haute-Justice, à M. de Coëtlogon ; Gourher & annexes, haute-Justice, à M. de Bavalan ; le Crevi, haute-Justice, à M. de Brilhac ; Lezonnet, Jurisdiction qui appartient à M. le Président de Cornullier, & s'exerce dans la salle du

Palais à Ploermel ; la Juriſdiction de Malleville, à M. de Carcado ; Morgand, à M de Lambily ; Queheon, à M. Picaud de Queheon : Saint-Jean de Villenart eſt une Commanderie de l'Ordre de Malte.

PLOESIDI ; à 8 lieues au Sud-Sud-Eſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 25 lieues de Rennes ; & à 2 lieues trois quarts de Guingamp, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Lannion, & compte 3300 communiants, y compris ceux de Saint-Fiacre, Saint-Pever, & Senvenlehart, ſes treves. M. le Duc de Lorges eſt Seigneur du lieu, où il poſſede les trois hautes-Juſtices de Sullé, de Ker-omen, & de Ker-liviou, qui reſſortiſſent à Guingamp : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, arroſé des eaux de la riviere de Trieux & de pluſieurs petits ruiſſeaux, renferme des pâturages abondants, des terres en labeur, & beaucoup de landes. Il ſe tient deux foires par an dans l'endroit. Le château d'Avaugour, une des premieres Baronnies de Bretagne, ſitué dans cette Paroiſſe, dépendoit en 1034 du Comté de Guingamp. Il fut porté dans la maiſon de Penthievre par le mariage de Havoiſe, fille & héritiere du Comte de Guingamp, avec Etienne de Bretagne, ſecond fils du Comte Eudon, frere du Duc Alain Fergent. Etienne, après la mort de Geoffroi, ſon frere aîné, s'intitula *Comte de Penthievre.* Comme la Paroiſſe de Ploëſidi étoit environnée de forêts, ſes deſcendants bâtirent, à l'extrêmité de ce territoire, le château d'Avaugour, pour leur ſervir de retraite lorſqu'ils iroient prendre le divertiſſement de la chaſſe. La Baronnie d'Avaugour fut confiſquée & le château démoli, en 1420, par ordre du Duc Jean V. Le 24 Septembre 1480, le Duc François II fit revivre les titres de cette Baronnie, la rétablit dans tous ſes droits, & la donna, avec toutes ſes dépendances, pour apanage, à François de Bretagne, ſon fils naturel ; mais le château ne fut pas reconſtruit, on n'en voit plus que les veſtiges.

PLOEUC ; à 3 lieues & demie au Sud de Saint-Brieuc, ſon Evêché ; à 19 lieues de Rennes, ſon reſſort ; & à 3 lieues de Moncontour, ſa Subdélégation. On y compte 6000 communiants, y compris ceux de Gauſſon, ſa treve : la Cure eſt à l'alternative. Il y a dans le bourg une Chapelle dédiée à Sainte Marguerite, laquelle a été bâtie des ruines de la maiſon du Pont-à-l'Ane.

Ploeuc eſt une ancienne Banniere qui appartient aux Seigneurs

de la Riviere. La famille de ce nom, une des plus illustres de Bretagne, tire son origine de Grasson-Mur & de Budic-Mur, Comtes de Cornouailles. Elle a pris des alliances dans les maisons de Rohan, de Dinan, de Tornemine, de Goyon-Matignon, de Beaumanoir, de Rostrenen, de Kergorlai, &c. & a toujours soutenu l'éclat de son nom par les places distinguées qu'elle a occupées. La maison de la Riviere-Ploeuc commença en la personne de Pierre du Plessis de Ploeuc, fils de Pierre, Sieur de Saint-Quiouail & de Julienne de Vaucouleurs. Il épousa Marguerite Bouexel, fille de Jean & de Marguerite de Castello des Granges, maison illustre en Piémont, d'où sont sortis les Marquis de Carheil & les Comtes de Sauffrai. Jean, son fils, Commandant de cent Arquebusiers à cheval, fut pere de Mathurin, Capitaine de cinquante Chevaux-Légers & de cent hommes d'Infanterie. Son fils, Olivier, eut, de son mariage, Yves-Olivier de la Riviere, Seigneur du Plessis, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, Gouverneur de Saint-Brieuc, qui fut blessé au siege de Montauban en Querci. C'est en sa faveur que la Seigneurie de Ploeuc fut érigée en Comté, par lettres-patentes du 14 Avril 1696, & par autres de surannation, du 22 Juin 1699. Ces lettres portent que « ladite Banniere de Ploeuc est érigée en Comté, en considération de l'illustre » maison & de l'ancienne noblesse des Seigneurs de la Riviere, » issus des Comtes de Cornouailles, Juveigneurs des Sieurs de » Rohan, &c. & en considération des services qu'ils ont rendus, » comme l'histoire le rapporte notamment ceux de Thibaud de » la Riviere, fameux Capitaine. » Yves-Olivier épousa Vincente, fille unique d'Olivier de Kermartin, Capitaine général des Garde-côtes de Bretagne, Colonel d'Infanterie, Gouverneur de Tréguier, & Capitaine des isle & château de Brehat, de laquelle il eut Charles-Yves-Jacques, Comte de Ploeuc, Page du Roi, Aide de camp du Maréchal de Boufflers, Enseigne des Gendarmes Anglais, Gouverneur de Saint-Brieuc & de la tour de Cesson. Il fut élu par la Noblesse pour présider aux Etats assemblés à Saint-Brieuc en 1709, & eut l'agrément du Roi & du Dauphin, qui signerent son contrat de mariage, pour épouser Marie-Françoise-Céleste de Voyer de Paulmi, fille unique de Jean-Armand, tué à la bataille de Senef-Fontaine, en Champagne, l'an 1674. Jacquemine, tante de ce dernier, avoit épousé, en 1655, Jean de Goyon-Matignon.

Du mariage de Charles-Yves-Jacques, Comte de Ploeuc, sor-

tirent plusieurs enfants, qui sont : 1°. Charles-Yves Thibaud de la Riviere, Comte de Ploeuc, Lieutenant général des armées du Roi, & Gouverneur de Saint-Brieuc ; marié à Julie Barberin de Reignac, ci-devant Dame du Palais de la Reine Douairiere d'Espagne, dont deux filles, l'une mariée à M. de la Riviere, son parent, & l'autre à M. de Lusignan-Lezai. 2°. Jacques-Charles de la Riviere, dit *le Comte de Mur*. 3°. & 4°. Deux filles mariées, l'une à un Grand-Maître des Eaux & Forêts de France ; & l'autre à un Maître des Requêtes. La Seigneurie de Ploeuc, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de la Riviere ; l'Isle, moyenne & basse-Justice, à M. de Brehand ; l'Hôtellerie-Abraham, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Deist-Bolidoux, qui possede la Vieuxville, avec haute, moyenne & basse-Justice : Saint-Eloy, vieux château, avec une grande Chapelle & une prison, le tout en masure ; cette Seigneurie, qui a haute, moyenne & basse-Justice, laquelle s'exerce à Saint-Eloy, appartient à Madame de la Riviere : la Touche-aux-Moines, manoir en ruines, a haute, moyenne & basse-Justice ; le Gué, haute, moyenne & basse-Justice ; & la Hazais, moyenne & basse-Justice, à M. de Carlan : le Pont-à-l'Ane, ancienne maison, avec une Chapelle en ruines, auprès de laquelle est un étang qui fait tourner un moulin, a une haute, moyenne & basse-Justice, qui appartient à M. de la Riviere. On voit auprès de la Chapelle du Pont-à-l'Ane une statue de Saint Pierre ; les habitants de la Paroisse & des environs y portoient jadis avec eux, lorsqu'ils alloient invoquer ce Saint, un paquet de genêts, avec lequel ils fouettoient la statue, pour obtenir leur guérison ou autre faveur. On voyoit des tas de ces arbrisseaux, dont les fermiers de l'endroit profitoient. Cremeur, manoir avec Chapelle, étang, moulin, & fuie, haute-Justice, à M. le Sage de Cremeur. La Corbiere est un château qui n'a point été achevé, avec une Chapelle & un étang d'une étendue considérable, lequel joint la forêt de Lorges. Dans le village de Saint-Just, est une Chapelle rurale dédiée à Saint Just. Bayo est un lieu noble, où l'on trouve une Chapelle desservie par les Prêtres de la Paroisse. Ce territoire renferme une partie de la forêt de Lorges, des terres fertiles en grains, & des landes. Quoique le terrein soit bon, on trouve pourtant dans la Paroisse une assez grande quantité de mendiants.

PLOEVEN-PORZAY ; à 5 lieues au Nord-Ouest de Quimper, son Evêché ; à 42 lieues de Rennes ; & à 3 lieues & demie du

Faou, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Châteaulin, & compte 750 communiants : la Cure est à l'alternative. Son territoire est borné au Nord & à l'Est par les montagnes de Meneham, & à l'Ouest par la mer, à l'endroit où se trouve la lieue de greve, traversée par le grand chemin de Quimper à Brest. Une partie de ce terrein est entiérement stérile, tant par les rochers que par les sables de la mer qui couvrent sa surface; de maniere que l'on n'en voit qu'une petite portion en rapport.

PLOEZAL; à 1 lieue & demie au Sud-Sud-Est de Tréguier, son Evêché; à 28 lieues un tiers de Rennes; & à trois quarts de lieue de Pontrieux, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 3200 communiants, y compris ceux de Saint-Yves de Pontrieux, sa treve : la Cure est à l'alternative. Des terres en labeur, des prairies, de bons pâturages, & quelques landes; voilà ce que ce territoire offre à la vue.

Le château de la Roche-Jagu appartenoit, en 1280, à Richard, Chevalier, Seigneur de la Roche-Jagu; &, en 1393, au Duc Jean IV. Olivier de Clisson, Connétable de France, le prit & y mit une forte garnison. Pierre II, Duc de Bretagne, érigea cette Seigneurie en Banniere, par ses lettres datées de Vannes le 24 Mai 1451; & en Baronnie, l'an..... en faveur d'un nommé *Péan* : elle passa dans la suite à la maison de Richelieu, & M. le Maréchal de ce nom la vendit, en 1773, à Madame de Tressan le Gonidec. Le château est très-fort, on y voit quelques pieces de canon en mauvais état; il a haute, moyenne & basse-Justice, avec droit de Quintaine. Le château de Ker-marquer, connu dès 1280, appartient à Madame de Tressan le Gonidec; sa moyenne-Justice s'exerce à Pontrieux, ainsi que celle de la Roche-Jagu. On remarque, dans la cuisine du château de Ker-marquer, l'entrée d'un souterrein qui passe sous la riviere de Trieuc, & conduit au château de Frinaudour, dans la Paroisse de Quimper-Guenezec, à une lieue de Ker-marquer. On a bouché l'entrée de ce souterrein, afin d'éviter les accidents. Plusieurs de ceux qui ont voulu jadis y entrer y ont perdu la vie, & les autres ont eu beaucoup de peine à retrouver leur route pour en sortir. Le château de Ker-icuf appartenoit, en 1400, à Raoul, Sieur de Kerguezec : en 1460, les manoirs de Ker-houarn & de Launay appartenoient à Yves Bazloi; Coëtgui-Jardel, au Sieur & Dame de Kerdaniel.

PLOGOFF ; dans la pointe du bec du Ratz, fur la côte ; à 9 lieues à l'Oueft de Quimper, fon Evêché & fon reffort ; à 48 lieues de Rennes ; & à 2 lieues trois quarts de Pontcroix, fa Subdélégation. Cette Paroiffe releve du Roi, & compte 900 communiants : la Cure eft à l'alternative. Le territoire, borné à l'Eft & au Sud par la mer, eft fertile en toutes fortes de grains.

PLOMELIN ; dans un fond, fur la riviere d'Odet ; à 1 lieue un tiers au Sud-Sud-Oueft de Quimper, fon Evêché, fa Subdélégation, & fon reffort ; à 40 lieues de Rennes. On y compte 800 communiants : la Cure eft à l'alternative. La maifon noble de Ker-dour appartenoit, en 1480, à Yves le Torcol, Sieur de Kerdour ; le Tremeur, à N...... L'Abbaye de Notre-Dame de Ker-lot, Ordre de Cîteaux, fut fondée dans ce territoire, le 26 Mars 1652, par Pierre de Jegudo, Chevalier, Seigneur de Ker-olain. Elifabeth, fœur du fondateur, en fut la premiere Abbeffe. Ce territoire eft un terrein irrégulier, on y voit des terres en labeur & quelques petites landes.

PLOMEUR ; à 4 lieues & demie au Sud-Oueft de Quimper, fon Evêché & fon reffort ; à 42 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Pont-l'Abbé, fa Subdélégation. Cette Paroiffe releve du Roi, & compte 1800 communiants : la Cure eft à l'alternative. Ce territoire, qui eft borné au Sud par la mer, renferme des terres abondantes en toutes fortes de grains, & très-exactement cultivées par les habitants qui font laborieux & habiles Agriculteurs.
Sainte Ninnoch étoit fille d'un Prince de la grande Bretagne, defcendant du grand Guthierne, & nommé *Brech-Han*. Ce Seigneur étoit fi riche & fi puiffant qu'on le nomma Roi du pays : il époufa Menedux, Princeffe du Sang du grand Conftantin, qui lui donna quatorze enfants, du nombre defquels fut Sainte Ninnoch. Dans un âge tendre encore, elle quitta le monde & fes plaifirs, & fe fit Religieufe dans un Monaftere dont elle fut nommée Abbeffe. Quelques années après, elle l'abandonna & arriva en Bretagne l'an 456 : elle s'arrêta fur la côte, dans la Paroiffe de Plomeur, & y édifia un petit Oratoire, pour y vivre avec les Religieufes qui l'avoient accompagnée. Erech, Roi de Bretagne, y fit bâtir en 458 un Monaftere, qu'il nomma *l'Abbaye de Sainte-Ninnoch* : elle fut long-temps célebre par la grande quantité de Religieufes qui y entroient, & par les Religieufes

qu'elle possédoit. L'histoire nous apprend & il est probable, que c'est un des premiers Monasteres établis pour les Religieuses en Bretagne : on voit encore quelques vestiges de cette maison.

En 1380, existoient les manoirs de Cos-Ker-aër, Torcoët, Tremillec, Jacob-Paën, Ker-floux, la Forêt, Ker-pullich, Ker-coez, Penfour, Ker-coullas, & Ker-rouant.

PLOMODIERN ; à 4 lieues un tiers au Nord-Ouest de Quimper, son Evêché ; à 42 lieues de Rennes ; & à 2 lieues un tiers de Châteaulin, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1900 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Quelques auteurs disent que cette Paroisse existoit dès l'an 434, & que Grallon, qui regnoit alors en Bretagne, donna une maison qu'il avoit dans cet endroit pour en faire un Monastere, qui fut, quelques années après, habité par Saint Corentin, premier Evêque de Quimper. Dans le temps dont je parle, ce Prélat vivoit, près la montagne de Saint-Cosme, dans une solitude située dans la forêt de Menner, qui renfermoit plus de terrein que n'en occupe aujourd'hui la Paroisse de Plomodiern : il y a bien des siecles que cette forêt n'existe plus. Ce territoire est borné à l'Ouest par la mer, au Nord & à l'Est, par les montagnes de Meneham : quelques terres en labeur, des rochers, & des landes ; voilà ce qu'il présente à la vue.

PLONEIS ; sur la route de Quimper à Pontcroix ; à 1 lieue trois quarts à l'Ouest-Nord-Ouest de Quimper, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort ; à 42 lieues de Rennes. On y compte 1000 communiants : la Cure est à l'alternative. La haute-Justice de Ker-ven s'exerce à Quimper. Des vallons, des monticules, des terres bien cultivées & fertiles, & quelques landes ; voilà ce que ce territoire offre à la vue : la riviere de Pontcroix y prend sa source.

PLONEOUR ; sur une montagne ; à 3 lieues un tiers au Sud-Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort ; à 42 lieues de Rennes ; & à 1 lieue un tiers de Pont-l'Abbé, sa Subdélégation. On y compte 2600 communiants : la Cure est présentée par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Quimper. Ce territoire, pays couvert d'arbres & buissons, & plein de vallons & de monticules, produit des grains de toutes especes & du cidre. La maison noble de Lelozet est située dans cette Paroisse.

PLONIVEL ;

PLONIVEL ; à 4 lieues un quart au Sud-Sud-Oueſt de Quimper, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 41 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Pont-l'Abbé, ſa Subdélégation. On y compte 650 communiants : la Cure eſt à l'alternative. La mer borne au Sud ce territoire, dont les terres ſont très-exactement cultivées & fertiles.

PLOREC ; à 6 lieues au Sud-Oueſt de Saint-Malo, ſon Evêché ; à 13 lieues de Rennes ; & à 4 lieues de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 1000 communiants, y compris ceux de Leſcouet, ſa treve : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire forme, à quelques vallons près, une plaine dont les terres ſont aſſez exactement cultivées & fertiles ; les landes n'y ſont pas fort étendues. La maiſon ſeigneuriale de l'endroit eſt le château du Bois-Billy, avec haute, moyenne & baſſe-Juſtice : Olivier du Bois-Billy fut préſent au contrat de mariage paſſé, en 1283, entre Alain, Vicomte de Rohan, & Anne d'Avaugour ; cette Terre appartient actuellement à M. de Coëtrieux : Lorgeril appartenoit, en 1430, à Simon de Lorgeril ; cette Terre s'appelle aujourd'hui *Lorgeril-Lambert*, elle a une haute-Juſtice, & appartient à M. de Lorgeril-Lambert. Le Pleſſis, en 1400, à Jean de la Boeſſiere ; cette Terre s'appelle *le Pleſſis-Boeſſiere* : il y a quelques années que M. Minette l'a achetée de M. de Varennes. Le Bois-Adam, en 1400, à Jean du Bois-Adam, aujourd'hui à M. de Becaſſon, par ſon mariage avec l'héritiere de cette Seigneurie : Cariguel ou Carrillet, en 1400, à Jean Galeſnel ; cette Terre a été poſſédée par les Seigneurs du Gueſclin, elle appartient préſentement à M. de Marbœuf. En 1400, la Domneraie, à Jean de Beaumanoir, aujourd'hui à M. de Fondebon de la Jarretiere : le Temple-Nouvel, à Jean Bodin ; Claye, à Martin Vagouet ; la Ville-Morinenu, à Rolland le Forêtier ; la Mezerai, à Jean de la Motte ; la Motte, à Jean Queſtier ; Launaye, à Bertrand Galeſnel ; la Cochaye, à Etienne de la Fontaine, aujourd'hui à M. Bignon le Moine ; la Ville-Lambert, à Geoffroi Jarnovan ; la Metrie-Martin, avec moyenne-Juſtice, à M. Bedé de la Bouetardais.

PLOUAGAT-CHATEL-AUDREN ; ſur la route de Châtel-Audren à Guingamp ; à 7 lieues au Sud-Sud-Eſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 25 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Guingamp, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Saint-Brieuc, & compte 3300 communiants, y compris ceux de Laurodec & de Saint-

Jean-Ker-daniel, ses treves : M. le Duc de Rohan-Soubise en est le Seigneur. La Cure, qui est présentée par l'Abbé de Beauport, doit deux deniers de rente féodale à la Baronnie d'Avaugour. Ce territoire renfermoit jadis beaucoup de landes, mais les habitants les ont défrichées en partie, & il est à espérer qu'ils continueront. Le taillis ou bois de Mallaunai est très-étendu.

Le 12 Janvier 1422, le Duc Jean V donna la Seigneurie de Plouagat, qui venoit d'être confisquée sur les Comtes de Penthievre, à Pierre Eder, son Chambellan & son Maître-d'Hôtel. Par contrat passé à Vannes le 6 Juillet 1466, Jean Eder, Sieur de la Haye-Eder, de Broustai, & de Plouagat-Châtel-Audren, vendit à Françoise d'Amboise, Duchesse de Bretagne, les héritages qu'il possédoit dans cette Paroisse, pour une somme de cinq cents écus d'or. La Duchesse acheta ces biens pour les donner à l'Abbaye de Nazareth, qu'elle fonda à Vannes, par lettres du 24 Mars 1467 : elle acquit aussi de Guillaume, Chevalier, Seigneur de Rosmar, les dîmes de Saint-Guenin, en la même Paroisse. La Princesse donna ces deux acquisitions aux Religieuses, à valoir sur les six cents livres de rente qu'elle leur avoit promises.

L'an 1480, le Duc François II fit revivre les titres de la Baronnie d'Avaugour, & la donna pour apanage à son fils François de Bretagne. Le Prince, qui vouloit réunir la Paroisse de Plouagat à sa Baronnie, proposa à Gilles Eder, petit-fils de Pierre Eder, de lui vendre cette Terre. Celui-ci, qui avoit déja chargé sa Seigneurie de quelques rentes qui se paient encore aujourd'hui, la vendit, par acte passé en 1481.

PLOUAGAT-GUERRAND; Paroisse qui releve du Roi; à 8 lieues au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 34 lieues & demie de Rennes; & à 2 lieues de Morlaix, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1000 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire est un pays plat & couvert, qui renferme des terres bien cultivées, des prairies, quelques landes, & le bois de Guerrand, qui peut avoir une lieue de circuit. Les habitants de l'endroit font beaucoup de cidre. Le château de Lomaria-Guerrand est la maison seigneuriale du lieu; il appartenoit, en 1480, à Jean Duparc, Chevalier, Seigneur de Lomaria, qui, si nous en croyons les historiens, fit fermer de murs le parc de ce château, qui est d'une étendue immense. Louis XIII, voulant récompenser Vincent Duparc de Lomaria des services qu'il lui avoit rendus, érigea cette Seigneurie en Marquisat, par lettres-

patentes données au mois de Mars 1637, vérifiées au Parlement le 13 Janvier 1639, en faveur de ce Seigneur, qui étoit Enseigne dans la Compagnie des Gendarmes du Cardinal de Richelieu, au siege de la Rochelle & pendant les guerres d'Allemagne. Il avoit épousé Claude Nevet : il présida par élection aux Etats assemblés à Fougeres, le 20 Octobre 1653. (Ce n'est que depuis l'érection de ce Marquisat que cette Paroisse s'appelle *Plouagat-Guerrand* ; avant ce temps, elle s'appelloit simplement *Plouagat.*) En 1680, ce Marquisat appartenoit à Louis-François Duparc, Marquis de Lomaria, Maréchal des camps & armées du Roi ; il a une haute-Justice, qui appartient à M. le Marquis de Lomaria, qui possede aussi la Terre de Ker-allon, avec haute-Justice : le Pont-Houx, haute-Justice, à N....

PLOUAGAT-MOISAN ; à 7 lieues & demie au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché ; à 33 lieues de Rennes ; & à 3 lieues & demie de Morlaix, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1100 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire est coupé de plusieurs gros ruisseaux, & fertile en grains & foin ; les landes y sont peu étendues, & les arbres à fruits en très-grande quantité. En 1513, la Terre de Trogoff appartenoit à Claude de Ville-Blanche, Sieur de Broons ; elle a une haute-Justice, & appartient à M. Desnos-Desfossés.

PLOVAN ; sur une hauteur, au bord de la mer ; à 4 lieues un quart à l'Ouest-Sud-Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort ; à 43 lieues de Rennes ; & à 2 lieues un tiers de Pont-Labbé, sa Subdélégation. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 1100 communiants : la Cure est à l'alternative. Le territoire est fertile & très-exactement cultivé. Les maisons nobles de l'endroit, en 1380, étoient : la Villeneuve, la Ville-Ker-nabas, Penancouët, Combout, Collouzat, & Ker-seven.

PLOUANE ; sur une hauteur ; à 8 lieues au Sud de Saint-Malo, son Evêché ; à 7 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Montauban, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Dinan, & compte 2400 communiants : la Cure est à l'alternative. Benoît, surnommé *Judicaël*, Evêque de Saint-Malo en 1086, & mort en 1111, donna, pendant son Episcopat, l'Eglise de Plouane aux Moines de Marmoutier ; donation qui fut confirmée par Donoald, Evêque de ce diocese en 1120. L'Oratoire de Becherel, dans

cette Paroiſſe, étoit alors occupé par des Moines de Marmoutier.

Le Vau-Ruffier, haute & baſſe-Juſtice, à M. de la Chalotais, Procureur général au Parlement de Bretagne; le Prieuré de Vieille-Tour, haute & baſſe-Juſtice, au Prieur de Vieille-Tour; Boulais-Ferriere, haute & moyenne-Juſtice, à M. de Vaucouleurs; Launaye-Bertrand, moyenne-Juſtice, à M. de la Reignerais; le Pleſſis-au-gat, moyenne-Juſtice, aux héritiers de M. du Pleſſis-Brin-de-joſſe. Ce territoire eſt un pays couvert, qui renferme des terres en labeur, des landes, & les bois de la Pommerais, de la Ville-Raut, & de Fervond : ce dernier eſt le plus conſidérable; il peut avoir une lieue & demie de circuit.

PLOUARET; à 6 lieues au Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché; à 32 lieues de Rennes; & à 3 lieues & demie de Lannion, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Morlaix, & compte 4000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt plat, fertile en grains, & abondant en foin; les landes n'y ſont pas fort étendues.

Guillaume de Coëtmohan, Sieur de Guernachané, Grand-Chantre de l'Egliſe Cathédrale de Tréguier, Docteur-Régent en Droit de la Faculté de Paris, né au château de Guernachané, en cette Paroiſſe, fonda, par teſtament du 20 Avril 1325, le College de Tréguier, à Paris.

Le Vieux-Marché, village de cette Paroiſſe, étoit jadis un endroit conſidérable, puiſqu'en 1334 le Duc Jean III donna à Jean de Bretagne, ſon fils, les Terre & Seigneurie du Vieux-Marché, avec haute, moyenne & baſſe-Juſtice, & les foires & marchés qui y étoient établis. La Juriſdiction du Vieux-Marché appartient aujourd'hui à M. de la Riviere. Ce n'eſt plus qu'un village, avec une Chapelle; il s'y exerce pluſieurs Juriſdictions qui ſont : la Haye-Ker-emborgne, haute-Juſtice, à M. de Perrien; Guernachané, moyenne-Juſtice, à M. le Préſident de Robien. Ker-anraix, moyenne-Juſtice; cette Terre eſt ancienne: un Seigneur de cette maiſon ſe trouva à la bataille des Trente; elle appartient aujourd'hui à M. de Bontéville.

PLOUARZEL; ſur la côte; à 13 lieues à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché; à 50 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Breſt, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 2100 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Albert de Morlaix prétend que ce

fut Saint Armel qui donna ſon nom à cette Paroiſſe, vers l'an 540. Laugola, en 1360, à Bertrand du Châtel ; le château de Ker-veatou, en 1400, à Guillaume Touronce ; Ker-locouenan, en 1440, à Alain de Kerjean. Ce territoire eſt arroſé par pluſieurs bras de mer, fertile en grains de toutes eſpeces, & très-exactement cultivé.

PLOUAY ; gros bourg ou petite ville, ſur la route de Hennebon à Guemené & à Gourin ; à 11 lieues au Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché ; à 27 lieues de Rennes, & à 3 lieues de Hennebon, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Trois grandes routes arrivent à Plouay. On y compte 5000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Il y a un marché le lundi & une foire par mois. Ce territoire fournit une quantité prodigieuſe de fougere & des landes. Les terres cultivées produiſent du grain, du cidre, & du lin. C'eſt un terrein aſſez plat & couvert. L'an 1281, le Duc Jean I & Hervé de Léon firent un accord entr'eux, qui portoit que, puiſque le Duc avoit acheté de la Dame Tihenry & de Geoffroi, ſon fils aîné, ce qu'ils poſſédoient dans la Paroiſſe de Plouay & à Becherel ; ce Prince, par cet acquêt, devoit avoir la moitié du marché de Plouay. En conſéquence, ils y firent faire, à frais communs, une halle ou cohue, qui coûta une ſomme de cent ſoixante-dix-huit livres, y compris le fonds de la terre où elle fut conſtruite & la place qui l'environne.

L'an 1430, le manoir du Pont, à Jean, Sire du Pont ; cette Terre, avec celle de Cunfiou, forme une haute-Juſtice, qui appartient à N... : le manoir de Ker-mougant, à Jean de Ker-oual ; Ker-ſtilly, à Henri le Porchien ; & le manoir de Jean Rouxeau : ces manoirs n'exiſtent plus ſous le même nom ; on n'y voit que ceux de Ker-ohan, de Ker-dréo, de Ménéhouarn, & de Ker-ohel, qui ſont plus modernes.

En 1500, Ker-niden & Ker-morgant appartenoient à Anne du Pont ; Saint-Foz & Ker-dréot, à N... ; le Pont-Callec, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Pont-Callec.

PLOUBALAY ; ſur une hauteur, & ſur la route de Saint-Malo à Matignon ; à 2 lieues un tiers au Sud-Oueſt de Saint-Malo, ſon Evêché ; à 13 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Dinan, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 1700 communiants : la Cure eſt à l'alternative. La Roche-Glé, haute-Juſtice, à M. de Pont-Phily ; Launaye-

Commatz, moyenne-Justice, à M. Goyon de Launaye-Commatz. Ce territoire, coupé par deux ruisseaux qui, au travers de deux vallons, vont se jetter dans l'océan, est borné à l'Ouest par les sables de la mer qui occupent une grande partie du terrein. Le surplus forme une plaine dont les terres sont fertiles en grains: on n'y voit point de landes. Le bois de la Cochaye, qui pouvoit avoir environ deux lieues de circonférence, n'existe plus. Les maisons nobles de cette Paroisse, en 1400, étoient : Saubort, la Vallée, Launai, la Motte, la Ville-Bagues, la Ville-Paumier, la Couldraye, le Pontcornou, la Cochaye, la Boëstardiere, Laurondel, la Lande, la Ville-Bouette, la Ville-Neuve, la Vinaries, la Donelaye, la Gueraye, la Ville-au-prost, & la Recouvrée.

PLOUBAZ-NALEC; sur une hauteur, au bord de la mer; à 7 lieues trois quarts au Nord-Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché & son ressort; à 28 lieues de Rennes; & à deux tiers de lieue de Paimpol, sa Subdélégation. Cette Paroisse, dont la Cure est à l'alternative, a une haute-Justice qui s'exerce à Paimpol; on y compte 1200 communiants. Ce territoire est peu étendu, mais fertile & très-exactement cultivé : on y voit les maisons nobles de Poulois & de Ker-sach

PLOUBEZRE; à 4 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 32 lieues de Rennes; & à trois-quarts de lieue de Lannion, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Morlaix, & releve du Roi. On y compte 2000 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire, arrosé par les eaux de la riviere de Guer, renferme des terres fertiles en grains, des pâturages abondants, & quelques landes. C'est un pays plat & couvert, où l'on fait beaucoup de cidre. Les maisons ou manoirs nobles sont : en 1380, Ker-emel & Coëffret, au Sire de Penhoët; Guillaume de Penhoët, qui possédoit ces deux places en 1460, fit fortifier son manoir de Coëffret, qui devint une place forte, puisque, le 24 Juillet 1592, le Duc de Mercœur donna ordre de se rendre maître de ce château, dont la possession lui étoit très-utile pour l'accomplissement de ses desseins: Ker-Hervé, en 1430, à Jean du Quelennec; Ker-orin, à Yves, Sieur de Kerorin.

PLOUDALMEZEAU; sur la côte; à 11 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 49 lieues de Rennes; & à 4 lieues & demie de Brest, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse, qui releve du Roi, se nommoit jadis *Guitalme*,

zeau. On y compte 3900 communiants, y compris ceux de Saint-Pabu, sa treve : la Cure est présentée par l'Evêque. La maison noble de Ker-iber appartient à l'illustre maison de Sansai. Albaud, fils de Giraud, Duc de Bourgogne, Comte de Poitou & de Roussillon, fut Comte de Poitou. Albaud, son fils, se maria à Mahaud, fille de Pepin, dernier Roi d'Aquitaine, & d'Abelle, fille du Roi de Thuringe. (Pepin II, Roi d'Aquitaine, mourut vers l'an 865.) Guillaume, fils d'Albaud & de Mahaud, se maria à Bonne, fille du Duc de Normandie. Son fils, Guillaume, épousa, en premieres noces, Agnès de Salle de Biel, Comtesse de Sansai, &, en secondes noces, Hemer, fille du Comte de Flandre. Gui, fils aîné de ce dernier, épousa la fille du Roi de Navarre ; & Armand, son frere cadet, prit le nom & les armes de Sansai. Guillaume, fils aîné de Gui & de N..... de Navarre, épousa Jeanne d'Ecosse, dont il eut Aliénor qui, l'an 1137, épousa Louis VII, Roi de France. Après la mort de son beau-pere, le Roi prit possession du Comté d'Aquitaine ; mais ce Monarque répudia dans la suite Aliénor, qui n'avoit eu de son mariage avec lui que des filles, & elle se remaria avec le Roi d'Angleterre, à qui elle porta l'Aquitaine.

Alix de Sansai, sœur d'Aliénor, épousa Raoul de Sermandais, Régent de France. Les Seigneurs de Sansai furent successivement Grands-Chambellans des Rois de France, Philippe de Valois, Charles VI, Charles VIII, Louis XII, François I, & Henri II. Christophe de Sansai, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de Saint-Macaire & de Vau-Chrétien en Anjou, vivoit en 1600. Augustin, Chevalier, Seigneur de Sansai, vivoit en 1680. Christophe-Louis Turpin Crissé de Sansai, transféré de l'Evêché de Rennes à celui de Nantes le 17 Octobre 1723, mourut dans son Palais épiscopal à Nantes, le 29 Mars 1746.

Le château de Ker-lech appartenoit, l'an 1360, à Bertrand, fils de Tangui du Châtel, par son mariage avec l'héritiere de la maison de Kerlech, dont, par convention, il prit le nom & les armes. Ce territoire renferme des terres fertiles & très-exactement cultivées. Il se tient dans l'endroit trois foires par an, où il se trouve beaucoup de bestiaux.

PLOUDANIEL ; sur la route de Landerneau à Lesneven ; à 6 lieues au Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché ; à 44 lieues de Rennes ; & à 2 lieues un tiers de Landerneau, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lesneven, & compte 4000

communiants, y compris ceux de Saint-Méen & de Tremaouesan, ses treves : la Cure est à l'alternative. Ce territoire renferme des terres fertiles en grains, des pâturages, & quelques landes peu étendues. C'est un pays plat & couvert. Le manoir de Ker-guern appartenoit, en 1260, à Bertrand de Kerrems; cette Terre devoit un Chevalier au Duc de Bretagne pour la remonte de ses troupes.

L'an 1336, Hervé de Léon fonda l'Hôpital de Landerneau, & lui donna les dîmes de la Paroisse de Ploudaniel, avec le droit de prendre du bois de chauffage dans la forêt de Ploeanaz.

PLOUDIRY; à 6 lieues au Sud-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 40 lieues de Rennes; & à 1 lieue & demie de Landerneau, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lesneven, & compte 4500 communiants, y compris ceux de Loc-Eguiner, Peneran, Roche-Maurice, la Martyre, & Pont-chrit, ses treves : la Cure est présentée par l'Evêque. Des terres en labeur, des prairies, des landes, des vallons, des côteaux, des ruisseaux, & le bois de la Ferse, qui peut avoir environ une lieue de circuit; voilà ce que renferme ce territoire. En 1380, la maison noble de Brésal appartenoit à Yves de Brésal. Son fils fut Capitaine des Francs-Archers du diocese de Saint-Pol-de-Léon, en 1479.

PLOUEC; sur la riviere de Trieuc; à 2 lieues & demie au Sud-Sud-Est de Tréguier, son Evêché; à 28 lieues de Rennes; & à une demi-lieue de Pontrieux, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 2400 communiants, y compris ceux de Runan, sa treve : la Cure est à l'alternative. Le terroir produit des grains, du foin, du lin, & du cidre; les landes y sont rares. Il se tient sept foires par an dans l'endroit. Le château de Châteaulin, situé sur une éminence, au bord de la riviere de Trieuc, étoit jadis une place forte qui a soutenu plusieurs sieges : il fut démoli en 1420, par ordre du Duc Jean V, pour punir les Seigneurs de Penthievre auxquels il appartenoit; on n'en voit plus que les ruines : il appartient aujourd'hui à M. le Prince de Soubise. Le château de Ker-cabin est très-ancien, comme le prouvent les monuments qu'on y remarque : il a été possédé par l'illustre maison de Lannion, & appartient aujourd'hui à Madame de Stapleton, de la même famille. Le château de Ker-louet se voit aussi dans cette Paroisse.

PLOUEDERN;

PLOUEDERN ; à 6 lieues au Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché ; à 44 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Landerneau, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lesneven, & compte 1200 communiants : la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire est un pays couvert, qui offre à la vue des terres en labeur, des prairies, & des landes. Les maisons de l'endroit sont : Chef-du-Bois, le Forestic, Penancoët, Ker-autret, Treffuyen, & les Granges ; cette derniere fut unie & incorporée à la maison de Carman, vers l'an 1640.

PLOUENAN ; à 2 lieues au Sud de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché & sa Subdélégation ; à 40 lieues de Rennes. Cette Paroisse releve du Roi, & ressortit à Lesneven. On y compte 2600 communiants : la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire, coupé de vallons & de ruisseaux, offre à la vue des terres très-exactement cultivées & fertiles, des prairies, & quelques petites landes. C'est un pays couvert. En 1400, on voyoit dans ce territoire les manoirs suivants : Penhoët, au Sire de Penhoët ; Penmarch, Chevalerie ancienne, au Sire de Penhoët ; Pennanech, ancienne Chevalerie, au Sire de Kermorvan ; Peustang, à Yvon Paul ; Tresbry, au Sieur de Kerouseré ; Mestrunon, à Derien Aufray ; Ker-anguen, à Jean de Keranguen ; Ker-ver, à Hervé de Méazgoez ; Measgaezel, à Guillaume Kernient ; Ker-anguen, à Yvon Guilen ; Ker-amprovost, au Sire de Kermavan ; Measbellen, à Guyon de Kermelleuc ; Lannuzouarne, à Hervé de Lannuzouarne ; Ker-provost, à Hervé de Kerguez ; Ker-mellec, au Sire de Kermellec ; Ker-guiziou, au Sieur de Penhoët ; Penantuoucher, à Hervé de Kermeulleuc ; & le Prieuré de Locpreden, au Couvent de Saint-Mahé.

PLOUER ; à peu de distance de l'endroit que l'on appelle *passage de Jouvante*, sur la riviere de Rance ; à 3 lieues au Sud de Saint-Malo, son Evêché ; à 11 lieues de Rennes ; & à 1 lieue un tiers de Dinan, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 2400 communiants : la Cure est à l'alternative. Le territoire est un pays montagneux & couvert, dont les terres sont très-exactement cultivées & les pâturages excellents : on y fait du cidre. L'an 1750, la Terre & Seigneurie de Plouer fut érigée en Comté, en faveur de Jean de la Haye, Seigneur de Plouer, Capitaine de Dragons, par Arrêt du Conseil, qui lui permettoit d'y établir des foires & marchés. On connoît

dans cette Paroiſſe les maiſons nobles de Treſſaint, de la Dommeray, du Pargat, & de Ker-cabin.

PLOUERDUT; ſur la route de Pontivi au Faouet; à 13 lieues au Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché; à 26 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Guemené, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Hennebon, & compte 4000 communiants, y compris ceux de Locuon, ſa treve. Il s'y exerce une haute-Juſtice: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt coupé de ruiſſeaux qui vont ſe jetter les uns dans la riviere d'Eſcorff, les autres dans celle d'Ellé. Des pâturages excellents, des terres en labeur, beaucoup de landes, & des arbres à fruits pour le cidre; voilà ce qu'on y remarque, avec deux fort beaux points de vue. Le premier eſt à la Chapelle de Lochriſt; & le ſecond, ſur le ſommet d'une montagne fort élevée, qui ſe termine en cône. On y voit une Juſtice patibulaire. En 1400, ce territoire renfermoit les maiſons & manoirs nobles de Liſlechou, à Pierre Eſmas; Baras, à Olivier Bernier; Ker-ambariller, au Sire de Guemené; Ker-lagadec, à Guillaume de Kerman; Deſtain, à Henri Rouſſel; Ker-mapguennou, à Jean Peſtivien; Ker-ufau-en-daule, à Jean Leſtobie; Guerne, à Jean Beſtic; Ker-audren, à Pierre Eſme; Ker-melahil, à Geoffroi Guillo; Guernapin, à Maurice, Sieur de Leſtuz; Guenebarien, à Eon Boſchier; Coëtven, au Sire de Guemené; & Ker-unden, à Alain de Kerunien: Ker-ouchain, & Launay, ſont plus modernes.

PLOUESCAT; à 3 lieues à l'Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché & ſa Subdélégation; à 43 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe releve du Roi, & reſſortit à Leſneven. On y compte 1800 communiants: la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Ce territoire, borné au Nord par la mer, renferme des terres bien cultivées & abondantes en grains de toutes eſpeces. Les maiſons nobles ſont: Penanprat, la Voyal, Ker-oüez, Saint-Georges, Ker-goual, Ker-naour, le Bréhonic, Goureploüé, Ker-vova, Ker-ovara, Lannurien, Lezerec. Ker-ouſeré-Trogoff, avec haute-Juſtice, appartient à M. Eon du Vieux-Châtel de Saint-Malo.

PLOUEZOCH; à 9 lieues & demie à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché; à 36 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Morlaix, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe, qui releve du Roi, reſſortit à Saint-Brieuc, & compte 1200 communiants: la Cure

eſt à l'alternative. La haute-Juſtice de l'endroit appartient à Madame la Princeſſe de Ghuiſtelles. Ce territoire offre à la vue des terres bien cultivées, & des landes qui pourroient être mieux employées.

L'an 1320, Hervé de Léon, Seigneur de cette Paroiſſe, y poſſédoit la ville de Plouezoch, avec les moulins de Hinbez, de Blecrez, de Foulerez, & l'Etang au Rochie, avec ſon moulin. Les ancêtres de Hervé de Léon y avoient établi un marché.

Le château de la Noë-Verte, appartenoit, en 1220, à Aufrai, Chevalier, Seigneur de Goësbriand, Capitaine de cinquante lances, ſous le Duc Pierre de Dreux. Aufrai de Goësbriand fut Gouverneur des ville & château de Saint-Macaire en Guyenne, & Lieutenant général en Bazadois, ſous le Roi de France Charles VII, en 1455. François de Goësbriand, épouſa en 1461 Marguerite du Buiſſon, & fut fait priſonnier à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, le 28 Juillet 1488. Marie de Goësbriand épouſa François de Coëtlogon. Jean de Goësbriand fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & Gouverneur de Morlaix : Yves de Goësbriand, Gouverneur du château du Taureau, vivoit en 1670.

La Villeneuve eſt le lieu de la naiſſance de Louis Polart, nommé *Frere Louis de Morlaix*, Capucin, dont le corps repoſe dans une Chapelle de l'Egliſe de Saint-Matthieu de Morlaix, où Dieu a opéré, dans le ſeizieme ſiecle, pluſieurs miracles par l'interceſſion de ce ſaint Religieux.

PLOUFRAGAN; à 1 lieue au Sud-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort; à 21 lieues de Rennes. On y compte 1200 communiants. M. l'Evêque de Saint-Brieuc en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'Ordinaire. Ce territoire, qui eſt coupé d'une infinité de vallons, offre à la vue des terres bien cultivées, fertiles en grains, & ſur-tout en légumes : on n'y voit point de landes.

L'an 418, Fragan, proche parent de Conan Meriadec, premier Roi de Bretagne, fut reçu à l'iſle de Brehat par ce Prince, qui lui donna, ainſi qu'à ſa famille qui l'avoit ſuivi, un établiſſement dans l'endroit où eſt aujourd'hui cette Paroiſſe, qui depuis ce temps a toujours été appellée *Ploufragan*, du nom de ſon premier Seigneur. En 1420, le manoir de la Morandais appartenoit à Sylveſtre du Ruflay; l'Epinaz, à Jean de Guyre; Coëſquen, à Olivier de Beaulieu; Dergantel, à Olivier Guillochon;

la Forte-Terre, à Jean Robert; le Châtelet, à l'Evêque de Saint-Brieuc; le Tertre, au Sieur du Ruflay; la Barre, à Jean Budes; Dollo, à Jean Dollo; la Ville-Villy, à Jean le Bigot; la Croix-Cholan, à Hervé Gourés; la Pommeraye, à Jacques Tournegouet; la Soraye, à Jean Heliguen; l'Epinay, à Guillaume de Beau; Ploufragan, à Guillemette de Ploufragan; le Tertre-Jouan, à Philippe du Ruflay; les Landes & le Macé-Rouault, à N.... Olivier de Ploussy, Bertrand Budes, & Jean Dollo du Tronchet, avoient des manoirs dans cette Paroisse : la maison du Pré-Rio est plus moderne.

PLOUGARS; à 3 lieues un tiers au Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 42 lieues de Rennes; & à 3 lieues un tiers de Landerneau, sa Subdélégation. Cette Paroisse, qui releve du Roi, ressortit à Lesneven, & compte 2600 communiants, y compris ceux de Bodilis, sa treve : la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire renferme des terres en labeur & des landes très-étendues : c'est un pays plat & couvert d'arbres & buissons. Saint Pol-Aurelien, premier Evêque de ce diocese en 514, fonda le Monastere appellé *Mouster-Pol*, lequel fut ruiné par les guerres en 878. On rebâtit sur ses ruines l'Eglise de Plougars, qui fut érigée en Paroisse sous le regne du Duc Alain Barbetorte.

PLOUGASNOU; à 9 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 37 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Morlaix, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 3000 communiants, y compris ceux de Saint-Jean-du-Doigt, sa treve : la Cure est à l'alternative. On remarque dans cette Paroisse deux monuments très-anciens. Le premier est la Chapelle dédiée à Saint Samson, premier Evêque de Dol, & qu'on prétend avoir été bâtie du vivant même de ce Prélat; le second est le château de Primel, place forte, dont on voit les vestiges au bord de la mer. On prétend qu'il a soutenu plusieurs sieges. L'an 1039, la Duchesse Berthe, veuve du Duc Alain III, donna la Prévôté de Saint-Georges, en cette Paroisse, à l'Abbaye de Saint-Georges de Rennes. La maison noble de Penanvern appartenoit, en 1300, à Jean Jegou; le Cosquer, en 1360, à Alain, Chevalier, Seigneur du Cosquer. Joseph du Cosquer, Chevalier, Seigneur de Rosambo, étoit Conseiller au Parlement de Bretagne en 1672. Il eut une fille qui paroît avoir été la seule héritiere de cette

maiſon : elle fut mariée à M. le Préſident le Pelletier de Roſambo. Ker-groas appartenoit, en 1400, à Guillaume de Ker-groas, Sieur de Kermorvan ; le Roſland, à Yves de Goësbriand, Seigneur du Coſquerou, qui épouſa Louiſe Budes en 1649.

La maiſon de la Fayette a produit un Maréchal de France, qui négocia la paix entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne ; une Abbeſſe de Saint-Georges de Rennes ; & une Prieure de Saint-Georges en Plougaſnou. Ce territoire, borné au Nord & à l'Oueſt par la mer, renferme des terres fertiles & très-exactement cultivées; les terres incultes y ſont très-rares.

PLOUGASTEL-DAOULAS ; à 10 lieues au Nord-Oueſt de Quimper, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 44 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Landerneau, ſa Subdélégation. On y compte 3800 communiants : la Cure eſt préſentée par un Chanoine de Daoulas. Ce territoire, baigné des eaux de la mer, forme une preſqu'iſle qui joint la rade de Breſt. Les terres ſont bien cultivées & fertiles en toutes ſortes de grains. Il y a un puits dans l'auberge de ce bourg, dont l'eau diminue quand la mer monte, & augmente lorſqu'elle deſcend. A une lieue trois quarts au Sud-Oueſt de Plougaſtel, dans la baie de Breſt, eſt l'Iſle-Ronde, dans laquelle on remarque une carriere de marbre noir. L'an 1186, Hervé, Vicomte de Léon, donna à l'Abbaye de Daoulas les dîmes de Roſ-Ker-admel & le village de Saint-Pol en Plougaſtel. Ce Seigneur poſſédoit encore dans cette Paroiſſe la Châtellenie de Ker-angoalan. Le Quilliou appartenoit, en 1360, à Guillaume le Barbu, qui eut un fils nommé *Gui le Barbu*, élu Evêque de Saint-Pol-de-Léon en 1385. Le Pape Clément VII, qui eſtimoit ce Prélat, le recommanda au Duc de Bretagne Jean le Roux. Le manoir de Ker-engoff appartenoit, en 1360, à Jean, Vicomte de Léon.

PLOUGASTEL-SAINT-GERMAIN ; à 2 lieues à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Quimper, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort ; à 42 lieues de Rennes. On y compte 1100 communiants : la Cure eſt à l'alternative. En 1400, on connoiſſoit dans cette Paroiſſe les maiſons nommées le Quillio, Ker-boutoul, Drevers, Ker-quen, Ker-rerun, le Hilguit, Ker-yvenies, Ker-ourien, Ker-daniel, Ker-guigoudon, Ker-matchan, Trevery, les Logueſt, Guiller-Saint-Germain, Ker-ronenquen, Coëtcanton, Ker-riarneau, Penancoët, & le Rin qui appartenoit à Jean le Dreniel,

Sergent féodé du Vicomte de Rohan. Des terres très-fertiles, des prairies, des vallons, des monticules; voilà ce que ce territoire offre à la vue.

PLOUGOMMELIN; à 3 lieues à l'Oueſt de Vannes, ſon Evêché; à 23 lieues de Rennes; & à 1 lieue d'Aurai, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1500 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, arroſé de pluſieurs bras de mer & coupé de vallons, eſt très-bien cultivé & fertile en grains de toutes eſpeces.

Le Comté de Largoët, haute-Juſtice, qui s'exerce à Aurai & reſſortit au Préſidial de Vannes. En 1400, le château de Pont-Sale appartenoit à Jacques de Pont-Sale, qui eut un fils nommé *Yves*, ordonné Evêque de Vannes en 1449 ou 1450, par Bulle du Pape Nicolas V, donnée au mois d'Octobre 1451: ce Prélat mourut le 7 Janvier 1475. En 1536, la Terre de Pont-Sale appartenoit à Henri de Launai: en 1430, le manoir de Ros, à Jean Halſehuiche; Gorsfy, à Louis de Beaupré; Ker-drech, aux Chevaliers du Saint-Eſprit: en 1530, Treuſal, à Michel Guillard; Trevelen, à Jean Lorveloux; le Ros, à Olivier de Coltedo; & Ker-dréan, à Jean de Muſillac.

PLOUGONNEC; ſur la route de Quimper à Breſt, par Lanvaux; à 2 lieues un tiers au Nord-Oueſt de Quimper, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort; à 41 lieues de Rennes. On y compte 2400 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, coupé de vallons & plein de monticules, renferme des terres bien cultivées & des landes; c'eſt un pays couvert, où l'on fait du cidre. La maiſon noble de Lopeau, en 1400, appartenoit à Jean de Kerpaen; Ker-finie, à N....

PLOUGONVEN; à 10 lieues au Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché; à 34 lieues de Rennes; & à 2 lieues un quart de Morlaix, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 3000 communiants, y compris ceux de Saint-Eutrope, ſa treve: la Cure eſt à l'alternative. La riviere de Morlaix prend ſa ſource dans ce territoire, qui eſt coupé de vallons, & renferme des terres fertiles, des prairies & des landes. Keranguen appartenoit, en 1440, à Hervé de Keranguen: dans le même temps, Ker-loaquen & Roſampoul, à Maurice de Kerloaquen, Préſident de la Chambre des Comptes & Commiſſaire pour

la réformation de la Nobleſſe en 1446. Guillaume de Kerloaquen, ſon fils, fut Prévôt de l'hôtel du Duc François II, qui permit, en 1486, à Jean de Kerloaquen, Sieur de Roſampoul, de faire conſtruire une Juſtice patibulaire à quatre poteaux ſur la Terre & Seigneurie de Roſampoul : cette haute-Juſtice s'exerce au Chef-lieu de la treve de Saint-Eutrope ; elle appartient à M. Duparc-Keryvon. Pen-ar-Stang appartenoit, en 1585, à François de la Tour, Evêque de Tréguier, qui mourut dans cette maiſon en 1593 : ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe de Plougonven, ſans enfeu ni épitaphe. Le Bourg-en-Retz & Cludon, haute-Juſtice, aujourd'hui à M. du Gage ; le Gaſpern, moyenne-Juſtice, à M. de Kerſauſon.

PLOUGONVER-CHAPELLE-NEVEZ ; à 8 lieues au Sud-Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 28 lieues de Rennes ; & à 2 lieues un quart de Callac, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe releve du Roi, reſſortit à Lannion, & compte 3200 communiants : la collation de la Cure, qui eſt à l'alternative, appartenoit autrefois à l'Abbaye de Quimperlé. On aſſure que dans le bois de Coëtnec, qui eſt auprès du bourg, eſt une mine de plomb qui paroît très-abondante. Les maiſons nobles ſont : le château de Cludon, haute-Juſtice, qui appartenoit, en 1340, à Jean de Guergorlay : le Dreſnay, en 1440, à Renaud du Dreſnay, Lieutenant du Roi de la Ville d'Ath en Flandres, ſous le Roi Charles VII. Ce territoire offre des terres en labeur & des landes.

PLOUGOULM ; à 1 lieue au Sud-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché & ſa Subdélégation ; à 40 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe releve du Roi, reſſortit à Leſneven, & compte 1800 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Ce territoire, borné au Nord par la mer, & coupé de ruiſſeaux dans leſquels la mer entre à toutes les marées, renferme des terres très-exactement cultivées & des prairies. Entre la mer & le château de Maillé, en cette Paroiſſe, eſt un étang d'une grandeur conſidérable ; de maniere qu'on croit voir la mer, lorſque des appartements de la maiſon on jette les yeux ſur cet étang. Ce château eſt très-ancien : il appartenoit jadis à la famille de Carman, comme le prouvent les armoiries qu'on remarque dans la grande ſalle qui eſt au premier étage. On lit cette deviſe au bas de l'écuſſon : *Carman, Dieu seul avant.* Le Pont-Loſquet

appartenoit en 1400 à Even de Silguy, Sieur de Courtirbescom; Ker-azret, maison considérable & célebre, qui a fourni un Capitaine d'hommes d'armes & Prévôt de la Duchesse Anne.

PLOUGOUVELIN; sur une hauteur; à 14 lieues au Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 49 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Brest, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 2800 communiants, y compris ceux du Conquet-Lochrist, sa treve : la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire, borné par la mer au Sud, à l'Est, & à l'Ouest, renferme des terres fertiles en grains. Les habitants passent pour être fort bons cultivateurs.

Le 29 Juillet 1558, une flotte de vaisseaux Anglais & Flamands débarqua au port du Conquet; les soldats accoururent à Plougouvelin, qu'ils pillerent, & mirent le feu aux quatre coins du bourg : en moins de trois heures, deux cents vingt maisons avec l'Eglise paroissiale furent consumées. Le château de Plouliorech, situé à peu de distance du bourg, fut aussi pillé par l'ennemi, qui prit, tant en meubles qu'en vaisselle or & argent, artillerie & munitions de guerre, pour une somme de douze mille cinq cents livres; mais il ne brûla pas le château qui appartenoit à Bastien Poncelin, Gentilhomme du pays. De Kersimon, Capitaine de Brest, averti de ce qui se passoit, se mit à la tête de sa garnison, & vint attaquer les Anglais qui avoient déja pillé tout le pays : il en tua près de dix mille, & fit seize cents prisonniers, qu'on envoya à Jean de Bretagne, Seigneur des Brosses, Comte de Penthievre, Duc d'Etampes, & Gouverneur de Bretagne, qui les employa à la démolition des fortifications de Lamballe. Dans cette Paroisse est le Fort de Berthaume, lequel est construit sur un rocher dans la mer; on ne peut y entrer que par le moyen d'un bateau, soutenu en l'air par de gros cables qui le conduisent par le moyen de deux coulisses : il seroit difficile d'y pénétrer autrement, parce que la mer est, en cet endroit, furieuse & pleine de rochers, contre lesquels se briseroient les vaisseaux qui voudroient y aborder.

PLOUGRAS; à 8 lieues au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 31 lieues de Rennes; & à 5 lieues de Morlaix, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 3000 communiants, y compris ceux de Lohuel & de Loquivi, ses treves : la Cure est à l'alternative. Ce territoire est un pays couvert

couvert, qui renferme des terres bien cultivées & beaucoup de landes. La haute-Justice de Guerneven appartient à Madame de la Fruglais de Kervers.

PLOUGRESCAN; dans une plaine; à 1 lieue & demie au Nord de Tréguier, son Evêché & sa Subdélégation; à 31 lieues de Rennes. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 1300 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire forme une presqu'isle environnée de la mer. Les terres sont très-exactement cultivées & abondantes en grains. Saint Gonnery est reconnu Patron de cette Paroisse, où il mourut le 17 Juillet, dans le sixieme siecle. On a bâti sur sa sépulture une Chapelle qui lui a été dédiée. Sa tête & quelques autres de ses ossements, enchâssés en argent, sont conservés dans l'Eglise Cathédrale de Tréguier. On prétend qu'il étoit Breton & né de parents nobles. L'an 1233, Etienne, Evêque de Tréguier, unit les dîmes de cette Paroisse à la Mense épiscopale. Le château de Ker-grescan ou Ker-gresq appartenoit, en 1380, à Charles du Halgouet. Guillaume du Halgouët fut Evêque de Tréguier en 1594, & mourut dans son palais épiscopal, en 1602 : son corps fut inhumé dans la Chapelle de Saint-Gonnery, en Plougrescan, qu'il avoit enrichie, & où il s'étoit fait préparer une sépulture de son vivant. Magdeleine du Halgouet, sa sœur, fut Abbesse de Saint-Georges de Rennes. Ker-anstivel ou Ker-amstinel appartenoit, en 1400, à Jean Cillart, Sieur de la Villeneuve : ses enfants lui succéderent.

PLOUGUENAST; dans un fond; à 6 lieues au Sud-Sud-Est de Saint-Brieuc, son Evêché; à 16 lieues de Rennes, son ressort; & à 2 lieues de Moncontour, sa Subdélégation. On y compte 3600 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire, qui est borné au Sud par la forêt de Loudéac, est un pays montagneux, où l'on voit des terres bien cultivées, des prairies, & une quantité prodigieuse de landes. La riviere du Lié y prend sa source. Les montagnes du Mné ne sont pas éloignées de cet endroit. Gomené, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Beaumont; le Pont-Gamp, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de la Moussaye; le Rancouët, moyenne & basse-Justice, à M. Laurent de Rochefort; la Ville-Danne, moyenne & basse-Justice, à M. Coupé de Carmené & des Essarts, qui possede aussi la Ville-Guérie, avec moyenne & basse-Justice:

la Touche-Brondineuf ou Carmené, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Trafalegan ; Montorien, à M. de Montorien.

PLOUGUER-CARHAIX ; à 11 lieues de Quimper, ſon Evêché ; à 30 lieues de Rennes ; & à peu de diſtance de Carhaix, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1500 communiants, y compris ceux de Saint-Igeau & Treffrein, ſes treves : la Cure eſt à l'alternative. Son territoire eſt le même que celui de Carhaix ; (voyez Carhaix.) Cette Paroiſſe releve du Roi.

PLOUGUERNEAU ; à 9 lieues à l'Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché ; à 48 lieues de Rennes ; & à 3 lieues un tiers de Leſneven, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 1600 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. La riviere de *Vrach* ou *d'Arbrewrack*, qui arroſe ce territoire, forme à ſon embouchure un petit port de mer, qui fait fleurir le commerce à Plouguerneau. Les terres ſont très-fertiles & très-exactement cultivées par les habitants. Cette Paroiſſe eſt miſe au rang des plus anciennes du dioceſe. Saint Johevin, ordonné Evêque par Saint Pol, donna la Cure de Plouguerneau à Saint Kerenan, pour y remplir les fonctions de Recteur. On prétend que c'étoit en cet endroit qu'étoit ſituée l'opulente ville de Tolente, ſur la riviere de Vrack ; ville qui fut entiérement détruite & réduite en cendres, vers l'an 875.

Le château de Ker-odern appartenoit, en 1450, à Alain Nobletz, Sieur de Kerodern. Hervé de Kerodern étoit un des quatre Notaires publics qui étoient dans cet Evêché. Les places de Notaires & tous les Offices de judicature ne pouvoient alors être occupés que par des Gentilshommes. Hervé le Nobletz fut pere de Michel le Nobletz, né au mois de Septembre 1557 : il fut un de ces célebres Miſſionnaires qui eurent tant de ſuccès en Bretagne. Suivant l'exemple de Saint Vincent-Ferrier & de Saint Yves de Kermartin, il introduiſit les Catéchiſmes & Inſtructions familieres, les ſeuls qui ſoient à la portée des habitants de la campagne : il mourut le 5 Mai 1652. Carman, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Gontault-Biron ; Coëtquenan, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Carné.

PLOUGUERNEVEL ; ſur une montagne ; à 16 lieues à l'Eſt-Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché ; à 25 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Callac, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit

à Hennebon, & compte 3800 communiants, y compris ceux de Bonen, Locmaria, Gouarec ou Saint-Gilles, ſes treves : la Cure eſt à l'Ordinaire. L'an 1246, Hervé de Landelleau, Evêque de Quimper, unit au Chapitre de ſa Cathédrale l'Egliſe de Plouguernevel. La Terre de Coitual appartient à M. de Coitual : la maiſon eſt très-belle ; elle eſt bâtie près l'ancien château, & l'on y voit encore des douves & des veſtiges d'une ancienne forteresſe. En 1370, Henri de Coitual étoit compagnon d'armes de Bertrand du Gueſclin. La Seigneurie de Coitual a droit de haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; mais elle ne s'exerce plus. Le 9 Janvier 1669, les Seigneurs de Coitual fonderent un Séminaire ou Communauté de Prêtres, dans ce bourg, pour l'éducation de la jeuneſſe : on y fait une école gratuite & des retraites eccléſiaſtiques & laïques. La Communauté eſt compoſée de cinq Prêtres, qui ſont Recteurs de la Paroiſſe, qui eſt conſidérable, puiſqu'on y célebre quatre Grand'Meſſes par Dimanche. On remarque dans l'Egliſe quatre Fonts baptiſmaux. En 1400, Quermeur appartenoit à Hervé de Quermeur ; Ker-neul, à Alain de Kerneul ; Trevelept & Ker-lan, à N.... ; la haute, moyenne & baſſe-Juſtice de Reſt-Rouaud, à M. de Kervier. Ce territoire préſente à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des bois, des landes, des ruiſſeaux, des montagnes, & des vallons.

PLOUGUIEL ; ſur une hauteur ; à un tiers de lieue au Nord-Nord-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché & ſa Subdélégation ; à 31 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe reſſortit à Lannion, & compte 2000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, arroſé des eaux de la riviere de Tréguier & de pluſieurs ruiſſeaux, renferme des terres fertiles en toutes ſortes de grains, des prairies, & d'excellents pâturages. Les Cordeliers de Tréguier furent fondés en cette Paroiſſe, en 1483, par le Duc François II.

La maiſon noble de Ker-ouſy eſt très-ancienne : elle a fourni, ſous les Ducs, des hommes diſtingués dans les armes. Bizien de Kerouſy fut créé Capitaine de vaiſſeau par le Duc François II, &, peu après, Lieutenant général de l'Amirauté de Bretagne ; place qu'il remplit à la ſatisfaction de ſon maître. La maiſon de Keralio a fourni à la Bretagne pluſieurs guerriers, parmi leſquels on diſtingue Guillaume de Keralio, qui fut tué l'an 1423 au ſiege de Rhodes, après avoir donné, pendant le ſiege qui dura huit mois, des preuves de ſa valeur. Le Maître-

d'Hôtel de la Reine Anne étoit de cette maiſon; &, lorſque cette Princeſſe eût épouſé le Roi Charles VIII, elle fit ce Gentilhomme Chambellan de France & Lieutenant général pour Sa Majeſté en baſſe Bretagne, comme on le voit par les lettres-patentes de cette Princeſſe, en date du 6 Février 1489.

PLOUGUIN; à 10 lieues & demie à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché; à 49 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Breſt, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 2000 communiants: la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Ce territoire, arroſé par pluſieurs bras de mer & coupé de vallons, offre à la vue des plaines & des côteaux; les terres ſont fertiles & très-exactement cultivées.

PLOUHA; ſur une hauteur; à 4 lieues un quart au Nord-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché & ſon reſſort; à 25 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Paimpol, ſa Subdélégation. On y compte 3000 communiants: la Cure eſt préſentée par l'Abbé de Beauport. Ce territoire, borné à l'Eſt par la mer, offre à la vue une campagne cultivée & fertile en toutes ſortes de grains. Il ſe tient par chaque année, à Plouha, deux foires remarquables par la quantité de beſtiaux qui s'y trouvent. Plouha, haute-Juſtice, à Madame la Princeſſe de Ghuiſtelles: Liſandré, haute-Juſtice; Ker-maria, haute-Juſtice; ces deux Terres appartiennent à M. Callouet de Tregomar: Ker-gallot, Ker-bincon, moyenne-Juſtice, à Madame de Ros.

PLOUHARNEL; au bord de la mer; à 6 lieues à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Vannes, ſon Evêché, à 27 lieues de Rennes; & à 3 lieues d'Aurai, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 1200 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Quoique les habitants ſoient preſque tous marins, les terres ne reſtent pas ſans culture: les femmes, qui ſont très-laborieuſes, les cultivent avec ſoin.

PLOUHINEC; à 8 lieues à l'Oueſt de Vannes, ſon Evêché & ſon reſſort; à 27 lieues de Rennes; & à 2 lieues de l'Orient, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 2000 communiants. Ce territoire, borné à l'Oueſt par la riviere d'Etel, & au Sud par la mer, eſt fertile en grains & très-exactement cultivé.

Contrat de mariage passé, l'an 1320, entre Alain, Vicomte de Rohan, & Jeanne de Rostrenen, à laquelle on assigna deux cents livres de rente à prendre sur la Seigneurie de cette Paroisse, qui est le château de Guemené-Guingamp. Après la mort de Pierre de Rostrenen, cette Seigneurie échut en partage à Jeanne, sa fille, veuve d'Alain, Vicomte de Rohan, qui la céda au Duc Jean IV, pour une rente viagere de mille livres, par acte du 29 Mai 1371. Ce château a titre de Châtellenie, avec une Sénéchaussée. C'étoit autrefois une place forte qui a soutenu plusieurs sieges: elle servoit de dépôt pour les poudres de la Compagnie des Indes.

PLOUHINEC; sur une hauteur; à 6 lieues un quart à l'Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort; à 45 lieues de Rennes; & à trois quarts de lieues de Pontcroix, sa Subdélégation. On y compte 2000 communiants: la Cure est à l'alternative. Ce territoire, borné à l'Ouest par la riviere d'Audiern; & au Sud par la mer, renferme des terres fertiles en grains de toutes especes.

PLOUJAN; à 10 lieues un quart à l'Ouest-Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 37 lieues de Rennes; & à trois quarts de lieue de Morlaix, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 2400 communiants: la Cure est à l'alternative. Ce territoire est très-bien cultivé, il produit du grain, du lin, & du foin. On y voyoit, en 1500, les maisons nobles nommées Larmorique, au Sieur de Coulouarn; Ker-anroux, à Alain de la Forest; Coatainguy, à Louis Trogoff; Troffent-Tenio, à Guillaume Guicaznou; Coëtembourg, à François Quintin; Coëtmorvan, à Yvon Pezdrou; Ker-ourgo, à Jacques Doulgouet; Roscerff, à Jean Quintin; le Lezit, à Pierre Kervolguen; & Coëtcongar, à N.... : Ker-gariou, à Jean de Kergariou. Henri III, par ses lettres données à Paris le 19 Juillet 1586, donna le brevet de Gouverneur des ville & château de Morlaix à Alexandre de Kergariou. Cette maison porte pour devise: *Là ou ailleurs, Kergariou.* La Boissiere est une maison célebre: un Seigneur du lieu fut Gentilhomme ordinaire de la Reine Anne, qui lui fit l'honneur d'aller loger chez lui lorsqu'elle visita ce pays.

PLOUIDER; sur une montagne; à 5 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 44 lieues de Rennes;

& à 1 lieue de Lesneven, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 2400 communiants: la Cure est présentée par l'Evêque.

Saint Goulven, sixieme Evêque de Saint-Pol-de-Léon, naquit en cette Paroisse, de parents pauvres. Godien, homme riche, pourvut à l'éducation de ce jeune homme, qui, après avoir fini le cours de ses études, se retira dans l'endroit que l'on appelle aujourd'hui *le Peniti de Saint-Goulven*, où ce Saint Hermite attira un grand nombre d'hommes qui vécurent avec lui dans la plus exacte discipline. Even, Comte de Léon, ayant remporté une grande victoire sur les Normands, par l'intercession de ce Saint, lui donna le lieu qu'il habitoit avec quelques autres terres; ce qui augmenta la réputation de Goulven, qui, peu de temps après, fut nommé à l'Evêché de Saint-Pol-de-Léon.

On connoît dans cette Paroisse les maisons nobles nommées Messe-Perenes, Listourdu, Penanprat, Coetmenech, Pratalan, la Fleche, Ker-végan, Ker-ouriou-Lochan, & Lestevenec. Ce territoire, qui est arrosé des eaux de plusieurs bras de mer, est fertile & très-exactement cultivé.

PLOUIGNEAU; au bord de la route de Rennes à Brest; à 9 lieues au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 35 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Morlaix, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 4000 communiants, y compris ceux de Lanneanou, sa treve: la Cure est à l'alternative. Des terres en labeur, des prairies, des landes; voilà ce que ce territoire présente à la vue: c'est un pays couvert, fort abondant en cidre. Cette Paroisse existoit dès l'an 714, sous l'Episcopat de Martin, sixieme Evêque de Tréguier.

Le château de Goësbriand appartenoit, en 1220, à Aufrai, Seigneur de Goësbriand, Capitaine de cinquante lances, sous le regne de Charles VII. Aufrai de Goësbriand fut Gouverneur des ville & château de Saint-Macaire, & Lieutenant général en Bazadois. Ker-veniou, haute-Justice; cette Terre appartenoit, en 1371, à Thomas de Kerveniou, Ecuyer dans la Compagnie de Pierre de Tornemine, Chevalier, Seigneur de la Hunaudaye, au service du Roi de France: elle appartient présentement à M. le Maréchal Duc de Richelieu. Le château de Lanidi appartenoit, en 1430, à Pierre Talhouet, Conseiller du Duc Jean V. Jean Talhouet, son petit-fils, fut Evêque de Tréguier en 1502. Jean Talhouet, Sieur de Lanidi, son frere, fut envoyé par la

Ducheſſe Anne en ambaſſade à Francfort. La Ferté, Gouarquen, Ker-gariou, & Ker-denis; ces quatre Terres ont chacune une haute-Juſtice, qui appartiennent à M. le Maréchal Duc de Richelieu.

PLOUISI; ſur une hauteur; à 4 lieues & demie au Sud de Tréguier, ſon Evêché; à 27 lieues de Rennes; & à 1 lieue de Guingamp, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Lannion, & compte 3000 communiants, y compris ceux de Saint-Michel, ſa treve: la Cure eſt à l'alternative. En l'an 1500, cette Paroiſſe étoit treve de Saint-Michel; & aujourd'hui, Saint-Michel eſt treve de Plouiſi. Le grain & les fruits pour le cidre ſont les principales productions de ce terroir, qui eſt aſſez bien cultivé: on remarque quelques prairies dans les vallons. Dans le quinzieme ſiecle on voyoit dans ce territoire les maiſons nobles de Ker-ybo, à Yvon le Rougé; les Salles, à N.... de Mondragon; le Guerlan, à l'Abbaye de Begar; Ker-efort, à N..... Merien; Creuſugit, à Bertrand Fleuriot, Sieur de Kernabat; & Ker-urien, à François Emery. L'an 1506, la Reine Anne fit bâtir la Chapelle de Notre-Dame de Grace en cette Paroiſſe.

Les Cordeliers de Guingamp dont le Couvent avoit été ruiné, s'adreſſerent au Duc de Mercœur, qui leur donna la Chapelle de Notre-Dame de Grace, où ils s'établirent en 1633. Le corps de Charles de Blois, qui avoit été inhumé à Guingamp dans l'ancien Couvent des Cordeliers, fut tranſporté dans ce nouveau Monaſtere avec une grande pompe.

PLOULECH; à 4 lieues un quart à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché; à 33 lieues de Rennes; & à 1 lieue & demie de Lannion, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1100 communiants: la Cure eſt à l'alternative. L'ancienne ville ou cité de Lexobie étoit ſituée dans cette Paroiſſe, à la pointe de la riviere de Leguer; cette ville, qui fut le premier ſiege des Evêques de ce dioceſe, fut détruite dans le neuvieme ſiecle par l'armée de l'Empereur Charlemagne; on y trouve des ruines qui ſemblent favoriſer cette conjecture. On a conſtruit une Chapelle pour rappeller à la mémoire que c'eſt le premier ſiege des Evêques de Tréguier. Ce territoire, qui eſt borné au Nord & à l'Oueſt de la riviere de Leguer, & au Sud par la mer, renferme des terres fertiles en toutes ſortes de grains & quelques landes. On y voit les maiſons nobles de Carcaradec, de Coëtfrec,

Ker-loas, Ker-daniel, Ker-nimon, Ker-uranguen, Ker-louenan, Lesenor, & Coatedres.

PLOUMAGOER; à 6 lieues au Sud-Sud-Est de Tréguier, son Evêché; à 27 lieues de Rennes; & à un tiers de lieue de Guingamp, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 4000 communiants, y compris ceux de Pabu-la-Poterie & de Saint-Agathon, ses treves : la Cure est à l'alternative. La haute-Justice de Munehore appartient à M. de Munehore. Ce territoire est un pays couvert, où l'on voit des terres bien cultivées & des pâturages abondants. L'an 1267, Daniel, Abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, transigea avec l'Evêque de Tréguier, pour la propriété de l'Eglise de Ploumagoër.

Rolland de Coat-Coureden, Seigneur de Lomaria en cette Paroisse, fut un des braves Chevaliers de son temps. Son courage & ses vertus lui valurent l'estime de Charles de Blois, qui le fit son Sénéchal universel en Bretagne, vers l'an 1346.

Cadoualan appartenoit, en 1470, à Jean Pinard, Sieur de Cadoualan. Barthelemi, son petit-fils, épousa, en 1573, Isabeau Budes. François Pinard, qui vivoit en 1680, eut plusieurs enfants, parmi lesquels on distingue Guillaume, Chevalier de Malte. Les autres maisons nobles qui existoient en 1470, sont: Ker-onio, Ker-osporel, & Corfon; (ces trois maisons appartenoient à Jacques Duparc :) Ker-men, le Rustang, Ker-morvan, Ker-meno, Ker-jean, & Ker-grée.

PLOUMILLIAU; à 5 lieues au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 32 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Lannion, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Morlaix, & compte 2200 communiants, y compris ceux de Ker-audi, sa treve : la Cure est à l'alternative. Le terroir, qui est assez bien cultivé, produit des récoltes abondantes, du lin, & des pâturages excellents; on y voit des landes par cantons. Ker-huelle-Ker-biriou, haute-Justice, à MM. de Trogoff; Lanascol, moyenne-Justice, à M. de Lanascol.

PLOUMOGUER; à 13 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 51 lieues de Rennes; & à 3 lieues deux tiers de Brest, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse, qui releve du Roi, compte 1800 communiants, y compris ceux de Lamper, sa treve : la Cure est présentée par

l'Evêque.

l'Evêque. Le château du Pouldu appartient à M. le Duc de Rohan. Ce territoire avoisine la mer; il est très-fertile.

PLOUNEOURISTRÉS; à 6 lieues à l'Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 46 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Lesneven, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 2600 communiants: la Cure est présentée par l'Evêque. Cette Paroisse releve du Roi. Le Duc Jean V, après avoir fondé le Chapitre de Notre-Dame du Folgoët en 1409, lui donna les dîmes qu'il possédoit dans la Paroisse de Plouneouristrés. Ce territoire, qui forme une presqu'isle, est très-exactement cultivé.

PLOUNEOURMENEZ; à 7 lieues au Sud-Sud-Est de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 36 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Morlaix, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 3300 communiants: la Cure est présentée par l'Evêque. La Seigneurie de l'endroit, qui a haute-Justice, appartient aux Moines de l'Abbaye du Relec, qui, en 1288, possédoient dans ce territoire le manoir de Ker-mageriou: on y voyoit aussi les maisons nobles de Penhoët, Lesquelen, Ker-gus, Mosineou, Coët-losquet, & la Salle. Ce territoire renferme partie des montagnes Darés, des landes, & le bois du Relec; voilà ce que présente à la vue ce territoire, qui est un des moins fertiles de la province. On conçoit facilement que les habitants de ce pays ne doivent pas être riches.

PLOUNERIN; à 7 lieues au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 32 lieues de Rennes; & à 5 lieues de Morlaix, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1000 communiants: la Cure est à l'alternative. Ce territoire est un terrein plat, fertile en grains, & bien cultivé. Le château de Bruilhac, haute-Justice, qui appartenoit, en 1280, à l'illustre famille du Châtel, & aujourd'hui à Madame de la Bedoyere. La Seigneurie de Plounerin appartenoit, en 1424, à Jean de Penhoët, Chevalier, Chambellan, & Amiral de Bretagne, fils de Guillaume de Penhoët & de Jeanne de Fronsac, son épouse. Cette Paroisse fut transférée du ressort de la Cour de Guingamp à celle de Morlaix, en faveur de ce Seigneur, par lettres du Duc Jean V, données le 8 Juin 1425. En 1500, Ker-prigent, à Jean du Perrier, Sieur du Mené; le Bezuon, à Guillaume de la Lande; Coettéon, à Yves du Cosquer; Ker-lan, à Henri de Kergabin; Ker-egoan, au Vicomte

de Rohan; Ker-ouach, Ker-meno, Ker-is, Ker-agus, le Cosou, & Quellennec, à N... : la Haute-Justice de Lesmoal & de Favet appartient à M. de Kersauson.

PLOUNEVENTER; à 5 lieues au Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 43 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Landerneau, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lesneven, & compte 2800 communiants, y compris ceux de Saint-Servais, sa treve : la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire est un pays plat, où l'on voit des terres en labeur, des prairies, & des landes. La maison noble de Ker-antron appartenoit, en 1560, à Jacques le Voyer, Baron de Tregomar, Chevalier des Ordres du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, & Commissaire nommé par les Etats pour la réformation de la Coutume de Bretagne, en 1580.

PLOUNEVEZ; à 4 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché : à 44 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Lesneven, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 2300 communiants : la Cure est présentée par l'Evêque. L'ancien Prieuré de Lochrist se voit dans ce territoire, borné au Nord par la mer, & très-fertile en grains & lin.

PLOUNEVEZ-DU-FAOU; à 7 lieues au Nord-Est de Quimper, son Evêché; à 35 lieues de Rennes; & à 4 lieues un quart de Châteaulin, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 6600 communiants, y compris ceux de Colorec & de Loqueffret, ses treves : la Cure est présentée par l'Archidiacre de Poher. Il se tient trois foires par an au bourg de Plounevez. Des monticules, des vallons, des ruisseaux qui viennent se dégorger dans la riviere d'Aulne, des terres en labeur, des prairies, & des landes; voilà ce que ce territoire présente à la vue : c'est un pays couvert d'arbres à fruits.

Le château du Granec, ancien apanage de Château-Gal, en la Paroisse de Landelleau, fut fortifié par Bellanger-Premaria, qui le mit en état de ne point craindre d'insulte. En 1593, on y voyoit six pieces de canon de fonte verte : ce château étoit regardé comme une place très-importante en temps de guerre. Un Seigneur de Château-Gal, nommé *Denel*, donna le château du Granec, avec les droits justiciers, en fondation, aux Carmes-Déchaussés de Rennes, qui le possedent aujourd'hui, ou plutôt

ils ne jouissent que de la Seigneurie : car ce château fut détruit par Fontenelle pendant les guerres de la ligue. On y remarque seulement des douves & des fossés profonds, avec des monceaux de pierres qui prouvent quelles furent l'étendue & la force de cette place. A côté, est une métairie qui appartient aux Carmes. En 1400, on connoissoit dans ce territoire les maisons nobles de Ker-barn, Ker-nevez, Ker-ammanach, Troudier, Rosierourn, Mezle, Erehquen, [illegible], Clennion ou [illegible], Livorlon, Ker-daner, & Ker-gueno.

PLOUNEVEZEL ; sur une hauteur ; à 10 lieues & demie au Nord-Est de Quimper, son Evêché ; à 31 lieues de Rennes ; & à une demi-lieue de Carhaix, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1200 communians, y compris ceux de Sainte-Catherine & Saint-Idunet, ses treves : la Cure est à l'alternative. Cette Paroisse releve du Roi. Ce territoire, qui est arrosé des eaux de la riviere d'Aulne, renferme des terres en labeur, des pâturages abondans, & des landes ; les habitans recueillent beaucoup de cidre. Ce pays abonde en gibier, qui passe pour le meilleur de la province.

PLOUNEVEZ-MOEDIC ; sur une hauteur, & sur la route de Guingamp à Morlaix ; à 6 lieues au Sud-Sud-Ouest de Treguier, son Évêché ; à 31 lieues de Rennes ; & à 4 lieues de Guingamp, sa Subdélegation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 2000 communians : la Cure est à l'alternative. Ker-anrais, haute-Justice, à M. de Bonneville ; Ker-prigent-Ker-baber, haute-Justice, à M. de Lanascol ; Saint-Loha, moyenne & basse-Justice, à M. Duparc-Kerivon. Ce territoire, borné à l'Est par la riviere du Leguer, renferme des terres en labeur, des prairies, & des landes qui sont plus étendues que toutes celles des Paroisses voisines. Le château de Porsamparc appartenoit, en 1350, à Alexandre de Kergariou, Chevalier, Seigneur de Porsamparc, qui épousa Marie de Lannion. Alexandre de Kergariou, un de ses descendans, fut pourvu du Gouvernement de Morlaix, par lettres du Roi Henri III, données à Paris le 18 Juillet 1586.

PLOUNEVEZ-PORZAI ; sur la route de Quimper à Brest par Lanveaux ; à 5 lieues & demie au Nord-Ouest de Quimper, son Evêché ; à 41 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Château-

lin, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 2200 communiants, y compris ceux de Ker-las, ſa treve : la Cure eſt à l'Ordinaire. Ce territoire, borné au Nord & à l'Eſt par les montagnes de Ménéham, & à l'Oueſt par la mer, offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, & des landes. Le château de Moëllien appartenoit, en 1420, à Jean, Chevalier, Seigneur de Moëllien ; il appartient encore aujourd'hui à la même famille.

PLOUNEVEZ-QUINTIN ; ſur une hauteur ; à 16 lieues au Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché ; à 25 lieues de Rennes ; & à 5 lieues de Quintin, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Carhaix, & compte 2600 communiants, y compris ceux de Tremargat, ſa treve : la Cure eſt à l'alternative. Les Juriſdictions & maiſons nobles ſont : Roſtrenen, Baronnie, avec haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à Madame la Ducheſſe d'Elbeuf: Vieux-Châtel, haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; Touran, haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; & Plounevez-Quintin, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à Mademoiſelle de Lannion : Scoadec, haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; & Quercomdec, moyenne-Juſtice, à M. de Saint-Pern-Ligouyer : Leurivault, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Coëtrieux ; Quenemnan, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. Trogoff ; Quergontraly, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. Perrein. M. de Kernizan poſſede le château de Ker-borne, par la cuiſine duquel paſſe la riviere de Blavet, qui prend une partie de ſa ſource dans cette Paroiſſe ; cette riviere eſt fort poiſſonneuſe, ſur-tout en truites. Le Château de Penquer-le-Borde ſe voit auſſi dans ce territoire, où ſont des terres bien cultivées & des landes.

PLOUNEZ ; ſur une hauteur ; à 7 lieues au Nord-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 27 lieues de Rennes, & à un tiers de lieue de Paimpol, ſa Subdélégation & ſa treve. On y compte 3000 communiants, y compris ceux de Paimpol : la Cure eſt préſentée par M. de la Noüë. Ce territoire, borné à l'Eſt par la mer, & à l'Oueſt par la riviere de Trieuc, renferme des terres bien cultivées & des pâturages abondants. La maiſon noble de Ker-helouri appartenoit, en 1400, à Raoul-Rolland de Ker-helouri. Son fils, auſſi nommé Raoul-Rolland, fut Evêque de Tréguier, vers l'an 1445. On y connoît encore les maiſons nobles de Ker-biguet, de Ker-eral, & de Pennelan.

PLOURACH ; ſur une hauteur ; à 14 lieues au Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché ; à 30 lieues de Rennes ; & à 2 lieues & demie de Callac, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe releve du Roi, & reſſortit à Carhaix ; on y compte 800 communiants : la Cure eſt à l'alternative. La haute, moyenne & baſſe-Juſtice de Coatrecar appartient à M. Duparc-Keryvon. Ce territoire eſt peu cultivé : il eſt occupé par des landes, & les montagnes Darés, qui forment une chaîne ou rideau qui continue juſqu'au Faou, dans une longueur de onze lieues.

PLOURAY ; ſur une hauteur, & ſur la riviere d'Ellé ; à 15 lieues au Nord-Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché ; à 27 lieues de Rennes ; & a 3 lieues un quart de Gourin, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Hennebon, & compte 1200 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Des terres en labeur, des prairies, des landes très-étendues, & le bois de Langoët, qui peut avoir deux lieues de circuit ; voilà ce que ce territoire préſente à la vue. C'eſt un pays couvert, coupé de vallons & de monticules. En 1296, le Duc Jean II rendit un jugement qui portoit, que Hervé de Léon ſeroit à jamais poſſeſſeur de la Paroiſſe de Plouray. La maiſon noble de Lohingart appartenoit, en 1400, à Henri Kergouhizin ; Saint-Loup, à Henri de Saint-Loup.

PLOURHAN ; ſur une hauteur ; à 3 lieues au Nord-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort ; à 23 lieues de Rennes. On y compte 1400 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, qui eſt dans le voiſinage de la mer, eſt fertile en grains de toutes eſpeces : c'eſt un pays couvert & coupé de ruiſſeaux, où l'on voit des prairies & des landes peu étendues.

Au commencement du quinzieme ſiecle, on voyoit dans ce territoire les maiſons nobles de Langonnet, ancien château, au Vicomte de Coëmen ; Buhen, à Marie du Rufflay ; la Ville-Morel, à Rolland Morice ; la Grandville, à Rolland Henri ; la Fontaine-Saint-Pere, à Alix Rochefort ; Saint-Mande, à Jean du Rufflay ; Tourguigne, à Pierre du Rufflay ; la Ville-Gléjo, à Guiſlaume Geſlin ; la Ville-Rade, à Jéanne du Rufflay ; la Ville-Juiſſan, à Jeanne Pridon ; le Pont-Lo & la Ville-Gueſſon, à N...

PLOURIN ; à 10 lieues un quart au Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 36 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Morlaix, ſa

Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 3200 communiants, y compris ceux du Cloître, ſa treve : la Cure eſt à l'alternative. La Paroiſſe releve du Roi. Ce territoire offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des marais, & une quantité prodigieuſe de landes. Les habitants de l'endroit font beaucoup de cidre. La maiſon & fortereſſe de Bodiſter appartenoit, en 1360, aux Seigneurs de Châteaubriand, qui en jouiſſoient encore en 1500. Coëtanſcourt appartenoit, en 1380, à Yves de Coëtanſcourt, qui épouſa Plezoic de Goësbriand vers l'an 1400. En 1500, Coëtelan, à Pierre le Sénéchal; Ker-vezec, à Yves de Kerlogan; le Merdy, à Jean du Parc; la Boexiere, à Chriſtophe de la Boexiere; Penanguern, à François le Mauran. On voit un Couvent de Minimes, qui fut fondé dans cette Paroiſſe, l'an....

PLOURIN; à 12 lieues à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché; à 50 lieues de Rennes, & à 6 lieues de Leſneven, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Breſt, & compte 2000 communiants, y compris ceux de Breles, ſa treve : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Breles eſt un Gouvernement qui appartient au Seigneur de la Terre de Ker-groades, qui a haute, moyenne & baſſe-Juſtice. Ce territoire, borné par la mer, eſt très-fertile & bien cultivé. On remarque à Plourin le plus ancien monument qui ſoit connu en Bretagne. C'eſt le château que Conan Meriadec y fit bâtir vers l'an 387, qu'il appella de ſon nom *Caſtel-Meriadec* : ce Monarque y ſéjournoit aſſez ſouvent.

Les Seigneurs du Châtel ont fondé dans le territoire de Plourin, à peu de diſtance de leur château, une Chapelle dédiée à Saint Tangui & à Sainte Haude, ſous le nom de *Chapelle de Ker-ſaint* ou *Ker-ſéan* : ils y faiſoient autrefois célébrer le Service divin.

Le Châtel appartenoit, en 1280, à Hervé, Chevalier, Seigneur du Châtel. Bernard, ſon fils, prit en mariage, l'an 1330, Aliénor de Roſmadec; un autre Bernard épouſa l'héritiere de Ker-lech, & Olivier, Jeanne de Ploeuc; Tangui, ſon frere, fut Grand-Prévôt de Paris, Gouverneur de l'Iſle-de-France, & Sénéchal de Provence. Guillaume du Châtel, Grand-Pannetier de France, Ecuyer du Roi Charles V, rendit de grands ſervices à ſon maître, & mérita l'honneur d'être enterré à Saint-Denis, dans le tombeau de nos Rois. Tangui du Châtel s'attacha d'abord au Roi Charles VI, qu'il ſervit avec fidélité; mais, lorſque les malheurs, accumulés ſur la tête du Monarque, eurent mis le Royaume

à deux doigs de sa perte, Tangui du Châtel, qui étoit zélé pour sa patrie, aima mieux s'exposer à perdre sa fortune & sa vie, que de rester dans une Cour vendue au Roi d'Angleterre. Il alla offrir ses services au légitime héritier Charles, Dauphin de France, Prince infortuné, qui se voyoit exclus du Trône de ses peres par une mere dénaturée. Tangui, qui chérissoit sincérement son jeune maître, lui donna des avis sages & prudents, qui, peut-être, lui conserverent la Couronne. Sur ces entrefaites, le Duc de Bourgogne, qui depuis long-temps favorisoit les Anglais, parut vouloir les abandonner. Soit que ce changement fut sincere ou simulé, il demanda à Charles une entrevue pour terminer leur contestation; Charles y consentit, & lui donna rendez-vous à Montereau-faut-Yonne, dans la Brie.

Les deux Princes s'assemblerent sur le pont qui est en cet endroit, sur la riviere d'Yonne. Ils étoient chacun accompagnés de dix hommes. Pendant la conversation, du Châtel qui ne quittoit jamais son maître, offensé de quelques paroles hardies échappées au Duc de Bourgogne, saisit sa hache, & en frappa le Prince, qu'il étendit mort à ses pieds. Cette action est sans doute blâmable, mais elle n'en est pas moins la preuve de l'amour que Tangui portoit à Charles VII. Les suites de cet assassinat, & la guerre qui désola ensuite la France, ne sont pas de mon sujet. Il suffira de dire que Charles VII, pour récompenser ce généreux Breton, son favori & son zélé serviteur, le fit Grand-Ecuyer de France & Gouverneur du Roussillon. Cependant, malgré les services qu'il avoit rendus à son Prince, malgré l'estime que le Monarque avoit pour lui, il fut éloigné de la Cour & envoyé en exil: mais sa disgrace fut un triomphe. (Voyez l'Honneur Français, par M. de Sacy.) Après un regne semé de défaites & de victoires éclatantes, Charles VII mourut à Meun sur Sevre, en Brie, le 22 Juillet 1461, avec la douleur de voir son propre fils révolté contre lui. Dans cette occasion, personne ne s'occupoit des funérailles du Monarque; & la pompe funebre de ce grand Roi n'auroit pas été différente de celle d'un particulier sans les soins de Tangui (*a*). Il prodigua généreusement sa fortune pour honorer la cendre de son maître, & montra par-là qu'il étoit digne d'être favori puisqu'il étoit désintéressé, bien différent de ces ambitieux qui s'enrichirent des dépouilles de l'Etat sous le Roi

(*a*) Le corps du Roi fut porté à Saint-Denis, aux frais de du Châtel, qui paya toutes les autres dépenses des funérailles.

François II. Les Guises, que ce dernier Monarque avoit comblés de faveurs & de biens, montrerent la plus noire ingratitude à la mort de ce Prince, dont les funérailles se firent sans aucun appareil. Leur conduite blâmable & criminelle donna lieu à l'inscription gravée, à la louange du Chevalier Breton, sur le cercueil de François. Cette inscription ne contenoit que ces mots : *Tangui du Châtel, où es-tu ?*

La Terre & Seigneurie du Châtel, avec titre de Châtellenie & privilege de se délivrer à congé de personne & de menée à la Barre & Jurisdiction ducale de Saint-Renan, fut érigée en Banniere par lettres du Duc Pierre II, données à Vannes le 12 Novembre 1455, en faveur de François du Châtel, Chambellan du Duc.

La maison noble de Ker-roc appartenoit, en 1460, à Christophe Mathezou ; &, en 1700, à M. Mathezou de la même famille : Brescanuel, en 1430, à Yves le Roux : Ker-gournadec, Belair, Ker-ohic, Ker-pléan, Ker-groades, Ker-jar, Ker-vzaouen, Ker-oulas, & Ker-gadiou ; un Seigneur de cette maison étoit Secretaire du Duc François II en 1478.

PLOURIVO ; sur la route de Pontrieux à Paimpol ; à 7 lieues au Nord-Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché & son ressort ; à 27 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Paimpol, sa Subdélégation. On y compte 1500 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire, pays couvert & arrosé par la riviere de Trieux qui le borne à l'Ouest, & par celle du Liest qui le borne au Sud, produit des grains, du lin, du foin, & des fruits pour le cidre. Ses maisons nobles sont : Ker-ambelec, Ker-nuel, & Ker-lo. La haute-Justice du Bourg-Blanc appartient à M. Arinez du Poulpry.

PLOUVARA ; sur une hauteur ; à 3 lieues à l'Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort ; à 23 lieues de Rennes. On y compte 1400 communiants : la Cure est présentée par l'Abbé de Beauport. Les Jurisdictions qui s'exercent en cette Paroisse sont : les Régaires de Plouvara, haute-Justice, laquelle appartient au Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Vannes ; Creheren-Rohan, haute-Justice, à M. de Mont-Boissier. Ce territoire offre à la vue des terres en labeur, des ruisseaux qui fertilisent les prairies qui sont sur leurs bords, & des landes ; c'est un pays couvert, abondant en lin & en cidre.

PLOUVORN ;

PLOUVORN ; à 2 lieues un quart au Sud-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché & ſa Subdélégation ; à 41 lieues de Rennes. Cette Paroiſſe reſſortit à Leſneven, & compte 4200 communiants, y compris ceux de Meſpaul & Sainte-Catherine, ſes treves : la Cure ſe préſente par l'Evêque. Des vallons, des ruiſſeaux, des prairies, des terres bien cultivées & abondantes en grains, lin, & fruits pour le cidre ; voilà ce que ce territoire préſente à la vue. Yves de Mayeuc, né dans cette Paroiſſe l'an 1462, fut Confeſſeur de la Reine Anne, qui lui donna l'Evêché de Rennes en 1506. La maiſon noble de Ker-aveſan appartenoit, en 1320, à Henri Tremic, Sieur de Keraveſan. Jean Tremic, ſon petit-fils, fut Chevalier des Ordres du Roi.

PLOUVYEN ; à 8 lieues à l'Oueſt-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché ; à 47 lieues de Rennes ; & à 3 lieues & demie de Breſt, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Leſneven, & compte 4000 communiants, y compris ceux du Bourg-Blanc, ſa treve : la Cure eſt préſentée par l'Evêque. Ce territoire, arroſé par pluſieurs bras de mer, eſt fertile en grains, lin, & fruits ; les landes y ſont peu étendues. La maiſon de Coëtivi, ſituée en cette Paroiſſe, a fourni des hommes d'un mérite éclatant, parmi leſquels on diſtingue Prigent de Coëtivi, Maréchal & Amiral de France ; le Cardinal de Sainte-Praxede, & Alain de Coëtivi, Légat Apoſtolique en France & en Bretagne, pour vaquer à la canoniſation de Saint Vincent Ferrier, à Vannes, le 5 Juin 1456. Cette Terre appartenoit, en 1677, à la Ducheſſe de Briſſac. Le château du Brignou, ſitué dans un étang, étoit autrefois une place forte.

PLOUYÉ ; à 9 lieues au Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché ; à 34 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Carhaix, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Leſneven, & compte 2000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire renferme des terres en labeur, des prairies, & des landes très-étendues ; c'eſt un terrein inégal. Le Roi poſſede pluſieurs domaines en cette Paroiſſe.

PLOUZANÉ ; à 13 lieues au Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché ; à 49 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Breſt, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 4000 communiants, y compris ceux de Lomaria, ſa treve. La majeure partie de la

Paroisse releve du Roi. Il s'y exerce une moyenne-Justice & sept basses. Son territoire, borné au Sud par la mer & coupé de ruisseaux qui arrosent des prairies, est fertile en grains de toutes especes; on y voit beaucoup de landes. L'Eglise de Plouzané étoit autrefois un temple consacré aux Idoles. Saint Sané est regardé comme le Patron du lieu. On remarque dans cette Eglise plusieurs monuments qui prouvent son antiquité. Auprès du porche est une Croix de pierre fort haute, sur laquelle sont des inscriptions qu'on ne sçauroit lire. A peu de distance de l'Eglise de Lomaria, on remarque deux grandes Croix de pierre, que l'on prétend avoir été plantées par Saint Sané, après qu'il eut converti le peuple de ce pays à la Foi Catholique. Ces Croix ont toujours été fort révérées du peuple, & ont été long-temps reconnues comme des asyles inviolables. Les malfaicteurs qui s'y refugioient ne pouvoient être saisis, ni punis. On voit aussi dans le cimetiere une pierre d'autel où Saint Sané célébra la premiere fois la Messe, en présence des nouveaux convertis, dans le sixieme siecle. Plouzané & la Chapelle de Lomaria étoient alors environnées d'une grande forêt, au milieu de laquelle elles étoient situées. Les maisons nobles de l'endroit sont : Ker-visien, (elle est sur le fief du Roi, de Saint-Renan, réuni à celui de Brest;) Penanprat, Ker-chasel, Coëtenez, le Dreïsec, le Goulven, Ker-edec, le Halgoët, Ker-guizio, Ker-vastoué, Ker-scao-vijac, Lesconvel, Nevent, & Rosarnou.

PLOUZEC; sur une hauteur; à 5 lieues & demie au Nord-Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché & son ressort; à 25 lieues & demie de Rennes; & à 1 lieue & demie de Paimpol, sa Subdélégation. On y compte 2400 communiants: la Cure est présentée par l'Evêque. Ce territoire, qui est borné au Nord & à l'Ouest par la mer, renferme des terres fertiles en grains, foin, & lin, & des landes très-étendues. On voit dans cette Paroisse l'Abbaye de Beauport. (Voyez Beauport.) Les maisons nobles de Gouz-Froment, Ker-yblanc, Plouzec, Ploutra, Plounez, Yvias, & Lanvignez; ces cinq dernieres forment une haute-Justice qui s'exerce à Paimpol.

PLOUZELEMPRE; à 5 lieues & demie au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 32 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Lannion, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Morlaix, & compte 600 communiants : la Cure est à l'alternative. La haute-

Justice de Ker-veguen appartient à M. du Lude. Ce territoire est un pays plat & coupé de ruisseaux qui vont tomber dans la mer. On y connoît les maisons nobles de Lanascol & de Rumabela.

PLOUZEVEDÉ ; à 3 lieues au Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché & sa Subdélégation ; à 41 lieues de Rennes. Cette Paroisse releve du Roi, ressortit à Lesneven, & compte 1400 communiants : la Cure est présentée par l'Evêque. La maison noble de Ker-vasdoué appartenoit, en 1460, à Jean de Kerguiziau : Jean de Kerguiziau fut fait Chevalier en 1639. On connoît dans la même Paroisse les maisons de Cotangars, de Landebocher, & de Mescanton. Ce territoire renferme des terres en labeur & des landes très-étendues.

PLOZEVET ; sur une montagne ; à 5 lieues un quart à l'Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort ; à 44 lieues de Rennes ; & à 2 lieues de Pontcroix, sa Subdélégation. On y compte 2200 communiants : la Cure est présentée par un Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Quimper. Ce territoire, qui est borné par la mer, renferme des terres fertiles, sur-tout en grains & lin.

PLUDUAL ; sur une hauteur ; à 4 lieues un quart au Nord-Ouest de Saint-Brieuc, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort ; & à 24 lieues un quart de Rennes : cette Paroisse, dont la Cure est à l'alternative, releve du Roi, & compte 700 communiants. Des ruisseaux, des vallons, des prairies, des terres fertiles en grains & lin : voilà ce que ce territoire présente à la vue. Les maisons nobles sont : en 1500, le château de Langarzeau, qui appartenoit à Pierre de la Feuillée ; Grand-Pré, à Pierre Seliczon ; Ker-amprat, à Olivier Leshilvry ; Ker-guidouc, à Louis de Coëtquauran ; & le château de Pludual, à N... ; ce dernier existoit dans le treizieme siecle.

PLUDUNO ; à 8 lieues à l'Est de Saint-Brieuc, son Evêché ; à 14 lieues de Rennes ; & à 4 lieues de Lamballe, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Jugon, & compte 1400 communiants ; la Cure est à l'alternative : le Pré-Morvan, haute-Justice, & le Plessis-Men, moyenne-Justice, à M. l'Anglois Dupré-Morvan ; le Rocher, moyenne-Justice, à M. Vincent des Guimerays. Par acte du 20 Février 1341, Charles de Blois donna à Etienne Goyon,

Sieur de Matignon, en récompenſe de ſes ſervices, la maiſon de la Ville-Hamon, avec toutes ſes dépendances. La Ville-Robert appartenoit, en 1260, à Jean de la Ville-Robert; en 1440, à Alain de Saint-Meloir, Sieur de la Ville-Robert: Jean, ſon fils, épouſa Anne Goyon de Matignon, l'an 1515: cette Terre a moyenne-Juſtice, & appartient à M. de Saint-Meloir. Le château de Guébriand appartenoit, en 1280, à Guillaume Budes, Chevalier, Seigneur d'Uzel; Sylveſtre, ſon fils, fut Lieutenant-général, & Gonfalonier de l'Egliſe Romaine. Louis, Duc d'Anjou, frere du Roi, donna, le 29 Août 1372, cent francs d'or, pour récompenſe, à un autre Sylveſtre Budes. Jean & François furent Ecuyers du Duc de Bretagne; Bertrand fut Procureur-général au Parlement; & François, ſon frere, Maître-d'Hôtel de la Reine. Jean-Baptiſte Budes, né le 2 Février 1602, de Charles Budes & d'Anne, Dame de Quatre-Vaux, fut fait Maréchal de Camp en 1636: la priſe d'Ordingen, dans le pays de Cologne, & le gain de la bataille du même nom, furent les commencements de la campagne de 1642, & mériterent à Jean-Baptiſte Budes, Comte de Guébriand, le bâton de Maréchal de France, que Louis XIII lui envoya dans le courant de la même année. Ce Général ne jouit pas long-temps de cette dignité éminente; le 7 Septembre 1643, il aſſiégea Rotewel, ville Impériale, en Suabe, alliée des Suiſſes; les Impériaux vinrent au ſecours des aſſiegés, & furent vaincus par Guébriand: mais ce Maréchal reçut, dans le combat, dix-ſept coups de fauconneaux, dont il mourut le 17 du même mois, après la priſe de la ville; ſon corps fut porté à Paris, & inhumé, avec la plus grande pompe, dans l'Egliſe de Notre-Dame, & ſon cœur fut dépoſé dans l'Egliſe des Incurables: ce Seigneur n'eut point d'enfants de Renée du Bec Crepui, ſon épouſe, Dame d'auſſi célebre famille que ſon mari; la Cour, qui connoiſſoit ſes talents, la nomma Ambaſſadrice, pour accompagner, en 1645, Louiſe-Marie de Gonzague, Reine de Pologne; c'eſt la premiere femme qui ait été décorée de ce titre: elle mourut le 27 Septembre 1659, à Périgueux, ville Epiſcopale & Capitale du Périgord: elle avoit été nommée premiere Dame de la Reine: ſon corps fut mis dans le tombeau de ſon mari. Le Maréchal de Guébriand avoit un frere nommé Yves, qui n'eut, de ſon mariage, qu'une fille nommée Renée, qui porta l'héritage de ſa maiſon dans celle de Roſmadec, par ſon mariage avec Sébaſtien, Marquis de Roſmadec & de Molac, Gouverneur des ville & château de Nantes, en 1655; cette terre a une haute-Juſtice, qui appartient préſentement à M. Vincent de Guimerais.

La Mettrie-Martin appartenoit à René Bedé, Sieur du Bois-Berand, qui épousa, en 1666, Françoise Goyon de Vaurouault; aujourd'hui, à M. Bedé du Bois-Berand, de la même famille. En 1660, la Ville-Menue, à Joseph de Lesquen, Chevalier, Seigneur de la Ville-Menue, aujourd'hui, à M. de Lesquen; cette terre a une haute-Justice, qui s'exerce à Pluduno & à Plancoët: les autres maisons nobles sont; le Bois-Feuillet, Mont-Plaisir, la Grignardais, Saint-Pere, le Plessis-Trehen, la Ville-Roux, & la Ville-Briand. Ce territoire, coupé de ruisseaux qui vont se jetter dans la mer, produit du grain, du foin, du lin, & du cidre.

PLUFFUR; sur une hauteur; à 7 lieues au Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 34 lieues de Rennes, & à 4 lieues de Lannion, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1000 communiants; la Cure est à l'alternative: Ker-armoux, haute-Justice, à M. le Président le Pelletier; Plessis-Eon & Ker-prigent, moyenne Justice, à M. du Plessis-Quelen; Guernan-Hastel, moyenne, & basse-Justice, à N... Le territoire, coupé de ruisseaux & couvert d'arbres & de buissons, produit du grain, du foin, du lin, & du cidre; on connoît, dans cette Paroisse, les maisons nobles de Rosambault, Ker-vidonné, & Ker-anroux: cette derniere passa, dès l'an 1630, à la famille de Duchâtel Coëtangars.

PLUGUFFAN; sur une hauteur; à 1 lieue trois quarts à l'Ouest-Sud-Ouest de Quimper, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort; à 40 lieues de Rennes: cette Paroisse releve du Roi, & compte 1500 communiants: la Cure est présentée par le Trésorier de l'Eglise Cathédrale. Ce territoire, qui est plein de vallons, est couvert d'arbres & de buissons; il renferme des terres bien cultivées & fertiles. Les maisons nobles de Coëtfao, Quernesic, la Boëxiere, & Tremillec, appartenoient, en 1380, à René de Tremillec, Sieur de la Boëxiere & de Tremillec.

PLUHERLIN; à 6 lieues à l'Est de Vannes, son Evêché & son ressort; à 15 lieues de Rennes; & à 4 lieues & demie de Redon, sa Subdélégation. On y compte 2000 communiants, y compris ceux de Rochefort, sa Treve. La Seigneurie appartient à Madame de Nétumieres: la Cure est à l'alternative. Clergerel, haute-Justice; Boturel, moyenne-Justice; Talhouet, moyenne-Justice, à M. du Bot de la Ville-Pelotte. Cette maison

fut portée, il y a environ deux cents quarante ans, dans cette famille, par Isabeau de Talhouet. Cette Paroisse fut annexée à la Mense capitulaire, par Yves de Pont-Sale, Evêque de Vannes, en vertu d'une Bulle du Pape Pie II, en date du 7 Octobre 1452. La Grationnaye, la Grignonnaye, & la Ville-Aubert, sont des maisons nobles. Des terres bien cultivées, des prairies, des landes d'une grande étendue, plusieurs carrieres d'ardoises dont la plupart sont abandonnées, des arbres fruitiers; voilà à peu près ce que l'on voit dans ce territoire.

PLUMODAN; à 6 lieues au Sud-Sud-Ouest de Saint-Malo, son Evêché; à 9 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Dinan, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 900 communiants: la Cure est à l'alternative. Becherel, haute-Justice, à Madame de Kerrohan; Beaubois, haute-Justice, à N.... Beaulieu, moyenne-Justice, à M. l'Abbé de Beaulieu; Lesgas & Bois-Thomelin, moyenne-Justice, à M. de Lanjamet. Ce territoire, coupé de ruisseaux qui vont se perdre dans la riviere de Rance, offre à la vue une campagne riche, des terres en labeur, très-fertiles & très-exactement cultivées.

L'Abbaye de Notre-Dame du Pont-Pillard, qui ne subsiste plus, fut fondée, l'an 1180, par Rolland, Vicomte de Dinan, pour des Chanoines-réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin. L'an 1182, l'Abbé de Saint-Melaine de Rennes, céda l'Eglise de Plumodan à l'Abbaye de Beaulieu; Aubert, Evêque de Saint-Malo, donna cette Eglise à l'Abbaye de Sainte-Marie de Pont-Pillard, & on accorda à Guyerne, Abbé de Saint-Melaine, la terre de Stephani-Cleriti, pour l'indemniser de cette cession. Cette disposition fut encore changée dans la suite, &, l'an 1284, cette Eglise fut remise à l'Abbaye.

L'an 1346, Geoffroi Leveyer & Jeanne, son épouse, fonderent un Hôpital au territoire de Tremeur, pour quatre Freres de Sainte-Croix, de l'Ordre de Saint-Augustin; ils leur assignerent trente mines de froment, de rente, sur le *fromentage* de la Paroisse de Plumodan, qui passe pour être très-ancienne.

La maison Seigneuriale de l'endroit est le château de la vallée de Plumodan, qui appartenoit, en 1400, à Olivier de la Motte, Chevalier, Seigneur de Plumodan; en 1680, à Jean-Georges de la Motte, qui épousa Françoise de Becdelievre. Cette terre a haute, moyenne, & basse-Justice, & appartient à Madame de Marniere. Les autres maisons nobles qui existoient en 1400: sont

la Roche, possédée par Jean de Partenai ; la Haterie, à Mahé de la Vallée ; la Pignonnaye, à Guillaume de la Vallée ; le Lecs, à Jean Recourse ; le Quilly, à Raoul de la Moussaye ; la Gaudeysier, à Eudes de la Moussaye ; les Touches, à Jean le Bourichon ; le Péern, à Raoul de Trehiou : la Goussaye, le Temple, la Martinaye, les Epinayes, la Touche, & Queneleuc, à N....

PLUMAUGAT ; à 10 lieues au Sud-Sud-Ouest de Saint-Malo, son Evêché ; à 9 lieues de Rennes ; & à 3 lieues & demie de Montauban, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 1500 communiants : la Cure est à l'alternative. Outre la haute-Justice de Plumaugat, qui appartient à M. de Bruc, il s'exerce encore cinq basses-Justices dans ce territoire, lequel est arrosé des eaux de la Rance, & est fertile en grains, lin, & foin ; c'est un pays couvert d'arbres, sur-tout de pommiers. Les landes qu'on voit dans cette Paroisse ne sont que trop étendues, & pourroient être mieux employées. L'an 1370, Caro de Plumaugat & Macé de Plumaugat étoient compagnons d'armes de Bertrand Duguesclin, Connétable de France. En 1420, le manoir de Saint-Malo appartenoit au Vicomte de Rohan ; Malleville & la Porte-Bregaut, à Alain Gombert ; le Goulic, à Jean du Rocher : la Ville ou Vieille-Court, ancien manoir connu dès le douzieme siecle, en 1420, à Guillaume de Guengo ; la Ville-Jarno, aussi ancien que le précédent, à Alain Beyleve : la Garoulaye, à Jean Duguin ; la Ville-Nart, à Olivier Brunard : Morfouace, en 1230, à Jacques Picaud, & en 1420, à Jean Picaud ; la Ville-Bouquaye, en 1200, à Jean Dequelan, & en 1420, à Jean Dequelan, de la même famille : le Boucat, à Jean Thebaud : le Clos-Avart, en 1260, à Jacques Avart, & en 1420, à Jean Avart : Guehéon, à Guillaume du Houlle ; le Clos, à la Dame du Clos ; Querhéon, à Pierre Duguin ; le Rouez-Ouze, à Guillaume Perrotin ; le Bois-Helio, à Jean du Bois-Jagu : le château du Lozier est plus moderne, il appartient à M. du Bois-Huë Guehenneuc : le moulin du Temple, sur la riviere de Rance, appartient à la Commanderie de la Guerche, de l'Ordre de Malte.

PLUMELEC ; sur une hauteur ; à 4 lieues & demie au Nord-Nord-Est de Vannes, son Evêché ; à 17 lieues de Rennes ; & à 3 lieues & demie de Josselin, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 2000 communiants, y compris ceux de Saint-Aubin, sa treve : la Cure est présentée par les

Religieuses du Prieuré de Locmaria, situé dans ce territoire. Ce Prieuré dépend de l'Abbaye de Saint-Sulpice, Ordre de Saint-Benoît, Evêché de Rennes. Le 15 Avril 1400, N... de Coëtquen, Prieure de Locmaria, rendit aveu au Seigneur de Rohan, & cet aveu fut approuvé par Jeanne, Abbesse de Saint-Sulpice. Cadoudal, haute, moyenne & basse-Justice, à Madame de Marbœuf. Un Chevalier de cette famille prit le parti du Comte de Montfort contre Charles de Blois. Montfort, qui l'estimoit, le fit Gouverneur de Hennebon. La Forêt, haute, moyenne & basse-Justice; Callac, haute, moyenne & basse-Justice, à Madame de Marbœuf; Treganteur, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de la Ville-Bouquai. Ce territoire, arrosé des eaux de la riviere de Claye, offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des bois, des arbres à fruits, & des landes.

PLUMÉLIAU; sur une hauteur; à 8 lieues au Nord-Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 21 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Pontivi, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 3500 communiants, y compris ceux de Saint-Nicolas-des-Eaux, sa treve : la Cure est à l'alternative. La haute-Justice de Talavern s'exerce à Saint-Nicodême. Ce territoire, borné à l'Est par la riviere d'Evelle, & à l'Ouest par celle de Blavet, est encore coupé de ruisseaux qui arrosent & fertilisent les prairies qui sont sur leurs bords. On y voit, en outre, des terres bien cultivées, des arbres fruitiers, des landes très-étendues, & le bois de Queuë, qui peut avoir deux lieues de circuit : ce bois servoit jadis de retraite à des troupes de voleurs qui infestoient ce canton. Le manoir de la Ville-Nelle appartenoit, en 1250, à Alain, Vicomte de Rohan. En 1420, Ker-méno appartenoit à Thébaud de Kerméno; Taluern, à Jean Thomelin; Ker-esperlan, à Olivier Allonet; Ker-Jacu, à Jeanne Dupont; Bot-Bézou, à Guillaume Maillard.

PLUMELIN; à 5 lieues au Nord-Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 20 lieues de Rennes; & à 5 lieues & demie de Pontivi, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 1700 communiants : la Cure est à l'alternative. Des ruisseaux, des terres en labeur, des prairies, des arbres fruitiers, & des landes; voilà ce que ce territoire offre à la vue. La maison noble de Ker-bourlec est à peu de distance du bourg. L'an 1296, Henri de Kergouet vendit à Alain, Vicomte de Rohan, tous ses biens

biens & la rente, appellée *trevisiere*, qu'il avoit dans la Paroisse de Plumelin. En 1430, le manoir de Ker-légou appartenoit à Jean de la Ville-Audren.

PLUMERGAT; à 3 lieues au Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 22 lieues de Rennes; & à 2 lieues d'Aurai, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve en partie du Roi, & en partie des Carmes de Sainte-Anne, à cause du fief de Bojuste. On y compte 1700 communiants, y compris ceux de Meriadec, sa treve : la Cure est à l'alternative. Il s'exerce deux hautes-Justices dans le bourg du lieu. Ce territoire est un pays plat, coupé de ruisseaux & arrosé des eaux de la riviere d'Aurai. On y voit des terres en labeur, des prairies, des arbres fruitiers, & des landes. Les maisons nobles: en 1430, Ker-guillau, à Jean d'Aurai, Sieur de Kermadec; Coetin, à Jean le Guern; Leymer, à Jean le Harscouët; & Ker-lan, à Thébaud de Kerveno.

PLUMIEUX; sur une hauteur; à 9 lieues un tiers au Sud-Sud-Est de Saint-Brieuc, son Evêché; à 15 lieues de Rennes; & à 5 lieues de Josselin, sa Subdélégation. Cette Paroisse, dont la Cure est à l'alternative, ressortit à Ploermel, & compte 3700 communiants. Ce territoire, coupé de ruisseaux qui vont se perdre dans la riviere du Lié, offre à la vue des terres en labeur, des prairies, des arbres fruitiers, & des landes qui paroissent mériter les soins du cultivateur. La Trinité, haute, moyenne & basse-Justice; la Cheze, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Duc de Rohan; Cambout, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Prince de Lambesq; Coëtlogon, haute, moyenne & basse-Justice, à Madame de Carné; Saint-Lau, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Prieur de Saint-Lau.

Par accord fait en 1280, le Vicomte de Rohan donna à Thomas de Chemillé la Terre de la Riviere, avec toutes ses dépendances, située en la paroisse de Plumieux. En 1500, le manoir de la Couet & celui de la Ville-Eonet appartenoient à Jean de la Vallée; la Châtaigneraye, à Louise le Cointe; le Gué-de-l'Isle, à François de la Seillé & à Demoiselle Cyprienne de Rohan; le Cambout & le Bosq, à Jean du Cambout; le Bois-Courtel, à Jean de Pongréal; la Noë & Bordeleus, à Antoine Folliart; Kerbu, à Alain de la Vallée; Belle-vue, à Gilles Chausson; & la Barre, à Pierre Bodegast.

PLUNERET ; à 3 lieues à l'Oueſt-Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché ; à 23 lieues de Rennes ; & à un tiers de lieue d'Aurai, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 2000 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt un pays couvert, où l'on voit des terres en labeur, des prairies, & des landes.

Pluneret eſt un lieu célebre depuis le rétabliſſement de la Chapelle de Sainte-Anne, mere de la Sainte Vierge, au village de de Ker-anna. Cette Chapelle, bâtie dès les premiers temps de l'établiſſement du chriſtianiſme dans l'Armorique, avoit été détruite & ruinée par les Normands, dans le huitieme ou le neuvieme ſiecle; mais les payſans de l'endroit conſervoient, par tradition, le ſouvenir de la dévotion pratiquée par leurs ancêtres, d'autant plus facilement que leur village, nommé *Ker-anna*, leur rappelloit ſans ceſſe à la mémoire le nom de leur Patrone. L'exiſtence & l'antiquité de la Chapelle ſont d'ailleurs prouvées par la dépoſition d'Yves Nicolaſic, laboureur, du village de Ker-anna, & inventeur de l'image miraculeuſe de Sainte Anne; dépoſition fondée ſur la révélation que lui en fit l'aïeule de Jeſus-Chriſt, elle-même. Les révélations & les viſions de cet honnête & vertueux agriculteur ſe trouvent détaillées fort au long dans un petit livre intitulé, *la gloire de Sainte Anne*, fait par un Jéſuite de la Maiſon de Vannes, imprimé en 1682, & très-connu dans la province. Nous y renvoyons le lecteur pour ce qui concerne les apparitions de Sainte Anne, ſes converſations avec Nicolaſic, & autres miracles dont cette invention fut précédée, & qui ne ſont point de mon ſujet; je paſſerai à la découverte de l'image, à l'établiſſement de la Chapelle & de ſon culte.

Ce fut le 7 Mars 1625, que le bon Nicolaſic, déja averti par la Sainte, depuis près de deux ans, de l'exiſtence de cette image, rebuté par ſon Recteur, contrarié par les RR. PP. Capucins d'Aurai, qu'il avoit conſultés; & traité de fou & de viſionnaire par tous ceux auxquels il s'étoit adreſſé, pour la conſtruction de la Chapelle qu'il lui étoit ordonné d'édifier, prit enfin la réſolution de céder aux impulſions divines, & ſe rendit, accompagné de quatre voiſins, & précédé d'une lumiere miraculeuſe, au champ nommé *le Bocennu*. Quand ils y furent arrivés, la lumiere s'arrêta ſur un certain endroit, fit trois ſauts, & diſparut. Nicolaſic ayant dit à un de ſes compagnons de ſonder le terrein, celui-ci n'eut pas plutôt donné quatre à cinq coups de pelle qu'il ſentit de la réſiſtance. On alla chercher un cierge

benit, à la lueur duquel on découvrit une ſtatue demi-pourrie, & ſi défigurée que l'on ne ſçavoit ce que c'étoit. Cette ſtatue fut appuyée ſur le prochain foſſé, &, dès le lendemain, la découverte devint publique. La populace, dévote & curieuſe, vint en foule y faire ſes prieres & y répandre ſes offrandes, & dès les cinq & ſixieme jours, on vit des pélerins y accourir en ſi grand nombre, qu'un des coopérateurs à l'exhumation de l'image, crut devoir mettre à ſes yeux un eſcabeau & un grand plat d'étain, pour recueillir les offrandes. Tel fut l'autel ſur lequel l'image de la Sainte fut long-temps expoſée au culte & à la vénération des fideles: le Recteur de Pluneret, toujours incrédule, inſtruit de ce qui ſe paſſoit, envoya ſon Vicaire pour s'oppoſer à la nouveauté: le Vicaire, dans les mêmes principes, renverſa l'image, jetta, d'un coup de pied, le plat & les offrandes, maltraita Nicolaſic, & gourmanda les pélerins ſur leur ſuperſtitieuſe dévotion; mais il en porta bientôt la peine, ainſi que le Recteur: quant à Nicolaſic, ſans ſe troubler & ſans rien repliquer, il releva l'image & recueillit l'argent qu'il garda avec fidélité. Les choſes reſterent en cet état juſqu'au 3 de Mai, que les payſans de Ker-anna, voyant l'affluence des pélerins qui augmentoit de jour en jour, lui dreſſerent une cabane couverte de genet. Cependant, Sébaſtien de Roſmadec, Evêque de Vannes, inſtruit de ce qui ſe paſſoit, fit interroger, par des Prêtres, des Religieux, & des Magiſtrats, & interrogea lui-même le bon Nicolaſic, dont la franchiſe, les réponſes conſtamment uniformes & ſages, ſurprirent & convainquirent ſes interrogateurs. Après tous ces examens, l'honnête vieillard reçut enfin la permiſſion de bâtir une Chapelle; en attendant, il fit un Oratoire en planches, dans lequel on célébra la Meſſe, le jour que la premiere pierre fut poſée au nom de l'Evêque; c'eſt-à-dire, le propre jour de Sainte Anne, 1625. On aſſure qu'il ſe trouva trente mille ames à cette cérémonie; les offrandes, que l'on évalue, depuis l'invention juſqu'à cette époque, à près de 4000 écus, & qui ſe ſoutinrent toujours, mirent cette Chapelle en état d'être bientôt finie, & les RR. PP. Capucins la deſſervirent pendant près de deux ans; mais comme ce maniement d'argent ne s'accordoit pas avec leur inſtitut, on y fit venir des Religieux Carmes réformés, qui prirent poſſeſſion du ſanctuaire le 21 Décembre 1627. L'affluence des pélerins, preuve viſible de la ſainteté du lieu, s'y eſt toujours ſoutenue, & leurs libéralités ont mis les Religieux en état de changer la Chapelle en une très-belle Egliſe, très-riche, & très-bien décorée. Les murs ſont couverts d'une infinité

d'*ex Voto*, tribut de la reconnoiſſance des fideles, & témoignage non-ſuſpect de la quantité des miracles qui s'y ſont opérés journellement. Le tréſor de la ſacriſtie eſt rempli de reliques & autres préſents faits à l'Egliſe, parmi leſquels le plus précieux & le plus remarquable eſt une relique de Sainte Anne, donnée, en 1639, par Louis XIII, pour l'accompliſſement d'un vœu fait par la Reine, & auquel ce pieux Monarque attribua la naiſſance du Dauphin, depuis Louis XIV : elle fut préſentée par l'Evêque de Vannes & par le Préſidial de la même ville, & portée proceſſionnellement, dans le plus grand appareil, d'Aurai à Sainte-Anne.

Je ſuis bien perſuadé que les eſprits forts du ſiecle vont me traiter comme on traita le bon vieillard Nicolaſic, & tourner en ridicule le ſérieux de cette hiſtoire. Que m'importe ? La vérité n'en paroîtra pas moins belle aux yeux de ceux qui l'aiment, & les ſuffrages des ames pieuſes & honnêtes me dédommageront amplement des ſarcaſmes d'une philoſophie inſenſée. Les faits que je viens de rapporter ſont encore récents, & les preuves en ſont évidentes & nombreuſes. La Bretagne entiere a été témoin des miracles multipliés qui s'y operent ; &, ſi parmi ceux qu'on publie & qu'on a publiés, il s'en trouve quelques-uns qui paroiſſent très-douteux, il n'eſt pas moins certain qu'on ne peut raiſonnablement & ſans injuſtice, nier la certitude d'un grand nombre d'entr'eux, atteſtés par des perſonnes éclairées & dignes de foi.

La maiſon des Religieux eſt très-grande & très-commode, mais ſans magnificence. L'enclos & les jardins très-vaſtes, parfaitement bien entretenus, offrent les promenades les plus agréables & les plus diverſifiées. Les environs, remplis de marais & trop couverts de bois, ont rendu long-temps le ſéjour mal-ſain, & il y a apparence que l'on ne connoiſſoit pas le principe du mal, puiſqu'on n'y apportoit pas de remede. Enfin, les eſprits ſe ſont éclairés, & l'on s'eſt empreſſé de détruire cette ſource de maladie. On a deſſéché des marais, on a coupé & élagué des bois, & cette double opération a rendu l'air ſalubre & le ſéjour agréable. Il s'en eſt ſuivi un autre bien, les Religieux ont pris du goût pour les défrichements, goût utile & par la quantité de manouvriers qu'il fait vivre & par les productions de ce terroir ſi long-temps inculte ; enfin, des terreins qui ſans lui ſeroient encore des cloaques, commencent à prendre figure de campagne, & à rembourſer les Religieux des avances qu'ils ont faites. Je rendrai juſtice aux Peres Carmes, en diſant que leur

maiſon réunit à tant d'avantages une décence & une honnêteté qui la rendent auſſi reſpectable qu'elle eſt délicieuſe : auſſi eſt-elle le ſéjour le plus ordinaire des Provinciaux. Si la charité des Fideles a fait, dans le principe, toute leur fortune, & contribue encore à leur aiſance, ils n'en ſont point ingrats ; ils ſçavent rendre aux pauvres une grande partie de leur ſuperflu ; mais leurs aumônes faites avec connoiſſance de cauſes, & diſtribuées ſans éclat par les mains des Recteurs des Paroiſſes voiſines, ſoulagent ceux à qui elles ſont deſtinées, ſans devenir la proie de ceux qui peuvent travailler & auxquels on fournit de l'ouvrage. Il s'eſt formé, autour de ce Monaſtere, une eſpece de bourgade de merciers, qui ne laiſſent pas que de faire un débit aſſez conſidérable de joujoux d'enfants & de bagues de verre, qu'ils tirent de Saumur ; mais les deux articles de plus grande conſommation ſont les chapelets & les ſcapulaires.

En 1300, les manoirs de Ker-jouan & de Ker-ambaz, à N... de Couzquet : en 1400, Talhouet, à Jean Duſt ; le Leſtai, à Henri le Pariſy ; Ker-audren, à Olivier de Keraudren : en 1530, Coeſſal, à Alain de Coeſſal ; Ker-morinant, à Gilles Perro ; Ker-madio, à Gilles d'Aurai ; Ker-feyghant, à Raoul de Kerguyris.

PLURIEN ; ſur une hauteur ; à 6 lieues à l'Eſt-Nord-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché ; à 17 lieues de Rennes ; & à 4 lieues de Lamballe, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Jugon, & compte 600 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire eſt borné au Nord par la mer, qui couvre de ſes ſables une grande partie du terrein, à l'endroit qu'on nomme *la Bouche-d'Erquy* ; le reſte eſt fertile en grains de toutes eſpeces. La Vigne, moyenne-Juſtice, à M. de Beaucours ; la Ville-Roger, moyenne-Juſtice, à M. des Cougnets de l'Hôpital ; le Bois-Ripeaux, moyenne-Juſtice ; & Salle-Pique, moyenne-Juſtice, à N.... La maiſon noble du Lehen appartenoit, en 1400, à Pierre de Tremereuc, Chevalier, Seigneur du Lehen. Bertrand, ſon fils, épouſa Jeanne de Ploeuc en 1442 ; cette Terre a une haute-Juſtice qui appartient à M. de Tremereuc, de la même famille, qui poſſede auſſi le Pont-Joli, avec moyenne-Juſtice.

PLUSQUELEC ; à 14 lieues au Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché ; à 29 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Callac, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe releve du Roi, & reſſortit à Carhaix :

elle compte 3600 communiants, y compris ceux de Botmel & de Callanhuel, ses treves : la Cure est à l'alternative. La haute, moyenne & basse-Justice de Coetléan appartient à Madame du Loch. Ce territoire, plein de vallons & de monticules, borné au Sud par la riviere d'Hiere, offre à la vue des terres en labeur, des prairies, des arbres fruitiers, & des landes. La Seigneurie de la Riviere appartenoit jadis à Olivier du Gourvinec, Capitaine des Gardes du Duc de Bretagne, Jean IV; il épousa Marguerite de Malestroit, & mourut en 1403.

PLUSSULIEN; à 18 lieues à l'Est-Nord-Est de Quimper, son Evêché; à 23 lieues de Rennes; & à 1 lieue de Corlai, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Ploermel, & compte 1300 communiants : la Cure est à l'alternative. Des terres en labeur, des prairies, & beaucoup de landes; voilà ce que renferme ce territoire.

PLUSUNET; sur une hauteur; à 4 lieues au Sud-Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 30 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Lannion, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1800 communiants : la Cure est à l'alternative. Le Roi y possede plusieurs fiefs. Le château de Coetnizan, avec haute-Justice, appartenoit, en 1286, à Alain, Chevalier, Seigneur de Coetnizan; il passa ensuite à Jean de Kerprigent, qui le possédoit en 1450 : Jean, son petit-fils, épousa, en 1509, Catherine de Guébriand; Pierre, petit-fils de ce dernier, se maria, en 1565, à Denise Luday, de la maison de Goazirec; celui-ci eut un fils auquel il donna les dîmes appellées *grandes dîmes de Coetnisan*, dues par les habitants de Plusunet à la Seigneurie de Coetnisan. Ce château, qui passe pour un des plus beaux de la province, appartient présentement à M. de la Bourdonnaye de Mont-Luc. Ce territoire renferme des terres en labeur, & beaucoup de landes dont on pourroit tirer un meilleur parti.

PLUVIGNER; à 5 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 23 lieues de Rennes; & à 2 lieues d'Aurai, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse est une ancienne Châtellenie, qui releve du Roi, & compose l'ancienne Baronnie de Lanvaux : on y compte 4000 communiants; la Cure est à l'alternative. La Haye de Lanvaux, haute, moyenne & basse-Justice, aux Religieux de l'Abbaye de Lanvaux : Pluvigner, haute, moyenne & basse-Justice; Ker-ambourg, haute, moyenne & basse-

Justice ; le Val, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Président de Robien. En 1320, Hervé de Léon possédoit la Rue de Lohéac, avec son Parc & le fief de Guemené-Thebaë, qui avoit étang & moulin, le tout situé dans cette Paroisse : en 1420, le manoir de Ker-bâtard appartenoit à Guillaume de Keroualan ; Ker-osen, à Jean de Coetmagoer ; Ker-onnic, à Henri de Launay ; Ker-yangun, à Alain Talhouet ; Jégado, à Guillaume de Jégado ; Botevens, au Sieur de Peillac : le château de Moncan appartenoit, en 1480, à Jean Morin, qui comparut, en 1492, à l'arriere-ban de Languedoc ; Jean Morin, un de ses descendants, fut Gentilhomme ordinaire de la chambre & Maître-d'Hôtel du Roi Louis XIII. Ce territoire est arrosé des eaux de la riviere d'Aurai ; c'est un pays plat, où l'on voit des terres bien cultivées, des pâturages excellents, & des arbres à fruits pour le cidre.

POCÉ ; dans un fond, au bord de la riviere de Vilaine ; à 7 lieues à l'Est de Rennes, son Evêché & son ressort ; & à trois quarts de lieue de Vitré, sa Subdélégation. On y compte 600 communiants : la Cure est présentée par l'Abbé de Saint-Melaine de Rennes. Le territoire offre à la vue des terres en labeur, des prairies, & des arbres fruitiers ; c'est un terrein couvert. Il s'exerce une moyenne-Justice dans le bourg. Le château de Gazon appartenoit, en 1408, à Raoul Busson, Chevalier, Seigneur de Gazon, Chambellan du Duc Jean V, & Capitaine de Rennes, lequel eut un bras coupé en défendant son Maître, lors de l'attentat des Penthievres, qui firent ce Prince & son frere Richard prisonniers, au Pont de la Tourbade, le 13 Février 1419. Lorsque le Duc fut sorti de prison, il donna à Raoul Busson une rente de 500 liv. à prendre sur les domaines de Bretagne.

POILLEY ; sur une hauteur ; à 11 lieues au Nord-Est de Rennes, son Evêché ; & à 3 lieues de Fougeres, sa Subdélégation & son ressort : cette Paroisse releve du Roi, & compte 1000 communiants. La Cure est présentée par l'Abbé du Mont Saint-Michel. Des côteaux, des vallons, des terres très-bien cultivées, des arbres fruitiers, & autres : voilà ce que ce territoire présente à la vue. L'an 1050, Maine, Evêque de Rennes, donna l'Eglise de Poilley à l'Abbaye du Mont Saint-Michel, &, l'an 1119, Guillaume Epine donna le droit de Patronage de cette Paroisse à la même Abbaye ; depuis ce temps, les Moines en ont toujours été les Recteurs & les Présentateurs depuis que les Cures sont

gérées par des Prêtres séculiers. La terre & Seigneurie de Poilley fut érigée en Comté, l'an 1636, en faveur de Julien de Poilley.

POLIGNÉ; sur une hauteur, & sur la route de Rennes à Nantes; à 5 lieues & demie au Sud de Rennes, son Evêché, sa Subdélégation, & son ressort. On y compte 1200 communiants: la Cure est à l'alternative. Au mois de Juillet 1304, Robert Raguenel, Chevalier, Seigneur de Châtel-Ogé, donna les dîmes qu'il possédoit dans la Paroisse de Poligné, au Chapelain de Notre-Dame du Pilier, qu'il venoit de fonder dans l'Eglise Cathédrale de Rennes: à un demi-quart de lieue au Sud du bourg de Poligné, est une colline appellée le *Tertre-gris*, au bord de la riviere de Semnon. Quelques Naturalistes prétendent qu'il y eut jadis un volcan dans cet endroit; mais, selon toutes les apparences, ils se trompent, puisque aucun Historien n'en a fait mention. On trouve sur cette colline des pierres noires qui peuvent servir de crayon, & d'autres pierres de couleur de chair, les unes molles & les autres dures, qui ressemblent assez au tripoli. Celles qui sont dures, rendent un son égal à celui que rend la tuile bien cuite. Les Naturalistes, qui ont examiné ces différentes pierres dans l'endroit, ont cru y reconnoître l'organisation végétale, & ont décidé que cette matiere provenoit d'une grande quantité d'arbres engloutis en cet endroit; quoi qu'il en soit, ces pierres sont mêlées à une terre dans laquelle il se trouve du soufre, dont elle a la couleur, & des rochers parmis lesquels sont des grès feuilletés comme de l'ardoise fausse. La colline du Tertre peut avoir quatre cents soixante toises de longueur, sur deux cents soixante pieds de hauteur, depuis son sommet jusqu'au bas de la petite prairie dans laquelle est le lit de la riviere.

Poligné, Baronie, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de la Bourdonnaye de Mont-Luc; la Jurisdiction du Sel-des-Monts, à N.... Les maisons nobles sont: le Chêne-Blanc, à M. le Corsin; Chante-Loup, à M. de la Grignonnais; Coutance, à M. du Bois, Médecin; la Marche, à M. du Bois-Hamon. Des vallons, des côteaux, des terres bien cultivées & fertiles: voilà ce que ce territoire présente à la vue.

POMMELEUC; dans un fond; à 19 lieues au Sud-Ouest de Saint-Malo, son Evêché; à 15 lieues de Rennes; & à 1 lieue de Josselin, sa Subdélégation. Cette Paroisse, qui est une Commanderie de l'Ordre de Malte, ressortit à Ploermel, & compte

250 communiants : la Cure est présentée par l'Abbé de Saint-Jean des Prés : il s'exerce dans l'endroit une moyenne-Justice, qui ressortit au Comté de Josselin. Le territoire, qui est peu étendu, plein de vallons & de côteaux, est borné, au Nord, par la forêt de la Noué ; on y voit des terres bien cultivées, quelques petites landes, & des arbres à fruits.

POMMELVEZ ; à huit lieues au Sud de Tréguier, son Evêché ; à 26 lieues de Rennes ; & à 3 lieues & demie de Guingamp, sa Subdélégation : cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 900 communiants. La Cure est présentée par le Commandeur du Paraclet, Ordre de Malte, Seigneur de l'endroit, où il possede la Commanderie de la Feuillée, avec haute-Justice, qui s'exerce à Callac. Ce territoire offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, & des landes : le château de Coatcoureden, haute-Justice.

POMMERET ; dans un fond ; à 2 lieues de Saint-Brieuc, son Evêché ; à 18 lieues de Rennes, son ressort ; & à 2 lieues & demie de Moncontour, sa Subdélégation. On y compte 500 communiants ; M. le Duc de Penthievre en est le Seigneur : la Cure est à l'alternative. Ce territoire, qui est couvert d'arbres & de buissons, renferme des terres en labeur, fertiles en grains & lin, des prairies, & des landes très-étendues. Ourxigné, moyenne-Justice ; Limoelan, moyenne-Justice, qui s'exerce à Sainte-Anne ; Carlan, moyenne-Justice, *idem*, à M. le Noir de Carlan.

POMMERIT-JAUDI ; dans un fond, sur la route de Pontrieux à la Rochederien ; à 1 lieue de Tréguier, son Evêché ; à 30 lieues de Rennes ; & à 1 lieue & un quart de Pontrieux, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Lannion, & compte 1500 communiants : la Cure est à l'alternative. Le territoire renferme des terres en labeur, & quelques petites landes. La maison de Rocumelen appartenoit, en 1370, à Yves, Chevalier, Seigneur de Trogoff & de Rocumelen : Ker-saliou étoit possédé, dans le même temps, par Rolland de Kersaliou, compagnon d'armes de Bertrand Duguesclin, Connétable de France : cette maison a produit des hommes très-distingués.

POMMERIT-LE-VICOMTE ; à 4 lieues un quart au Sud-Sud-Est de Tréguier, son Evêché ; à 26 lieues de Rennes ; & à 1 lieue & demie de Guingamp, sa Subdélégation. On y compte 2700

communiants ; M. le Duc de Lorges en est le Seigneur, &, en cette qualité, présente la Cure, qui est un Patronage laïque. La Seigneurie du lieu est une ancienne Banniere, qui, dès le douzieme siecle, appartenoit aux Seigneurs du Châtelier. En 1451 & 1455, Jean du Châtelier, Vicomte de Pommerit, assista, en qualité de Chevalier Banneret, aux Parlements généraux, tenus par le Duc Pierre II. Cette Terre a une haute-Justice qui appartient à M. le Duc de Lorges. La Seigneurie de Montafilan a plusieurs fiefs dans ce territoire, dont le terrein, plat & couvert, est abondant en grains, foin, lin, & fruits ; les bois & les landes de Pommerit sont fort étendus. En 1500, le manoir de Kermillon appartenoit au sieur du Champ, Garde naturel du Vicomte de Pommerit, son fils. Le Reste-meur, aujourd'hui le Remeur, à Jean de la Lande ; Ker-gongar, à Vincent le Charpentier ; Kervenon, à Pierre Poences ; le Mouldan, au sieur du Vieux-Châtel ; Ker-bressellec, à Yves le Roux ; Bugily, à Jeanne le Roux ; le Rosmeur-en-Moisan, & Resmeur-en-Pellec, à Robert le Borgne ; Ker-boussa, à N....

PONT-CHATEAU ; gros Bourg, sur la route de Nantes à Vannes ; à 10 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de Nantes, son Evêché & son ressort ; & à 18 lieues de Rennes. On y compte 4000 communiants, y compris ceux de Sainte-Reine, sa treve : la Cure est à l'alternative. On trouve à Pont-Château une Subdélégation, & un marché tous les Lundis ; c'est une Seigneurie considérable, qui envoie aux États, comme Baronnie, mais elle n'a qu'une seule voix avec le Seigneur de Pont-Labbé. Pont-Château, haute-Justice, à M. le Comte de Menou, Seigneur de l'endroit, & Lieutenant de Roi à Nantes : le Crevi, moyenne & basse-Justice, à M. le Sénéchal de Ker-guisé ; Langle-Ruine, moyenne & basse-Justice, à M. Charette de la Coliniere.

L'an 1050, Jarnogan, Seigneur de Pont-Château, fit une donation au Prieuré de Saint-Cyr de Nantes, connu aujourd'hui sous le nom de Saint-Léonard.

Benoît, Evêque de Nantes, donna, en 1080, l'Eglise de Pont-Château au nommé Rodoald, avec tous les droits qu'il avoit dans cette Paroisse, malgré la défense du Concile tenu à Rome en 1049, lequel désapprouve & condamne des donations semblables, faites à des laïques. Rodoald, étant tombé malade, eut envie de se faire Moine, selon la folie du temps, dans l'idée que cela seul suffiroit pour expier toutes les fautes qu'il avoit pu faire ;

mais comme il falloit beaucoup d'argent pour avoir la consolation de mourir avec un froc, il n'eut d'autre parti à prendre que celui de donner son Eglise de Pont-Château à l'Abbaye de Marmoutier. On ne refusa pas son présent, & le capuchon monacal lui fut sur le champ accordé. De pareilles bévues peignent très-bien les mœurs de ces temps d'ignorance, & nous montrent jusqu'où peut aller une aveugle dévotion. Rodoald avoit une femme, & un fils à la mamelle, & il aima mieux laisser ces deux foibles créatures dans la plus affreuse indigence, que de mourir hors du cloître; il se contenta de les recommander à Benoît, Evêque de Nantes, son bienfaicteur, qui eut lui-même la foiblesse de consentir à cette donation insensée & cruelle. Dès que Rodoald fut mort, Bernard, Abbé de Marmoutier, se rendit à Nantes, chez les Moines de son Ordre, qui y demeuroient alors, dans la Paroisse de Sainte-Radegonde; l'Evêque Benoît, ayant appris l'arrivée de cet Abbé, lui parla, & l'engagea à pourvoir au besoin de la veuve & du fils du donateur; mais celui-ci le refusa, & dit très-positivement & *très-monastiquement*, qu'il n'en feroit rien. Quelque temps après, il partit pour prendre possession du riche héritage qu'on lui avoit si mal-à-propos laissé. Heureusement le Baron & les autres Seigneurs des environs, qui se trouverent à cette prise de possession, lui représenterent avec tant de force qu'il étoit juste qu'il fît subsister cette malheureuse famille, que, cédant à leurs importunités, peut-être plutôt qu'à la justice, il consentit de donner l'habit de Moine à l'enfant lorsqu'il seroit en âge, & que, s'il vouloit rester dans le monde, il pourvoiroit à ses besoins. Depuis ce temps l'Eglise de Pont-Château est restée aux Moines de Marmoutier, qui en ont toujours perçu les dîmes, qui produisent, année commune, au moins cent tonneaux de grains: il faut pourtant avouer qu'ils en abandonnent la cinquieme partie au Recteur. Après cela, qui ne loueroit pas leur générosité? L'an 1116, Josselin, Seigneur de la Rochebernard, donna au Prieuré de Pont-Château, la troisieme partie des dîmes de son fief de Plaisance. L'an 1125, Olivier, Seigneur de Pont-Château, fils de Jarnagon; Savary, Seigneur de Donges; & quelques autres Seigneurs, accompagnés d'une troupe de brigands, se rendirent à Redon, & pillerent les vassaux des Moines de Saint-Sauveur. Le Duc Conan III envoya contre ces Seigneurs, des troupes qui les presserent si fort qu'ils furent obligés de se réfugier dans l'Eglise de l'Abbaye, où ils se crurent en sûreté; mais ils se tromperent, l'Eglise fut bloquée, & les assiégés, pressés par la faim, se virent contraints

de se rendre prisonniers; ils furent conduits à Nantes, & enfermés dans le château du Bouffay, où ils resterent jusqu'en 1127 : ce fut à cette occasion que le Duc fit raser le château de Donges. Olivier de Pont-Château, qui avoit été excommunié, ne put recevoir l'absolution, ni s'accommoder avec les Moines de Redon, qu'en se dépouillant, en leur faveur, de sa terre de Ballac, située dans la Paroisse de Pierric, terre qui depuis a formé un riche Prieuré, dont jouissent les Bénédictins de Redon; cette cérémonie se fit avec la plus pieuse formalité, aux pieds des autels, le 24 Octobre 1127. L'an 1132, Olivier, plus irrité que jamais contre les Moines de Redon, pilla les possessions qu'ils avoient dans la Paroisse de Moais, où il leur causa un dommage qui fut évalué à environ 500 sols. Brice, Evêque de Nantes, lança aussi-tôt contre lui les foudres de l'excommunication, que le coupable ne put faire lever que par la donation qu'il fit de la terre de Brengoen, qui étoit à peu de distance de celle de Ballac. L'Ecrivain qui rapporte ce fait, assure qu'Olivier ne voulut plus s'exposer une troisieme fois à mériter la disgrace de ces Religieux.

L'an 1189, Eudon de Pont-Château, voulant réparer les injures qu'il avoit faites aux Moines de Marmoutier, qui desservoient alors l'Eglise de Pont-Château, & se réconcilier avec eux, les exempta de plusieurs droits qu'ils devoient à sa Seigneurie, particuliérement des quatorze sols de rente qu'ils lui devoient pour le droit de pêche dans la riviere, & leur donna de plus un clos de vignes & deux pieces de terre qui dépendoient de sa Seigneurie. L'an 1225, la terre de Pont-Château passa à la maison de Rohan, d'où sortirent les Seigneurs de Pont-Château. L'an 1236, Constance, Dame de Pont-Château, fille d'Eudon de Pont-Château, fit plusieurs dons à l'Abbaye de Blanche-Couronne. Autrefois, pour honorer les morts, on allumoit des lampes sur leurs tombeaux; Eudon de Pont-Château en fonda une, en 1258, dans l'Eglise de l'Abbaye de Blanche-Couronne, pour brûler, jour & nuit, devant la sépulture de son pere, qui y étoit inhumé. On avoit encore, en ce temps, la coutume de mettre dans les tombeaux des pots avec du charbon allumé & de l'encens; on en trouve plusieurs preuves dans l'histoire. Durand remarque que cet usage n'étoit pas général.

L'an 1274, Nicole, Dame de Lesquern, donna au Prieuré de Pont-Château les deux tiers des dîmes & des prémices qu'elle avoit dans son domaine de Pont-Château & de l'Ecran, avec

un champ & un manoir qui y étoit joint. Guillaume de Lesquern, son fils, ratifia cette donation, & y ajouta onze sols six deniers de monnoie courante, de rente. L'an 1290, le Seigneur de Clisson étoit Seigneur de Pont-Château.

Pierre de Rohan, Baron de Pont-Château, mourut en 1518, & fut inhumé aux Cordeliers de Rennes; ce Seigneur avoit fait son testament dans la maison de la Thebaudais, le 12 Juin, & confirmé le 22 suivant; il porte qu'il sera dit dix mille Messes basses, & qu'on fera, à deux mille pauvres, le jour de son service à Pont-Château, une aumône d'un liard à chacun, si tant est que le nombre compétent puisse s'y trouver; il fonda, par ce même testament, dans l'Eglise de cette Paroisse, une Messe quotidienne, à Diacre & sous-Diacre, laquelle doit être chantée par six Prêtres & quatre Chantres; il assigna une rente annuelle de 72 liv. monnoie courante, à prendre sur la Baronnie de Pont-Château.

L'an 1625, René de Cambout, Marquis de Coislin, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, acquit la Baronnie de Pont-Château, & épousa Françoise Duplessis, tante du Cardinal de Richelieu, de laquelle il eut deux fils; l'aîné, nommé Jean, fut Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant de Roi en Bretagne, & Gouverneur des ville & château de Brest.

Au mois de Juillet 1709, Louis-Marie Grignon de Montfort, un des grands Missionnaires de son temps, fit à Pont-Château une mission, qui est regardée comme une des plus fameuses qu'il ait faite dans la province; cet Ecclésiastique zélé, voulant faire construire un Calvaire, exhorta le peuple à le seconder dans son dessein : tout le monde s'y prêta avec joie, & l'endroit pour la construction de ce Calvaire fut choisi dans une lande, à une demie lieue à l'Ouest-Nord-Ouest de Pont-Château, sur une petite éminence, d'où l'on découvre 7 à 8 lieues de pays. A la voix du Missionnaire, les habitants de la campagne se rendirent en foule pour travailler aux fossés qui étoient nécessaires pour empêcher les bestiaux d'approcher de la croix qu'on vouloit planter; ce Missionnaire, voyant la grande quantité de peuple qui venoit travailler à cet ouvrage, forma un plus grand projet; il fit creuser de grandes douves, qui avoient cinq cents pieds de circonférence, sur vingt pieds de largeur, & autant de profondeur dans œuvre; les terres provenant du creusemeut de ces douves furent amoncelées pour faire une montagne. On employa quinze mois à ce travail; les gens de la campagne y venoient

de douze à quinze lieues à la ronde, hommes, femmes, garçons, & filles; il y avoit ordinairement trois cents personnes à travailler par jour, & chacun y apportoit des provisions & des instruments. Le saint Missionnaire, pour augmenter leur activité, se mettoit à leur tête, & béchoit comme eux, en chantant des cantiques, qu'ils répétoient; enfin, on parvint à faire une montagne de cent quarante pieds de large, sur environ quatre-vingt de haut, sur le sommet de laquelle le Missionnaire planta trois grandes croix d'une hauteur considérable; celle du milieu avoit quarante-un pieds trois pouces de hauteur; l'arbre qui servit à cette croix, étoit un châtaignier qui appartenoit à un paysan des environs. Le Missionnaire, qui lui avoit écrit plusieurs fois, sans recevoir de réponse, prit le parti d'aller lui-même le trouver, accompagné de deux charpentiers; & ayant, par son éloquence, arraché un léger consentement, il fit sur le champ couper cet arbre, & le fit traîner, par vingt-quatre bœufs, au Calvaire; c'étoit peut-être le plus bel arbre qu'il y eût dans tout le Comté Nantais, & même dans la province. Louis-Marie Grignon vouloit faire bâtir quinze Chapelles autour de ce Calvaire, dans lesquelles auroient été représentés, de grandeur naturelle, les quinze mysteres du Rosaire; trois étoient déja bâties, lorsque le Roi Louis XIV, craignant que cet endroit ne devînt, dans la suite, une citadelle avantageuse à la rebellion, ordonna de détruire ce Calvaire. En conséquence des ordres de la Cour, les Paroisses du voisinage furent commandées pour démolir ce qui leur avoit coûté tant de peine à construire. On voit encore les restes de ce Calvaire, qui annoncent que c'étoit une grande entreprise.

Lettres-patentes sur Arrêt du Conseil, de l'an 1774, portant établissement de six foires, par an, à Pont-Château, en faveur de M. le Comte de Menou. Le territoire de Pont-Château offre à la vue des terres de la meilleure qualité, des prairies excellentes, & une quantité prodigieuse de landes dont le sol paroît mériter les soins du cultivateur : on y voit plusieurs bois taillis assez grands; celui qu'on nomme *la forêt de la Magdeleine* est le plus étendu.

PONTCROIX; gros bourg, dans un fond, sur la route de Quimper à Audierne; à 6 lieues un quart à l'Ouest-Nord-Ouest de Quimper, son Evêché; à 46 lieues de Rennes. On y compte 760 communiants. L'Eglise Collégiale de Pontcroix fut fondée

par les Seigneurs du lieu. Le Marquiſat de Pontcroix ou de Roſmadec a une haute-Juſtice qui reſſortit au Préſidial de Quimper. On y remarque, en outre, une Subdélégation, un marché par ſemaine, & huit foires par an. L'hiſtoire fait une mention ſi honorable de la maiſon de Roſmadec qu'on peut la regarder comme une des plus illuſtres de la province, tant par les grands hommes qu'elle a produits, que par ſon ancienneté & ſes alliances avec la maiſon Royale, les maiſons de Luxembourg, de Léon, de la Trimouille, de Montmorenci, & autres. L'an 1191, la Terre & Seigneurie de Roſmadec appartenoit à Rivalon de Roſmadec, qui fit pluſieurs donations à l'Abbaye de Landevenec, du conſentement de ſon épouſe. Hervé, leur fils, accompagna le Duc Pierre de Dreux au voyage de la Terre-Sainte, l'an 1235. Jean de Roſmadec, Chambellan du Duc Jean IV, l'accompagna, en 1383, en Flandres, où le Prince Breton ſe rendit, avec deux mille lances, pour donner du ſecours au Roi de France contre les Anglais. Bertrand de Roſmadec, fils de Guillaume, Seigneur de Roſmadec, & de Marguerite du Châtel, ſa ſeconde femme, fut Conſeiller & Aumônier du Duc Jean IV, & Evêque de Quimper, en 1416. Jean de Roſmadec comparut, en qualité de Chevalier Banneret, au Parlement du Duc, aux années 1451, 1455, & 1462. Le 19 Février 1505, Jean, ſon petit-fils, épouſa dans le château de Blois, en préſence du Roi Louis XII & de la Reine Anne, Jeanne, Dame de la Chapelle & de Molac; Jeanne de Roſmadec, ſa ſœur, épouſa Vincent, Sire de Plorec; Tangui de Roſmadec épouſa, en 1561, Marguerite de Beaumanoir; Jacques de Roſmadec, ſon frere, épouſa Jeanne de Montboucher; Alain fut Vice-Amiral de Bretagne; Guillaume, ſon fils, Gentilhomme de la chambre du Roi, en 1579, fut pourvu de la charge de Grand-Maître des Eaux & Forêts de Bretagne. La Terre & Seigneurie de Roſmadec fut érigée en Marquiſat, l'an 1608, en faveur de Sébaſtien de Roſmadec, Baron de Molac. Ce Marquiſat fut continué & confirmé ſous le nom de *Pontcroix*, par lettres-patentes du mois de Février 1719, enrégiſtrées en la Chambre des Comptes de Bretagne, en faveur de René-Alexis le Sénéchal, Comte de Carcado, Lieutenant général des armées du Roi. Sébaſtien de Roſmadec, fils de Jean de Roſmadec, Seigneur du Pleſſis-Joſſe, fut pourvu de l'Abbaye de Paimpont, puis de l'Evêché de Vannes, en 1624. Sébaſtien de Roſmadec épouſa Françoiſe de Montmorenci. Charles fut Evêque de Vannes, puis Archevêque de Tours. Sébaſtien, Lieutenant général en Bretagne, fut nommé, au mois de

Décembre 1665, Gouverneur des ville & château de Nantes; il épousa Renée Budes, Marquise du Sacei, & mourut en 1693. Sébastien de Rosmadec lui succéda au Gouvernement de Nantes, & mourut en 1700. L'an 1681, Marie-Anne de Rosmadec épousa Alexis le Sénéchal, Comte de Carcado, Lieutenant général des armées du Roi, auquel elle porta les riches domaines de sa maison. Le Marquisat de Pontcroix fut acquis, en 1756, par Madame la Comtesse de Forcalquier, qui possede cette Seigneurie avec haute, moyenne & basse-Justice.

En 1400, le manoir de Ker-argant appartenoit au Sieur de Pretanroux; Ker-balanech & Ker-ouant, à Jean de Penquilly: Loz-coz-gan & Ker-guenec, au Sieur de Kerharo; Ker-vesech, à Alain du Fou; Ker-levesque & Ker-ronrech, à Adelise de Kerlogan; Ker-erouet, à Jean de Saint-Juzel, Sieur de Kererouet; Ker-guillio, à Jean Molien, Chevalier, Sieur de Kerguillio; Naligien-sans-peff, à Vincent de Ploeuc: la haute, moyenne & basse-Justice de Lezouach, à M. Mascarene de la Riviere.

PONTIVI; par les 5 degrés 17 minutes 50 secondes de longitude, & par les 48 degrés 4 minutes 10 secondes de latitude; à 11 lieues de Vannes, son Evêché; & à 20 lieues de Rennes. On trouve à Pontivi une Subdélégation, une brigade de Maréchaussée; deux Postes, l'une aux lettres & l'autre aux chevaux; une Paroisse dont la Cure est à l'alternative; les Couvents des Récollets, des Ursulines, & un Hôpital. Cette ville est renommée par son commerce en grains, fil, toiles, chevaux, bestiaux, & autres marchandises de toutes especes. Les marchés, qui sont considérables, sont les lundi & jeudi de chaque semaine; il s'y tient tous les ans trois principales foires, aux mois de Mars, Juin, & Octobre. A ces foires, qui duroient autrefois jusqu'à huit à dix jours, se rendent des Négociants des provinces adjacentes, & des Marchands des villes voisines. La Communauté de ville, érigée par lettres-patentes, a acheté, à ses frais, toutes les charges municipales, fors celle de Lieutenant de Roi; & perçoit les droits des anciens & nouveaux octrois qui sont ses deniers patrimoniaux. Pontivi est, pour ainsi dire, le centre de la province, dont les principales villes y aboutissent par huit grandes routes: c'est le premier Siege de la Duché-Pairie de Rohan, qui a un usement particulier de son nom. De ce premier Siege, qui ressortit directement au Parlement, relevent cinq membres particuliers, qui sont: Loudéac, la Cheze, Rohan, la Trinité, & Goarec;

Goarec ; outre environ ſoixante Juriſdictions inférieures, tant en proche qu'arriere-fiefs. M. le Duc de Rohan, Seigneur de l'endroit, y poſſede un château entouré de douves ſeches, & flanqué autrefois de quatre tours, dont une a été démolie.

Saint Joſſe, Moine, frere de Judicaël, Roi de Bretagne, mourut, en odeur de ſainteté, le 13 Décembre 660, dans l'Abbaye ou Monaſtere de Pontivi. Ce Monaſtere étoit la ſeule maiſon qu'on vît alors à Pontivi : cet endroit dépendoit, en ce temps, de la Paroiſſe du Cohazé, dont Pontivi eſt encore treve aujourd'hui ; mais le Cohazé n'eſt plus regardé comme une Paroiſſe, on y célebre ſeulement la Meſſe les jours de Dimanches & Fêtes. Le château des Salles, ſitué ſur la riviere de Blavet, à Pontivi, eſt le premier édifice qui a formé cette ville, après l'Abbaye dont je viens de parler. Il faut que ce château ſoit bien ancien, puiſqu'on trouve dans les archives de la Principauté de Guemené, qu'il ne coûta que ſoixante-douze deniers pour la main d'œuvre de ſa conſtruction ; le ſurplus ſe fit par corvée.

L'an 1457, Alain, Vicomte de Rohan, voulant fonder un Monaſtere de Freres Mineurs Obſervantins, leur donna & tranſporta, le 9 Novembre de la même année, le lieu & l'emplacement qui fut autrefois *le Châtel de Pontivi*, près ladite ville, nommé & notoirement appellé *les Salles*, avec deux pieces de terres en parc & courtil, les jardins, & le droit de pêche dans la riviere de Blavet, à la charge auxdits Religieux de lui donner cent anguilles par an ; droit qu'il ſe réſerva pour lui & ſes ſucceſſeurs. Pour dédommager le Curé de Pontivi du préjudice qui pouvoit réſulter de cette fondation, le Vicomte, par un autre acte du 17 Octobre précédent, lui abandonna & lui permit d'annexer à ſa Paroiſſe la Chapelle & Chapellenie de la Magdeleine, ſituée à la ſortie de Pontivi, dans la partie méridionale, avec le droit de patronage & de préſentation ; les dépendances & iſſues de ladite Chapelle ; le lieu angulaire y atteignant, ſur le grand chemin qui conduit de Pontivi à Vannes ; & un pré nommé en breton *prat en Recevour*, (le pré au Receveur.) Ce Couvent, qui avoit été fondé en faveur des Freres Obſervantins, eſt aujourd'hui poſſédé par les Peres Récollets, qui en prirent poſſeſſion en 1632, en vertu d'un Arrêt de la Cour du Parlement de Bretagne.

Le château de Pontivi, qui avoit été ruiné par les guerres, fut rebâti à neuf en 1485 : par lettres du Duc François II, données à Nantes le 16 Décembre 1486, il eſt permis à Jean, Vicomte de Rohan, de rétablir le guet dans ſon château de Pontivi. Ces

lettres furent approuvées & confirmées par le Roi Charles VIII, le 23 Décembre 1491.

En 1633, les Dames Urſulines de Ploermel propoſerent une fondation d'un Monaſtere de leur inſtitut, près la ville de Pontivi. Elles obtinrent de N.... le Mouenne & ſon épouſe, Sieur & Dame de Saint-Julien, le lieu, métairie, & dépendances de Toulboubou, dans l'Evêché de Quimper, au Nord & à peu de diſtance de Pontivi, au delà d'un ruiſſeau qui ſépare ledit Evêché de Cornouailles de celui de Vannes, & traverſe une partie de l'enclos des Récollets. Ce lieu de Toulboubou n'étant point commode pour les Dames Urſulines, tant à raiſon de la proximité de la riviere, que par les dangers que couroient les jeunes filles qui venoient à leur Ecole, en paſſant le ruiſſeau de ſéparation, elles obtinrent de Jean Bernard & femme, le lieu, maiſon, & dépendances de Saint-Joly, près la Chapelle de la Magdeleine. Il falloit pour cela le conſentement du Seigneur de Rohan & celui de la Communauté de ville de Pontivi, qui s'aſſembla, à ce ſujet, le 29 Octobre 1633. Le Recteur de la Paroiſſe, citoyen zélé & déſintéreſſé, déclara non-ſeulement trouver l'établiſſement propoſé, utile pour le bien public, mais qu'il conſentoit encore que la Chapelle de la Magdeleine, qui avoit été abandonnée à ſa Cure, en 1456, par le Vicomte de Rohan, fût accordée pour ce nouvel établiſſement des Dames Urſulines; en conſéquence, il déclara ſe démettre, en leur faveur, de tous droits & profits particuliers qui lui appartenoient en icelle, en qualité de Recteur, ſous le bon plaiſir toutefois du Seigneur Evêque de Vannes, & de la ville & Communauté de Pontivi. C'eſt à cette époque qu'il faut fixer l'établiſſement des Dames Urſulines, qui, depuis ce temps, ont agrandi leur clôture, par l'acquêt de différents terreins circonvoiſins.

L'hiſtoire fait rarement mention de Pontivi, & nous en ſommes d'autant plus ſurpris, que les veſtiges qui reſtent de ſes murs prouvent évidemment que cette ville étoit très-forte. On y remarque quatre portes principales.

A trois lieues de diſtance de Pontivi, dans le territoire de la Paroiſſe de Bieuzi, eſt un village nommé *Caſtenec*. Les habitants ont des franchiſes, mais, en reconnoiſſance, ils ſont obligés, chaque année, d'apporter à Pontivi, la veille du premier Mai, aux Officiers du Seigneur de Rohan, une tête de chevreau, dans un plat qui doit être d'argent. Cette preſtation s'exécute exactement.

L'Hôpital, qui eſt ſous la direction des Filles de Saint-Thomas

de Villeneuve, fut fondé par la maiſon de Rohan, dans le fauxbourg d'Outreleau, & bâti aux frais des habitants.

PONT-LABBÉ; petite ville avec port de mer; à 3 lieues & demie au Sud-Sud-Oueſt de Quimper, ſon Evêché; à 42 lieues de Rennes : c'eſt une treve de Ploubanalec. La haute-Juſtice de l'endroit appartient à M. de Perebaud, de Saint-Malo. On trouve à Pont-Labbé un Couvent de Carmes & une Subdélégation. Il s'y tient un marché tous les jeudis, & ſept foires par an. La Seigneurie de Pont-Labbé eſt conſidérable, elle envoie aux Etats, mais elle n'a qu'une voie avec celle de Pont-château, parce que les deux enſemble ne font qu'une Baronnie, qui ont voie à l'alternative.

L'an 1372, Hervé, Seigneur de Pont-Labbé, fonda une Chapelle dans le château de ce nom. Cette fondation fut approuvée par l'Evêque de Quimper, le 3 Septembre de la même année. Le 4 Mai 1383, le même Hervé & Peronnelle de Rochefort, ſon épouſe, fonderent le Couvent des Carmes de Pont-Labbé, & lui donnerent la maiſon de Ker-anguen, ſiſe entre le marché au bled & la mer, avec toutes ſes dépendances, à condition que ces Religieux célébreroient, à perpétuité, à l'heure de Prime, une Meſſe pour le repos de l'ame des Fondateurs, & les recommanderoient ſolemnellement aux prieres, les Dimanches & Fêtes.

Le 2 Septembre de la même année, Hervé de Pont-Labbé, & Hervé de Trevaloët firent ſerment de fidélité au Duc, pour la garde du fort château de Pont-Labbé, ſous l'obéiſſance de ce Prince. L'an 1588, la petite ville de Pont-Labbé fut aſſiégée & priſe par les troupes du Roi Henri III; elle appartenoit alors au Duc de Mercœur, qui y avoit mis une bonne garniſon.

PONTRIEUX; petite ville ſituée à l'embouchure de la riviere de Trieuc; à 2 lieues un quart de Tréguier, ſon Evêché; à 28 lieues de Rennes : cette ville a deux Egliſes, c'eſt une treve de la Paroiſſe de Quimper-Quezennec; on y compte 1500 habitants. On y trouve un port de mer où les barques de quatre-vingt tonneaux peuvent arriver; on prend dans ce port douze à quinze cents ſaumons par an : cette riviere prend ſa ſource d'un étang près l'Abbaye de Coat-ma-Louan, & ſe perd dans la mer. Son entrée & celle de Houel étoient autrefois défendues par un

château nommé *Fniaudour*, parce qu'il eſt ſitué entre ces deux rivieres; il appartient à M. de Coëtrieux, comme Seigneur de Pontrieux: cette ville eſt très-ancienne, & eſt connue dans l'hiſtoire pour avoir été & être encore l'entrepôt de Guingamp; elle eſt bâtie au pied du château de Châteaulin, qui la défendoit, & a été deux fois aſſiégée & priſe, avec ce château, par les Anglais, qui les brûlerent & détruiſirent en entier la derniere fois. Cinq grandes routes arrivent en cette ville, où il ſe tient un marché, le Lundi; il eſt très-conſidérable pour les bleds, mais ſur-tout pour le fil; depuis 20 ſols juſqu'à 9 liv. la livre, il s'en vend communément pour vingt à trente mille liv. par chaque marché; il ſe tient trois foires célebres par an: à celle du 14 Septembre, on y vend beaucoup de poulains de ſix mois à un an, qui ſont preſque tous enlevés par les habitants de l'Evêché de Quimper. Le Commerce conſiſte en plus de cent mille livres par an, en vente de graine de lin en barils, venant du Nord, & qui ſe vendent au mois de Mai; en froment & autres ſortes de bleds; en lin en verges, fil, & toiles. La ville eſt partagée en deux principaux fiefs, dont celui de Pontrieux appartient à M. de Coëtrieux, Préſentateur de la Paroiſſe de Quimper, ſur laquelle eſt ſitué un Bénéfice de 6000 liv. de revenu. Ker-loet, Ker-goc-Ker-bois de la Roche, moyenne-Juſtice, à M. de Langle; Ker-riou, haute-Juſtice, à M. de Treſſan Gonidec; Ker-navalet, haute-Juſtice, à M. de Coëtrieux; Châteaulin-ſur-Trieux, avec titre de Baronnie d'Avaugour, & titre de Comté de Goello, à M. le Prince de Soubiſe; la Roche-Jagu, haute-Juſtice, à Madame de Treſſan; Ker-cabin-Troniou-Toupin, moyenne-Juſtice, à M. de Stapleton; Ker-icuf-le-héau, haute-Juſtice, à M. de Kerguezec; Liſquilly-Briantel, haute-Juſtice, à M. de Keriſac; Ker-hoz-poirier, haute-Juſtice, à M. de Caradeuc, Procureur-général du Parlement; Ker-ouarn-Coatalec, moyenne-Juſtice, à M. Lepelletier; Coat-Canton, haute-Juſtice, à M. du Brieuc. Il y a auſſi une Subdélégation.

Le 19 Août 1773, cette Ville a eſſuyé une crue d'eau qui emporta pluſieurs maiſons, avec ſon pont, l'eau ayant monté de douze pieds au deſſus de ſon niveau ordinaire. Le 3 Avril 1777, elle eſſuya un incendie qui conſuma toute la rue des Galleries. Le 25 Janvier & 20 Juillet 1778, elle eſſuya encore deux nouvelles crues, qui ont répété tous les ravages de la premiere, & on les attribue à l'encombrement du lit de la riviere entre les deux moulins.

PORDIC ; petite ville, dans un fond, au bord de la mer ; à 1 lieue & demie au Nord-Nord-Oueſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché, ſa Subdélégation, & ſon reſſort ; à 21 lieues & demie de Rennes. On y compte 3000 communiants : la Cure eſt préſentée par l'Abbé de Beauport, & deſſervie par un Moine de cette maiſon : la haute-Juſtice de l'endroit appartient à M. le Duc d'Aiguillon, Seigneur, Baron de Pordic : cette Seigneurie eſt un ancien fief de Hautbeſt, qui appartenoit, en 1030, à Eudon, Comte de Penthievre, de la Seigneurie duquel elle dépendoit ; elle en fut démembrée, & appartint ſucceſſivement aux maiſons de Châteaubriand, de la Jaille, de la Porte, & Dandigné : elle fut achetée par les Seigneurs de Brehand-Moron, & elle a été portée dans la maiſon de Richelieu, par Marie-Félicité de Brehan, qui épouſa, en 1740, M. le Duc d'Aiguillon, Pair de France, &c.

On remarque, dans cette Paroiſſe, un monument très-ancien ; c'eſt un camp, que l'on prétend avoir été conſtruit par Céſar ; il eſt ſitué avantageuſement, bien fortifié, & de figure triangulaire : à l'un des bouts, on voit encore les veſtiges d'une tour, qu'on nomme la *Tour de Céſar*. Pendant long-temps on y alluma un fanal pour la ſûreté de la navigation. Les cultivateurs ont trouvé & trouvent encore, par fois, des médailles, des pieces d'argent, & des armes Romaines, dans les ruines de cette Place. Il ſeroit à ſouhaiter que quelque curieux, ſçavant dans la ſcience des médailles, ſe donnât la peine de faire des recherches qui ſeroient ſans doute utiles à notre hiſtoire.

En 1500, le manoir de la Ville-Audren, à Jean du Bois-Billy ; la Ville-Sapron, à N... ; Teſtel, à François Taunegouet, Sieur de la Hacque-Morvie ; la Ville-Papavet, à Demoiſelle Catherine Robin, veuve de Pierre Courneſt ; Lanoé, à Guillaume de Lanoé ; la Ville-au-Veneur, à Olivier le Veneur ; le Chat, le Pré-Orchand, la Ville-Gléen, la Ville-Raoul, la Ker-ſaint, & Higonay, à N.... Ce territoire renferme des terres très-fertiles, bien cultivées, & de gras pâturages.

PORHOET ; pays conſidérable, au dioceſe de Saint-Malo, & compris au centre de la Bretagne, dans la partie de cette province qui reçut le plus tard ou retint le plus long-temps le nom de *Donmonie*. On ſçait que cet ancien Comté, berceau de la maiſon de Rohan, étoit une Juveignerie du Duché de Bretagne. Joſſelin en

eſt la Capitale, & j'ai rendu compte, à l'article de cette ville, des plus intéreſſantes particularités hiſtoriques & politiques concernant le *Porhoët*. Ce mot dérive, par adouciſſement, du Breton, *Pontre-coët*, qui ſignifie *pays au delà des bois*. (Voyez le Gloſſaire de Lobineau, & les Notes critiques de Morice & de Gallet.) En effet, le territoire de ce nom eſt preſque entouré de forêts; je ne donnerai pas ici la liſte des cinquante-deux Paroiſſes & treves qui le compoſent, ou qui en relevent; on les trouvera dans leur rang alphabétique. Aux Offices ou Plaids, ſont tenus de ſe préſenter en perſonne, ou par Procureur, les Seigneurs de Merdrignac, du Motais, du Bois de la Roche, de la Chapelle-Serent, de Callac, de Vaucouleur, de Maugrenier, de Coueſlo. Ce Comté paſſa, par alliance, dans la maiſon de Fougeres, en 1231; dans celle de Luſignan, en 1253; il vint, par legs ou confiſcation, au Roi de France, en 1307 & 1312; fut donné au Comte d'Alençon, Prince du Sang, en 1328; vendu au Connétable de Cliſſon, en 1370 & 1373; il rentra dans la maiſon de Rohan, en 1408, (le Vicomte Alain VIII, héritant du Connétable, ſon beau-pere;) il paſſa, en 1645, dans la maiſon de Chabot, qui le poſſede encore. Le canton qui le forme n'eſt pas riche, & a le défaut des pays de petite culture, où beaucoup de bras n'exploitent que peu de terres; l'uſance ou l'uſement propre à ſept ou huit Paroiſſes ou treves de ce Comté, renferme trois articles. Le premier, un partage des terres roturieres entre roturiers; en ſucceſſion directe, les cohéritiers mâles, en quelque nombre qu'ils ſoient, emportent les deux tiers, & les filles le tiers. Les Nobles ne ſont pas aſtreints à cette loi, & ſuivent la coutume générale. Le ſecond; en ſucceſſion collatérale entre perſonnes roturieres, & pour héritages de même qualité, les mâles ſuccedent les uns aux autres, à l'excluſion des filles, & les filles pareillement héritent les unes des autres, à l'excluſion des mâles. Le troiſieme; les acquêts non-appropriés, & les meubles, ſe partagent également entre les mâles & les filles: on voit par-là que les Comtes de Porhoët exerçoient le pouvoir légiſlatif, mais toujours avec l'attention de reſpecter les droits des Nobles, leurs pairs ou leurs premiers vaſſaux. Les Barons de Léon, dit Morice, lors de leur conteſtation ſur la prééminence avec les Barons de Vitré, négligerent, faute de lumiere, de s'appuyer eſſentiellement ſur le titre de Comtes de Porhoët, & de Vicomtes de Rohan. Par Arrêt de 1748, le Siege de Joſſelin eſt de nouveau confirmé dans toutes les

nouvelles prérogatives des Jurifdictions des hautes Baronnies. Les Princes de Porhoët, à l'inftar des Souverains, ont eu des Seigneurs de leur propre fang à leur fervice, tels que les Rohan, les d'Avaugour, fortis, ainfi qu'eux, des anciens Rois de Bretagne; & leur poftérité a choifi quelquefois fes principaux Officiers dans les claffes diftinguées de la Nobleffe, tels que les Maleftroit, Quellenec, Goyon, Talhoet, du Cambout, le Sénéchal, Coetlogon, Quelen, Chambort, Dufou, du Bot, Rofnivinen, Parès, du Moulin, Pioger, Treceffon, Kereradeuc, &c. &c.

Porhoët eft, dans l'ordre eccléfiaftique, un Archidiaconné, fous lequel font les Doyennés de Montfort, Beignon, Lanouée, & Loyat ou Lohéac, qu'il ne faudroit pas confondre, fi tous ces Doyennés n'avoient perdu leurs anciens privileges.

PORNIC; petite ville & port de mer; à 9 lieues un tiers à l'Oueft-Sud-Oueft de Nantes, fon Evêché; à 25 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Paimbœuf, fa Subdélégation. On y compte 1000 communiants : la Cure eft préfentée par l'Abbé de Notre-Dame de Pornic; il s'y tient un marché le Lundi. Pornic, membre du Duché de Retz, a une haute-Juftice, qui appartient à M. le Duc de Villeroi.

L'an 1050, Glévian, Prince de Bécon, & Drolavius, Seigneur d'un canton d'Herbauges, donnerent à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon l'Eglife de Sainte-Marie, avec la moitié des dîmes de la Paroiffe de ce nom, & plufieurs autres domaines. Airard, Abbé de Saint-Paul de Rome, & Evêque de Nantes, approuva & confirma cette donation.

L'an 1112, les Moines de Saint-Sauveur de Redon firent un échange de l'Eglife de Sainte-Marie de Pornic, & de tout ce qui leur avoit été donné précédemment par Glévian & Drolavius. Les Moines de Saint-Serges vinrent s'établir à Pornic, & l'année fuivante 1113, ils y firent bâtir une Chapelle, & s'attribuerent les droits rectoriaux. Brice, Evêque de Nantes, informé de leurs démarches, leur fit défenfe de rien entreprendre fur les fonctions des Prêtres, de baptifer les enfants, de vifiter & communier les malades, & de partager avec les Prêtres les honoraires des funérailles; il leur défendit, en outre, de dire leur Meffe conventuelle les Dimanches & Fêtes après la Meffe paroiffiale que célébroient le Curé & fes Clercs, & de fortir proceffionnellement au dehors, fans leur permiffion, excepté au jour de Saint André,

titulaire de la Chapelle de ces Moines, & au jour de sa dédicace. Le Prélat leur permit de faire, aux jours ci-dessus mentionnés, une procession solemnelle, de dire une premiere Messe dès le matin, & une autre à l'heure de Tierce, & de recevoir des offrandes & legs testamentaires, à la charge de payer au Siege de Nantes un bizant ou marabotin d'or, de cens annuel. Ce bizant & le marabotin étoient des monnoies étrangeres de seize à la taille, ou de demi-once d'or chacun. Le bizant venoit de Constantinople, & le marabotin étoit fabriqué par les Maures d'Espagne. Le marc d'or étoit à vingt livres, & le marc d'argent à deux livres. L'an 1114, les Moines de Pornic bénirent eux-mêmes la Chapelle qu'ils venoient de construire. Ils se servirent, pour cette cérémonie, d'eau mêlée de vin & de cendre, qu'on appelle *Grégorienne*, que l'Evêque seul doit bénir; mais les Moines obtinrent la permission de le faire, de l'Archevêque de Tours, qui faisoit pour lors la visite du diocese de Nantes. C'est-là la véritable époque de l'existence de l'Abbaye de Sainte-Marie de Pornic, long-temps habitée par des Chanoines-Réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin.

Le château de Pornic est situé au bord de la mer, & paroît avoir été très-fort dans son temps. Les Ducs de Bretagne y avoient toujours garnison.

L'Abbé de Sainte-Marie de Pornic étoit jadis assujetti à un usage singulier, dont je ne connois, ni le principe, ni la cause. Il donnoit un pain & un pot de vin aux femmes de l'endroit qui venoient se purifier à l'Eglise paroissiale, après leurs couches. René Blezeau, Prêtre de Pornic, qui payoit cette espece de droit, par ordre de l'Abbé Régulier, Guillaume Pinceau, lui forma action le 22 Mai 1608, pour se faire payer des avances qu'il avoit faites à ce sujet. L'Hôpital de Pornic fut fondé & établi en 1721.

POSPODER; au bord de la mer; à 13 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Saint-Pol-de-Léon, son Evêché; à 51 lieues de Rennes; & à 7 lieues de Lesneven, sa Subdélégation. Cette Paroisse releve du Roi, & ressortit à Brest. On y compte 1800 communiants: la Cure est présentée par l'Evêque. Le territoire est exactement cultivé, & produit abondamment du grain & du foin. Le château de Ker-menou appartenoit, en 1330, à Yves, Chevalier, Seigneur de Kermenou: la maison noble du Rotz appartenoit, en 1400, à Hervé de Keroulas, Chevalier, Seigneur du Rotz.

POUILLÉ, sur une hauteur; à 8 lieues & demie au Nord-Est de Nantes, son Evêché & son ressort; à 18 lieues de Rennes; & à 2 lieues un quart d'Ancenis, sa Subdélégation. On y compte 550 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Ce territoire, arrosé d'un gros ruisseau qui se jette dans la Loire, auprès d'Ancenis, offre à la vue des terres bien cultivées, & des landes d'une grande étendue.

POULDREUZIC; sur une montagne; à 4 lieues & demie à l'Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort; à 44 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Pontcroix, sa Subdélégation. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 700 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire, situé dans le voisinage de la mer, renferme des terres fertiles en grains & très-exactement cultivées, des vallons, des côteaux, des monticules, &c. En 1380, on connoissoit dans cette Paroisse les manoirs nobles de Leslan, Tregoguen, Cremenec, & Ker-ardelec.

POULDREGAT; à 4 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort; à 43 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Pontcroix, sa Subdélégation. On y compte 1800 communiants, y compris ceux de Poldavi, sa treve : la Cure est à l'alternative. Ce territoire est arrosé des eaux de la riviere de Poldavi, que le flux & reflux de la mer rend navigable; les terres sont très-exactement cultivées par les habitants, qui passent pour très-laborieux & très-bons cultivateurs. Les femmes mêmes, suivant l'exemple de leurs maris, montrent une activité & un courage qui peuvent servir de modele à leur sexe, & faire rougir les hommes de plusieurs Paroisses de la province où l'inaction regne. Il se tient, par an, à Pouldregat, trois foires, célebres par la quantité de bestiaux qui s'y vendent. Du côté de Poldavi on remarque les vestiges du fameux chemin Romain, que le vulgaire appelle *Hent-Ahès*, ou *Chemin-d'Ahès*; il conduit de Carhaix jusqu'à la baye des Trépassés, dans l'endroit où l'on prétend qu'étoit autrefois la fameuse ville d'Is, qui, peut-être, n'exista jamais : il y a encore quelques parties de ce chemin pavé de pierres de tailles.

Coulanezre, haute, moyenne & basse-Justice; Vieux-Châtel, haute, moyenne & basse-Justice, à M. du Halna du Frelayel: Guerquelen, haute, moyenne & basse-Justice, à M. du Coidic; Ker-Hazo, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Ploeuc;

Nevet, Marquiſat, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à Madame la Comteſſe de Coigni.

POULLAN; à 5 lieues un quart à l'Oueſt-Nord-Oueſt de Quimper, ſon Evêché & ſon reſſort; à 44 lieues de Rennes; & à 1 lieue un tiers de Pontcroix, ſa Subdélégation. On y compte 1400 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Le château de Ker-venargant eſt la maiſon ſeigneuriale de l'endroit. Le territoire, borné au Nord par la mer, renferme des terres en labeur, des prairies, de bons pâturages, & des landes peu étendues.

POULLAOUEN; à 10 lieues & demie au Nord-Eſt de Quimper, ſon Evêché; à 32 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Carhaix, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 3600 communiants, y compris ceux de Saint-Tudec, ſa treve: la Cure eſt à l'alternative. On exploite, par continuation, à Poullaouen, une riche mine de plomb, qui donne un peu plus de deux marcs d'argent par quintal. Le château de Timeur, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. le Comte de Bloſſac. Ce territoire offre à la vue des terres en labeur, des prairies, & beaucoup de landes. Le Roi y poſſede pluſieurs fiefs.

PRAT; à 2 lieues au Sud-Oueſt de Tréguier, ſon Evêché; à 29 lieues de Rennes; & à 3 lieues de Lannion, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1400 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire renferme la Terre du Fougerai-rouge, qui appartient à M. l'Evêque de Tréguier, à raiſon de ſa dignité. Le terroir de Prat eſt un pays plat, arroſé des eaux de la riviere de Tréguier; il eſt abondant en grains, lin, & autres denrées. Coatelan-Coatconien, moyenne-Juſtice, à M. le Borgne de Launaye; Coſquer-Lullenec, moyenne-Juſtice, à M. de Bois-Rouvré.

PRIÉRES; Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans la Paroiſſe de Billiers, & dans un fond, à peu de diſtance de la mer; à 5 lieues un tiers au Sud-Eſt de Vannes, ſon Evêché; à 20 lieues de Rennes. Cette Abbaye, qui eſt en regle, fut fondée, l'an 1250, par le Duc de Bretagne, Jean I, qui garda dans cet établiſſement toutes les formalités preſcrites par les droits communs. Ce Prince étoit alors excommunié, & ne voulut rien faire ſans l'agrément de l'Evêque diocéſain; comme il ſçavoit que le Prélat ne devoit pas être content de ſes manieres envers lui, il

lui fit demander ſon conſentement par la Ducheſſe, ſon épouſe; Cadioc, ne réſiſta point, approuva la fondation, & écrivit au Chapitre de Cîteaux qu'il y conſentoit, à condition que les droits de l'Egliſe paroiſſiale de Billiers & les ſiens ſeroient conſervés. Quelques perſonnes ſcrupuleuſes rejettent la fondation, en diſant que l'Egliſe ne peut rien recevoir des excommuniés : l'intérêt l'emporte; le Pape approuve la fondation, & écrit à Cadioc d'introduire, dans le nouveau Monaſtere, les Moines de Cîteaux, ſi, toutefois, le Duc a pourvu à tout ce qui étoit néceſſaire à la ſubſiſtance des Moines. L'année ſuivante, le Chapitre fait viſiter le nouveau Couvent, il eſt trouvé commode, & l'Abbé de Buzay reçoit ordre d'y envoyer des Moines, qui y ſont introduits par Cadioc. Le Duc met la derniere main à cette fondation, par ſes lettres-patentes du mois de Novembre 1252, dans leſquels il fait l'énumération des biens qu'il a donnés à l'Abbaye, biens qu'il avoit acquis de Pierre de Muſſillac, de Guillaume de Bignan, de Guillaume de la Rochebernard, de Joſſelin de Pennemur, d'Eudon, de Maleſtroit, & d'Agathe, ſon épouſe; & Geoffroi Gauffridus fut le premier Abbé de ce nouveau Monaſtere. L'an 1253, le Pape Innocent IV approuve la fondation de Priéres, & accorde, par la Bulle donnée à ce ſujet, pluſieurs indulgences aux Abbés & Religieux de cette Maiſon. On trouve une copie de cette Bulle au château de Nantes; le Duc, fondateur, meurt le 8 Octobre 1286, & fut inhumé ſelon ſes deſirs, dans l'Egliſe de Priéres. Yſabeau de Caſtille, Ducheſſe de Bretagne, morte le 24 Juillet 1328, fut inhumée dans le chœur de la même Egliſe. Jeanne d'Angleterre, épouſe du Duc Jean IV, mourut à Nantes, à la fin du mois de Septembre 1384; le corps de cette Princeſſe fut porté à Priéres, où il fut inhumé, comme elle l'avoit ordonné par ſon teſtament du 25 du même mois.

L'Abbaye de Priéres a eu pluſieurs Abbés d'un mérite rare. Dom Henri le Barbu, né au château de Quilliou, au dioceſe de Quimper, fut d'abord Abbé de Priéres, Nonce du Pape, puis Evêque de Vannes en 1383; ce Prélat étoit ſi pauvre que le Pape ordonna, par une Bulle de l'an 1385, à tous les Evêques de Bretagne, de lui donner une ſomme, (l'auteur ne dit pas combien,) pour l'aider à ſubſiſter, & d'excommunier ceux qui refuſeroient de contribuer à ce pieux don. Cet Evêque, ennemi juré de l'injuſtice, ſe plaignit au Pape, du Duc Jean V, ſon Souverain, qui n'étoit pas ſcrupuleux ſur les moyens de ſe procurer de l'argent, & qui même, par le plus étrange abus

de son autorité, faisoit battre de la monnoie falsifiée. Henri fut transferé du Siege Episcopal de Vannes à celui de Nantes, l'an 1404.

Jean Raoul, Docteur en Théologie, successeur de Henri, à l'Abbaye de Priéres, vers 1405, obtint du Pape, pour lui & ses successeurs, l'usage des ornements pontificaux, & la permission de bénir le peuple. Cet Abbé souscrivit à la vingtieme cession du Concile de Constance, fut recommandé au Duc de Bretagne par le Pape Martin V, & député, en 1430, par le Chapitre général de son Ordre, au Concile de Bâle; il établit, dans son Eglise, la Fête solemnelle de la Présentation de la Sainte Vierge au Temple, & mourut le 28 Juillet 1439; il fut inhumé dans la salle du Chapitre de son Abbaye, où l'on voit encore son Epitaphe.

Dom Melchior de Serent, nommé Abbé de Priéres, en 1681, gouverna cette maison jusqu'en 1727; cet Abbé fit rebâtir la majeure partie de son Monastere, & fit construire une nouvelle Eglise sur le plan de M. Cote, Architecte du Roi. Avant de commencer la démolition de l'ancienne, qui se fit en 1715, on leva le corps du Duc Jean I, & lorsque le nouveau bâtiment fut achevé, on le plaça dans le tombeau qu'on lui avoit érigé dans le chœur, du côté de l'Evangile. La premiere pierre de l'Eglise avoit été posée le 1 Avril 1716, au nom de M. le Duc d'Orléans, Régent de France, par M. Feydeau de Brou, Intendant de Bretagne: elle fut consacrée le 20 Juillet 1726, par Antoine Fagon, Evêque de Vannes. L'édifice est vaste & magnifiquement décoré de sculptures & de tableaux nouvellement peints, qui sont de la main du sieur Valentin, né dans le diocese de Quimper, & éleve des Académies de peinture de France & de Rome. Cette Abbaye a eu des Abbés Commendataires, depuis l'an 1501 jusqu'à l'an 1630, qu'elle fut remise en regle, en faveur de la réforme qu'elle avoit embrassée. Dom Jean-Louis de Meaux, Abbé actuel, est le huitieme depuis la réforme, & le trente-deuxieme Abbé depuis la fondation de Priéres; il a été nommé par le Roi, le 9 Mars de l'année 1766.

PRIGNÉ; sur la côte; à 8 lieues à l'Ouest-Sud-Ouest de Nantes, son Evêché & son ressort; à 30 lieues de Rennes; & à 2 tiers de lieue de Bourgneuf, sa Subdélégation. On y compte 200 communiants: la Cure est à l'alternative. L'acte de la consécration de l'Eglise de Saint-Nicolas d'Angers, faite par le Pape Urbain II, met la Paroisse de Prigné au rang des biens dépendants de cette Eglise. Benoît, Evêque de Nantes, confirma, aux

Moines de l'Abbaye de Redon, la possession des Eglises d'Arton, de Frossé, & de Chauvé, par acte passé au mois de Juillet 1104, dans le Cloître des Religieuses de Sainte-Marie de Prigné. Ce Prélat assembla son Synode diocésain, l'an 1105, à Prigné. Le Prieuré de Saint-Nicolas de Prigné, jadis de la dépendance de Saint-Jouan de Marne, a été réuni au Seminaire de Nantes; la Chapelle de ce Prieuré est en ruines. On connoît, dans la même Paroisse, le Prieuré de Saint-Philbert, fort ancien; mais nous ignorons l'époque de sa fondation. L'histoire ne dit rien de Prigné; mais j'ai trouvé, dans un manuscrit digne de foi, que c'étoit autrefois une ville assez considérable, & qu'elle a soutenu plusieurs sieges. La bute qu'on voit auprès du bourg, & que plusieurs croient n'être qu'un monceau de terre rapportée, est un souterrein voûté & muré en pierres de tailles, à l'épreuve de la bombe & du canon; il est à présumer que ce lieu servoit autrefois de magasin de poudres. Je n'ai vu aucun titre qui fît mention de la fondation des Religieuses de Prigné, dont il est parlé ci-dessus; j'ignore de même quand cette maison a cessé d'être.

Des terres fertiles & bien cultivées, de bons pâturages, & des marais salants; voilà ce que ce territoire offre à la vue: on n'y fait pourtant pas tant de sel qu'autrefois, parce que la mer perd beaucoup en cet endroit, & peut-être, avant un demi-siecle, en sera-t-elle éloignée d'un quart de lieue.

PRIMELIN; sur une montagne, au bord de la mer; à 8 lieues à l'Ouest de Quimper, son Evêché & son ressort; à 47 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Pontcroix, sa Subdélégation. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 900 communiants: la Cure est à l'alternative. Le territoire, borné au Sud par la mer, renferme des terres fertiles en grains de toute espece, & bien cultivées par les femmes, qui sont fort laborieuses: elles prennent le soin de la culture de leurs champs, tandis que les hommes s'occupent à la pêche ou à la navigation.

PRINCÉ; sur une hauteur; à 10 lieues à l'Est de Rennes, son Evêché & son ressort; & à 3 lieues de Vitré, sa Subdélégation. On y compte 1300 communiants: la Cure est à l'alternative.

L'Abbaye de Saint-Sulpice, haute-Justice, à Madame l'Abbesse: l'Épronniere, moyenne & basse-Justice; & Courdoisie, moyenne & basse-Justice, à Madame veuve Legonidec. Ce territoire est borné, à un quart de lieue à l'Est, par la riviere de Vilaine,

qui ſépare le Maine d'avec la Bretagne, & qui prend ſa ſource dans pluſieurs étangs, & ſur-tout dans ceux de la Cordeliere, qui ſont les plus conſidérables de cette Paroiſſe. Des grains de toute eſpece, du foin, des fruits, de bons pâturages, telles ſont les productions du terroir : c'eſt un pays couvert, où l'on voit des vallons, des côteaux, & des landes qui s'étendent dans une longueur d'une lieue un quarts, depuis un quart de lieue à l'Oueſt de ce bourg juſqu'à l'étang de Châtillon.

PRINQUEAU; à 8 lieues à l'Oueſt-Nord-Oueſt de Nantes, ſon Evéché & ſon reſſort; à 19 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Pont-Château, ſa Subdélégation; cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 1000 communiants : la Cure eſt à l'Ordinaire. Ce territoire renferme des terres bien cultivées, des prairies, des marais, & des landes. On y voit la maiſon noble de Curay, auprès de laquelle eſt un bois taillis; la haute-Juſtice de Coiſlin appartient à M. de Beſné.

Un uſage, peut-être blâmable, ne veut pas qu'on loue les hommes vivants; je l'ai ſuivi juſqu'ici, cet uſage, avec une ſcrupuleuſe exactitude; mais en ce moment, je prie mes lecteurs de vouloir bien m'en affranchir, pour publier des vertus vraiment dignes d'être célébrées. Tous les habitants du Comté de Nantes rendront, comme moi, juſtice à M. Jonic, Recteur de Prinqueau; ſa conduite, toujours ſage, mérite d'ètre propoſée pour modele à tous les Eccléſiaſtiques; il regne, par l'empire de la vertu, ſur ſes paroiſſiens, qui le font l'arbitre de tous leurs différents; depuis qu'il eſt Recteur de Prinqueau on ne voit plus de procès entre les habitants, qui vivent dans la plus étroite union, formée & entretenue par ce reſpectable Paſteur; mais ce qu'on trouvera de plus étonnant, c'eſt que ſa probité eſt ſi aimable, ſon caractere ſi doux, ſon commerce ſi agréable, que ceux qui ſont le moins ſuſceptibles d'aimer les Eccléſiaſtiques, ne peuvent s'empêcher de le chérir & de l'admirer dès l'inſtant qu'ils l'approchent.

PRIZIAC; ſur la route de Guemené au Faouet; à 14 lieues au Nord-Oueſt de Vannes, ſon Evêché; à 28 lieues de Rennes; & à 4 lieues de Guemené, ſa Subdélégation : cette Paroiſſe reſſortit à Hennebon, & compte 2000 communiants : Crevenec & le Deor forment une haute-Juſtice, qui reſſortit à la Principauté de Guemené : la Cure eſt à l'Ordinaire. A un quart de lieue au Nord de Priziac, ſont les ruines du château de Belair, auprès de l'étang de ce nom; j'ignore l'année de ſa démolition, il n'y paroît plus

qu'une Chapelle. Ce territoire est un terrein plat & coupé de ruisseaux ; il renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes ; les habitants font beaucoup de cidre, qui est leur boisson ordinaire. Les maisons nobles sont, en 1430, Penquesten, qui appartenoit à Pierre de Kermerien ; Ker-menec, à Pierre Lesmei, Sieur de Régaut ; Ker-ual, à Guillaume Rotuel ; Treruz, à Charles Lescauff, Sieur de Quecanquen de Menezgouen ; Ker-menquen, à l'Abbé de Langonnet ; Mindrouch, à Guillaume Philippe.

PUCEUL ; à 7 lieues au Nord de Nantes, son Evêché & son ressort ; à 15 lieues de Rennes ; & à 4 lieues de Derval, sa Subdélégation. On y compte 900 communiants : la Cure est à l'Ordinaire. Bohalard, haute, moyenne & basse-Justice, qui s'exerce à Puceul. Près la riviere d'Isac est le village de la Chevallerais, dans lequel est une Chapelle desservie par un Prêtre qui n'a aucun revenu fixe ; il demeure dans ce village, & vit des quêtes qu'il fait chez les habitants qui l'avoisinent. Des terres en labeur, des prairies, & des landes très-étendues, dont le sol paroît excellent ; voilà ce que présente à la vue ce territoire, qui est un terrein plat & uni. Le sol, à mon avis, est, plus que tout autre endroit de la Province, fertile en bois, qui y croit très-bien, quoique rongé par les bestiaux. On pourroit donc au moins changer en taillis ou forêts, les landes immenses de cette Paroisse, si l'on n'a pas le dessein de les défricher & d'en tirer un meilleur parti, en y semant du gland.

QUÉBRIAC ; dans un fond ; à 8 lieues au Sud-Sud-Est de Saint-Malo, son Evêché ; à 6 lieues de Rennes ; & à 1 lieue de Hédé, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1200 communiants : la Cure est présentée par l'Abbé de Rillé. Le territoire, pays couvert, renferme des terres bien cultivées, des prairies, & des landes ; les habitants font beaucoup de cidre. La Seigneurie de Québriac est très-ancienne ; sous les Ducs de Bretagne, le possesseur de cette Seigneurie avoit le titre héréditaire de premier Ecuyer du Prince. L'an 1350 Guillaume de Québriac servoit dans la Compagnie de Jean, Vicomte de Rohan ; & le Normand de Québriac, son frere, dans la Compagnie de Thebaud, Sire de Rochefort. Dans les lettres que le Duc Jean IV expédia à son Parlement général, assemblé à Vannes, en 1395, ce Prince qualifie ainsi le Seigneur de Québriac : *Notre bien-aimé & féal héritier*,

Seigneur de Québriac. Ces lettres portoient confirmation d'un droit coutumier en faveur des Seigneurs de cette maiſon. La Seigneurie de Québriac fut érigée en Banniere par le Duc Pierre II, en 1451, en faveur de Thomas, Seigneur de Guemadeuc, grand Écuyer de Bretagne, & Chevalier des Ordres du Roi. Jean de Guemadeuc, Chevalier, Seigneur de Québriac, ayant été bleſſé dans un combat qui ſe livra auprès de Loudéac, mourut le 11 Juillet 1592; ſon corps fut porté à Rennes, & dépoſé pendant quatre jours dans l'Egliſe paroiſſiale de Touſſaint, d'où il fut tranſporté, avec la plus grande pompe, à Québriac, où il fut inhumé. L'an 1594, la garniſon que le Duc de Mercœur avoit à Québriac, ſurprit & tailla en pieces celle que le Roi Henri IV avoit au Pont-Arguel. A la fin du mois de Mars de la même année, de Fontelebon prit le château de Québriac, & alla lui-même porter au Maréchal d'Aumon, à Rennes, la nouvelle de cet heureux ſuccès.

Au mois d'Octobre 1595, Saint-Laurent, Capitaine du Duc de Mercœur, partit de Dinan avec des troupes & deux pieces de canon, pour aller aſſiéger le château de Québriac. Fontelebon étoit alors abſent, & à ſon retour, ce brave guerrier, qui s'étoit rendu maître de ce château, ne put rentrer dans ſa place qu'après des tentatives multipliées pendant trois jours, & ſçut ſi bien la défendre, que Saint-Laurent, dangéreuſement bleſſé, fut obligé de lever le ſiege, après avoir perdu un grand nombre des ſiens. L'année ſuivante, les troupes du Duc de Mercœur aſſiégerent encore Québriac, & plus heureuſes que la premiere fois, elles s'en emparerent. Ce château fut démoli, en 1599, par ordre du Roi Henri IV.

QUÉDILLAC; ſur la route de Rennes à Saint-Brieuc; à 9 lieues & demie au Sud-Sud-Oueſt de Saint-Malo, ſon Evêché; à 8 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Montauban, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Ploermel, & compte 1400 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Des grains, du foin, des fruits; telles ſont les productions ordinaires de ce territoire, qui contient quelques landes dont on pourroit tirer parti. L'an 1000, Alain III, fils de Geoffroi I, donna la Terre & Seigneurie de Quédillac à l'Abbaye de Saint-Méen. En 1350, la maiſon noble de Brebuan, à Jean Riou; la Peleraye, à Pierre de Launaye; la Guerandais, à N....: en 1400, la Bodinaye, à Guillaume Gruel; Ranléon, à Euſtache de la Houſſaye; la Houſſaye, à Jean Léonnais; la Pillerais, à Olivier l'Abbé; la Bouë,

à

à Alain de Landugen. Ranléon, haute-Juſtice, aux enfants de M. de Saint-Genie; la Bougere, haute-Juſtice, à M. de Bini de Langeron; la Heuzelais, haute & moyenne-Juſtice, à Madame de la Riolais; la Regnerais-en-Plumodern, baſſe-Juſtice, à Madame de la Saudraye-Gautier.

QUEMENEVEN; à 3 lieues au Nord de Quimper, ſon Evêché; à 39 lieues de Rennes; & à 1 lieue un quart de Châteaulin, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1200 communiants: la Cure eſt à l'Ordinaire. Des côteaux, des monticules, des vallons, des terres excellentes, des prairies, des landes, & la forêt au Duc, qui peut avoir trois lieues de circuit; voilà ce qu'on remarque dans ce territoire. Les maiſons nobles: en 1420, le manoir du Pouldu appartenoit à Pierre Tregoret; Gomalon, Coetquiriou, Ker-legouan, Pontigou, le Huc, Penancoët, & Pencoët, à N.....

QUERFEUNTUN; à l'extrêmité d'un des fauxbourgs de Quimper, ſur la route de Châteaulin. On y compte 1200 communiants: la Cure eſt à l'Ordinaire. C'eſt dans cette Paroiſſe que ſont ſitués, l'Hôpital de Sainte-Catherine, l'Hôpital général, & le Prieuré de Locmaria de Quimper. Ce territoire offre à la vue une campagne bien cultivée, abondante en grains, fourrages & fruits, variée de côteaux & de monticules. Les maiſons nobles de l'endroit ſont: le Loch, Ker-lividic, le Parc, le Brieuc, Coetbili, & Parc-Poulic.

QUERRIEN; ſur une hauteur; à 9 lieues à l'Eſt de Quimper, ſon Evêché; à 31 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Quimperlé, ſa Subdélégation & ſon reſſort. Cette Paroiſſe releve du Roi, & compte 3000 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Des terres bien cultivées, des prairies, & beaucoup de landes; voilà ce que ce territoire préſente à la vue: c'eſt un pays couvert par endroits, & fort abondant en cidre. La maiſon noble de Ker-iomar ſe trouve dans cette Paroiſſe.

QUERNEVEL; dans un fond; à 5 lieues un quart à l'Eſt-Sud-Eſt de Quimper, ſon Evêché; à 34 lieues de Rennes, & à 3 lieues de Concarneau, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 1700 communiants: la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, arroſé de pluſieurs ruiſſeaux, renferme des terres en labeur,

des prairies, des landes, & produit beaucoup de cidre. Ses maisons nobles, en 1400, étoient : le Quinilit, le Gouazel, Ker-eronay, le Querlot, Ker-gouet, Trelouarn, & Bihan.

QUESSOY ; ſur la route de Saint-Brieuc à Moncontour ; à 3 lieues au Sud-Eſt de Saint-Brieuc, ſon Evêché ; à 17 lieues de Rennes, ſon reſſort ; & à 1 lieue & demie de Moncontour, ſa Subdélégation. On y compte 1800 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Des terres bien cultivées & des landes, voilà ce qu'offre à la vue ce territoire, qui eſt fort peuplé d'arbres fruitiers. Le village de l'Hôpital, vulgairement appellé *l'Hôpital de Queſſoy*, ſur le grand chemin de Saint-Brieuc, eſt une Commanderie de l'Ordre de Malte. La Salle, la Roche-Rouſſe, Robien, le Boiſglé, Boſſiguel, le Bottier, le Botrel, le Bohu, & Laubé ; ces neuf maiſons nobles ou fiefs ont tous haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à Madame veuve du Plancher : Saint-Queneu, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, au Prieur de Léhon ; Brefeillac, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Trevoux ; la Ville-Merue, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, au Prieur de Léhon : la Commanderie de Queſſoy, haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; Collinée, haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; Plaine-Haute, haute, moyenne & baſſe-Juſtice ; & Planguenoual, haute, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. le Commandeur de Malte : Quilhel, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de Beaucours ; la Vieuxville, moyenne & baſſe-Juſtice, à M. de la Villevolette.

QUESTEMBER ; gros bourg ; à 5 lieues à l'Eſt de Vannes, ſon Evêché & ſon reſſort ; à 17 lieues de Rennes ; & à 6 lieues de Redon, ſa Subdélégation. On y compte 3600 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ker-david-Quintin, haute-Juſtice ; Carné, haute-Juſtice. Ce territoire, pays plat & couvert, offre à la vue des terres bien cultivées, des prairies, des vallons, des côteaux, & des landes très-étendues dont le ſol paroît mériter les ſoins du cultivateur. On y remarque le moulin à vent de la Beurgne, ſitué ſur une élévation qui forme un très-beau point de vue. Il ſe tient ſix foires conſidérables, par an, à Queſtember, & marché tous les lundis.

En 430, Erech, fils d'Audren, Roi de Bretagne, fit bâtir, dans le territoire de Queſtember, un château, qu'il appella, de ſon nom, *Erech*. Cette maiſon, un des plus anciens monuments de la province, appartient aujourd'hui à M. de Pont-Carré de Viarme.

On remarque plusieurs vestiges d'anciens retranchements dans cette Paroisse, mais on ignore s'ils ont été construits par les Romains, les Normands, ou les Bretons. Les maisons nobles : en 1420, Ker-bourdin, à Eon de Carné; Malbrehat, à Eon Macé; le Forn, à Jean Mal-Enfant; Trehurnan, à Pierre Peintel; Coetdroc, à Jean, Seigneur de Peni : Ker-edren, Talhouet, le Conzon, Ker-bourdin, Ker-onion, Ker-guilloux, Ker-ambart, Ker-villy, Trelumon, Ker-rouaust, Ker-ensis, Tresenail, Ker-abraham, sont d'autres maisons nobles.

QUEVEN; sur une hauteur; à 11 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 29 lieues de Rennes; & à 1 lieue de l'Orient, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Hennebon, & compte 1500 communiants : la Cure est à l'alternative. Des terres en labeur, des prairies, des arbres à fruits; voilà ce que présente à la vue ce territoire, qui est très-bien cultivé. On a fait un grand chemin qui conduit de la route de Quimperlé au bourg de Queven.

QUEVERT; sur une hauteur; à 4 lieues au Sud de Saint-Malo, son Evêché; à 10 lieues de Rennes; & à un tiers de lieue de Dinan, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 650 communiants : la Cure est à l'alternative. Ce territoire contient des terres en labeur, des prairies, & quelques landes. Le château de la Brosse appartenoit, en 1400, à Jean du Bois-Riou, Chevalier, Seigneur de la Brosse, lequel mourut en 1453. Bertrand, son fils, Chambellan du Duc François II, fut pere de François, qui épousa Anne de Montauban. Gilles de Bois-Riou fut successivement Gentilhomme de la chambre du Duc François II, & Maître-d'Hôtel de la Reine Anne, en 1508; & Anne du Bois-Riou se maria à Christophe de Beaumanoir. Cette Seigneurie appartenoit, en 1680, à François du Bois-Riou, qui la laissa à ses enfants : le château est maintenant en ruines; il paroît qu'il étoit assez bien fortifié, mais l'histoire ne dit point qu'il ait soutenu de siege.

QUIBERON; presqu'isle; à 7 lieues au Sud-Ouest de Vannes, son Evêché; à 27 lieues deux tiers de Rennes; & à 5 lieues d'Aurai, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 1100 communiants : la Cure est présentée par l'Abbé de Saint-Gildas de Rhuis. Cette presqu'isle ne tient plus au continent que par

une langue de terre, qui, ſous le Fort Penthievre, bâti à l'entrée de Quiberon, n'a pas vingt-cinq toiſes de large, & preſqu'aucune élévation au deſſus du niveau de la mer : une partie de cette langue de terre eſt couverte d'eau, à marée haute, & le paſſage n'eſt praticable, pour ſe rendre à Quiberon, qu'à marée baſſe. La rade de Quiberon eſt auſſi vaſte que ſûre, elle offre par-tout un bon mouillage ; c'eſt une eſpece de golfe, dont les deux caps les plus avancés ſont la pointe de Quiberon & celle de Saint-Gildas. Le ſeul port de Quiberon eſt le port Haliguen, fermé par un môle en pierres ſeches, & ne pouvant recevoir que des bâtiments de cent cinquante à deux cents tonneaux.

Quiberon étoit riche, & peuplé de bons navigateurs. Des vingt-deux villages que contient la preſqu'iſle, les Anglais en brûlerent onze, en 1746, ainſi que tous les bâtiments qu'ils trouverent dans les havres ou à la côte ; à peine depuis ce temps a-t-on pu rebâtir les villages ; & aujourd'hui la petite marine de Quiberon, réduite à trente-ſix chaſſe-marées, ne reviendra, de long-temps, à l'époque brillante où, avec ce même nombre de chaſſe-marées, elle mettoit en mer juſqu'à quarante bâtiments de ſoixante à deux cents tonneaux. Les Anglais, qui ont la réputation de guerriers généreux, la démentent ſouvent quand ils ſont intéreſſés à détruire des établiſſements de commerce & d'induſtrie. Le Roi vint au ſecours des malheureux qu'ils avoient ruinés ; il accorda des ſommes pour leur être remiſes ; mais ils ſe plaignent que ces graces, arrêtées dans leur courſe, n'ont pu arriver juſqu'à eux. La ſeule défenſe de Quiberon conſiſte en quelques batteries répandues ſur la côte & dans le Fort Penthievre, qui ne peut empêcher l'ennemi de ruiner la preſqu'iſle, mais qui peut lui fermer le chemin du continent.

Le peuple de Quiberon eſt d'une plus belle eſpece que celui de toute cette côte : un air de ſanté, de gaieté, de propreté, lui eſt apparemment donné par l'aiſance & la propriété. Ses maiſons ſont bien bâties, preſque tous ſes habitants ſont propriétaires ; les portions de terres y ſont prodigieuſement ſubdiviſées, & par cela même, le territoire général eſt d'un plus grand produit : heureuſement pour cette honnête peuplade, on n'y voit que deux ou trois fermiers. Le Roi, comme propriétaire foncier de Quiberon, préleve un quart des récoltes : Henri IV avoit exempté de cette énorme redevance, beaucoup de terres qu'il avoit réduites à ne payer que le douzieme. Les incendies, allumés en

1746 par les Anglais, ont fait perdre aux habitants les titres de la conceſſion de ce bon Roi. D'autres terres avoient eu la faculté de racheter toutes leurs redevances; &, totalement libérées, on les connoiſſoit ſous le nom de *terres quittes*; aujourd'hui les unes & les autres ſont indiſtinctement forcées de payer au Seigneur cette premiere redevance d'un quart de leurs récoltes.

La pêche de la ſardine ſe faiſoit autrefois ſur la côte de la rade de Quiberon, & dans les parages voiſins, juſqu'au Morbihan : le poiſſon préfere aujourd'hui ceux de Belle-Iſle & de Groais. Beaucoup de preſſes, bâties à Quiberon & ſur les bords de la baie de la Trinité, en Carnac, près de Ker-naveſt, ſont tombées en ruines. Ainſi doivent diſparoître toutes les puiſſances fondées ſur un commerce fugitif; il n'y a de ſtable que celles qui ont des richeſſes foncieres, une grande abondance de matiere premiere dont les peuples éloignés ont beſoin, & qui ne peuvent naître chez eux. La puiſſance des Anglais, ſi fort accrue par le commerce, eſt donc plus précaire que jamais; &, après la perte de leurs Colonies, on pourroit calculer le moment où elle doit s'évanouir. Ce moment s'accéléreroit avec une grande vîteſſe, ſi des Nations tributaires de ſon commerce vouloient s'efforcer d'imiter ſon induſtrie. On déclame beaucoup contre la variété de nos modes, je ne déciderai point ſi c'eſt bien ou mal à propos, j'obſerverai ſeulement que ſur toute cette côte de la Bretagne, il n'eſt pas deux villages dont le coſtume, ſur-tout pour les femmes, ſoit ſemblable : leurs habillements & leurs coëffures, qui ne ſont pas toujours de bon goût, n'en ſont pas moins chers. Les marchés des villes voiſines, où affluent les habitants de ces côtes, offrent, en ce genre, un ſpectacle très-bizarre & très-varié. La fortune ne les fait pas encore quitter leur coſtume, & la ſeule différence entre les habits de la femme d'un colon riche & d'un colon moins opulent, conſiſte en ce que les uns ſont de ſoie, quand les autres ſont de laine, mais tous ſont de la même forme.

A la vue de tous les parages & de la chaîne de rochers qui ſemble lier enſemble les iſles de Hédic, Houat, & Quiberon, on ne peut guere douter que toutes ces terres, & peut-être même Belle-Iſle, n'aient fait autrefois une ou pluſieurs preſqu'iſles du continent de la Bretagne. Je dis preſqu'iſle, parce qu'il a toujours fallu des iſſues aux rivieres d'Aurai, de Vannes, & de la Villaine; & qu'en les réduiſant à un ſeul débouché, il paroît

qu'il a toujours été dans l'eſpace qui exiſte entre Hédic & la pointe de Piriac.

Le Prieuré de Quiberon fut rétabli, en 1027, par le Duc Alain III, qui le donna à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon, de laquelle il paſſa depuis à celle de Saint-Gildas de Rhuis, qui le poſſede encore, & qui en nomme le Recteur ou Prieur. Depuis ſa ſécularisation, ce Prieuré fut détruit par les Normands, & les cruautés de ces barbares avoient jetté une telle épouvante parmi les habitants du pays, qu'on fut obligé, long-temps après, de rappeller à Redon un Prieur de cette nation qu'on y avoit établi, parce que ſon origine effrayoit tout le monde. En 1705, on vit un homme marin entre l'iſle de Belle-Iſle & Quiberon : il fut appellé par des pêcheurs. Le Pere Henriquez, Jéſuite, en fait mention. On remarque dans cette preſqu'iſle pluſieurs de ces pierres énormes dont les antiquaires ont tant parlé.

QUILBIGNON; à 12 lieues au Sud-Sud-Oueſt de Saint-Pol-de-Léon, ſon Evêché; à 48 lieues de Rennes; & à trois quarts de lieue de Breſt, ſa Subdélégation & ſon reſſort. On y compte 2200 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Le fauxbourg de Recouvrance, à Breſt, dépendoit autrefois de Quilbignon. Il n'y avoit dans ce fauxbourg qu'une petite Egliſe ſuccurſale; les deux endroits ont été réunis depuis ce temps, & le Curé a fixé ſon ſéjour à Recouvrance, où il ſe trouvoit plus agréablement placé qu'à Quilbignon. Le territoire eſt un pays montagneux, mais très-fertile en grains & pâturages : il eſt borné au Sud par la mer. La baſtille de Quilbignon étoit autrefois une forte place : elle eſt maintenant en ruines. Les maiſons nobles de l'endroit ſont : les châteaux de Beauford & du Porzic. Le Fort du Mengan, ſur le bord du Goulet, qui fait l'entrée de la rade de Breſt, tire ſon nom d'un rocher qui eſt dans le Goulet, où étoit jadis un petit port nomme *le Poux-de-lievre*.

QUILLY; au bord des marais de Saint-Gildas des Bois; à 8 lieues & demie au Nord-Oueſt de Nantes, ſon Evêché; à 16 lieues & demie de Rennes; & à 2 lieues un tiers de Pont-Château, ſa Subdélégation. On y compte 500 communiants; M. le Marquis de Coiſlin en eſt le Seigneur : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire offre à la vue des terres bien cultivées, des pâturages, & des landes.

QUILLY; à 7 lieues deux tiers au Nord-Eſt de Vannes, ſon

Evêché ; à 14 lieues de Rennes ; & à 3 lieues de Maleſtroit, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Ploermel, & compte 450 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Le Val ſous Caſtel, moyenne & baſſe-Juſtice ; & Haut-Quilly, moyenne & baſſe-Juſtice, appartiennent à M. de Caſtel. Ce territoire offre à la vue des terres en labeur & des landes.

QUIMERCH ; à 6 lieues deux tiers au Nord de Quimper, ſon Evêché ; à 40 lieues de Rennes ; & à 1 lieue du Faou, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe reſſortit à Châteaulin, & compte 1300 communiants : la Cure eſt à l'alternative. Ce territoire, plein de montagnes, de vallons, & de côteaux, renferme des terres en labeur, des prairies, des landes, & autres terres incultes, & la forêt de Grammont ou du Faou, qui peut contenir ſix mille cent arpents en futaie & taillis, & qui appartient au Seigneur de Guimerch & du Faou. Il y avoit jadis un fort château, avec Capitainerie, dont, en 1359, le Roi d'Angleterre donna le Gouvernement à Olivier de Cliſſon. Les maiſons nobles : en 1500, les manoirs de la Mée & de Coatiſcoul, appartenoient au Sieur du Faou ; le Subot-Amiſec, à Pierre de Kermarquern ; Ker-morvan de Leslun, à René de Kerlec ; le Bot & le Menier-Aufrai, à Jean du Bot ; Villeneuve & Ker-acucaillaut, aux Sieur & Dame de Mondragon ; Penanmuer, à Jacques Lego ; Ker-anrec, à Olivier Lanſulien ; Penandrun du Sul, à N.... le Barbu, & Ker-gal, à N....

QUIMPER ; par les 6 degrés 27 minutes 21 ſecondes de longitude, & par les 48 degrés 20 ſecondes de latitude ; à 38 lieues un quart de Rennes. Ce dioceſe, qui renferme deux cents quatre-vingt-quatorze lieues quarrées en ſuperficie, eſt borné au Nord par les Evêchés de Saint-Pol-de-Léon & de Tréguier, à l'Eſt par ceux de Vannes & de Saint-Brieuc ; au Sud & à l'Oueſt par vingt-ſix lieues & demie de côtes de mer. Le pays eſt rempli de montagnes, celles que l'on nomme *les montagnes noires*, ſont les plus conſidérables ; elles forment un rideau de la longueur de trente-cinq lieues : les montagnes *Darés* ont neuf lieues de longueur. On compte dans le dioceſe de Quimper onze villes, dont quatre députent aux Etats ; cent ſoixante-treize Paroiſſes, quatre-vingt-dix treves ou ſuccurſales, cinq Abbayes d'hommes, une de femmes ; ſix Couvents d'hommes, huit Couvents de femmes, cinq Hôpitaux ; onze forêts, un grand nombre de ports & pluſieurs rivieres navi-

gables. L'air y eſt pur & ſalutaire, & les côtes très-agréables. La variété des objets, & les belles & riches campagnes qui s'offrent à la vue, forment le ſpectacle le plus intéreſſant pour une ame ſenſible aux beautés de la Nature. L'intérieur du pays, a deux ou trois lieues de la côte, eſt loin d'avoir les mêmes agréments; on n'y apperçoit que des montagnes, des landes, des terres incultes, & des bois aſſez étendus.

La ville de Quimper compte 9500 habitants; ſept Paroiſſes, y compris celles des fauxbourgs; ſçavoir, Saint-Sauveur, Notre-Dame de la Chandeleur, le Saint-Eſprit, Saint-Ronan, Saint-Julien, (ces cinq Paroiſſes ſont deſſervies dans la Cathédrale par cinq Vicaires du chœur;) Saint Matthieu, (la Cure eſt préſentée par un Chanoine de la Cathédrale;) & Lomaria, dont la Prieure des Bénédictines préſente la Cure; ſix Communautés, ſçavoir, les Cordeliers, les Capucins, l'Abbaye des Dames de Ker-lot, de l'Ordre de Cîteaux; les Urſulines, les Calvairiennes, & les Dames de Locmaria: deux Hôpitaux, qui ſont, Sainte-Catherine, pour les malades, & Saint-Antoine pour les infirmes: deux marchés par ſemaine, le mercredi & le ſamedi; & ſix foires conſidérables par an. On y remarque un Gouvernement de place, un Siege préſidial, une Communauté de ville, avec droit de députer aux Etats; une Amirauté, une Subdélégation, une Brigade de Maréchauſſée, commandée par un Lieutenant; une Recette; les Poſtes aux lettres & aux chevaux; & un beau College, jadis dirigé par les Jéſuites. Les armes de la ville ſont de gueule, au cerf paſſant d'or, au chef de France. Sa ſituation eſt ſur les rivieres d'Odet & d'Eir, entre des montagnes aſſez élevées; celle qui eſt au Sud peut avoir ſix cents pieds de haut. La riviere d'Odet forme un port avec flux & reflux, les petits navires y peuvent aborder, & font fleurir le commerce en cet endroit. Les denrées qui en font l'objet ſont; les ſardines, le ſaumon & autres poiſſons, le bétail, le papier, l'ardoiſe, le cuivre, les grains, &c. Les deux rivieres enferment entre leurs lits un des fauxbourgs, qu'on appelle *la terre au Duc*: on y entre par le pont de Saint-Médard. C'eſt dans ce même lieu que les Ducs avoient autrefois leur Juſtice, leurs priſons, & que logeoient les Officiers de judicature: c'étoit là auſſi que ſe tenoit le marché, ſous une halle bâtie exprès. Les habitants de Quimper font uſage de la langue bretonne, comme les habitants de Galles, en Angleterre. Les Juriſdictions qui s'exercent dans leur ville, ſont, outre le Préſidial, la Sénéchauſſée & l'Amirauté, les

Régaires

Régaires de M. l'Evêque; la haute-Juſtice de Coatfao & de Pratanouez, à M. le Prince d'Aremberg; la haute-Juſtice de Hilguy, à Madame de Treceſſon; celle de Quemenet, à Madame la Comteſſe de Forcalquier; & celle du Pleſſis-Ergué, à M. Gazon.

Les anciens annaliſtes Bretons prétendent que Quimper fut fondé par un certain *Corineus*, fugitif de Troyes. On ne pouvoit imaginer une origine plus illuſtre, & ceux qui ſont amateurs du merveilleux & de l'incroyable, ſçauront ſans doute gré à ces auteurs d'une ſi belle invention; mais, comme tout le monde n'eſt pas du même avis, on me permettra de ne point adopter un ſyſtême qui eſt ſans fondement. Jules-Céſar eſt le plus ancien des hiſtoriens qui aient fait mention de Quimper, ſous le nom de *Curioſolitum*, au ſecond livre de ſes *Commentaires*, où il dit que les Vénetes, les Unelliens, les Curioſolites, les Oſſiſmiens, avoient été ſoumis aux Romains par Publius-Craſſus, qu'il avoit envoyé, avec la ſeptieme légion, à la conquête de l'Armorique. Ce conquérant place toujours les Curioſolites ſur les bords de l'océan, & nous apprend qu'ils fournirent leur quote-part des ſix mille hommes que les Armoricains envoyerent à Vereingetorix, dans la guerre contre les Romains. Pline n'a pas oublié ce peuple, qu'il appelle *Carioſulites*, trompé ſans doute par un manuſcrit infidele. Les vieilles notices de la Gaule nous parlent de la ville de Quimper ſous le nom de *Coriſopitum*, & de ſes habitants ſous celui *Coriſopites* ou *Coriſolites*. Les géographes grecs, comme Strabon & Ptolomée, n'en ont point fait mention, à moins que le dernier n'ait voulu les déſigner ſous le nom d'*Arviens*, & leur capitale ſous celui de *Vagorit*. Il place ces Arviens entre les Diablintes & les Nantais.

Quimper eſt la capitale du pays de Cornouailles, & l'honneur qu'on lui a fait de lui donner un Evêque prouve clairement que de tout temps elle a été une cité recommandable. Il eſt inutile d'approfondir la queſtion de ſçavoir ſi ſon nom latin *Coriſopitum* eſt le même que le *Ker-is* de l'anonyme de Ravenne, & le *Ꝃis* de Dom Lobineau, qui a ſuivi l'uſage des Bretons, en donnant au *Ꝃ* ſeul, le ſon du *Q*, de l'*E* & de l'*R*. Il ne ſeroit pas moins inutile d'examiner ſi la prétendue ville d'Is a été remplacée par Quimper, ou ſi l'une & l'autre ont ſubſiſté enſemble juſqu'au cinquieme ſiecle, époque de la ſuppoſée ſubmerſion de la ville d'Is, aux environs du Ratz. Toutes ces diſcuſſions, purement curieuſes, doivent ſe trouver à l'article

Is (*a*). On obſervera ſeulement que les veſtiges du grand chemin qui ſubſiſtent encore aux environs de Cleden-Capſizun, ſemblent indiquer que, non loin de-là, il exiſtoit une grande ville; mais il eſt, en faveur de l'ancienneté de Quimper, deux preuves locales, je veux dire les rivieres qui baignent ſes murs au Couchant & au Midi. La mer qui, deux fois le jour, monte au deſſus du confluent même de ces deux rivieres, eſt une troiſieme preuve naturelle qui conſtate que Quimper a dû être bâtie preſque auſſitôt que l'Armorique a été habitée. Car des lieux auſſi avantageuſement ſitués ſont toujours les premiers choiſis & les premiers habités. Le port de Benaudet, où il y a toujours vingt-ſix pieds d'eau à baſſe marée, eſt à l'embouchure de ces deux rivieres. Il eſt aſſez grand & aſſez long pour contenir quatre cents frégates & même des vaiſſeaux de ligne, à l'abri des plus violentes tempêtes; mais le port de Quimper ne peut contenir que des barques au deſſous de cent tonneaux, faute d'être creuſé à la profondeur de deux pieds ſeulement. Il eſt facile, par Landevenec, de lui procurer, avec Breſt, une plus courte communication que par Crozon & par le port Launai même : il ne s'agit que de faire un chemin entre ceux de Châteaulin & de Lanvaux; chemin qui ſera de la plus grande utilité aux ſix Paroiſſes ſur leſquelles il paſſera. Les deux autres grands chemins qui conduiſent à Quimper ſont ceux de Pont-Labbé, de Pont-Croix, & de Douarnenez, au Sud-Oueſt & au Nord-Oueſt de cette ville; mais, à l'Eſt & au Sud, il n'y en a que deux, ceux de Roſporden & de Concarneau. Il en faudroit pluſieurs autres, notamment un de Quimper à Morlaix, par Briec & Pléyben, & un autre à Roſtrenen, par Corrai, Roudouallec, & Glomel; car, plus grandes ſont les communications du chef-lieu avec tout le reſſort, plus il ſe fait de circulations de denrées, d'argent, & de tout ce qui vivifie la ſociété. On verra même qu'après ces communications établies par-tout, on en fera quelques-unes par eau, notamment dans le milieu de la province, en venant du Levant au Couchant, & en profitant de la pente formée par la Nature. Voilà ce qu'on a cru devoir obſerver à ceux qui aiment le mieux à côté du bien. Voici maintenant ce qu'on doit apprendre à ceux qui veulent connoître les privileges des villes & le principe de ces privileges.

Avant la conquête de l'Armorique par les Romains, cette

(*a*) Cet article, qu'on avoit d'abord réſolu de ſupprimer, ſe trouvera à la fin du dernier volume, en ſupplément.

presqu'isle étoit libre, & chaque cité avoit un Sénat. César nous atteste la jouissance de cette liberté & l'existence de ces Sénats particuliers; il parle même d'une assemblée générale à Vannes. Les Romains, après leur conquête, ne firent d'autre changement que d'envoyer un Préfet dans chaque cité, & un Consul dans la capitale. Chaque cité, en général, & chaque citoyen, en particulier, resta maître de ses propriétés. Alors & long-temps après, on ne connut plus l'amovibilité de ces propriétés. Quimper avoit les siennes, tant au dedans qu'au dehors de ses murs : elle a encore des communes qui en sont les restes. Chaque citoyen avoit ses propriétés, & ne voyoit au dessus de lui que le Préfet & les Magistrats. Une maison à la ville & quelques domaines à la campagne formoient le patrimoine de chaque famille : ces domaines, appellés en celtique *lech*, & désignés par les Romains sous le nom de *villæ* ou *insulæ*, produisoient en bled de quoi nourrir le particulier & le public, sans qu'on eût aucune idée d'aller vendre aux Etrangers cette denrée de premiere nécessité, ni d'aller en chercher chez eux. Le fisc, répréfenté par le Sénat, avoit aussi des amphithéoses pour subvenir aux charges de la petite République : il étoit l'héritier naturel des méchants dont on confisquoit les biens, & de tous ceux qui ne laissoient aucuns parents; mais ce casuel étoit rare, parce qu'on héritoit à l'infini, comme on le fait encore aujourd'hui, & souvent sous la simple similitude de nom; tant est sacrée la maxime qu'il faut conserver ses propriétés à chaque famille, quand même elles tomberoient au dernier ou au parent le plus éloigné de cette famille, & au petit risque de favoriser un intrus. Si, sous le gouvernement des Romains, les propriétés continuerent à être inamovibles & franches, on ne peut pas supposer qu'après qu'on eut secoué le joug de ces conquérants, & élu un Chef, ce Chef, ou le Sénat qui le surveilloit, eût voulu occasionner un changement qui eût diminué les propriétés & la liberté. Des gens, assez amis de la liberté pour secouer un joug modéré, n'eussent pas souffert volontiers la violation de leurs franchises. Il est à croire que les premiers Princes Bretons respecterent les anciennes loix.

Grallon fut le premier Chef ou Seigneur en titre du Comté de Cornouailles, & Saint Corentin en fut le premier Evêque. Son élection est postérieure à l'expulsion des Magistrats Romains; c'est entre 434 & 445 qu'il fut nommé à l'Episcopat. On a une preuve écrite qu'il a assisté au Concile tenu à Tours, en 453. En recevant l'Episcopat, il devint, suivant l'usage de ce temps,

Juge de paix. Il en fut ainſi de ſes ſucceſſeurs ; cela étoit conforme à un uſage, qui, du conſentement des Empereurs, faiſoit de tous les Prélats des Juges temporels & ſpirituels. Ils eurent ces mêmes droits chez les peuples qui avoient ſecoué le joug des Empereurs. Les Papes y ajouterent bientôt le droit *d'excommunier*, pouvoir dont les Evêques n'uſerent fréquemment que lorſqu'ils ceſſerent de devenir Saints, tels que l'ont été les cinq à ſix premiers, ſi, du moins, on en croit la Légende ; & encore, pour ne pas révolter le peuple & ſes chefs, eurent-ils recours aux Papes, afin de pouvoir rejetter ſur eux tout l'odieux de ces excommunications. Il exiſte deux Bulles, de 1452 & 1454, des Papes Eugene & Nicolas, par leſquelles Jean IV & Jean V, Ducs de Bretagne, furent excommuniés, pour avoir voulu conſtruire un château ſur le terrein de l'Evêque de Quimper. Mais, avant ces projets d'envahir toute l'autorité publique & toutes les richeſſes temporelles, on voyoit dans les Paſteurs le même détachement des biens de ce monde, qu'on admiroit, depuis pluſieurs ſiecles, dans les Prêtres de Rome & des Gaules. Le plus petit logement pour eux ; une Chapelle telle que celle qui exiſte encore, & qu'on appelle *Saint-Primaël* ; une écuelle pour recevoir les aumônes en monnoie ; des bariques pour les offrandes en bled : voilà tout ce qu'il falloit, voilà tout ce qui a tenu lieu de dîmes pendant près de neuf ſiecles. C'eût été un crime dans un Prélat, & un très-grand crime, de convoiter des propriétés. Les Evêques, les Prêtres, & enſuite les Chanoines, n'ont vécu que d'aumônes juſqu'au huitieme ſiecle, temps auquel Charlemagne & ſes enfants jetterent les fondements de la dîme, qui n'eſt devenue un droit poſitif que pluſieurs ſiecles après. Auſſi voit-on nos premiers Evêques au nombre des Saints, & ſans doute les Chanoines méritoient pareillement ce titre. Tous ces Evêques étoient, je le répete, des Juges de paix, qui terminoient les procès d'autant plus promptement, qu'on ne ſçavoit alors, ni lire, ni écrire. Les Chanoines & l'Evêque, au nombre de douze ſeulement compris l'Evêque, ont vécu long-temps enſemble. Ils ſe regardoient, avec raiſon, comme les imitateurs des Apôtres ; & c'eſt pour ne s'écarter en rien de cette imitation parfaite qu'ils ſe ſont fixés au nombre douze, juſqu'au commencement du treiſieme ſiecle (1223,) & ce nombre leur étoit d'autant plus cher, qu'il étoit celui des mois de l'année & des ſignes du zodiaque ; mais aujourd'hui ils ſe comptent dix-huit, compris l'Evêque. Ce fut en 1223, que le nombre de douze fut porté à quinze, mais

on ne sçait point quand ont été érigées les trois dernieres Prébendes. Ce fut à peu près à la même époque que les jugements jadis appellés *de paix*, commencerent à se faire par des duels. En 1351, un Capitaine ou Gouverneur de Quimper donna à l'Evêque, des lettres par lesquelles ils déclaroit, pour Charles de Blois, que la construction d'un champ de bataille, dans la ville close de Quimper, pour les duels juridiques, ne porteroit aucun préjudice à l'Evêque, ni aux droits & Jurisdictions de son Evêché. Cette Jurisdiction s'appelle *Regaire-Raca*, mot celtique signifiant *faire du bruit*, qui est, dit-on, la racine de *racaille* & de *Regaire*, & cela, sans doute, parce que dans un Auditoire où tout le monde veut parler à la fois, il y a toujours grand bruit, ou parce que cette Jurisdiction fut exercée d'abord dans un des fauxbourg, qui, étant ordinairement le séjour de la lie du peuple, n'est jamais sans tumulte & sans cris. Si cette étimologie ne prouve rien en faveur des Evêques, du moins la possession où ils sont de juger leurs ouailles concitoyennes, démontre que ce droit continué jusqu'à nos jours, ne vient pas de ce qu'on entend aujourd'hui par fief (*a*), mais du choix que chaque ville épiscopale fit de son Pasteur pour son juge de paix. Il en est ainsi du droit de déshérence, qui ne vient que de la haute-Justice, & non de ce qu'on appelle fief. Il y a même tout lieu de croire, du moins à en juger par les rentes que les Evêques ont sur cinq maisons seulement, que la crainte de se trop agrandir en propriétés, les a forcé de convertir leurs droits de déshérence en profits pécuniaires ; car, sans une telle modération en eux, ou beaucoup de précautions de la part des Echevins, le nombre des rentes dues à l'Evêque seroit vingt fois plus considérable. Or, à les supposer justes ou non, ces rentes ne sont qu'au nombre de cinq, & on remarque que, pour anéantir les privileges dont on va parler, on leur a donné tous les caracteres de chef-rentes. Ces privileges sont de ne payer ni rentes, ni rachat, & de ne fournir qu'un seul & même aveu. On remarque aussi que, tout nouvellement, on a ajouté dans un contrat d'ascensement d'une maison tombée en vacance, le droit inusité de lods & ventes, & cela pour autoriser les Evêques à faire ce que d'avides Financiers ont occasionné, relativement au fauxbourg ap-

---

(*a*) C'est le sentiment de M. Girard, Avocat à Quimper, Auteur des *Usements ruraux de basse Bretagne*, qui a fait une partie de cet article ; & non celui de l'auteur de ce Dictionnaire ; (voyez la suite.)

pellé *Terre-au-Duc*, où, malgré l'exemption immémoriale dont ont joui les anciens habitants de ce fauxbourg, de ne payer ni *rachat*, ni *lods*, ni *ventes*, néanmoins, ils ont été assujettis à payer ce droit aux Fermiers du domaine, par Arrêt. Jadis, cependant, les Evêques de Quimper n'avoient d'autre ambition que celle de conserver les franchises de leur ville. Voici ce que nous apprend, à cet égard, Hévin, dans ses Questions Féodales, page 57 & suivantes. En 1209, il se fit une transaction entre Guillaume, Evêque de Quimper, & Gui de Thouars, Duc de Bretagne, relativement au château que le Duc vouloit bâtir contre les murs de la ville, au détriment des propriétés de plusieurs particuliers. Dans la même année, ce Duc donna une reconnoissance *d'avoir entrepris injustement de bâtir ce château, & un consentement à sa démolition*, avec le don des matériaux, qui furent employés à la construction de l'Eglise du *Gueaudet*, où un vœu indiscret, (*quod notandum*,) fait brûler, par an, la substance de cinq à six pauvres au moins. En 1213, le même Guillaume, Evêque de Quimper, se sacrifie pour son peuple; il reçoit une lettre du Duc Pierre de Dreux, par laquelle ce Duc reconnoît que *c'est par pure bonne volonté que ledit Guillaume lui a fourni secours & aide*. En 1368, 1370, & 1379, Jean IV reconnut, dans des lettres en forme, qu'*il n'avoit point le droit de lever aucune chose sur les habitants de Quimper, & que le fouage & autres impositions, pour entrées & issues, qu'il levera pendant le temps qui lui étoit accordé, n'avoit d'autre fondement que la grace, consentement, & tolérance de l'Evêque, & qu'il n'entend point les lever après lesdits termes finis, ni les tirer à conséquence contre les droits & les libertés de l'Eglise*. A la fin de 1339 & en 1396, un Evêque de Quimper rendit des sentences d'excommunication contre les Receveurs des droits du Duc, qui, sous prétexte de peser & noter les marchandises qui entroient & sortoient, faisoient les plus grandes exactions. Au mois de Janvier 1401, Jean V donna des lettres de non-préjudice touchant lesdits droits d'entrée & d'issue. Par d'autres lettres de la même année, la ville de Quimper est déclarée exempte des droits créés sur les ventes en gros, de vin, de poissons, de bled, & de miel. La ville alors & ses fauxbourgs jouissoient de l'exemption des lods & ventes & de rachat. Ce n'est même que depuis peu de temps que les Fermiers du domaine ont obtenu l'Arrêt du Conseil dont on a parlé, & qui assujettit les vassaux du Roi aux lods & ventes. Comme une pareille innovation peut avoir des suites,

il faut mettre la ville de Quimper & ſes fauxbourgs, dans le cas de ſe prévaloir de ſes titres d'exemptions, & en état de ſe maintenir dans le droit de ne fournir qu'un ſeul & même aveu. Ce ne fut qu'en 1472, époque des premiers fourniſſements d'aveux dans toute la France, que, pour la premiere fois, on fournit aveu au Duc, pour l'Evêché & au nom de l'Evêque; aveu qui ne contient rien qui ſoit contraire aux franchiſes dont on va voir le détail.

Pour être en état de le fournir, l'Evêque s'étoit fait ſervir par tous ſes vaſſaux; celui de la ville de Quimper eſt de 1468, il eſt collectif pour tous les habitants de la ville; il ne parle que de devoirs & obéiſſances ſeigneuriaux, comme fidélité, honneur, & autres choſes naturelles aux *francs-fiefs*. Cette expreſſion de *franchiſe* y eſt expreſſe, & qui eſt bien remarquable dans un premier aveu. Il faut encore remarquer qu'alors il n'étoit dû aucune rente à l'Evêque, ce qui démontre que, des déshérences que ſes prédéceſſeurs avoient eues, ils n'avoient tiré que des profits pécuniaires & conventionnels. Hévin date auſſi trois anciens comptes des revenus de l'Evêque, de 1459, 1509, & 1533, où il n'y a aucun article de lods & ventes, & de rachat, ſur la ville de Quimper, & encore moins concernant le retrait féodal, que de nos jours on veut établir, pour pouvoir ſe procurer des lods & ventes d'une maniere indiſcrete. Le même auteur parle auſſi d'un compte du Receveur du Domaine à Quimper, qui prouve que, dès avant 1503, la taille de 40 livres monnoie, ſe payoit médiatin entre le Duc & l'Evêque; mais cette taille & ce partage ne ſont pas négatifs des franchiſes de lods & ventes, de rachat & du droit féodal. Un quatrieme compte des revenus de l'Evêché, de 1542, eſt le premier titre où il ſoit fait mention de deux rentes au profit de l'Evêque; l'une de quatre deniers, & l'autre de douze ſols; ainſi, le ſilence de ces quatre comptes ſur d'autres rentes, & ſur des caſuels, tels que le rachat, les lods & ventes, & les prix d'une ceſſion de retrait féodal, eſt une nouvelle preuve de l'exemption qu'on conſtate ici avec tout le ſoin & toute l'exactitude dont on eſt capable. On défie qui que ce ſoit de contredire ces titres, & les conſéquences qu'on vient d'extraire d'une conſultation faite pour l'Evêque de Quimper, il y a plus de cent ans; mais, continuons un extrait qui ne peut que faciliter la défenſe de ceux qui pourroient quelque jour être vexés par des Officiers de juſtice de mauvaiſe foi. Dans le regiſtre de la réformation de 1539, &

dans trois aveux fournis à l'Evêque par la Communauté seule, on ne donne que le nom de taille à cette redevance de 40 livres monnoie, partageable entre l'Evêque & le Roi, & de rentes à ces prestations nouvelles de quatre deniers, de douze sols, &c. qui, toutes comprises, ne vont pas au delà du nombre de six. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1746, par Sentence du Présidial de Nantes, où l'affaire avoit été renvoyée, tous ces privileges aient été conservés, puisque dans ce procès, qui a duré plus d'un siecle, les Evêques ne demandoient que les lods & ventes, & que le Siege Présidial de Nantes les en a déboutés par dépens, qui ont été payés par la succession de M. de Farci, Evêque de Quimper. Il est donc incontestable que Quimper est un fief franc, un fief libre, un fief d'honneur, tel qu'il en existe en Bourgogne, dans le Lyonnais, le Forez, le Beaujolois, le Maconnois, l'Auvergne, & l'Armagnac. Tous nos auteurs feudistes parlent de ces fiefs comme de choses toutes naturelles; en vain dira-t-on qu'en Bretagne *nul ne peut tenir terre sans Seigneur* : car cela ne s'applique qu'aux Seigneurs eux-mêmes, & non à des Citadins, qui n'ont chacun que de très-petites propriétés; jamais ceux-ci n'ont voulu se regarder comme indépendants; mais en conservant foi, fidélité, & hommage, à un protecteur quelconque, ils ont pu conserver en même temps leur exemption des devoirs féodeaux. On ne sçait si le franc-aleu qu'on vient de prouver, est unique en Bretagne; mais s'il y en a d'autres exemples, il seroit bon d'en faire connoître le principe.

Quant au Commerce qui se fait à Quimper, on peut dire qu'il augmenteroit des trois quarts, & en très-peu d'années, si les chemins & les canaux, dont on a parlé en commençant, se faisoient ainsi qu'on les a désignés. On peut aussi espérer, de la bonté & de la position du port de Benaudet, (Bout de l'Audet,) qu'un jour on en fera un établissement de marine royale ou marchande. Il y a soixante ans que l'Orient n'étoit qu'une lande, & il y a moins de temps que Benaudet lui a disputé l'avantage de la Compagnie des Indes; ainsi, sans pourtant trop s'abandonner à un espoir peut-être chimérique, ceux qui aiment les nouveautés peuvent espérer de voir des vaisseaux & des quais à Benaudet. Mais à l'égard de Quimper, il ne manque, pour en faire une ville plus commerçante, que des chemins, & plus de profondeur à son port. Les plus considérables & les plus riches foires sont celles des 15 Avril & 1 Mai, où il se vend des bestiaux pour des sommes prodigieuses; il y a aussi des foires dans chaque Bourg ou villetes de

de cet Evêché : on aura ſoin d'en fixer le nombre, afin de prouver de plus en plus combien il eſt néceſſaire de faciliter les communications d'un lieu à un autre. Le port de Quimper eſt ſous le fief du Roi, dans le terrein qu'on nomme *du Duc*; la meſure uſitée en ce port, & qu'on appelle *la meſure du Roi*, eſt de cent livres peſant ou environ, & de quatre-vingt-quatre au tonneau. Le plus ancien titre qui prouve l'exiſtence de la Terre au Duc, eſt de 1209; on le trouve dans le troiſieme tome de Dom Morice : on y lit que le Duc donne à l'Evêque ſon droit de Patronage ſur la Paroiſſe de Saint-Matthieu, ce qui prouve que ce fauxbourg, nommé *la Terre au Duc*, exiſtoit pluſieurs ſiecles auparavant. La riviere d'Eir ſépare ce fauxbourg de la ville, & va ſe perdre à l'Odet, après avoir fait tourner un moulin, qui, dans le principe, n'a été bâti que pour l'utilité du fauxbourg, mais qui aujourd'hui eſt bien nuiſible, tant par lui-même que parce que ſa chauſſée fait refouler l'eau ſur une grande étendue de terrein : à deux cents pas de l'endroit: où ſe fait le confluent des deux rivieres, eſt un autre Moulin, qui appartient à l'Evêque, & qui eſt cauſe qu'un tiers de la ville eſt privé de recevoir les marchandiſes des bâtiments mêmes, & que la Communauté ne peut prolonger un pavé qui pourroit s'étendre auſſi loin que le mur de ville; mais le plus grand tort que font ces moulins provient de ce que ceux qui les afferment à un prix exorbitant, mettent, ſous le prétexte de cette cherté-là, le courtage ſur les bleds, dans les marchés publics. Deux quais, de trois cents toiſes de long chacun, préſentent, d'un côté, une rangée de maiſons & d'arbres, & de l'autre, un très-beau parc, bien planté; plus bas eſt un autre petit parc, qui, ſans le moulin de l'Evêché, pourroit aller auſſi loin que le mur de la ville, & préſenter autant d'utilité que d'agrément. Il y a, au Nord, au Levant, & même au Midi, d'autres communes qui devroient être auſſi plantées; car, plus le bois devient rare, plus dans chaque ville & bourg on doit avoir ſoin de faire des plantations analogues au terrein, c'eſt le moyen de ſuppléer aux forêts, qui ſe détruiſent inſenſiblement, & de ſe mettre en état d'entretenir des vaiſſeaux pour la marine royale & marchande. Si, dans cette vue, la Communauté de ville avoit ſollicité le paſſage du chemin de Pont-Labbé, par le marais qui ſe trouve au Sud-Oueſt de ſon port; ce paſſage, qui eût été d'un agrément infini, le long d'une riviere navigable, & qui eût racourci le chemin d'une moitié, ſur trois cents toiſes, auroit procuré à la ville l'agrément de pouvoir faire des plantations à droite

& à gauche de ce chemin, & de mettre ainſi en valeur & en agrément un terrein inutile; cet objet eſt ſi eſſentiel, que chaque Communauté de ville devroit avoir des ſemis bien clos & bien entretenus, dans les communes les plus faciles à garder; & par une ſuite d'économie à cet égard, il faut, en facilitant les charrois par des chemins & des ouvertures de perrieres, faciliter les bâtiſſes en voûte; mais jamais on ne parviendra à en faire au meilleur marché poſſible, qu'on n'ait trouvé le ſecret de brûler, ſur nos côtes, par le moyen d'un verre ardent ou autrement, les monceaux de coquillages qui y abondent, & qui, convertis en chaux, diminueroient d'un quart les dépenſes des voûtes qu'il faut ſubſtituer aux poutres & planches. En donnant ces idées de plantations & de bâtiſſes, on doit obſerver que la Communauté de Quimper eſt ſi pauvre, qu'elle eſt hors d'état de faire aucune entrepriſe; auſſi ne voit-on à Quimper, ni un Temple à la Juſtice, ni un Hôtel de ville, ni une habitation commode pour les priſonniers, ni enfin une halle pour les marchés publics. Il y a pourtant du terrein plus qu'à ſuffire; mais il faudroit cent mille francs, qu'on n'a pas, & que les charges de la Communauté ne lui permettent pas d'emprunter. A ce ſujet, on peut dire qu'il eſt de la politique du Gouvernement de procurer à chaque Communauté des villes, un revenu net, proportionné à leur étendue; ſans cela, chaque canton végétera dans l'état de miſere où il languit, & l'on ne verra ni plantations, ni conſtructions de chemins, ni édifices, ni quais, ni tout autre établiſſement utile. Si, depuis plus de deux ſiecles, les Octrois de Quimper euſſent été employés aux travaux publics, cette ville ſeroit à préſent un paradis terreſtre, auſſi agréable dans toute ſa banlieue qu'elle l'eût été dans la cité & dans les fauxbourgs. Mais que ne ſeroit pas l'Europe entiere, ſi, depuis le même nombre d'années ſeulement, on avoit employé par-tout, à des travaux publics, les millions de milliards dépenſés à la guerre? Au reſte, ſi les conſeils d'un Citoyen pouvoient être utiles, je croirois devoir exhorter les Officiers Municipaux à faire, de leur argent, l'emploi le plus utile.

Bien des gens diront, pour tâcher de paſſer pour des hommes plus ſages que les économiſtes, qu'il eſt auſſi ridicule de mettre tout en chemins, que tout en ports de mer, cela eſt vrai: mais on ne peut pas dire que la nature ait fait un ouvrage ridicule en multipliant les veines & les arteres du corps humain; voilà ma réponſe, elle eſt l'interprétation de ma façon d'enviſager les objets.

Dans un ouvrage consacré à l'utilité publique, on ne doit pas omettre deux mémoires envoyés au Ministere, en 1768; l'un, concernant le port de Benaudet; & l'autre, sur l'utilité d'un Consulat à Quimper, & sur la nécessité d'unir cette Jurisdiction à l'Amirauté de Cornouailles. Le plan de notre riviere, est-il dit dans le premier, offre le plus beau port & les plus grandes ressources en temps de guerre; les plus gros vaisseaux de ligne peuvent y entrer à deux tiers de flot, & s'enfoncer deux lieues dans la riviere, ayant par-tout bon mouillage de sable vaseux, & vingt-six pieds d'eau au coup de la plus basse mer, en les nouvelles & pleines lunes, même dans les marées équinoxiales. Des flottes de cinq cents voiles, contrariées par les vents, ou chassées par les vaisseaux ennemis, y trouvent un asyle assuré, où il est facile d'appareiller : ce port ne peut être bloqué, à cause des glenants ou des roches de Penmark, dont les dangers ne permettent pas de tenir la croisiere; mais la plus grande utilité qu'on en peut retirer, c'est de pouvoir approvisionner Brest, s'il étoit bloqué & gardé par les ennemis; c'est ce qui se démontre par l'inspection même de la carte de Bretagne, levée par l'auteur de ce Dictionnaire. On y voit, que si les ennemis établissoient une croisiere dans l'Iroise, (on les a vu mouiller à Saint-Matthieu,) il seroit très-difficile de faire passer à Brest des munitions de guerre & de bouche; que delà, on passe au Midi, on verra, sur cette même carte, qu'il est un moyen simple, & nullement dispendieux, d'approvisionner Brest; c'est de faire entrer toutes les munitions par la riviere, de Benaudet à Quimper, d'où on les feroit passer, le lendemain, en cinq heures, &, malgré tous les éléments, par terre, à Châteaulin, dont la riviere se jette dans la rade de Brest.

Pour ne pas aller jusqu'au port Launai, éloigné d'une lieue, on peut rendre cette riviere navigable, dès Châteaulin même. La pêcherie de saumons établie dans cet endroit, est désormais un trop petit objet pour ne pas lui substituer une navigation devenue presque nécessaire. Selon les informatins faites sur les lieux, on trouveroit mille voituriers, de gré à gré, à dix livres le tonneau, de Quimper à Châteaulin, ce qui est peu de chose, sur-tout quand les vaisseaux sont obligés d'avoir du vin, des farines, des canons, pour voler au secours d'une colonie, ou pour telle autre expédition importante; d'ailleurs, si, au lieu de charger pour Brest, on chargeoit pour Quimper, il en coûteroit moins, & pour fret & pour assurance, ce qui feroit une compensation des frais de

transſport de Quimper à Châteaulin. Il faut encore remarquer, qu'en prenant ce parti, on peut, par des moyens ſimples, ſourds, & économiques, munir Breſt, ſans avoir recours, pendant la guerre, aux Hollandais, ni même aux navires des particuliers Français, pour faire paſſer des munitions à Breſt. Ces flottes coûtent beaucoup, les jours de départ & de relâche ſont preſque toujours connus des ennemis; il faut faire eſcorter ces proviſions par pluſieurs frégates, qu'on pourroit employer plus utilement pour croiſieres & autres miſſions, de ſorte que le meilleur parti que le Roi pourroit prendre, ſeroit de fréter ou d'acheter des chaſſes-marées de vingt-cinq à trente tonneaux; ces petits bâtiments, armés de cinq hommes, vont de jour & de nuit, terre à terre, au milieu des rochers; ils feroient, preſque ſans aucun riſque, deux voyages par mois, de Bordeaux à Quimper. Le port de Benaudet a un autre avantage, il eſt facile à fortifier : car, pour le mettre à l'abri d'inſulte, il ſuffit d'y établir dix pieces de canons de vingt-quatre livres de balles, à la pointe de Combrit; dix autres à celle de Saint-Gildas; & enfin, dix autres pieces à l'endroit où il y a actuellement un corps de garde & quatre à cinq canons montés; mais une précaution eſſentielle, indiſpenſable à prendre, c'eſt de faire mettre ſur des hauteurs autant de marques qu'il y a d'entrées dans le port; car le pilier quarré qui ſert actuellement de guide, n'eſt pas remarquable d'un quart de lieue, & il eſt ſeul pour trois paſſes différentes. Il faudroit auſſi faire mettre des baliſes de fer ſur les trois rochers qui ſont à l'entrée de ce port, & par ce moyen tous les vaiſſeaux pourroient entrer & ſortir de tout temps, ſans aucun danger, & par le ſecours des baliſes, profiter de toutes les paſſes, ſelon les différents vents.

Dans le ſecond Mémoire, on s'expliquoit ainſi : « On avoit établi » à Quimper une Juriſdiction Conſulaire & un Siege d'Amirauté. » La premiere fut ſupprimée & unie au Conſulat de Morlaix; » cette annexe, qui fait un grand tort au Conſulat de Cornouailles, » n'a ſervi qu'à donner plus d'occupation aux Juges de Morlaix, » & l'on croit qu'ils verront avec plaiſir le rétabliſſement du » Conſulat à Quimper. » Pour engager le Gouvernement à faire cet établiſſement à Quimper, il ſuffiroit de lui obſerver que cette ville eſt environnée de onze ports commerçants : ſçavoir, Quimperlé, Pont-d'Aven, Concarneau, Pont-Labbé, Audierne, Pont-Croix, Douarnenez, Camaret, le Faou, le Port-Launai, & Châteaulin; & que les Négociants de tous ces ports dépenſeroient beaucoup moins en plaidant à Quimper qu'à Morlaix, puiſqu'ils

peuvent, dans un ſeul jour, faire le voyage de Quimper & s'en retourner chez eux, au lieu qu'obligés d'aller à Morlaix, il faut trois ou quatre jours pour faire un ſerment & une affirmation de voyage. Les ports que l'on vient de nommer forment l'arrondiſſement de l'Amirauté de Cornouailles, & ce Siege eſt de la plus grande utilité pour Quimper. Pourquoi ne pas y établir un Conſulat, ſur-tout à préſent que le Commerce eſt conſidérablement augmenté dans cet Evêché? cet établiſſement ſeroit avantageux aux Négociants de Cornouailles & à ceux de Morlaix, qui ſeroient moins détournés de leurs affaires perſonnelles, par la diminution de celles qu'ils n'auroient plus à juger. Mais ſera-t-il également utile aux uns & aux autres qu'on uniſſe deux Juriſdictions qui ont tant de connexité entre elles? c'eſt le ſecond objet de ce petit Mémoire. L'expérience apprend que dans les diſcuſſions Conſulaires, il ſe préſente journellement des queſtions de Droit, de la plus grande difficulté : or, c'eſt pour aider les Conſuls à les juger, qu'on deſireroit qu'ils euſſent à leur tête les Juges de l'Amirauté, qui, à leur tour, profiteroient des lumieres des Conſuls. Il y a actuellement à Quimper plus de dix Négociants éclairés, qui ſeroient en état de faire les fonctions de Juges-Conſuls.... A ces réflexions, dictées par le patriotiſme, nous allons joindre les événements remarquables, les révolutions, & les établiſſements qui peuvent entrer dans l'hiſtoire de Quimper.

Grallon avoit porté le titre de Comte de Cornouailles, avant d'être Roi de Bretagne; Quimper, capitale du canton, ſe nommoit alors, *Quimper-Odet*, du nom de la riviere ſur laquelle elle eſt ſituée. Grallon avoit formé le projet de l'ériger en Evêché, & il l'exécuta, dès qu'il ſe vit ſur le trône; il donna ſon Palais pour faire une Egliſe, & nomma Saint-Corentin pour premier Evêque : après la mort de ce Saint Prélat, les habitants, par reſpect pour ſa mémoire, nommerent leur ville *Quimper-Corentin*, & adopterent ce Saint pour leur Patron. En 966, la crainte qu'on avoit des Danois engagea les habitants à tranſporter ſon corps à Paris, où, par ordre de Hugues-Capet, il fut dépoſé dans la Chapelle de Saint-Barthelemy. On croit que dans la ſuite il fut porté à l'Abbaye de Saint-Corentin, fondé, en 1201, près Mantes, dans le dioceſe de Chartres, par le Roi Philippe I, pour des Religieuſes Bénédictines. Une partie des Reliques de ce Saint avoit été portée, long-temps auparavant, à Montreuil-ſur-Mer, dans la Picardie. Quelques-uns ſoutiennent, je ne ſçais ſur quoi fondés, que ces précieux reſtes ſont actuellement à Marmoutier, près Tours. Ce

fut vers 461 que la Juriſdiction temporelle des Evêques de Quimper commença à s'établir. Elle eut d'abord de grandes prérogatives, puiſqu'elle ſurpaſſoit même celle des Barons. On la regardoit comme une eſpece d'image de la ſouveraineté ; & c'eſt pour cela, plutôt que par toute raiſon, qu'on lui donna la dénomination, encore aujourd'hui uſitée, de *Régales* ou de *Régaires*. Le Prince ne retenoit que la ſuzeraineté ; de ſorte que les appellations des Régaires reſſortiſſoient directement au Parlement de la nation. Les Prélats exerçoient alors toute l'autorité temporelle : ils étoient les Pairs eccléſiaſtiques du Duché, comme les Barons en étoient les Pairs laïques. Saint Allore ou Albin, Evêque de Quimper, rendit de grands ſervices à ſa patrie, & ſon nom doit être conſervé précieuſement dans nos annales, s'il eſt vrai, comme on dit, que ce fut lui qui traita de la paix entre Aëtius, Général de l'Empire, & les Bretons Armoricains, l'an 440. En 1066, les Comtés de Vannes & de Nantes furent unis, par alliance, à celui de Cornouailles. On ne connoît point l'époque de la fondation du Prieuré de Lomaria ; ce qu'on ſçait, c'eſt que, l'an 1152, ce Monaſtere ſe nommoit *l'Abbaye de Sainte-Croix*, & qu'il fut donné par le Duc Conan III à l'Abbaye de Saint-Sulpice ; donation qui fut approuvée & confirmée par Raoul, Evêque de Quimper. En 1172, Henri II, Roi d'Angleterre, fit fortifier ce Prieuré. L'an 1192, le Duc Gui de Thouars eut un démêlé très-ſérieux avec l'Evêque de Quimper : il fut terminé, comme nous l'avons dit ci-deſſus. Le 24 Novembre 1224, l'Evêque Rainault fonda le Couvent des Cordeliers de Quimper, le premier de cet Ordre établi dans la Province de Bretagne. Les Seigneurs de Pont-Labbé contribuerent généreuſement à la fondation de ce Monaſtere.

Le College de Cornouailles, à Paris, eut, pour premier fondateur, Nicolas Galerand de la Greve, Prêtre, qui, par ſon teſtament de 1317, légua des fonds pour cet établiſſement. Ses exécuteurs teſtamentaires fonderent cinq bourſes pour des Ecoliers du dioceſe de Quimper, ou des dioceſes voiſins, en cas que le premier n'en eût point à préſenter. Jean de Guiſtri, Chanoine des Egliſes de Paris, de Nantes, & de Quimper, ajouta quatre autres bourſes au College de Cornouailles, pour des Ecoliers du même dioceſe ; &, pour les loger tous enſemble, il donna une maiſon qu'il poſſédoit dans la rue du Plâtre. Les exécuteurs teſtamentaires joignirent encore une dixieme bourſe à ce College, & s'en réſerverent la préſentation pour la premiere fois ſeulement,

après quoi, elle devoit appartenir, comme celle des neuf autres, à l'Archevêque de Paris. En 1344, Charles de Blois prend d'assaut la ville de Quimper, & la livre au pillage. Déja près de quinze cents personnes avoient été égorgées, lorsque Charles, attendri par un de ces spectacles dont l'impression est si forte sur les ames sensibles, s'oppose au carnage & retient les bras de ses soldats. Une femme avoit reçu le coup de la mort pendant qu'elle allaitoit son enfant. Cette innocente créature, que le seul instinct guidoit, n'avoit point abandonné la mamelle de cette femme qui étoit baignée dans son sang. Charles de Blois, qui passe par hazard dans ce lieu, apperçoit cet enfant, il frémit, son ame est émue, & la voix de la nature, qui crie au fond de son cœur, le presse de faire cesser le meurtre. Quelques historiens ont avancé que le vainqueur avoit ordonné de démanteler les parties de la ville qui relevoient de l'Evêque, & de conserver les fortifications de l'autre. En ce cas, Charles de Blois fit une faute irréparable; dans une guerre civile, où il n'étoit pas toujours vainqueur, son intérêt lui faisoit une loi de tout détruire ou de tout conserver; il avoit trop d'expérience & de sagesse pour agir autrement, & ce qui prouve effectivement qu'il ne fit rien démolir, c'est que, l'année suivante 1345, les Anglais, qui étoient venus au secours du Comte de Montfort, assiégerent cette ville, sans pouvoir la prendre, tant elle étoit bien défendue par ses fortifications. En 1349, le diocese de Quimper est ravagé par une maladie contagieuse qui emporte beaucoup de monde. En 1364, Montfort, vainqueur à Aurai, vint mettre le siege devant Quimper, & pressa vivement cette ville, qu'il fit battre avec des machines énormes qu'il avoit fait venir de Vannes & de Dinan. Pendant ce temps, les troupes ravagerent le pays, & traiterent avec la derniere rigueur les partisans de la Comtesse de Blois, qui étoit pour lors à Nantes. Le 17 Novembre, les habitants, se voyant sans espérance de secours, le parti des Penthievre étant sans ressource, & Montfort reconnu Duc par la plus grande partie de la nation, capitulerent & se rendirent aux assiégeants. Dès que le Duc fut maitre de la place, il y établit une Cour des Monnoies; mais les Officiers qu'il y avoit placés la quitterent bientôt après, sans y avoir fait aucune des fonctions de leur état : on ignore quelle fut la cause de ce changement. L'Evêque, pour marquer que sa soumission étoit sincere, permit à ce Prince de lever des droits sur les denrées & marchandises de sa ville. Le 29 Août 1381, le Duc Jean IV fait aux Abbé

& Religieux de Bon-Repos une rente perpétuelle de quatre tonneaux de vin ſur le revenu du port de Quimper, & de cinq cents merlus ſur les pêcheries de Cornouailles, à la charge de célébrer une Meſſe du Saint-Eſprit, durant ſa vie, au jour de jeudi, & une Meſſe de *Requiem*, après ſa mort, le vendredi de chaque ſemaine. Sous la régence de Jeanne de Navarre, les droits d'entrée & de ſortie occaſionnerent des troubles à Quimper. Thébaud de Maleſtroit, Evêque de cette ville, qui venoit de conclure la paix entre les Sires de Cliſſon, de Penthievre, & la Ducheſſe, penſa troubler cette paix par un procédé violent. Jean de Maleſtroit, parent du Prélat, Lieutenant de la Ducheſſe, en Cornouailles, avoit fait ſaiſir dans le port de Quimper ſoixante pieces de vin, parce que les marchands n'avoient pas payé les impôts établis par le feu Duc ſur les boiſſons. Le Prélat, informé de cette affaire, envoya prendre ces vins, & les fit conduire ſur ſon fief. Sur le ſoir du même jour, il parut dans place publique, revêtu de ſes habits pontificaux, & ſuivi de ſon Clergé, & défendit, ſous peine d'excommunication, la levée d'aucun impôt dans ſon dioceſe. Jean de Maleſtroit mépriſa ces menaces, & continua la perception des droits. L'Evêque, piqué au vif de ſe voir mépriſé, ſur-tout par un homme de ſa famille, l'excommunia le 7 Février, & fit publier la ſentence dans tout ſon dioceſe. La Ducheſſe en appella à l'Archevêque de Tours, qui lui rendit juſtice pendant le ſéjour qu'il fit cette année en Bretagne; mais il ne paroît pas qu'il ait rien ſtatué ſur les prétentions de l'Evêque de Quimper. Les Procureurs que la Ducheſſe avoit nommés pour pourſuivre cette affaire, étoient: Jean, Seigneur de Maleſtroit; Guillaume de Keraër, Docteur en Droit; Jean de Poulmic, Henri & Jean du Juch, Alain de la Roche, Guillaume de Kercaru, & Bernard de Keroneuf. L'Evêque ſe repentit d'avoir agi avec trop de précipitation; il fut taxé à quinze cent écus de France d'amende, ſomme qu'il promit de payer; le Pape lui ſervit de protecteur auprès du Duc. En 1402, Jean de Poulmic & Henri du Juch furent nommés Gouverneurs de Quimper, par le Duc Jean V. Le même Prince achete, en 1404, une maiſon ſituée dans la rue du Salé, à Quimper, pour y mettre les balances & poids publics, nommés *le poids au Duc*, aujourd'hui *le poids du Roi*. Le moulin de l'Evêché, près le Palais épiſcopal, fut bâti par ordre de Gatien de Monceaux, ſacré en 1408. L'Egliſe Cathédrale fut reconſtruite à neuf par les ſoins de Bertrand de Roſmadec, ſon ſucceſſeur.

C'eſt

C'eſt à ce Prélat que le Duc Jean V permit, par ſes lettres du 24 Janvier 1424, d'élever une Juſtice patibulaire ſur les Terres dépendantes de ſon Evêché, pour l'exécution des criminels condamnés par la Juſtice ſéculiere. Le 24 Février, même année, le Duc, informé qu'il s'étoit commis un crime ſous le portail de la Cathédrale de Quimper, fit défenſe à ſes Juges de ſe mêler de cette affaire, & leur ordonna d'en renvoyer la connoiſſance à ceux de l'Evêque. En 1432, Jean V fait commencer un château dans le même endroit que Gui, Vicomte de Thouars, en avoit entrepris un l'an 1209. L'Evêque s'oppoſe au deſſein de ſon maître, & porte ſes plaintes au Pape Eugene IV, qui, par ſa Bulle de 1434, ordonne au Duc de faire démolir cet édifice. Celui-ci n'en tient compte, & fait continuer les travaux. Les Evêques s'en plaignent vivement en Cour de Rome. Le Pape Nicolas donne, l'an 1452, une nouvelle Bulle qui oblige le Duc Pierre II à démolir ce château, ſous peine d'excommunication. Le Prince obtient du délai, & termine cette affaire par un accommodement.

On voit, auprès de la porte de la Tourbie, une tour d'une largeur extraordinaire, qui ſervoit autrefois de château. Ne ſeroit-ce pas un reſte de l'édifice dont nous venons de parler? En 1483, Jean Calvi, Receveur du domaine à Quimper, fit conſtruire, en pierres de tailles, ſur le mont Frugi, les poteaux de la Juſtice patibulaire de la Cour de Quimper, qui étoient auparavant en bois. Cet ouvrage, avec le mur qui fut bâti à l'entour, coûta au Roi une ſomme de ſoixante-treize livres dix ſols. Le même Receveur fit auſſi réparer, aux frais du Roi, les priſons & l'auditoire, qui, dans ce temps-là, étoient ſitués au fauxbourg de la Terre au Duc. Les anciens aveux nous apprennent que les Sergents du bailliage de Quimper étoient obligés de conduire les Juges depuis leur demeure juſqu'à l'auditoire, là, de leur préſenter leur verge ou bâton pour marque de leur autorité, & de les reconduire de la même maniere à la ſortie de l'Audience. Ces Sergents étoient tenus de garder les priſons, de faire les ajournements & exécutions, de mener les criminels juſqu'au lieu du ſupplice, &c. Les habitants de Quimper payoient dès-lors, au premier mai de chaque année, vingt livres monnoie de rente, dite *Taille de mai*. Cette impoſition eſt perçue à l'alternative, par le Roi & par l'Evêque. Louis XII, par ſes lettres du 12 Avril 1510, confirma au Chapitre de Quimper la poſſeſſion du droit d'annate ſur les Cures du dioceſe. Ces lettres fu-

rent signifiées au Lieutenant de Quimper, le 4 Mai suivant : elles portent que tous les fruits, émoluments, revenus des Eglises paroissiales & Cures du diocese, vacantes par mort ou par résignation, appartiendront au Chapitre de Quimper, qui les employera à l'entretien & réparation de l'Eglise Cathédrale. En 1540, la cohue ou halle au Duc fut fermée de murs, afin de la rendre plus commode pour les marchands. Au mois de Novembre 1552, le Siege Présidial de Quimper fut érigé, par Edit du Roi Henri II, qui le composa d'un Bailli, d'un Sénéchal, d'un Lieutenant, de sept Conseillers, d'un Avocat du Roi, & d'un Greffier : il lui accorda mille quatre cents livres de gages, avec pouvoir de juger en dernier ressort toutes les causes qui n'excéderoient pas la valeur de deux cents livres en fonds, ou dix livres tournois de rente. Ce fut à cette époque que les prisons & fourches patibulaires furent transportées dans la ville. Par Edit du 29 Mars 1564, les Jurisdictions royales de Châteaulin, Rosporden, Beuzec-Capsizun, Beuzec-Capcaval, Beuzec-Conq, & Fouesnant, furent unies & incorporées à ce Siege Présidial.

Quimper avoit été assez tranquille pendant les troubles de la ligue, jusqu'à la mort de Henri III ; cette ville gardoit la neutralité, mais la plus grande partie des habitants penchoit pour la ligue. Le zele du Sieur du Laurent, Sénéchal du Présidial, lui fit lever l'étendart de la révolte. Ce Magistrat, qui aimoit son Roi, voulut contraindre les habitants à le reconnoître, par une injonction pleine de menaces contre ceux qui refuseroient de se soumettre, & la fit publier à l'Audience. Le peuple, qui fut sur le champ instruit de ce qui se passoit, se souleva, & assisté des Peres Cordeliers qui avoient des arquebuses, il entoura l'Auditoire ; le Sénéchal ne fut pourtant pas maltraité, mais il ne tarda pas à sortir de la ville, où il ne se crut pas en sûreté, & se retira à Rennes. Ainsi le Duc de Mercœur se vit le maître d'une ville importante qu'il ne dut qu'à sa bonne fortune. Quimper jouit, pendant quelques mois, du repos, sous le Gouvernement de Jean de Quelennec, Sieur de Saint-Gueret & du Hisgui, Gentilhomme prudent, sage, & soldat expérimenté. Ce calme fut troublé par les habitants du château de Pont-Labbé, situé à quatre lieues de Quimper. Ce château étoit plein de Gentilshommes du parti du Roi, & autres, qui faisoient continuellement des courses jusqu'aux portes de Quimper, sous la conduite d'un nommé *Trougat*, homme d'une naissance obscure, mais brave & intelligent dans le métier des armes. Les habitants,

voulant ſe délivrer de ces voiſins incommodes, ſupplierent les Seigneurs du parti de la ligue de les aſſiéger. Lezonnet, accompagné des deux Goulaines, freres, & autres, ſe chargea de l'exécution. Le château fut aſſiégé dans les formes, mais le canon ne faiſoit pas grand effet contre les murailles, & les aſſaillants commençoient à déſeſpérer du ſuccés, lorſque Trougat fut tué, en regardant par une fenêtre. Cette perte découragea tellement les aſſiégés, qu'ils capitulerent : ils ne demanderent que la vie & abandonnerent tous leurs biens. Il en coûta au Seigneur de Querouant, qui étoit dans cette place avec ſon fils, cinq mille écus de rançon. Vers l'an 1593, le Comte de Magnane, de l'illuſtre famille de Sanzai, un de ces brigands, qui, ſans être attachés à aucun parti, faiſoient leur métier du pillage, ſe trouvant dans l'Evêché de Quimper, jugea que ce canton, qui n'avoit point encore reſſenti les malheurs de la guerre, devoit être riche : il réſolut d'y faire une incurſion, mais comme tous les paſſages avoient été rompus, il ſentit qu'il avoit beſoin de ruſes pour réuſſir : il eut recours à cet expédient. Il ſe fit annoncer comme attaché au parti de la ligue, & écrivit aux habitants de Quimper, pour leur demander paſſage à Châteaulin, alléguant, pour prétexte, que le Duc de Mercœur lui avoit ordonné de venir rafraîchir ſes troupes dans ce pays. On lui accorda ſa demande, mais on eut bientôt lieu de s'en répentir. Il exerça les plus horribles brigandages dans tout ce canton, & ne ceſſa de vexer les habitants de la campagne, que lorſque le Duc de Mercœur, informé de ſa conduite, lui ordonna de le venir trouver.

En 1594, Lezonnet, qui avoit abandonné le parti de Mercœur pour ſuivre celui du Roi, fit tous ſes efforts pour engager les habitants de Quimper à ſuivre ſon exemple ; mais, voyant qu'il ne pouvoit y réuſſir, malgré les intelligences qu'il avoit dans la ville, il prit des meſures avec le Maréchal d'Aumont pour l'aſſiéger, tandis que ce dernier aſſiégeoit Morlaix. Lezonnet ſe préſenta devant Quimper, le 15 Septembre, avec un Corps de mille hommes, tant infanterie que cavalerie. Comme les habitants ne ſe défioient de rien, peu s'en fallut que la ville ne fût priſe ; mais le ſecours qui arriva peu de jours après aux aſſiégés, les rendit les plus forts, de ſorte que Lezonnet fut obligé de ſe retirer après un combat très-meurtrier, dans lequel il reçut une bleſſure, de laquelle il mourut dans la ſuite. Le Duc de Mercœur, qui arriva dans la ville quelques jours après, engagea les habitants à ſe bien défendre s'ils étoient attaqués ; mais la

plupart étoient déja décidés à se soumettre à l'obéissance du Roi. Dès que le Duc fut parti, ils envoyerent au Maréchal d'Aumont un homme de confiance, pour le prier de venir assiéger leur ville. Ce Général n'eut pas de peine à les satisfaire. Il arriva à la vue de la ville, le Dimanche 9 Octobre 1594, sur les trois heures du matin, dans un si grand silence que les habitants crurent qu'il vouloit tenter l'escalade, mais ce n'étoit pas son dessein. Il fit seulement attaquer les fauxbourgs, dont il n'eut pas de peine à se rendre maître. La ville fut sommée de se rendre; mais, comme elle refusa, le Maréchal résolut de l'assiéger dans les formes. Il écrivit néanmoins aux habitants de lui envoyer des Députés, & leur désigna ceux qu'il vouloit qu'on chargeât de cette commission; c'étoit ceux qui tenoient le parti du Roi, entre autres le Sénéchal Guillaume le Baud. Les Quimperois, qui s'apperçurent de la politique de l'ennemi, donnerent un surveillant aux envoyés, mais ce ne fut qu'avec peine que le Maréchal voulut bien l'admettre à l'Audience, encore ne fut-ce qu'après l'avoir menacé de le faire pendre. Il fit aux Députés de très-belles promesses, mais les assiégés ne voulurent point s'y fier, & tinrent ferme. Le motif de leur résistance étoit qu'ils attendoient Talhouet, qui devoit apporter la treve signée; mais le Maréchal le retenoit par supercherie dans son camp, parce qu'il vouloit de toute nécessité prendre la ville. Ceux du parti du Roi firent alors une assemblée particuliere, & y appellerent le Gouverneur de la ville; comme ils étoient tous très-unis, leur sentiment l'emporta sur celui des ligueurs qui se trouvoient présents. Le résultat fut que, sans tarder davantage, on enverroit dire au Maréchal que la ville étoit prête à se rendre, & qu'il pouvoit envoyer un homme de confiance pour arrêter les articles de la capitulation. D'Aumont profita de ce moment, & fit partir sur le champ le Président de la Grée; tout fut bien vîte arrangé, parce que le Maréchal ne se rendit pas difficile. Les portes de la ville furent ouvertes aux royalistes, qui ne se mirent guere en peine d'observer les articles de la capitulation. Le vainqueur imposa sur les habitants une taxe de douze mille écus, qui fut exigée avec la derniere rigueur, jusques-là que le Trésorier de la Cathédrale fut traîné en prison. L'Evêque ayant appris cette violence, alla trouver le Maréchal, & lui parla avec beaucoup de fermeté. Celui-ci fit semblant d'ignorer l'emprisonnement du Chanoine, & donna ordre de le délivrer, mais il n'en paya pas moins la taxe à laquelle il avoit été imposé. L'Evêque, lui-même, fut soumis à

la loi générale, & contribua à compléter la somme exigée. Le Maréchal assiégea ensuite le Fort de Crozon, & le prit. Après cette expédition, il revint à Quimper pour s'y reposer & faire rafraîchir ses troupes, mais ce séjour leur fut funeste : cette ville étoit alors désolée par une maladie contagieuse, qui, sans faire paroître aucune marque extérieure, causoit un violent mal de tête qui emportoit le malade en trois jours. Cette épidémie dura depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de Janvier, pendant lequel temps il mourut, à Quimper, plus de seize cents personnes, de tout âge & de tout sexe, compris les gens de guerre qui étoient logés dans les fauxbourgs, & qu'on enterra par monceaux dans les jardins, sans aucune cérémonie funebre. Les Anglais auxiliaires furent les plus maltraités. L'armée du Maréchal fut tellement diminuée par cette maladie, que, sans le renfort considérable qu'on lui envoya, il n'auroit pas été capable de résister aux forces de l'ennemi. Le Parlement rendit même un Arrêt qui enjoignoit à la Noblesse de se rendre auprès du Général. Au commencement de l'année 1595, le Maréchal fit commencer une citadelle dans le haut bout de la ville, à l'endroit où est la tour de Bihan, mais cet ouvrage ne s'acheva pas. Il donna le Gouvernement de la ville au Sieur de Kermarquer, avec seize Compagnies non completes, sous le Capitaine Dupré.

Au mois d'Avril 1597, Fontenelle, ce brigand dont nous avons si souvent parlé, s'avança vers Quimper avec douze cents hommes, tant infanterie que cavalerie, dans le dessein de surprendre cette ville; mais, ayant été découvert, il ne put réussir, & retourna à l'Isle-Tristan où il étoit retranché. Le 30 Mai suivant, Fontenelle vint encore à Quimper avec des troupes; il se croyoit si sûr de s'en rendre maître, qu'il avoit fait venir des bateaux pour emmener le butin; son dessein étoit de fortifier cette ville, & d'en faire sa place d'armes. Les habitants l'apperçurent, comme il arrivoit dans les avenues du château de Pralamar; il força d'abord la barriere qui étoit à l'entrée du fauxbourg où sont aujourd'hui les Capucins, & pénétra jusqu'à la place de Saint-Matthieu. Jean de Crecholain, qui étoit venu, dès le matin, de son château de Ker-lot, avec sept hommes & un trompette, ordonne sur le champ de sonner la charge, attaque l'ennemi avec impétuosité, & ne lui laisse pas le temps de se reconnoître. Fontenelle, qui croit que c'est l'avant-garde d'un gros corps de cavalerie, est épouvanté & prend la fuite. La jeunesse de la ville court aux armes, se met à la poursuite des fuyards, guidée par le Capi-

taine Magence, & en fait un grand carnage dans les environs de Saint-Sébaſtien. Fontenelle perdit en cette occaſion cent cinquante hommes, qui furent tués, & ſoixante-cinq chevaux, avec une partie de ſon bagage, que la précipitation de ſa retraite ne lui permit pas de ſauver; les charrettes qu'il avoit fait venir pour emporter le butin, ſervirent à tranſporter les bleſſés, & les bateaux s'en retournerent vuides à Douarnenez.

Le 21 Octobre 1601, les Etats s'aſſemblerent à Quimper; ce fut environ ce temps que les Capucins s'établirent en cette ville: on leur donna, pour leur ſervir d'Egliſe, la Chapelle de Saint-Sébaſtien, auprès de laquelle ils firent bâtir leur Couvent; les Jéſuites s'établirent auſſi à Quimper, en 1619; & les Urſulines en 1621. Le 26 Novembre 1634, le Marquis de Roſmadec, Baron de Molac, Chevalier des Ordres du Roi, fit ſon entrée à Quimper, en qualité de Gouverneur; deux cents Gentilshommes du pays, & plus de 800 habitants ſous les armes, allerent au-devant de ce Seigneur juſqu'à une demie-lieue de la ville, & l'accompagnerent juſqu'à ſon Hôtel, où il fut ſalué & harangué par tous les Ordres. L'ignorance, la ſuperſtition, & l'idolâtrie, exerçoient encore leur empire à Quimper, à l'époque dont nous parlons; les femmes, qui avoient leurs maris en mer, alloient balayer la Chapelle la plus voiſine, & en jettoient la pouſſiere en l'air, dans l'eſpérance que cette cérémonie leur procureroit un vent favorable pour les ramener. Ceux qui n'avoient pas obtenu des Saints qu'ils avoient invoqués, l'aſſiſtance qu'ils en eſpéroient, prenoient leurs figures, les fouettoient & les jettoiont dans l'eau, ſuivant leur caprice. Les uns mettoient dans leurs champs un trépied ou un couteau crochu, pour garantir le bétail des loups & autres bêtes féroces; les autres avoient ſoin de vuider l'eau de tous les vaſes d'une maiſon où quelqu'un venoit de mourir, crainte que l'ame du défunt n'allât s'y noyer; ils mettoient auſſi des ſieges auprès des feux de joie qu'on fait à la Saint-Jean, pour que leurs parents morts puſſent s'y chauffer à leur aiſe; la veille de la même fête, on permettoit, en pluſieurs endroits de la baſſe Bretagne, au peuple de danſer une partie de la nuit dans les Chapelles; &, comme elles ſont fort multipliées dans le pays, l'abus étoit d'autant plus difficile à réformer, qu'il étoit général, & qu'on le regardoit comme une pratique de religion, propre à honorer le Saint ou la Sainte qu'on révéroit dans cette Chapelle. On ſe mettoit à genoux devant la nouvelle lune, & on diſoit un *Pater* & un *Ave* à ſon intention. Au premier de l'an, on faiſoit une eſpece de ſacrifice

aux fontaines publiques, par plusieurs morceaux de pains, couverts de beurre, que chacun y offroit; dans certaines Paroisses, on portoit, le même jour, aux fontaines, autant de morceaux de pain qu'il y avoit d'individus dans une famille, & par l'arrangement qu'ils conservoient, en surnageant, on pensoit connoître ceux qui devoient mourir dans l'année. Il seroit facile d'ajouter au nombre de ces extravagances, mais nous en avons dit assez sur ce sujet.

L'Abbaye de Ker-lot fut fondée en 1652, par Jegudo de Kerolin. Le Roi n'avoit point de prison en 1667; les Fermiers du domaine affermoient celle de l'Evêque. La Maison de la Retraite fut bâtie en 1670, par les soins du Pere Maunoir, célebre Missionnaire. Le Recteur de la Paroisse de Guemevel, & N.... de Brenelio, furent les premiers qui contribuerent à cet édifice; aussi-tôt que la premiere pierre en eut été posée, en grande cérémonie, par l'Evêque, tout le monde s'empressa de cotiser; les Dames de la ville, surtout, montrerent un zele très-vif pour cet établissement. Au mois de Septembre 1730, fut procédé, par M. Thevenon, Ingénieur, en présence du Subdélégué & des Commissaires députés par la Communauté de ville, au devis des réparations à faire aux ouvrages publics, à la fontaine d'eau minérale, près la porte de la Tourbie, & à la riviere, qui étoit en partie comblée par des sables & des cailloux, depuis les chaussées des Moulins au Duc & de l'Evêché jusqu'au moulin de Lomaria: ces sables & cailloux furent destinés à applanir la place d'armes, le long & au derriere des murs de revêtement qui la formoient, & les pavés dégradés de la ville & des fauxbourgs. Les ouvrages mentionnés au présent devis furent adjugés, à l'Intendance à Rennes, le 20 Février 1731, à Jean Bougeart, Procureur au Parlement de Bretagne, pour la somme de 20500 livres. L'an 1761, la Communauté de ville obtint la permission de faire l'acquisition de quelques terreins pour l'élargissement des quais du port. Arrêt du Conseil & Lettres-patentes sur icelui, portant approbation pour le nivellement de la Cure de Quimper. Dans le territoire du fauxbourg de Lomaria, étoit le château du Roi Grallon, situé sur le bord de la riviere, à l'endroit nommé *Manoir de Poulquinan*, à peu de distance du château de l'Enniron, maison de plaisance des Evêques de Quimper; ce château fut détruit & reconstruit à neuf, il y a environ quinze à seize ans; il appartenoit, avant ce temps, à la maison de Becdelievre, qui le vendit au sieur de Vars, Receveur-général des devoirs; celui-ci, après l'avoir fait rebâtir, le revendit, il y a sept à huit ans, à M. de Kermorvan le Borgne; il ne reste plus,

de l'ancien château, qu'une petite tour qui est adaptée au nouveau bâtiment; en supposant qu'il ait été bâti par Grallon, il avoit treize siecles d'existence. On conserve, par tradition, à Quimper, la mémoire d'un miracle, que l'on rapporte de cette maniere. Un particulier avoit prêté un certain nombre de louis à un homme de mauvaise foi, qui n'avoit point donné de reconnoissance; quelque temps après, le prêteur demanda le remboursement de ses deniers, le débiteur lui répondit qu'il l'avoit payé, & qu'il ne lui devoit rien: appellé en justice, il fut condamné à faire le serment accoutumé en pareille occasion; cependant sa conscience n'étoit pas tranquille, son crime le faisoit trembler; pour dissiper ses scrupules, il eut recours à un expédient; il avoit une canne creuse, dans laquelle il renferma la somme qu'il devoit, & lorsqu'il fut prêt de faire son serment, il pria son créancier de tenir son bâton, pour qu'il pût avoir les mains libres; celui-ci ne se doutant de rien, ne fit pas difficulté de lui rendre ce service, & le fripon, se croyant exempt de crime, jura qu'il avoit rendu la somme qu'on lui avoit prêtée; à l'instant la canne s'ouvrit & restitua l'argent au prêteur; & l'on ajoute que le Crucifix, devant lequel avoit été fait le parjure, répandit trois gouttes de sang: ce Crucifix s'est conservé jusqu'à nos jours, & on le montre à ceux qui sont curieux de le voir.

Si, depuis long-temps, Quimper ne produit plus de Saints à canoniser, du moins en sort-il, par intervalle, des gens de mérite. Les Peres Hardouin & Bougeant, Jésuites, qui y ont reçu le jour, ont fait honneur à leur patrie, par une science profonde; mais celui de tous les Quimperois qui s'est fait une plus grande réputation dans les Lettres, est M. Freron, auteur de l'Année Littéraire; ses écrits, répandus par toute la France, ont fait pendant long-temps les délices des gens de goût; il en avoit un très-sûr & très-bon; s'il n'a pas toujours été juste, & s'il a quelquefois mis trop de fiel dans ses critiques, c'est que ses rivaux lui en donnoient l'exemple; il avoit des ennemis acharnés contre lui, & il a eu la gloire, si non de remporter la victoire, du moins de la disputer, & de ne pas la céder à ses adversaires. Le plus terrible fut cet homme étonnant, qui réussit dans presque tous les genres de littérature, qui eut tant d'admirateurs & tant d'ennemis, qui mérite les plus grands éloges; mais peut-être une partie des reproches qu'on lui a fait: cependant, Voltaire, malgré sa réputation, son génie, ses amis, n'a pu que balancer les succès, & c'est-là le meilleur éloge de M. Freron. La Religion & les Lettres lui ont de grandes

obligations,

obligations, & il sera toujours placé, par les gens exempts de prévention, parmi les excellents Littérateurs dont la France s'honore; cet écrivain descendoit, par les femmes, du poëte Malherbe. M. Royon, gendre de M. Freron, peut aussi être cité comme un homme sçavant, dont les talents font honneur à son pays. A en juger par l'établissement d'une chambre littéraire, qu'on voit à Quimper depuis quelques années, on peut espérer que d'autres Citoyens de cette ville réussiront dans la littérature, & mériteront d'être placés à côté de ceux qu'on vient de nommer, quoique la médisance, ou, si l'on veut, la calomnie, prétendent que les Quimperois aiment mieux un bon dîner qu'un bon livre. Il ne faut pas oublier que le Chapitre de Quimper a aussi produit un auteur qui a fait une Histoire de la Ligue; quoique son ouvrage soit encore en manuscrit, depuis quarante ans qu'il est fait, son nom (M. Moreau) est très-connu des littérateurs bas-Bretons.

Catalogue historique des Evêques de Quimper.

L'Eglise Cathédrale est dédiée à Notre-Dame & à Saint Corentin. Le Chapitre est composé de l'Evêque, de deux Archidiacres, d'un Trésorier, d'un Grand-Chantre, & de seize Chanoines. L'Abbé de Daoulas est le premier Chanoine, & autrefois, dans les cérémonies publiques, ses Religieux marchoient à côté des Membres du Chapitre, comme il marchoit lui-même à côté de l'Evêque; il avoit même sa chaise sous le même dais que le Prélat. Nous ignorons s'il a conservé ses privileges.

Saint Corentin, Chourentin, ou Charilaton, fut le premier Evêque de Quimper. Les Peres du Concile de Bourges, du nombre desquels étoient Léon de Bourges, Eustache de Tours, & Victurus du Mans, lui écrivirent en 444; il assista au Concile d'Angers, en 453. C'est donc à tort qu'on prétend qu'il fut sacré Evêque par Saint Martin, qui étoit mort dès 397; il mourut vers l'an 459, & fut inhumé dans son Eglise Cathédrale, où il reposa jusqu'en 966, époque de la translation de son corps à Paris.

Saint Guenegand ou Venerand, est ce Prélat Breton qui assista au Concile de Tours, l'an 461.

Saint Allore ou Albin, assista au Concile de Vannes en 465; on croit que c'est lui qui traita de la paix entre Aëtius & les Armoriquains, en 440.

Budic ou Benoît, succeda à Saint Allore, on ne sçait en quel temps.

Litharc ou Gurbede, occupa, après lui, le Siege Episcopal de Quimper; il assista au Concile d'Orléans, en 511.

Harnietenec ou Harnietene, fut ensuite nommé Evêque; ses successeurs ne sont connus que par leur noms : sçavoir;

Morguetene; Tremerin; Fragan ou Ragian; Salomon; Aluret; Golhoet.

Hugues; depuis ce dernier jusqu'à Felix, qui suit, on ne sçait si le Siege resta vacant ou si le dernier fut le successeur immédiat du premier.

Felix, élu Evêque de Quimper en 836 selon les uns, & 848 selon les autres, fut déposé, comme simoniaque, par autorité de Nominoë, en 849.

Anaweten, nommé Evêque en 849, pàr le Roi Nominoë, mourut en 865.

Felix fut rétabli en 866; le Concile de Toul en fait mention.

Jérémie fut Evêque vers 870; on trouve son nom dans les lettres du Roi Salomon au Pape Adrien.

Salvator lui succéda à la fin du neuvieme siecle.

Benoît, neveu de Grallon, Comte de Cornouailles, fut Evêque de Quimper, ce Prélat est célébre dans l'histoire, par la beauté de sa figure & de sa taille, la décence & la majesté de son maintien, & par des vertus qui le firent chérir de son troupeau. Nous avons un sermon de lui.

Blenlivet ou Bleulivelle, succéda à Benoît, vers l'an 971.

Orace fut nommé en 990.

Benoît II du nom, fils de Budic, Comte de Cornouailles, fut lui-même Evêque & Comte; il se maria, & eut des enfants; il se démit de son Evêché en faveur d'Orscand, & de son Comté en faveur d'Alain Cagnard, ses deux fils.

Orscand, sur la démission de son pere, prit le titre d'Evêque, en 1029; ce Prélat bénit Saint Gurlois, premier Abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, Maison fondée par Alain Cagnard; souscrivit à la fondation de Saint-Georges de Rennes, & se maria, avec la permission de son frere Alain Cagnard, qui mourut en 1054 : Orscand mourut en 1064.

Benoît III, fils de l'Evêque précédent, fut Evêque de Quimper en 1064, & mourut en 1112 ou 1113, après quarante-neuf ans d'épiscopat.

Robert, qui vivoit dans un Hermitage, à Locrenan, fut nommé Evêque, l'an 1113, & mourut en 1130.

Raoul lui succéda, dans le courant de la même année.

Bernard de Moëlan, Eccléſiaſtique eſtimable, Chanoine de Chartres, fut élu Evêque de Quimper, vers 1160, & mourut l'an 1167.

Geoffroi, ſucceſſeur de Bernard, l'an 1167, aſſiſta au Concile de Latran, célébré l'an 1179, par le Pape Alexandre.... près de trois cents Evêques aſſiſterent à ce Concile, qui, outre les réglements qu'il fit pour les mœurs, défendit très-expreſſément de porter des armes aux ennemis du Chriſtianiſme & aux Hérétiques, comme les Vaudois & les Albigeois.

Thébaud ou Théobalde, élu l'an 1183, fut confirmé l'an 1187. On prétend qu'il étoit Moine dans l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, lorſqu'il fut pourvu de l'Evêché de Quimper.

Robert, qu'on donne pour ſucceſſeur à Thébaud, eſt regardé par quelques-uns comme ſuppoſé. Ceux qui l'admettent diſent que ce fut un méchant homme, qui ne fut pas regretté de ſon troupeau.

Willelme ou Guillaume, Evêque de Quimper, l'an 1192, eut un démêlé très-ſérieux avec Gui, Vicomte de Thouars, qui, par ſon mariage avec Conſtance, Ducheſſe de Bretagne, étoit devenu Souverain du pays. La cauſe de ce différent étoit la conſtruction du château dont j'ai parlé : l'affaire fut terminée dans le Concile de Rennes. L'Evêque Guillaume fit bâtir dans ſa ville une halle, pour y tenir le marché qu'il venoit d'établir.

Renault fut nommé Evêque de Quimper & Chancelier du Duc de Bretagne, au mois de Juillet 1219. Ce Prélat, aſſiſté de Cadioc, Evêque de Vannes, fit la dédicace & la bénédiction de l'Egliſe de Daoulas. En 1222, il créa trois Prébendes dans ſon Egliſe Cathédrale.

Hervé de Landelleau, ſon ſucceſſeur, étoit un Saint Evêque, dont la mort eſt rapportée au 9 Août 1261. Il avoit aſſiſté, en 1253, au Concile de Saumur, où il fut fait trente-quatre Canons. Le troiſieme dit que les linges & les habits ſacerdotaux doivent être lavés par quelques honnêtes matrones ou des vierges. Le trentieme défend un uſage aſſez commun en Bretagne, c'étoit de donner des Egliſes paroiſſiales en commende. Le trente-unieme défend aux Evêques de réunir ces Egliſes à leur Menſe épiſcopale, ou de les charger de nouvelles penſions. Le trente-deuxieme défend aux Prêtres de rien léguer à leurs enfants bâtards ou à leurs concubines, ſous peine de nullité du teſtament, & de confiſcation des biens légués, au profit de l'Egliſe.

Gui de Plounevez, qui le remplace, meurt en 1267.

Yves le Cabellic est connu par les cartulaires de Saint-Maurice, de Carnoët, & de Daoulas; il meurt en 1282.

Even de la Forêt, qui occupe ensuite le Siege épiscopal, mérite, par ses vertus & sa fermeté, le titre de Pasteur vigilant & de défenseur de l'Eglise.

Alain Morel le remplace, & n'est sacré que long-temps après son élection, parce que le Siege de Tours étoit alors vacant. Les cartulaires en font mention, ainsi que de la querelle survenue entre le Pape Boniface & Philippe le Bel. Alain mourut en 1320. Albert s'est trompé en disant que ce Prélat avoit été élu & confirmé en 1299 : toutes les chroniques, archives, & cartulaires, qui en parlent, contribuent à faire regarder comme certaine l'opinion que je viens d'établir. Dom Taillandier donne pour successeur à Alain, un Raoul, dont l'existence ne me paroît pas bien constatée. Je n'assure pourtant point que l'historien cité se trompe, puisqu'il met la mort d'Alain & de son successeur dans la même année. Il se peut faire que Raoul ait été effectivement nommé, & que la mort, qui l'enleva presqu'aussi-tôt son élection, ne lui ait pas donné le temps de se faire sacrer, de prendre possession, & d'exercer sa Jurisdiction. En ce cas, ni ceux qui l'admettent, ni ceux qui le rejettent, ne peuvent être taxés de fausseté.

Thomas Denart, Ecclésiastique zélé, étoit Doyen d'Angers, lorsqu'il fut nommé Evêque de Quimper, le 12 Avril 1321. Il fit son entrée dans le courant du même mois, & mourut le 19 Juin 1322; il fut enterré dans l'Eglise paroissiale de Maure, au diocese de Saint-Malo.

Bernard, de l'Ordre des Freres Mineurs, nommé en 1322, fut transféré à Noyon en 1324.

Gui de Laval, fils de Gui, Seigneur de Laval, & de Thomasse de Mathefelon, élu en 1324, fut transféré au Mans en 1326.

Jacques, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, fut élu & fit son entrée en 1326. Le Pape Jean XXII le transféra à Toulon en 1329 ou 1330. Il ne faut pas se rapporter à ce que dit Albert de Morlaix de ce Prélat & des suivants.

Yves de Boisboëssel, de la famille Bretonne de ce nom, qui faisoit son séjour près Châtel-Audren, fut transféré de Tréguier à Quimper en 1330, & de Quimper à Saint-Malo en 1333.

Alain Gontier, originaire de Quimper, Prélat estimable, & sça-

vant Théologien, fut transféré de Saint-Malo à Quimper en 1333, & mourut en 1336.

Alain le Gal, de la Paroiſſe de Riec, homme d'une vie exemplaire, fut pourvu de l'Evêché de Quimper en 1336, & mourut en 1358.

Geoffroi de Coëtmoiſan, élu en 1358, fut transféré à Dol en 1374.

Jean de Kerenlouet, que le Duc nomma pour ſon ſucceſſeur, ne fut pas long-temps ſur le Siege, puiſqu'il étoit vacant dès 1376.

Geoffroi le Marhet ou de Marec, Evêque digne d'être propoſé pour modele, fut ſacré en 1376, & termina, l'année ſuivante, le différent qu'Alain le Gal, ſon prédéceſſeur, avoit eu avec Hervé, Seigneur de Juels : il mourut en 1383.

Thébaud, de l'illuſtre famille de Maleſtroit, transféré de Tréguier à Quimper, fit ſerment de fidélité au Duc en 1384, & mourut au commencement du quinzieme ſiecle.

Gatien de Monceaux, Nantais d'origine, Conſeiller des Ducs Jean IV & Jean V, ſacré Evêque ſur la fin de l'année 1408, aſſiſta au Concile de Piſe en 1409, & à celui de Conſtance, par Procureur, en 1415. C'eſt dans le premier de ces Conciles que le Pape Grégoire XII fut dépoſé. Gatien mourut le 15 Octobre, après huit ans & vingt-huit jours d'épiſcopat.

Bertrand, fils de Guillaume de Roſmadec & d'Anne du Châtel, élu en 1416, paya, en 1417, trente boucliers d'or à l'Archevêque de Tours, qui avoit confirmé ſon élection. Bertrand avoit d'abord été Aumônier des Ducs Jean IV & Jean V; élevé à l'Epiſcopat, il ſe donna tout entier au ſoin de ſon troupeau. Il fit démolir ſon Egliſe Cathédrale, & en fit conſtruire une plus magnifique; il poſa la premiere pierre de l'édifice le 26 Juillet 1424, conjointement avec Jean de Languenoez, Procureur du Duc en cette cérémonie. Il fit encore refaire les deux tours, la ſacriſtie, les orgues, les ſtatues d'argent qui accompagnent le Chriſt, & la Pſalette, qu'il fonda pour l'entretien d'un maître & de ſix enfants de chœur : il fit fondre & placer la groſſe cloche nommée *la Bertrand*; fonda la lampe, & donna en outre un bâton de Croix & deux grands chandeliers d'argent, une table de cuivre doré, & une piſcine. Il n'oublia pas les pauvres, pour leſquels il aſſigna un fonds de deux cents ſoixante livres de rente, qui leur doivent être diſtribuées, tous les ans, par deux notables perſonnes, choiſies par le Chapitre. Ce Prélat mourut le 7 Février 1445, après vingt-huit ans d'Epiſcopat, & fut enterré dans la Chapelle de ſon nom,

en son Eglise Cathédrale. On lui érigea un magnifique mausolée, avec un épitaphe.

Alain de Coëtivi, transféré de Dol à Quimper en 1445, comme le prouvent les actes du Vatican, fut de rechef transféré à Avignon en 1448. Les cartulaires du Chapitre de Quimper en font mention sous l'année 1447. C'est donc à tort que Dom Taillandier prétend qu'il ne fut jamais Evêque de Quimper.

Alain de l'Epervier, de l'Ordre des Freres Mineurs, élu en 1448, fut transféré à Césarée en 1451. On croit qu'il mourut le 16 Mars 1445, & qu'il fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers de Quimper.

Jean de l'Epervier, neveu du précédent, & fils de Charles, Seigneur de Persquen, Premier Président de la Chambre des Comptes, & de Guillemette Painel, fut pourvu de l'Evêché de Quimper, sur la résignation de son oncle, le 16 Janvier 1451. Ce Prélat étoit Proto-Notaire Apostolique & très-instruit des droits de son Siege. Il en donna des preuves dans le différent qu'il eut avec le Duc Pierre II, au sujet du château que ce Prince vouloit bâtir à Quimper. Il mourut en 1472, & son temporel fut saisi par les Officiers du Duc, le 18 Mai de la même année.

Thébaud de Rieux, sacré en 1472, fit serment de fidélité au Duc, en 1473, & mourut le 17 Février 1479. Jean le Bailli, Chanoine de Quimper, que le Chapitre avoit élu pour lui succéder, ne fut point reconnu en qualité d'Evêque par le Duc, qui n'avoit point été consulté sur son élection. On ne doit point le compter au nombre des Evêques de Quimper, puisqu'il ne fut point sacré, & qu'il n'exerça aucune Jurisdiction.

Gui du Boschet, Vice-Chancelier de Bretagne, fut nommé par le Duc, à l'Evêché de Quimper, en 1479, prêta serment le 10 Mai suivant, & fut confirmé dans sa dignité par une Bulle du Pape Sixte IV : il fit son entrée solemnelle dans cette ville, accompagné de plusieurs Ecclésiastiques & Gentilshommes, le 15 Octobre 1480, de la maniere suivante. Ce Prélat sortit le 14 de son château de Larinon, un peu avant le coucher du soleil, & se rendit à l'Eglise du Prieuré de Locmaria, dans un des fauxbourgs. Après avoir fait sa priere, il frappa à la porte du Prieuré & demanda à loger : la Prieure lui accorda le couvert & se saisit de son manteau, qui, dit-elle, lui appartenoit, puisqu'elle lui donnoit l'hospitalité. Le Prélat fut conduit dans une chambre, où il n'avoit pour lit qu'un peu de paille étendue sur le plancher. La Prieure lui proposa de lui laver les mains &

la tête, & pour prix de ce service, garda son bonnet & ses gants. Le Prélat contesta cette prétention, & lui dit qu'elle exigeoit au-delà de ce qui lui étoit dû. Le lendemain au matin, comme l'Evêque se promenoit dans le jardin, la Prieure alla le trouver & lui demanda s'il avoit une bourse : le Prélat lui ayant montré celle qu'il portoit à sa ceinture, la Religieuse prit tout ce qu'il y avoit dedans; c'étoit une somme de quarante sols monnoie. Après ces cérémonies bizarres, l'Evêque monta sur un jeune cheval, & s'avança, avec sa compagnie, jusqu'à la porte de son Eglise Cathédrale, où Guiomark, Chevalier, Seigneur de Guengat, le descendit de cheval. Il demanda la permission de prendre des gants pour ôter les éperons & les bottes, mais il fut refusé; il protesta contre ce refus & obéit. Il garda les éperons, les bottes, & le cheval, en affirmant que tout cela lui appartenoit. On appella ensuite Olivier de Quelen, Seigneur du Vieux-Châtel, tenu d'assister à cette cérémonie, une baguette blanche à la main; comme ce Seigneur étoit indisposé, Conan de Pontcallec comparut pour lui. L'Evêque entra, dans ce moment, dans une maison voisine, pour se revêtir de ses ornements pontificaux; &, lorsqu'il fut habillé, il revint au même endroit, se mit dans une chaise, & fut porté par Jean de Quelennec, Vicomte du Faou, Amiral de Bretagne; Henri, Chevalier, Seigneur de Nevet; Guillaume, Chevalier, Seigneur de Ploeuc; & le Seigneur de Guengat, dans son Eglise Cathédrale, où il fit le serment accoutumé. Cet usage de porter les Evêques, étoit alors général en Bretagne; ceux de Paris jouissoient du même privilege. Gui du Boschet assembla, l'an 1483, un Synode, dans l'Eglise de Saint-Colomban de Quimperlé. La peste, qui désoloit alors son diocese, dispersa le Pasteur & les brebis. Le premier se retira à Nantes, où il ne put échapper à la mort, qui vint l'y surprendre le 10 Janvier 1484. Dom Taillandier dit que le Chapitre s'assembla dans l'Eglise de Coré, pour nommer des Grands-Vicaires.

Alain le Moult, Conseiller du Duc François II, & Maître des Requêtes de son Hôtel, fut transféré de Saint-Pol-de-Léon à Quimper, le 7 Mars 1484, par résignation de Gui du Boschet. Il fut employé par le Duc, en différentes négociations : il mourut le 2 Novembre 1493, & fut inhumé dans la Chapelle de la Magdeleine, en son Eglise Cathédrale.

Raoul le Chauve, Aumônier du Roi Charles VIII, & Chanoine de Poitiers, fut pourvu de l'Evêché de Quimper, l'an 1493, prêta

ſerment de fidélité au Roi, le 28 Avril de l'année ſuivante, & aſſiſta aux obſeques de ce Monarque, en 1494. Le Roi Louis XII le fit ſecond Préſident de la Chambre des Comptes, en 1498: il mourut le 31 Mai 1501, & fut inhumé dans l'Egliſe Cathédrale, dans la Chapelle de la Trinité.

Claude de Rohan, fils de Jean II, Vicomte de Rohan, & de Marie de Bretagne, fut nommé Evêque de Quimper, vers l'an 1501; il n'avoit encore que vingt-deux ans, & étoit déja Doyen rural de Porhoet, au dioceſe de Vannes: il fut ſacré le 6 Avril 1510, dans la Chapelle du château de Blain, & fit ſon entrée à Quimper, le 6 Juin 1518. Devenu héritier de ſa maiſon en 1527, il employa ſes grands biens à achever ſon Egliſe Cathédrale & à bâtir le Palais épiſcopal, qui ſert encore de logement à ſes ſucceſſeurs. Il étoit d'un caractere doux & porté au bien, mais ſi ſimple, que dans la crainte qu'on abuſât de ſa bonté, on crut qu'il étoit néceſſaire de lui donner un Coadjuteur. Le Roi, dont on avoit imploré l'autorité à ce ſujet, en écrivit au Pape, en 1532. On propoſa au Saint-Pere, Jean de la Motte, Archidiacre de Nantes, Abbé de Rhuis, lequel, ſelon Taillandier, ne fut point agréé de la Cour de Rome. Je ne prononcerai point contre le ſçavant Bénédictin, mais je trouve dans un auteur juſtement eſtimé, que Jean de la Motte fit ſerment de fidélité au Roi, en qualité de Coadjuteur de Quimper, le 2 Février 1532, & que ce Prélat mourut avant Claude de Rohan, qui, effectivement, ſe fit donner un ſecond Coadjuteur. Ce fait eſt d'ailleurs conſigné dans les archives de la Chambre des Comptes: *lib. 1, mandatorum in camerâ computorum.* Claude de Rohan mourut au mois de Juillet 1540, au château de Guemené, & fut enterré dans l'Egliſe Collégiale du même lieu. Ses entrailles furent portées dans la Chapelle du château de Corlai.

Guillaume Eder, Abbé de Saint-Gildas des Bois, Coadjuteur de Quimper, fut ſacré dans la Chapelle du château de Goulaine, & fit ſerment de fidélité au Roi en 1541, fit ſon entrée dans ſa ville épiſcopale le 29 Avril 1543, & mourut le 22 Mai 1546.

Philippe de la Chambre, Moine Bénédictin, dit *le Cardinal de Boulogne*, fils de Louis, Comte de la Chambre, & d'Anne de Boulogne, veuve, en premieres noces, d'Alexandre Stuard, Duc d'Albanie; puis Cardinal, & enfin Evêque Commendataire de Quimper, en 1547: il mourut à Rome, en 1550, le 21 Février.

Nicolas Cajetan, fils de Camille, Duc de Sermonnette, & non

non de Simonnette, comme disent quelques-uns, fut fait Cardinal, l'an 1538, puis Evêque administrateur de Quimper en 1548, fit serment de fidélité en 1556, le 21 Février, & se démit l'an 1559; il mourut vers l'an 1584, & fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame de Lorette.

Etienne Boucher, natif de Troyes en Champagne, fut pourvu de l'Evêché de Quimper en 1559, prêta serment de fidélité au Roi en 1560, & assista au Concile de Trente, sous le Pontificat de Pie IV : il mourut le 20 Août 1571. Le Siege vaqua deux ans, & François de la Tour, de l'Ordre de Cîteaux, fut sacré à Saint-Brieuc le 20 Décembre 1573, fit serment de fidélité au Roi en 1575, obtint main-levée de son Temporel en 1576, & fut transféré à Tréguier en 1582 ou 1583.

. Charles du Liscouet, pourvu de l'Evêché de Quimper en 1583, assista au Concile de Tours dans le courant de la même année, aux Etats assemblés à Quimper en 1586, à ceux de 1598 & de 1604; il mourut en 1614, & fut inhumé dans la Chapelle de la Victoire : ce Prélat avoit été ligueur.

Guillaume le Prêtre, fils de Louis, Seigneur de Lezonnet, Gouverneur de Quimper & de Concarneau, fut nommé à cet Evêché en 1614, & assista, en cette qualité, aux Etats assemblés à Rennes en 1616; il conféra les Ordres à Nantes en 1618, & mourut le 8 Novembre 1640, dans la cinquante-troisieme année de son âge. Il avoit fait rétablir son Palais épiscopal, qui avoit été fort endommagé pendant les guerres de la ligue. Il laissa néanmoins à ses freres & sœurs pour plus de cent mille écus de bien.

René du Louet, Chantre de l'Eglise de Saint-Pol-de-Léon, nommé en 1640, fut sacré le 2 Février 1643, & prit possession le 22 du même mois. Ce Prélat ayant reconnu que ces prédécesseurs n'avoient fait aucune visite en regle, depuis vingt ans, voulut s'acquitter de ce devoir, & commença le cours de ses visites en 1644 ou 1645; &, en 1650, il obtint, pour Coadjuteur, François Visdeloup. Il fit rétablir beaucoup de Chapelles ruinées, augmenta & décora son Eglise Cathédrale & son Palais épiscopal, & fit de grandes réparations au château de Lenniron.

François de Visdeloup, fils de Gilles, Chevalier, Seigneur de la Goublaye, & de Françoise de Quellenec, Chanoine & Chantre de Quimper, fut nommé Coadjuteur de la même Eglise en 1650; il fut sacré Evêque de Madaure, le 7 Mai 1651, par

l'Evêque de Dol, aſſiſté des Evêques de Vannes & de Saint-Malo : il fut nommé à l'Evêché de Léon, vers l'an 1664.

François de Coëtlogon, fils de Louis, Vicomte de Mejuſſeaume, fut nommé à l'Evêché de Quimper, après la mort de René du Louet. Ce Prélat ſouſcrivit à la requête qui fut préſentée au Roi, au nom du Clergé, en 1685, & aſſiſta au Concile provincial de Tours en 1699 : il mourut en 1707, & fut inhumé dans ſa Cathédrale, ſous une pyramide de marbre.

François-Hyacinthe de Ploeuc du Timeur, nommé & ſacré en 1707, fit ſon entrée ſolemnelle au mois d'Août même année, publia des Statuts le 10 Avril 1710, & mourut en 1739.

Auguſte-François-Annibal de Farci de Cuillé, nommé & ſacré en 1739, réunit, par Arrêt du Conſeil, à la ville de Quimper, ſon château de Lenniron, qui dépendoit auparavant de la Paroiſſe de Locmaria ; il mourut en 1771.

N.... de Flammarens, nommé en 1771, fut ſacré à Morlaix, pendant la tenue des Etats en cette ville, au mois de Janvier 1772, & fut transféré à Perigueux, ſur la fin de la même année.

M. Conen de Saint-Luc, nommé en 1773, gouverne actuellement l'Egliſe de Quimper.

QUIMPER-GUEZENNEC ; à 3 lieues au Sud-Eſt de Tréguier, ſon Evêché ; à 28 lieues de Rennes ; & à deux tiers de lieue de Pontrieux, ſa Subdélégation. Cette Paroiſſe eſt un Patronage laïque, dont M. de Coëtrieux eſt le Seigneur. On y compte 3000 communiants, y compris ceux de Sainte-Clette, ſa treve. Il s'y exerce une haute, moyenne & baſſe-Juſtice, qui reſſortit à Lannion. Le Roi poſſede pluſieurs fiefs dans ce territoire, qui eſt arroſé des eaux de la riviere du Lieſt. Il eſt fertile en grains, foin & cidre. Le château de Fniaudour, place jadis aſſez bien fortifiée, apartenoit, en 1393, au Duc de Bretagne Jean IV. Le Connétable de Cliſſon, qui faiſoit la guerre à ce Prince, ſe rendit maître du château de Fniaudour, l'an 1393 ; il appartenoit, en 1512, au Sire de Châteaubriand : il a été démoli depuis, l'on n'en voit plus que les ruines & l'ouverture d'un ſouterrain qui paſſe ſous la riviere de Trieuc, & conduit au châteu de Ker-marquer, dans la Paroiſſe de Ploezal. On en a fait boucher l'entrée pour éviter les accidents qu'une curioſité imprudente occaſionnoit aſſez ſouvent ; ce château appartient préſentement à M. de Coëtrieux.

QUIMPERLÉ ; ville maritime, dans un fond, ſur la riviere de Laita, par les 5 degrés 53 minutes 10 ſecondes de longitude, & par les 47 degrés 51 minutes 8 ſecondes de latitude ; à 9 lieues deux tiers de Quimper, ſon Evêché ; à 14 lieues de Vannes ; & à 32 lieues de Rennes. Cette ville releve du Roi, & compte 3000 habitants ; deux Paroiſſes, Saint-Colomban, Saint-Michel ; une Abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît ; trois Couvents, qui ſont, les Jacobins, les Capucins, les Urſulines ; & un Hôpital. On y remarque un Gouvernement de place, une Gruerie royale ; une Communauté de ville, qui députe aux Etats de la province ; une Subdélégation, une Brigade de Maréchauſſée ; & deux Poſtes, l'une aux lettres, l'autre aux chevaux. Sous la Sénéchauſſée royale ſont trois Juriſdictions inférieures, qui ſont, Sainte-Croix, Guimerch, & la Seigneurie de Riec. Quimperlé porte pour armes, d'hermines au coq de gueules, barbé, membré, & crêté d'or. Quatre grandes routes aboutiſſent à Quimperlé. Le marché du vendredi eſt conſidérable par les beſtiaux, le bois, & les grains qui s'y trouvent ; les ſix foires qui s'y tiennent tous les ans feroient ſans doute fleurir le commerce de cette ville, ſi ſon port n'étoit preſque comblé par les ſables qu'y dépoſent les rivieres d'Yſole & d'Ellé, qui ſe réuniſſent en cet endroit, en ſe jettant dans la Laita, qui a flux & reflux, & ſi les tanneries, autrefois conſidérables, n'étoient preſque entiérement tombées. Il faut pourtant eſpérer que cette branche importante de commerce reprendra ſa vigueur. En 1753, Jean-Jacques-Ulric Englier, originaire de la ville de Saint-Gal, en Suiſſe, vint ſe fixer en cette ville, où il établit une manufacture de tannerie ; il a fait venir pluſieurs ouvriers Allemands pour y travailler. Quimperlé eſt entouré de montagnes. La place royale, qui eſt à l'entrée de la ville, eſt aſſez belle ; on voit encore avec plaiſir l'eſcalier de l'Auditoire de la Juriſdiction royale & de la Sénéchauſſée, ſitué dans la rue du château : au deſſous de cet Auditoire, ſont les halles, qui ſont très-belles.

L'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut fondée, le 14 Octobre 1029, par Alain Caignard, Comte de Cornouailles, dont la ſépulture ſe voit dans le chapitre de cette Abbaye, qui fut conſtruite ſur les ruines d'un ancien Hermitage bâti par Saint Gunthiern, où il demeura dans une Chapelle qui ſubſiſtoit encore à la fin du dernier ſiecle : elle étoit ſituée dans l'endroit où l'on a bâti la maiſon ab-

batiale. Orſcand, Evêque de Quimper, frere du fondateur, bénit le premier Abbé, qui fut Saint Gurlois.

L'Egliſe de cette Abbaye eſt d'une ſtructure très-antique, compoſée en partie de l'ancien château qu'Alain Caignard donna lorſqu'il fonda cette Maiſon; on y voit une Egliſe ſouterraine, dans laquelle ſont les tombeaux de Saint Gunthiern & de Saint Gurlois. Cette Abbaye, dont les autres bâtiments ſont modernes, eſt un des beaux Monaſteres de la province : les Moines qui le poſſedent, jouiſſent, par conceſſion des Ducs de Bretagne, de très-beaux droits en cette ville, où ils ſont Curés primitifs des Paroiſſes de Saint-Michel & de Saint-Colomban.

Le premier Août 1088, Benoît, Evêque de Nantes, Abbé Régulier de Quimperlé, admit à la Fraternité de cette Maiſon la Ducheſſe Conſtance, qui ſe fit long-temps prier avant d'accepter ce bienfait ; peut-être, dit un hiſtorien, parce qu'elle croyoit que la Communion des Saints lui ſuffiſoit pour participer aux bonnes œuvres des Moines, dont l'unique occupation doit être de prier jour & nuit pour tous les hommes; ou plutôt parce qu'elle ſçavoit que cette Fraternité exigeoit qu'elle fît à la Communauté quelques riches donations, à quoi elle n'étoit vraiſemblablement pas portée.

L'an 1090, l'argent étoit très-rare en Bretagne. Le Duc, qui en avoit un beſoin preſſant pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre qu'il faiſoit à Geoffroi le Bâtard, Comte de Rennes, ne trouva d'autres moyens de s'en procurer, que de vendre une de ſes Terres aux Moines de Quimperlé, pour une ſomme de cinquante livres & un cheval.

Conan III, dit *le Gros*, Duc de Bretagne, étant à Vannes, le 6 Septembre 1146, confirma la fondation de l'Abbaye de Quimperlé, & lui donna l'iſle de Belle-Iſle, à condition que l'Abbé ſeroit tenu de ſervir à la guerre, de faire porter une charge de pain à ſon armée, & d'y célébrer l'Office divin. Cette communauté jouiſſoit d'une Juriſdiction très-étendue, puiſqu'elle la poſſédoit aux mêmes conditions qu'Alain Caignard.

L'an 1161, les Chanoines de Notre-Dame de Nantes intenterent procès aux Moines de Quimperlé, qui poſſédoient, depuis plus de cent ans, une partie de leur Egliſe, en vertu de la donation que leur en avoit faite, du conſentement de Quiriac, Evêque de Nantes, & du Comte Hoël, la Ducheſſe Berthe, veuve d'Alain. Ce procès fut très-ſérieux; les deux partis s'excommunierent mutuellement, & ne purent s'accommoder. Les Moines de Quimperlé, ennuyés d'une ſi longue conteſtation,

céderent leurs droits à l'Abbaye de Saint-Sauveur de Redon, qui en jouit plus de quatre cents ans.

Guiomark, Vicomte de Léon, prétendoit jouir, de temps immémorial, du droit de donner des brefs à ses vassaux; & ce droit lui étoit contesté par le Duc Jean I. On en vint aux voies de fait : le Vicomte envoya des troupes qui brûlerent & réduisirent en cendres le château de Quimperlé, l'an 1247, selon d'Argentré, &, selon d'autres, en 1239.

Le Couvent des Jacobins fut fondé en 1255, par Blanche de Champagne, épouse du Duc de Bretagne Jean I. Lobineau dit que cette Princesse fit bâtir ce Monastere pour des Religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, qu'elle l'appella *l'Abbaye Blanche*, tant par rapport à son nom, que pour ne pas la confondre avec l'Abbaye de Sainte-Croix, qui est habitée par des moines noirs. On voit dans ce Monastere une grande salle où le Duc Jean III assembla ses Etats, l'an 1315.

Le Duc Jean I trouvoit la situation de Quimperlé si avantageuse & si agréable, qu'il entreprit, vers l'an 1271, d'y bâtir une nouvelle ville, à peu de distance de l'ancienne, qu'il ne pouvoit enlever à l'Abbaye de Sainte-Croix, à qui ses prédécesseurs en avoient tant de fois confirmé la possession. Mais, pour rendre plus considérable sa ville, qu'il appella *le Bourgneuf*, il traita avec les Moines : il demanda d'être associé à partager, moyennant certaines retributions, les revenus de la halle, des moulins à moudre le grain & à foulon, du four à ban, & de la rente seigneuriale, appellée *taille*, due par les habitants. Hors ces quatre especes de revenus spécialement exprimés, tous les autres droits, même ceux de haute-Justice, demeurerent aux Moines; il y eut pourtant dans la suite un procès pour sçavoir qui, du Duc ou des Moines, auroit le droit de Justice. Il fut plaidé, le 12 Mars 1402, dans le Conseil du Duc, où présidoit Jeanne de Navarre, Duchesse de Bretagne, tutrice du jeune Duc Jean V, son fils. On ne sçait pas précisément quelle fut la décision de l'affaire; mais on peut, en quelque sorte, la deviner par le contenu de l'aveu que rendit, l'an 1541, Daniel, Abbé de Quimperlé. Cette piece nous apprend que la Justice devoit se rendre dans l'audience, comme dans l'Abbaye, les mardis & samedis, par les Juges royaux de Carhaix, & en leur absence, par les Juges de l'Abbaye.

En 1342, Louis d'Espagne, après avoir ravagé le pays de Guérande & des environs, vient avec sa flotte dans la riviere de

Laita ou de Quimperlé, & fait mettre pied à terre à ſix mille hommes de ſes troupes, avec ordre d'aller piller les habitants de l'endroit. Pendant qu'ils répandent la terreur à la ville & à la campagne, Gautier du Mauni, Amauri de Cliſſon, Yves de Treziguidi, Landreman de Cadoudal, du parti de Montfort, arrivent, avec trois mille hommes, attaquent les vaiſſeaux qu'ils trouvent ſans défenſe, s'en emparent, & vont à la rencontre des ennemis qui, occupés de leur butin, couroient çà & là, ſans ordre. De ſix mille qu'ils étoient, il ne s'en ſauve que trois cents, encore ſont-ils faits priſonniers de guerre : tout le reſte eſt tué. Louis d'Eſpagne ſe voit lui-même ſur le point d'être pris, & ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'il arrive au camp de Charles de Blois, après avoir perdu tout ſon monde & abandonné ſa flotte à l'ennemi.

Jean, Comte de Montfort, Compétiteur de Charles de Blois, mourut à Hennebon, le 26 Septembre 1345; il fut porté à Quimperlé, & inhumé dans l'Egliſe des Jacobins, dans un Tombeau de bronze, recouvert d'une pierre tombale, marqué d'une ſimple Croix en relief.

L'an 1590, Quimperlé étoit gardé par le Duc de Mercœur; au mois de Mai de cette année, un détachement conſidérable de l'Armée du Roi arrive devant cette ville, au milieu de la nuit, attache des pétards aux Portes, & les fait ſauter à la pointe du jour, ſurprend la ville, & la pille. Le Gouverneur, François du Châtel, Seigneur de Mele, eſt obligé de ſe ſauver en chemiſe; les ſoldats s'emparent de tout, puis vont attaquer l'Abbaye de Sainte-Croix, que les habitants avoient fait fortifier, pour y dépoſer ce qu'ils avoient de plus précieux. La Communauté eſt forcée, & toutes les richeſſes, tant des Moines que des habitants ſont diſtribuées aux ſoldats vainqueurs.

En 1665, le Roi érige un Siege Royal à Quimperlé, & par cet établiſſement anéantit la Juriſdiction des Moines. Ce Siege eſt compoſé d'un Sénéchal de la Sénéchauſſée, lequel eſt Conſeiller du Roi, ſeul Juge de Police & des cauſes de Sa Majeſté; d'un Conſeiller du Bailli ou alloué; & d'un Procureur du Roi.

Cette ville, & particuliérement la Paroiſſe de Saint-Colomban, étoit autrefois fortifiée de bons murs, qui, à la priere de la Communauté & du Corps Municipal, qui députe aux Etats, furent, par permiſſion du Roi, démolis l'an 1680; les matériaux en furent employés à la conſtruction d'un quai, qui eſt aſſez beau; depuis cette démolition, la partie de cette ville qui étoit cloſe,

a été imposée aux fouages, qu'elle ne supportoit pas précédemment. Les chefs-rentes payées au Domaine du Roi, sur partie de ces murs, en ont fait conserver quelques restes, qui annoncent que les deux rivieres en formoient les douves.

La Chapelle de Notre-Dame, dite *la Chapelle des Ducs*, est une ancienne Collégiale, fondée par les Souverains; tous les connoisseurs admirent la construction de cette Chapelle, bâtie sur les ruines d'une Eglise dont les restes forment la nef, & annoncent la plus haute antiquité; depuis 1765, on y a transporté l'Eglise paroissiale de Saint-Michel, tombée en ruine; c'est auprès de cette Chapelle que sont situés les Couvents des Capucins & des Ursulines; l'un & l'autre fondés à la fin du dernier siecle.

La Chapelle de Saint-Laurent & le Prieuré de Sainte-Catherine, dont l'Eglise est de la plus grande antiquité.

Dans un cimetiere de Quimperlé, sont des veines de terre, qui ont la propriété de préserver de la corruption les corps qui y sont inhumés.

QUIMPERVEN; à 1 lieue trois quarts à l'Ouest-Sud-Ouest de Tréguier, son Evêché; à 31 lieues de Rennes; & à 1 lieue de Lannion, sa Subdélégation & son ressort. Cette Paroisse releve du Roi, & compte 700 communiants: la Cure est à l'alternative. Des terres labourables, des prairies, des landes, des arbres à fruits, des bois, des buissons; voilà ce que présente à la vue ce territoire, arrosé des eaux de la riviere de Tréguier. On y connoît les maisons nobles de Kerlast, de Rosmar, & de Ker-daniel.

QUINTENIC; à 6 lieues à l'Est de Saint-Brieuc, son Evêché; à 15 lieues de Rennes; & à 2 lieues de Lamballe, sa Subdélégation. Cette Paroisse ressortit à Jugon, & compte 300 communiants: la Cure est à l'alternative. Bleporo, moyenne-Justice; la Sorais, moyenne-Justice, à M. d'Andigné de la Châsse; la Vallée, basse-Justice, à M. Lefruglais de Lourmel. Ce territoire, en partie occupé par la forêt de la Hunaudaye, contient peu de terres labourables, quelques prairies, & des landes.

QUINTIN; ville dans un fond, sur la riviere de Gouet, par les 5 degrés 16 minutes de longitude, & par les 48 degrés 23 minutes 48 secondes de latitude; à 4 lieues de Saint-Brieuc, son Evêché; & à 21 lieues de Rennes. Trois grandes routes aboutissent à cette ville, où l'on trouve une Eglise Collégiale, une

Paroiſſe, ſous le nom *de Saint-Thuriau*; deux Communautés Religieuſes, qui ſont les Carmes, les Urſulines; un Hôpital, une Communauté de ville, qui a droit de députer aux Etats; une Subdélégation, une brigade de Maréchauſſée, une Maîtriſe des Eaux & Forêts, & une Poſte aux lettres. On y compte 4600 habitants, & l'on y remarque un très-beau château, bâti dans l'emplacement de l'ancien, qui avoit été démoli. Cette ville porte pour armes, d'argent au chef de gueules briſé en chef d'un lambeau à trois pendants d'or.

Quintin eſt une ville très-commerçante; les marchés qui ſe tiennent les Mardis & Vendredis ſont conſidérables par la quantité de toiles larges & de fils qui s'y vendent; mais c'eſt peu de choſe en comparaiſon des quatre grandes foires qui s'y tiennent par chaque année: cette ville eſt le chef-lieu du Duché de Lorges; mais ce n'eſt ni un Comté, ni une Vicomté, ce n'eſt ſeulement qu'une éclipſe de la Baronnie d'Avaugour, démembrée en faveur d'un cadet de cette maiſon; cette ville étoit autrefois bien fortifiée. Le premier Seigneur de Quintin, dont nous ayons connoiſſance, eſt Geoffroi I du nom, fils d'Alain I, Comte de Penthievre & de Goëlo, qui eut en partage la Seigneurie de Quintin, l'an 1209, & la tranſmit à ſa poſtérité.

L'an 1363, Hugues de Montrelaix, Evêque de Saint-Brieuc, conféra la Chapellenie de Saint-Jean de Quintin, à Jean Grenet; cette Chapelle, qui ſe nomme aujourd'hui *le vieux Château*, s'appelloit alors *Château-neuf*, il en reſte encore des veſtiges.

Le 15 Mai 1405, Geoffroi V du nom, Seigneur de Quintin, & Beatrix de Thouars, ſon épouſe, fonderent l'Egliſe Collégiale de Quintin, & lui aſſignerent les dîmes de la Paroiſſe de Queſſoy, qui fourniſſoient environ trente-ſix tonneaux ſix perrées de gros bled, meſure de Moncontour, de rente annuelle, valant communément la ſomme de 120 livres; cette Collégiale eſt compoſée d'un Doyenné & de dix Canonicats, qui ſont préſentés par les Seigneurs de Quintin.

L'an 1414, Geoffroi, Seigneur de Quintin, & Beatrix de Thouars, ſon épouſe, firent une autre fondation de cinq Prébendes canoniales, & de deux enfants de chœur, dans la Chapelle de leur château, & aſſignerent à cette fondation, trente-deux tonneaux de gros bled, meſure de Moncontour. Beatrix de Thouars mourut dans le courant de cette année, ſon époux ne lui ſurvécut pas long-temps, & ne laiſſa point de poſtérité.

Plezou de Quintin, devenue héritiere de la Terre de ce nom,

la porta dans la maison du Perrier, par son mariage avec Geoffroi, Seigneur du Perrier, vers l'an 1424.

L'an 1431, François de la Ruë, Doyen de la Collégiale, fonda, dans cette Eglise, une Prébende, pour laquelle il donna une maison & une métairie nobles.

L'an 1438, Jean du Perrier, Seigneur de Quintin, fonda encore trois autres Prébendes, qu'il dota de soixante raz de seigle, mesure de cette ville, à prendre sur les dîmes de sa Seigneurie.

L'an 1451, Pierre II, Duc de Bretagne, érigea la Seigneurie de Quintin en Baronnie, en faveur de Tristan du Perrier, Seigneur de Quintin; cette Baronnie releve encore aujourd'hui en partage de celle d'Avaugour, d'après l'Arrêt rendu par le Parlement de Paris, toutes les Chambres assemblées, le 16 Mai 1637. Le 10 Mars 1471, Tristan du Perrier, Baron de Quintin, fonda deux Prébendes dans la Collégiale, & les dota de quinze justes & trois boisseaux de seigle; la Baronnie de Quintin passa à la maison de Rohan, par le mariage de Pierre de Rohan, Seigneur de Gie, avec Jeanne du Perrier, héritiere de cette Baronnie.

Au mois de Juillet 1487, la ville & château de Quintin furent pris par les Capitaines de Rocerf & le Long, qui y commirent les plus grands désordres. Pierre de Rohan voulut faire réparer ces deux Places; mais comme on étoit occupé à y travailler, le Capitaine Gouiguet y vint mettre le siege, & s'empara de la Place, qui n'avoit pu se défendre: elle fut encore reprise quelque temps après, de sorte que dans l'espace d'un an cette ville changea trois fois de maître.

L'ancien Hôpital de Quintin, fondé par les premiers Seigneurs du lieu, tomba en ruine, de vétusté, vers l'an 1498. Jeanne du Perrier, épouse de Pierre de Rohan, donna une maison avec ses dépendances, située dans un des fauxbourgs près la grande porte de ville, pour y transporter cet Hôpital; on transféra, dans le même endroit, la Chapellenie de Saint-Jean.

Au mois d'Octobre 1592, le Duc de Mercœur assiégea Quintin, qui pour lors appartenoit au Comte de Laval. Le Capitaine Duliscouet soutint, avec la plus héroïque valeur, tous les efforts des assiégeants, pendant douze jours; mais il fallut enfin céder au plus fort, & remettre la Place: Mercœur n'en fut pas longtemps le maître; les habitants, qui étoient fort attachés au Comte de Laval, leur Seigneur, faciliterent l'entrée de leur ville au Capitaine la Gissadiere, Officier brave & expérimenté, qui surprit

la garnison, la mit en fuite, & soumit la ville & le château à l'obéissance du Roi Henri IV.

On conserve, dans l'Eglise de Notre-Dame de Saint-Blain, (c'est la Collégiale,) à Quintin, un morceau de la ceinture de la Vierge Marie, apporté, dit-on, de Jérusalem, par les anciens Comtes de Laval : il est de réseau de fil blanc, & les mailles en sont inégales; on porte cette précieuse relique en procession, le jour de l'Assomption, à l'Eglise de Saint-Thuriau. Dans la nuit du 7 au 8 Janvier 1600, le Sacristain, qui avoit coutume de coucher dans cette Collégiale, s'étoit enivré, de sorte qu'il n'eut pas l'attention d'éteindre sa chandelle, qui mit le feu à son lit; l'incendie se communiqua avec violence, brûla tous les ornements & fondit les vases, les croix, les châsses, & les reliquaires d'or & d'argent. Quatre jours après on remua les cendres, & l'on trouva le coffre où étoit renfermé la portion de la ceinture de la Sainte Vierge, qui étoit dans une boîte de bois garnie de fer, & couverte de trois autres ceintures d'une riche étoffe; tout étoit brûlé & réduit en cendres, à l'exception de la précieuse relique, qui avoit seulement perdu une partie de son éclat, sans être aucunement endommagée. En action de graces de cette miraculeuse conservation, on fit une Procession solemnelle, & l'on chanta le *Te Deum*.

Les Peres Carmes furent fondés à Quintin l'an 1620. André le Porc, Evêque de Saint-Brieuc, bénit la premiere pierre de leur Eglise, qui est dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

La Baronnie de Quintin entra dans la maison de la Trimouille, vers l'an 1636; mais, comme le Parlement décida, par son Arrêt du 16 Mai 1637, que cette Seigneurie releveroit en partage de la Baronnie d'Avaugour, le Duc de la Trimouille, ne voulant pas se soumettre à cet arrangement, qui l'obligeoit à faire hommage au Seigneur d'Avaugour, la vendit peu après au Marquis de la Moussaye.

Henriette-Catherine de la Tour d'Auvergne, fille de Henri, Duc de Bouillon, sœur du Vicomte de Turenne, & épouse d'Amauri de Goyon, Marquis de la Moussaye, Baron de Quintin, étoit de la Religion Calviniste; en 1666, elle faisoit travailler à la construction du château dans lequel elle assembloit des personnes de sa religion. Denis de la Barde, Evêque de Saint-Brieuc, ci-devant Aumônier & Prédicateur du Roi, ne put souffrir la conduite de cette Dame, & s'en plaignit au Roi Louis XIII. Le Monarque ne fut pas plutôt informé de ce qui se passoit,

qu'il fit défendre à la Marquise de continuer les travaux de son château, & d'y tenir des assemblées réprouvées par les loix. Les enfants du Marquis de la Moussaye & de Henriette de la Tour partagerent la Baronnie de Quintin, l'an 1680, & la vendirent, l'année suivante, à Gui-Aldonce de Durfort, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Lorraine, fils cadet de Gui-Aldonce de Durfort, Marquis de Duras, & d'Elisabeth de la Tour. Comme ce Maréchal s'étoit fort distingué dans les armées qu'il commandoit, le Roi, pour récompense de ses services, érigea en Duché la Terre de Quintin, avec union des Terres de Pommerit, d'Avaugour, & de l'Hermitage, pour lui & ses successeurs mâles; les lettres furent vérifiées en Parlement, le 23 Mars 1691. Le Maréchal, Duc de Quintin, mourut le 22 Octobre 1702, à l'âge de soixante-douze ans. Il avoit épousé Genevieve Fremont, fille de Nicolas Fremont, Seigneur d'Auneuil, Garde du trésor royal, de laquelle il eut Gui-Nicolas qui suit. Genevieve-Françoise de Durfort, mariée, le 8 Avril 1695, à Louis de Saint-Simon, Duc & Pair de France, Gouverneur de Blaye, & Grand-Bailli de Senlis: & Genevieve-Marie de Durfort, qui épousa, le 21 Mai 1695, Antoine de Caumon, Duc de Lauzun, Chevalier de la Jarretiere, &c. Gui-Nicolas de Durfort, Duc de Quintin, né en 1683, épousa, le 14 Décembre 1702, Elisabeth-Genevieve, fille de Michel de Chamillard, Commandeur des Ordres du Roi, Ministre & Secretaire d'Etat, & Contrôleur général des Finances, de laquelle il eut Gui-Michel de Durfort.

Lettres-Patentes du 15 Décembre 1706, portant permission de changer le nom du Duché de Quintin, en celui du Duché de Lorges, en faveur du Duc de Lorges. Les Seigneurs de ce nom sont une branche cadette de l'illustre maison de Durfort, originaire de la Province de Guyenne: ils jouissent encore de ce Duché.

Le territoire de Quintin renferme le château de Robien, qui appartenoit, en 1346, à Louis, Chevalier, Seigneur de Robien, qui se signala au Siege de Rennes l'an 1356. Ce château fut pris, pillé, & presque détruit en 1486. On y prit pour plus de cinq mille livres de meubles, ce qui faisoit une somme considérable alors.

Quintin, haute, moyenne & basse-Justice; Avaugour, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Duc de Lorges: Robien, haute, moyenne & basse-Justice; la Ville-Maingui, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Président de Robien. La Ville-

Maingui fut jadis possédée par le Capitaine Gauteron, qui se distingua d'une maniere si éclatante, pour la défense du Royaume, que le Roi ordonna qu'il fût fait Chevalier de son Ordre; & il reçut cette dignité à Poitiers le 10 Juin 1576, par Gui Daillon, Lieutenant général du Poitou. Bienassis, haute, moyenne & basse-Justice; la Cote-Crapado, haute, moyenne & basse-Justice, à M. le Marquis de Langeron; Crenan, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Crenan; la Noé-Seiche, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de la Noé-Seiche; le Grand-Quelennec, Baronnie du Pont, haute, moyenne & basse-Justice, à M. de Chavaignac; Beaumanoir, haute, moyenne & basse-Justice, à N....; Ville-Cadio, moyenne & basse-Justice, à M. de Coniac.

QUISTINIC; à 8 lieues & demie au Nord-Ouest de Vannes, son Evêché; à 24 lieues & demie de Rennes; & à 3 lieues de Hennebon, sa Subdélégation & son ressort. On y compte 2000 communiants: la Cure est à l'alternative. La riviere de Blavet arrose ce territoire, qui produit du grain, du foin, & du cidre; on y remarque des landes assez étendues. Par lettres datées de Hennebon, le 13 Septembre 1345, le Duc Jean IV donna la Terre & Seigneurie de Quistinic, tant en fief qu'en domaine, à Jeanne de Belleville, Dame de Clisson & de Blain.

La haute, moyenne & basse-Justice de Villeneuve appartient à M. de la Motte-Jacquelot: en 1400, Ker-arvet, au Sieur de Saint-Nouaix; Guernen-Perennou, à Guillaume Coëtdou; Ker-ambarnec, au Sieur de Camson.

Fin du troisieme Volume.

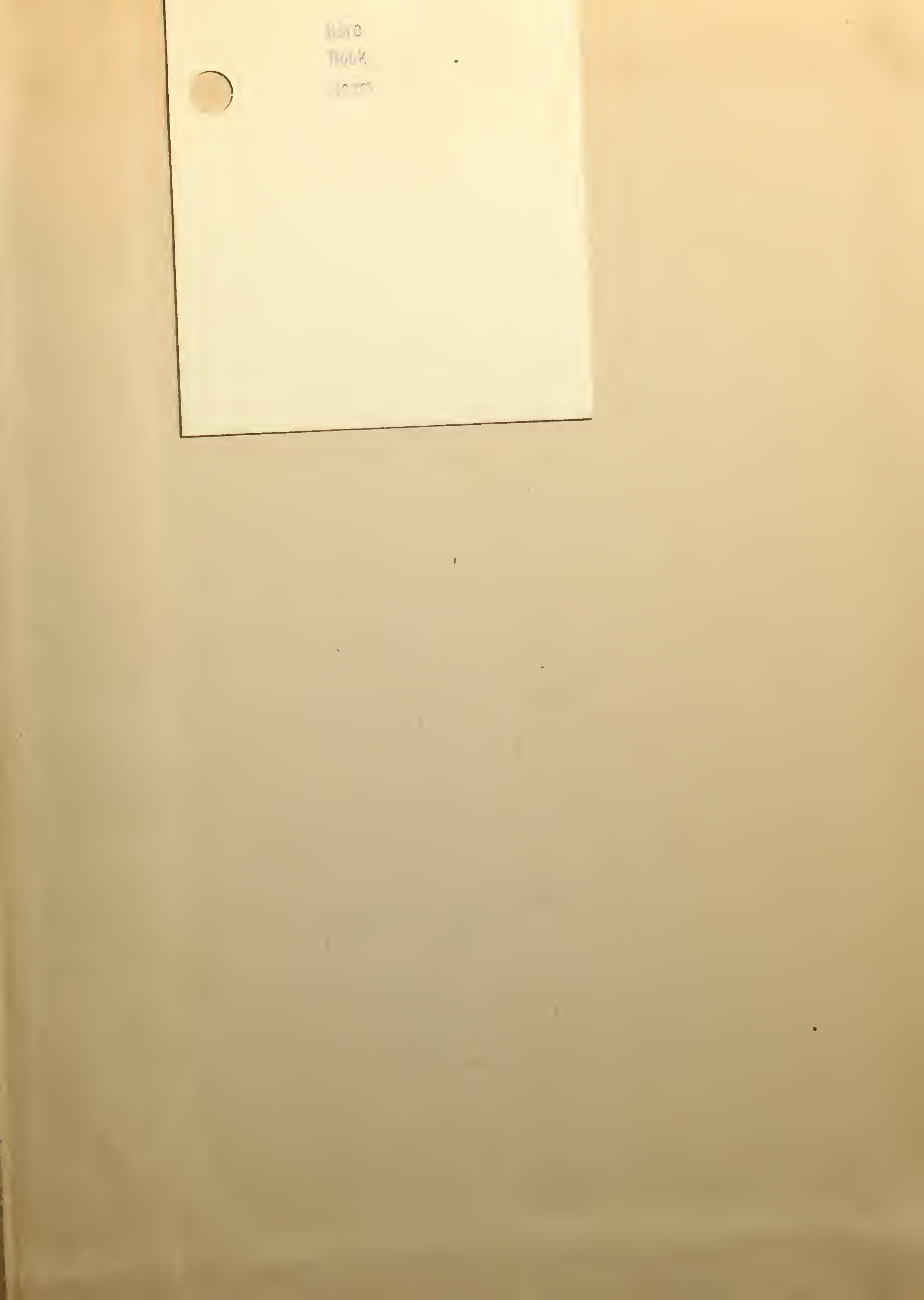
APPROBATION.

J'AI lu, par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le tome troisieme, manuscrit, du *Dictionnaire Historique & Géographique de la province de Bretagne*; & je n'y ai observé rien qui puisse en empêcher l'impression. Donné à Paris, ce 11 Janvier 1779.

Signé, PHILIPPE DE PRÉTOT, *Censeur Royal, des Académies d'Angers & de Rouen.*

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES VILLES,
PAROISSES, TREVES, ET ABBAYES,
Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table du troiſieme Volume.


Rare
Book
Room